

0

MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE

M.H. BAUDRILLART

MEMBRE DE L'INSTITUT.

ANCIEN PROFESSEUR D'ECONOMIE POLITIQUE AU COLLEGE DE FRANCE

3e Edition

PARIS
GUILLAUMIN ET c^e, ÉDITEUR,

RUE RICHELIEU, 14

1872

MANUEL
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

M. H. BAUDRILLART

MEMBRE DE L'INSTITUT.

ANCIEN PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

GUILLAUMIN ET C^o, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1872

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

Au moment où paraît cette édition nouvelle de notre *Manuel d'Économie politique*, la France n'est pas remise encore d'une des plus terribles crises qu'aucune société ait eu jamais à supporter. Une insurrection formidable, succédant à la plus désastreuse des guerres, s'est accomplie en face de l'invasion étrangère qui occupe encore une partie de nos provinces et les environs de la capitale. Sous le nom de la commune révolutionnaire, c'est, nul ne l'ignore, le hideux drapeau du communisme lui-même qui, victorieux durant deux mois, s'est dressé devant la société frappée de terreur. C'est le communisme qui, obéissant aux plus féroces instincts, a soutenu à Paris une lutte effroyable, et qui, se sentant vaincu, c'est-à-dire forcé d'ajourner ses nouvelles tentatives, qu'il annonce dès à présent, nous a laissé comme adieu le meurtre d'une foule de victimes innocentes et l'incendie de nos monuments. Non, certes, nous n'irons pas jusqu'à dire que l'ignorance de l'économie politique dans laquelle vivent les masses et tant d'intelligences d'ailleurs éclairées, explique seule de pareilles catastrophes. La négation de la loi morale figure au

premier rang parmi les causes d'une crise si redoutable. Le mal, et il faut en rougir, est dans les cœurs non moins que dans les esprits. Les sophismes ont pour complices et pour appui les convoitises. Ces sophismes, qui nient la science audacieusement, doivent eux-mêmes être distingués de la simple ignorance qui se laisse entraîner par faiblesse. Il n'est pas moins vrai que les ignorants forment le gros de l'armée, si facilement enrôlée par les sophistes. C'est là-dessus que compte en ce moment l'*Association internationale des travailleurs*, ou plutôt c'est la triste situation que ses meneurs exploitent. Au surplus, soit qu'ils se trompent de bonne foi ou qu'ils trompent sciemment les ouvriers de nos villes, soit qu'ils s'adressent aux idées ou qu'ils ne parlent qu'aux plus grossiers appétits, il importe peu. Ce qui importe, c'est qu'on soit sur ses gardes, c'est qu'en même temps que la société se réorganise pour se défendre matériellement contre des entreprises abominables et qui peuvent momentanément réussir, on le sait aujourd'hui, les mêmes précautions intellectuelles soient prises, avec une égale prévoyance, c'est que les avenues ouvertes à de dangereux paradoxes soient fermées par l'étude et la réflexion dans les esprits que séduit trop aisément tout ce qui usurpe les mots de justice, d'égalité, de fraternité universelle et de bonheur public.

Pour notre humble part, nous avons cherché à pré-munir les travailleurs qui ont quelque temps à con-

sacrer à la lecture contre une propagande qui les déprave et les ruine. Nous leur avons mis sous les yeux ces principes d'économie politique qui touchent plus spécialement aux questions populaires (1). Le présent livre a ou plutôt garde une destination différente. Il s'adresse à la jeunesse studieuse et cultivée qui fréquente nos écoles ou qui en est sortie. C'est elle qu'il se propose d'initier aux fortes et salutaires doctrines de l'économie politique. Il a pour but de les mettre au courant de ces problèmes si délicats, si redoutables, et qui sont ou paraissent quelquefois si obscurs. Il s'applique à les résoudre d'une manière toute scientifique, quoique par les procédés les plus clairs et les plus simples, et de telle façon que nulle intelligence habituée à l'observation et au raisonnement par une éducation scientifique ou même surtout littéraire, ne puisse se soustraire à l'évidence des preuves méthodiquement exposées. Toutes les séductions des utopies, tout le périlleux attrait des idées communistes plus ou moins déguisées sous le nom de socialisme, si tant est que ces théories puissent conserver encore quelque prestige, toutes ces erreurs tombent, ainsi que d'autres erreurs économiques et sociales, qui n'ont tenu que trop de place dans le monde, devant ces vérités palpables, saisissantes, sévères et bienfaisantes, sévères seulement quand on les méconnaît, bienfaisantes toutes les

(1) Economie politique populaire, 4 vol. — La liberté du travail, de l'association et de la démocratie, 4 vol.

fois qu'on les respecte, et que l'on admire plus à mesure qu'on les approfondit davantage. A quoi d'ailleurs sert-il de se révolter contre elles ? Cette révolte insensée qui les laisse subsister tout entières ne retombe que sur ses auteurs.

Je ne saurais trop inviter la jeunesse française à se rapprocher de cette science que j'ai commencé à aimer quand la jeunesse était aussi mon partage, et que, pendant seize ans, j'ai enseignée au Collège de France. Je n'ai pu le faire sans acquérir la conviction, chaque jour plus grande, de sa haute importance en elle-même, de son utilité indispensable dans l'état de la société, et de l'immense lacune que son absence trop fréquente dans l'enseignement laisse subsister parmi nous. Les générations nouvelles doivent se pénétrer de cette nécessité comme d'une partie du rôle qu'elles ont à jouer sur la scène du monde. Qu'elles étudient cette science économique ; qu'elles l'étudient avec cette sérieuse attention qu'elles mettent aux sciences mathématiques ou naturelles, elles seront tout étonnées de la trouver, non point aride comme on le dit, mais pleine d'un charme réel. C'est une des plus grandes forces qu'elles puissent se donner à elles-mêmes, un des aliments les plus solides qu'elles réclament, de même que c'est une des plus solides barrières qui puissent être élevées contre le désordre qu'elles sont appelées à combattre ; car le temps des luttes, tout le monde le sent, n'est point fini. Elles y trouveront le germe des bonnes inspirations, des

bonnes résolutions, des bonnes lois. Elles apprendront à y affermir leur marche encore incertaine, à ne plus s'abandonner à cette molle direction si funeste depuis tant d'années aux esprits qui flottent au hasard, comme aux mœurs publiques et privées si faciles à corrompre. Des principes, non pas ce qu'on appelle ainsi trop souvent, c'est-à-dire de prétendues vérités ayant leur origine dans les conceptions sans réalité de l'esprit de système, mais des principes nés de l'expérience et qu'elle ne cesse de confirmer à chaque instant, voilà ce dont les générations doivent se montrer avides ; c'est ce qui a le plus fait défaut à leurs devancières, et combien chèrement elles l'ont payé ! Les conditions et les formes du gouvernement sur lesquelles nous avons tant de peine à nous fixer, malgré le soin que nous avons de décréter chaque fois l'éternité de celui que nous adoptons, ont assurément leur importance ; mais ce qui forme le fond permanent et quotidien de la société ou, pour mieux dire, de l'existence humaine en a bien plus encore. C'est un mécanisme qui n'a rien d'arbitraire et dont les rouages principaux ne sauraient, comme les constitutions politiques qu'on remplace tous les quinze ou vingt ans, être changés sans que la société périclite. Le travail, le capital, le crédit, l'échange, l'impôt, obéissent à des règles fixes, malgré la mobilité de certains faits. Mais je ne veux pas anticiper sur des propositions qui seront elles-mêmes démontrées, puisqu'on les conteste. Je n'ai prétendu ici que signaler l'opportu-

nité toute patriotique de l'étude qui se trouve résumée dans ce livre. Hélas ! notre pays n'a que trop besoin de se relever. Il lui faut pour cela de grands cœurs, mais il lui faut aussi et il lui faut beaucoup de bons et sages esprits qui remettent à leur place les idées justes, comme la paix dans la rue et dans l'atelier, comme les finances si profondément éprouvées par les guerres et les révolutions se faisant tristement suite les unes aux autres. Il faut créer au profit du vrai et du bien une grande force d'opinion. L'ordre moral aussi bien que l'ordre politique est à ce prix ; ni l'un ni l'autre ne seront possibles tant que, par les faux systèmes des uns et par l'ignorance indifférente ou abusée des autres, les vérités économiques les plus fondamentales resteront à l'état de mystères qui ne regardent que quelques initiés, ou seront foulées aux pieds par les sectaires. Ils entraînent à leur suite une partie de ce qu'on nomme le peuple ; mais qu'on y songe, c'est la nation tout entière qu'ils finiraient par conduire aux abîmes, si en s'armant d'énergie pour prendre virilement la conduite de ses destinées, elle ne s'armait aussi de raison et de science vraiment saine pour résister à ce torrent d'erreurs et de passions déchainées.

HENRI BAUDRILLART.

Juin 1871.

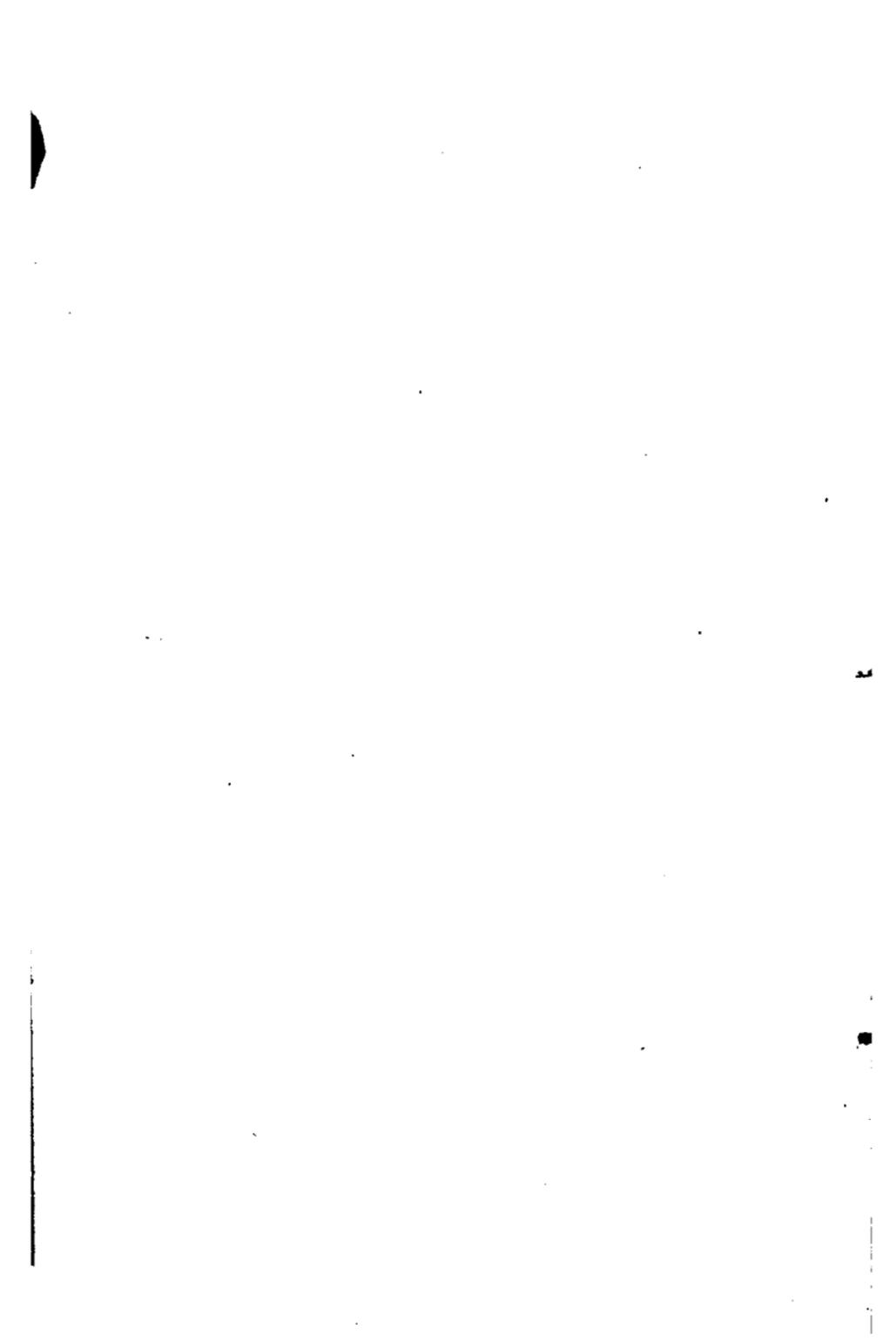
AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Depuis que le *Manuel d'économie politique* de M. Henri Baudrillart a paru, ce livre a reçu plusieurs distinctions qui ont contribué à en assurer le succès en France et à l'étranger. Peu de temps après sa publication, un éminent économiste, M. Hippolyte Passy, en faisait l'objet d'un rapport aussi favorable qu'étendu devant l'Académie des sciences morales et politiques; l'Académie française décernait au même ouvrage le grand prix Montyon; enfin il était un des titres qui ont ouvert à l'auteur l'entrée de l'Institut. Malgré ces témoignages précieux de l'estime publique, l'auteur du *Manuel* ne s'est pas cru dispensé de faire subir à son travail toutes les améliorations qu'il lui a paru réclamer, et qui achèveront de rendre classique ce résumé de l'économie politique.

L'ÉDITEUR

Octobre 1864.



PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

J'offre ici au public le résumé aussi substantiel, aussi dépourvu de développements superflus qu'il m'a été possible, du cours d'économie politique que je professe au Collège de France. Appelé, en 1852, sur la désignation de M. Michel Chevalier, à suppléer dans sa chaire l'éminent professeur, j'ai dû parcourir l'ensemble des questions que comporte un tel cours, et revenir sans cesse sur les principes les plus généraux de la science économique. Tout m'en faisait une obligation : mon propre esprit dominé dans ces matières par le besoin de marcher sur le terrain solide des éléments, la nature d'un enseignement s'adressant à la jeunesse des écoles qui, privée de tout autre cours d'économie politique, vient demander avant tout à celui du Collège de France des vues sûres et des directions bien arrêtées. Aussi aurais-je pu intituler cet ouvrage : *Principes généraux de l'économie politique*, si je n'avais craint d'effrayer la portion du public qui fuit les titres trop ambitieux. J'ai tâché que le titre de *Manuel* fût justifié par la disposition méthodique des matières, par la rapidité de l'exposition, par le désir de n'omettre aucune question fondamentale, comme par le soin de résumer sur chacune les solutions qui s'autorisent du nom des principaux économistes, enfin par le ferme propos de dispenser les lecteurs distraits ou affairés de ce temps-ci de lire, sous peine de rester dans une ignorance absolue, des ouvrages plus considérables et qui supposent une étude préparatoire. Mon but serait encore bien mieux atteint toutefois, je l'avoue, si ce livre leur inspirait l'envie d'étudier des traités ou plus spéciaux ou plus développés.

Je ne pouvais ignorer qu'il existe, quoiqu'en très-petit nombre, des traités élémentaires qui sont depuis longtemps

en possession du succès. Le mérite facile d'être le dernier venu dans la même carrière m'a empêché d'en concevoir du découragement. C'est au surplus un avantage qui vaut peut-être la peine qu'on en tienne compte à l'auteur. Les sciences morales et politiques sont sujettes à se modifier sans cesse, même quand on admet que leurs principes les plus essentiels soient fixés. Les changements que le temps apporte à l'état des esprits et des choses font également varier le degré d'importance qu'il convient de mettre au développement de tel ou tel de ces principes. Il suffit de regarder autour de soi pour reconnaître aisément que chaque moment de l'histoire des sciences a ses problèmes de prédilection, comme chaque époque a ses préoccupations spéciales. Les sciences d'une nature analogue à l'économie politique sont obligées de changer jusqu'à un certain point leur mode d'exposition, à mesure que les objections ou que les dispositions d'esprit qu'elles rencontrent se renouvellent, à mesure en outre qu'elles accomplissent sur elles-mêmes un travail de transformation. C'est ce qui explique que des traités d'économie politique, écrits au dernier siècle ou au commencement du nôtre, ont perdu une partie de leur popularité, bien qu'ils gardent tout leur mérite. Enfin nous nous sommes dit qu'il n'était pas absolument nécessaire pour être utile de faire mieux que ses devanciers, mais qu'il suffisait d'avoir fait à plusieurs égards autrement qu'eux. Si la vérité est une, les voies pour y arriver sont nombreuses, et plus ces voies se multiplient, plus les esprits qui sont de sorte fort diverse ont de chances de trouver le chemin qui peut les y conduire.

Les personnes qui liront ce livre pourront, grâce aux nombreuses analyses qu'il contient et au soin que nous avons eu de tenir compte des publications les plus importantes, tant en France qu'à l'étranger, se faire une idée exacte de l'état de la science économique à l'heure présente sur presque toutes les grandes questions dont elle s'occupe. Tel a été et tel a dû être notre but principal. L'impersonnalité, qui est partout ailleurs un défaut, a son mérite dans un pareil genre d'ouvrages. On sait gré à l'auteur de s'effacer devant la science. Pourtant, en mettant ce précepte en pratique, je n'ai pas cru que mon titre me condamnât à en abuser. Tout en parlant au nom de la

science, l'auteur laisse voir, quand il y a lieu, que c'est lui qui parle, sous la condition expresse d'en avertir le lecteur ; il le laisse voir par le mode d'exposition qu'il adopte et par l'importance particulière qu'il attache à tel ou tel point de vue. En ce sens, nous osons croire que ce livre ne fait pas double emploi avec les autres traités élémentaires. Les principes de l'ordre moral auxquels nous rattachons les vérités économiques y sont mis en relief avec un soin particulier. Nous nous proposons au surplus, dans un ouvrage ultérieur qui roulera plus spécialement sur les rapports de l'économie politique avec la morale, de développer ce que nous n'avons fait qu'indiquer ici (1). Il nous a été impossible d'oublier les attaques qu'a subies l'économie politique dans ces derniers temps. En la montrant toute pénétrée des idées de liberté et de responsabilité individuelle qu'elle ne cesse de revendiquer, nous faisons voir, plus que ne l'avaient fait les premiers économistes préoccupés presque exclusivement de l'idée de faire tomber les monopoles, qu'elle conduit non à l'anarchie, mais à l'ordre et à l'harmonie des intérêts, et qu'elle se concilie ou ne peut mieux avec cette sociabilité, cette solidarité humaine qu'on a voulu lui opposer. Il en est de même de la perfectibilité, de l'idée de progrès. Combien de fois ceux qui ont accusé l'économie politique d'être une théorie égoïste, traduction étroite et systématique des intérêts de la bourgeoisie riche dans l'ordre scientifique, n'ont-ils pas répété que la même science ne voyait dans l'humanité qu'un mouvement de rotation perpétuelle, si ce n'est même un mouvement rétrograde ! Nous avons eu à cœur de répondre à ce reproche.

J'ai dit brièvement, et les préliminaires qui ouvrent ce livre marqueront mieux encore, ce que j'ai voulu faire, et ce que je ne me flatte que d'avoir imparfaitement accompli : sûr seulement d'une chose, c'est d'avoir cherché la vérité uniquement, et avec toute l'ardeur possible mise à des études que rien ne distrait et ne partage. Maintenant, qu'il me soit permis de

(1) C'est ce que nous avons essayé de faire dans notre ouvrage intitulé : *Des rapports de l'économie politique avec la morale*, publié sous la forme de leçons professées au Collège de France.

clure cette préface par un double remerciement : j'adresse le premier au maître illustre qui m'a ouvert, avec une bienveillance que je ne puis oublier, la carrière du haut enseignement. A qui donc pourrais-je l'adresser l'autre remerciement, si ce n'est à cet auditoire sérieux et si sympathique qui n'a cessé de me soutenir dans cette laborieuse carrière par ses constants encouragements ?

28 juillet 1857.

MANUEL

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PREMIÈRE PARTIE

VUES GÉNÉRALES

CHAPITRE PREMIER

VUE GÉNÉRALE DES PHÉNOMÈNES ÉCONOMIQUES ET DE
L'ORDRE QUI S'Y OBSERVE.

I

Toute science implique l'idée d'ordre ; et il y a autant de sciences qu'il y a dans le monde de sphères distinctes dans lesquelles l'Ordre, cette visible révélation de la Providence, se manifeste. C'est ainsi que la physique, la chimie, l'astronomie, parmi d'autres sciences définitivement reconnues, forment des branches de la connaissance humaine qu'on n'est tenté de confondre ni entre elles ni avec d'autres. De même, ce qui fait que les sciences dont l'homme et la société forment l'objet ont aussi une réalité, c'est que le monde moral et la société présentent certaines classes distinctes de faits qui sont soumis à des lois.

Montrer qu'il existe toute une catégorie de phénomènes

auxquels s'applique la dénomination de faits *économiques*, et que ces phénomènes, loin d'être livrés au hasard, à la confusion, présentent une certaine généralité et obéissent à un certain ordre naturel, telle est donc, si l'on veut suivre une marche méthodique, la première tâche à remplir.

Le fait le plus saillant qui se présente à l'observateur, lorsqu'il jette les yeux sur la société, c'est le spectacle de l'activité universelle. Le *travail* est la loi commune de l'humanité. La *division du travail*, cette séparation des occupations entre les hommes, marque certaine, on le verra, d'une civilisation avancée, est ensuite une des choses qui frappent le plus. Autant en dirons-nous de l'*échange*, conséquence inévitable de la séparation des tâches; car, dans un état social où les tâches sont très-divisées, et où chacune d'elles se subdivise encore en une foule d'opérations, il est de toute évidence qu'échanger n'est pas moins nécessaire pour vivre que travailler. Quand même l'attention ne serait pas attirée par les formes si diverses que revêt l'échange, il est impossible qu'elle ne tombe pas sur l'instrument général qu'il emploie, sur la *monnaie*, cette invention commune, de même que le langage, à tous les peuples civilisés. Comment ne pas remarquer un autre phénomène plus surprenant encore? Cette monnaie d'or ou d'argent qui achète les autres valeurs en a une par elle-même; mais par quel prodige voyons-nous de simples morceaux de papier, dépourvus par eux-mêmes de toute valeur, acheter les plus magnifiques produits de l'industrie et de l'art, s'échanger contre les sommes d'or ou d'argent les plus considérables? C'est le *crédit* qui opère ce miracle familier dont peu de gens, encore de nos jours, se rendent un compte bien exact.

Voilà assurément des faits incontestables, frappants et reconnaissables entre tous : ils ne sont pas les seuls de la même nature. Il suffit, pour s'en convaincre, de porter le regard le plus superficiel sur les producteurs eux-mêmes et sur la manière dont les produits se distribuent entre

eux. Les uns apportent dans l'œuvre commune le concours de leurs bras et reçoivent un *salaires*; il en est qui demandent leurs moyens de vivre à l'exercice de leurs talents dans les diverses professions que l'on a surnommées libérales. D'autres, possesseurs de capitaux, mus par l'espérance de recueillir certains *benefices*, engagent leurs fonds dans des entreprises qu'ils surveillent et dirigent eux-mêmes; d'autres se contentent de placer leurs épargnes, dont ils perçoivent un *intérêt*. Ceux-ci possèdent des maisons dont ils touchent un *loyer*; ceux-là sont propriétaires de terres qu'ils font valoir ou dont ils attendent un *fermage*. Un certain nombre, enfin, rendant des services qu'on nomme publics, vit sur le produit de l'*impôt*. Toutes ces branches de revenu se déploient sous nos yeux; il nous est loisible par conséquent d'en interroger les sources, d'étudier les causes diverses qui en font varier le cours, et de nous demander quel est l'emploi le plus fructueux qu'elles peuvent recevoir.

Le signe distinctif des phénomènes que nous venons de rappeler succinctement, c'est la *valeur*.

Distinguer un certain nombre de faits marqués de ce signe particulier, reconnaître dans la production et dans la distribution des valeurs tout un ordre spécial de recherches, c'est avoir établi, sinon encore l'existence, du moins la possibilité d'une science *sui generis*; c'est avoir déjà jusqu'à un certain point déterminé le champ de l'économie politique.

II

Mais ces faits économiques présentent-ils un caractère suffisant de *fixité*, de *généralité*, de *régularité* pour devenir matière de science? Ces faits ont-ils des lois? — Il serait bien étrange qu'ils n'en eussent point. En effet, nous ne connaissons pas dans le monde une seule espèce de phénomènes que Dieu ait abandonnée à l'arbitraire et au hasard. Il serait par trop contradictoire de supposer qu'il

a fait exception pour des faits dont l'importance est immense, puisqu'ils tiennent à toute l'organisation des sociétés. Cependant tel est le sort des sciences qui s'occupent de l'homme : longtemps elles voient contester jusqu'à leur légitimité. Cela n'a pas empêché les philosophes, en ce qui concerne l'étude de la nature humaine, de laisser dire le scepticisme et de passer outre. Ainsi ont fait, dans le cours du siècle dernier, de profonds penseurs pour les phénomènes économiques. Quesnay, Turgot, Adam Smith, ont aussi entendu dire que tout, dans le monde du travail et des transactions, est arbitraire, indéfiniment modifiable au gré des volontés humaines ; ils ne l'ont pas cru, ils ont passé outre. Du sein de ces phénomènes mieux observés, ils ont dégagé certaines conditions auxquelles la société est tenue de se conformer pour que l'activité et le bon ordre règnent dans les affaires, et pour que la prospérité qui en est le fruit aille s'accroissant sans cesse sur cette terre que l'homme n'aura pas vainement arrosée de ses sueurs.

Dès lors, l'économie politique a été fondée véritablement. Tant que l'attention ne s'était portée que sur des faits économiques locaux, particuliers, empiriquement constatés, sans vue d'ensemble, il y avait eu des *observations* économiques, il n'y avait pas encore de *science*. « Il n'y a de science, a dit Aristote, que de ce qui est général. »

Quelques objections s'élèvent pourtant encore au seuil même de la science économique comme des fins de non-recevoir. Il suffira d'observations fort sommaires pour en faire justice.

On a prétendu établir contre la *fixité* des faits économiques que la *valeur* étant chose essentiellement variable, ainsi qu'une expérience journalière nous en convainc, il n'y avait pas moyen de fonder une science solide sur un fonds qui se dérobe sans cesse. — On n'a pas réfléchi, sans doute, qu'une pareille objection irait droit à nier la possibilité de toutes les sciences expérimentales. Les plus certaines, en effet, s'appuient sur des phénomènes mobiles

(tels que l'électricité, la lumière, le calorique). Fort heureusement cette variabilité n'exclut pas la règle : les *faits* sont mobiles, les *lois* sont stables. — Une objection analogue est encore tirée de la variabilité de l'*utile*. Il change dit-on, de peuple à peuple, comme d'individu à individu. Cette variabilité n'est point douteuse, et il faut en tenir un grand compte ; mais elle a des limites. Les conditions favorables à l'existence et au développement des êtres, leurs rapports les plus essentiels ne changent point, non plus que leur nature, en ce qu'elle a de constitutif. Depuis le commencement, telle plante est pour l'homme un poison, telle autre un remède. De même, telle conduite est utile ou funeste dans ses effets, quels que soient le climat, la race, le siècle.

Les faits économiques auxquels nous avons fait allusion offrent-ils de même une certaine *généralité* ? Oui, sans doute ; ils sont communs à tous les temps, à tous les peuples, et si leur forme a beaucoup changé, ces changements ne sauraient affecter leurs lois qui dominent leurs formes. Ils ont été très-diversement organisés, mais partout on les retrouve. Un peuple ne peut vivre sans travail, sans capital ; un État a partout besoin d'un revenu. Où ne rencontre-t-on pas le salaire et la rente ? Quel peuple un peu civilisé a vécu sans faire usage de la monnaie, sans se livrer au commerce ?... Les conditions de prospérité pour les diverses nations peuvent varier et varient en effet sur plusieurs points. Mais la plupart sont partout les mêmes ; partout où règnent ces conditions essentielles, la richesse augmente ; partout où elles font défaut, elle ne se forme pas ou elle diminue.

En ce qui concerne l'ordre des phénomènes économiques, nous savons qu'il est fort commun d'entendre parler de la *guerre* et de l'*anarchie* des intérêts ; ce qu'on a le moins coutume d'y chercher, c'est l'ordre. La lutte, en effet, est à la surface, une lutte parfois acharnée et violente, qui ne laisse voir que la confusion ; mais l'harmonie s'y cache. Dans une société où les transactions s'o-

pèrent librement, le désordre n'est qu'un accident, ayant lui-même un caractère utile à titre d'avertissement qui ramène à l'ordre, plus ou moins promptement, les imprudents qui s'en écartent. Sans entrer ici dans les preuves d'une assertion que toute la science économique établit, nous dirons seulement que deux raisons bien puissantes tendent à maintenir dans le monde des intérêts cet ordre que, sur la foi d'une apparence mal débrouillée, on se refuse à y reconnaître. La première de ces raisons, c'est que l'industrie de chaque producteur est intéressée à se mettre en rapport avec les besoins auxquels elle se propose de satisfaire. De là une *tendance à l'harmonie* entre la production et la consommation. La seconde raison, c'est que chacun est tenu d'ajuster ses travaux à ceux des autres hommes, sans lesquels il ne peut rien et dont le concours centuple la puissance individuelle. De là une *tendance à l'harmonie* dans les diverses parties de la production.

Il serait aisé de démontrer historiquement les assertions contenues dans ce chapitre touchant la régularité des lois qui président à la *valeur*. — Parmi d'autres preuves, l'impuissance cent fois constatée de tant de lois dites de *maximum*, qui prétendaient régler le prix des divers objets; celle de l'altération des monnaies, essayée à maintes reprises et qui, en fin de compte, n'a jamais réussi à les faire accepter par les peuples au delà de leur valeur intrinsèque; celle des diverses tentatives de papier-monnaie, faites non-seulement en France sous l'ancienne monarchie et à l'époque de la révolution, mais dans la plupart des pays civilisés, démontrent à quel point la valeur est chose peu arbitraire, et qu'il y a ici comme partout, selon l'expression de Montesquieu, une *nature des choses* dont il faut savoir reconnaître les *rapports nécessaires*, et contre laquelle il est insensé de se mettre en révolte.

CHAPITRE II

DÉFINITION ET METHODE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Nous avons constaté que l'économie politique a un objet déterminé, observable, réductible à certaines lois. Il resterait maintenant à la définir avec plus de rigueur. Nous devons reconnaître que c'est encore, dans l'état de la science, une tâche pleine de difficultés. Les limites rigoureuses de l'économie politique sont toujours un objet de controverse. Quelques écrivains y font rentrer toutes les espèces de travaux et de fonctions, et tous les genres de richesses, appelant de ce dernier nom tous les biens, même ceux de l'esprit et du cœur. Les autres n'y placent que ce qui est directement du domaine des intérêts matériels, tout en tenant compte de l'influence que l'état des idées, des connaissances, des habitudes et les rapports des administrés avec le gouvernement, exercent sur cette dernière nature d'intérêts. Telle est la manière dont particulièrement Adam Smith, dans son grand ouvrage sur la *Richesse des nations*, Jean-Baptiste Say, dans son *Traité*, Sismondi, Malthus, et récemment M. John Stuart Mill, dans leurs *Principes*, Droz, dans son *Économie politique*, Rossi, dans son *Cours*, ont entendu la science économique, avec des nuances diverses qui n'altèrent pas l'unité de leur point de vue.

En nous réservant de revenir sur cette question controversée, nous définirons dès à présent l'économie politique, la science qui a pour objet la manière dont la ri-

chesse se produit, s'échange, se distribue et se consomme. Or, comme rien de tout cela n'a lieu sans travail et sans échange, et comme, d'un autre côté, aucun de ces travaux et de ces échanges ne s'opère au hasard, il s'ensuit que les lois qui président au travail et à l'échange forment le véritable champ de la science économique.

On voit combien cette définition diffère de celle que M. de Sismondi, dans un ouvrage d'ailleurs remarquable à plus d'un titre, malgré les erreurs qu'il renferme (1), a donnée de la science économique, quand il affirme que « le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'économie politique. » Une pareille définition, par elle-même fort inexacte, a en outre le tort grave de fournir des armes à ces sectes qui nourrissent le commun dessein, à travers toutes leurs dissidences, de mettre l'industrie et le commerce entre les mains de l'État omnipotent. L'économie politique s'inspire de la donnée opposée. Loin de requérir l'action de l'État en tant que producteur direct et distributeur de la richesse sociale, elle enseigne que le bien-être est le fruit du travail libre, soumis dans sa marche à des conditions qu'il n'appartient à aucun pouvoir humain ni de détruire, ni d'abroger. Là gît la principale différence qui la sépare, d'une part, du vieux système réglementaire, et, d'autre part, du socialisme moderne dans la plupart des formes qu'il a revêtues.

Il importe, d'ailleurs, de distinguer, au point de vue de la méthode, l'économie politique en elle-même, de son objet pratique. M. Droz a pu dire, qu'à ce dernier point de vue, le but que se propose l'économie politique, c'est de « rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible » (2). Rien n'est plus vrai. Mais il serait à craindre

(1) *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, par Simonde de Sismondi, liv. 1^{er}, chap. ix, *Histoire de la Science*.

(2) *Economie politique ou principes de la science des richesses*, par J. Droz, liv. 1^{er}, ch. 7.

qu'en perdant de vue la distinction essentielle de la science et de l'art, on ne tombât dans les mille détails d'organisation qui ne sont point l'affaire de l'économiste, mais de l'administrateur. Le seul objet de la science est de connaître, et le seul reproche qui puisse lui être fait, c'est d'avoir mal observé. De même, s'il est vrai qu'elle *consiste uniquement dans les vérités qui résultent de l'étude d'un sujet quelconque*, dans l'observation de certains phénomènes et de leurs rapports, ce n'est point à elle, c'est à l'art, collection de maximes, ou préceptes pratiques « dont l'observance conduit à faire avec succès une chose quelle qu'elle soit » (1), qu'il appartient de tenir compte des résistances et des exceptions, et de passer de la théorie à la pratique. L'art est justiciable de la prudence, la science ne l'est que de la vérité.

(1) Destutt de Tracy, *Traité d'économie politique*.

CHAPITRE III

PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Comme toutes les sciences morales et politiques, celle à laquelle cet ouvrage est consacré a ses fondements dans la nature humaine. C'est l'homme qui produit, distribue, échange et consomme la richesse. Il est par son activité le point de départ des faits économiques comme producteur, et il en est le centre comme consommateur par la satisfaction des besoins. Il importe donc de se former une idée de la constitution de l'homme lui-même.

Nous ne dirons rien que la vue la plus sommaire de la nature humaine ne justifie, rien que chacun ne puisse facilement vérifier, en affirmant que l'homme est un être *soumis à des besoins, libre et responsable, sociable, perfectible.*

Insistons un peu sur ces prolégomènes. En les tirant au clair, nous éviterons le reproche, si souvent adressé à la science économique, de matérialisme et d'empirisme étroit : nous verrons qu'elle se rattache dans l'homme à ce qu'il y a de plus noble et de plus essentiel ; nous constaterons enfin qu'elle n'est que la mise en œuvre des éléments de sa nature, et la contre-épreuve des principes les plus élevés de la morale.

I

L'homme est soumis à des *besoins*. Le besoin est comme le fonds de notre nature. Sans lui nous ne saurions même

comprendre la vie d'un être sensible et borné. Sans doute le besoin est un assujettissement pénible, et pourtant personne n'ignore que la multiplicité des besoins est le signe de la supériorité des espèces : elles jouissent et souffrent sur plus de points à mesure qu'elles s'élèvent dans l'échelle des êtres, c'est-à-dire qu'elles vivent plus complètement. L'animal a plus de besoins que la plante, l'éléphant en a plus que l'huître. Le civilisé, au sein de l'espèce humaine, en éprouve plus que le sauvage. Ces besoins qui répondent à la triple fin de l'homme, physique, intellectuelle, morale, veulent être satisfaits, les uns sous peine de cruelles douleurs et même sous peine de mort, les autres sous peine d'un moindre développement qui est aussi un grand mal, quoiqu'il ne soit pas toujours aussi vivement senti. « L'âme est un feu qu'il faut nourrir et qui s'éteint, s'il ne s'augmente, » a dit Voltaire avec autant de bon sens que d'esprit. Bornons-nous à affirmer que, par la souffrance qui les accompagne et par l'espoir du bien-être qui suit leur satisfaction, les besoins sont l'indispensable aiguillon de l'activité humaine.

L'*intérêt personnel* naît du besoin. Quelques philosophes, comme Bentham, ont eu le tort de voir dans ce motif l'unique principe de toutes nos actions. Ce n'est que par des subtilités qui répugnent au sens commun aussi bien qu'à une analyse exacte des éléments de la nature humaine qu'on ramène à l'intérêt personnel la bienveillance, l'amour, la pitié. La sympathie n'a rien de commun avec le calcul. C'est aussi par de purs jeux de mots que l'on prétend faire du *devoir*, de l'*obligation morale*, c'est-à-dire du sacrifice de l'intérêt lui-même, une autre sorte de calcul. Mais si l'intérêt n'est pas le seul mobile des actions humaines, il y joue un rôle considérable et légitime. L'*amour de soi*, cet instinct indestructible de tous les êtres organisés, revêt chez l'homme un caractère supérieur de réflexion, de moralité, d'obligation même, que la religion a consacré en condamnant le découragement, le suicide, et en faisant de l'espérance une des trois grandes vertus qu'elle recommande.

Sans l'intérêt personnel, point de ressort moral, point de prévoyance, point de travail, point d'épargne, point d'invention; la civilisation s'arrête et la vie même s'éteint.

On fera une distinction pleine d'à-propos, comme explication et comme justification de ce principe de l'économie politique, en remarquant que l'intérêt ne saurait être confondu avec l'*égoïsme*, qui va jusqu'à sacrifier les autres à soi. Renfermé dans ses justes limites, l'intérêt est d'une admirable fécondité pour le bien, non-seulement privé, mais général. Il en est autrement de l'*égoïsme*, qui le plus souvent engendre de déplorables conséquences économiques. On peut dire qu'en général l'intérêt bien entendu tend à rapprocher les hommes et que l'*égoïsme* tend à les diviser. C'est l'intérêt qui a fait naître l'échange. C'est l'*égoïsme* qui produit toutes les usurpations.

Nous montrerons, en parlant de la *consommation*, comment le besoin, en devenant immodéré, immoral, conduit au désordre économique.

On voit par là que l'économie politique, en reconnaissant dans le besoin un fait originel et nécessaire, sur lequel elle s'appuie, n'a rien de commun avec la trop fameuse théorie qui s'en tient à cette maxime : *A chacun suivant ses besoins*, comme s'il suffisait d'avoir des besoins pour avoir des droits, comme si le désir que chacun peut avoir d'élégantes demeures, de mets exquis et de toutes les commodités de la vie, autorisait suffisamment à les réclamer, comme si l'homme avait un titre quelconque sur quoi que ce soit au monde sans l'avoir gagné. Le besoin n'est pas tout. Il n'est que la *condition* du développement économique, le stimulant de tout travail; le vrai *principe* de ce développement est dans la *liberté*.

II.

La *liberté* a bien des formes, elle a bien des degrés, mais, considérée dans son fonds, elle repose sur ce fait unique et merveilleux, le libre arbitre. Ce n'est que par la plus radicale inconséquence que la philosophie du dernier siècle,

par quelques-uns de ses plus célèbres organes, a pu revendiquer toutes les libertés et mettre en doute celle de l'homme intérieur, dans laquelle toutes les autres ont leur point de départ.

Le véritable attribut distinctif de l'homme consiste dans cette liberté, éclairée par la raison, qui s'atteste à la conscience, et que tout suppose dans les jugements portés par les hommes et sur eux-mêmes et sur les autres. L'univers est un composé de forces. La seule force libre et raisonnable, c'est l'homme lui-même. On pourrait le définir une *activité libre servie par des organes*, l'intelligence elle-même n'étant que le premier *organe* de cette activité. Engagée au milieu d'un système de forces fatales, qui tendent à l'opprimer, la liberté réagit contre elles, d'abord pour les conjurer, ensuite pour les plier à son usage. Cette lutte régulièrement poursuivie, dont la liberté humaine est le principe, les agents naturels les auxiliaires, et la satisfaction des besoins le but, on la nomme l'Industrie.

On conçoit que la liberté, chez un être imparfait comme l'homme, implique des chances d'erreur et une certaine somme de mal. Sans doute Dieu pouvait supprimer chez l'homme le libre arbitre et se borner à lui donner la perfection restreinte de l'abeille et du castor, qui, depuis le commencement, exécutent leurs ouvrages avec l'infailibilité de l'instinct. Il ne l'a pas voulu. Il a jugé à propos que l'homme fût le fils de ses œuvres, et une condamnation, qui est elle-même un titre de supériorité sur le reste des êtres créés, l'oblige à « gagner son pain à la sueur de son front. » Toute vérité découverte est le fruit d'un travail, d'un effort. Il en est de même de toutes les autres applications de la libre activité de l'homme. Si la liberté humaine se refuse à l'effort, ou si elle agit mal, il en résulte pour l'homme des privations, des souffrances. La loi de la liberté, c'est de se développer en se conformant aux prescriptions de la raison. La sanction de cette loi, c'est la *responsabilité*, qui attache la récompense aux efforts bien gouvernés et la peine à l'inertie ou au désordre.

La *liberté* et la *responsabilité* sont, pour ainsi dire, l'âme même de l'économie politique. Le travail, qui n'est que l'application suivie et régulière de l'activité, est libre par essence, comme la source dont il émane. Mais il est souvent opprimé en fait : une telle oppression constitue une violation évidente des lois de la nature humaine ; elle ôte à l'homme le seul moyen légitime qu'il ait de subsister, de se développer. Travailler est une nécessité et un devoir ; ce doit donc être un droit. Ainsi en jugeait Turgot, lorsqu'il plaçait en tête de l'édit qui abolit les corporations ces mémorables paroles qui sont comme la préface et le résumé de l'économie politique : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins et en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. » Il suit de là que chacun doit travailler à ses risques et périls, sans mettre à la charge d'autrui le sacrifice et l'effort, pour se réserver les produits de cet effort et les fruits de ce sacrifice. C'est ce qui fait que l'esclavage, dont l'effet est de mettre tout le travail d'un côté, et de l'autre tous les produits du travail, est une injustice si révoltante ; c'est ce qui fait aussi qu'en vertu d'une admirable harmonie de l'utile et du juste, ce travail est moins productif que le travail libre. Des deux stimulants en effet que nous avons nommés plus haut, la crainte de la souffrance et le désir du bien-être, la première cause seule agit sous la forme des menaces et des châtimens, la seconde est anéantie. Mais l'esclavage, qui est la plus destructive atteinte portée à la liberté et à la responsabilité, n'est pas le seul dommage qu'elles puissent recevoir. Entre leur anéantissement radical et leur entier respect, leur plein développement, il y a une multitude de degrés intermédiaires par lesquels le monde a passé, et qu'il n'a pas achevé d'épuiser encore, même dans notre Europe occidentale : tels sont le servage, qui est en voie de disparaître, heureusement ; la multitude de gênes qui pèsent sur le travail et sur le commerce, et en général toutes les tutelles

abusives qui traitent l'homme comme étant hors d'état de se conduire lui-même.

III

La *sociabilité*, cet autre attribut distinctif par lequel Aristote définit l'homme (1), ne résulte pas moins de l'observation de la nature humaine. Sans le concours de ses semblables, l'individu ne peut rien et n'est rien, physiquement et moralement. La sympathie, une sympathie irrésistible, rapproche les membres de la famille humaine, et l'intérêt cimente ensuite leur union. La famille est la forme inévitable et primitive de la sociabilité : sans la société, le langage, indispensable non-seulement à l'expression, mais au développement de la pensée et à celui de l'homme tout entier, n'aurait pas été créé. Niera-t-on que la sociabilité soit un instinct impérieux de notre nature ? Qu'on voie ce que fait le système pénitentiaire. Pour punir celui qui s'est mis contre elle en révolte, la société recourt à ce moyen aussi simple qu'infaillible, elle l'isole. Il s'est trouvé même que ce supplice avait dépassé son attente, et que, pour ne pas devenir une cruauté encore plus barbare que la peine de mort, il doit être tempéré par quelque adoucissement. L'hypothèse de l'isolement comme état primitif de l'humanité, si commune au dernier siècle, n'est que le rêve de la philosophie en délire. Un tel rêve n'a pu naître que dans une société pleine d'abus et de corruption, qui semblait, à des esprits extrêmes violemment ramenés en arrière vers un âge d'or chimérique, condamner l'existence de la société même. Pourtant cette hypothèse, toute vaine qu'elle est, a exercé une funeste influence sur les diverses branches des sciences sociales.

(1) *Politique d'Aristote*, liv. I^{er}, ch. 1. Tout ce chapitre de l'admirable ouvrage d'Aristote est consacré au développement de cette proposition. Voir la traduction de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

En s'appliquant à la politique, la philosophie du dix-huitième siècle a trop envisagé l'homme comme un être *indépendant*, purement personnel, ayant des *droits* qu'il tient de la nature, tandis que ses *devoirs* ne lui viendraient que de conventions consenties. L'idée de l'homme isolé, au dix-huitième siècle, se retrouve partout : en métaphysique, c'est l'homme-statue de Condillac ; en morale, c'est l'homme égoïste d'Helvétius ; en politique, c'est l'homme sauvage de J.-J. Rousseau, cet homme d'avant la propriété et d'avant la société, qui consent à se faire *sociable*, comme s'il ne l'était pas naturellement. Suivant la juste et profonde remarque qui en a été faite (1), cette tendance à voir dans l'homme le côté individuel plus que le côté sociable a eu dans les idées et jusque dans les lois un contre-coup fâcheux, et peut-être l'économie sociale, dans ses théories et dans ses applications, n'a-t-elle pas toujours su se défendre, même au dix-neuvième siècle, de cette pente sur laquelle avait glissé le dix-huitième.

Au reste, pour mériter le reproche d'*individualisme* excessif, qui lui a été adressé par les écoles socialistes, il faudrait que l'économie politique manquât à sa propre nature. Son nom même (πολιτικόν, en grec, signifie social) suppose l'existence de la société. L'expression économique de la sociabilité, c'est l'échange. Plus l'homme devient sociable, en vertu de causes religieuses, morales, politiques,

(1) Par M. Michel Chevalier. Le célèbre professeur a cité plus d'une fois dans son cours le décret de 1791 qui, en abolissant les corporations, interdit aux maîtres et aux ouvriers *de se réunir pour leurs prétendus intérêts communs* ; décret qui révèle sans doute la défiance naturelle qu'inspirait la crainte du retour des corporations, mais dont l'esprit général remonte à une cause philosophique. Cet esprit se retrouve encore en partie dans notre législation, peu favorable à l'association. M. Michel Chevalier est revenu souvent sur la nécessité de distinguer et de combiner ces deux éléments de la nature humaine, l'élément *personnel* et l'élément *sociable*.

qui dominent la civilisation économique elle-même et qui lui impriment tel ou tel caractère, plus il multiplie ses échanges. Sous les formes diverses qu'il revêt, échange d'idées, échange de sentiments, l'échange est le lien unique de la société; il en est un des principaux sous sa forme spécialement industrielle. Sans trop faire violence au langage, peut-être peut-on dire que certains animaux travaillent; mais ils n'échangent point. L'échange, c'est la sociabilité en action, la solidarité humaine rendue visible et palpable, habituelle comme le besoin et familière comme l'habitude. L'économie politique se propose comme but pratique de rendre les échanges nombreux, faciles, purs de fraude. En demandant la liberté de la production, elle demande, comme une conséquence nécessaire, la liberté de l'échange; car la production qui, chez les peuples civilisés, et d'autant qu'ils le sont davantage, ne s'opère elle-même qu'à l'aide d'une série d'échanges, ne saurait être libre quand l'échange est entravé.

Il serait facile de montrer la sociabilité avec la solidarité qui en résulte, se faisant jour encore sous d'autres formes plus spéciales dans le monde économique: sous celle de la division du travail, qui n'est que la coopération de plusieurs travailleurs ou groupes de travailleurs à une même œuvre, c'est-à-dire une véritable association; sous celle des assurances, sous celle de l'impôt, sous celle du crédit. Mais nous craindrions d'anticiper sur les développements nombreux que recevront ces idées: *sociabilité*, *solidarité*. L'échange, posé en tête de l'économie politique, résume tout le reste. Il n'y a pas un seul fait économique qui ne suppose ce fait et qui ne s'y ramène.

IV

L'homme enfin est *perfectible*; cela résulte de ce que nous venons de dire. A quoi nous serviraient notre liberté, notre responsabilité, le secours de nos semblables,

si ce n'est à nous perfectionner, et, avec notre être intérieur, à perfectionner aussi notre condition (1)? La loi de cette liberté, de cette responsabilité humaine, de cette sociabilité, considérée, soit en elle-même à titre de sentiment, soit dans ses formes, c'est de se développer sans cesse. Ce développement, mis à la charge de l'homme qui en est à la fois l'auteur et l'objet, mesure tous les progrès de l'ordre moral et de l'ordre matériel.

Et d'abord, il faut le reconnaître, les besoins obéissent à une loi de développement. A peine a-t-il réalisé le bien, l'homme vise au mieux. Il aime aussi la diversité; il l'aime à ce point que le goût de la nouveauté se place lui-même au nombre de ses besoins les plus impérieux. Prenez les besoins les plus matériels comme les plus intellectuels, vous verrez qu'ils vont sans cesse se développant. C'est un mal, sans doute, quand l'homme est conduit par là aux raffinements de la mollesse et de la volupté. Mais, à titre de loi générale, c'est un bien. Grâce à cette loi, ses besoins matériels, qui ne se contentent plus d'une satisfaction grossière comme chez les sauvages et chez les barbares, suscitent une foule d'industries qui contribuent à la force et au charme de la civilisation. Ses besoins spirituels deviennent aussi plus exigeants. Le besoin de savoir devient une passion véritable. Le besoin d'aimer devient plus délicat. Le besoin du beau se raffine et s'exalte; il enfante les chefs-d'œuvre de l'art; il se mêle à quelque degré à toutes les créations, même les plus humbles, de l'industrie. Le besoin religieux enfin va se spiritalisant sans cesse davantage. Cette expansibilité des besoins, qui impose à l'homme de nouveaux motifs de vertu, en le soumettant à des tentations plus nombreuses, lui crée aussi de nouveaux mobiles d'action. Sans elle,

(1) Sur cette double face de la civilisation, dont l'une répond au développement intérieur et individuel, l'autre au développement extérieur et social, voir l'admirable leçon sur la civilisation qui ouvre le cours de M. Guizot.

l'activité humaine s'endormirait; les sociétés seraient stationnaires; le mot de progrès ne présenterait plus aucun sens.

La liberté et la responsabilité, de même que les besoins dont elles règlent l'essor, obéissent à la loi du progrès. La vie de l'individu est un combat dont le perfectionnement est le but. L'histoire de l'humanité est de même un long apprentissage de la liberté, qui apprend sans cesse, à travers bien des tâtonnements et des erreurs, à éclairer et à assurer sa marche. L'homme moderne est plus libre que l'homme antique du joug de l'Etat. L'esclavage qui asservissait autrefois l'immense majorité n'est plus qu'une exception flétrie par l'opinion, et dès lors, dans un temps plus ou moins prochain, condamnée à disparaître de la surface du globe. Le caractère ultra-préventif des législations s'est généralement effacé. Le but marqué à l'éducation, non d'ailleurs suffisamment atteint encore, il s'en faut, c'est de fortifier chez l'individu le ressort de la responsabilité et de lui apprendre à faire de sa liberté un emploi intelligent et judicieux. Notre révolution de 1789 a été la proclamation officielle et la mise en pratique de ces principes, qui se traduisent par tout l'ensemble des libertés philosophiques, civiles, politiques, économiques.

La sociabilité ne s'est pas moins développée sous l'influence du christianisme, qui proclame la fraternité de tous les hommes, rachetés du sang d'un même Dieu, et sous celle des idées philosophiques qui établissent l'identité de nature de tous les membres du genre humain. La sociabilité n'a pas cessé de s'étendre. La séparation en castes a disparu. L'égalité, écrite dans les lois, pénètre de plus en plus dans les mœurs et rapproche les conditions. La société économique, qui, grâce au commerce, a toujours été plus vaste que la société politique confinée dans la nation, étend de plus en plus ses limites aux frontières mêmes de la terre habitée, par le développement des échanges internationaux, l'un des effets les plus mar-

qués, et désormais l'une des causes les plus puissantes de l'effacement des haines de peuple à peuple.

Telles sont les données essentielles que l'économie politique emprunte à une vue impartiale de la nature humaine, et qu'on peut appeler, suivant le point de vue auquel on se place, principes de la civilisation chrétienne, principes de la philosophie, principes de la révolution française. Nous verrons mieux encore par ce qui suivra comment le travail, le capital, le commerce, le crédit, etc., en un mot les diverses parties de l'économie politique se trouvent être, sans qu'il y ait besoin d'aucun parti pris pour les ramener à ces notions primordiales, la justification éclatante et la constante application de ces principes.

CHAPITRE IV

RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LES AUTRES SCIENCES.

Les rapports de l'économie politique avec l'ordre moral et social découlent du chapitre précédent. C'est le droit naturel qui établit le principe de propriété que l'économie politique commente et développe à sa manière : c'est la morale, cette science des devoirs et des droits, qui analyse et détermine les principes et les règles du juste et de l'injuste ; c'est elle qui constate le droit général de l'homme par rapport aux choses, ses devoirs envers lui-même, ses droits et ses devoirs dans ses relations avec les autres, principes dont l'économie politique s'inspire pour en faire toutes les applications de son ressort.

A son tour, ainsi qu'on l'a dit déjà, l'économie politique est le *meilleur auxiliaire de la morale*. Elle prêche le travail, l'épargne, la fraternité humaine au nom même de l'intérêt bien entendu. Nous ajouterons que le bien-être que ses enseignements contribuent à répandre et à faire descendre dans toutes les classes, donne à l'homme plus de loisir pour cultiver son intelligence, et l'arrache à l'abrutissement et aux grossières tentations de la misère. On a vu sans doute quelques peuplades pauvres et *honnêtes* plutôt que *vertueuses* ; mais elles vivaient dans un état d'immobilité qui n'est pas la véritable destinée des sociétés humaines. Elles étaient peu civilisées, et surtout elles étaient peu en voie de se civiliser davantage. Que l'on

regarde à l'état du monde, et l'on verra que les peuples les plus avancés en industrie sont aussi ceux chez lesquels le principe moral a plus de force et chez lesquels la délicatesse dans les relations privées et l'héroïsme dans la guerre se manifestent davantage.

L'économie politique offre aussi d'évidents rapports avec la *politique*. Elle détermine la sphère d'action du gouvernement en matière d'industrie. Elle montre avant tout dans l'Etat le protecteur des propriétés et des personnes. Elle lui indique les conditions générales de production, de distribution et d'emploi de la richesse dont il ne peut se départir sans en tarir les sources. De son côté la politique, sans influencer sur les solutions de la science, exerce une influence qu'on ne saurait méconnaître sur ses applications.

« On conçoit, écrit M. Rossi (1), que la morale, que la politique interviennent dans les questions sociales. Le but de la société, comme le but de l'individu, n'est pas seulement d'être riche ; ce but peut même, dans certains cas, être subordonné à un but plus élevé. Supposons que ce fût un moyen de richesse nationale que de faire travailler les enfants quinze heures par jour, la morale dirait que cela n'est pas permis ; la politique aussi dirait que c'est là une chose nuisible à l'Etat, qu'elle paralyserait les forces de la population. Pour avoir des ouvriers de onze ans, on aurait de chétifs soldats de vingt ans. La morale ferait valoir ses préceptes, la politique ses exigences, et quand même il serait prouvé que le procédé serait utile comme moyen de richesse, on ne devrait pas l'employer. Devrait-on donc se récrier contre l'économie politique ? Non, l'économie politique n'est qu'une science qui examine les rapports des choses et en tire des conséquences. Elle examine quels sont les effets du travail ; vous devez, dans la pratique, appliquer le travail selon l'importance du but. Quand l'application du travail est contraire à un but plus

(1) *Cours d'écon. polit.*, t. I. leçon 11^e.

élevé que la production de la richesse, il ne faut pas l'appliquer.

« S'il était démontré, ajoute le même auteur, que ces maisons où sont recueillies les malheureuses victimes de la débauche ou de la misère de leurs parents, que les maisons d'enfants trouvés sont contraires aux déductions de l'économie politique, l'économiste ne le dissimulerait pas. Alors on en conclurait que les économistes veulent que, dès demain, ces maisons soient fermées; on ajouterait qu'ils sont des hommes sans entrailles, des hommes qui foulent aux pieds tout sentiment d'humanité. Rien de semblable n'existe. L'économie politique vous signale un fait et un résultat. C'est à vous ensuite d'examiner si, dans les circonstances de votre pays, il n'y a pas d'autres faits et d'autres conséquences qui s'opposent à la suppression de ces maisons. Supposez que, dans un département, cette suppression dût exciter une révolte; est-ce que vous voudriez l'opérer? Non certes. »

Les faits sociaux ne doivent donc pas être jugés uniquement du point de vue de la richesse. Les sociétés ont plus d'un but à atteindre dans ce monde. Dans l'application, plusieurs principes concourent à la solution des questions sociales. Parmi d'autres cas, citons-en un assurément des plus désastreux, la guerre. Il n'est pas une guerre qui ne soit fâcheuse sous le rapport économique. Le peuple qui croit s'enrichir en faisant la guerre s'abandonne à des rêves, car, si l'on calcule tous les capitaux perdus, même lorsqu'on est vainqueur, on trouvera que la guerre ne produit jamais de richesses. Mais juge-t-on seulement sous ce rapport de l'opportunité d'une guerre? N'y a-t-il pas des cas où il y va soit de l'honneur, soit de l'influence légitime d'une nation, de savoir s'y résoudre?

Nous avons hâte d'ajouter que ces conflits entre les différentes règles qui déterminent l'action sociale sont exceptionnels; le bien moral, le bien politique, le bien économique, sont essentiellement d'accord; le bien est un comme la vérité est une.

L'économie politique n'entre pas dans les procédés particuliers des différents arts. Pour savoir l'espèce de secours que la société trouve dans les arts industriels, et les lois générales qui leur donnent leur maximum de fécondité, nous n'avons pas besoin d'étudier l'art de fabriquer le fer ni les étoffes. C'est la *technologie* qui s'en occupe. La connaissance de la technologie est un instrument utile aux mains de l'économiste, mais elle ne fait pas partie de la science qu'il cultive. A chacun son domaine. Ajoutons qu'il est à souhaiter que les différents domaines communiquent entre eux le plus possible.

L'économie politique est distincte aussi de la *statistique* avec laquelle on la confond quelquefois, parce qu'elle s'en aide comme d'un secours dans ses démonstrations. L'économie politique, nous l'avons vu, par ses vérités fondamentales, appartient à tous les temps, à tous les lieux ; la statistique appartient à tel endroit, à telle époque. La statistique peut énoncer des faits, mais par elle-même elle est incapable d'en rendre compte. L'économie politique est en quelque sorte la philosophie de la statistique : elle lui donne un sens ; elle en tire des conclusions.

Il est d'autres sciences morales et même physiques avec lesquelles l'économie politique est en rapport. Ainsi la *législation* a besoin d'elle pour ne pas faire fausse route sur les nombreuses questions qui intéressent le travail et la richesse, et l'économie politique, lorsqu'elle sort des généralités, a besoin de connaître la nature et l'effet des lois qui ont rapport à la constitution de la propriété, à l'héritage, à l'industrie et au commerce. L'économie politique emprunte à l'*histoire* une partie de son expérience. Comment nier que l'histoire ne trouve aussi dans l'intelligence de l'économie politique la solution de faits nombreux et considérables, trop souvent obscurs ou mal compris, relatifs aux finances, aux échanges extérieurs, à l'organisation industrielle, à la population, aux émigrations, à tout ce qui touche en un mot aux intérêts matériels des nations ? La *géographie* elle-même fournira enfin

à l'économiste des connaissances positives d'un très-grand prix pour la solution des questions pratiques.

Ce coup d'œil jeté sur les rapports de l'économie politique avec les autres sciences achèvera de montrer aussi en quoi sa méthode se rapproche et en quoi elle diffère de celles qu'elles emploient, et de mettre en lumière son vrai caractère scientifique. Platon prête des ailes à son philosophe. Bacon demande, dans son langage énergiquement figuré, que le physicien observateur, marchant dans la route de l'expérience, ait pour ainsi dire « des semelles de plomb. » L'économie politique est une science de principes et de faits. Science complexe, analogue aux mathématiques par les rapports qu'elle constate, par les chiffres dont elle s'autorise et par l'emploi du raisonnement déductif; à la physique par la méthode d'observation et d'induction, comme par le caractère souvent matériel des objets dans lesquels s'incorpore la valeur; elle tient à la philosophie par ces vérités dont elle s'éclaire comme d'en haut. Sans avoir l'orgueil d'aspirer à la suprématie universelle, ni l'humilité de se réduire à n'être que la servante des autres sciences avec lesquelles elle est en relation, tour à tour elle commande et elle obéit, elle reçoit et elle donne.

CHAPITRE V

UTILITÉ ET IMPORTANCE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Il semble inutile d'insister longuement pour démontrer qu'il ne saurait être indifférent à l'individu et à la société de savoir par quelles causes la richesse naît et s'accroît, se perd ou décline; à quelles lois obéissent dans leurs alternatives de hausse ou de baisse les profits, les salaires et les rentes; comment l'impôt doit être réparti et quelle est son action sur l'industrie; si l'industrie et le commerce doivent être libres ou réglementés; à quelles conditions doivent satisfaire un bon système monétaire et un bon système de crédit, etc. L'importance de ces questions et d'autres problèmes analogues apparaît clairement quand on songe à tout le mal que l'ignorance des lois économiques a produit dans le monde. Qu'une fausse vue sur l'astronomie domine dans la croyance générale et dans la science, cela n'empêchera pas la terre de tourner et le monde de suivre régulièrement son cours. Mais qu'une fausse vue sur la production, sur le crédit, sur le commerce, s'empare des esprits, et voilà des milliers de familles ruinées et peut-être tout l'avenir d'une nation compromis. Sans évoquer les souvenirs du régime prohibitif, sans rappeler les funestes expériences de Law et de la Convention, qu'on veuille seulement se remettre en mémoire les systèmes qui se sont produits récemment sur l'organisation du travail et sur celle des banques, systèmes qui ont si profondément troublé l'ordre social. Sans doute

le mal que se font les hommes ne vient pas uniquement de leurs erreurs, comme on l'a trop cru au xviii^e siècle; il vient aussi de leurs passions; mais, quand les unes servent aux autres de prétexte et d'aliment, à quelles souffrances étendues, à quels maux profonds ne faudra-t-il pas s'attendre!

Le bon sens lui-même, comme on se l'imagine trop communément, ne saurait tenir lieu de la science économique plus qu'il ne tient lieu du savoir en physiologie et en médecine; et cela est d'autant plus vrai que c'est surtout peut-être en économie politique que les apparences ne répondent pas aux réalités. Les apparences ont porté des hommes auxquels assurément le bon sens et même le génie ne faisaient pas défaut à condamner les machines qui commencent trop souvent par causer du préjudice aux ouvriers, à confondre le numéraire avec la richesse, à accuser la propriété des maux qu'elle contribue à adoucir, à prendre des moyens qui épuisent les peuples pour des moyens propres à les soulager. Rien ne dispense donc, pour résoudre les problèmes dont l'économie politique poursuit la solution, d'une analyse régulière et scientifique.

La théorie sans doute ne saurait jamais être contraire au sens commun; mais ce que l'on appelle vulgairement le sens commun n'est bien souvent que l'opinion dominante. Il n'appartient alors qu'à la théorie, ce bon sens plus profond et plus complet, de substituer la vérité à des aperçus trompeurs. Le rôle de la science est de perfectionner et bien souvent de rectifier les notions communément répandues; c'est ce que l'on comprend parfaitement dans quelques pays, comme l'Angleterre. L'économie politique y est enseignée même aux ouvriers; elle y compte une multitude de chaires; elle y produit un grand nombre de publications populaires. Quand l'économie politique ne servirait qu'à empêcher certaines illusions de naître, elle rendrait par là un service immense; car elle épargnerait, aux individus égarés trop facilement sur la foi de sophismes

qui ne résistent pas à un examen quelque peu attentif, des mécomptes cruels, et procurerait à la société la sécurité, ce premier des biens sans lequel rien ne se développe et rien ne dure.

Ce qui vient d'être dit achèvera de réfuter ceux qui nient l'utilité et l'importance de la *théorie* en l'opposant à la *pratique* : vieille antithèse dans laquelle on paraît trop souvent se complaire, comme s'il n'était pas de l'essence et de la destinée de ces deux termes de se transformer sans cesse l'un dans l'autre, comme si le progrès des idées et des choses humaines exprimait autre chose que leur fusion réciproque dans une même vérité. Qu'on cite un fait, dans le monde, grand ou petit, dans quelque ordre que ce soit, qui n'ait été d'abord une idée dans l'esprit humain ! La liberté industrielle, cette pratique de la France depuis soixante ans, a été une théorie dans la tête de Turgot. La liberté commerciale, cette récente expérience de l'Angleterre, dans laquelle la France s'engage à son tour par le procédé transitoire des traités de commerce, était, il y a longtemps déjà, une théorie dans la pensée d'Adam Smith. On accuse la théorie de présomption. Il y a quelque chose pourtant de bien plus chimériquement téméraire, c'est la pratique qui prétend absolument s'en passer. Un homme d'un grand esprit, M. Royer-Collard, exprime quelque part cette pensée sous une forme piquante et vraie : « A vouloir se passer de la théorie, écrit-il, il y a la prétention excessivement orgueilleuse de n'être pas obligé de savoir ce qu'on dit quand on parle, et ce qu'on fait quand on agit. »

CHAPITRE VI

QUE L'ÉCONOMIE POLITIQUE NE S'OCCUPE QUE DES RICHESSES APPROPRIÉES ET ÉCHANGEABLES.

Nous avons assigné la richesse, la valeur, comme idée constitutive de l'économie politique.

Tous les économistes ont distingué deux sortes de richesses, les unes sont du domaine commun, comme l'eau de la mer, la lumière du soleil, etc., bien qu'elles n'aient pas été également données à tous les hommes, ainsi que l'attestent la diversité des situations géographique et la différence des climats. Mais, quoique inégalement réparties sur la terre, elles sont communes à ceux qui en jouissent. Ils n'en font un objet d'échange ni entre eux, ni avec les autres hommes. Cette nature de biens n'est pas sans doute indifférente à l'économiste. Loin de là. On peut même dire qu'à ses yeux, ils sont la richesse par excellence, puisqu'ils sont acquis sans effort. Heureuse l'humanité quand elle parvient à en multiplier le nombre et les avantages ! Mais scientifiquement, il n'y a rien à dire de pareilles richesses. On en jouit, et c'est tout. Toutes les valeurs qui entrent dans la circulation ont ceci de distinctif : 1° qu'elles ont coûté à acquérir ; 2° qu'elles sont appropriées, c'est-à-dire qu'elles appartiennent à quelqu'un par exclusion à tout le monde. On ne vend que ce qui est à soi. On n'achète qu'à l'aide d'un bien qu'on possède.

Il n'en faut pas davantage pour comprendre que le fait primitif qui sert à tous les autres faits économiques de point de départ, c'est la propriété.

La propriété n'est donc pas seulement le fondement de la société humaine, elle est la véritable base de l'économie politique. C'est ce qu'il s'agit de bien comprendre.

CHAPITRE VII

DE LA PROPRIÉTÉ.

Nous devons examiner, relativement à la propriété, deux points principaux, c'est-à-dire la considérer dans son principe et comme droit, ensuite l'envisager dans ses effets et du point de vue de l'utilité sociale. Il y a, selon nous, erreur et danger à séparer ces deux ordres de raisons pour s'attacher exclusivement à un seul. Ce n'est que par une profonde inconséquence que l'on reconnaît les avantages de la propriété en niant sa justice. L'accord du juste et de l'utile est l'étoile de l'économie politique; c'est à sa clarté qu'il faut tâcher de marcher constamment.

I. Du droit de propriété.

Le droit et la loi diffèrent. Le droit existe avant la loi. et lui sert de fondement. Sans doute il faut faire une grande part dans les législations aux considérations tirées de l'utilité générale, mais elles ont une base différente, comme cela est sensible dans le droit pénal qui sert de sanction à tous les autres. Une idée morale, distincte de celle de la sécurité, autorise le législateur à punir. La loi qui juge, non-seulement sur les effets, mais sur l'intention et le degré de préméditation de l'acte, emprunte évidemment ses différentes qualifications à la conscience intérieure. Quand même il n'y aurait aucun code, l'assassinat

resterait un crime : on ne peut le nier, sans nier en même temps la réalité de la loi naturelle, les prescriptions du juste, la distinction du bien et du mal. Il en est de même du vol : on n'a pas besoin de connaître le code pour savoir qu'il est une action coupable, quand bien même il procurerait au spoliateur très-pauvre d'immenses avantages, et ne porterait au spolié immensément riche qu'un insignifiant préjudice. Ici encore la perversité de l'acte n'est pas toujours en raison de sa nocuité. Assurément, sans la sanction des lois qui mettent la force au service du droit, le droit serait souvent foulé aux pieds par la violence, comme il l'a été bien souvent d'ailleurs, et d'autant plus qu'on remonte vers l'origine des sociétés. Mais que prouve cela, sinon que l'homme met souvent son intérêt réel ou prétendu au-dessus de ce qu'il sait être la justice? Prétendre qu'il n'y a pas de droit naturel, parce que, sans la loi, le droit ne serait pas respecté, c'est mal raisonner.

L'appropriation, l'assimilation est un fait universel. Les plantes et les animaux ne vivent qu'en s'appropriant ce qui est nécessaire à leur existence. Il s'en faut tellement que l'homme fasse exception à cette loi que nul être pour vivre n'a besoin de s'approprier plus de choses. Il est vrai que cette nécessité n'est guère contestée, et ne peut pas l'être. Ce que l'on conteste, c'est que la propriété doive être individuelle. Au fond, pourtant, peut-elle avoir un autre caractère? En ce qui regarde l'homme, l'appropriation, devenant la *propriété*, a son premier modèle dans ce que les philosophes appellent notre *moi*. La distinction du *toi* et du *moi* implique celle du *tien* et du *mien*. Si l'homme est propriétaire naturel de ses facultés, il l'est de l'exercice de ces facultés : d'où la liberté du travail, cette première de toutes les propriétés. Enfin, comment ne serait-il pas propriétaire du produit de l'exercice de ses facultés, c'est-à-dire des fruits de son travail, soit qu'il les consomme immédiatement, soit qu'il les accumule par l'épargne, c'est-à-dire qu'il capitalise? Cette chaîne semble indissoluble ;

et si, comme le disent avec raison les défenseurs de la propriété, la propriété est un fait *universel* qui existe partout, du moins comme un germe que la civilisation développera, c'est qu'elle est un fait *nécessaire* qui a son principe dans la constitution de la nature humaine.

Ce qu'on oppose à la démonstration du principe de propriété fondé sur le droit, c'est non-seulement l'insuffisance, objection que nous aurons à apprécier, mais la divergence des explications qui en ont été présentées. Le droit, dit-on, le véritable droit donne lieu à moins de systèmes. Mais, s'il était prouvé que ces systèmes concordent entre eux beaucoup plus qu'on ne le croit communément; si ces origines diverses pouvaient être ramenées à l'unité et n'étaient que les degrés divers d'un même principe, l'objection perdrait toute sa valeur, et le droit acquerrait un nouveau degré de certitude scientifique. Or, c'est ce que nous croyons aisé d'établir en peu de paroles. Qu'on veuille suivre, en effet, ce que disent sur le droit de propriété les philosophes, les jurisconsultes, les économistes. Écoutons d'abord la philosophie moderne par l'organe d'un de ses plus illustres interprètes (1). — L'homme, si faible et si petit matériellement en face de la nature, se sent et se sait grand par l'intelligence et la liberté. Relevé à ses propres yeux par ce sentiment, l'homme se juge supérieur aux choses qui l'entourent; il estime qu'elles n'ont d'autre prix que celui qu'il leur donne, parce qu'elles ne s'appartiennent pas à elles-mêmes. Il se reconnaît le droit de les occuper, de les appliquer à son usage, de changer leur forme, d'altérer leur arrangement naturel, d'en faire, en un mot, ce qu'il lui plaît, sans qu'aucun remords pénètre dans son âme. Il ne suffit pas que j'aie besoin d'une chose pour avoir droit sur elle. Ce qui constitue le droit primitif, c'est la supériorité naturelle de ce qui est libre sur ce qui est fatal, de ce qui est intelligent, raisonnable, sur ce qui

(1) M. Victor Cousin : *Justice et Charité*.

ne l'est pas. De là le droit de tout homme sur toute chose non appropriée antérieurement. — Considérée dans le rapport d'homme à homme, la propriété a également sa base dans le caractère sacré de la personnalité humaine, constituée éminemment par la liberté. Enlever à un homme ce qu'il s'est assimilé par l'application de son intelligence et de sa libre activité, c'est attenter à l'inviolabilité de la personne, inviolabilité que nos codes reconnaissent et garantissent, et qui, loin d'en être elle-même un effet, est, au contraire, leur raison d'être. Telle est l'explication de l'origine de la propriété par la liberté; elle remonte, par delà le droit du premier occupant et par delà le travail lui-même, au principe même de tout travail comme de tout droit.

La plupart des jurisconsultes, et de célèbres publicistes, tels que Montesquieu, Mirabeau, Bentham, donnent à la propriété, comme origine, la loi civile; mais, comme il faut nécessairement à la loi quelque chose de préexistant à quoi elle s'applique généralement, ils invoquent le droit du premier occupant. Or ce droit de premier occupant, pris en lui-même, ne signifie rien, il ne mérite le nom de droit que grâce à l'une ou l'autre de ces conditions, et le plus ordinairement, que grâce à leur réunion; la première, c'est la liberté et le respect qu'elle implique; la seconde, c'est le travail. La liberté d'abord, c'est ce qui donne à Diogène le droit de garder sa place au soleil; c'est ce qui constitue le droit du sauvage sur le morceau de bois qu'il a ramassé ou pris à l'arbre. Mais la liberté qui se borne à une simple prise de possession ne fonde souvent qu'un droit vague et insuffisant. D'après la théorie qui établit uniquement la propriété sur la première occupation, celui qui le premier arriverait dans une contrée inoccupée aurait donc le droit de se l'approprier tout entière, et ceux qui viendraient ensuite seraient tenus de reconnaître en lui le légitime possesseur de toute l'étendue du terrain qu'il lui plairait de donner comme son domaine. A ce compte, les sauvages de l'Amérique auraient eu le droit de s'attribuer

à jamais la propriété des forêts vierges qu'ils occupaient. La liberté et le droit du premier occupant ont donc besoin d'une sanction nouvelle qui réalise le droit d'une manière moins méconnaissable : c'est le travail qui la leur donne.

C'est la gloire des économistes du dernier siècle, non-seulement d'avoir assigné le travail pour origine à la propriété, ce que Locke avait déjà fait avant eux, mais d'avoir fondé sur ce grand principe l'économie politique tout entière. En face du système despotique, quand l'Etat prétendait à la souveraineté de droit divin sur les personnes et sur la terre même du royaume, en face des rêveries niveleuses et tout aussi despotiques de Rousseau et de Mably, Quesnay et ses disciples, Mercier, Baudeau, Letrosne, Dupont de Nemours, enfin Turgot, le plus grand de tous, posèrent avec fermeté la théorie vraiment démocratique du travail comme source de la propriété. Ils allèrent plus loin : non-seulement ils rapportèrent la propriété des choses au travail, mais ils rattachèrent le travail lui-même à la propriété éminente que l'homme a de ses facultés et de ses organes, c'est-à-dire à la liberté.

De là résulte l'accord essentiel des trois théories, celle de la liberté inviolable, celle du premier occupant, celle du travail, sur le droit de propriété, pour peu qu'on prenne la peine de les comparer et de les rapprocher, en s'attachant au fond plus qu'à la forme. La liberté occupe les choses ; mais cette appropriation ne se réalise pleinement que par le travail. Le travail n'est lui-même qu'une application suivie et régulière de la liberté humaine, c'est-à-dire de la force active et volontaire qui nous constitue ; il n'est qu'une occupation prolongée (1). Le travail rend la propriété sacrée ; mais c'est le respect dû à la personne qui rend sacré le travail lui-même. Il s'ensuit que les trois

(1) » Le principe du droit de propriété, dit M. Cousin, est la volonté efficace et persévérante, le travail, sous la condition de l'occupation première. »

théories sur l'origine de la propriété ne sont en réalité que diverses faces d'un même principe, à savoir, la force active, prenant possession d'abord de ses facultés et de ses organes corporels, ce qui est le premier mode de son exercice et la première appropriation concevable ; puis, s'imposant aux choses par l'occupation, ce qui est le second mode et la première forme visible de la propriété ; puis enfin, les faisant réellement siennes par le travail, ce qui est le troisième degré du même développement, degré infiniment plus énergique, plus appréciable dans ses effets, et d'une évidence pour ainsi dire palpable, qui fait prendre corps au droit, placé jusque-là dans une sphère trop métaphysique pour ne pas donner lieu à des contestations nombreuses, soit théoriques, soit pratiques.

Cette corrélation de la liberté, de la propriété et du travail n'est au fond qu'une vérité de sens commun. Être propriétaire dans toute la force du terme, c'est être libre de posséder les choses ou d'en disposer, de les échanger, de les donner et de les transmettre par héritage. Être libre, c'est avoir la propriété de soi-même et de ses facultés et de leur emploi, et dès lors le libre choix et le libre exercice de son industrie. Liberté civile, propriété, liberté de l'industrie et du commerce, sont autant d'idées qui s'appellent et se supposent les unes les autres ; leur solidarité est partout écrite. Tous les défenseurs de la propriété, dans ces derniers temps, l'ont mise en lumière. La propriété et la liberté sont si étroitement unies entre elles, qu'elles ont toujours été reconnues et sacrifiées ensemble et dans les mêmes proportions. Ainsi, dans la plupart des Etats de l'Orient, où l'esclavage politique existe dans toute sa force, il n'y a pas d'autre propriétaire que le prince ou la caste dominante. Dans la Grèce antique, c'est l'Etat qui a un pouvoir souverain sur la propriété comme sur la famille et l'individu. On voit les philosophes grecs parfaitement d'accord avec les législateurs. Platon, qui demande la communauté, Aristote, qui préfère la propriété individuelle, reconnaissent tous deux à l'Etat le droit d'établir l'un ou l'autre de

ces systèmes. A Rome, la souveraineté absolue (1) sur les biens et les personnes passe dans la famille aux mains du père. Dans une foule de cas, la main de l'Etat dispose souverainement de la propriété. Le seigneur, sous la féodalité, le roi, sous la monarchie absolue, sont réputés propriétaires originaires de tout le domaine compris dans leur ressort. Louis XIV émet nettement cette prétention : « Les rois, peut-on lire dans son instruction au Dauphin, sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés » (2). Dans le livre ayant pour titre : *Testament politique de M. Jouvois*, on lit ce qui suit : « Tous vos sujets, quels qu'ils soient, vous doivent leur personne, leurs biens, leur sang, sans avoir droit de rien prétendre. En vous sacrifiant tout ce qu'ils ont, ils font leur devoir et ne vous donnent rien, puisque tout est à vous. » En France, la liberté civile sous toutes ses formes, l'affranchissement de la propriété et la liberté du travail ont suivi un parallélisme parfait. C'est le même jour, et ce jour a été la plus grande date des temps modernes, que les redevances abusives pesant sur le sol, que les prohibitions à l'intérieur mises sur la circulation de ses produits, que les restrictions à la libre industrie représentées par les jurandes et maîtrises, et qu'enfin la plupart des gênes qui pesaient sur la pensée ont été abolies.

La propriété foncière a été l'objet de particulières et très-vives attaques. Il importe donc de la considérer à part. C'est, dit-on, l'usurpation du sol qui a privé le genre humain des droits primitifs de cueillette, chasse, pêche et pâture. Demandons-nous donc ce qu'on entend par usurpation. On n'usurpe que ce qui appartient à quelqu'un ; on n'usurpe que ce qui a une valeur. Or, la terre nue, ceci est de la vérité la plus exacte, quoique ordinairement

(1) Art. PROPRIÉTÉ, *Dictionnaire des Sciences philosophiques*.

(2) Voir, sur l'histoire du droit de propriété, l'ouvrage de M. Troplong : *De la Propriété d'après le Code civil*.

la plus méconnue, la terre nue n'en a pas. Utile, sans doute, comme tout autre instrument de travail, elle ne *vaudra* que par le travail et le capital qui s'y seront incorporés. Ce fut si peu un privilège d'être le premier occupant de la terre nue, que les prétendus usurpateurs de cet instrument de travail furent souvent bien moins les privilégiés que les victimes de la propriété naissante, ainsi qu'il arrive fréquemment à ceux qui *découvrent* ou qui *inventent*, en un mot, aux premiers explorateurs en tout genre. La terre nue, c'est presque toujours la ronce et le reptile, c'est le marécage pestilentiel, c'est la lutte, c'est la souffrance sous les formes les plus pénibles : c'est souvent la mort, arrivant à la suite de privations horribles et de maladies. On croit à tort que c'est la terre qui a fait le propriétaire primitif. La vérité est que le propriétaire ne l'est devenu qu'après avoir *fait* (1) la terre; fait la terre, disons-nous, non sans doute, en tant que matière; à ce compte, l'homme ne *crée* rien, mais en tant que valeur, seule manière dont il ait été donné à l'homme de produire. Les Espagnols, du temps et au rapport de Locke, en jugeaient ainsi. Bien loin de maudire, à la manière de Rousseau, celui qui osait enclorre, assainir, ensemer un terrain innocupé, et dire : *Ceci est à moi*, ils lui accordaient une prime. C'était beaucoup plus raisonnable.

L'usurpation consisterait, dit-on, en ce que toutes les places sont prises. Mais où voit-on que la terre nue fasse défaut? Elle forme de beaucoup la plus grande partie de notre globe; car l'homme, qu'on prétend si vieux, paraît, au contraire, à peine commencer l'œuvre de sa jeunesse, et n'avoir pris jusqu'ici qu'une possession aussi incomplète qu'imparfaite de sa demeure. La terre nue s'offre en masse à l'audace des nouveaux usurpateurs. Tout le monde sait qu'il y en a, par exemple, des quantités aux États-Unis. Or, combien y vaut-elle? un dollar l'acre, ou plutôt ce qui

(1) *L'homme fait la terre*, dit énergiquement M. Michelet. (*Le Peuple.*)

vaut, ce n'est pas elle, c'est la protection sociale, ce sont les circonstances plus favorables, nées elles-mêmes du travail humain, au sein desquelles son exploitation est placée; dans le désert elle n'aurait aucun prix, fût-elle d'une incomparable fertilité. D'où vient donc que tant de pauvres gens qu'on dit spoliés refusent d'aller se faire spoliateurs à leur tour? Est-ce par égard pour l'avenir? Assurément non; car leurs efforts profiteraient à cet avenir. C'est qu'ils ont entendu parler des misères de l'émigration, misères fort inférieures pourtant à celles qu'eurent à supporter les premiers occupants, alors que la civilisation ne pouvait leur accorder les secours dont elle favorise aujourd'hui les colonies naissantes.

Dira-t-on enfin que ce qui est vrai au commencement cesse de l'être, et que, si d'abord l'usurpation se justifie par les difficultés attachées à l'exploitation, il n'en est plus ainsi dans l'état de civilisation? A cela nous répondrons que ce combat à soutenir contre la terre dure encore. Ce n'est pas seulement à une époque perdue dans la nuit des temps, c'est maintenant et toujours que la terre est à créer comme instrument de travail; c'est une œuvre sans cesse à recommencer, et qui tient l'homme perpétuellement en haleine. Bien loin de former en ce sens un instrument de travail privilégié, il n'en est pas de plus indocile et dont l'entretien coûte autant. Qu'on voie les autres conquêtes de l'homme, le cheval, le bœuf, l'âne, le chameau, les différents oiseaux de basse-cour. Ces conquêtes étaient beaucoup plus aisées à faire et à garder. Entre les animaux domestiques et l'homme il y a, en effet, une mystérieuse affinité. Entre la terre et l'homme, au contraire, il semble qu'il y ait naturellement qu'une hostilité pleine de résistance qui semble répéter au dernier occupant comme au premier la sentence divine : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. »

En croyant que la loi fonde la propriété au lieu de simplement la garantir, et qu'elle peut, en conséquence, la modifier indéfiniment, au gré de l'utilité variable, réelle

ou prétendue, interprétée par le législateur, on s'est exposé à prendre tous les excès légalement commis contre la propriété pour les abus de la propriété même, et on l'a ainsi calomniée auprès des masses. Ainsi, tous les privilèges qui ne sont que des attentats à la liberté du travail et à la propriété ont été pris et se sont donnés eux-mêmes pour des propriétés sacrées, à commencer par l'esclavage. Les droits féodaux, qui limitaient la propriété de l'homme sur les fruits de son travail et sur son travail même, ont été pris et se sont donnés pour des propriétés légitimes et inaliénables. La propriété a donc été considérée comme coupable des abus mêmes dont elle était la victime ; on lui a imputé les maux qu'on eût épargnés à l'humanité en la respectant. Nulle injustice, en effet, qui n'ait sa source dans la violation de la propriété qui appartient à chacun de sa personne, de son travail ou des résultats de ce travail. Fonder avec quelques publicistes la propriété sur de simples conventions, c'est ouvrir la porte à tous les abus. On croit utile à un certain moment de créer pour les uns d'injustes privilèges, sauf à croire plus tard utile de décréter des abolitions de dettes ou des confiscations, ou des impôts indéfiniment progressifs (1).

II. De l'utilité sociale et de la propriété.

Fondée en droit, la propriété ne se justifie pas moins par les raisons les plus fortes tirées de l'utilité sociale. Il est utile que le travailleur qui a fécondé le sol garde le fond aussi bien que la surface ; autrement il usera du sol comme un possesseur pressé de jouir. Là où manque

(1) F. Bastiat, dans divers écrits, s'est attaché à la démonstration de cette vérité avec le plus remarquable talent, et il en a fait, avec beaucoup de raison, selon nous, une des bases principales de l'économie politique. (Voir *Propriété et Loi*, *Justice et Fraternité*, etc., et en général les *Harmonies économiques*.)

une pensée d'avenir, point d'amélioration sérieuse, point de population nombreuse et suffisamment entretenue, point de civilisation ayant des racines profondes, soit morales, soit matérielles. Tous ces avantages ne peuvent venir que de la propriété durable. C'est par la même raison qu'il est utile que la propriété soit individuelle et non collective; on en a la preuve dans les communautés religieuses du moyen âge, et de nos jours, dans l'état fort imparfait des propriétés des communes. La propriété collective a pour inconvénient de ne pas stimuler suffisamment l'activité du propriétaire et de n'être pas transmissible à des possesseurs plus actifs, plus habiles, mieux fournis de capital, et surtout plus désireux de s'enrichir. Il en est de même pour l'héritage. L'héritage donne à l'activité du père de famille, à son esprit d'épargne un immense ressort, et devient par là le principe de nouvelles richesses sociales, qui n'auraient pas été créées sans lui et qui profitent à tous, même aux plus dénués. Que l'on retranche la propriété directe du fond, la propriété individuelle et l'héritage, tous les hommes obligés de songer aux étroites nécessités du moment, courbés sous le poids d'un travail matériel et pénible, n'ayant ni le temps ni le droit de songer à l'avenir, resteront abaissés au même niveau; toutes les générations tourneront dans le même cercle d'ignorance et de misère. Les arts, les sciences, les lettres, n'auront pas le temps de naître ou seront abandonnés. L'industrie elle-même, celle qui répond aux premières nécessités de l'existence, s'accommode mal d'un pareil état; d'une part, elle ne peut se passer du développement des sciences qui, cultivées d'abord avec désintéressement par de prétendus oisifs, se résolvent en applications de tout genre; d'une autre part, elle n'est possible qu'à l'aide d'une certaine concentration de capitaux, sans laquelle il n'y a ni suffisante division du travail, ni un suffisant appât à l'esprit de perfectionnement. Il faut de riches capitalistes pour appliquer et pour susciter les découvertes. Sans la propriété permanente, avec toutes les conséquences que ce

mot implique, l'industrie végétera misérablement dans la reproduction des mêmes formes imparfaites, ou se consumera en essais infructueux. Oter la propriété permanente, c'est substituer à la demeure de l'homme civilisé la tente de l'Arabe éternellement vagabond (1).

Ainsi, la propriété, qui a paru être à tant de réformateurs le monopole abusif de quelques-uns, est d'utilité générale. Pour que les biens qui se partagent en profits et en salaires se multiplient de manière que chacun puisse trouver à vivre moyennant son travail, les stimulants de l'activité et de l'épargne ne sauraient être trop puissants, et c'est l'énergie de l'intérêt personnel qui, étant seul pourvu de ces aiguillons, travaille, pour ainsi dire, sans le savoir et sans le vouloir, au profit commun. M. Charles Comte, dans son *Traité de la Propriété*, donne comme exemple ce fait que la lieue carrée, qui, sans culture, nourrirait fort mal un seul homme, en nourrit mille ou douze cents, dans l'état actuel, lorsqu'elle est appropriée et cultivée. Quant à l'industrie, on peut affirmer que la richesse qui en naît est, pour ainsi dire, illimitée. C'est pitié d'entendre certains réformateurs représenter comme un grand malheur la privation pour les masses des droits dits primitifs de cueillette, pêche, chasse et pâture. Qu'on aille donc proposer aux moins aisés des ouvriers de nos villes et de nos campagnes de se contenter de la jouissance de ces droits dans une forêt vierge! Grâce à la propriété et au progrès qu'elle a suscités, l'ouvrier vit au milieu d'une civilisation qui met à sa portée une foule d'avantages particuliers et publics. Car la propriété, exclusive à titre de droit, l'est si peu dans ses effets qu'elle agrandit incessam-

(1) Voir l'ouvrage de M. Thiers (*De la Propriété*); voir l'article PROPRIÉTÉ dans le *Dictionn. des Sciences philosophiques*, par M. Franck, et le même sujet traité dans le *Dictionn. de l'Écon. polit.*, par M. Léon Faucher. On pourra lire aussi avec fruit le *Traité* fort approfondi de M. Charles Comte sur le même sujet.

ment le domaine des biens communs, comme routes, canaux, édifices de toute nature, etc., etc. Le moindre des biens qu'elle multiplie chez nous à l'usage de tous ferait envie au plus puissant roi sauvage jouissant des quatre droits. On parle de chômage. Croit-on que la pêche ne chôme jamais, et que la forêt soit toujours giboyeuse? On décrit les horreurs de la faim contre laquelle l'ouvrier a pour se prémunir et se défendre son travail, l'épargne, l'assistance publique et privée. Il semble que ceux qui se livrent à ces sombres peintures de la civilisation n'ont jamais ouï parler de l'anthropophagie, cet affreux complément de l'innocent droit de cueillette. Pourtant, chez ces peuplades que la faim rend féroces, il n'y a pas de détenteurs du sol à accuser, et on n'a aucun prétexte pour soutenir que l'espace leur fasse défaut.

On a remarqué mille fois que la prospérité dont jouissent les populations se mesure rigoureusement à la sûreté dont la propriété jouit elle-même, comme leur misère à son manque de sécurité. Aux époques de guerre et de révolution, les inquiétudes de la propriété retombent sur toute la population en chômages et en baisses de salaire. Aux époques de paix et d'ordre public, fécondée par l'esprit d'entreprise sous le nom de *capital*, elle alimente le travail et le rémunère largement : l'aisance tend alors à s'universaliser et son niveau à s'élever. La comparaison des différents pays donne lieu aux mêmes résultats. C'est aux États-Unis, en Angleterre, en France, pays du monde où la propriété est le mieux garantie, que se rencontre la plus grande somme de bien-être. En Orient, où elle est encore si mal protégée, où l'État, ainsi que le demandent chez nous des esprits prétendus progressifs, est l'unique propriétaire des biens dont les individus ne sont qu'usufruitiers, la masse est misérable; les récents efforts pour la régénération des contrées où domine le sultan tendent à y faire prévaloir le respect de la propriété, avec la sûreté des personnes et l'égalité civile, et il est facile de prévoir que ces belles contrées ne prendront leur place dans la

civilisation qu'autant que la propriété individuelle y sera, comme chez nous, consacrée et protégée.

Propriété, sécurité, industrie, richesse, fonds de salaires plus abondant, aisance plus répandue, on voit donc que tous ces termes se lient comme une chaîne étroite dont la propriété forme le premier anneau et la sûreté le second; car on ne travaille, on n'épargne, on n'avance qu'à la double condition de posséder et d'être sûr de conserver ce que l'on possède.

III. Droits qui dérivent de la propriété.

Nous avons vu que la liberté du travail dérive de la propriété primitive de l'homme sur ses facultés. Le don, l'échange, l'héritage, se rattachent également au droit de propriété. Celui qui ne pourrait donner la chose qu'il possède n'en serait pas vraiment propriétaire. De même, pour l'échange, il est bien juste qu'avant de me dessaisir de mon bien pour le troquer contre celui d'un autre, je sois juge des conditions auxquelles je le céderai, et libre de le retenir si cela me plaît; autrement, ma propriété serait purement nominale. L'héritage est dans le cas du don. Le droit de propriété serait annulé de fait s'il n'impliquait pas le droit d'en disposer en faveur de ses proches, ou d'autres personnes librement désignées. Ce qui rend l'héritage sacré, en mettant de côté la question de savoir si et jusqu'à quel point les enfants et les héritiers qu'on appelle collatéraux y ont droit, c'est encore, et toujours, l'acte direct ou présumé de la liberté humaine disposant de la propriété.

IV. Que la théorie de la propriété justifie ce qui a été dit précédemment sur les principes philosophiques de l'économie politique.

L'homme, dans un des chapitres précédents, a été considéré sous quatre points de vue qui se retrouvent, avon-nous dit, dans toute l'économie politique, c'est-à-dire

comme un être soumis à des besoins, libre et responsable, sociable, perfectible. La propriété justifie pleinement ces propositions. Elle naît des efforts de l'activité libre stimulée par le besoin. Elle devient à son tour la meilleure garantie de la liberté, et affranchit l'homme à la fois de la dépendance des besoins et de l'esclavage de ses semblables. Elle met vivement en jeu le sentiment de la responsabilité. Il faut lutter pour l'acquérir, lutter pour l'étendre : lutte dans laquelle la prévoyance s'exerce, l'intelligence se fortifie. De même la propriété contribue à la sociabilité en augmentant la quantité des richesses, de la population et par conséquent des échanges. Enfin elle n'est étrangère à aucune espèce de progrès, en assurant aux sociétés civilisées un loisir suffisant avec la rémunération qui récompense tous les efforts. Elle-même enfin obéit à la loi de perfectibilité. Bien loin d'aller en s'affaiblissant, comme on l'a dit, elle s'affermite et se répand de plus en plus. D'une part, elle s'est épurée successivement des souillures qui ont souvent marqué son berceau; de l'autre, elle est devenue de plus en plus personnelle, c'est-à-dire moins dépendante de la communauté, et cette transformation de la propriété plus ou moins collective des premiers âges en propriété individuelle, bien loin d'être favorable à d'égoïstes privilèges, a eu pour effet d'appeler plus d'hommes à posséder, moyennant le travail, qui est déjà, ainsi que nous l'avons remarqué, une propriété dont le respect permet à celui qui fait de ses difficultés un usage intelligent et habile de capitaliser à son tour.

Telle est, selon nous, la théorie la plus exacte de la propriété, telle qu'elle résulte des derniers travaux de la philosophie morale et de l'économie politique. Sans doute il s'élève encore des difficultés au sujet de l'exercice du droit de propriété et de ses différents modes. On pourrait citer plus d'un cas dans lequel les sciences politiques n'ont pas encore résolu, en matière de propriété, avec une précision toujours suffisante, le problème très-complicé des rapports des individus avec l'État. Mais ces questions,

quelle qu'en soit l'importance, devant la question plus générale qui nous a occupés ne sont qu'accessoires. Quant aux différents modes de propriété, ils ne sont pas tous non plus également aisés à déterminer. Ainsi on s'est demandé si la propriété littéraire est identique à celle d'un champ ou d'un produit matériel quelconque, si l'invention constitue une propriété véritable, c'est-à-dire si elle doit revêtir le caractère de pérennité et posséder la faculté d'être transmise, qui constituent la propriété proprement dite. De même on discute pour savoir à qui doit appartenir la propriété des mines et de tout ce qui forme le sous-sol, si c'est à l'État, à celui qui découvre la mine ou au propriétaire de la surface. La discussion de pareils sujets excéderait évidemment les bornes d'un traité élémentaire, et n'appartient pas d'ailleurs exclusivement à l'économie politique. On peut résumer ce qui précède relativement au progrès de la propriété par cette formule que, dans une civilisation qui se développe, il y a d'un côté plus de personnes qui possèdent, de l'autre plus de choses qui sont possédées, et qu'enfin elles sont possédées plus complètement, c'est-à-dire que leurs propriétaires en disposent avec moins d'empêchements et d'entraves.

CHAPITRE VIII

PRINCIPALES DIVISIONS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Nous connaissons maintenant la nature, l'esprit général, la méthode et les fondements de l'économie politique; nous en avons indiqué aussi les principales divisions; ce dernier point toutefois mérite une courte explication.

En divisant la science économique en quatre parties, production, circulation ou échange, répartition ou distribution, enfin consommation de la richesse, on ne prétend donner à cette classification rien d'absolument rigoureux; car tous ces phénomènes paraissent souvent rentrer les uns dans les autres. Par là s'explique la diversité des classifications proposées par les économistes; les uns font rentrer la circulation soit dans la production, soit dans la distribution de la richesse; quelques-uns ne voient dans la consommation de la richesse qu'un fait qui se confond avec la production elle-même ou avec le revenu. La classification à laquelle nous nous arrêtons nous a paru mieux répondre à la diversité que l'analyse reconnaît entre les phénomènes économiques, en même temps qu'elle offre une commodité plus grande pour le classement des matières. Sous le nom de production, nous nous occuperons de la production en elle-même, de ses instruments généraux et des lois qui président à ses différents modes; sous le nom d'échange ou de circulation, nous étudierons la loi de l'offre et de la demande, la valeur et les prix, les débouchés et les instruments de circulation, comme la monnaie et le crédit; sous le nom de répartition, nous suivrons la distribution de la richesse en profits, salaires, rentes; enfin nous aurons à apprécier, sous le nom de consommation, l'emploi de la richesse plus ou moins fructueux, et l'importante question de l'impôt.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA PRODUCTION

1^{re} Section. — De la production en elle-même.

CHAPITRE PREMIER

DE LA PRODUCTION.

Lorsque l'on répond avec l'unanimité des économistes contemporains qu'il faut entendre par *produire* non pas créer de la matière, privilège qui n'appartient point à l'homme, dont toute l'action se borne à transformer, à modifier, mais créer de l'utilité, il semble que l'on exprime une idée fort simple qui a dû frapper de bonne heure toutes les intelligences et rallier toutes les écoles; pourtant il n'en a pas toujours été ainsi, et celui qui porterait un tel jugement s'exposerait au mécompte réservé à tous ceux qui s'imaginent que l'esprit humain, dans l'explication scientifique des choses, a débuté par ce qui est simple, juste et naturel; l'expérience prouve au contraire que c'est presque toujours par là qu'il a fini.

Pour les premiers écrivains qui portèrent leur attention sur la formation de la richesse, être riche, c'était pour un peuple, comme pour un individu, posséder une grande quantité de monnaie. Les économistes français du dix-huitième siècle réfutèrent cette illusion, qui infectait toutes les théories sur le commerce et les finances, et dont les

conséquences pratiques étaient désastreuses; mais ils y substituèrent une autre erreur. Dominés par cette idée qu'il n'y a production de richesse que lorsqu'il y a création d'un excédant matériel dans la quantité des produits, ils soutinrent que la terre seule produit réellement, parce qu'elle seule laisse un excédant, à la différence de l'industrie manufacturière, qui n'opère que des changements de forme, et du commerce, qui n'effectue que des changements de lieu. Une analyse moins systématique leur eût montré pourtant, comme elle devait montrer à leurs successeurs, que s'il n'y a pas excédant matériel, il y a néanmoins excédant d'utilité publique et richesse créée dans ces deux derniers cas; car les choses qui ont reçu une nouvelle façon ou qui ont été mises par les transports à la portée des besoins de l'acheteur, ont acquis par ces opérations une *utilité* qu'elles n'avaient point dans leur état primitif, et une *valeur en échange* supérieure à leur valeur antérieure, quelquefois dans d'énormes proportions; il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur tant de fortunes acquises par les industriels et par les commerçants. Adam Smith coupa court à l'erreur physiocratique en plaçant dans le *travail*, et non plus dans la *terre*, le fondement de toute richesse, opérant par là toute une révolution dans la science économique. Les diverses industries qui s'exercent sur la matière pour la transformer rentrèrent dès lors en possession du titre de *productives*, dont les avait destituées à tort Quesnay et son école au profit des seuls agriculteurs.

On pouvait croire le débat terminé et la science économique assise désormais sur des fondements immuables et incontestés. Il ne devait pas en être ainsi. Adam Smith appliquait aux travaux qui ne s'exercent point sur la matière l'épithète d'*improductifs*. En conséquence, il les écartait du domaine de l'économie politique, de même qu'il refusait à leurs résultats le nom de richesses. Ce fut le point de départ d'une controverse nouvelle.

Pour mettre ceux qui étudient l'économie politique au

courant de cette controverse, fixons-en bien le caractère. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a des travaux qui ne produisent pas d'utilités. Tout les travaux, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, sont utiles. Mais tout travail productif d'utilité l'est-il par là même de richesse? Adam Smith dit non, et l'un de ses plus éminents disciples, M. J. Stuart Mill, s'attache également à établir le caractère matériel de la richesse, ce que Malthus avait déjà fait de son côté par des arguments souvent fautifs, on doit le reconnaître, quelle que soit l'opinion que l'on adopte. Ainsi, dans la théorie de ces économistes et de beaucoup d'autres, les utilités non matérielles ne doivent pas être appelées richesses et elles doivent être absolument exclues de l'économie politique. La théorie opposée admet l'existence de produits immatériels, véritables richesses comme les autres, ayant au même rang et au même titre droit de cité en économie politique. J.-B. Say introduisit le premier cette théorie, mais avec toutes sortes de réserves, dont quelques-unes même sont peu conséquentes avec l'existence de *produits immatériels*, c'est l'expression dont il se sert (1). Une leçon, le chant ou le jeu d'un acteur, l'ordonnance d'un médecin, la sentence d'un juge, etc., sont des produits immatériels qui ont, selon lui, une valeur comme les autres produits. Mais, à peine l'existence de ces produits reconnue, il s'applique à les distinguer des produits matériels par des raisons qui ne sont pas toujours les vraies, disant que ces produits ne s'attachent à rien, qu'il est impossible de les accumuler, qu'ils n'ajoutent rien à la richesse nationale, qu'il y a même du désavantage à les multiplier, et que la dépense qu'on fait pour les multiplier est improductive. Alors un autre économiste prend la parole. M. Dunoyer ne connaît pas ces moyens termes. On pourra lui reprocher même de trop absorber les divers travaux dans l'économie politique. Mais il est impossible de mieux plaider la cause de ces produits tour à tour in-

(1) *Traité d'Économ. polit.*, liv. I, ch. xui.

troducts avec honneur et trop sacrifiés par J.-B. Say. M. Dunoyer a attaché son nom à la théorie opposée à celle de Smith, de Malthus et de M. Mill (1). La manière dont il combat les restrictions de Say, et dont il complète la théorie de ce célèbre économiste, est fort remarquable; et sur ce terrain son argumentation est complètement victorieuse. Nous la reproduisons presque *in extenso* avant d'indiquer sous quelles réserves elle peut être adoptée selon nous : « Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Très-assurément la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur leurs facultés affectives, sont des produits qui restent, tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles; mais ce n'est pas là leur produit, ainsi que le prétend à tort J.-B. Say : leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue au malade, dans la moralité, l'instruction, le goût, qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or ces produits restent; ils sont susceptibles de s'accroître, de s'accumuler,

(1) Dans son ouvrage sur la *Liberté du travail*. 3 vol. Chez Guillaumin et C^e.

et nous pouvons acquérir plus ou moins de vertus et de connaissances, de même que nous pouvons imprimer à des portions quelconques de matière quelque-une de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses, et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

« Il est vrai que l'instruction, le goût, le talent, sont des produits *immatériels*; mais en créons-nous jamais d'autres? et n'est-il pas surprenant de voir J.-B. Say en distinguer de matériels et d'immatériels, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer pas plus qu'anéantir la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités, des valeurs? La forme, la figure, la couleur, qu'un artisan donne à des corps bruts sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'un tend à modifier les choses et l'autre à modifier les hommes.

« On ne peut dire que le travail du professeur, du juge, du comédien, du chanteur *ne s'attache à rien ni qu'il n'en reste rien*; il s'attache aux hommes sur qui il opère, et il en reste les modifications utiles et durables qu'il leur a fait subir; de même que le travail du fileur, du tisserand, du teinturier se réalise dans les choses qui le subissent, et y laisse les formes, la figure, les couleurs qu'il leur a imprimées.

« On ne peut pas dire que les valeurs réalisées dans les hommes, que la capacité, l'industrie, les talents qu'on leur a communiqués *ne sont pas susceptibles de se vendre*; ce qui ne se vend pas, au moins dans les pays assez civilisés pour n'avoir plus d'esclaves, ce sont les hommes dans lesquels l'industrie humaine les a développés; mais quant aux talents que ces hommes possèdent, ils sont très-susceptibles de se vendre, et ils sont en effet continuellement vendus: non pas, je le reconnais volontiers, en nature et en eux-mêmes, mais sous la forme des services, du travail, de

l'enseignement qu'on emploie d'ordinaire à les inculquer à autrui.

« On ne peut pas dire davantage que les valeurs que le travail parvient à fixer dans les hommes *ne sont pas de nature à s'accumuler*; il est aussi aisé de multiplier en nous-mêmes les modifications utiles dont nous sommes susceptibles, que de multiplier dans les choses qui nous entourent les modifications utiles qu'elles peuvent recevoir.

« On ne peut pas dire non plus qu'il y a du désavantage à les multiplier; ce qu'on ne pourrait multiplier sans désavantage, ce sont les frais réservés pour obtenir une espèce quelconque de produits; mais, quant aux produits eux-mêmes, on ne peut pas dire qu'il y ait du désavantage à les accroître; on ne voit pas plus les hommes se plaindre d'avoir trop d'industrie, de goût, d'imagination, de savoir, de vertu, qu'on ne les voit se plaindre de posséder trop d'utilités de quelque autre espèce.

« On ne peut pas dire que *la dépense faite pour obtenir ces produits est improductive*. Ce qui serait improductif, ce seraient les frais que l'on ferait inutilement pour les créer; mais quant aux frais nécessaires pour cela, ils ne sont pas improductifs, puisqu'il en peut résulter une véritable richesse, et une richesse supérieure à ces frais de production: il n'est sûrement pas rare que des talents acquis valent plus que la dépense faite pour les acquérir; il n'est pas impossible qu'un gouvernement fasse naître, par une administration active, ferme, éclairée de la justice, des habitudes sociales d'un prix infiniment supérieur à la dépense qu'il faut faire pour obtenir un si précieux résultat.

« On ne peut pas dire enfin que *ces produits n'ajoutent rien au capital national*: ils l'augmentent aussi réellement que peuvent le faire des produits de toute autre espèce. Un capital de connaissances ou de bonnes habitudes ne vaut pas moins qu'un capital d'argent ou que toute autre espèce de valeurs. Une nation n'a pas seulement des besoins physiques à satisfaire; il est dans sa nature d'éprou-

ver beaucoup de besoins intellectuels et moraux; et, pour peu qu'elle ait de culture, elle placera la vertu, l'instruction, le goût, au rang de ses richesses les plus réelles et les plus précieuses. Ensuite ces choses, qui sont de vraies richesses par elles-mêmes, par les plaisirs purs et élevés qu'elles procurent, sont en outre des moyens absolument indispensables pour obtenir cette autre espèce de valeurs que nous parvenons à fixer dans les objets matériels. Il ne suffit pas, en effet, pour créer celles-ci, de posséder des ateliers, des outils, des machines, des denrées, des monnaies; il faut des forces, de la santé, de la science, du goût, de l'imagination, de bonnes habitudes privées et sociales, et les hommes qui travaillent à la création et aux perfectionnements de ces produits peuvent, à juste titre, être considérés comme producteurs des richesses improprement dites matérielles, tout aussi bien que ceux qui travaillent directement à les créer. Il est sensible, en un mot, que, si une nation accroît son capital en étendant ses cultures, en améliorant ses terres, en perfectionnant ses usines, ses instruments, ses bestiaux, elle l'accroît, à plus forte raison, en se perfectionnant elle-même, elle qui est la force par excellence, la force qui dirige et fait valoir toutes les autres.

« Le moyen, après cela, qu'on veuille bien nous le dire, de soutenir que les hommes qui emploient directement leur activité à la culture de leurs semblables, créent des produits *qui s'évanouissent en naissant!* La vérité, pour ces travailleurs comme pour tous, c'est que dans l'œuvre de la production il n'y a que leur travail qui s'évanouisse, et que, quant à leurs produits, ils sont aussi réels que ceux des classes les plus manifestement productrices. Que peut-on faire de mieux, en effet, pour accroître le capital d'une nation, que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre? Quelle richesse, même alors qu'il ne s'agirait que de bien exploiter le monde matériel, pourrait paraître supérieure à celle-là? Quelle richesse est plus ca-

pable d'en faire naître d'autres? Or, voici précisément celle que produisent toutes les classes de travailleurs qui agissent directement sur l'homme, à la différence de celles qui ne travaillent pour lui qu'en agissant sur les choses. Un gouvernement, quand il est ce qu'il doit être, est un producteur d'hommes soumis à l'ordre public et rompus à la pratique de la justice : un véritable moraliste est un producteur d'hommes moraux ; un instituteur est un producteur d'hommes instruits et éclairés ; un artiste digne de ce nom est un producteur d'hommes de goût et d'âme, d'hommes exercés à sentir tout ce qui est bon et beau ; un maître d'escrime, d'équitation, de gymnastique, est un producteur d'hommes hardis, agiles, robustes ; un médecin est un producteur d'hommes bien portants. Ou bien, si l'on veut, ces divers travailleurs sont, suivant la nature de l'art qu'ils exercent, des producteurs de santé, de force, d'agilité, de courage, d'instruction, de goût, de moralité, de sociabilité : toutes choses que l'on compte bien acquérir lorsque l'on consent à payer les services destinés à les faire naître, tous services dont le prix est, pour ainsi dire, coté, ayant par conséquent une valeur vénale et formant la portion la plus précieuse et la plus féconde des forces productives de la société. »

Ce qu'il y a de judicieux dans ces remarques ne saurait nous conduire à englober, sous le nom de richesses, tous les travaux et tous les services dans le domaine de l'économie politique qui deviendrait ainsi l'unique science sociale. En supposant que les qualités, les modifications plus ou moins durables de l'esprit et de l'âme soient utiles et bonnes, cela ne change rien à leur qualification économique. Chacun sait, dit M. Mill, qu'être riche est une chose ; que c'est une autre chose d'être brave, instruit, humain ; chacun comprend que les recherches sur les causes de la vertu, de la science, de la culture des arts, du courage chez un peuple, sont distinctes de celles qui ont pour objet les causes de la richesse. Non que ces faits soient entre eux sans relation : ils réagissent, au con-

traire les uns sur les autres. Quelquefois une nation est devenue libre, parce qu'auparavant elle était riche ; une autre est devenue riche, parce qu'auparavant elle avait conquis sa liberté. Les croyances, les lois d'un peuple agissent puissamment sur son état économique, et cet état, à son tour, par son influence sur les relations sociales, réagit sur les lois et les croyances. Mais, bien que ces objets soient en contact continu, ils sont d'une nature toute différente et ont toujours été considérés comme distincts. Que le moraliste appelle riche celui qui, satisfait des biens intérieurs, trouve dans son propre fonds la source d'inépuisables satisfactions ; qu'il dise que l'homme opulent, réduit par ses infirmités ou par ses excès à l'impuissance de jouir des biens de la vie, est pauvre au milieu de ses trésors, un tel langage se comprend ; mais pour l'économiste, de même que pour le vulgaire, celui-là seul est riche qui possède beaucoup de valeurs en argent, terres, maisons, magasins, etc., etc. ; éprouvât-il de la possession de ces richesses réelles aussi peu de satisfaction qu'éprouvait au contraire de joie le fou du Pirée, qui croyait que tous les vaisseaux arrivant dans le port étaient à lui.

De même, comment n'être pas frappé de l'impossibilité absolue d'arriver à aucune *évaluation* précise de ces biens dits immatériels ? On a soutenu avec raison qu'il n'y a aucun moyen de parvenir à évaluer exactement le capital matériel d'une nation, mais on peut le faire plus ou moins approximativement. L'idée seule, au contraire, de faire l'inventaire, un inventaire quelconque, si restreint qu'on le suppose, de l'instruction, de la beauté, de l'agilité, du goût, de la justice, de la bienveillance et autres qualités naturelles ou acquises, a quelque chose de bizarre et de tout à fait choquant ; elle répugne au sens commun.

« Les lois du législateur, les préceptes du moraliste, les démonstrations du physicien, dit Malthus (1), peuvent

(1) *Principes d'Économie politique* (chap. 1^{er}, section II), précédés d'une introduction et accompagnés de notes par M. Maurice Monjean (édition Guillaumin).

certainement être susceptibles d'accumulation et s'aider des travaux antérieurs ; mais d'après quelles règles les estimera-t-on et comment saura-t-on quel est le montant de la valeur dont tous ces travaux ont enrichi le pays ? D'autre part, le travail, qui est essentiellement nécessaire pour la production d'objets matériels s'estime suivant le prix que ceux-ci rapportent, et on est fondé à croire qu'ils ajoutent à la richesse nationale une valeur au moins égale à celle qu'il a coûté ; et à peu d'exception près, c'est cette espèce de travail qui se réalise dans des produits matériels, qui est seule susceptible d'être évaluée avec précision. Estimer la valeur des découvertes de Newton ou les jouissances causées par les productions de Shakespeare et de Milton par le prix que leurs ouvrages ont rapporté, ce serait une bien chétive mesure du degré de gloire et de plaisir qui en est résultat pour leur patrie ; ce serait une idée non moins grossière et ridicule de calculer les bienfaits que l'Angleterre a retirés de la révolution de 1688, d'après la solde des soldats et les autres dépenses qui ont été faites pour l'accomplir. »

Nous ne nions pas à coup sûr ce fait qui frappe tout le monde, que les avocats, les médecins, les acteurs, les chanteurs, etc., rendent des services utiles ou agréables qui s'échangent contre des produits ou, ce qui revient au même, contre un certain produit, c'est-à-dire la monnaie par l'intermédiaire de laquelle on obtient tout le reste. Le taux suivant lequel se règle le prix de ces services, leur salaire appréciable en monnaie est essentiellement du ressort de l'économie politique. Mais il importe de remarquer que cette circonstance ne fait pas que les produits qu'on appelle immatériels soient en eux-mêmes pourvus de la faculté d'être échangés. Nos qualités et nos vertus nous sont inhérentes. Dans certains cas, nous pouvons bien mettre un prix à la *peine* que nous prenons pour y faire participer les autres. En elles-mêmes, elles sont invendables, inaliénables, intransmissibles. Celui qui s'efforce, moyennant salaire, de faire naître chez les autres certai-

nes modifications heureuses ne se dessaisit pas pour cela de sa science, de son goût, de ses vertus, comme celui qui échange une pièce d'étoffe s'en dessaisit pour obtenir une pièce de monnaie.

C'est par abus de mots que l'on donne à tout travail utile le nom d'industrie, de même que c'est par abus que l'on applique le mot de richesse à tout service et à tout résultat utile. Etre ministre, préfet ou maire de village, c'est exercer une fonction et non pas une industrie. Un militaire qui monte la garde n'est point un industriel. Le mot d'industrie ne s'applique pas non plus avec justesse aux différentes professions d'avocat, de notaire, etc. Il ne s'agit pas ici d'une hiérarchie à établir dans la dignité des travaux, mais d'une simple distinction entre les diverses natures d'occupations.

Encore une fois nous persistons dans l'opinion que l'économie politique doit se garder de l'ambition d'envahir tous les domaines ; mais, sans effacer de réelles distinctions, nous croyons que tous les services tombent par un côté au moins sous la juridiction de l'économiste. Au fond, tous les produits sont des produits humains, et les travaux, sous des formes extrêmement différentes, ne font que produire des services, que le mot de richesses s'y applique d'ailleurs avec plus ou moins d'exactitude. La société n'est qu'un échange de services, de travaux et de produits, se rémunérant les uns par les autres. L'idée de valeur s'attache aux produits immatériels. Ils rendent des services égaux et quelquefois supérieurs à ceux que rendent les produits représentés sous forme matérielle. On est même autorisé à soutenir que, sans le travail intellectuel et ses produits, c'est-à-dire la science, l'art, les méthodes perfectionnées, les produits matériels ne recevraient aucun développement. De même, sans les habitudes de moralité, les biens matériels seraient incessamment détruits par l'intempérance et la violence, ou plutôt leur formation même qui suppose la prévoyance et l'empire sur soi serait impossible. La preuve que l'idée de valeur s'attache à cet ordre de services, qualifiés avec plus ou moins

de justesse de produits immatériels, résulte de l'échange qui s'en fait quotidiennement contre des produits matériels. Les consultations du médecin se payent en monnaie ; il en est ainsi de tous les services et produits immatériels.

Ce qu'il faut éviter, c'est de ne voir dans les biens moraux et dans les productions intellectuelles que le côté de l'utilité et de la valeur au sens économique. Ceux qui les font figurer comme autant de chapitres de l'économie politique n'ont pas toujours su se garder de cet écueil. Le bien et le beau semblent avec eux perdre leur caractère désintéressé. L'art n'apparaît plus que comme une industrie dont les produits ont tout juste la valeur que leur assigne la loi de l'offre et de la demande ; l'estime qu'on fait de la science se mesure à ses applications lucratives pour celui qui s'en sert, et immédiatement utiles pour la société. De l'idée très-juste qu'il y a un capital intellectuel et moral ayant une valeur par lui-même et servant de plus à engendrer le capital matériel, on est arrivé, ce semble, à ne plus voir dans ces biens supérieurs d'une nature si délicate qu'un pur capital. N'oublions pas que, dans les travaux et les produits qui ont pour but, non le bien-être matériel, mais le développement intellectuel et moral, il y a deux choses qui échappent à l'économie politique, c'est l'idéal même qui les constitue et le sacrifice qui y entre toujours à un certain degré. La perfection des œuvres et non leur valeur sur le marché, voilà le but de la science, de l'art, de la vertu. Leur récompense n'est pas toute contenue, et il s'en faut de beaucoup, dans le taux de leur rémunération matérielle.

Pour rester dans le cadre naturel et vrai de l'économie politique, il faut n'envisager dans les arts qui agissent sur l'homme que l'influence exercée sur la production. C'est ainsi que dans un autre ouvrage nous examinons l'influence économique de la religion, du gouvernement, de l'enseignement (1). Tout en mêlant à ce traité élémentaire

(1) *Rapports de la morale et de l'économie politique.* (Chez Guillaumin et C^e).

des considérations morales, nous le renfermerons à l'exemple de la plupart de nos devanciers dans le cercle de la production matérielle, le seul d'ailleurs où, dans l'état actuel de l'économie politique, nous rencontrons le degré de précision et de rigueur nécessaire pour un résumé scientifique. Il ne faut pas dire que c'est en revenir à matérialiser l'économie politique après avoir fait effort pour montrer son caractère spiritualiste. Non; outre que la valeur communiquée aux objets est une qualité incorporelle, un rapport entre nos besoins et les choses qui n'a rien de matériel, c'est l'esprit seul qui préside à la création de la richesse, de toute richesse. L'industrie n'est qu'une série d'opérations par lesquelles l'esprit humain refait le monde matériel à sa propre image, c'est-à-dire à l'image de l'ordre dont il a l'idée, en même temps qu'il le fait servir à la satisfaction de ses besoins.

« Qu'est-ce que le travail, dit M. Cousin dans un morceau sur Adam Smith (1), sinon le développement de la puissance productive de l'homme, l'exercice de la force qui le constitue? Or, cette puissance productive, cette force qui constitue l'homme, c'est l'esprit. L'esprit, voilà le principe du principe de Smith; voilà la puissance dont le travail relève; voilà le capital qui contient et produit tous les autres; voilà le fonds permanent, la source primitive et inépuisable de toute valeur, de toute richesse. Toutes les forces de la nature, comme toutes les forces physiques de l'homme, ne sont que des instruments de cette force éminente qui domine et emploie toutes les autres. »

(1) *Histoire de la philosophie morale au XVIII^e siècle*, 1^{re} série, t. IV.

CHAPITRE II

COMMENT S'OPÈRE LA PRODUCTION.

I

Dans la production matérielle, qu'est-ce que l'homme apporte? En dernière analyse, il n'apporte qu'une chose, le mouvement. Il ne fait rien que de mouvoir un corps vers un autre. Il meut une graine vers le sol, et les forces naturelles de la végétation produisent nécessairement une racine, un tronc, des feuilles, des fleurs, des fruits. Il meut une hache vers un arbre, et l'arbre tombe par la force de la gravitation. Il meut une étincelle vers le combustible, et celui-ci s'allume et fond ou amollit le fer, cuit les aliments, etc. Quand je verse un alcali sur un acide, à coup sûr, je ne suis pas le véritable auteur du phénomène qui en résulte. Tout ce que je fais, c'est de rapprocher deux substances. Entrez dans une manufacture, dans l'atelier le plus compliqué, vous verrez qu'en dernier résultat le travailleur le plus ignorant, comme le mécanicien le plus habile, n'ont pas fait autre chose que de créer du mouvement, d'opérer certains rapprochements et de laisser ensuite agir les propriétés de la matière. En généralisant cette observation, M. Rossi a pu dire : qu'il y a toujours dans le phénomène de la production trois éléments, une force, un mode d'application et un résultat, en d'autres termes, la cause, l'effet et le passage de la cause à l'effet par l'action que la cause a dû exercer pour que l'effet fût produit. »

On peut affirmer de même que la production s'opère à

l'aide d'une *cause* qui est le travail, et par l'auxiliaire de certains instruments appropriés appelés *capital*. Ainsi, dans l'industrie agricole, le laboureur et tous ceux qui contribuent directement ou indirectement par leurs efforts personnels à l'exploitation du sol représentent le *travail*; les charrues, les enclos, les engrais, les bestiaux, les sommes distribuées en salaires, etc., représentent le *capital*. Au travail et au capital on ajoute communément la *terre* comme troisième instrument de production. Il convient de faire observer que ce dernier mot par lequel les économistes désignent l'intervention des agents naturels dans toute production est évidemment impropre pour la majorité des cas. Ce terme ne donne, en effet, qu'une idée fort incomplète des *matières* sur lesquelles l'industrie s'exerce ou qui doivent servir immédiatement à la consommation, comme les végétaux et les animaux qui se trouvent sur la surface de la terre, les minéraux renfermés dans le sous-sol, les poissons que contient le sein de l'Océan, les oiseaux qui habitent l'air. Il exprime avec encore moins de justesse les *forces* actives de l'eau, du vent, du feu, en un mot, toutes les forces illimitées et diffuses qui, disciplinées par le génie humain, contribuent si puissamment à la production et qui sont appelées à y prendre une part toujours croissante avec le progrès de l'industrie. Le mot d'agents naturels est préférable pour désigner ce concours de la nature. Mais convient-il de voir dans les agents naturels un troisième instrument de la production? Il nous semble qu'ils en sont seulement une condition *sine quâ non*. Tout se ramène donc au travail et au capital qui en est le résultat et l'auxiliaire. « L'homme, dit avec raison M. Dunoyer, crée tous ses pouvoirs, à commencer par ceux qu'il a tirés de lui-même et des facultés merveilleuses dont le ciel avait déposé le germe en lui. Il n'a créé sans doute ni ces facultés, ni les forces répandues dans la nature; mais tout le pouvoir qu'il a de tirer parti des uns et des autres, c'est lui qui se l'est donné. »

La démonstration du rôle essentiel du *travail* dans la production éclate partout, et l'on n'a que l'embarras des exemples. Si je retranche de ma montre, par la pensée, tous les travaux qui lui ont été successivement appliqués, il ne restera que quelques grains de minéral placés dans l'intérieur de la terre, d'où on les a tirés et où ils n'ont aucune valeur. De même, si je décompose le pain dont je me nourris et que j'en retranche successivement tous les travaux successifs qu'il a reçus, il ne restera que quelques tiges d'herbes graminées, éparées dans les déserts incultes et sans aucune valeur.

Un célèbre philosophe anglais, qui a eu plus d'un sentiment heureux des vérités économiques, Locke, dans son *Essai sur le gouvernement civil*, s'est livré à une savante analyse pour montrer que c'est du travail que les produits de la terre tirent presque toute leur valeur. Que l'on considère, dit-il (1), la différence qui existe entre un acre de terre où l'on a planté du tabac ou de la canne à sucre, semé du froment ou de l'orge, et un acre de cette même terre laissée en commun, sans qu'elle ait subi aucune culture, et l'on trouvera que l'amélioration donnée par le travail fait assurément la plus grande partie de la valeur donnée à la terre. C'est un calcul très-modeste d'affirmer que les neuf dixièmes des produits de la terre utilisés par l'homme sont dus au travail.

Dans les agents naturels, de six choses frappent : 1^o leur inégalité; 2^o leur insuffisance à satisfaire les besoins les plus élémentaires. Les richesses naturelles sont l'air, la lumière et la chaleur du soleil, l'eau, les animaux, les végétaux et les minéraux utiles, qui se trouvent à l'état sauvage et brut. Rien n'est plus inégal que leur distribution. Sur certains points, l'air est sain et pur; sur d'autres, il est vicié, corrompu, et c'est même le cas le plus fréquent pour les pays où l'homme n'a pas encore péné-

(1) Locke, cité par M. Mac Culloch : *Principes d'Econ. polit.*, liv. I, traduction de M. A. Planche.

tré. Le soleil ne distribue pas également sa lumière pour tous les peuples. La quantité et la qualité de l'eau varient également dans les diverses contrées du globe ou dans les différentes parties d'un même pays. Ainsi de tout le reste. Le travail de l'homme, sans détruire ces inégalités naturelles, tend à les atténuer et parfois réussit même à les effacer. La multiplication (1) de la richesse naturelle est encore plus merveilleuse; on a pu s'en faire une idée par anticipation par ce qui vient d'être dit du travail, et on le comprendra mieux encore par ce que nous dirons des machines et des divers procédés perfectionnés qui lui viennent en aide.

L'instrument le plus puissant, en effet, de l'œuvre productive, nous l'avons nommé, c'est le *capital*. On entend par ce mot, en économie politique, l'ensemble des produits destinés à servir de moyens à la production future, ou encore toute richesse accumulée qui doit servir à un nouveau travail à titre de matière ou d'instrument. Ainsi, tous les matériaux, graines, coton, houille, minerai, etc., et tous les outils, procédés, monnaies, machines, chemins de fer, bâtiments d'exploitation, etc., sont des capitaux. Sans le capital, le travail demeure frappé d'une impuissance radicale. Car comment comprendre l'agriculture sans les grains confiés à la terre, sans la bêche, la charrue, les chevaux ou bœufs de labour, c'est-à-dire sans capital? Comment comprendre l'industrie manufacturière sans matières premières plus ou moins confectionnées, et sans engins plus ou moins puissants? Comment comprendre le commerce sans les transports qui supposent la voile du navire ou la machine à vapeur qui le fait mouvoir, les canaux, les grandes routes, les voitures? Or, tout cela, c'est du capital.

(1) Voir, pour la démonstration et le développement de cette proposition, un remarquable article de M. L. de Lavergne, intitulé : *Du principal agent de la production* (*Journal des Économistes* du 1^{er} janvier 1856).

Le travail et le capital s'appliquent à toutes les industries ; mais leur proportion varie suivant la nature et aussi selon le degré d'avancement de ces industries. En les envisageant en masse, on conçoit que le progrès économique se réalise par la proportion de plus en plus croissante de capital employé sur le travail direct et personnel, retombant à la charge de l'homme. Le capital représente en effet, en tant que *matières*, une quantité de moyens, de satisfactions mis à la portée des besoins, et, comme *instruments*, une diminution de travail humain pour obtenir un résultat donné, c'est-à-dire une satisfaction croissante pour un effort égal. Telle est la loi de progrès commune à toutes les industries que nous devons constater et que nous aurons soin d'établir.

II.

Quant aux agents personnels nécessaires à toute production, J.-B. Say a montré qu'ils se réduisent à trois : le *savant*, l'*entrepreneur*, l'*ouvrier*.

« Qu'on examine successivement tous les produits, dit J.-B. Say (1), on verra qu'ils n'ont pu exister qu'à la suite de trois opérations. S'agit-il d'un sac de blé ou d'un tonneau de vin ? Il a fallu que le naturaliste ou l'agronome connussent la marche que suit la nature dans la production du grain ou du raisin, le temps et le terrain favorables pour semer ou pour planter, et quels sont les soins qu'il faut prendre pour que ces plantes viennent à maturité. Le fermier ou le propriétaire ont appliqué ces connaissances à leur position particulière, ont rassemblé les moyens d'en faire éclore un produit utile, ont écarté les obstacles qui pouvaient s'y opposer. Enfin le manouvrier a remué la terre, l'a ensemencée, a lié et taillé la vigne. Ces trois genres d'opérations étaient nécessaires pour que le blé ou le vin fussent entièrement produits. Veut-on un exemple

(1) *Traité d'Économie politique*, liv. I, chap. vi.

fourni par le commerce extérieur? Prenez l'indigo. La science du géographe, celle du voyageur, celle de l'astronome, nous font connaître le pays où il se trouve et nous montrent les moyens de traverser les mers. Le commerçant arme des bâtiments et envoie chercher la marchandise. Le matelot, le voiturier travaillent mécaniquement à cette production. Que si l'on considère l'indigo seulement comme une des matières premières d'un autre produit, d'un drap bleu, on s'aperçoit que le chimiste fait connaître la nature de cette substance, la manière de la dissoudre, les mordants qui la font prendre sur la laine. Le manufacturier rassemble les moyens d'opérer cette teinture, et l'ouvrier suit ses ordres. Partout l'industrie se compose de la *théorie*, de l'*application*, de l'*exécution*. Ce n'est qu'autant qu'une nation excelle dans ces trois genres d'opérations qu'elle est parfaitement industrielle. »

III.

Toutes les industries ont pour caractère commun et pour but de produire des choses utiles, à l'aide des agents naturels et du capital mis en œuvre par le travail. Est-ce à dire qu'en augmentant le travail on augmente nécessairement la richesse? Non : le travail doit lui même être employé sagement, autrement il ne créerait pas ce qui le rémunère. Il n'est en effet qu'un *moyen*; la richesse seule est le but. Il peut paraître étrange que cette vérité si simple ait besoin d'être rappelée. Cependant on voit qu'en fait elle est souvent méconnue. Beaucoup de gens demandent sans cesse qu'on donne du travail aux ouvriers, se félicitent toutes les fois qu'un travail est créé, estiment les industries suivant la quantité non de produits, mais de travail à laquelle elles doivent donner lieu. Souvent aussi on entend dire que, « à quelque chose malheur est bon, » quand une valeur est détruite. Cela, dit-on, *fera aller le travail* de l'industrie qui la produit. Un meuble a été

brisé ! — Bonne fortune pour le marchand (1) ! — Ceux qui raisonnent ainsi ne voient qu'un côté de la question. Certes, quand un objet est détruit, il y a un genre d'industrie qui y gagne. Mais tel autre genre d'industrie y perd, car je suis obligé de donner au fabricant de meubles la somme que j'aurais pu consacrer à telle autre satisfaction. J'aurais acheté un livre, par exemple ; j'aurais usé un chapeau de plus, je me serais acheté une belle montre, j'aurais pris une place au théâtre ; je m'en prive, et l'industrie du libraire, du chapelier, de l'horloger, de l'acteur, est *découragée* dans la même mesure que celle du marchand de fauteuils reçoit un *encouragement*. Un principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que la richesse d'un peuple ne consiste pas dans ce que chacun gagne par suite de ce que l'autre perd, mais dans la quantité des choses utiles qui forment le fonds sur lequel vit un peuple, et qui peut s'accroître au profit commun. Par où l'on voit qu'il ne suffit pas que le travail ait lieu pour créer une richesse nouvelle : par exemple, si l'on détruisait Paris pour le reconstruire, cela pourrait bien enrichir une foule d'entrepreneurs et d'ouvriers charpentiers, maçons, serruriers, etc., etc., mais ils ne seraient payés que sur la masse totale des autres producteurs *appauvris d'autant*. Au lieu de créer par là de nouvelles sources de richesses, d'augmenter la quantité des choses utiles, on ne ferait que *recommencer*, au prix de sacrifices réels, ce qui existait déjà. Pourtant ceux qui confondent le travail et la richesse n'ont pas craint parfois de faire la théorie, ou du moins de présenter l'excuse de la *destruction* au point de vue du travail national et du bien-être des masses. Ces défenseurs de l'incendie, de l'inondation et de la grêle n'avaient pas suffisamment réfléchi sur le véritable objet du travail, sur la signification des mots de richesse et d'utilité, sur le but final des efforts humains, qui est la satisfaction ou la *consommation*.

(1) Voir le pamphlet de F. Bastiat : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*.

DE LA PRODUCTION

II. Section. — Des instruments de la production.

CHAPITRE III

DU TRAVAIL.

Nous appliquerons au travail la méthode que nous avons appliquée à l'idée de propriété. Nous le mettrons en rapport avec les notions reconnues par nous fondamentales de responsabilité, de sociabilité, de progrès. Nous verrons comment la liberté et l'association unies ensemble donnent à cet éminent agent de la production un degré croissant de puissance et de fécondité.

I. Du travail dans ses rapports avec la liberté et la responsabilité.

De la liberté du travail et de la concurrence. — Travailler est un devoir et une nécessité; c'est par conséquent un droit. La liberté de travailler implique le choix de la nature du travail. Forcer un homme à suivre une carrière qui lui répugne, et le détourner de celle qui lui convient, l'entraver dans l'exercice de sa profession, tant que cet exercice se maintient dans la limite du respect d'autrui, c'est une évidente injustice. Ce *droit de travailler*, si respectable en lui-même, diffère profondément du prétendu *droit au travail* dont il a été beaucoup question, surtout avant et après la révolution de février 1848. Le droit de

travailler n'est que la *liberté* pour l'individu de se livrer à son industrie sans empêchement ; il ne demande à l'Etat que la *sécurité* ; rien, on le voit ne saurait être conçu de plus inoffensif. Le *droit au travail*, au contraire, donne à l'individu une action contre la société. Il l'arme du droit de lui dire à chaque instant : « Quelles que soient les ressources dont tu disposes, tu me dois une rémunération convenable à mes besoins, une occupation conforme à à mon savoir-faire. Et comme le droit n'admet pas de fin de non-recevoir, si tu me refuses le travail qui m'est dû, je revendiquerai ce droit par la force. » L'insurrection, voilà ce que l'on trouve immédiatement au bout du droit au travail.

La *liberté*, la *propriété*, la *sécurité*, telles sont les conditions de toute prospérité matérielle. L'égalité civile qui se manifeste par l'égale admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, sans distinction de classe, se traduit dans l'industrie par la nécessité imposée à chacun de vivre à ses risques et périls, sans demander à l'Etat de privilège. Nulle liberté sans responsabilité. Il faut ajouter que tout ce qu'on retire à l'une et à l'autre, on l'ôte du même coup au travail en quantité et en qualité. Ce qui fait l'irréremédiable infériorité du *travail esclave* devant le *travail libre*, c'est que les deux mobiles que la nature a mis en jeu pour nous faire agir, la crainte et l'espérance, l'*esclavage* n'en emploie qu'un seul, la crainte, sans tirer même de ce dernier mobile tous les bons effets qu'en obtient la liberté responsable d'elle-même. La crainte des peines corporelles, cette unique ressource du maître vis-à-vis de l'esclave inerte ou révolté, ne sert qu'à prévenir l'excès de la paresse et de la négligence ; elle est incapable d'inspirer aucune énergie féconde. La prévoyance du travailleur libre, craignant la misère pour lui et pour les siens, est tout autrement efficace. Si l'on ajoute qu'il entretient l'espérance d'améliorer sa condition par le travail et par l'épargne, interdit à l'esclave, ou qui ne lui est accordé sous la forme de pécule que dans des limites trop restreintes, on comprendra que le travail

libre ait été reconnu beaucoup plus productif que le travail esclave.

De même, pourquoi le travail à la tâche, attaqué récemment avec une violence qui prenait prétexte dans quelques actes de *marchandage*, est-il supérieur au travail à la journée ? Parce qu'il tend davantage le ressort de la responsabilité, parce qu'il proportionne la récompense à l'effort, au *mérite*, ce qui est le caractère même de toute vraie justice.

La liberté du travail se recommande par d'autres avantages tout aussi essentiels, quoique moins souvent remarqués. Si l'on s'attache à suivre ses conséquences dernières, on reconnaîtra qu'elle est un principe d'ordre, en même temps qu'un instrument de production plus abondante. Elle a pour effet la meilleure division des occupations, le classement le plus favorable des travaux humains, s'opérant suivant les talents et les moyens de chacun. Cela tient à ce que personne, mieux que l'individu intéressé, n'est en état de juger ce que lui commandent ou lui permettent de faire ses goûts, ses aptitudes, les ressources dont il dispose. Apprécier chacun de ces éléments et la manière indéfiniment variée dont ils peuvent se combiner, est une entreprise au-dessus du pouvoir social ; l'Académie des sciences elle-même, si on l'en chargeait, ne réussirait pas à former des catégories un peu présentables. Ce classement, par voie d'autorité, toujours inique et odieux en lui-même, devient plus impossible à mesure que la société à laquelle on prétend l'appliquer s'étend davantage. Mauvais à Sparte, il serait impraticable dans les Etats modernes, dont les intérêts sont extrêmement multiples et les rouages compliqués, sans aucune comparaison avec ce qui existait dans le monde ancien. Prétendre organiser ces grands corps sur le modèle d'un couvent ou d'une caserne, c'est se tromper, disons-le, au-delà de ce que permet la faiblesse de l'intelligence humaine.

De la liberté du travail naît la *concurrence*. Que la concurrence soit le résultat inévitable de la liberté industrielle,

cela peut se passer de démonstration. Du moment que chacun est libre de faire de ses facultés tel emploi qu'il veut, il est inévitable que plusieurs portent leurs efforts vers la même industrie, et comme ils se disputent un marché limité, ils se trouvent placés nécessairement vis-à-vis les uns des autres en état de rivalité. On est parti de là pour tracer une peinture effrayante des fraudes, des sophistications, des antagonismes implacables auxquels la concurrence entraîne l'industrie et le commerce. On a fait le procès à la liberté industrielle de la même manière qu'on l'a fait à la propriété et à la famille en alléguant leurs inconvénients, oubliant que les abus ici non plus que partout ailleurs ne sauraient faire supprimer l'usage, et que le bien l'emporte de beaucoup sur le mal. Contre l'emploi de moyens frauduleux et d'armes déloyales, il n'y a d'autre recours, outre l'emploi de l'association, que la morale et la loi. La liberté, bien loin d'exclure en effet l'idée d'une surveillance sévère et d'une répression rigoureuse, l'implique, au contraire ; car toute manœuvre de ce genre est une surprise qui est faite à la liberté du consommateur, un piège qui lui est tendu. A la concurrence elle-même on ne pourrait d'ailleurs substituer que l'accaparement universel des industries par l'Etat, c'est-à-dire un vaste communisme. Or, ce régime d'oppression n'est pas pour cela un régime mieux ordonné et plus moral. Le mal, en effet, n'est pas dans la liberté, il est dans la nature humaine, et c'est une vérité dont les raisons morales et les preuves historiques abondent également, que l'homme se corrompt plus dans le despotisme que sous un régime libre. La liberté, jusqu'à un certain point, a son remède en elle-même. L'honnêteté fait la plus redoutable des concurrences aux pratiques frauduleuses ; elle est, en fin de compte, le meilleur des calculs. La concurrence se justifie au surplus par les deux plus grands résultats que l'industrie humaine puisse se proposer : 1° le perfectionnement des produits, des procédés et des services qui tombent sous son action ; 2° le bon marché. Elle seule est en état d'obtenir ces résul-

tats auxquels elle pousse en excitant tous les producteurs à s'ingénier à l'envi pour satisfaire le public. Seule enfin elle est en état de se plier à la diversité, à la mobilité des besoins et des goûts. L'Etat pour y parvenir serait une machine infiniment trop lourde et trop compliquée. La crainte de se ruiner par un faux calcul, la perspective de s'enrichir par une heureuse spéculation, voilà les seuls mobiles assez forts pour suffire à une tâche, dont les difficultés semblent infinies.

On a dit souvent, même en avouant l'efficacité de la *concurrency* pour amener les perfectionnements industriels et le meilleur marché des produits, qu'elle a pour résultat l'*encombrement du marché*. Il est aisé d'établir que c'est tout juste l'opposé qui se vérifie par l'expérience. Sans doute la liberté du travail pousse de nombreux individus dans une même carrière; mais il est difficile de voir comment elle y produit l'encombrement. Si une carrière est encombrée, cela ne peut résulter que de l'une de ces causes : 1° ou bien de ce que la population est exubérante pour le nombre des emplois ; 2° ou bien de ce que les concurrents ont mal calculé en la choisissant. Dans l'un ou l'autre cas, la concurrence doit être exonérée du reproche qu'on lui adresse. Si ceux qui s'y pressent y sont attirés par des bénéfices exceptionnellement élevés, comment alors se plaindrait-on de l'encombrement ? La vérité est que la concurrence a pour effet de remplir les vides à mesure qu'ils s'opèrent dans certaines parties de l'industrie, et de désobstruer le trop plein. Là où s'élèvent les salaires ou les profits, elle fait affluer les bras ou les capitaux ; là où ils commencent à baisser, elle avertit le travail et l'esprit d'entreprise de prendre une autre direction. Ce qui est vrai pour les producteurs l'est aussi pour les produits. Par la hausse ou la baisse des prix, elle invite les producteurs à activer ou à ralentir leur production. Par là, d'un côté, elle excite et stimule; de l'autre, elle règle et ordonne.

La liberté du travail implique plusieurs idées qu'il est

aisé d'en dégager. Ainsi, celui qui penserait qu'il peut être enjoint à un individu par l'autorité de n'exercer qu'un seul métier ne s'en ferait pas une notion exacte, et reviendrait forcément à un régime arbitraire de classification des industries. S'il est illicite de forcer celui qui veut être artisan à être laboureur, comment ne le serait-il pas aussi d'empêcher le laboureur d'utiliser ses loisirs à la confection de produits manufacturés ? Il doit donc être permis à chacun de cumuler l'exercice de plusieurs industries. La *liberté de l'échange ou du commerce* n'est pas moins directement impliquée dans celle du travail : car quelle production a lieu sans échange ? Pour être réellement libre dans son industrie, il faut pouvoir s'approvisionner où l'on veut de matières et d'instruments ; là où les travaux sont extrêmement divisés, c'est sur l'échange mutuel des services qu'ils se rendent les uns aux autres que se fonde le libre exercice de chacun d'eux.

L'histoire de l'affranchissement du travail se confond presque avec les progrès de la civilisation moderne. A mesure que l'idée de justice est devenue plus répandue, plus présente à l'esprit des hommes, dans la constitution des rapports sociaux ; à mesure que l'individu a acquis un sentiment mieux affermi de sa *responsabilité*, et dès lors a pu supporter une dose de *liberté* plus grande ; à mesure, d'un autre côté, que les échanges se sont multipliés, soit entre les habitants d'un même pays, soit entre les différents peuples ; à mesure enfin que l'anarchie féodale a cessé, les obstacles tant moraux que matériels qui s'opposaient à l'émancipation du travail ont disparu peu à peu, et les chartes des communes ne furent en grande partie que la reconnaissance authentique de ces libertés, achetées les unes au prix du sang, les autres payées à prix d'argent. La révolution française étendit à tous ou presque tous ce droit de travailler qui n'appartenait, avant 1789, qu'à quelques-uns, en vertu de privilèges péniblement conquis sur l'oppression féodale, mais devenus à leur tour des moyens d'oppression et des empêchements au progrès.

Les *corporations* (1), auxquelles une mention suffisamment détaillée est due dans tout ouvrage élémentaire d'économie politique, les corporations, considérées dans leur principe, ne furent que la manifestation du besoin naturel à des hommes, placés dans des conditions analogues, de s'associer en vue de leurs communs intérêts à protéger ou à organiser. Intimement liées à l'existence de la commune comme moyen de défense contre les exactions des barons, elles furent d'un puissant secours à l'industrie. Elles eurent donc leur légitimité et leur utilité à l'origine. Que leur réorganisation plus systématique sous saint Louis, par Etienne Boileau, qui, dans le *Livre des Métiers*, donna à l'industrie ses formes et son code, fût alors un bien ; que plus d'ordre, de moralité, de moyen de s'entendre pour les producteurs, et de facilité de répression contre les fraudes en ait d'abord été le résultat, cela ne pouvait empêcher le système réglementaire de produire plus ou moins promptement les abus inévitables qu'il entraîne. Aggravé sous Henri III (2), sous Henri IV et par Colbert, qui mit au service de la réglementation poussée à l'extrême une pénalité souvent terrible, ce système ne tarda pas à révéler une série d'abus et de vexations dont une foule de documents contemporains portent témoignage. L'extension

(1) Sur les corporations et en général sur le travail avant 1789, voir l'excellente *Histoire des classes ouvrières*, par M. E. Levasseur.

(2) « Henri III donna, par son édit de décembre 1581, à cette institution l'étendue et la forme d'une loi générale. Il établit les arts et métiers en corps et communautés dans toutes les villes et lieux du royaume.

« L'édit d'avril 1597 en aggrava encore les dispositions, en assujettissant tous les marchands à la même loi que les artisans. L'édit de mars 1673, purement bursal, en ordonnant l'exécution des deux précédents, a ajouté au nombre des communautés déjà existantes d'autres communautés jusqu'alors inconnues. » (Turgot, édit. de 1776.)

donnée aux corporations, par Colbert notamment, fut d'autant plus à regretter que déjà, en 1614, les Etats généraux avaient condamné par d'excellentes raisons ce funeste privilège qui faisait du travail, selon l'expression de Henri III, un droit domanial. En effet, les Etats avaient demandé formellement que l'exercice des métiers fût laissé libre, que tous les édits contraires fussent révoqués, sans qu'à l'avenir il pût être octroyé aucunes lettres de maîtrise ni rendu aucun édit fiscal à raison des arts et métiers ; que les marchands et artisans n'eussent rien à payer pour les réceptions et banquets, ni pour tenir boutique, sous peine de concussion de la part des officiers de justice, maîtres jurés et visiteurs de marchandises. Si les vœux des Etats généraux de 1614 n'avaient pas été réalisés, du moins, depuis cette époque jusqu'à la mort de Mazarin, la législation sur les maîtrises avait été appliquée avec une grande tolérance. Les corporations d'arts et métiers, dont on se plaint à opposer le tableau à l'état présent de l'industrie, et dont plusieurs personnes rêvent encore le retour, sous une forme plus ou moins modifiée, avaient les vices communs à tous les monopoles. Les producteurs, se confiant dans leurs privilèges, prenaient beaucoup moins de peine pour perfectionner leurs produits et pour les mettre à la portée de toutes les bourses. Les *laudatores temporis acti* aiment encore à vanter la solidité des ornements, des meubles, des vêtements chez nos ancêtres. Sans doute les meubles passaient alors, plus ou moins usés, de génération en génération, se transmettaient comme les maisons et les champs ; mais aussi quel était le prix de ces objets, et combien d'hommes en étaient privés ! On raconte qu'au commencement du siècle de Louis XIV, la comtesse de Fiesque ayant acheté une glace magnifique, ses amis lui demandaient comment elle avait pu se procurer un meuble alors si rare : « J'avais, dit-elle une méchante terre, et qui ne me rapportait que du blé ; je l'ai vendue et j'ai acheté ce miroir. » Aujourd'hui on trouve, même dans les plus modestes demeures, de jolies glaces et une foule d'autres objets jadis

inconnus au vulgaire; si leur solidité n'est pas grande, en revanche, le prix en est minime, et, loin de les échanger contre une terre, tout homme jouissant de quelque aisance peut se les procurer avec une petite portion de son revenu.

C'est en étudiant les corporations que l'on se convainc de l'impuissance d'une autorité supérieure pour *organiser le travail*. La classification officielle des métiers, destinée à y faire régner un ordre parfait, cette classification, poussée jusqu'à des limites qui nous paraissent ridicules et qui n'avaient rien d'exagéré, étant donné le système, ne réussissait à rien moins qu'à établir l'harmonie dans les différentes parties du domaine industriel. Comment, par exemple, aurait-on pu éviter les discordes entre les chapeliers, dont les uns n'avaient le droit de fabriquer que des chapeaux de coton, et les autres des chapeaux de feutre? Qui pouvait répondre que le bon accord régnerait toujours entre les couteliers fabricants de manches de couteau et les couteliers fabricants de lames? Qui ne voit la difficulté de reconnaître, dans la fabrication des chandelles, le mélange défendu de la graisse de bœuf avec le suif de mouton, et dans celle des bougies le mélange de la vieille cire avec la nouvelle? Les filateurs ne devaient pas non plus filer ensemble le chanvre et le lin; les savetiers n'avaient pas le droit de raccommoder les souliers et de les remettre à neuf de plus des deux tiers sous peine d'empiéter sur la prérogative des cordonniers. Les maîtres selliers sans ouvrage pouvaient bien faire des souliers, mais les cordonniers ne pouvaient pas faire des selles. Les menuisiers avaient des attributions distinctes de celles des charpentiers, etc., etc.

Qu'on s'étonne ensuite que ces démarcations si difficiles à constater amenassent entre les communautés de ruineux procès s'élevant à environ 800.000 francs par an pour la seule ville de Paris, procès dont les frais naturellement retombaient en cherté sur les consommateurs!

Il est facile de concevoir quels empêchements cette di-

vision arbitraire mettait à l'essor des inventions qui empruntaient leurs éléments à divers corps de métiers. On a cent fois rappelé, entre autres exemples, les luttes qu'Argant, l'inventeur de la lampe à double courant d'air, eut à soutenir avec les lampistes, les chaudronniers, les serruriers de fer et de laiton, etc. ; de même, il eût fallu que l'inventeur des papiers peints, Réveillon, après des avanies sans nombre, renonçât à son entreprise qui devait être éminemment utile à la population laborieuse, s'il n'eût obtenu de faire déclarer son établissement *manufacture royale*.

On sait avec quelle tyrannie minutieuse tout était réglé. La qualité des étoffes était soumise à certaines conditions imposées ; et le nombre même des fils qui entraient dans une aune était fixé d'avance. Au milieu de tant d'encouragements intelligents donués à l'industrie, Colbert fut l'auteur de ces mesures qui datent pour la plupart de 1669, mesures si gênantes pour la production, si peu propres à avancer l'éducation des populations, et à les habituer à juger par elles-mêmes des choses, au lieu de compter partout et toujours sur l'intervention du gouvernement. Il s'autorisa des abus de la liberté pour la supprimer, et voulant prévenir tout le mal qui en résulte, il ne songea pas que, dans cette entreprise hasardeuse, il détruisait aussi le bien qui en découle et la source des perfectionnements. Mêmes entraves pour la circulation à l'intérieur. Un chariot de marchandises allant de Bretagne en Provence était visité huit fois et payait sept droits différents. Cet asservissement de l'industrie en retarda les progrès d'une manière incalculable, surtout dans les derniers temps, si l'on en juge par les grandes découvertes qui firent explosion coup sur coup aussitôt qu'il eut cessé. Envisagées par rapport à la personne même des ouvriers, les corporations, surtout à mesure qu'on avance dans le xviii^e siècle, ne valaient pas mieux ; elles pesaient sur leur liberté comme sur leur bien-être. L'apprentissage était forcé dans toutes les carrières et prolongé dans presque

toutes bien au-delà de la nécessité. Quand venait pour un compagnon l'heure de passer maître, il rencontrait pour juges ceux qui étaient intéressés à l'écartier comme rival. Ils lui demandaient un *chef-d'œuvre*, mais un chef-d'œuvre exécuté selon certaines règles, afin que son génie fût contraint de s'arrêter à la hauteur de leur médiocrité. Nul ne pouvait s'écarter des procédés reçus, sous peine d'amende. Le principal auteur ou restaurateur du système réglementaire, Colbert, envoyait (le 17 février 1670) aux maires et échevins du royaume, un édit portant que « les étoffes manufacturées en France qui seraient défectueuses et non conformes au règlement, seraient exposées sur un poteau de la hauteur de 9 pieds, avec un écriteau contenant les nom et surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute; qu'après avoir été ainsi exposées pendant quarante-huit heures, ces marchandises seraient coupées, déchirées, brûlées ou confisquées, suivant ce qui aurait été ordonné; qu'en cas de récidive, le marchand ou l'ouvrier serait blâmé en pleine assemblée du corps, outre l'expertise de leurs marchandises, et enfin qu'à la troisième fois, *ils seraient mis et attachés audit carcan pendant deux heures, avec des échantillons des marchandises sur eux confisquées.....* »

« Ces rigueurs odieuses, dit un historien de Colbert (1), ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait. La violence même de la loi l'empêcha d'être appliquée, et les échevins refusèrent, avec raison, de mettre au carcan des hommes dont tout le crime était de faire des étoffes recherchées par le public. »

Dans l'édit de février 1776, portant suppression des jurandes, Turgot rappelle quelques-uns des plus criants abus qui rendaient ces institutions funestes aux classes ouvrières. C'est ainsi que certaines communautés interdisaient la maîtrise à tous autres qu'aux fils de maîtres ou à ceux qui épousaient des veuves de maîtres. C'est ainsi

(1) M. Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, tome II, I^{re} partie, INTRODUCTION.

que, dans un grand nombre de communautés, il suffisait d'être marié pour être exclu de l'apprentissage et par conséquent de la maîtrise. C'est ainsi que l'esprit de monopole avait été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne pouvaient exercer pour leur propre compte. C'est ainsi enfin que défense était faite à l'ouvrier d'une industrie en souffrance de s'adonner, fût-ce momentanément, à une industrie même manquant de bras, et qu'il devait rester dans la ville où il avait fait son apprentissage. Les frais exigés pour la réception à la maîtrise écartaient les ouvriers peu aisés. Pour être reçu charron, menuisier, pâtissier, etc., il en coûtait 12 ou 1500 livres, et pour des arts plus relevés, la dépense allait jusqu'à 4,000. Le régime des corporations concordait, comme on le voit, avec tout le système des institutions politiques. C'était la *féodalité* dans l'industrie; et, sous quelque forme qu'il reparaîsse, il ne saurait jamais de nos jours être autre chose. De même que l'esprit de liberté moderne le rendrait intolérable, l'esprit de découverte, avec ses mille combinaisons inattendues, qui se joue de tous les arrangements artificiels et de toutes les classifications factices, le rendrait impossible.

Dans le passé même, au surplus, le procès entre le régime des corporations et le régime libre est jugé par les faits. M. Rossi en a fait la remarque, au sujet de la ville de Milan et de l'Angleterre, en ce qui regarde l'ancien régime. Milan, au moyen âge, n'eut pas de corporation. On cite un ancien statut de Milan, à une époque où cette ville était au plus haut degré de grandeur, de richesse et de puissance productive. Ce statut proclame la liberté du travail, liberté pour le lieu, liberté pour le choix du métier, liberté pour le nombre et le sexe des travailleurs. C'est sous ce régime que le travail de la laine atteignit, dans Milan, un tel degré de prospérité que les produits en étaient transportés dans tous les marchés de l'Europe. Plus tard, on voulut, sans nécessité, imiter les corporations des autres

pays, et ces florissantes fabriques milanaises disparurent. L'Angleterre aussi avait adopté le système des jurandes et des maîtrises ; il y a plus, ce système y existe encore. C'est pourtant, dira-t-on, le pays où l'industrie a pris le plus brillant essor, où la production, par la quantité, la qualité et le bas prix des produits, a fait de véritables prodiges. On dira toute la vérité en ajoutant que ces résultats ont été obtenus malgré les corporations. Les Anglais aiment leurs vieilles lois ; ils se plaisent à en proclamer la stabilité, l'éternité, à condition de ne pas les appliquer ou, par une adroite interprétation, de les accommoder au temps présent. Ils ont des corporations ; le statut d'Elisabeth n'a jamais été révoqué ; mais les Anglais ont maintenu le système séculaire pour les villes de *marché* du temps d'Elisabeth, et pour les métiers alors connus et incorporés. Tout autre métier est libre, et les métiers réglementés, eux aussi, sont libres dans toute autre localité. C'est ainsi que les nouvelles découvertes et les métiers nouveaux, même les anciens métiers, dans les localités peu importantes jadis, se sont trouvés libres et n'ont rien eu à démêler avec les statuts et les chartes. Il suffisait d'un nom nouveau ou d'une ville nouvelle pour échapper à la gêne. A Paris, sous l'ancien régime, J.-B. Say établit que l'industrie était incomparablement plus avancée dans la partie de la ville où elle n'était point gênée que dans celle où elle se trouvait sous le joug des maîtrises (1).

(1) Il faut lire encore Turgot, en son édit de 1776 : « Nous ne serons point arrêtés dans cet acte de justice par la crainte qu'une foule d'artisans n'usent de la liberté rendue à tous pour exercer des métiers qu'ils ignorent, et que le public ne soit inondé d'ouvrages mal fabriqués ; la liberté n'a point produit ces effets fâcheux dans les lieux où elle est établie depuis longtemps.... Tout le monde sait d'ailleurs combien la police des jurandes, quant à ce qui concerne la perfection des ouvrages, est illusoire, et que tous les membres des communautés étant portés par l'esprit de corps à se soutenir les uns les

C'est dans les pays où le travail est le plus libre, c'est dans cette même Angleterre, c'est aux Etats-Unis, c'est en France, que, de notre temps, le capital se développe le plus, que l'industrie et la richesse publique ont réalisé les plus grands progrès.

La liberté, en imprimant un puissant degré de tension à l'énergie productive, rend donc le travail fécond, sous la condition de la *sécurité*, sans laquelle n'existe aucune liberté réelle. En outre, elle se place elle-même sous l'empire des règles de bon sens et de sage prévoyance auxquelles obéit naturellement l'*intérêt individuel*, règles auxquelles il obéit *d'autant plus qu'il s'éclaire et se moralise davantage*. C'est ainsi que la liberté qu'on a coutume d'opposer à l'ordre devient elle-même un principe d'organisation naturelle dans la production et dans la distribution du travail.

II. Du travail dans ses rapports avec la sociabilité.

Considérons maintenant le travail dans son rapport avec cet autre attribut humain, qui n'est ni moins beau ni moins essentiel, la sociabilité. Nous verrons que la sociabilité se révèle sous trois formes particulières dans ses applications au travail humain : 1° Sous la forme de la coopération et de la division du travail ; 2° sous la forme de certaines restrictions que l'intérêt bien compris de la liberté générale réclame ; 3° sous la forme de l'association proprement dite.

De la coopération et de la division du travail. — § 1^{er}. *Ses avantages.* Que l'on entende par la division du travail, soit la séparation des occupations que se partagent les hommes dans une même société, soit la subdivision des tâches dans une même industrie, deux notions qui y sont également

autres, un particulier qui se plaint se voit toujours condamné, et se lusse de poursuivre de tribunaux en tribunaux une justice plus dispendieuse que l'objet de sa plainte. »

comprises, la division du travail cache un principe fondamental, l'association des efforts, la *coopération* vers un même but, suivant la juste expression adoptée par M. J. St. Mill. Depuis longtemps, on répète avec raison que l'union fait la force. Multipliez mille fois par lui-même le travail isolé, il n'aura pas la millième partie de la puissance que possèdent les efforts simultanés de mille travailleurs qui tendent vers un même résultat. Combien de temps ne faudrait-il point, par exemple, à un producteur isolé pour se fabriquer une montre, fabrication qui, dit-on, exige cent deux opérations distinctes. Il serait obligé d'abord d'extraire du sol et de préparer les matières premières qui entrent dans la composition des produits de l'horlogerie, de l'or ou de l'argent, du cuivre, du fer, etc. Il serait obligé ensuite de façonner ces matières premières qu'il aurait extraites du sol et préparées à grand'peine, ce qui le mettrait dans la nécessité de faire l'apprentissage des métiers de fondeur, de fabricant de ressorts, de verrier et d'une vingtaine d'autres; après quoi il aurait encore à exécuter les cent deux opérations comprises dans l'art de l'horlogerie. La vie d'un homme suffirait à peine pour la fabrication d'une seule montre, et Dieu sait comment marcherait cette montre dont toutes les pièces auraient été façonnées par le même ouvrier (1)! Cette puissance de l'action collective nous paraît avoir été trop voilée par cette multiplicité même des tâches subdivisées, qui semble reléguer chaque individu ou chaque classe d'individus dans son coin. Dans l'état actuel de l'industrie humaine, telle occupation, comme l'élevage des moutons, est l'occupation d'un groupe, d'une classe d'hommes; le lavage et la préparation de la laine est celle d'une autre classe; la filature, le tissage, la teinture, la fabrication des habits, sont autant d'opérations livrées à des services différents. Tous ces travailleurs, inconnus les uns aux autres et sans aucune intelligence entre eux, coopèrent

(1) M. de Molinari, *Leçons d'Écon. pol.*, leçon 3^e.

cependant à la production d'un produit dernier, un *habit*. Mais, pour se faire une idée suffisante de l'étendue de la division du travail et de ses effets, il faut observer que là ne se borne pas le nombre des *coopérateurs* ; car chacun d'eux réclame des aliments, des objets de consommation de toute espèce ; et, à moins qu'il n'ait compté sur la coopération d'autres travailleurs pour se les procurer, il n'aurait certes pas employé tout son temps, tous ses efforts, à l'une des opérations nécessaires à la confection d'un habit. Tous ceux donc qui ont contribué à produire la nourriture et à construire les logements de cette série de producteurs, quelque éloignés qu'ils soient de cette pensée, ont combiné leurs efforts avec ceux de ces premiers ; ils ont coopéré pour leur part à l'acte de la production de l'habit. Cet exemple, cité par M. St Mill, et qui peut être varié de mille manières, prouve que la division du travail, dans laquelle quelques critiques ont vu le triomphe de l'isolement, de l'*individualisme*, est au contraire l'expression la plus nette et la plus franche de la *sociabilité* humaine.

Cette vérité apparaîtra davantage à mesure qu'on élargira davantage en quelque sorte le champ de ses expériences, et on la trouvera plus frappante en passant de l'état sauvage, où elle règne à peine, à l'état barbare ; de l'état barbare à l'état civilisé, d'un village à une grande ville, d'une grande ville à un royaume, d'un royaume aux différents peuples de la terre. C'est la division du travail qui y permet et y favorise l'échange sur une échelle de plus en plus étendue. C'est la division du travail qui contraint, pour ainsi dire, les habitants d'un même pays, et plus tard des différentes contrées, à une sorte de fraternité pratique et d'étroite solidarité en les poussant à compter les uns sur les autres et en mêlant de toutes manières leurs intérêts. Les individus, suivant leurs facultés innées et acquises, les territoires, suivant leurs qualités distinctives, y contribuent et y concourent avec une diversité de moyens, d'où résulte l'harmonie générale. C'est

par là que, même dans l'antiquité, à une époque où la société reposait sur l'antagonisme des classes et des races, le commerce passait déjà pour le *lien des nations* et se montrait cosmopolite avant même que la philosophie et que la religion le fussent devenues.

L'exemple que Smith, dans le mémorable chapitre qui ouvre sa *Richesse des nations*, a rendu classique, prouve que la différence de puissance productive entre le travail isolé et le travail divisé s'élève dans une proportion énorme. Lorsque cet exemple de la *fabrication des épingles* s'est produit, il a fait une immense sensation. Il n'est pourtant pas douteux que, si la division du travail disparaissait du monde, la quantité de la force productive ne diminuât dans une proportion bien supérieure à la différence qui est ici de un à quatre mille; ce qui semblait une exception et une hyperbole demeurerait au-dessous de la réalité. On ne s'étonnera pas de ces prodigieux résultats en se rendant un compte attentif des causes qui les produisent.

La division du travail réduisant le labeur de chaque homme à une seule opération, dont il fait son unique occupation pendant toute sa vie, *il faut nécessairement*, dit Adam Smith, *qu'il acquière beaucoup d'adresse*, et ce surcroît d'adresse ne peut manquer de produire une augmentation proportionnelle dans la quantité du travail qu'il peut faire. « Qu'un forgeron, accoutumé à manier le marteau et non à fabriquer des clous, soit obligé, dans une occasion particulière, de faire l'office d'un cloutier, à peine en pourra-t-il expédier deux ou trois cents dans un jour, et encore seront-ils mauvais. S'il a l'habitude d'en faire, mais que ce ne soit pas son unique ou sa principale occupation, quelque diligence qu'il y apporte, il n'en fera pas plus de huit cents ou mille par jour. Or, des jeunes gens au-dessous de vingt ans, n'ayant jamais exercé d'autres métiers, font chacun plus de deux mille trois cents clous en un jour. Cependant l'opération n'est pas des plus simples. La même personne fait mouvoir les soufflets, at-

tise le feu quand il en est besoin, chauffe le fer et forge chaque partie du clou. Les opérations dans lesquelles se subdivise la fabrication d'une épingle ou d'un bouton de métal sont toutes beaucoup plus simples, et la dextérité de la personne dont toute la vie s'y consume est ordinairement beaucoup plus grande. Elles se font avec une rapidité dont on ne croirait pas que la main de l'homme soit capable, si on ne l'avait vu. » Voilà le premier avantage. Il tient à la puissance de l'*habitude*, dont il est peu de philosophes qui n'aient noté et décrit les effets.

Le second avantage qui, au dire d'Adam Smith, résulte de la division du travail est l'*épargne du temps* qu'on perd communément en passant d'une espèce d'ouvrage à une autre. Cet avantage est beaucoup plus grand qu'on ne le croirait d'abord (1). La perte de temps est moindre quand on n'est pas obligé de changer de lieu, mais elle ne laisse pas d'être encore considérable. Quand un homme quitte un ouvrage pour en prendre un autre, il n'a pas communément beaucoup de zèle et d'ardeur. Il n'est point à ce qu'il fait, il s'y prend mollement, et, pendant quelque temps, il tâtonne plutôt qu'il ne travaille. De là vient que les ouvriers de la campagne, qui sont obligés de changer d'ouvrage et d'outils à toutes les demi-heures, et qui passent à vingt opérations manuelles différentes presque tous les jours de leur vie, contractent nécessairement une habitude d'indolence et de paresse qui les rend souvent incapables de toute application vigoureuse, même dans les

(1) M. J. St. Mill, dans ses *Principes d'Économie politique*, présente sur ce point des objections qui ne manquent pas de force, mais qui n'infirmant pas les observations d'A. Smith. M. Mill fait valoir les avantages qu'offre aussi le changement des tâches, qui entretient dans le travail « une fraîcheur vigoureuse. » En ceci, comme en tout, il y a une mesure à garder; l'auteur de la théorie du *travail attrayant*, l'utopiste Fourier, l'a passée et de beaucoup en rendant les tâches infiniment variées dans une même journée.

occasions les plus pressantes. On voit quelle réduction il y a dans la quantité d'ouvrage par cette seule cause, indépendamment du manque d'adresse et de dextérité.

Troisièmement, on sait combien l'*usage des machines abrège et facilite le travail*. Sans en donner ici des exemples, observons seulement que leur invention semble être originairement due à la division du travail. L'attention entièrement tournée vers un seul objet découvre plutôt des moyens courts et faciles d'y parvenir que si elle était partagée. Or une suite de la division du travail est de fixer naturellement l'attention de chaque individu sur un seul objet fort simple. On doit s'attendre que parmi ceux qui sont employés à une branche particulière de travail il s'en trouvera qui chercheront quelques expédients pour faire leur ouvrage avec plus de facilité et en même temps avec plus de célérité. Aussi les machines employées dans les manufactures où le travail se subdivise le plus sont en grande partie de l'invention de simples ouvriers qui, bornés à une seule opération peu compliquée, se sont avisés de chercher des méthodes pour en venir plus promptement à bout.

Une autre observation relative à ce dernier sujet et d'une importance capitale est enfin celle-ci : tout ce que les machines ont acquis de perfection ne vient pas de ceux qui avaient besoin d'elles ; plusieurs tiennent la leur du génie des inventeurs, et quelques-unes la tiennent de ceux qu'on appelle *théoriciens, gens qui n'ont rien à faire, mais qui observent tout*, et qui, par cette raison, sont souvent capables de combiner ensemble les forces ou puissances des objets les plus éloignés et les plus dissemblables. Il en est de la spéculation comme de tous les autres arts. « Les progrès de la société en font l'occupation ou l'emploi d'une classe particulière de citoyens. Elle se subdivise de même en plusieurs branches, dont chacune a ses philosophes qui la cultivent, et cette subdivision y occasionne, comme ailleurs, le double avantage d'une plus

grande habileté et de l'épargne du temps. Chaque individu acquiert plus de connaissances dans la branche à laquelle il s'attache; au total, il se fait plus de travail, et la masse ou quantité de science augmente merveilleusement. »

Outre ces avantages signalés avec tant de sagacité par le maître de l'économie politique, la division du travail en présente un quatrième que M. Ch. Babbage a particulièrement fait ressortir, c'est la possibilité d'employer les ouvriers selon leurs aptitudes et selon leurs forces. « Elle permet de proportionner les forces employées à l'effort à accomplir. Dans une manufacture où le travail est très-divisé, on peut utiliser pour les emplois inférieurs des femmes et des enfants, et réserver les ouvriers habiles pour les besognes qui présentent le plus de difficultés. Ainsi, pour citer encore l'exemple qu'Adam Smith a popularisé, dans la fabrication des épingles, il y a certaines opérations, telles que l'étirage du fil et l'épointage, qui exigent une certaine force ou une certaine habitude. Ces opérations sont confiées à des hommes qui gagnent de bons salaires. D'autres, telles que le pesage des têtes et la mise en papier, exigent moins de force ou de dextérité; on les abandonne à des femmes ou à des enfants. Si ces diverses opérations étaient exécutées par le même individu, celui-ci devrait savoir exécuter les plus difficiles comme les plus faciles, en sorte que les unes revendraient, toute proportion gardée, aussi cher que les autres (1). »

§ 2 La division du travail a pour limite l'étendue du marché. Si, par la division en 70 opérations séparées, la fabrique de cartes à jouer peut livrer, selon J.-B. Say, 13,500 cartes par jour, moyennant le travail associé de trente ouvriers, il est clair que, pourvu qu'il se trouve des consommateurs pour ce nombre, la division qui est faite

(1) Ch. Babbage, *Science économique des manufactures*, traduction d'Isoard.

est avantageuse. Mais, si le public ne demande que 4 ou 5,000 cartes au lieu de 15 000, la division du travail n'a pas de raison pour être portée aussi loin. En cette occasion encore, la puissance du travail est influencée par la demande du produit. M. J. S. Mill assigne à la limitation du marché d'autres causes encore : la population peut être trop distante et trop éparse pour être aisément accessible, les routes peuvent manquer ainsi que les rivières navigables, enfin la population peut être trop pauvre, c'est-à-dire sa puissance de travail trop bornée pour lui permettre de consommer largement. L'indolence, le défaut d'habileté, parmi ceux qui pourraient devenir consommateurs, limitent la coopération parmi ceux qui pourraient produire. Dans un état de civilisation peu avancée, quand la demande d'une localité donnée était nécessairement bornée, l'industrie ne florissait que parmi les communautés auxquelles leur voisinage de la mer ou des fleuves navigables donnait pour consommateur des produits de leur marché le reste du monde.

§ 3. Ces remarques simplifient beaucoup la réponse qu'il faut adresser aux attaques dont la division du travail a été l'objet dans le prétendu intérêt des classes ouvrières. Si tout progrès industriel, si l'abondance des produits qui les met à la portée du plus grand nombre, si la formation d'un capital servant de fonds aux salaires, sont en raison de la division du travail, quelle portée peut avoir le procès qu'on lui intente ? Toute limitation dans la division du travail devient un attentat contre la population laborieuse qu'elle refoule plus avant dans la misère. Quand un écrivain un peu humoristique, Lemontey, exprime cette idée, que « c'est un triste témoignage à se rendre de n'avoir jamais fait dans sa vie que la dix-huitième partie d'une épingle, » on peut mettre en doute que la confection de l'épingle tout entière, une fois l'habitude prise, eût beaucoup plus développé l'intelligence de l'ouvrier, et l'on peut répondre en outre qu'il n'est guère de profession, même libérale, qui échappe à cet écueil de

donner quelque chose de mécanique à la répétition des mêmes actes. N'y a-t-il pas d'ailleurs quelque chose de sophistique à ne voir l'homme que dans l'accomplissement de sa tâche, sans tenir compte d'aucune des autres circonstances qui influent sur ses idées et sur ses habitudes? Les ouvriers des campagnes se livrent à des tâches bien plus multipliées que les ouvriers des villes. Leur infériorité intellectuelle en est-elle moins notoire? Si l'on examine les choses de plus près, on reconnaîtra que les reproches adressés à la division du travail se sont trompés d'adresse; au fond, c'est sur le travail matériel *trop prolongé* que presque tous retombent.

Sans insister sur ce dernier point, il faut observer d'abord qu'il est de l'intérêt bien entendu des chefs d'industrie de ne pas abuser des forces des ouvriers qu'ils emploient. On a remarqué que dans les manufactures le travail prolongé au delà de dix ou douze heures, limite extrême, perd de plus en plus de son efficacité, et fatigue l'ouvrier sans réel profit pour l'entrepreneur, outre l'irritation qui en résulte, irritation tôt ou tard préjudiciable aux intérêts des patrons comme à ceux des travailleurs. Mais le seul remède efficace à de tels excès ne se trouvera que dans l'accroissement de la richesse publique se développant proportionnellement plus que la population, et dans la masse accrue de *l'habileté* et de *l'instruction spéciale* des ouvriers : or, ces conséquences ne sauraient se produire qu'avec la division des travaux poussée fort loin, puisque celle-ci est le plus puissant instrument de la production et de l'échange. Il faut appliquer ici à la division du travail ce que nous dirons tout à l'heure à propos de la puissance des machines. Les personnes qui s'en affligent ou qui s'en inquiètent, assez stérilement, il est vrai, quant aux résultats qu'obtiennent leurs doléances, font le procès à la civilisation elle-même.

Des restrictions que la sociabilité impose à la liberté du travail. — Aucune question, nous devons le reconnaître, ne donne lieu à plus de controverses. Tout ce qui peut être

à affirmé, c'est que, dans des limites assez variables, le droit de la société impose certaines bornes ou certaines garanties au droit individuel dans l'exercice de quelques professions, restrictions qui, pour être légitimes et véritablement utiles, doivent se fonder elles-mêmes sur le respect de la liberté générale, sur le maintien de la sécurité publique, ou sur un intérêt collectif en quelque sorte évident. C'est ainsi qu'on est fondé à soutenir que la profession de médecin ne saurait être exercée par le premier venu, sans garanties de capacité. Il s'agit, en effet, ici, de la part du public, juge peu compétent des services qui lui sont offerts, d'un risque immense à courir et d'un dommage irréparable à endurer. Autant en a-t-on dit des industries insalubres ou dangereuses. On conçoit aussi que des règlements soient imposés dans les villes aux constructeurs de bâtiments. La maxime du *laissez faire*, sous la réserve de la répression des abus, cette maxime, proclamée par les économistes de l'école de Quesnay, est la règle générale, et le rôle principal de l'État est évidemment la justice *négative*, c'est-à-dire la protection accordée à toutes les libertés, à tous les droits, à tous les intérêts. Mais ce rôle se borne-t-il là ? Les partisans les plus déclarés du *laissez faire* ne le disent pas, puisqu'en général ils lui accordent encore, sans parler de l'assiette et de la perception des impôts, la faculté de régler législativement les successions, le droit de réglementer la monnaie, la possession de forêts et de cours d'eau, le service des postes et quelques autres attributions. Le degré d'intervention de l'État dans les travaux d'utilité publique, dans le choix des offices soustraits à la libre concurrence, dans l'instruction et dans les cultes, dans les établissements modèles, dans les secours à accorder aux ouvriers en cas de chômage, etc., ne saurait être déterminé sur tous les points avec une précision rigoureuse.

L'état d'avancement des sociétés, qui les rend plus ou moins aptes au *self government*, est un élément de solution qu'il ne faut pas négliger; mais on peut dire en général

que toutes les nations en voie de progrès paraissent appelées à faire la part de plus en plus grande à la liberté individuelle et à s'en reposer sur la puissance de l'association libre pour uné foule de services. A quoi tend aujourd'hui la France ? A réduire la centralisation. Tel est du moins le vœu des esprits les plus éclairés et les plus libéraux. L'économie politique ne cesse pas de recommander de substituer aux tutelles et aux gênes administratives le libre essor du travail.

Le sacrifice trop exclusif de la sociabilité au droit individuel a mené de célèbres économistes à rabaisser outre mesure le rôle de l'État et à considérer toute valeur consacrée aux services publics comme perdue pour le contribuable. Cette condamnation tranchante, sur laquelle nous reviendrons en parlant de l'impôt, ne soutient pas l'examen. En tant que perte ou gain, le service public ne diffère en rien scientifiquement du service privé (1). Que je garde mon champ moi-même, que je paye l'homme qui le garde, que je paye l'État pour le faire garder, c'est toujours un sacrifice mis en regard d'un avantage, ce n'est pas une perte, c'est un échange.

« Quand un besoin, remarque avec raison Fr. Bastiat, a un caractère d'universalité et d'uniformité suffisant pour qu'on puisse l'appeler besoin public, il peut convenir à tous les hommes qui font partie d'une même agglomération, commune, province, nation, de pourvoir à la satisfaction de ce besoin par une action ou par une délégation collective. En ce cas, ils nomment des fonctionnaires chargés de rendre et de distribuer dans la communauté le service dont il s'agit, et ils pourvoient à sa rémunération par une cotisation qui est, du moins en principe, proportionnelle aux facultés de chaque associé. »

Quels sont les cas où l'intervention de l'État réalise une économie de travail et a pour effet soit l'amélioration des

(1) Bastiat : *Harmonies économiques* (services privés, services publics).

services, soit le meilleur marché des produits (deux points de vue très-distincts) ? tels sont exclusivement les termes dans lesquels se pose le problème économique, et la solution varie selon les pays, les temps, les états de civilisation.

Tous les économistes ont appelé l'attention sur les abus d'une intervention exagérée de l'Etat dans la sphère de travail, et à plus forte raison de la substitution abusive de l'action collective à l'action privée. Sans doute, l'esprit de corps, le désir de l'avancement, l'attachement au devoir, peuvent être, pour le fonctionnaire, d'actifs stimulants, mais rarement ils peuvent remplacer l'incitation de l'intérêt personnel et de la concurrence telle qu'elle se déploie dans l'industrie libre. Ce n'est pas le seul défaut qu'elle présente. Le vrai prix des services se dégage avec une sorte d'infaillibilité des transactions libres et du débat qui les précède. On ne marchandé pas au contraire avec les fonctionnaires publics. Un plus grand mal encore, l'habitude prise par les citoyens de compter en tout sur l'Etat : de là, outre l'amollissement des volontés et l'esprit d'intrigue, une cause permanente de révolution. Le peuple, mécontent d'une action gouvernementale qui, en étendant sa sphère, augmente nécessairement les causes de froissement, se sent plus porté à le renverser, et, accoutumé à tout attendre de l'Etat, il ne l'accuse pas de trop faire, mais de ne pas faire assez ; il le remplace par un autre pouvoir auquel il ne dit pas de faire moins, mais de faire plus, et c'est ainsi que l'abîme se creuse toujours davantage.

De l'association. — Il nous reste à parler de ce qu'on a appelé plus particulièrement l'*association*, comme application toute spéciale du principe de la sociabilité humaine.

C'est l'association dans le travail que l'on a désignée surtout par ce mot dont le sens pris absolument est beaucoup plus large. L'association, en effet, s'applique à toutes les relations humaines. Les individus se groupent naturelle-

ment en familles ; la réunion d'une certaine quantité de familles forme la commune ; puis de proche en proche on arrive à la province, à la nation, à l'association universelle qui compose le genre humain. Les religions, envisagées de ce point de vue, sont comme autant de grandes associations au sein desquelles se forme une multitude d'associations particulières ayant des objets distincts. L'industrie, qui n'est puissante que par la coopération des efforts, est essentiellement favorable à l'esprit d'association, et elle l'a toujours été, selon la mesure de liberté dont elle jouissait. Les confréries du moyen âge et celles de l'antiquité sont des expressions de ce besoin croissant d'association, qui reçoit une multitude d'applications nouvelles avec le temps. C'est ainsi que les grandes associations formées par les entreprises industrielles et financières, auxquelles sont dus les chemins de fer, les canaux, les banques, les assurances, et tant de puissants instruments de prospérité publique à la création desquels la fortune individuelle n'aurait jamais pu suffire, sont des faits en grande partie tout modernes. Il n'est pas une seule des manifestations de l'activité humaine à laquelle l'esprit d'association ne se soit pas appliqué. Voyez surtout ces pays où le sentiment de la personnalité est à la fois très-intense et le goût de l'association très-répandu ; voyez l'Amérique, l'Angleterre, la Hollande. Ecoles, bibliothèques, musées, sociétés de secours mutuels, hospices, églises, établissements de prévoyance et de charité, entreprises industrielles et commerciales, y sont soutenus par la puissance de l'association qui y prend toutes les directions, qui y revêt toutes les formes. C'est cette puissance même de l'association qui, jointe aux excès réels de la concurrence, au spectacle des souffrances de la classe ouvrière, et aux obstacles légaux qui s'opposent trop souvent chez nous aux applications de l'association les plus légitimes, a contribué, en frappant extraordinairement certaines imaginations, à créer ce vaste et aventureux mouvement d'idées auquel on a donné le nom de socialisme.

On a vu dans l'association une sorte de panacée. On a rêvé mille formes d'associations nouvelles, depuis le communisme le plus absolu, jusqu'à ces systèmes de Ch. Fourier, d'Owen, de Saint Simon, de Louis Blanc, qui, en vue de réprimer l'individualisme, arrivent par les chemins les plus divers à supprimer l'individu en le jetant dans le moule d'une organisation factice décrétée une fois pour toutes. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces systèmes en ce qui les caractérise spécialement, et la réfutation des erreurs communes sur lesquelles ils reposent a déjà trouvé et trouvera ses éléments les plus essentiels dans le simple exposé des principes de l'économie politique. Mais ce que nous devons examiner, c'est l'association dite *ouvrière*, c'est l'association des travailleurs entre eux en vue de la production. Nous dirons ensuite quelques mots du système de la *participation aux bénéfices*.

§ 1. *De l'association ouvrière.* — L'association ouvrière diffère du mode actuel de production en ce qu'elle a pour but de supprimer l'entrepreneur appelé patron et de substituer au salaire une part de bénéfice, dans le cas où l'entreprise réussit. Il n'en faut pas plus pour entrevoir quelques-uns des caractères et aussi quelques-unes des difficultés de ce mode d'entreprise. Il est clair d'abord qu'il exige de l'ouvrier, investi d'une responsabilité beaucoup plus étendue, une moralité plus haute, une capacité supérieure à la moyenne. Il ne l'est pas moins qu'en y entrant l'ouvrier s'expose à des risques plus considérables. Sous le régime du capitaliste entrepreneur, l'ouvrier est, jusqu'à un certain point, assuré d'un salaire à peu près fixe. Le système de l'association imprudemment pratiqué le menace d'une ruine totale. L'association des ouvriers entre eux ne remédie pas en effet aux crises industrielles; la baisse des salaires, pour y devenir la baisse des bénéfices, n'y prend pas un caractère plus adouci; c'est même le contraire qui a lieu; car l'entrepreneur, le plus souvent, est en état de supporter d'assez grandes pertes, et il continue à faire travailler, tandis que telle n'est pas la con-

dition de travailleurs qui ne possèdent d'ordinaire que de faibles capitaux et qui sont loin, en général, de réunir ces lumières, cette expérience des hommes et des affaires, cette connaissance du marché, apanage de l'entrepreneur riche, habile, instruit, travaillant pour lui seul, sous l'impulsion de l'intérêt personnel toujours en haleine. Si c'est la concurrence qu'on veut détruire ou du moins atténuer, on risque fort aussi de n'y pas réussir, car elle subsistera dans toute son âpreté entre les associations diverses, érigées, pour ainsi dire, en corporations. Si on veut y obvier par l'association générale, on tombera dans le communisme. De toutes parts donc on marche entre des abîmes.

La force de ces objections, opposées tout d'abord aux associations ouvrières, ne saurait être méconnue. Mais elle ne va pas jusqu'à établir l'impossibilité de cette forme de coopération. Remarquons que l'esclavage, le servage, les corporations, le travail libre ont été des formes successives de l'organisation du travail, dont chacune très-probablement eût paru invraisemblable aux générations qui se sont succédé. L'association reconnaît des conditions inévitables qu'elle doit remplir, sous peine de se dissoudre; mais est-elle hors d'état de les rencontrer toujours, et même de les susciter en partie? Voilà ce qu'on ne pourrait, selon nous, en dépit de toutes les réserves que nous commande un tel mode de coopération, soutenir sans exagération et sans erreur.

Traisons cette question, abstraction faite des mauvaises conditions dans lesquelles elle s'est produite et des passions qui s'y sont mêlées. Quand on porte sur les relations actuelles des travailleurs et des capitalistes l'œil impartial de la science, on peut se demander si le mode en usage met suffisamment en jeu cette volonté de faire prospérer l'entreprise qui est le principe de tout travail. Un des économistes qui ont traité de l'association, M. Courcelle-Seneuil, fait à ce propos les remarques suivantes :

« L'entrepreneur prend des commis salariés pour l'aider

dans la tâche de direction, d'administration, de surveillance, qui lui appartient, et des ouvriers pour exécuter le travail purement manuel.» Par quels liens le commis salarié se trouve-t-il attaché à la *pensée unique* de l'entrepreneur, comme l'a bien caractérisée J.-B. Say, qui donne la vie à l'entreprise et lui permet de durer ? Par son salaire exclusivement, qui peut être augmenté, réduit ou anéanti, suivant que le patron est satisfait ou mécontent. Bien moins direct est encore l'intérêt de l'ouvrier salarié. Sa perspective la plus certaine, c'est de ne pas changer de position en travaillant à peu près *autant que la moyenne*. La volonté arrêtée des ouvriers peut élever impunément le prix du travail, comme on le voit trop souvent dans tous les cas où la concurrence ne pèse pas d'un poids trop lourd sur les salaires. En cas de renvoi, l'ouvrier trouve sur-le-champ une position équivalente, si le travail est demandé ; si le travail surabonde, l'ouvrier est renvoyé, lors même qu'il n'aurait rien fait pour le mériter : il y a dans cette situation passive quelque chose de fatal, plus propre à décourager la volonté qu'à l'exciter, et cette situation, l'ouvrier n'a pas besoin d'avoir lu Ricardo pour la comprendre et la sentir.

« Dans l'association ouvrière, chacun des associés est lié à la *pensée unique* de l'entreprise par les mêmes liens que l'entrepreneur d'industrie qui commande à des ouvriers salariés. Dans l'association, la rétribution de tous et de chacun est subordonnée aux bénéfices de l'entreprise : elle peut augmenter indéfiniment, si l'entreprise prospère ; si elle échoue, l'insuccès a pour conséquence inévitable la ruine et la faillite. La récompense et le châtiment sont présents, certains, inevitables ; nul ne peut s'y soustraire. Cependant la division du travail n'éprouve aucune altération fâcheuse ; l'affaire est dirigée par un seul homme, et, s'il a beaucoup de surveillants, il a en même temps beaucoup de collaborateurs volontaires : il peut rencontrer des difficultés, des hostilités ; mais, l'intérêt de l'entreprise, l'intérêt collectif tend sans cesse à aplanir les

obstacles, à porter les volontés rebelles à une transaction. En outre, comme la gérance est au concours et discutée, chacun est incessamment stimulé à acquérir et à juger les qualités intellectuelles et morales pour être gérant. Ainsi dans l'association ouvrière, considérée mécaniquement en quelque sorte, et comparée à l'entreprise ordinaire, on remarque un déploiement de force volontaire beaucoup plus considérable, et les frottements, au lieu de tendre, comme dans l'entreprise ordinaire, à la dissolution de la machine, tendent à s'user, à se diminuer les uns par les autres, de façon à augmenter incessamment la force utile. Dès à présent donc nous pouvons dire que, théoriquement, l'association ouvrière peut produire au moins à aussi bon marché que les entreprises ordinaires, et c'est là le *criterium* de toute combinaison économique» (1).

Mais les conditions que réclame l'association pour vivre et prospérer, dans les cas où cela est possible, se rencontrent, dans l'état présent de la civilisation, assez rarement; et, s'il est vrai de dire que l'association est propre à développer certaines qualités chez les travailleurs, il l'est encore plus d'affirmer qu'elle les suppose pour se former. Voilà pourquoi l'économie politique se montre, non pas hostile, mais extrêmement circonspecte dans sa sympathie lorsqu'il s'agit de cette forme de travail. Dès à présent, voici les règles qu'elle nous paraît en mesure de présenter sur ce sujet, et que nous ne songeons pas à classer ici par ordre d'importance; car l'importance de chacune d'elles est souveraine: 1° l'association entre ouvriers ne peut réussir qu'à la condition d'être composée d'hommes d'élite; 2° elle doit tenir le plus grand compte de l'unité de la direction, c'est-à-dire la confier à un seul gérant investi de pouvoirs suffisants; 3° elle doit tenir compte de l'inégalité des services rendus dans le taux de la rémunération; 4° un capital suffisant est nécessaire à l'asso-

(1) Courcelle-Seneuil: *Étude sur les Associations ouvrières.*

ciation pour résister aux crises industrielles; 5° la condition de succès de toute association, c'est de tendre par toute son organisation, non pas à amoindrir, comme cela s'est vu trop souvent, mais à développer l'individu, ses forces, ses lumières, son habileté, son zèle, sa ponctualité, son esprit d'ordre, son équité, sa bienveillance à l'égard des autres, enfin sa prévoyance; à lui conférer, en un mot, une valeur morale et industrielle supérieure à la moyenne. Ces conditions sont fort difficiles à réunir; pourtant, si une seule vient y manquer, l'association ne peut manquer de se dissoudre. S'il faut beaucoup de vertu à ces petites associations naturelles qu'on nomme *familles*, pour rester unies, il en faudra beaucoup assurément pour que tant d'hommes d'esprit et de caractère différents restent associés dans une entreprise industrielle, sans relâchement, sans gaspillage, sans violence, sans discorde, sans injustice.

C'est l'observation des conditions que nous venons d'indiquer, qui a maintenu quelques associations ouvrières, comme c'est par leur violation que s'explique la chute de la plupart de celles qui se sont formées. Parmi les associations formées avant la révolution de 1848, on a cité une association de bijoutiers qui a obtenu un succès durable. Un gérant, chargé du soin de la direction, partageant tous les ans les bénéfices entre les membres, proportionnellement aux salaires gagnés par eux, un capital inaliénable, impartageable, une durée illimitée, et l'admission successive de nouveaux sociétaires, tels sont les principes et la règle de l'association des bijoutiers, formée dès 1834. Composée d'abord de deux membres seulement, elle en comptait onze il y a quatre ou cinq ans, après en avoir eu treize. «Tous ont les mêmes droits, sans pour cela cesser d'être soumis aux chefs élus par eux. Enfin les nouveaux associés sont de simples ouvriers qui ont travaillé au moins pendant six mois dans les ateliers de la société, que les anciens connaissent bien, et choisissent pour leurs sentiments honnêtes, leur activité, leur habileté, leur

bonne conduite, après avoir éprouvé leur caractère, et même s'être assurés qu'ils ont la même croyance religieuse qu'eux-mêmes, celle du catholicisme, et pas une autre» (1).

M. Villermé cite de même à Paris une association véritablement modèle (composée seulement de huit ouvriers fondeurs en cuivre et fer), dont l'exemple nous prouve combien les travailleurs eux-mêmes, lorsque l'expérience les a instruits, sentent que de pareilles sociétés ne sont réalisables qu'avec des hommes choisis. D'abord, ils avaient adopté le principe de l'égalité des salaires et des droits; mais, au bout de six semaines, ne pouvant plus s'entendre ni se soutenir, ils ont renoncé à ces rêves pour transformer le gérant élu par eux en un véritable maître, dans le bureau duquel on ne doit pas entrer, auquel est due une obéissance absolue, et qu'on n'a pas même le droit d'interroger ou d'interpeller ailleurs qu'aux séances du conseil d'administration ou en assemblée générale. Joignez à cela un règlement d'atelier rigoureux au delà de tous les autres, et où l'on trouve un article prononçant l'exclusion immédiate de tout sociétaire « que l'on saurait faire partie d'une société qui aurait relation à la politique. » Enfin, le bon sens et la prévoyance du gérant et de ses camarades leur ont fait établir une caisse particulière, où chacun d'eux doit avoir 150 fr. sur lesquels il peut retirer jusqu'à 100 fr. à l'entrée de l'hiver pour ses provisions, mais en les restituant après cette saison, au moyen d'une retenue de 1 franc par jour faite sur son salaire.

Parmi les sages mesures qu'adoptent les rares sociétés subsistantes, on a remarqué celles-ci (2) :

La fondation d'une caisse de réserve, destinée princi-

(1) M. Villermé : *Des Associations ouvrières*.

(2) Nous entrons dans ces détails qui excèdent un peu les limites et le mode d'exposition de ce traité élémentaire, à cause du retentissement exceptionnel qu'a eu la question et de

palement à leurs besoins commerciaux imprévus, et subsidiairement à l'accroissement du matériel et du fonds de roulement ;

La formation d'une caisse de secours mutuels pour les malades et les infirmes, que vient alimenter davantage le montant des amendes prononcées ;

Enfin, celle d'une caisse dite de *fonds de retenue indivisible*, dont les sommes n'appartiennent plus aux sociétaires, ne peuvent jamais être partagées entre eux, et doivent, à l'expiration de la société, permettre à une société nouvelle de continuer la première, ou bien être employées, par les soins de l'administration départementale, à des œuvres de bienfaisance dans l'intérêt des classes ouvrières, du moins autant que possible.

Ces caisses, et souvent le capital roulant, sont nourris par les retenues imposées dans certaines proportions au salaire des associés.

« Il existe en outre, écrivait M. Villermé, entre les membres des diverses associations ouvrières subsistant à Paris, un lien de sympathique et louable confraternité, qui les porte à s'aider mutuellement, et fait qu'ils achètent les uns aux autres, et se vendent moins cher qu'au public les objets de leur fabrication ou de leur industrie. Non-seulement les associations se donnent réciproquement leur pratique, mais encore elles ont celle de beaucoup d'ouvriers qui ne font partie d'aucune. C'est ainsi que de pauvres blanchisseuses, dans la plus grande détresse, parce qu'elles étaient absolument sans ouvrage depuis plusieurs mois, en ont trouvé tout à coup en s'associant, et bien plus qu'elles n'en peuvent faire.

« Certes, les associations ouvrières doivent puiser quelque force dans cette mutualité de bons services. Mais il ne faut pas se faire illusion : cette aide n'est pas acquise à toutes. Des blanchisseuses, des couturières, des cordon-

l'intérêt tout particulier qu'elle présente, indépendamment des circonstances.

niers, des tailleurs, peuvent presque compter sur la pratique de leurs camarades, et des ouvriers qui les connaissent; mais en quoi cette bonne volonté de se soutenir les uns les autres pourra-t-elle profiter aux associations de carrossiers, de fabricants de machines, et surtout d'objets de luxe, puisque les ouvriers ne s'en servent pas, n'en consomment pas?»

Depuis ce temps la question a fait plus d'un pas, et l'association, en dépit des justes réserves et des conditions difficiles que l'économie politique est obligée d'admettre à son égard, l'association a fourni la preuve de sa vitalité. Il s'est formé dans plusieurs grands pays des sociétés qui reposent sur le principe de l'association coopératrice et qui ont en vue soit l'alimentation en commun, soit l'achat et la vente des objets de consommation et des matières premières, soit la production industrielle, soit le crédit personnel créé par l'épargne, étendu par la mutualité. Il est encore d'autres buts que l'association peut poursuivre et en partie poursuit : l'habitation, le loyer d'ateliers communs, la force motrice créée en grand et répartie, par petites quantités, dans de vastes locaux, pour le travail individuel, l'achat des métiers et des instruments coûteux, etc.; puis dans l'ordre moral, les bibliothèques, l'enseignement professionnel, etc. (1). L'expérience a consacré en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, et parmi nous des combinaisons qu'on s'était peut-être trop hâté de taxer de chimériques. Les *Équitables pionniers de Rochdale* ont offert dans la Grande-Bretagne le plus grand exemple de succès. Rochdale est une petite ville à quelques lieues de Manchester, livrée presque tout entière à l'industrie de la laine et du coton. « Dans l'hiver de 1844 (2), quelques pauvres tisserands, rendus ingénieux par la misère, se réunirent pour chercher un remède à leurs maux. C'est à grand'peine que la caisse sociale put rassembler quelques schellings : on dut la trouver

(1) M. C. Périer, brochure : *Les Sociétés de coopération* (1864).

(2) *Id.*, p. 8, 9, etc.

riche quand, après de longs efforts et de dures traverses, vingt associés possédèrent 700 francs. Tel fut le point de départ. L'application fut d'abord restreinte à l'achat et à la vente des denrées de consommation les plus indispensables à la vie la plus modeste..... Les *Équitables pionniers* fixaient la cotisation des membres à 3 pences (0 fr. 31 c.) par semaine, et, dans une espèce de trou obscur, ouvraient une boutique éclairée par un bout de chandelle, où le samedi soir chacun à tour de rôle venait vendre, en détail et au comptant, une mince provision de sel, de beurre, de farine et de gruau d'avoine. Dieu sait ce qu'il fallut de courage et de persévérance pour vaincre les premiers obstacles et ce qu'il en fallut bientôt pour triompher des résistances et des hostilités, quand les premiers succès firent prendre l'alarme à ceux dont les intérêts semblèrent menacés. Les détaillants formèrent une ligue contre une concurrence qu'ils taxèrent de déloyale, et ils la combattirent en vendant au-dessous des cours fixés au *magasin*, comme on appela par dérision d'abord, puis bientôt par excellence, le local où se faisaient les ventes de la société: Rien ne rebuta les courageux *pionniers*, ni les actions judiciaires, ni les sarcasmes, ni les défections. Ils poursuivirent leur route avec la foi qui devait assurer leur récompense. La clientèle augmentant, la vente eut lieu à des heures et à des jours déterminés. En 1834 commença la vente quotidienne. Peu à peu, outre le magasin général, s'ouvrirent des boutiques séparées. Il y en a seize aujourd'hui (1), dans différentes parties de la ville, pour la boucherie, l'épicerie, la draperie, les vêtements, la chaussure, etc. La société, devenue prospère, n'a pas négligé le progrès intellectuel. Elle a une excellente bibliothèque, une salle pour les livres, une pour les journaux; il s'y fait ce que nos voisins appellent des lectures, où l'enseignement professionnel cède souvent la place aux délassements de l'esprit et aux leçons de morale. L'association a étendu successive-

(1) Cela était écrit il y a plusieurs années, malgré des difficultés qui se sont élevées depuis lors, l'exemple subsiste et il y a toujours dans cette grande association d'utiles leçons à puiser

ment le cercle de ses opérations, grâce au succès de combinaisons fort ingénieuses. Elle est devenue société mère, aidant à la formation de branches collatérales, qui se sont livrées à l'exploitation d'un moulin, d'une manufacture. Cette humble association compte aujourd'hui 4,000 associés et fait pour 4 millions d'affaires dans ses différentes branches. On cite de même à Leeds une association qui a obtenu un succès éclatant. A Coventry la même tentative, conduite avec moins de respect pour les règles d'une sage économie, a échoué. Somme toute, près de 400 associations existent aujourd'hui en Angleterre. La plupart sont des magasins généraux pour la vente des comestibles; plusieurs y joignent les vêtements; très-peu se livrent à l'exploitation industrielle.»

L'Allemagne est engagée dans le même mouvement, et le crédit populaire s'y est fondé et organisé sous les auspices de M. Schulze Delitch, membre de la Chambre des députés en Prusse.

En France, l'association rencontre des obstacles légaux qu'il est urgent d'abolir. On cite des sociétés d'alimentation, comme celle de Grenoble, de nombreuses sociétés de secours mutuels. Il existe aussi des sociétés de travail coopératif, parmi lesquelles on cite comme les plus importantes celles des maçons, des facteurs de pianos, des lunettiers, des menuisiers en fauteuils, des tourneurs en chaises, etc. « Presque tout est à approuver dans l'organisation de ces sociétés, dit l'écrivain que nous venons de citer, et ceux qui les ont vues à l'œuvre ne sauraient douter qu'avec la liberté qui leur manque elles ne fussent appelées à se perfectionner, à se multiplier. Ce serait un incontestable bienfait, car elles répandent les habitudes d'ordre, de régularité, de prévoyance, en même temps qu'elles fournissent au petit fabricant des ressources pour son industrie, à l'ouvrier rangé et intelligent les moyens de sortir de la dépendance et d'arriver à produire pour son compte. Au mois d'octobre 1863, une société du *crédit au travail* a été constituée en commandite par soixante-douze

souscripteurs avec un capital de 20,120 francs; elle compte déjà 390 sociétaires et possède un capital de 62,000 francs (mai 1864). Indépendamment des services qu'elle est appelée à rendre à ses propres membres, elle se propose de seconder par des avances la formation des associations ouvrières. Mes renseignements, l'examen que j'ai fait des statuts de quelques-unes de ces sociétés, les explications que j'ai reçues de plusieurs de leurs membres, les montrent généralement engagées dans une bonne voie.»

Quel que soit, au surplus, l'avenir des associations, il reste soumis, ne nous lassons pas de le répéter, à des conditions, et renfermé dans des limites qu'indique d'une manière générale l'économie politique. 1° La loi qui domine l'industrie est et restera toujours celle qui règle le rapport du capital et du travail, la loi de l'offre et de la demande, qui s'applique aux associations comme aux individus. Si le capital s'offre abondamment, l'association peut mieux réussir, mais l'ouvrier isolé se trouve en ce cas, lui aussi, dans des conditions supérieures de bien-être; si, au contraire, le capital est peu offert, l'association aura de petits bénéfices, de même que l'ouvrier sera réduit à un minimum de salaire. La solution de ce qu'on a appelé de nos jours la question du paupérisme se trouve dans une production plus abondante, dans la multiplication du capital, relativement au nombre des travailleurs; effet que concourent à produire des moyens tout autrement puissants et bien plus sûrs que l'association ouvrière : les machines, l'instruction professionnelle, l'influence de la paix, la tranquillité publique, etc.

2° L'association ouvrière est de même impuissante, à un autre point de vue, à changer la physionomie générale de l'industrie. Elle ne s'applique, en effet, qu'à un certain nombre de travaux occupant d'ordinaire un petit nombre d'ouvriers. Car, si l'on conçoit dix, vingt, trente ouvriers associés, il est infiniment difficile d'en concevoir six ou sept cents se passant de patron. L'agriculture nous paraît se refuser plus obstinément encore, du moins *dans la plu-*

part des cas (1), à ce mode de travail, car la terre est en général divisée de manière à rendre inutile le concours d'une réunion quelconque d'exploitants, ou possédée en propre par le cultivateur lui-même. Dans les vignobles de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux, où un champ vaut quelquefois un ou deux millions, où l'on a jusqu'à trois, quatre, cinq récoltes accumulées, où le plus souvent on laisse les vins vieillir, et où l'on spécule autant et plus qu'on ne cultive, des journaliers associés feront-ils cette spéculation? En leur supposant même les connaissances nécessaires, obtiendront-ils de l'État le prêt d'un capital de trois ou quatre cent mille francs, et d'un banquier le crédit indispensable pour suffire à de telles avances? D'ailleurs, la solvabilité d'un fermier est l'une de ses qualités principales, ou plutôt la principale. Forcera-t-on la confiance du propriétaire en faveur d'une association d'ouvriers qui ne présentera aucune responsabilité? Sera-ce encore l'État qui, après avoir fourni le capital, fournira la caution? Et que dire pour les bois, où il n'y a ni fermier, ni journalier travaillant pour le compte du propriétaire, et où il y a tous les ans soit un vingtième, soit un trentième d'arbres à abattre, sans autre travail que celui de garde, d'abattage et de transport? Comprend-on pour les bois un mode quelconque d'association? C'est pourtant une part considérable du sol, et en y ajoutant la vigne, le quart au moins du produit total de notre territoire. Enfin l'association ne peut être réalisée dans les arts dits libéraux, ni dans ces professions qui exigent plus spécialement le travail isolé, comme celles de domestiques, de portefaix, etc. Ajoutons qu'en supposant même que l'association atteigne tous les développements qu'on imagine et qu'on préconise, cette forme trop calomniée du salariat ne serait

(1) M. Rossi a indiqué lui-même quelques exemples d'association agricole restreinte, dont il conseille l'extension aux cas analogues; nous en dirons un mot dans notre chapitre sur l'industrie agricole.

pas abolie. La nature humaine elle-même paraît s'y opposer. Le salariat répond, en effet, à certains instincts comme à certaines circonstances et à certains métiers. Il y a des natures circonspectes, timides, qui refusent de porter la responsabilité qu'impose l'association; il y a des natures qui préfèrent aux chances d'une opération industrielle, cette forme facile de coopération qui consiste à porter à un entrepreneur son travail, et à recevoir en échange un salaire assuré.

Quelle que soit la forme de l'association, un de ses caractères essentiels, c'est d'être conforme à la liberté et à la justice, c'est-à-dire d'exclure la force.

La plupart des associations qui se sont formées ont tenu très-peu compte de ce principe. C'était à qui obtiendrait l'assistance de l'État; et, il y a peu d'années (1849), trois millions furent ainsi attribués aux associations, à titre d'encouragement. Il est à remarquer que cette somme a été dissipée en pure perte. Pas une association subventionnée n'a prospéré; celles qui ont réussi n'ont rien demandé. Il est trop clair que demander ainsi des subsides à l'État, c'est porter atteinte à la justice, car c'est recourir à un impôt établi sur le travail des autres; c'est faire payer ses expériences à la masse des professions dans lesquelles l'association n'est pas possible ou n'est pas désirée. C'est se mettre en outre sur une mauvaise pente, et se placer au cœur même de cette doctrine, qui nie ou subordonne la puissance industrielle de l'individu, pour y substituer une certaine sagesse sociale, une certaine puissance collective venant prendre la place de l'activité de chacun; c'est faire, en un mot, de l'association forcée. Or ces deux mots : *association* et *contrainte*, trop souvent unis dans le passé, doivent s'exclure à l'avenir. L'avenir, pour ne pas mentir au programme de la vraie économie politique et du véritable progrès, doit adopter pour formule la plus grande liberté dans la plus grande sociabilité possible.

§ 2. *Du système de la participation aux bénéfices.* — Une autre forme de l'association plus aisément praticable, bien qu'elle ne puisse être non plus d'un usage général, et qu'elle soit soumise également à des règles sévères que nous chercherons à formuler, c'est celle que l'on a appelée la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise.

Sur les navires américains qui font le commerce de la Chine, on a l'habitude de donner à chaque matelot une partie des profits du voyage; c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer, assure-t-on, la bonne conduite de ces matelots, et la rareté des collisions entre eux et le peuple ou le gouvernement du pays. Nous citerons de même, en Angleterre, les mineurs de la Cornouailles. Dans ce pays, les mines sont exploitées en *participation*; des bandes de mineurs traitent avec un agent qui représente le propriétaire de la mine, pour en exploiter une certaine partie, et mettre le minerai en état d'être vendu, moyennant un *tant pour cent* du prix de ce minerai. Ce système a ses désavantages, par suite de l'incertitude et de l'irrégularité des gains, et la nécessité de vivre longtemps sur le crédit qui en est la conséquence; mais il présente des avantages qui font plus que compenser ces inconvénients. Il produit, d'après M. Stuart Mill, une *intelligence*, une *indépendance*, une *élévation morale*, qui mettent la condition et le caractère du mineur de Cornouailles bien au-dessus de la moyenne de la classe laborieuse. Un grand nombre de ces mineurs habitent des maisons à eux, sur des terres qu'ils ont louées pour trois générations ou quatre-vingt-dix-neuf ans; et sur les 281,541 l. déposées aux caisses d'épargne de Cornouailles, les deux tiers leur appartiennent.

M. Babbage, que nous avons déjà cité comme un économiste pratique des plus compétents, fait observer que le salaire des équipages des *baleiniers* anglais est calculé d'après le même principe, et que « les profits de la pêche au filet, sur la côte méridionale de l'Angleterre, sont partagés

de la même manière : la moitié du profit revient à celui qui fournit la barque et le filet, l'autre moitié est partagée par portions égales entre ceux qui s'en servent, et qui sont tenus de faire au filet les réparations nécessaires. » M. Babbage a eu le grand mérite d'indiquer la possibilité d'appliquer ce principe à l'industrie manufacturière en général, et d'insister sur l'avantage qu'il y aurait à le faire (1).

On peut recommander aussi, comme rentrant dans le même système, divers moyens d'intéresser les ouvriers à produire plus, et moins chèrement. Il y a des années déjà que, dans beaucoup d'établissements où on se sert de machines à feu, on donne aux mécaniciens et à leurs auxiliaires, les chauffeurs, par delà leur salaire fixe, une prime proportionnelle à la quantité de charbon qu'ils économisent. Cet usage est devenu général dans les chemins de fer. Pareillement, il y a des établissements où, pour diminuer le déchet des matières premières, on alloue aux ouvriers une partie de l'économie qu'ils font, la moitié par exemple. Enfin, dans ces derniers temps, divers exemples ont été donnés, à Paris, de la participation formelle aux profits, tels qu'ils résultent d'un inventaire régulièrement dressé à l'expiration de l'année. Dans ce système, après que le bénéfice de l'entreprise y a été constaté, et que tous les frais sont acquittés, y compris l'intérêt du capital à un taux convenu, ainsi que l'amortissement et la part nécessaire pour maintenir à un certain niveau le fonds de réserve, une fraction déterminée de ce qui reste est allouée aux ouvriers et aux employés, ou à certaines catégories d'entre eux, et se répartit suivant un mode préalablement arrêté. De ces exemples, le plus remarquable par la grandeur de la somme répartie est l'exemple offert par la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Un autre, dont il a été beaucoup parlé, et qui frappe par la largeur avec

(1) *Économie des machines et des manufactures*, 3^e édit., ch. XXIV.

laquelle le principe est appliqué depuis près de trente ans, a été donné par un entrepreneur de peinture en bâtiments fort estimé, M. Leclaire.

En Angleterre on cite souvent MM. Briggs, propriétaires de houillères, lesquels pratiquent ce système sous une double forme : la mise à la disposition de leurs ouvriers d'un certain nombre d'actions d'une faible coupure, qui les rend accessibles à de modestes épargnes ; et, en second lieu, l'attribution d'une certaine proportion des bénéfices aux ouvriers, même non actionnaires (1).

Dans les cas où il peut être appliqué, c'est-à-dire surtout dans les industries *donnant des bénéfices élevés et où la concurrence n'est pas trop à redouter*, le système de la parti-

(1) Outre plusieurs exemples tirés du rapport sur le dixième groupe de l'exposition universelle en 1867, celui de M. Leclaire est rappelé, avec d'intéressants détails, dans une conférence de M. Charles Robert sur la participation aux bénéfices. M. Leclaire a lui-même rendu compte de cette combinaison dans de nombreux documents. On y voit qu'il emploie 300 ouvriers, que la participation aux bénéfices a contribué beaucoup à rendre exacts et laborieux. Ils ne connaissent pas le chômage du lundi, et les émeutes ne les détournent pas de leur assiduité au travail. Les résultats ont été fort beaux. La maison Leclaire, Defourneau et Co (cette compagnie, c'est une société de secours mutuels formée par les ouvriers et dotée d'une part des bénéfices), est en mesure d'assurer une pension annuelle et viagère de 500 fr. à 1,000 fr., à tout ouvrier ou employé, homme ou femme, qui a cinquante ans d'âge et vingt ans de travail dans la maison ; et cela, outre une attribution directe aux ouvriers individuellement, outre des secours en cas d'accidents, et des indemnités aux veuves et aux enfants, outre des cours gratuits pour les apprentis et les adultes. Les ouvriers nomment eux-mêmes les chefs d'ateliers, élisent des délégués pour assister à la confection des inventaires et des bilans, respectant d'ailleurs la suprême direction des affaires entre les mains des entrepreneurs.

icipation est excellent, mais il ne faut s'abuser ni sur sa nature ni sur sa portée. Au fond, il n'est qu'une gratification, un encouragement, une prime donnée au travail et à l'économie. L'association véritable, c'est l'association dans les pertes comme dans les bénéfices; ici l'association est incomplète, puisqu'elle ne s'applique qu'aux profits. Ce qui constitue d'ailleurs le mérite de la participation ainsi limitée, c'est qu'elle fait un appel plus énergique que le salariat à la responsabilité individuelle. Intéressez donc, dirons-nous aux chefs d'entreprises, si la nature où l'état prospère de votre industrie le permet, intéressez les ouvriers à vos bénéfices, vous leur créerez un mobile de plus, un stimulant qui leur manquait et qui vous profitera à vous-mêmes; mais ce sera surtout à la condition que la part de chacun sera proportionnée à ses efforts et à son mérite; autrement vous n'obtiendriez qu'un succès incomplet. Dans les entreprises où le système de la participation a été essayé, on a rarement appliqué ce principe, et c'est pour cela que les résultats n'ont pas toujours répondu à l'attente des patrons. Les règles applicables au système de la participation rappellent une forme de travail bien connue, le travail aux pièces, qui proportionne la rémunération à la quantité d'ouvrage produite. C'est de part et d'autre le même principe, appliqué d'une manière plus ou moins large.

Une remarque qu'il convient de faire encore, c'est que ce système paraît surtout applicable aux modes de travail où la main-d'œuvre domine, et où en conséquence l'ouvrier peut être stimulé à un accroissement de production par un supplément de rémunération qui représente cet excédant de travail, de soin, d'assiduité. Mais, dans les entreprises où le capital employé sous forme de bâtiments, machines, etc., joue un rôle prépondérant, où le chef, obligé à des avances et à des risques considérables, est tenu de compter avec un avenir éloigné et la situation de marchés lointains, ce système offre des difficultés beaucoup plus grandes: d'une part il y a là des qualités de

direction, et, de l'autre, des capitaux engagés et soumis à des chances qui exigent une rémunération plus grande, sans quoi il ne se trouverait ni hommes pour se charger de ces vastes entreprises, ni capitaux suffisants pour les mettre en œuvre. En un mot, la manufacture, et particulièrement la grande manufacture, sans se refuser peut-être absolument à ces combinaisons, ne s'y prête presque jamais aisément. Il faut prendre garde de venir se heurter à des obstacles assez souvent invincibles. Joignez-y un personnel ouvrier assez mobile, et les inconvénients de l'initier à la connaissance des comptes, au jugement des opérations, en même temps que la difficulté de se soustraire à cette obligation. Soupçonnant qu'on les trompe sur les chiffres et disposés à critiquer les entreprises, est-il bien sûr que les ouvriers puisent toujours dans cette combinaison les sentiments d'énergie laborieuse et de confiance qu'on suppose? En ce cas, ne vaut-il pas mieux que l'entrepreneur augmente tout simplement la paye, s'il le peut, intéressant les bons travailleurs par une plus haute rémunération, et faisant participer aux bénéfices certaines catégories d'employés? Dans ce dernier cas la participation ne s'appliquerait qu'à une élite.

Rien d'absolu sur ce sujet en conséquence. Il se peut même que cette combinaison destinée à établir l'harmonie entre le patron et les travailleurs y réussisse parfois médiocrement, par exemple si l'entrepreneur ne peut faire à l'ouvrier une part ayant quelque valeur dans ses bénéfices trop insuffisants. Cet entrepreneur ne risque-t-il pas d'être soupçonné de mauvais vouloir? N'y a-t-il pas inconvénient pour son crédit à ce qu'il fasse connaître à tous l'état de ses affaires? Et faudra-t-il qu'un comité d'ouvriers surveille aussi la gestion. Les mêmes difficultés qui s'élèvent sur le taux des salaires ne peuvent-elles surgir à propos de la proportion des bénéfices à percevoir? En fin de compte, nous sommes, dans la mesure du possible, partisans de ce mode de répartition; nous désirons que l'entrepreneur s'y arrête dans un sentiment généreux, et sou-

vent aussi dans une idée d'intérêt bien entendu ; mais nous ne le croyons pas d'une application générale, et moins encore y voyons-nous une panacée. Combien d'ailleurs d'établissements ne donnent guère au delà d'un profit médiocre !

Ce système ne saurait en tout cas avoir la fécondité d'une large application du travail à la tâche. On aurait trop à faire de citer les exemples qui attestent les mérites de ce dernier mode. On a remarqué, parmi d'autres, que les grands ateliers de MM. Cail à Paris, de MM. Kœcklin à Mulhouse, ceux du Creuzot, presque toutes les grandes usines métallurgiques ont amélioré le sort des ouvriers dans une proportion très-considérable, et donné au consommateur de grands avantages.

En résumé, et avant tout, *la participation doit rester parfaitement volontaire de la part de l'entrepreneur* : telle est la première condition, car autrement cette combinaison serait injuste et stérile. Encore une fois, il est de la plus stricte équité que celui qui a avancé le capital, qui prend la responsabilité et court les risques de l'entreprise, ait une part beaucoup plus élevée dans les profits que le simple ouvrier. Ce qu'il déploie de talents spéciaux et rares aussi bien que d'activité dans une pareille tâche a droit à une rémunération qui ne saurait se confondre avec celle qui revient à la simple main-d'œuvre. Le respect de la liberté doit faire loi ici comme ailleurs. M. Léon Faucher, dans un de ses ouvrages (*Etudes sur l'Angleterre*), tout en se montrant partisan de la participation dans un grand nombre de cas, pose en principe, avec beaucoup de raison, que ce partage doit être regardé « comme une concession volontaire à laquelle chaque manufacturier apporterait ses conditions. » On comprend encore, ajoute le même auteur, que tous les ouvriers ne devraient pas y être indistinctement admis. Une certaine résidence ferait titre, si d'ailleurs la bonne conduite du copartageant ne s'était pas démentie. Le fabricant n'aurait point à produire ses livres, il serait cru sur parole ; il conserverait aussi le droit d'in-

diquer l'emploi de cette libéralité, et d'exiger, par exemple, que chaque ouvrier versât une certaine somme à la caisse d'épargne, afin de s'assurer une pension viagère pour ses vieux jours. » Il est trop certain en effet que, si cette libéralité purement bienveillante prenait le caractère d'une obligation forcée, le *droit aux bénéfices* reconnu à l'ouvrier ne possédant aucun capital, ramènerait toutes les iniquités et toutes les extravagances du *droit à l'assistance* et du *droit au travail*.

III. Loi de développement du travail.

Le travail atteint son *maximum* de puissance en combinant à dose de plus en plus forte et selon des formes de plus en plus savantes, d'une part la liberté, et de l'autre l'association : c'est-à-dire, pour parler avec plus de clarté, que plus le travail met en jeu le sentiment de la responsabilité et l'association des efforts (et, comme nous le verrons, celle des capitaux), plus il devient fécond. Ajoutons à ces conditions une autre cause de fécondité non moins indispensable, l'instruction de la masse des travailleurs, qui, jointe à leurs bonnes habitudes morales, tend à augmenter leur puissance d'une manière en quelque sorte indéfinie. Il faut que l'homme commence par maîtriser son ignorance et ses mauvais instincts pour se rendre maître de la nature physique. Le peuple le plus instruit, le plus habitué à l'empire de soi, sera le peuple le mieux en état de produire une grande quantité de richesses, si les circonstances de son matériel, de son sol et de son climat s'y prêtent insuffisamment.

Si les effets de la puissance de la *science* sur la richesse sont assez reconnus, surtout depuis les progrès de la mécanique et l'invention des chemins de fer et des bateaux à vapeur, ce qui est moins généralement apprécié, c'est la valeur économique que possède la *diffusion générale* de l'intelligence et des connaissances pratiques dans la classe ouvrière. Le nombre des individus capables de di-

riger les opérations d'une entreprise industrielle, et même de mettre en œuvre des procédés qui ne peuvent être ramenés à une simple affaire de routine ou de mémoire, est toujours au-dessous des besoins de l'industrie. Ce fait est prouvé par la grande différence des salaires payés à ceux qui sont capables d'une tâche de ce genre et aux ouvriers ordinaires.

L'éducation du peuple, même en ne la considérant que sous cet aspect, est donc infiniment digne de l'attention de l'économiste.

Les qualités morales des travailleurs sont aussi importantes à l'efficacité du travail que leurs qualités intellectuelles. Indépendamment des effets de l'intempérance sur leurs facultés intellectuelles et physiques, et de l'influence qu'exercent les habitudes désordonnées sur leur énergie et sur leur persévérance à remplir leur tâche, tout le travail aujourd'hui nécessaire à la surveillance, à la vérification, à la police, etc., diminue d'autant la somme de la production réelle. A mesure que les peuples se moralisent, toutes ces dépenses diminuent.

On peut constater que le travail a obéi à une loi de progrès, c'est-à-dire : 1° qu'il a mis de plus en plus en saillie la domination du principe intelligent sur la matière ; 2° qu'il est devenu de plus en plus fructueux à mesure qu'il devenait plus intelligent et plus libre.

Citons, en preuve de la première assertion, l'industrie des transports. D'abord l'homme y prend toute la peine à sa charge ; les animaux ne lui sont pas encore soumis, les forces de la nature ne sont point assujetties à sa volonté, ses propres forces jouent le premier rôle. Telle était la condition du Mexique à l'époque de la conquête de Fernand Cortès ; telle est encore celle d'une partie de l'Amérique du Sud et de l'Inde, où des milliers de malheureux prêtent leurs bras au transport des hommes et des marchandises.

Puis l'homme applique son intelligence et sa volonté à la conquête du monde physique, il s'empare des forces

musculaires de certains animaux qui paraissent prédestinés pour son usage : le cheval, le chameau, l'éléphant, sont domptés.

Enfin un dernier progrès se réalise, qui semble couronner tous les autres : il consiste dans l'emploi de moyens purement mécaniques, et, par exemple, ici dans l'application de la vapeur. Ce n'est plus la force musculaire des êtres organisés, c'est la force brute d'un agent naturel qui est mise à contribution.

Déjà en pliant les animaux au joug, l'homme a diminué sa peine et substitué l'adresse à l'emploi de la force. L'application de la vapeur vient encore donner à son intelligence une fonction plus élevée. L'employé du chemin de fer, le chauffeur, le mécanicien, sont appelés à déployer plus d'intelligence et moins d'efforts purement physiques que le conducteur de cheval, de chameau, d'éléphant. Il en est de même dans les autres industries : partout et de plus en plus la force physique a fait place à la force intelligente.

Nous avons ajouté qu'en gagnant en intelligence et en liberté, le travail est devenu plus productif quant à la masse de ses résultats, et plus fructueux pour ceux qui s'y livrent. En épuiser les preuves serait une œuvre infinie ; donnons-en du moins quelques-unes.

La production de l'ouvrier peut être représentée par 1, lorsqu'il était réduit à ses simples forces physiques ; dans l'industrie du lin, cette production est aujourd'hui d'environ 240 ; c'est-à-dire que, grâce à la science, l'ouvrier fait aujourd'hui, dans le même temps, deux cent quarante fois plus d'ouvrage qu'autrefois.

Dans la filature de coton, depuis 1769, le rapport s'est élevé environ de 1 à 320. Ainsi, ce que faisait un ouvrier à la sueur de son front avant l'intervention des agents mécaniques est maintenant porté à un chiffre trois cent vingt fois plus élevé. (Voir, pour les développements de la même proposition, le chapitre sur le *Capital*.)

Dans tous les travaux, il y a eu de même, quoiqu'à des

degrés inégaux, une augmentation de la puissance productive du travail.

Ce qui est vrai pour la la masse des travailleurs ne l'est pas moins pour les différentes classes de travailleurs considérées chacune à part. Le travail est plus ou moins rémunéré dans chacune d'elles, suivant la proportion d'intelligence qui s'y déploie. C'est ce que prouve notamment l'industrie parisienne, depuis les emplois les plus humbles, qui ne demandent qu'un travail matériel, jusqu'aux emplois les plus relevés, qui associent au plus haut degré le travail de l'esprit au travail des mains. Je vois que, dans la première classe des travaux, les salaires peuvent descendre, et descendent, en effet, jusqu'à 50 centimes, terme extrême; tandis que la profession la plus rétribuée est aussi celle où l'intelligence joue le plus grand rôle, celle du mécanicien. Les salaires de 6 fr., 10 fr. et plus n'y sont pas rares. Il y a même, dans cette industrie, une catégorie d'ouvriers-artistes dont les salaires peuvent s'élever jusqu'à 35 fr. par jour. La loi qui proportionne la fécondité du travail et la rémunération à laquelle il donne lieu à l'intelligence qui s'y mêle se vérifie donc pour chaque catégorie d'ouvriers comme pour la société prise en masse.

CHAPITRE IV

DU CAPITAL.

Avant d'analyser le rôle immense que joue le capital dans la production, il importe d'abord de s'en faire une idée nette.

§ 1. *Nature du capital.* — Le capital a été défini par plusieurs économistes, et cette définition nous paraît la meilleure : cette portion de la richesse créée qui sert à la production d'une richesse nouvelle, ou ce qui revient au même, un produit épargné destiné à la reproduction. Il n'est donc pas toute la richesse. Les tableaux, les bijoux, la vaisselle d'or et d'argent, sont des richesses, mais ne sont pas des capitaux. Il ne se confond pas non plus en langage économique avec le numéraire : la monnaie n'en forme qu'une partie ; même encore est-il vrai d'ajouter que parfois elle ne fait pas fonction de capital. La pièce d'argent dont je paye un vêtement fait partie de mon revenu ; elle ne deviendra capital que si le marchand qui a vendu le vêtement en fait un instrument de richesse nouvelle, s'il s'en sert, par exemple, pour augmenter le fonds qu'il fait valoir ; l'emploie-t-il, au contraire, à une consommation personnelle immédiate, elle figure encore comme revenu. La maison, pour celui qui se contente de l'habiter, appartient au fonds de consommation, comme l'habit dont il se couvre ; elle est un capital pour l'industriel qui la transforme en bâtiment d'exploitation. La ri-

chese ne devient un capital, on le voit, que par sa destination, et, à la différence du fonds de consommation, immédiatement applicable à la satisfaction du besoin, au capital se rattache nécessairement une pensée d'activité productive.

Les capitaux sont de plusieurs sortes. Entrez dans une manufacture, vous y trouverez deux espèces de produits bien divers, employés à la production : les uns comprennent les matières sur lesquelles le travail s'exerce ; les autres, les instruments par lesquels il s'exerce.

C'est sur cette différence qu'a été fondée la distinction du capital en *capital fixe* et en *capital circulant* ; le premier désignant tout instrument de travail, établi en quelque sorte à poste fixe ; le second comprenant toute matière destinée à changer de forme ou de main. Le fer qu'on travaille dans les usines est un capital circulant, aussi bien que le coton et le lin ; il attend, en effet, une nouvelle façon. Le pain, bien qu'il ait reçu sa forme définitive, figure chez le boulanger comme capital circulant : il doit, en effet, donner un profit en changeant de main ; sur ma table, au contraire, il fait partie du fond de consommation.

Au reste, les termes mêmes d'Adam Smith doivent être cités dans une matière où les confusions sont si fréquentes et peuvent avoir des conséquences pratiques fort regrettables. Voici comment il divise ce qu'il nomme le fonds social, c'est-à-dire la richesse produite :

« La première partie est le fonds de consommation, cette portion réservée pour servir immédiatement à la consommation, et dont le caractère distinctif est de ne pas rapporter de revenus ou de profits.

« La seconde est le capital fixe, dont le caractère distinctif est de rapporter un revenu ou profit sans changer de maître. Il consiste principalement dans les quatre articles suivants :

« 1^o Toutes les machines utiles et instruments de métiers qui facilitent et abrègent le travail ;

« 2° Tous les bâtiments destinés à un objet utile et qui sont des moyens de revenu, non-seulement pour le propriétaire, qui en retire un loyer, mais même pour la personne qui les tient et qui en paye le loyer, tels que les boutiques, les magasins, les ateliers, les bâtiments d'une ferme avec toutes leurs dépendances nécessaires, étables, granges, etc. : ces bâtiments sont fort différents des maisons purement habitables ; ce sont des espèces d'instruments de métier, et on peut les considérer sous le même point de vue que ceux-ci ;

« 3° Les améliorations des terres ;

« 4° Les talents utiles, acquis par les habitants ou les membres de la société. »

Voilà les quatre formes sous lesquelles apparaît le capital fixe. Quant au capital circulant, le même auteur en donne aussi le détail en quatre articles :

« 1° L'argent, par le moyen duquel les trois autres circulent et se distribuent à ceux qui en font usage et consommation ;

« 2° Ce fonds de vivre qui est dans la possession des bouchers, nourrisseurs de bestiaux, fermiers, marchands de blé, brasseurs, etc., et de la vente desquels ils s'attendent à tirer profit ;

« 3° Ce fonds de matières, ou encore tout à fait brutes, ou déjà plus ou moins manufacturées, destinées à l'habillement, à l'ameublement et à la bâtisse, qui ne sont préparées sous aucune de ces trois formes, mais qui sont encore dans les mains des producteurs, des manufacturiers, des merciers, des drapiers, des marchands de bois en gros, des charpentiers, des menuisiers, des maçons, etc. ;

« 4° L'ouvrage fait et parfait, mais qui est encore entre les mains du marchand ou manufacturier, et qui n'est pas encore débité ou distribué à celui qui doit en user ou le consommer, tel que ces ouvrages tout faits que nous voyons souvent exposés dans les boutiques du serrurier,

du menuisier en meubles, de l'orfèvre, du joaillier, du faïencier, etc. »

On a divisé encore le capital en capital matériel et en capital immatériel; celui-ci, d'ailleurs, est formellement reconnu par A. Smith, qui met, comme on vient de le voir, les *talents acquis* au nombre des capitaux fixes. Les sciences forment donc ainsi un capital réel qui s'accumule comme le capital matériel, bien que, comme on l'a dit plus haut, il figure en économie politique non comme élément intégrant, mais comme condition et instrument indirect de la production matérielle. En ce sens, il est parfaitement vrai de dire que les bonnes habitudes, de même que les talents acquis, sont aussi un capital moral. Le capital immatériel porte en lui même une puissance productive indéfinie. Chaque découverte est comme le germe d'une découverte ou d'un perfectionnement à venir. Chaque richesse sert à en créer une autre. En outre, le capital intellectuel et moral contribue au développement du capital matériel par les sciences appliquées, l'assiduité au travail, les habitudes d'économie, etc. Du jour où le capital intellectuel et moral d'une nation aurait disparu, son capital matériel, bien loin de se développer, ne pourrait plus même se reproduire.

Telle est l'idée que se forment du capital Smith, Rossi, J.-S. Mill, et autres économistes éminents. Ils s'accordent à n'y voir qu'un fruit de l'épargne, destiné à la production de nouvelles richesses. J.-B. Say emploie souvent ce mot dans un sens plus étendu. Pourtant on peut faire rentrer dans la définition précédente celle qu'il donne du capital dans son *Epitome* : somme de *valeurs* employées à faire les avances à la production.

Un économiste anglais, dont le livre, très-répandu en France, peut être considéré comme élémentaire, M. Mac Culloch, présente sur ce sujet des idées assez différentes de celles-ci, idées que nous croyons devoir combattre, d'autant plus que nous les trouvons partagées par d'autres économistes connus, tant en France qu'en Angleterre.

En lisant M. Mac Culloch, on cherche vainement ce qui n'est pas un capital. Ainsi, M. Mac Culloch reconnaît un capital dans tout ce qui est immédiatement utilisable : le cheval attelé à la voiture d'un gentleman est un capital aussi bien que le cheval attelé au labour ; et le même écrivain se demande s'il ne faut pas considérer aussi comme capital les objets consommés par les hommes qui ont enrichi leur pays de leurs découvertes, comme Watt et Arkwright. N'était-ce pas là,, observe-t-il, une consommation placée à gros intérêts ? La réponse nous semble facile. Pour établir que la consommation d'un homme de génie est un capital, il faudrait admettre que toute cette consommation s'est reproduite en richesse, ce qui est fort difficile à soutenir. Ensuite, donner à la consommation du producteur le nom de capital, c'est un singulier abus de langage. Avant de se nourrir, de s'abriter, de se vêtir en qualité de producteur, l'homme se nourrit, s'abrite, se vêt, etc., comme homme, comme être animé ; sa consommation n'est pas une avance industrielle, mais tout simplement une condition même de son existence.

On commet une erreur, et de plus une erreur peu honorable pour notre espèce, si on dit, par exemple, que la nourriture de l'ouvrier doit rapporter un intérêt comme la nourriture du bœuf ou chien de chasse, et n'est de même qu'une simple avance faite à la production ; on énonce une sorte de non-sens si l'on soutient que cette nourriture est un capital parce qu'elle sert à la production, car, au fond, c'est affirmer tout simplement qu'un homme qui ne se nourrirait pas ne pourrait pas produire. Confondre, comme M. Mac Culloch, le fond de consommation avec le capital, c'est confondre, nous tenons à le répéter, ce qui n'est qu'une pure condition de la production avec ce qui en est un instrument actif et efficace.

Plusieurs économistes ont dit de même, et M. Mac Culloch est de ce nombre, que le capital fixe se distingue du capital circulant en ce qu'il offre un caractère tout particulier de *durée*. C'est là une distinction qui se fonde sur

de pures apparences. Ceux qui l'ont faite ont eu évidemment les yeux fixés sur les manufactures, dans lesquelles l'on trouve de puissantes machines destinées à durer de longues années, et, d'un autre côté, des objets d'une nature souvent très-mobile qui ne font, pour ainsi dire, que paraître et disparaître. Cependant rien de moins exact que cette classification. Par exemple, où classerons-nous les aiguilles, tous ces petits outils d'une nature extrêmement fragile qui servent à l'industrie du tailleur ? Suivant ces auteurs, il faudrait les placer dans le capital circulant. Citons de même de puissantes machines, non plus chez le manufacturier qui s'en sert pour produire, mais chez le mécanicien pour qui elles sont un objet de commerce. Nous disons qu'elles ne sont plus là un capital fixe, car le mécanicien en fait trafic ; c'est en changeant de main qu'elles donnent un profit : elles sont par conséquent un capital circulant. Pourtant, d'après les écrivains qui confondent un caractère purement extérieur et matériel avec un caractère économique, il faudrait continuer à les mettre au nombre des capitaux fixes, car elles ne perdent rien de leur caractère de permanence et de solidité.

Nous avons indiqué les différences qui existent entre la monnaie, la richesse et le capital ; elles sont en effet importantes à tous les points de vue, mais particulièrement comme *criterium* du développement industriel d'un peuple. C'est à la quantité du capital, plutôt qu'à celle des richesses proprement dites, malgré l'étroite relation qui unit le plus ordinairement la quantité de la richesse et celle du capital chez un peuple, qu'il faut juger l'état d'une civilisation, l'esprit d'un pays au point de vue moral et industriel. La richesse accumulée sous diverses formes ne signifie qu'une chose : l'activité de ceux qui ont précédé la génération actuelle dans la carrière du travail, témoin Rome moderne ; le capital atteste l'activité de la génération présente. Après de grandes richesses, un peuple peut se livrer aux consommations improductives. Le développement continu du capital indique le développe-

ment actuel de la civilisation : témoin la plupart des nations modernes.

Nous venons d'énoncer cette proposition, que l'on peut juger en grande partie de l'état moral d'une population par le degré d'accroissement de son capital. C'est une vérité dont le philosophe le plus spiritualiste ne saurait douter lui-même, s'il considère que la formation du capital exige au plus haut degré le développement de plusieurs vertus, l'énergie d'abord qui en est le fond commun, la tempérance, l'ordre dans les idées comme dans la conduite. Pour se déterminer à former un capital, il faut en effet prévoir l'avenir, lui sacrifier le présent, exercer un noble empire sur soi-même et sur ses appétits, résister non-seulement à l'appât des jouissances actuelles, mais encore aux aiguillons de la vanité et aux caprices de l'opinion publique, toujours si partielle envers les caractères insoucians et prodigues. Il faut encore lier les effets aux causes, savoir par quels procédés, par quels instruments la nature se laissera dompter et assujettir à l'œuvre de la production. Il faut enfin être animé de l'esprit de famille, et ne pas reculer devant des sacrifices dont le fruit sera recueilli par les êtres chéris qu'on laissera après soi. Capitaliser, a-t-on dit avec raison, c'est préparer le vivre, le couvert, l'abri, le loisir, l'instruction, l'indépendance, la dignité aux générations futures. Rien de tout cela ne se peut faire sans mettre en exercice les vertus les plus favorables à la sociabilité, et, qui plus est, sans les convertir en habitudes.

§ II. *Accord du travail et du capital.* — Le capital a été présenté dans ces derniers temps comme le *tyran* du travail. Montrons que c'est pour l'économiste une expression vide de sens, et absolument contradictoire. La preuve en est d'ailleurs rendue presque inutile par ce qui précède. Le travail et le capital, ainsi qu'il vient d'être défini, ne peuvent se passer l'un de l'autre. Sans capital l'homme ne peut rien. Le cultivateur ne peut pas labourer la terre sans sa charrue ou sa bêche; il ne peut pas utiliser les

fruits de sa récolte sans posséder des chariots, des animaux de trait, des granges, des fléaux, des vans, et tout le matériel enfin d'une exploitation rurale. Le forgeron ne forge pas sans son enclume et son marteau; il lui faut même, outre ces instruments, un soufflet, un fourneau, du combustible, du fer, sans parler de son atelier qui est aussi un capital. Un tisserand ne tisse pas sa toile sans un métier; il lui faut en outre du fil, soit qu'il l'achète, soit qu'on le lui fournisse, sans compter les accessoires, qui sont encore assez nombreux. Il n'y a point d'industrie, point de métier, où l'on n'ait besoin de quelques instruments, quoique l'importance de ces instruments varie beaucoup, selon le genre du travail.

D'une autre part, c'est le capital qui provoque et multiplie les emplois du travail. De même que l'homme ne peut rien produire sans capital, le capital ne peut fonctionner sans l'assistance de l'homme. Si le laboureur ne peut rien sans sa charrue ou sa bêche, la charrue ou la bêche ne peuvent rien non plus sans que le bras du laboureur les mette en œuvre. La dépendance est réciproque; elle est même plus grande pour l'instrument que pour le bras et l'intelligence qui le poussent. Il est facile de comprendre dès lors que tout accroissement du capital, toute création d'un capital nouveau, fait naître immédiatement pour l'homme des occasions nouvelles d'utiliser sa force ou son intelligence. Aussitôt qu'il se forme quelque part, par l'épargne et l'accumulation, par un excédant de la production sur la consommation, une portion quelconque de capital, à moins que le détenteur ne l'enfouisse, on lui cherche un emploi dans quelque'une des voies de la production, et elle ne peut le trouver sans qu'il soit créé, par la même occasion, un nouvel emploi pour le travail de l'homme. Il est très-vrai, d'ailleurs, que la sphère des travaux possibles s'étend à mesure que le capital grossit, parce que, s'il en est beaucoup qui peuvent heureusement s'exécuter avec d'assez faibles avances, il en est beaucoup d'autres aussi qui ne peuvent être exé-

cutés, ni même entrepris, qu'à l'aide d'avances énormes.

« Si l'on veut, remarque un économiste (1), se rendre compte de cette vérité dans sa portée la plus large, sans s'appesantir sur les détails, on n'a qu'à suivre l'humanité, dans ses principales étapes, depuis l'état sauvage ou barbare jusqu'à l'état de civilisation où elle est parvenue.

« Dans l'état sauvage, il n'y a guère que la chasse, le plus élémentaire et le plus ingrat des travaux, qui soit possible. On ne peut pas encore cultiver la terre. Quand même le sauvage aurait l'idée, qu'il n'a pas, de travailler le sol qu'il occupe pour en augmenter la fécondité native, il serait incapable, faute de capital, de mettre cette idée en pratique. N'ayant ni bêche ni charrue pour déchirer la terre, il serait réduit à la remuer avec une branche d'arbre; et quand même il en viendrait à bout, ce qui serait bien difficile, il se verrait encore arrêté dans la suite de son travail faute de semences. Ajoutons, en outre, que la culture, qui ne paye guère les travaux du labourer qu'après une année d'attente, ne peut convenir à des hommes dont les avances en approvisionnements ne vont guère au delà de quelques jours. Le cercle si vaste des travaux agricoles lui est donc, par le fait, interdit. Tout ce qu'il peut faire à cet égard, c'est de cueillir çà et là les fruits en bien petit nombre que la terre produit spontanément.

« Lorsque, grâce à l'accumulation du capital, la culture de la terre devient possible, le cercle des travaux s'étend dans cette direction; mais il ne va pas tout d'abord, il s'en faut de beaucoup, jusqu'à ses dernières limites. Avec quelques instruments de labour, tels que la bêche, la charrue, la herse, et un petit nombre d'animaux de trait, avec une certaine quantité de semences et des approvisionnements pour une année, on peut sans doute aborder la culture de quelques terres, mais non pas immédiatement de toutes. Les instruments étant imparfaits, comme

(1) Ch. Coquelin, art. CAPITAL du *Dict. de l'Écon. pol.*

il arrive toujours lorsque le capital n'abonde pas, on ne peut guère attaquer que les terres légères, celles qui offrent le moins de résistance, et qui donnent aussi le moins de produits. On n'y fait pas même tous les travaux nécessaires pour les rendre aussi productives qu'elles pourraient l'être. On s'abstient d'attaquer les terres plus fortes, qui sont toujours les plus fertiles, mais qui demanderaient des instruments énergiques et plus puissants. On s'abstient surtout d'aborder celles qui présentent des obstacles à surmonter avant toute culture, et qui ne sont pas susceptibles de donner des résultats immédiats : telles sont celles qui sont couvertes de forêts ou de marécages. Dans un état, nous ne dirons pas sauvage, mais seulement barbare, l'homme ne peut cultiver que les terrains nus, qui s'offrent pour ainsi dire d'eux-mêmes à l'action des faibles instruments qu'il possède, où il ne se présente du moins d'autres obstacles que les longues herbes que le feu peut dévorer et qui promettent des résultats prochains. Aussitôt qu'il rencontre des obstacles plus grands, tels que des forêts ou des marais, il recule. Il faudrait, préalablement à toute culture, défricher les forêts, dessécher les marais, et ce sont là des travaux importants, des travaux de longue haleine, qui, exigeant des instruments plus compliqués et des avances plus longues, ne peuvent s'exécuter qu'à l'aide d'un capital déjà puissant. Dans cet état de choses, la sphère des travaux agricoles est donc elle-même encore bien restreinte ; elle ne s'étend qu'à mesure que la source des capitaux grandit. Il en est ainsi dans presque toutes les voies de la production. »

L'abaissement des salaires est la conséquence inévitable de la rareté du capital. Il y a de cela deux raisons décisives : la première, c'est qu'où l'esprit d'entreprise est moins encouragé, il y a moins de carrières ouvertes à l'activité de l'homme, et par conséquent un plus grand nombre d'oisifs, volontaires ou forcés ; la seconde, qu'avec une même somme de travail on y obtient moins de produits. Là où le travail est moindre, où de plus, avec le

même travail on obtient de moindres fruits, n'est-il pas nécessaire, inévitable, que la part de chacun soit moins forte ? Nous disons que dans ce cas les salaires s'abaissent, et il faut bien qu'il en soit ainsi ; mais ce n'est pas assez dire : c'est le niveau général de la richesse qui descend ; c'est la consommation totale qui se réduit avec la production. Et cela est vrai non-seulement par rapport à la classe ouvrière, mais par rapport à toutes les classes de la société, sauf quelques rares exceptions. Le pauvre en est plus pauvre et le riche moins riche, en ce sens du moins que tous sont forcés de se contenter d'une part moindre de produits.

Il est donc tout à fait absurde, à moins d'un développement exagéré de la population relativement aux subsistances, de soutenir que le capital augmente et que le sort des travailleurs aille en empirant.

L'histoire de notre pays vient ici en aide au raisonnement. C'est avec raison qu'on a pu expliquer par un accroissement de capital l'affranchissement des communes, événement dont la portée devait être immense, on est tenté de dire incalculable. Ces bourgeois qui affranchirent les communes ne le purent que par l'importance qu'ils devaient à la possession de cette partie du capital, active entre toutes, qui se confie à la puissance indéfinie de l'industrie. Ceux-là même qui restèrent dans la classe inférieure présentent dès lors, en dépit de bien des souffrances, une condition fort supérieure à celle des siècles de barbarie, durant lesquels le capital était rare, à celles qu'avaient subies les esclaves dans l'antiquité, dont le capital en bloc ne formerait qu'une portion peu considérable du nôtre. Considérons une époque plus récente, celle qui sépare la Révolution de 1789 des premières années de la Restauration. Sous l'influence de la liberté industrielle et d'un régime social supérieur à l'ancien régime, non-seulement pour la liberté, mais pour l'ordre bien entendu, la production nationale a éprouvé une augmentation considérable et qui est au moins du triple. Or, dans cet intervalle,

c'est un fait également hors de doute que la classe dite moyenne s'est beaucoup accrue, et que la condition de la classe ouvrière s'est fort améliorée. On en a donné entre autres preuves ces habitudes plus générales du soin de la personne, ce goût des plaisirs intellectuels qui a commencé à s'y répandre, cette consommation des étoffes de coton sans proportion aucune avec ce qui avait lieu autrefois. Il n'est pas jusqu'à la population des campagnes qui n'ait aussi gagné. Sans doute, il y subsiste encore bien de la misère, il y a tels départements de notre France (ceux, par exemple, des Hautes et Basses-Alpes) où l'usage du pain et de la viande est chose à peu près inconnue aux paysans; mais pour nous défendre contre les conclusions trop promptes qu'on est tenté de tirer de ces tableaux et de tous ceux qu'on accumule pour déprécier notre régime industriel, il suffit de relire les descriptions de la misère de nos campagnes, telles qu'on les trouve chez un des observateurs les plus exacts, chez le maréchal de Vauban; il suffit de lire, dans La Bruyère, ces lignes plus d'une fois citées et qui semblent avoir fait frissonner jusqu'à leur auteur, admirateur peu suspect du siècle de Louis XIV : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides, nus, et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes ! » A l'heure où nous écrivons, des calculs, aussi approximatifs qu'ils peuvent l'être, établissent que la répartition du capital national entre les 35 millions de Français, composés en majorité de travailleurs, donnerait à chacun environ par jour 75 centimes, plus ou moins. C'est peu, sans doute, si l'on considère les besoins à satisfaire; c'est beaucoup, si l'on songe à ce qu'eût fourni, même à une population moindre de près d'un tiers, le capital de la France, sur son ancien pied, réparti entre tous les habitants du territoire.

Pour se faire, par des exemples récents, une idée précise de cette communauté de fortune qui unit le travail et le capital, que l'on consulte la *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce de Paris, dans les années 1847 et 1848*. En 1847, quand le capital est rassuré, le chiffre total des affaires de l'industrie parisienne s'élève à 1,463,628,350 francs (1). En 1848,

(1) La récente enquête commencée en 1860, achevée en 1863, et publiée en 1864, donne (pour l'année 1860) un chiffre total d'affaires, pour Paris, de 3,369,092,949 fr. Paris s'est agrandi, le travail s'est développé, le nombre des industries recensées s'est augmenté, et enfin la valeur des produits et de la main-d'œuvre s'est accrue sensiblement. La répartition de cette somme totale se fait ainsi qu'il suit dans les différents groupes d'industrie :

Industrie de l'alimentation.	1,087,904,367 fr.
Bâtiment	315,266,477
Ameublement.	199,825,945
Vêtement.	454,538,168
Fils et tissus.	119,998,751
Métaux ordinaires.	163,852,428
Métaux précieux.	183,390,553
Chimie et céramique.	193,616,349
Impression	99,166,528

INDUSTRIES DIVERSES.

Instruments de précision.	66,040,233
Peaux et cuirs.	100,881,795
Carrosserie, sellerie, etc.	93,849,195
Boissellerie, vannerie	27,847,195
Articles de Paris	127,546,294
Industries non groupées.	141,140,294

Cette masse d'affaires fait juger de la quantité de travail et de travailleurs qu'elle alimente. On a recensé 62,199 industriels qui travaillent seuls. Joignons-y les 26,242 sous-entre-

alors que les capitaux effrayés sont devenus plus rares, il tombe à 677,524,117 francs ; c'est-à-dire que, tandis que la ruine frappe les capitalistes qui vivent de profits, la misère atteint les ouvriers qui vivent de salaires. Pour citer quelques industries, l'imprimerie, la gravure et la papeterie, emploient 16,705 ouvriers durant l'année 1847 ; pendant la crise de 1848, elles n'en emploient que 8,950. Le travail des métaux précieux, qui emploie 16,819 ouvriers en 1847, n'en emploie que 7,163 en 1848. Des industries de première nécessité, comme celles qui sont comprises sous le titre commun de *vêtements*, sont frappées presque dans la même proportion : elles occupent en 1847, 90,064 ouvriers ; en 1848, 44,051. Ce qui revient à ceci, que, sur une population d'un million d'hommes environ, la moitié s'est trouvée, par la panique du capital, réduite à recevoir le pain de la charité administrative.

Heureusement cette solidarité est plus souvent attestée par ses bienfaits. Elle est, à tout prendre, une des plus belles lois que constate l'économie politique. Bien plus, elle est comme le pivot même sur lequel porte et se développe le monde industriel, avec la puissance de ses ressorts, la variété de son mécanisme, la fécondité de ses effets ; car, s'il était vrai que nous vivions dans un état économique, où, en proportion exacte de ce que les uns s'enrichissent, les autres, qui forment l'immense majorité, s'appauvrissent fatalement, par suite d'une action aussi continue qu'infailible, on se demande combien de siècles ou combien d'années il faudrait pour dévorer un pareil régime.

preneurs qui, en qualité de façonniers, ont été recensés séparément, et les 45,028 ouvriers attachés aux grands établissements et aux services publics. Cela fait un nombre de 133,469 ouvriers placés dans une situation particulière. Les ouvriers proprement dits sont au nombre de 416,811. Le total général de la population ouvrière s'élève donc au chiffre de 550,280 individus.

Tel est pourtant l'argument le plus sérieux qu'on ait trouvé à alléguer en faveur de la thèse de l'antagonisme. On a prétendu établir que les hauts profits sont incompatibles avec les hauts salaires, et que la meilleure part des bénéfices du capital est prise en dernière analyse sur les salaires du travailleur. Voici, a-t-on dit, le prix d'un produit à partager : le propriétaire prend sa part sous le nom de *rente* ou de *loyer* ; le gouvernement revendique la sienne sous la forme de l'impôt ; le capitaliste y participe par l'intérêt ou le profit, le travailleur par le salaire. En négligeant les autres éléments, plus le capitaliste prendra, moins il restera au salarié : le bien de l'un fait le dommage de l'autre.

Nous n'avons pas à examiner ici pourquoi la part du capital peut être plus forte que celle du travail. Le capital représente beaucoup de travail passé, et non plus en économie politique qu'en aucune science morale, qu'en aucune chose de ce monde, on ne peut supprimer le passé, le lien sacré et utile qui unit le fils au père. Renfermons-nous donc dans l'examen des termes tels qu'on les pose, et répondons : « Il ne s'agit pas de savoir si, dans un prix donné, ce que le capital a pour lui, le travail ne peut l'avoir en même temps ; mais si cela, comme on le prétend, constitue par là même un *intérêt opposé*. » Or, la preuve du contraire est aisée. Sur un prix égal à 10, le capital, supposons, prélève 6, le travail prélève 4. On en conclut que le travail est lésé par cela seul que le capital a plus. Renversons donc les rôles, et changeons l'hypothèse. Le prix total, cette fois, n'est plus que de 5 : le travail prélève 3, le capitaliste 2 seulement. A en croire l'hypothèse, le capital ayant moins, le travail aura dû s'enrichir. C'est le contraire qui a eu lieu. Il a relativement plus, mais il a absolument moins ; or, l'homme ne se nourrit pas de rapports, mais de réalités. Ce dernier est l'image d'une société où il y aurait peu de capital, où, par conséquent le prix total à se partager serait réduit d'autant, puisque sans capital nulle richesse ne peut s'accroître. Il y aurait

pourtant une différence, c'est que, dans une telle société, le capital étant demandé plus qu'offert, le travail serait et absolument misérable, et relativement dans une situation inférieure vis-à-vis du capitaliste : proposition qui ici encore, ne se justifie pas moins par les faits que par la logique. Dans le passé, le capital trop rare est le maître des conditions, le travail est sacrifié. Dans nos temps modernes, à mesure que l'industrie et la civilisation avancent, la part absolue du capital augmente ; mais sa part relative, je veux dire sa part comparée à celle du travail, diminue. Tous deux y gagnent ; le premier absolument, le second relativement et absolument tout ensemble. Ce grand fait a pour double preuve l'élevation générale des salaires et la baisse de l'intérêt, qui dérive encore de l'abondance du capital se mettant de plus en plus à la portée du travail.

Au reste, moins encore ici qu'ailleurs, il ne conviendrait de faire abstraction du point de vue moral, et d'oublier que ce sont non-seulement des valeurs abstraites ou des quantités matérielles qui sont en jeu, mais des hommes. Ce n'est pas seulement l'accord du capital et du travail qu'il faut constater comme fait général, c'est à l'accord des capitalistes et des travailleurs qu'il faut tendre, et cet accord, souvent troublé par des calculs trop égoïstes, des intérêts malentendus, des jalousies ou des haines, ne saurait se passer des sentiments de bienveillance mutuelle, d'équité, d'égards réciproques. Le patron ne doit pas considérer l'ouvrier comme un auxiliaire indifférent, comme un étranger avec lequel il s'acquitte par une paie. Ce mot même de *patron* implique des devoirs, l'intervention de considérations de l'ordre moral. Il doit s'enquérir du sort de ceux qu'il emploie, et, sans peser sur leur liberté, les aider par tous les moyens qui sont en son pouvoir, non-seulement par les marques individuelles d'intérêt qu'il peut leur donner, mais par les institutions de secours et d'épargne auxquelles il peut contribuer et les engager à s'associer. Disons-le à l'honneur de notre temps : dans

les moments de crise industrielle, on a vu souvent les entrepreneurs consentir à travailler à perte pendant un temps plus ou moins long pour ne pas laisser les ouvriers mourir de faim. Les ouvriers aussi doivent avoir des sentiments équitables et bienveillants pour les entrepreneurs trop éprouvés par les crises. Ils ont aussi des devoirs à remplir : tel est, avant tout, l'acquiescement consciencieux de la tâche qu'ils ont à accomplir. L'oubli de ces devoirs réciproques ne peut enfanter que désordres profonds, guerres sociales, révolutions.

§ III. *Du capital sous forme de machines, inventions, procédés, etc.* — Aucune partie du capital n'a suscité autant d'ennemis que les machines. Sans revenir en détail sur la question de leur légitimité, nous nous bornerons à dire que les machines sont légitimes, parce que sans elles l'homme ne pourrait ni vivre, ni se développer. Les machines, en effet, ne sont pas seulement ces appareils compliqués et savants qui peuplent nos ateliers, c'est la fronde, c'est la scie, la lime, le rabot. Il fallait donc, pour complaire aux détracteurs des machines, en prenant le langage dont se sert Rousseau dans le *Discours sur l'inégalité*, à l'égard du premier qui eut l'idée d'enclorre un champ, dire au sauvage de briser son arc et ses flèches ; car il était l'imprudent promoteur de tous les progrès de la mécanique. Entre ce sauvage, et Watt ou Fulton, il n'y a en effet qu'une différence de développement intellectuel, comme entre son arme et la machine à vapeur il n'y a qu'une différence de degré. M. de Sismondi semble presque proposer à l'humanité de revenir à l'état patriarcal. Le remède est peu praticable ; j'ajoute qu'il serait insuffisant ; car l'état patriarcal, c'est la vie du pasteur, et déjà un peu de l'agriculteur, et ils ne sauraient se passer de machines. La terre elle-même, fécondée par le travail, améliorée par le capital, n'est qu'une machine particulière, un laboratoire où travaillent des forces occultes. La charrue, le bœuf, le cheval, employés à creuser le sillon, sont aussi des machines. Qu'on ne dise pas qu'il serait bon

de s'arrêter. Le but poursuivi est toujours le même, c'est-à-dire de diminuer la somme de l'effort humain, en le mettant à la charge des agents naturels, et d'augmenter les satisfactions en augmentant les produits. Dira-t-on qu'ils sont trop abondants, alors que tant d'hommes sont condamnés à vivre dans un état voisin du dénûment ? On ne saurait d'ailleurs s'arrêter quand on le voudrait. Les besoins vous aiguillonnent, les rivaux sont là qui vous pressent. Dès qu'on a mis le pied dans cette carrière de l'industrie, il faut aller jusqu'au bout.

Ce n'est pas qu'aux dénigrement du pessimisme il faille substituer un optimisme trop crédule. Aucun économiste n'a jamais nié le tort momentané que les machines, en remplaçant les bras humains, font aux travailleurs de la catégorie qui se trouve atteinte. Nul progrès qui ne soit acheté. Mais, en toute chose, il faut voir la fin ; or ici la fin est bienfaisante, et elle se fait rarement attendre longtemps. Un capital rendu disponible pour le fabricant par la diminution du prix de revient, un plus vif essor imprimé à la consommation par le bon marché, et communiqué à la production qui doit y suffire, une masse de produits utiles ou nécessaires, mis à la portée du pauvre qui croupissait dans une misère héréditaire, ce sont pour les classes ouvrières plus que des compensations, et il y a là pour elles d'immenses bienfaits.

Plusieurs causes s'opposent d'ailleurs à l'invasion trop brusque et trop générale des machines, et par conséquent à ces déplacements douloureux qui frapperaient par masses immenses les classes ouvrières, avant de se résoudre pour elles en demande plus grande de travail, en élévation de salaires et en meilleur marché des produits plus économiquement fabriqués. Généralement ces procédés nouveaux sont chers à établir, souvent d'un succès douteux. La crainte de perdre des capitaux, disons-le même, l'esprit de routine, servent de contrepoids à ce qu'il y aurait de trop rapide dans l'emploi des nouveaux moyens. L'invention et les grandes applications de la vapeur mar-

quent d'ailleurs dans l'histoire de l'humanité une de ces rares périodes sur lesquelles il ne faudrait pas juger de l'état ordinaire de l'industrie. Par elles l'industrie a eu aussi sa crise révolutionnaire, qui est venue précisément coïncider avec l'avènement tumultueux du régime improvisé de la liberté et de la concurrence. C'est là un phénomène exceptionnel dans le développement des nations modernes. Tout annonce donc que le dernier prétexte aux accusations, très-vaines, intentées aux divers procédés de production perfectionnés, sera ôté par la marche, désormais plus régulière et plus lente, des inventions, en même temps que les classes ouvrières organiseront mieux leurs moyens d'épargne pour lutter avec avantage contre des crises jusqu'à un certain point inévitables.

Deux choses sont à prouver à propos des machines, et en général au sujet de tout procédé qui tend à simplifier et à économiser les frais de production : 1° que la société, prise en masse, y réalise un bénéfice ; 2° qu'en thèse générale, et par ce que nous enseigne l'expérience, la classe même d'ouvriers que l'invention nouvelle frappe momentanément y a trouvé et doit y trouver son avantage.

Le premier point a reçu une démonstration tout à fait scientifique dans un des plus piquants écrits de F. Bastiat : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. Voici cette démonstration, qui nous paraît aussi concluante pour le fond qu'elle est spirituelle et saisissante dans la forme :

« Jacques Bonhomme avait 2 francs qu'il faisait gagner à deux ouvriers ; mais voici qu'il imagine un arrangement de cordes et de bois qui abrège le travail de moitié. Donc il obtient la même satisfaction, épargne 1 franc et congédie un ouvrier. Il congédie un ouvrier, *c'est ce qu'on voit...* Mais derrière la moitié du phénomène *qu'on voit*, il y a l'autre moitié *qu'on ne voit pas*. On ne voit pas le franc épargné par Jacques Bonhomme et les effets nécessaires de cette épargne. Puisque, par suite de son invention, Jacques Bonhomme ne dépense plus qu'un franc en main-d'œuvre, à la poursuite d'une satisfaction déter-

minée, il lui reste un autre franc. Si donc il y a dans le monde un capitaliste qui offre son franc inoccupé, ces deux éléments se rencontrent et se combinent, et il est clair comme le jour qu'entre l'offre et la demande du travail, entre l'offre et la demande du salaire, le rapport n'est nullement changé. L'invention et un ouvrier payé avec le premier franc font maintenant l'œuvre qu'accomplissaient auparavant deux ouvriers. Le second ouvrier, payé avec le second franc, réalise une œuvre nouvelle. Qu'y a-t-il donc de changé dans le monde? Il y a une satisfaction nationale de plus; en d'autres termes, l'invention est une conquête gratuite, un profit gratuit pour l'humanité... *Elle donne pour résultat définitif un accroissement de satisfaction à travail égal.*

« Qui recueille cet excédant de satisfaction? C'est d'abord l'inventeur, le capitaliste, le premier qui se sert avec succès de la machine, et c'est là la récompense de son génie et de son audace. Dans ce cas, ainsi que nous venons de le voir, il réalise sur les frais de production une économie, laquelle, de quelque manière qu'elle soit dépensée (et elle l'est toujours), occupe juste autant de bras que la machine en a fait renvoyer. Mais bientôt la concurrence le force à baisser son prix de vente dans la mesure de cette économie elle-même. Et alors ce n'est plus l'inventeur qui recueille le bénéfice de l'invention, c'est l'acheteur du produit, le consommateur, le public, y compris les ouvriers, en un mot l'humanité. Et ce qu'on ne voit pas, c'est que l'épargne ainsi procurée à tous les consommateurs forme un fonds où le salaire puise un aliment qui remplace celui que la machine a tari.

« Ainsi, en reprenant l'exemple ci-dessus : Jacques Bonhomme obtient un produit en dépensant 2 francs en salaires. Grâce à son invention, la main-d'œuvre ne lui coûte plus qu'un franc. Tant qu'il vend le produit au même prix, il y a un ouvrier de moins occupé à faire ce produit spécial; *c'est ce qu'on voit*; mais il y a un ouvrier de plus occupé par le franc que Jacques Bonhomme a

épargné : *c'est ce qu'on ne voit pas*. Lorsque, par la marche rationnelle des choses, Jacques Bonhomme est réduit à baisser d'un franc le prix du produit, alors il ne réalise plus une épargne; alors il ne disposera plus d'un franc pour commander au travail national une production nouvelle. Mais, à cet égard, son acquéreur est mis à sa place, et cet acquéreur c'est l'humanité. Quiconque achète le produit le paye un franc de moins, épargne un franc, et tient nécessairement cette épargne au service du fonds des salaires : *c'est encore ce qu'on ne voit pas*. »

Quant à la catégorie d'ouvriers qui se plaint de la concurrence que la machine vient de lui faire soudainement, en définitive, le cas de beaucoup le plus fréquent est qu'elle lui fait, à elle aussi, après la crise passée, un très-grand bien. D'abord, elle allège sa peine en lui épargnant ses efforts les plus matériels et les plus durs : témoin les moulins à vent, qui accomplissent une besogne autrefois accomplie par les esclaves, de même que la voile et la vapeur font aujourd'hui la rude tâche remplie jadis par des galériens. Ensuite, nous avons indiqué déjà comment le prix plus bas des produits, résultat du procédé économique, est un excitant pour la consommation, et, dès lors, pour la production. Il en résulte, ou que plus d'ouvriers vivent de la même industrie, ou que ceux qui y sont employés gagnent davantage, ou encore que ces deux faits coïncident, c'est-à-dire qu'elle occupe plus de travailleurs et qu'elle les rétribue plus avantageusement. C'est ce qui est arrivé pour la plupart des industries où les envahissements de la mécanique ont le plus excité d'abord les murmures des ouvriers. L'imprimerie mécanique emploie beaucoup plus d'hommes et paye beaucoup plus de salaires qu'à l'époque où le travail du copiste en tenait lieu. Il en est de même pour la filature du coton. En 1769, lorsque Arkwright prit son premier brevet d'invention pour sa machine à filer, il y avait en Angleterre, d'après des documents officiels, 5,200 fileuses au petit rouet, et 2,700 tisseurs. Le salaire qui leur était alloué s'élevait an-

nuellement à la somme de 3 ou 4 millions de francs. Un habile statisticien anglais (M. Baines) établit qu'en 1833 il y avait 487,000 individus employés seulement à la filature et au tissage des étoffes de coton, et en comptant les industries latérales (impression des étoffes, bonneterie, etc.), il arrive au chiffre de 800,000 ouvriers, et à celui de 455 millions dépensés annuellement en salaires. Avant 1769, les 3 à 4 millions répartis entre 7,900 travailleurs donnaient 3 à 400 francs par tête. Les 455 millions répartis entre 800,000 ouvriers donnent 560 fr. Depuis lors le nombre des travailleurs et le taux des salaires qui les rétribuent ont encore notablement augmenté.

Les raisons qui justifient, disons mieux, qui glorifient l'existence des machines, découvertes, procédés, inventions économiques, sont exactement les mêmes que celles qui nous ont servi à défendre la division du travail et la concurrence, lesquelles ne sont elles-mêmes que des procédés perfectionnés ayant pour but d'obtenir une plus grande quantité de richesse. Le but du travail n'est pas l'effort, nous l'avons dit, c'est le résultat. Dans les pays où il n'y a pas de machines, c'est-à-dire où elles sont en petit nombre et d'une faible puissance, les masses sont écrasées de travail et vivent dans un état voisin souvent de l'abrutissement. Voyez, par exemple, la Chine et l'Inde. Les procédés perfectionnés que l'industrie met en jeu sont donc une des pièces les plus importantes et un des instruments les plus efficaces de la civilisation. Seuls ils permettent, en augmentant le produit, d'appeler les masses humaines à y participer, et à participer aussi, grâce à plus de loisir et à plus d'aisance, aux jouissances intellectuelles et morales; seuls ils permettent, à l'aide de l'appropriation continue et de l'emploi de plus en plus parfait des agents naturels, d'asseoir (ces mots n'ont rien de trop ambitieux) la royauté de l'esprit humain sur le trône du monde transformé et soumis. Ainsi les machines, qui, par leur invention même, attestent la puissance de l'intelligence humaine, contribuent à leur tour à permettre son

développement et à augmenter la fécondité du travail dans une mesure prodigieuse.

§ IV. *Rôle du capital fixe et du capital circulant.* — L'importance de l'un et de l'autre est fondamentale; car ils ne peuvent absolument se passer l'un de l'autre dans l'œuvre de la production. Cependant on conçoit qu'une grande circonspection doit présider, dans une société, à l'augmentation du capital fixe. Le propre de ce capital, c'est d'exiger de longues avances qui sont prises sur les ressources actuelles de la société, c'est-à-dire sur son capital circulant. Une société qui se met à *immobiliser* soudainement une grande partie de son capital, se condamne inévitablement à des privations et à des crises. C'est l'histoire des perturbations causées par la confection d'une masse énorme de chemins de fer, entrepris sans proportion avec les ressources dont disposait la nation au moment où elle s'y jetait, emportée par la fièvre de la spéculation. Un peuple ne se distingue pas en ceci d'un industriel qui, au lieu d'augmenter la quantité de ses produits, immédiatement applicables aux besoins de la société, augmenterait ses magasins, ses engins, etc., au risque de ne plus suffire pendant l'année courante aux demandes qui lui sont faites. Pour développer le capital circulant, il faut développer sans doute aussi le capital fixe, mais on voit qu'il convient de le faire avec ménagement pour ne pas trop grever le présent. Une autre proposition également vraie, c'est qu'il faut tendre sans cesse à économiser sur le capital fixe, qui représente les frais de production, et à augmenter le capital circulant, qui représente les moyens de consommation. On peut dire, en résumé, que le progrès consiste ici, d'une manière générale, à diminuer le rapport qui existe entre la quantité du capital fixe et celle du capital circulant. Le capital fixe figurant les sacrifices de la nation, tandis que le capital circulant figure ses jouissances, il est d'une sage économie politique de recommander, d'une part, de ne développer celui-là que de manière à ne pas trop peser sur

celui-ci, et de l'autre, de prescrire plutôt son augmentation en efficacité productive que sous le rapport de la quantité. Il est de toute évidence que mieux vaut un moindre nombre de machines très-puissantes qu'un plus grand nombre de machines d'une fécondité moindre. Cette remarque porte également sur le luxe des bâtiments consacrés à la production : en lui accordant une place trop considérable, on diminue d'autant la source de richesse dont la société dispose présentement, outre que l'on impose aux consommateurs un surcroît de frais. Quant au capital circulant, sa surabondance absolue n'est en aucune façon concevable. La masse des objets qu'il représente, et que nous avons énumérés plus haut, se rapporte directement et immédiatement au bien-être. Un peuple ne saurait se plaindre de posséder une trop grande quantité de choses utiles à la vie. Ce phénomène, en tout cas, ne s'est jamais présenté, et l'insuffisance des moyens d'existence est le mal universel dont souffrent toutes les nations du monde. Le problème qui se pose à elles est et sera longtemps celui-ci : *augmenter leur capital*, c'est-à-dire leurs moyens de production et de consommation, afin de pouvoir subvenir convenablement aux besoins même les plus élémentaires des membres qui la composent.

SUITE DE LA PRODUCTION

III^e Section. — Des différentes espèces de production, ou des diverses sortes d'industrie.

CHAPITRE V

CLASSIFICATION DES INDUSTRIES.

On divise le plus souvent l'industrie en trois grandes classes : l'industrie agricole, l'industrie manufacturière, l'industrie commerciale. Cette nomenclature a plusieurs défauts graves. Un économiste a proposé d'y obvier en réduisant ces trois classes à deux. Selon Destutt de Tracy, l'industrie agricole doit être ramenée à l'*industrie fabricante* ou manufacturière, par cette raison, « qu'une ferme est une véritable manufacture, que tout s'y opère de même, par les mêmes principes et pour le même but, et qu'un champ peut être assimilé à un véritable outil, ou, si l'on veut, à un amas de matières premières ; » de telle sorte que tout travail ayant pour objet de façonner et de modifier les êtres ou les objets pour les convertir à notre usage rentrera dans cette unique catégorie de l'*industrie fabricante* ; tandis que l'emploi du travail humain, qui consiste non plus à en changer la forme, mais à les changer de lieu, formera l'*industrie commerçante*. Cette classification, qui réduit à deux les industries principales, est fort critiquable à son tour. Elle oublie que l'agriculture crée des produits d'un ordre tout particulier, que la production des végétaux et des animaux constitue une classe de travaux complètement distincte de celle qui produit des ou-

tils ou des étoffes. La manière dont l'agriculture emploie et distribue ses agents ne diffère pas moins. Comment aussi donner à la chasse, à la pêche, à l'industrie du bûcheron, à celle du carrier, à celle du mineur, le nom d'industrie fabricante? Il ne leur convient pas mieux, assurément, que celui d'agriculture qu'on leur attribue fréquemment. Toutes les industries de cette dernière classe ne semblent-elles pas exercer une fonction qui leur est propre? Elles extraient du sein des eaux, des bois, de l'air, de la terre, sans leur faire subir d'ailleurs aucune façon déterminée, des matériaux innombrables. Aussi a-t-on proposé, avec beaucoup de raison selon nous (1), d'en former, sous le nom d'*industrie extractive*, une classe tout à fait séparée.

De même, on a observé avec non moins de vérité, au sujet de l'industrie commerciale, que faire le commerce c'est effectuer *des échanges*, et non pas *opérer des transports*. L'art qui fait l'office de déplacer, de transporter, de distribuer dans le monde les choses nécessaires à la satisfaction de tous les besoins et à l'exécution de tous les travaux, peut se trouver ordinairement uni à l'acte d'échanger, mais il en diffère par son essence. On aurait pu ajouter que le changement de lieu n'est nullement, ainsi que l'ont dit Destutt de Tracy et d'autres économistes, et comme on paraît se l'imaginer généralement, inhérent à la nature même du commerce : la vente des moissons sur pied, celle des terres même, celle des maisons, en sont la preuve évidente. Ce genre de commerce fait passer des *valeurs* d'une main à une autre sans déplacer en rien les objets eux-mêmes; au contraire, une lettre à la poste peut effectuer les déplacements les plus considérables sans être le sujet ou l'instrument d'aucun échange, sans donner aucunement lieu à la création d'une plus-value. A dire vrai,

(1) *De la liberté du travail*, par M. Dunoyer. La classification que présente l'auteur est la plus complète, et les motifs sur lesquels il la fonde nous ont paru très-solides.

le service affecté au transport des hommes et des marchandises est une industrie qui ne se confond pas plus avec le commerce qu'avec l'industrie agricole ou avec toute autre. Pourquoi ne pas y reconnaître une classe à part, l'industrie voiturière, ou le voiturage, qu'on peut nommer encore industrie *locomotive* ou des transports?

Quant à l'ordre dans lequel on doit ranger ces industries, nous commencerons, selon l'usage, par l'industrie agricole, sans nous dissimuler la force des objections qui lui refusent la première place dans l'ordre de développement. Il est clair, en effet, aux yeux du bon sens, en même temps qu'il est expérimentalement démontré, qu'elle a été et qu'elle a dû être précédée par les autres industries, existant au moins à l'état élémentaire. C'est un fait reconnu que, généralement du moins, les hommes ont été chasseurs, pêcheurs et nomades, avant de se livrer à l'art agricole, le plus difficile de tous, celui qui exige le plus de progrès déjà accomplis. L'invention de la bêche et plus tard celle de la charrue, instruments qui en sont une condition nécessaire, appartenaient à l'industrie manufacturière. De même, il a été opéré des déplacements fort nombreux avant qu'on soumit la terre aux transformations savantes que lui fait subir la mise en culture. Cependant, nous ne croirons pas être infidèle à la logique en débutant par l'agriculture. La terre n'est-elle pas la source première de tous les produits utiles? N'est-elle pas le théâtre comme la condition de tout travail? N'est-ce pas elle qui occupe le plus grand nombre d'hommes? N'est-ce pas elle, enfin, qui nourrit les populations, et qui, par cela même, en règle le nombre?

CHAPITRE VI

DE L'INDUSTRIE AGRICOLE ET DE LA PROPRIÉTÉ TERRITORIALE

Nous avons traité précédemment de la propriété foncière envisagée au point de vue du droit et de l'utilité générale. Il ne nous reste donc plus à revenir sur cette condition préalable de toute culture perfectionnée. Il n'en est pas de même de ce qui regarde l'*étendue* que doivent avoir la propriété et les exploitations agricoles, afin qu'on obtienne de la terre le meilleur rendement (1).

(1) L'économiste n'ayant point à s'occuper, comme l'agriculteur, des divers procédés techniques qui doivent être employés pour l'amélioration du sol, il nous suffira de rappeler que les travaux si nombreux qui s'y rapportent ont été partagés en quatre branches distinctes, ainsi qu'il suit :

1° Travaux affectés à la préparation du sol avant lesensemencements ;

2° Travaux d'ensemencement, de culture et de récolte des divers produits ;

3° Travaux de conservation et de mise en état pour la vente des produits récoltés ;

4° Travaux nécessaires à l'élevage et à la multiplication des animaux, ainsi qu'à l'appât des produits qu'ils fournissent.

Les travaux appartenant à la première de ces catégories comprennent les défrichements, opérations à l'aide desquelles on débarrasse les terres encore incultes des arbres et des plantes sauvages qui les couvrent ;

Les amendements, opérations ayant pour but de modifier la composition du sol arable par le mélange à ses couches su-

C'est à l'*économie rurale* qu'il appartient d'entrer dans le détail des travaux destinés à l'amélioration du sol et à la fécondité de ses produits. Pour l'économie politique, sa tâche se borne à indiquer quelles sont les *conditions générales* qui permettent au travail et au capital de s'y employer avec le plus de puissance. Est-ce avec la *grande* ou avec la *petite propriété*, avec la *grande* ou avec la *petite culture*? Est-ce avec la culture directe par le propriétaire, ou *faire-valoir*, avec le *bail à ferme* ou avec le *métayage*? Voilà des questions qui sont essentiellement du domaine de l'économie politique, et que nous nous proposons d'examiner. Mais essayons d'abord de marquer quelques autres conditions plus générales encore de la production agricole.

Au nombre des causes qui influent sensiblement sur les développements de l'art agricole, figurent les lois qui régissent la propriété territoriale, et dont le double caractère doit être : 1° de garantir la sécurité de la possession ; 2° de ne pas mettre obstacle à la liberté des transmissions. Nous avons parlé déjà de la première des conditions ; quant au second point, son importance est presque aussi grande. Les lois qui portent atteinte à la liberté des transmissions ont infailliblement pour effet d'empêcher la propriété d'arriver aux mains les plus aptes à la faire produire abondamment, et de s'opposer aux transformations que les

périeures des espèces de terre et des substances minérales qu'il ne contient pas en quantité suffisante ;

Les fumures, opérations qui consistent à recueillir, à préparer, à transporter et à mêler au sol des détritiques organiques ou engrais propres à lui communiquer les propriétés productives qui lui manquent naturellement, ou que les récoltes qu'il vient de nourrir lui ont retirées ;

Les ameublissements, labours, servant à rompre, à diviser, à émietter le sol de telle sorte que les racines des plantes puissent s'y enfoncer, y cheminer sans obstacle, et y puiser tous les sucs nutritifs dont elles ont besoin.

modes de culture devaient subir pour répondre à des besoins qui changent et se multiplient à mesure que les populations croissent en nombre et en aisance. C'est ce qui condamne, du point de vue économique, les institutions d'origine féodale, frappant le sol d'inaliénabilité. Les *substitutions* ont notamment, ce fâcheux résultat. En faisant du titulaire un simple usufruitier, qui n'est pas libre de disposer du bien et qui ne trouve qu'un avantage limité à l'améliorer, elles le désintéressent en grande partie du perfectionnement de la culture. L'inaliénabilité empêche en outre le développement de la classe des cultivateurs propriétaires, dont l'existence seconde, elle aussi, à un haut point les progrès agricoles. Depuis plus de soixante ans que la France a dégagé la propriété territoriale des entraves qui en gênaient la libre circulation, des progrès sans comparaison avec ceux qui avaient eu lieu s'y sont accomplis ; et, en dépit de vingt-deux années de grandes guerres, qui ont enlevé aux campagnes la fleur de la population et fait peser sur elles de lourdes charges, en dépit de plusieurs révolutions qui ont amené des crises et des désordres redoutables, l'agriculture n'a cessé de réaliser les plus bienfaisantes améliorations.

Ces améliorations ne s'opèrent d'ailleurs qu'avec une certaine lenteur dont la plupart des auteurs ont été frappés, et qu'ils attribuent à ce caractère spécial à l'agriculture, *que le travail ne peut s'y diviser aussi facilement que dans les autres industries*. L'un de ces auteurs les plus compétents, M. H. Passy, fait observer notamment qu'il n'est pas d'exploitation rurale, grande ou petite, qui ne soit en réalité une manufacture de produits de beaucoup de sortes diverses. On peut bien diviser les cultures en catégories générales, nommer les unes céréales, les autres herbagères, viticoles ou maraîchères : ces qualifications n'empêchent pas que chaque culture ne soit tenue de réunir d'autres genres de productions que celui dont elle s'occupe principalement et auquel elle doit le nom qu'on lui donne. Il y a pour cela des raisons toutes-puissantes. Les terres

ne se prêtent pas à la culture continue des mêmes produits; elles ne tarderaient pas à s'épuiser si on ne variait les récoltes qu'on leur demande, et force est de recourir à des rotations sans lesquelles elles cesseraient de rémunérer les peines du cultivateur. D'un autre côté, pas de culture qui puisse se passer d'animaux en quantité suffisante, non-seulement pour effectuer les transports et les labours, mais pour fournir les engrais indispensables à la fertilisation du sol. Aussi la culture herbagère se marie-t-elle toujours aux autres, et voit-on bien peu de fermiers qui n'ajoutent aux céréales et aux fourrages qu'ils produisent des racines et des plantes industrielles. Pareille nécessité se fait sentir à toutes les classes de cultivateurs. Le vigneron ne peut se borner à soigner des vignes qui ne lui donnent d'ouvrage que pendant quelques mois de l'année, et pour lesquelles d'ailleurs il faut qu'il obtienne les engrais qu'elles consomment et ne restituent pas; et le maraîcher lui-même, quand il ne rencontre pas à sa portée les fumiers dont l'abondance peut seule assurer le succès de ses efforts, est obligé d'entretenir des animaux, et conséquemment de travailler à obtenir les herbes et les racines qu'en réclame l'alimentation. De là résulte, avec une certaine lenteur de progrès, une influence plus heureuse exercée sur les facultés des entrepreneurs de culture. « De tous les industriels, remarque encore M. Passy, les cultivateurs sont ceux qui ont le plus besoin de réunir les connaissances les plus nombreuses et les plus variées, de combiner le plus d'idées et de notions dans l'emploi de leurs facultés productives, et de là chez eux de la vigueur et de la droiture d'esprit. Ce n'est pas tout : les opérations agricoles nécessitent des avances dont la rentrée se fait longtemps attendre; sur toutes les entreprises pèsent des chances contraires; mille accidents indépendants des volontés humaines menacent constamment et parfois anéantissent les récoltes, et comme il faut tenir en réserve les moyens de réparer les pertes qu'on peut subir d'un moment à l'autre, tout s'unit pour commander aux culti-

vateurs des habitudes d'ordre et de prévoyance, de réflexion et d'économie, dont la puissance tutélaire s'étend à tous les arrangements, à toutes les résolutions qu'exige l'exercice de leur profession.

Une observation générale, qui domine toutes les questions relatives à la production agricole, c'est la distinction du revenu net et du produit brut. Le produit brut, c'est la masse des valeurs produites par la terre : le revenu net, c'est l'excédant qu'elle laisse sur les fonds nécessités par la culture. Or, ce qui marque le degré d'avancement de la production agricole, c'est le revenu net extrait de la terre. Nous verrons dans un instant quelle est la portée pratique de cette remarque relativement aux divers systèmes d'amodiation.

I

Grande et petite propriété ; grande et petite culture.

Le tort de la plupart de ceux qui ont traité cette question, toujours si controversée, des avantages comparatifs de la grande et petite propriété, a été le plus souvent de prétendre y donner une solution absolue qu'elle ne comporte pas.

La nature des choses, qui varie selon la diversité des cas et l'intérêt privé est, on va le voir, la meilleure de toutes les règles. Ainsi, quoi que l'on décide théoriquement, les terres seront *généralement* plus divisées dans le voisinage des grandes villes qu'au milieu des campagnes et dans l'éloignement de tous lieux habités. Elles se partageront autrement pour la culture des plantes potagères que pour celle des céréales. Elles tendront plus à se morceler dans les pays où le sol est très-fertile que dans ceux où le sol est très-ingrat.

A côté des inconvénients, qu'elle est loin d'ailleurs de présenter d'une manière générale, la petite propriété possède des avantages incontestables : avantages économi-

ques, avantages moraux et politiques d'abord, de nature à lui gagner le cœur de tous ceux qui prennent intérêt à la dignité et au bien-être de la masse des populations laborieuses. On a remarqué mille fois que la propriété foncière, quelque restreinte qu'elle soit, a des joies qui lui sont propres, joies qui semblent participer de ce qu'il y a d'éternelle jeunesse et de solide durée dans le sol lui-même. Elle produit sur ceux qui s'y sont élevés par leur travail, par leur épargne, des impressions qui ne se confondent avec aucune de celles que donne la possession mobilière. Un esprit réfléchi, une conduite sage et digne, des vues solides et conservatrices en sont les fruits ordinaires. Parfois il arrive aussi que le petit propriétaire, qui possède aux portes de la ville un carré de terrain cultivé, moins qu'un champ, un jardin, y joint l'exercice d'un métier plus lucratif, soit à domicile, soit dans quelque manufacture. Qui aurait le courage ici de critiquer la petite propriété? où est-elle plus légitime? où a-t-elle de meilleurs effets? Faut-il que tous les travailleurs qui ne trouvent pas à vivre suffisamment des produits de leur champ, le vendent et aillent s'entasser dans les villes? Envierait-on à ces humbles serviteurs de la petite culture, l'air pur, la verdure, le soleil, ce qu'a de salutaire pour l'âme et pour le corps la vie des champs, le secours qu'ils trouveront en cas de chômage dans les plantes potagères, dans le lait de la chèvre, etc.? L'horticulture, enfin, est la compagne ordinaire de la petite propriété. C'est à elle que l'on doit, aux environs des grandes villes, ces fleurs merveilleuses, dont le nombre et la beauté vont sans cesse croissant, ces beaux fruits que l'intelligente persévérance, les soins habiles et personnels du petit cultivateur pouvaient seuls faire naître.

On s'est plaint toutefois, en France, on se plaint autant que jamais du *morcellement* du sol, de la propriété *parcelaire*. Si ceux qui se font les organes de ces plaintes rêvent la reconstruction artificielle d'une féodalité sur un sol où il n'y a plus ni vainqueurs, ni vaincus, nous n'avons

point ici à leur répondre. S'ils se bornent à prétendre qu'il serait fâcheux que la petite propriété ne rencontrât aucune limite, l'économie politique se range de leur avis, mais il faut d'abord circonscrire le mal qu'on accuse. La grande propriété territoriale existe encore en France, quoiqu'elle y soit l'exception. D'un autre côté, il est bon de faire observer que, fort avant les effets de la loi de succession, portant égal partage entre les enfants, l'action des lois de substitution et de majorat avait cédé en partie devant les accroissements continus de la richesse acquise par le tiers-état dans l'industrie et le commerce. Une multitude de petits propriétaires s'était formée déjà sous l'ancien régime par l'effet de deux circonstances. La première est le gaspillage des seigneurs qui aimaient mieux vendre en lambeaux les terres paternelles et en dépenser le prix à la guerre ou à la cour, que de faire fructifier leurs domaines en y résidant. La seconde est l'intervention de l'autorité royale, qui avait attribué à plusieurs reprises, au moyen d'ordonnances et d'arrêtés du conseil, une partie des terres incultes aux paysans cultivateurs. Aussi faut-il cesser de s'étonner qu'un illustre voyageur, l'Anglais Arthur Young, observateur exact et sagace, qui parcourut notre pays peu de temps avant la Révolution, y signale l'existence du morcellement poussé très-loin. « Les paysans, dit-il dans son *Voyage en France*, y ont partout de petites propriétés, à un point dont nous n'avons pas l'idée. J'ai vu plus d'une fois cette division portée à un tel excès, que dix perches de terre avec un arbre fruitier au milieu formaient le siège d'une famille. »

Depuis la Révolution, ce morcellement du sol, excité par le goût du paysan pour la terre et entretenu par la spéculation, a pris quelquefois, il faut le reconnaître, un caractère excessif. Il y a environ vingt-cinq ans que M. Léon Faucher, dans un remarquable morceau sur *l'état et la tendance de la propriété en France* (1), en a donné

(1) *Mélanges d'Économie politique et de Finances*, par Léon Faucher, tome II.

des preuves éclatantes. Nous verrons dans un instant la portée raisonnable qu'on peut leur donner. Dans certains départements, les paysans vont d'eux-mêmes, dit-il, au-devant de la spéculation; ils tentent les propriétaires en offrant d'une parcelle deux ou trois fois ce qu'elle vaut. Par suite de cette concurrence, à l'époque de 1836, le prix des terres s'était élevé à un tel point, que la proportion du capital au revenu n'était plus, dans quelques localités, que de 1 pour 100. Pour citer un exemple, le département de la Creuse, coupé de vallons étroits, profonds et peu fertiles, semblait devoir être un pays de forêts, de pâturages, et, par conséquent, de grande culture. Les circonstances ont modifié cette destination naturelle du sol. Chaque année, selon M. Faucher, vingt-cinq mille jeunes gens, le dixième de la population, quittent leur foyer au printemps, et vont louer leurs bras à Paris, en qualité de maçons, de tailleurs de pierres ou de charpentiers; ils reviennent vers les montagnes au mois de décembre, rapportant en moyenne 200 francs chacun, et tous ensemble 5,000,000 de francs. Cette somme est immédiatement appliquée à des acquisitions de terre; et la multitude des acquéreurs est telle, qu'un sol au moins médiocre est exposé pour ainsi dire à une perpétuelle enchère. En ouvrant, à la même date de 1836, les *Petites-Affiches*, on est frappé de faits comme ceux-ci. Voici d'abord quatre lots de terre situés dans le département de la Seine et vendus pour être englobés dans le périmètre des forts détachés : le premier contient 6 ares 40 centiares, le second 8 ares 54 centiares, le troisième 8 ares 54 centiares, et le quatrième 9 ares 71 centiares. Tous ensemble, ils n'égalent pas le tiers d'un hectare. Voici maintenant, dans le canton de Magny et dans le département de Seine-et-Oise, une propriété de 2 hectares 75 ares et 98 centiares estimée 21,948 francs et divisée en 28 lots. Le mode de vente doublera la somme; on a compté sur la concurrence des acheteurs au détail. On y trouve des mises à prix de lots à 20 francs, 14 francs et jusqu'à 8 francs ! C'est surtout dans les départements de

la Somme et du Pas-de-Calais que ce procédé de dissection s'est appliqué dans la vente des héritages. Beaucoup de parties de territoires pourraient donner lieu à des observations analogues.

Dans le département du Var, frontière du Piémont, le cens exigé pour les élections municipales descendait, il y a quelques années, jusqu'à 15 centimes, ce qui suppose des revenus de 2 francs et un capital de 60 à 80 francs. Dans le plus grand nombre des communes ayant moins de 500 habitants, la moyenne du cens était de 2 fr. 75 c. Si l'on veut voir le type du morcellement, la division des propriétés poussée aussi loin que l'esprit peut la concevoir, il ne faut pas sortir de la banlieue de Paris. La commune d'Argenteuil, située sur les bords de la Seine, à trois lieues de la capitale, est la perfection idéale du système. La commune, non compris la ville, a 4,550 hectares de superficie. Ces 4,550 hectares sont divisés en 38,835 parcelles, qui donnent une moyenne de 4 ares par parcelle. Mais la division va plus loin; il n'y a pas dans tout le territoire communal six pièces d'un arpent (34 ares). Les plus étendues représentent à peu près la dixième partie d'un hectare; et quant aux moindres atomes parcelaires, quelques chiffres relevés sur le registre cadastral peuvent en donner une idée. On arrive à des revenus de 21 centimes, 9 et même 6 centimes de revenu net, c'est-à-dire que l'impôt absorbe plus que le revenu de pareilles propriétés. — On a donc pu recueillir et citer un certain nombre de faits de morcellement vraiment graves, mais il ne faut pas par eux se faire une idée de la France, ni condamner l'usage au nom de l'abus. Les leçons de l'expérience ont déjà servi en partie à le corriger et y réussiront infailliblement de plus en plus, à mesure que les valeurs mobilières absorberont une plus grande partie des petits capitaux, à mesure aussi que le paysan comprendra mieux qu'il y a beaucoup de cas où il est plus avantageux pour lui d'être fermier que d'être propriétaire. En regard des craintes exprimées à plusieurs reprises, et tout récem-

ment encore dans diverses publications, on a pu mettre des faits. Dans un récent travail, un savant économiste (1), se proposant de répondre à ces inquiétudes dont le morcellement est l'objet, prouvait par les relevés officiels les plus nouveaux, que le développement de la richesse territoriale a marché en France avec une rapidité prodigieuse. Un décret de l'Assemblée législative de 1850 a prescrit une nouvelle évaluation de la propriété immobilière. Cette évaluation a été faite en 1851, comme elle avait été faite en 1821. Voici les deux chiffres mis en regard. La valeur de la propriété immobilière en France a été estimée, en 1821, au chiffre de 39,514,000,000, et en 1851, au chiffre de 83,744,000,000. Une partie de cet énorme accroissement provient, il est vrai, de la base différente d'évaluation admise aux deux époques. En 1821, le revenu net avait été capitalisé sur le pied de 4 0/0, tandis qu'en 1851 cette capitalisation a eu lieu seulement sur le pied d'un peu plus de 3 0/0 (3 fr. 16 c.); mais en maintenant le mode suivi en 1821, on arrive encore à un total de 66 milliards pour la valeur vénale de la propriété immobilière, ce qui donne un accroissement absolu de plus de 50 0/0. Le revenu qui, en 1821, était estimé à 1,580,597,000 francs, est estimé en 1851, au 1^{er} janvier, à 2,643,366,000 francs, accroissement de 1,062,769,000 francs. Ce n'est pas tout : pour mieux se rendre compte des éléments qui expliquent cet accroissement, il faut décomposer les chiffres et voir à quelle partie de la fortune générale s'applique surtout cet accroissement. Ce travail a été fait, et l'on a été amené à reconnaître que, tandis que la valeur de la grande propriété ne s'est guère accrue que de moitié, la valeur de la petite propriété, qui, disait-on, allait tomber en miettes, a triplé et quadruplé.

De même, il a été fait justice de l'argument tiré du chiffre des cotes foncières. On s'est beaucoup effrayé des 11 millions et demi de cotes foncières, qui semblaient

(1) M. Wolowski.

indiquer le même nombre de propriétaires. Voici la réponse : non-seulement il arrive souvent qu'un seul contribuable paye plusieurs cotes, mais les propriétés bâties des villes figurent au nombre des recensées, ce qui réduit le nombre réel des propriétés rurales à 5 ou 6 millions au plus. Enfin, le taux des cotes a aussi sa valeur. Sur 11 millions et demi de cotes, 5 millions et demi sont au-dessous de 5 francs, 2 millions sont de 5 à 10 francs, 3 millions de 10 à 50 francs ; 600,000 de 50 à 100 francs ; 500,000 sont au-dessus de 100 francs ; c'est dans ce demi-million que réside la propriété de la plus grande partie du sol. Les 11 millions de cotes au-dessous de 100 francs peuvent s'appliquer à un tiers environ de la surface totale de 18 millions d'hectares, les deux autres tiers de 32 millions d'hectares à 400,000 propriétaires, déduction faite de ceux qui ne sont qu'urbains, ce qui fait une moyenne de 80 hectares par propriété.

Enfin, c'est à tort que le chiffre des *parcelles* (on appelle ainsi chaque pièce de terre qui correspond à un numéro distinct du cadastre) a toujours été présenté comme suivant une progression ascendante. D'abord on doit faire observer que le nombre des parcelles ne conduit pas à connaître le nombre des propriétaires, puisque chacun de ceux-ci peut posséder et possède généralement un nombre plus ou moins considérable de parcelles. En outre, les états dressés en 1851 ne confirment pas l'assertion d'une augmentation croissante. Le nombre des parcelles était de 126 millions en 1821 ; il s'élève à 127 millions en 1851 ; mais cette augmentation apparente, toute faible qu'elle soit, a besoin d'être expliquée, remarque encore M. Wollowski, et elle emprunte un caractère particulier à la décomposition de ces totaux. La somme relevée pour 1821 se divisait comme il suit :

Nombre des propriétés bâties.....	6,577,000 fr.
Nombre des petites parcelles formant la dépendance des maisons.....	16,442,000
Nombre des parcelles de propriétés non bâties.	102,981,000

Les chiffres correspondants de ces trois catégories sont pour 1851 :

Propriétés bâties.	7,578,000
Parcelles attenantes aux maisons.	18,945,000
Autres parcelles.	100,477,000

Il résulte du rapprochement de ces données que les constructions nouvelles absorbent à elles seules l'augmentation de 1 million constatée dans le chiffre total des parcelles ; en outre, 2 millions de parcelles ont accru les terrains qui se trouvent dans la dépendance des maisons et qui constituent la véritable propriété *parcellaire* ; enfin une diminution pareille a réduit la quotité des parcelles qui se divisent le reste du sol.

Deux tendances s'opposent au morcellement indéfini du sol avec une énergie croissante. L'une, nous l'avons dit, est celle qui porte les petits capitaux vers l'emploi plus profitable, du moment qu'il offre une sécurité suffisante, que présentent l'industrie et le commerce. L'autre est celle qui attire les gros capitaux vers l'achat et l'exploitation du sol. Ce n'est pas seulement un reste du préjugé féodal, c'est un sentiment naturel, qui attache une considération toute particulière, une influence sociale prépondérante à la propriété de la terre.

Plus on pénètre dans l'étude de cette question, plus on se convainc que l'ordre le meilleur ne peut être le fruit de combinaisons factices, mais qu'il résulte du droit commun et de la simple liberté des transactions. L'effet ordinaire de cette liberté est de produire un juste mélange d'éléments divers et d'établir l'heureux équilibre des forces essentielles à la prospérité et au développement de la société. Il n'y a aucune raison de croire qu'il n'en soit pas en ceci de même. Si, d'un côté, la grande propriété, poussée à l'excès, a des effets moraux, politiques, économiques déplorable ; si, de l'autre, la petite propriété, portée au point où partent la bêche devrait se substituer à la charrue, en aurait d'extrêmement fâcheux, ce qu'on peut sou-

haïter de mieux, sans doute, c'est la coexistence de la grande et de la petite propriété foncière avec la propriété moyenne. Toutes les trois importent à la puissance, à la tranquillité, à la moralité, à la richesse d'un pays : toutes les trois ont dans ces sens divers des avantages qui leur sont propres et dont la combinaison offrirait la plus haute somme d'effets moraux et matériels, bienfaisants pour les individus et pour l'État. D'où attendre cette combinaison, sinon d'un régime de liberté ? Ou il faut croire que l'intérêt particulier soit incapable de se conduire si on le laisse libre de ses déterminations, ou il faut admettre qu'ici également il ira où il trouvera le mieux à se satisfaire, et où, par conséquent, la société qui se compose de la masse des intérêts individuels trouvera mieux son compte. Or, de ces deux hypothèses, dont la première conduit à l'arbitraire aristocratique, monarchique ou démagogique, selon le vent des circonstances, rien, absolument rien ne prouve que la seconde ne soit pas la mieux fondée ; tout démontre, au contraire, qu'en dépit des inconvénients inévitables que présente tout système dans une société composée d'hommes, elle est la seule que les faits justifient.

Ce qui confirme encore ce que nous venons de dire, c'est que la petite propriété, si elle manque de modération et de sage prévoyance, ira fatalement s'engloutir dans la moyenne ou la grande propriété. On est témoin tous les jours de pareilles annexions dans les campagnes. Le paysan n'a pas su échapper à la maladie de tous les conquérants : *s'arrondir* est son idée fixe ; idée qui a pour conséquence la dette, l'usure dévorante. La raison le crie aux infatigables travailleurs qui ont acquis et fécondé à la sueur de leur front un petit domaine : Épargnez, mais n'empruntez pas ! La lutte contre l'usure dans de telles conditions est impossible. Comment avec une terre qui rapporte deux et deux et demi suffire à l'usure qui demande huit, dix et davantage ?

Une cause qui contribue d'une manière fâcheuse au

morcellement, en empêchant la recomposition des domaines, ce sont les frais de mutation, très-considérables en France. Pour ne parler que des contrats de vente, ils se composent des droits d'enregistrement perçus à raison de 5 pour 100 du prix d'acquisition, des dépenses de l'acte notarié, de la transcription au registre des hypothèques, et de la purge des hypothèques, autant de formalités nécessaires à la sécurité de la possession. Outre ces frais, qui sont à la charge de l'acquéreur, la position particulière du vendeur l'oblige souvent, s'il est mineur, par exemple, ou en possession de mari, ou s'il est possesseur en commun, avec d'autres propriétaires, à faire divers actes pour obtenir la liberté légale de disposer de son bien.

Il est à souhaiter que ces causes de morcellement extrême, tenant les unes aux mœurs, les autres aux lois, disparaissent le plus possible. Mais gardons-nous de cette réaction sans mesure et sans réflexion qui semble emporter un certain nombre d'esprits vers l'apologie de la grande propriété. Partout ailleurs qu'en Angleterre, c'est-à-dire en Espagne, en Allemagne, les très-grandes propriétés ont fait plus de mal que de bien à l'agriculture ; et l'on en sait les raisons. Le seigneur féodal vit loin de ses domaines ; il ne les connaît que par les revenus qu'il en retire, et qui, avant d'arriver jusqu'à lui, passent par les mains d'une foule de domestiques et d'intendants, plus occupés de leurs propres affaires que de celles du maître. La terre, dépouillée sans relâche par des mains avides, abandonnée à des tenanciers aussi pauvres qu'ignorants, languit dans l'inculture.

Ce qui importe à la culture, ce n'est pas d'ailleurs, en général, que la propriété soit grande, c'est qu'elle soit riche, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Que d'immenses domaines mal cultivés faute de capitaux suffisants ! que de moyens ou petits héritages qui présentent une exploitation merveilleusement féconde, parce que leurs propriétaires ont les capitaux nécessaires !

En Angleterre, pays de vastes capitaux, alimentés à la

source inépuisable de l'industrie, et renfermant des espaces étendus, uniquement propres au pâturage, la grande propriété est mieux à sa place qu'ailleurs ; en sorte que ce n'est pas aux substitutions qu'elle doit ni sa prospérité, ni même toujours son existence (1). « En outre, dit avec raison M. de Lavergne (2), il n'est pas exact que la propriété soit aussi concentrée en Angleterre qu'on se l'imagine communément. Il y a sans doute dans ce pays d'immenses fortunes territoriales ; mais ces fortunes qui frappent les regards de l'étranger, et même du régnicole, ne sont pas les seules. A côté des colossales possessions de la noblesse proprement dite, se montrent les domaines plus modestes de la *gentry*. Dans la séance de la chambre des communes, du 19 février 1830, M. Disraëli a affirmé, sans être contredit, qu'on pouvait compter dans les trois royaumes deux cent cinquante mille propriétaires fonciers. Or, comme le sol cultivé est en tout de vingt millions d'hectares, c'est une moyenne de quatre-vingts hectares par famille, et, en ajoutant les terrains incultes, de cent vingt. Le même orateur, en évaluant à 60 millions sterling ou 1,500 millions de francs le revenu net de la propriété rurale, a trouvé, à raison de deux cent cinquante mille copartageants, une moyenne de 6,000 francs de rente, soit 4,800 en valeur réduite.

« Il est vrai que, comme toutes les moyennes, celle-ci ne donne qu'une idée fort incomplète des faits. Parmi ces 250,000 propriétaires, il en est un certain nombre, 2,000 tout au plus, qui ont à eux seuls un tiers des terres et du revenu total, et, dans ces 2,000, il en est 50 qui ont des fortunes de princes. Quelques-uns des ducs anglais possèdent des provinces entières, et ont des millions de revenu. Les autres membres de la pairie, les baronnets d'Angleterre,

(1) Voir notre article du *Journal des Économistes* sur l'*Héritage et les lois de succession* (1^{er} janvier 1857).

(2) *Essai sur l'Économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.*

d'Écosse et d'Irlande, les grands propriétaires qui ne font pas partie de la noblesse, s'échelonnent à leur suite. En partageant entre ces 2,000 familles 10 millions d'hectares et 500 millions de revenu, on trouve 5,000 hectares et 250,000 francs de rente par famille.

« Mais, plus la part de l'aristocratie est considérable, plus celle des propriétaires de second ordre se trouve réduite. Ceux-là, cependant, possèdent les deux tiers du sol, et jouent conséquemment dans la constitution de la propriété anglaise un rôle deux fois plus important. Leur lot moyen tombe à 80 hectares environ, et leur revenu foncier à 4,000 francs ; en appliquant à ce revenu la réduction de 20 pour 100, il n'est plus que de 3,200. Comme il y a nécessairement beaucoup d'inégalité parmi eux, on doit en conclure que les propriétés de 1,000, 2,000, 3,000 fr. de rente, ne sont pas aussi rares en Angleterre qu'on le croit ; c'est, en effet, ce qu'on trouve quand on y regarde de près. »

Un autre préjugé, combattu par le même auteur, préjugé qui repose également sur un fait vrai, mais exagéré, c'est la persuasion où l'on est que la propriété foncière ne change pas de mains en Angleterre. Si la propriété y est beaucoup moins mobile que chez nous, elle est loin d'être absolument immobilisée. Certaines terres sont frappées de substitutions ou autres droits, mais le plus grand nombre est libre. Il ne faut que parcourir les immenses colonnes d'annonces des journaux quotidiens, ou entrer un moment dans un de ces offices pour les ventes des immeubles si nombreux à Londres et dans toutes les grandes villes, pour rester convaincu de ce fait, que les propriétés rurales de 50 à 500 acres, c'est-à-dire de 20 à 200 hectares, ne sont pas rares en Angleterre, et qu'il s'en vend journellement.

Les parties les plus riches du sol britannique, les comtés de Lancaster, de Leicester, de Worcester, de Warwick, de Lincoln, sont un mélange de grandes et de moyennes propriétés. Dans un des plus riches, même au point de

vue agricole, celui de Lancaster, c'est la moyenne et presque la petite propriété qui dominant. En somme, on peut affirmer, surtout si l'on fait entrer l'Irlande dans le calcul, que les terres les mieux cultivées des trois royaumes ne sont pas celles qui appartiennent aux plus grands propriétaires. Il y a sans doute des exceptions éclatantes, mais telle est la règle.

Malgré des liens qu'il est impossible de méconnaître, la question de la grande et de la petite *culture* doit être considérée comme distincte de celle de la grande et de la petite *propriété*. La grande propriété n'implique pas toujours la culture sur une vaste échelle, témoin l'Irlande. On y a vu les plus vastes propriétés se diviser et se subdiviser quelquefois, par l'effet des sous-locations, jusqu'à un acre, un demi-acre et même un quart d'acre, sur lequel végétait une famille dénuée de toute avance. Témoin l'Angleterre elle-même, dans certaines grandes propriétés où l'exploitation est très-subdivisée. Or, la question de la grande et de la petite culture est la véritable question économique, bien plus que celle de l'étendue des propriétés. C'est d'elle en effet que dépendent particulièrement le mode d'application qui est faite à la terre, du travail et du capital, et leur degré de fécondité.

Faisons connaître ici les raisons qui ont coutume d'être alléguées par les partisans respectifs des deux systèmes de culture, grande et petite. M. Passy a déjà résumé ce long débat (1), et nous reproduisons ici les principaux termes de sa savante analyse. — Aux yeux des partisans de la grande culture, plus les fermes sont grandes, plus l'importance des capitaux qu'en requiert l'exploitation contribue à n'appeler à leur direction que des hommes unissant la richesse aux avantages de l'éducation. Or, de tels hommes déploient naturellement dans l'exercice de leur industrie

(1) Dans son excellent ouvrage : *Des systèmes de culture en France, et de leur influence sur l'Économie sociale.*

une habileté que des petits fermiers moins aisés et moins instruits ne sauraient posséder au même degré. Toutes les améliorations praticables trouvent en eux des promoteurs intelligents, et leur empressement à les effectuer est d'autant plus vif qu'ils tirent de leurs entreprises des bénéfices proportionnés à la superficie même des terrains sur lesquels s'étend leur travail.

Les grandes fermes, d'ailleurs, sont les seules où se réunissent les avantages attachés à la séparation des tâches. Les ouvriers y ont leurs occupations distinctes, et, grâce à la spécialité de leurs labours, ils acquièrent une dextérité dont manquent toujours des hommes obligés de vaquer successivement à des soins qui, pour être appliqués avec toute l'efficacité désirable, exigeraient des aptitudes diverses.

D'un autre côté, à l'économie de main-d'œuvre produite par la bonne répartition des travaux, se joint celle qui naît de la grandeur même des surfaces mises en labour. Il faut moins d'attelages, et l'économie obtenue sur leur nombre laisse plus de moyens de nutrition pour le bétail. Un autre point important, c'est que les grandes fermes seules peuvent entretenir des moutons en assez grande quantité pour couvrir les frais de garde et de conduite, et de là des engrais d'une abondance et d'une diversité qui assurent la richesse des récoltes.

Enfin, il faut moins de capitaux pour les organiser, eu égard aux superficies en rapport. Maisons d'habitation, constructions rurales, bâtiments de service, tout se multiplie à mesure que les cultures se réduisent, et les moins grandes sont celles qui, proportionnellement à leurs dimensions, exigent plus de dépenses improductives.

Aussi, l'exploitation en grand, par cela même qu'elle est celle qui épargne davantage les hommes, les animaux de service et les capitaux, a-t-elle les moindres frais de production à rembourser sur ses récoltes, et laisse-t-elle un excédant dont la supériorité offre aux classes étrangères aux soins agricoles de plus abondants moyens de

subsistance. — Voilà les arguments que met en avant la culture sur une vaste échelle.

A ces assertions les partisans de la petite culture en opposent de tout autres. Les petits fermiers, disent-ils, portent dans les moindres détails de l'exploitation une attention féconde en avantages importants. Il n'est pas un coin de leurs champs dont ils ne connaissent toutes les particularités, et auquel ils ne sachent donner le genre même d'amendements et de soins qu'il réclame. Des produits dont les cultivateurs en grand ne sauraient s'occuper suffisamment sont pour eux une source de bénéfices considérables, et ceux de basse-cour, entre autres, à peu près nuls dans les grandes fermes, d'ordinaire, leur assurent un supplément de revenu qui ajoute sensiblement à celui qu'ils tirent de la terre.

Les petits fermiers emploient peu de journaliers : c'est en famille qu'ils exécutent la majeure partie des travaux d'exploitation; eux-mêmes mettent la main à l'ouvrage, et certes c'est avec une ardeur et une intelligence que ne déploient jamais, dans les grandes fermes, des serviteurs que l'intérêt du maître touche fort peu. Le reproche qu'on leur adresse de manquer des moyens d'améliorer leurs terres tombe à faux; car, si les profits qu'ils réalisent sont restreints, les surfaces qu'ils ont à amender sont étroites et n'exigent que des avances en rapport avec leur faible contenance.

Il n'est pas vrai que les petites cultures entretiennent moins d'animaux que les grandes. Si les bêtes à laine y sont peu nombreuses, en revanche le gros bétail y abonde; et il faut bien qu'il en soit ainsi; car les produits qui font leurs bénéfices, et qu'elles s'attachent à créer, sont en général ceux qui exigent le plus d'engrais.

On dit qu'elles nécessitent et plus de bras et plus de dépenses de construction que les grandes; mais qu'importe, si le surcroît de produit qu'elles donnent suffit pour couvrir tous les frais additionnels dont elles peuvent être passibles? C'est là, au contraire, un avantage, quand leur re-

venu net n'est pas inférieur à celui des autres cultures ; car, entretenant alors avec autant de population manufacturière plus de population rurale, elles contribuent davantage à la force et à la puissance de l'État.

Longtemps la moyenne culture demeura sans organes et sans défenseurs. Ce ne fut qu'en 1823 qu'elle trouva (dans M. Cordier) un appréciateur habile et un partisan zélé. Cet écrivain n'hésite pas à regarder les fermes de 20 à 30 hectares de la Flandre française comme les plus productives ; et il attribue à celles de l'arrondissement de Lille, un peu moins étendues encore, la supériorité sur les exploitations du reste de la France et même de l'Angleterre. Parmi les motifs sur lesquels repose son opinion, les plus saillants sont l'économie des transports des champs à la ferme, l'occupation continue des hommes et des attelages, la variété des productions, et des travaux dont la distribution régulière ne fait pas sentir la nécessité de recourir à ces ouvriers supplémentaires dont les grandes fermes ne peuvent se passer, et qu'elles sont forcées de payer à très-haut prix.

Telles sont les raisons données de part et d'autre en faveur des divers modes de culture. Ces raisons sont fondées toutes sur quelques portions de vérité : car il n'est pas de régime rural qui n'ait à la fois des inconvénients et des avantages : mais ces inconvénients et ces avantages, quelle en est la mesure respective ?

C'est dans l'élévation du profit ou produit net, c'est-à-dire dans la valeur représentée par la portion du produit brut obtenue en excédant du montant des frais de production, que M. Passy cherche la mesure certaine de la puissance spécifique des divers systèmes aux prises. D'après ses calculs, un compte aussi rigoureux que possible étant tenu des circonstances particulières qui peuvent nuire ou profiter à tel ou tel système de culture, et en opérant sur des faits d'une assez grande étendue, la grande culture la plus avancée laisserait en moyenne, par hectare, un produit net appréciable, équivalant à 419 litres de blé : la

moyenne, également la plus avancée, en laisserait un de 405, et la petite un de 489. Rapportées à un type commun en numéraire, à raison d'un prix de 20 francs par hectolitre, ces quantités donneraient, pour expression de la capacité productive des divers modes d'exploitation, 83 fr. 80 c., 81 fr. et 97 fr. 80 c.

Un autre résultat, extrêmement curieux, mis en lumière par le même écrivain, est la réponse faite au reproche souvent adressé à la petite culture de ne pouvoir alimenter en assez grand nombre les animaux dont la présence sur les exploitations est indispensable à la production des engrais sans lesquels la terre, de plus en plus épuisée, finirait par ne céder que des récoltes trop appauvries pour rémunérer les efforts de l'homme. C'est le reproche capital, celui qui est le plus fréquemment articulé et qui jusqu'ici a obtenu la plus constante croyance.

Sans nul doute, répond M. Passy, c'est l'Angleterre qui, à superficie égale, nourrit le plus d'animaux; quelques parties de la Hollande, du Danemarck et de la Lombardie pourraient seules lui disputer cet avantage. Mais est-ce là un résultat des formes de l'exploitation, et des circonstances de climat et de situation locale ne concourent-elles pas à le produire? C'est, à son avis, ce qui ne saurait être contesté.

En effet, quoi qu'on en ait dit, partout où la grande et la petite culture se rencontrent sur les mêmes points, c'est celle-ci qui, bien qu'elle ne puisse entretenir autant de moutons, possède, tout compensé, le plus grand nombre d'animaux producteurs d'engrais. Voici, par exemple, ce qui ressort des informations fournies par la Belgique.

Les deux provinces où règne la plus petite culture sont celle d'Anvers et la Flandre orientale, et ces provinces possèdent en moyenne, par 100 hectares de terres cultivées, 74 bêtes bovines et 14 moutons. Les deux provinces où se trouvent les grandes fermes sont celles de Namur et du Haynau, et elles n'ont en moyenne, pour 100 hectares de terres cultivées, que 30 bêtes bovines et 45 moutons.

Or, en comptant, suivant l'usage, 10 moutons comme l'équivalent d'une tête de gros bétail, nous rencontrons d'un côté 76 animaux servant à maintenir la fécondité du sol, de l'autre moins de 35, différence à coup sûr énorme. Il est à remarquer, au surplus, que le nombre des animaux n'est pas, dans la partie de la Belgique dont le sol est divisé en très-petites fermes, beaucoup moindre qu'en Angleterre. En l'évaluant dans cette dernière contrée à raison seulement du territoire en culture, il y existe, par centaine d'hectares, 65 bêtes à cornes et près de 260 moutons, c'est-à-dire l'équivalent de 91 des premiers, ou seulement 15 de plus que dans l'autre. Et encore est-il juste d'observer qu'en Belgique presque rien n'est perdu des engrais donnés par des animaux nourris à peu près toute l'année à l'étable, tandis qu'en Angleterre la pâture en plein air affaiblit considérablement les quantités qu'il devient possible de mettre entièrement à profit.

Dans le département du Nord aussi, ce sont les arrondissements dont les fermes ont la moindre contenance qui entretiennent le plus d'animaux. Tandis que les arrondissements de Lille et de Hazebrouck, outre un plus grand nombre de chevaux, nourrissent, l'un, l'équivalent de 52 têtes de gros bétail; l'autre, l'équivalent de 46, les arrondissements où les exploitations sont les plus grandes, ceux de Dunkerque et d'Avesnes, ne contiennent, le premier, que l'équivalent de 44 bêtes bovines, l'autre, que celui de 40 (1).

Pareilles recherches étendues sur d'autres points de la France offriraient des résultats analogues.

Quoi qu'il en soit, la grande, la moyenne et la petite culture ne peuvent prétendre se substituer l'une à l'autre dans tous les cas; c'est à l'entrepreneur agricole de se décider par des circonstances dont il est seul juge. Il importe seulement que son expérience et ses lumières le

(1) D'après la statistique de la France, publiée par le ministre du commerce, *Agriculture*, t. I.

mettent à même de faire un bon choix, et c'est l'y aider que de travailler à écarter de son esprit tout parti pris systématique en faveur de la grande et de la petite culture.

L'idée de l'association applicable à l'agriculture, vivement soutenue par M. Rossi (1), est malheureusement bien peu mûre encore, dans l'état moral et intellectuel des populations. Il est clair qu'il ne saurait s'agir ici de cette forme d'association qui anéantirait la propriété privée. Le but beaucoup plus judicieux qu'il s'agirait d'atteindre consisterait à faire disparaître quelques-uns des inconvénients qui sont la rançon fréquente des avantages de la petite culture. On conçoit parfaitement, par exemple, que de petits cultivateurs s'associent entre eux pour l'achat ou le louage de certains instruments et outils, moyens divers d'améliorer le sol, etc., comme pour certaines ventes en commun. Les associations fromagères du Jura sont de ce dernier genre. Chacun apporte son lait à la fabrication du fromage en commun et partage proportionnellement le prix de la vente. Un grand obstacle à ces associations les plus praticables en elles-mêmes, c'est l'insociabilité des paysans, c'est l'esprit de routine. Il est temps qu'il cède à plus d'instruction pratique et à la voix de l'intérêt bien entendu.

Mais ce n'est pas seulement dans les tendances des propriétaires ruraux que l'esprit d'association, en ce qu'il a de plus légitime et de plus bienfaisant, rencontre de l'opposition, c'est dans la loi trop souvent. Nos lois et nos règlements sont contraires à l'association dans une infinité de cas, même dans les plus simples et lorsqu'elle serait la plus inoffensive, le plus évidemment utile. S'agit-il de se mettre en syndicat pour empêcher les ravages d'un ruisseau ou d'un fleuve qu'il faudrait endiguer; s'agit-il d'un dessèchement de marais, que les habitants d'une plaine voudraient entreprendre, les conditions qui son

(1) *Cour d'Économie politique*, tome II, cinquième leçon.

mises par la loi à la formation ou à l'action efficace de l'association sont des plus compliquées, des plus lentes. De même, pour l'irrigation, on n'a autorisé expressément que les entreprises industrielles et isolées. Il est pourtant bien clair que le contre-poids nécessaire de la division du sol comme de celle des capitaux git uniquement dans la puissance de l'association qui se prête aux applications les plus multipliées, pourvu qu'on ne l'entrave pas, et cela sans mettre obstacle, en donnant au contraire un point d'appui et une vigueur nouvelle à la liberté et à la propriété devenue le lot d'une masse d'individus.

II

Des divers systèmes d'amodiation.

Ces systèmes sont au nombre de trois et comptent chacun des partisans ou des critiques souvent forts exclusifs : ou bien le propriétaire cultive directement son bien, ou bien il a recours à un intermédiaire qui le prend à ferme moyennant une redevance fixe, ou bien il s'associe au cultivateur avec lequel il partage les biens en nature généralement par moitié, ce qui se nomme le métayage.

Le premier système, celui du *faire-valoir*, n'a guère que des partisans. La plupart des réflexions que nous avons faites sur les avantages de la petite propriété peuvent s'y appliquer, puisque le propriétaire parcellaire est en quelque sorte contraint de cultiver lui-même son domaine. Le mérite de cette forme d'exploitation se résume en un mot : elle intéresse fortement à l'amélioration du sol celui qui en est le détenteur et qui bénéficie seul des profits plus élevés qu'il en obtient. Il semble que plus le propriétaire se rapproche de sa terre, plus il la féconde ; que plus il s'en éloigne, plus elle devient stérile. Le mal matériel et moral que produit l'absence habituelle du propriétaire, l'*absen-*

téisme (1), a été maintes fois signalé avec énergie, et la triste expérience de l'Irlande ne laisse sur ce point rien à désirer. Il y a des natures de culture qui particulièrement réclament l'œil et la main du maître. Tels sont la vigne, l'olivier, le mûrier. Dans ces cultures et dans quelques autres, il est toujours à craindre qu'un fermier insouciant ou malintentionné ne diminue en peu de temps le capital foncier, et que le fermier le plus honnête ne cherche encore trop à forcer le revenu annuel aux dépens du capital lui-même. Nous ne pensons pas pourtant que le système du faire-valoir doive être généralisé à l'infini. Pour la petite propriété même, aux mains d'un propriétaire peu éclairé et peu aisé, il n'est pas sans inconvénients. Pour la moyenne et surtout pour la grande propriété, il est moins aisément praticable et moins généralement avantageux. Tous les propriétaires n'ont pas les aptitudes naturelles et l'instruction toute spéciale qui font les bons cultivateurs. Le grand principe de la division du travail qui se retrouve partout veut que la culture soit une profession, qu'une classe particulière d'hommes se voue au travail rural, et qu'elle y consacre sa vie, avec toutes les chances de perte et de gain qui sont le stimulant des autres entrepreneurs. Exiger que tous les propriétaires, grands et petits, forment exclusivement cette classe est une évidente utopie.

Les avantages du *bail à ferme* sont sensibles. Il intéresse très-directement le fermier à la prospérité agricole, puisque, si la terre rapporte plus entre ses mains habiles, il n'est pas obligé de payer davantage au propriétaire. Mais, pour cela, il importe que le bail soit à long terme. Autrement, le défaut inhérent au fermage qui est d'augmenter le revenu, au risque de fatiguer le sol, se développe avec bien moins de ménagement. Le bail à long terme encourage seul le fermier à faire certaines améliorations dont

(1) Voir notamment un article de M. Frédéric Passy sur ce sujet dans le *Journal des Économistes* du 15 mars 1857.

il devra attendre longtemps le remboursement et les bénéfices; et il est à noter que ces modifications, bien loin d'épuiser le sol, sont de celles qui, pour la plupart du temps accroissent la puissance productive de la terre elle-même. Par les mêmes raisons, les baux à court terme engendrent l'incurie et souvent l'indélicatesse des fermiers. Il n'y a pas de travail fécond sans lendemain. L'avenir est toujours l'aiguillon du présent. C'est ce qui, malheureusement, n'a pas encore réussi à vaincre la répugnance de la plupart des propriétaires pour les baux à long terme. Ils craignent de ne pas obtenir assez tôt leur part des augmentations de revenu produites par la culture. Mais cet obstacle n'est nullement invincible. Parmi les divers moyens proposés dans le but de le supprimer, voici celui qui semble réunir au plus haut degré toutes les conditions de succès désirables. C'est de laisser au preneur le droit, toutes les fois que le bail expire, d'en obtenir le renouvellement moyennant une addition convenue d'avance au prix originaire, et au bailleur celui de rentrer dans son bien à la même époque, moyennant remise d'une indemnité dont le montant aurait été fixé dans les contrats de louage.

Le principe du système appelé *métayage* consiste en ce que le travailleur ou le paysan conclut son contrat directement avec le propriétaire du sol et paye non une rente fixe, en argent ou en nature, mais une certaine portion du produit, ou plutôt de ce qui reste du produit, déduction faite de ce que l'on considère comme nécessaire à l'entretien du fonds.

La proportion est ordinairement, ainsi que le mot l'indique, de moitié; mais dans quelques cantons de l'Italie elle est des deux tiers. A l'égard du capital fourni, la coutume varie d'un lieu à l'autre; dans quelques endroits, le propriétaire du sol le fournit en entier, dans d'autres, il en fournit la moitié, dans d'autres encore, une partie déterminée, comme, par exemple, les bestiaux et les semen-

ces, le travailleur fournissant les instruments de travail (1). « Cette union, dit Sismondi, en parlant surtout de la Toscane, est souvent l'objet d'un contrat pour définir certains services et certains paiements éventuels auxquels le métayer s'oblige; cependant les différences dans les obligations imposées par tel ou tel contrat sont insignifiantes; l'usage régit indifféremment tous ces engagements et supplée aux stipulations qui n'y ont pas été inscrites expressément; et un propriétaire qui essaierait de se départir de l'usage admis, qui exigerait plus que son voisin, qui prendrait une autre base de son arrangement que le partage égal des récoltes, se rendrait tellement odieux qu'il

(1) En France, avant la Révolution, suivant Arthur Young, il régnait une grande diversité sous ce rapport. « En Champagne, dit-il, le propriétaire de la terre fournit ordinairement la moitié des bestiaux et la moitié des semences, et le métayer le travail, les instruments et les impôts; mais, dans quelques cantons, le propriétaire supporte une partie de ces charges. Dans le Roussillon, le *landlord* paye la moitié des impôts, et dans la Guyenne, depuis Auch jusqu'à Fleurcen, un grand nombre de propriétaires en payent la totalité. Près d'Aiguillon, sur les bords de la Garonne, les métayers fournissent la moitié du bétail. A Nangis, dans l'Ile-de-France, je fus témoin d'une convention stipulant que le *landlord* fournirait le bétail, les instruments de travail, le harnachement et les impôts, et le métayer le travail et son impôt de capitation; le *landlord* réparait la maison et les portes, le métayer les fenêtres; le propriétaire fournissait les semences pendant la première année, le métayer pendant la dernière. Dans les années intermédiaires, chacun fournissait à son tour la moitié. Dans le Bourbonnais, le propriétaire fournit toute espèce de bétail: cependant le métayer vend, fait des changements et achète suivant son bon plaisir, l'intendant tenant note de ces changements; car le propriétaire a la moitié du produit des ventes et paye la moitié des achats. » « En Piémont, dit-il encore, le propriétaire, ordinairement, paye les impôts et répare les bâtiments, et le fermier fournit le bétail, les outils et les semences. »

serait assuré de ne trouver aucun métayer honnête. Le contrat de tous les métayers peut être considéré comme identique, au moins dans chaque province, et ne donne jamais lieu à aucune compétition entre les paysans, en quête d'emploi de leurs bras, ou à une offre quelconque de cultiver le sol à meilleur marché l'un que l'autre. C'est dans le même sens que s'exprime Châteaueux en parlant des métayers du Piémont. « Ils la considèrent (la ferme), dit-il, comme un patrimoine et ne songent jamais à renouveler le bail, mais ils le continuent de génération en génération, aux mêmes conditions, sans écrits ou renseignements d'aucune espèce » (1).

Le *métayage*, loué avec peu de mesure par M. de Sismondi, qu'a séduit l'exemple des métairies établies en Toscane, présente un vice radical, dès longtemps signalé par Adam Smith, c'est la forme dans laquelle s'effectue le partage du revenu territorial. En attribuant au propriétaire pour prix de loyer une proportion fixe du produit brut de l'exploitation, il exclut des cultures les végétaux qui réclament les plus grands frais de production, ou ne leur laisse pas une place suffisante. C'est ce dont M. Pâssy fournit une démonstration pleine de force et de clarté, qui donne un caractère palpable et pour ainsi dire mathéma-

(1) Cette fixité des fermages n'est cependant pas générale en Italie, et c'est à l'absence de cette fixité que Sismondi attribue la condition inférieure des métayers dans quelques provinces du royaume de Naples, dans le duché de Lucques et sur les bords de la rivière de Gênes, où le propriétaire obtient une part plus large (bien que toujours fixe) dans les produits. Dans ces pays, la culture est brillante, mais le peuple y est dans une pauvreté déplorable. « Le même malheur serait sans doute arrivé à la population toscane, si l'opinion publique ne protégeait pas le cultivateur, mais un propriétaire n'oserait pas imposer des conditions qui ne seraient pas en usage dans le pays, et même lorsqu'il remplace un métayer par un autre, il ne change rien aux conditions et à l'engagement réciproque. » (*Nouveaux principes*, liv. III, chap. 5.)

tique à l'assertion d'A. Smith : « Le métayer paye en nature : ce qu'il doit, c'est une certaine proportion du produit brut obtenu, et dès lors il a un intérêt constant à consulter dans le choix des récoltes, non pas ce qu'elles peuvent laisser par hectare, les dépenses de culture recouvrées, mais le rapport établi entre le montant des frais de production et la valeur totale des récoltes. Pour lui, les meilleures cultures sont celles qui en demandent beaucoup, quel que puisse être le chiffre de l'excédent réalisé. Supposez, par exemple, un lieu où l'hectare cultivé en seigle exige 45 francs de frais de production pour rendre 125 francs, et où le même hectare cultivé en froment exige 120 francs de frais pour rapporter 250 francs, un fermier n'hésitera pas à préférer la culture du blé. C'est en numéraire qu'il solde son fermage, et une culture qui lui rendra net 130 francs vaudra pour lui beaucoup mieux qu'une culture qui, à superficie semblable, ne lui en rendrait que 80. Un métayer sera contraint de calculer tout autrement. L'hectare en seigle, pour 45 francs en donne 125, et la moitié de la récolte lui demeurant, c'est 15 francs qu'il aura de bénéfice ; l'hectare en blé, au contraire, coûtant 120 francs pour en produire 250, ne lui laissera, vu ses avances, pour sa moitié, qui montera à 125 francs, que 5 francs de rétribution : c'est pour la culture de seigle qu'il optera. A plus forte raison, le métayer s'abstiendra-t-il de porter son travail sur les plantes qui, comme le lin, le chanvre, le colza, coûtent en frais de culture au delà de la moitié de la valeur du produit obtenu. Vainement ces plantes, à superficie pareille, donnent-elles les plus beaux résultats, il ne lui resterait rien aux mains, le partage achevé avec le propriétaire ; et s'il les faisait entrer dans ses cultures, des pertes irrémédiables viendraient châtier son imprévoyance. Ainsi pèsent sur le métayer des conditions de louage sous lesquelles il ne saurait, sans courir à sa ruine, s'attacher aux sortes de productions qui, par cela même qu'elles permettent de retirer net des terres plus que les autres, sont le plus

fécondes en richesse et en prospérité rurales. C'est là un obstacle sérieux au développement progressif de l'agriculture, et un de ces obstacles qu'il n'est possible à aucune combinaison de jamais faire complètement disparaître » (1).

Il convient, au reste, d'en faire la remarque : le métayage, là où il règne, n'est pas une forme qui soit au choix absolument libre des populations, et qui mérite le blâme dans tous les cas. Dans les pays où il s'est le plus implanté, c'est-à-dire dans les pays méridionaux, comme l'Italie, et dans le sud de la France, les capitaux sont peu abondants, et, sans cette sorte d'association, le cultivateur, qui fournit son travail et qui est directement intéressé au produit du sol, tomberait dans un état inférieur sous le double point de vue de la dignité et du bien-être. Dans ces contrées, beaucoup de circonstances font de l'intervention active et directe du propriétaire une nécessité à peu près constante. D'une part, une portion notable des récoltes consiste en huile, en vins, en fruits, parfois même en cocons de soie; et les cultivateurs, naturellement plus préoccupés du présent que de l'avenir, seraient toujours peu disposés à se charger des frais de plantation de vignes et d'arbres dont ils auraient trop longtemps à attendre le produit. D'un autre côté, beaucoup de terrains ne rapportent que grâce à des travaux d'irrigation qui chargent le sol de constructions fort coûteuses, et que le propriétaire seul peut exécuter. Il faut, pour obtenir et conduire l'eau, sans laquelle le sol demeurerait peu productif, des puits, des réservoirs, des machines, des canaux, des rigoles, sujets à de trop nombreuses détériorations, pour qu'il soit possible de s'en remettre, à des locataires exposés à quitter le domaine à la fin du bail, du soin de les maintenir en bon état.

Ces nécessités, qui semblent imposer le métayage à plusieurs régions, disparaîtraient évidemment avec un capital

(1) Art. AGRICULTURE du *Dictionnaire de l'Économie politique*.

plus abondant s'appliquant à la culture. Quant aux régions du centre et de l'ouest de la France, où le métayage tient une place considérable, les raisons qui le justifient autre part perdent de leur valeur. Au reste, c'est un fait d'observation que la sphère où se meut le métayage se resserre graduellement dans chaque période de temps. Tout donne lieu de penser que, dans une durée qu'il n'est pas possible d'assigner, cette forme imparfaite de culture qui, comme tout usage établi, a eu ses raisons d'être dans les nécessités locales et dans l'état des populations, et par conséquent a pu présenter une utilité relative, cédera au moins pour la plus grande partie la place, soit à l'exploitation directe par le propriétaire, soit plus généralement au bail à ferme. Chaque pas fait, dans cette voie spontanément par les arrangements des parties intéressées, sera la marque assurée aussi bien qu'un moyen nouveau de l'accroissement de la fortune publique.

Nous n'avons rien dit d'une partie spéciale de l'économie rurale qui mérite pourtant d'être mentionnée à part tant à cause de son importance qu'en raison des principes particuliers qui y président, c'est l'ÉCONOMIE FORESTIÈRE. Les forêts forment une portion notable de la richesse agricole, leur existence se rattache en outre à des considérations d'hygiène nationale et même de sécurité publique, elles protègent contre les torrents les habitants des plaines, elles offrent la matière nécessaire à la construction des vaisseaux, elles ont enfin plusieurs genres d'utilité qui toutes nécessitent une longue durée. Il n'en est pas en effet des forêts comme des moissons, dont la croissance est annuelle; le plus souvent même la génération qui a semé ou planté l'arbre n'est pas celle qui l'abattra pour en tirer le bois de chauffage ou de construction nécessaire aux usages privés ou d'une utilité générale. L'intérêt privé agirait même ici, en beaucoup de cas, d'une façon inverse à l'intérêt public. Pressé de jouir, il se livrerait à des exploitations hâtives ou à de funestes défrichements qui établiraient presque partout

les cultures à court terme, qui donnent un revenu plus prompt et généralement plus élevé. Aussi la plupart des États, d'accord avec le plus grand nombre des publicistes et des économistes qui ont traité cette matière, ont-ils pensé que la propriété particulière serait insuffisante et même impropre à garantir la conservation des forêts; ils ont reconnu la nécessité d'un propriétaire immuable et impérissable comme l'État ou les communes; celles-ci même ne suffiraient pas seules à une tâche qui exige, avec une longue prévoyance, un système d'encouragement présentant de l'unité et de la régularité. L'État seul représente l'ensemble des intérêts sociaux et leur donne les garanties nécessaires : voilà pourquoi l'État possède des forêts concurremment avec les communes et avec les individus, et cela non pas seulement en France et dans les pays de forte centralisation, mais dans toute l'Europe et même en Amérique, c'est-à-dire chez la nation la plus réfractaire à l'intervention gouvernementale.

L'économie forestière a d'ailleurs ses règles spéciales, et constitue toute une science du plus haut intérêt, cultivée surtout en Allemagne; dans ce pays, elle fait même partie de toute instruction complète et s'enseigne à côté de la jurisprudence et des finances. Elle a fait de grands progrès en France, grâce au concours d'hommes zélés et savants depuis un demi-siècle (1).

(1) Un forestier économiste, M. Jules Clavé, en a donné un excellent résumé dans ses *Études forestières*. L'auteur ne se borne pas à tracer les règles de la sylviculture et de la législation forestière : il fait la part à chacun des hommes qui ont fait avancer cette science par leurs travaux, tels que MM. Lorentz, Parade, etc., et, à une époque antérieure, le père de l'auteur de ce *Manuel*, M. J.-J. Baudrillart, par son *Traité général des eaux et forêts*, par son commentaire du Code forestier, sa traduction des ouvrages de Burgsdort, etc., etc. « Ses immenses travaux, dit M. Clavé, lui ont mérité la reconnaissance de tous ceux qui ont quelque souci de la prospérité de nos forêts. »

CHAPITRE II

DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Dans un sens rigoureux, l'industrie manufacturière est la première en date, puisque, sans le secours de quelques instruments fabriqués, aucune autre industrie ne pourrait s'exercer. Mais elle n'acquiert que tard les grands développements auxquels elle est appelée, parce qu'elle suppose plus que toute autre une population nombreuse, des besoins étendus, une civilisation avancée. Dans l'état patriarcal, c'est à peine si elle se détache du sein de l'agriculture; la confection des vêtements grossiers et de quelques objets indispensables a lieu alors en famille pendant les loisirs que laissent les travaux des champs.

Ce n'est que quand la terre produit un excédant suffisant que l'on voit les arts manufacturiers se séparer des travaux de l'agriculture. Ce travail se manifeste par un fait qui joue un rôle immense dans le développement de la civilisation, la création des villes. De même en effet que c'est le caractère inhérent à l'industrie agricole de disperser ses agents sur des surfaces étendues, c'est la tendance, parce que c'est le besoin de l'industrie manufacturière d'agglomérer les siens dans quelques grands foyers où les lumières se forment et se dégagent par l'association et par le contact des intelligences, et où tous les efforts se fécondent mutuellement en se combinant d'une manière de plus en plus savante. Cette séparation de l'agriculture et de l'industrie n'est pas même aujourd'hui un fait entièrement accompli, et là, comme ailleurs, on trouve la

preuve que la civilisation est loin d'être aussi avancée qu'on le dit communément. Nous citerons, en témoignage, les nombreux pays où la plus grande partie du filage ou du tissage du lin et du chanvre s'exécute encore à la campagne, et les contrées encore plus nombreuses où le rouissage et le teillage, par exemple, continuent d'appartenir à l'industrie rurale. Mais il ne suffit pas que les industries se séparent de plus en plus en groupes distincts, il faut que cette séparation s'applique de plus en plus aux différentes branches du travail manufacturier lui-même, mouvement qui s'opère lentement et qu'on peut mesurer à l'importance des centres où cette industrie se développe et à l'étendue de ses débouchés. On peut en juger par l'exemple que nous offre l'enquête ordonnée il y a peu d'années par la chambre de commerce de Paris sur l'industrie de cette ville. On a constaté, dans la capitale seulement, l'existence de 335 industries distinctes, et ce nombre peut même être porté à 345 par suite de la division de quelques autres corps particuliers en plusieurs branches. Les progrès de l'industrie manufacturière doivent être plus rapides en raison de toutes ces causes, auxquelles il faut joindre la facilité relative de la circulation des produits et le crédit plus aisé à établir.

Travaillant sur la matière morte qui se prête à toutes les subdivisions, et qui se laisse aisément manier, décomposer, déplacer, séparer et réunir, l'industrie manufacturière est naturellement excitée à faire usage des machines; elle éprouve d'ailleurs moins de résistance dans l'emploi des divers procédés physiques et chimiques dont elle fait usage que n'en rencontre l'industrie agricole. En effet, la terre est à poste fixe; c'est un instrument inégal à lui-même, limité en quantité, et le plus rebelle en même temps que le moins connu de tous les agents, n'est-il pas la *vie*?

Nous avons affirmé qu'une population nombreuse est la condition nécessaire d'une industrie développée; à parler

avec exactitude, c'est la densité de la population qui importe encore plus ici que le nombre. En effet, il y a une population déjà fort nombreuse aux États-Unis, et pourtant, faute d'une densité suffisante qui en rapproche et qui en fasse concourir suffisamment les éléments, l'industrie manufacturière proprement dite est bien loin d'y avoir pris les développements de l'agriculture et du commerce. Ajoutons toutefois, ce qui à peine a besoin d'être dit, qu'en général les populations les plus nombreuses sont aussi les plus denses. On a remarqué qu'en fait les différents pays se placent à peu près, quant au développement de leur industrie manufacturière, au rang que la densité relative de leur population leur assigne. Après l'Angleterre, par exemple, viennent la France et la Belgique, puis quelques États de l'Allemagne et de la Suisse; et enfin, en suivant une échelle décroissante, les contrées presque désertes de la Russie et celles de l'Amérique méridionale se placent au dernier rang. Dans un même pays, on observe, d'une province à l'autre, des différences notables, selon que les populations y sont plus ou moins pressées. Le Lancashire, par exemple, si riche et surtout si peuplé, l'emporte de beaucoup, quant au développement manufacturier, sur tous les autres comtés de l'Angleterre. En France, les départements du Nord, de la Seine-Inférieure et du Haut-Rhin, sans parler du département de la Seine, l'emportent, par la même raison, sur tous les autres départements français. Aux États-Unis enfin, les États de l'Est les plus anciennement occupés, et pour cette raison les plus peuplés, sont les seuls où les arts manufacturiers aient acquis quelque puissance, tandis que les États de l'Ouest, plus jeunes, y sont encore presque entièrement étrangers. Il est à peine nécessaire de faire observer d'ailleurs que, si la densité de la population influe sur le développement de l'industrie manufacturière, l'accroissement de cette industrie, favorisée par certaines influences locales, influe à son tour sur l'accroissement de la population d'une manière partout bien

notable, et parfois même au delà de ce que conseilleraient la prudence.

Plusieurs économistes se sont attachés à prouver que l'industrie manufacturière trouve généralement avantage à produire sur une vaste échelle. Elle réalise, grâce à ce mode, une grande économie de frais généraux quant au personnel et quant au matériel. M. Ch. Babbage a établi avec soin les avantages de ce système, surtout en ce qui concerne la surveillance des machines, le nombre des comptables et des commis, celui des ouvriers, les dépenses d'éclairage, de combustible, etc. M. J. St. Mill soutient la même opinion, en prenant pour exemple l'administration de la grande poste. En supposant que ce travail, au lieu d'être centralisé dans une seule entreprise, fût partagée entre cinq ou six compagnies rivales, chacune d'elles serait obligée d'entretenir un établissement presque aussi considérable que celui qui suffit aujourd'hui pour les lettres de tout le royaume. Chacune de ces compagnies, pour se mettre en mesure de recevoir et de délivrer les lettres dans toutes les parties de la ville, devrait envoyer les facteurs dans presque toutes les rues et presque toutes les maisons autant de fois par jour que cela a lieu par les soins de l'administration des postes, si l'on voulait que le service fût aussi bien fait. Chaque compagnie devrait avoir un bureau disposé pour recevoir les lettres dans tous les environs et prendre tous les arrangements secondaires pour recueillir les lettres dans les divers bureaux et les distribuer de nouveau. Nous ne disons rien du nombre bien plus considérable de fonctionnaires supérieurs qui serait nécessaire pour contrôler et surveiller les employés subalternes.

D'autres raisons militent encore pour l'étendue des exploitations industrielles, *pourvu que cette étendue ne soit pas telle qu'elle se confonde avec le monopole ou qu'elle s'en rapproche*, et qu'elle fasse perdre ainsi au public le bénéfice de la concurrence. Au premier rang se place l'introduction de procédés industriels exigeant des machines dis-

pendieuses et la faculté de vendre à bas prix, grâce à l'économie du prix de revient, qui profite à tout le monde. Il n'y a pas moins des cas, disons-le, où la moyenne et la petite industrie trouvent mieux leur place, comme par exemple pour les objets d'art, et en général pour tout ce qui exige plus de travail humain que de capital (1).

Peut-être serait-ce ici le lieu de discuter si les manufactures ont engendré, comme on les en accuse, le *paupérisme*. Sans doute il y a quelque chose d'instable dans les salaires qu'elles procurent, mais l'agriculture, moins dépendante, il est vrai, de nos goûts et de nos caprices, n'en est-elle pas à un haut degré des saisons ? Il faudrait voir aussi si le système prohibitif n'a pas produit ces vices pour une grande part, sujet dont nous aurons occasion de parler plus loin. Dans le fait, les pays purement agricoles sont les plus misérables. En Angleterre, où grâce à la taxe des pauvres la comparaison est aisée à établir, les districts manufacturiers sont ceux qui donnent le moins de pauvres, et de la manière la plus sensible. On ne voit plus en France comme autrefois des bandes de mendiants et de pillards répandues dans les campagnes, et la misère des villes a perdu ses formes les plus hideuses. Ce qui a fait illusion à quelques personnes, c'est que le paupérisme s'est *concentré* sur quelques points et s'est entassé dans des habitations malsaines, se livrant pour ainsi dire en bloc à l'œil effrayé de l'observateur. En thèse générale, il serait absurde de dire que l'industrie manufacturière, qui a pour but la multiplication des choses utiles à la vie et qui réussit mieux que toutes les autres à les produire à des conditions accessibles, crée fatalement des pauvres. Ceux qui l'en ont accusée avec tant de colère ou d'aveuglement n'avaient pas assez réfléchi au caractère généralement accidentel des circonstances qui ont pour ainsi dire attaché à

(1) Sur la grande, la moyenne et la petite industrie, on consultera avec fruit le *Traité théorique et pratique des Entreprises industrielles, commerciales et agricoles*, par M. Courcelle-Seneuil,

ses flancs de si déplorables misères. N'y a-t-il pas dans un autre fait dont on se plaint aussi, et dont on n'a raison de se plaindre qu'autant qu'il a pour cause des surexcitations factices, n'y a-t-il pas dans l'émigration des ouvriers des champs vers les villes une preuve du peu de fondement des critiques qu'on adresse à l'industrie manufacturière, du moment qu'on prétend généraliser ces critiques ? Dans un chapitre spécial sur la solidarité qui unit entre elles les diverses industries, on verra comment la supposition d'une nation exclusivement agricole, à moins qu'elle n'occupe qu'un très-petit territoire, est tout à fait chimérique, et comment il n'y a pas d'agriculture véritablement développée sans une grande industrie manufacturière.

CHAPITRE VIII

DES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

Les industries extractives, souvent confondues avec l'industrie agricole, se distinguent non-seulement de cette dernière classe de travaux, mais de toutes les autres. Le chasseur, le pêcheur, le mineur, ne sont ni des agriculteurs, ni des manufacturiers, ni des agents de voiturage, et s'ils font le commerce, c'est-à-dire s'ils opèrent des achats et des ventes, c'est comme les industriels que nous venons de nommer, et non en se livrant au négoce comme à une spécialité distincte. Si la classe des arts extracteurs est trop spéciale pour pouvoir demeurer confondue avec les autres, elle joue, d'un autre côté, un trop grand rôle dans l'économie sociale pour qu'il soit possible de la négliger, et, même dans les limites restreintes de cet ouvrage, elle nous a paru devoir être mentionnée à part. La moins considérable des industries qui s'y rattachent, la *chasse*, donne elle-même des produits d'une valeur assez grande, tant par la consommation du gibier que par le commerce si important des pelleteries. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que la chasse soulève quelques-unes des questions de liberté illimitée et d'intervention de l'État que nous rencontrons pour l'exercice des diverses industries. La chasse, considérée comme occupation divertissante ou comme industrie, a suivi les phases par lesquelles ont passé les autres travaux. Tout le monde sait qu'elle cessa d'être le droit exclusif de la noblesse en 1789. Devait-elle

dès lors n'être l'objet d'aucune réglementation? Devait-il être libre au premier venu de s'armer d'un fusil et de poursuivre le gibier indistinctement sur toutes les terres, closes ou non, couvertes ou non de leurs récoltes, et en tout temps? Le législateur, en France, a été d'avis : 1° que le gibier était, comme le produit de la pêche, une ressource alimentaire précieuse, dont il fallait assurer la reproduction, en défendant sa destruction, surtout aux époques d'accouplement ; 2° qu'au point de vue de la sécurité publique, la chasse pouvant devenir l'occasion d'accidents graves et de crimes, il y avait lieu de n'en permettre l'exercice qu'aux individus dont la moralité était garantie par leurs antécédents, et d'en exclure en outre les mineurs de moins de 16 ans ; 3° qu'au point de vue du respect dû à la propriété et des intérêts agricoles, il convenait que l'exercice du droit de chasse fût subordonné à l'autorisation du propriétaire, surtout sur les terres encore couvertes de leurs fruits ; 4° que la chasse étant un plaisir ou une industrie, il était juste d'en frapper l'exercice d'une taxe représentant soit un impôt somptuaire, soit un droit de patente.

Les produits de la *pêche* sont beaucoup plus étendus que ceux de la chasse. La pêche, au moins la pêche maritime, exige de grands capitaux, le concours d'une foule de bras, des armements considérables. C'est principalement à partir du moyen âge, et sous l'influence des lois ecclésiastiques, prescrivant le maigre, qu'elle est devenue une grande industrie, et que, grâce aux rapports plus fréquents et plus étendus du commerce, elle a acquis une importance toujours croissante. On vit alors poursuivre sur l'Océan un poisson de passage, le hareng, avec des flottes plus considérables que celles qui avaient décidé du sort de l'ancien monde, à Salamine et à Actium. Dans le cours du xvi^e siècle, des flottes de cinquante ou soixante navires sortaient des ports de la Biscaye pour aller pêcher la baleine dans les mers du Groenland. Plus encore que la chasse, la pêche donne lieu à des questions de réglementation admi-

nistrative très-déliçates à résoudre et résolues en effet fort diversement selon les pays (1).

Après la chasse et la pêche, dans l'ordre de développement historique, mais fort au-dessus pour la quantité des valeurs produites, se place l'*industrie des mines*.

On a distingué les mines, les minières et les carrières. (La loi du 21 avril 1810, qui forme le code des industries extractives en France, définit ainsi ces mots : « Sont considérées comme *mines* celles connues pour contenir en filons, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer ; en filons ou couches ; du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, de la plombagine ou autres matières métalliques, du soufre, du charbon de terre ou de pierre, du bois fossile, des bitumes, de l'alun et des sulfates à base métallique. Les *minières* comprennent les minerais de fer dits d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes. Les *carrières* renferment les ardoises, les grès, propres à bâtir et autres, les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, les trass, les basaltes, les laves, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argiles, kaolins, terre à foulon, terre à poterie, les substances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais ; le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines.)

Une question d'un grand intérêt, mais dont l'examen dépasserait les bornes de notre sujet, est celle de savoir à *qui doit appartenir la propriété des mines*. Nous rappellerons seulement qu'elle peut être résolue de trois manières fort tranchées, soit en faveur de celui qui a découvert la mine, soit en faveur du propriétaire du sol, soit en faveur de l'État. La première thèse a été soutenue par Turgot avec

(1) Voir, sur ce sujet, l'article PÊCHE, de M. Horace Say, dans le *Dictionnaire de l'Économie politique*.

beaucoup de force dans un mémoire consacré spécialement à l'examen de ce sujet. La seconde est vivement défendue, notamment par M. Dunoyer, dans son ouvrage sur la *Liberté du travail*, tandis que le droit de l'État a trouvé des défenseurs non moins autorisés dans M. Héron de Villefosse et dans M. Charles Comte ; ce dernier publiciste a consacré à l'étude de la question d'assez longs développements dans son *Traité de la propriété*.

Pour donner la plus haute idée de la puissance productive de l'industrie des mines, il suffit de nommer ces quatre agents si puissants de la civilisation économique : l'argent, l'or, la houille et le fer. Nous remarquerons seulement ici que l'influence des industries minières, là où elles sont habilement et heureusement exercées, se manifeste par des développements extérieurs de prospérité comparables à tout ce que peuvent produire en ce genre les arts les plus féconds. Par exemple, dès qu'une houillère s'ouvre, un village, une ville ne tarde pas à surgir, et, souvent en quelques mois, un lieu désert et sauvage offre l'aspect de la vie et de l'activité. Cela est particulièrement frappant pour les mines d'or et d'argent. M. de Humboldt fait observer que, lorsque Obregon, plus connu sous le nom de Valenciana, attaqua le filon de Guanaciatto, au-dessus du ravin de San Xavier, les chèvres paissaient sur cette même colline où, dix ans après, devait se former une ville de 7 à 8,000 habitants. Et ne voyons nous pas en Californie et en Australie, sous l'impulsion des mêmes mobiles, des villes s'élever comme par enchantement, la population se développer et la civilisation s'implanter? Quelques-uns des chapitres suivants achèveront (particulièrement en ce qui regarde l'or et l'argent) de donner une idée des immenses services rendus par cette sorte d'industrie.

CHAPITRE IX

DE L'INDUSTRIE LOCOMOTIVE OU VOITURIÈRE ET DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les voies de communication et les divers moyens de transports peuvent être considérés comme des *machines* particulières et d'une grande puissance, dont le but est de s'attaquer à l'obstacle qu'on appelle distance, et dont l'effet est de faciliter les échanges en rapprochant les populations. Toute diminution d'obstacle se résolvant en diminution du prix de revient, les voies de communication et les divers véhicules et moteurs qui font parvenir les produits plus rapidement et à moins de frais au lieu d'arrivée, auront ce résultat de les rendre accessibles à une plus grande masse d'hommes, de faire appel ainsi à un développement nouveau de la production par l'étendue du débouché, tous caractères qui achièvent d'assimiler ces moyens de circulation aux autres machines.

On a vu en quoi diffèrent du commerce les travaux qui s'appliquent à opérer des transports et non des échanges. De même, il faut rapporter au domaine de l'industrie manufacturière ce qui concerne la construction même des ports, canaux, chemins de fer, etc. C'est uniquement le service des transports qui rentre dans la catégorie de l'industrie du voiturage.

Les voies de communication et moyens de transport soulèvent une foule de questions économiques. Voici les deux principales : Quels sont les avantages comparatifs des diverses voies de communication ? Est-ce à l'État ou

aux compagnies qu'il convient d'en laisser l'exploitation ?

I. *Comparaison des moyens de transport.* — On a distingué les voies de communication en naturelles et en artificielles. Les voies de terre sont toujours artificielles, pour peu qu'elles aient d'étendue. Il n'en est pas ainsi des cours d'eau, rivières, fleuves, lacs et mers, malgré tous les perfectionnements que l'homme a pu y ajouter par ses efforts. Dans le transport par eau, non-seulement la voie est une richesse naturelle, mais le moteur lui-même, soit qu'on se laisse descendre au fil de l'eau ou qu'on se fasse pousser par le vent, est aussi une richesse naturelle, et enfin, lorsqu'il devient nécessaire d'avoir recours à un effort, cet effort est moindre sur l'eau que sur la terre. De là vient l'antériorité de ce mode de transport si usité et seul usité, du moins sur une grande échelle, chez les peuples de l'antiquité.

M. Michel Chevalier, qui s'est occupé de la question des voies de communication avec sa double autorité d'économiste et d'ingénieur, remarque combien les plus simples de ces voies, celles qu'exige la civilisation la moins développée, les routes sont encore dans un état peu avancé. La majeure partie des sociétés en est encore à se passer de routes. A proprement parler, il n'y a pas de routes en Chine, et quoiqu'il y ait beaucoup de canaux, la plupart des transports se font à dos d'homme dans le Céleste Empire. C'est aussi la condition des peuples de l'Inde : il n'existe guère dans cette contrée que quelques lambeaux de routes, établis par les Européens, pour les promener en voiture, autour des grandes villes, où ils sont réunis, telles que Calcutta, Bombay, Madras. En un mot, dans cet immense continent de l'Asie, que couvre une population de cinq cents millions d'habitants, il n'y a pas de grandes routes semblables aux nôtres ; s'il s'y rencontre quelques chemins praticables aux charrettes, ce n'est que par exception. La charrette même, cet appareil si utile et si simple qu'il nous semble l'accompagnement obligé de la civilisation primitive, la charrette y est sinon inconnue,

du moins d'un usage extrêmement restreint et pour ainsi dire accidentel. Il en est de même dans les neuf dixièmes de l'Afrique et les trois quarts du nouveau monde. Dans l'Europe même, il y a tel grand empire qui est presque dépourvu de routes pendant une bonne partie de l'année, bien que la nature paraisse avoir pris à plaisir d'y niveler le sol ; nous voulons parler de l'empire de Russie. La Russie d'Europe est une des parties du globe où le sol est le mieux aplani. Dans toute son étendue, cependant, il n'y a de chemins bien viables, à l'exception de quelques directions importantes, comme par exemple de Saint-Pétersbourg à Moscou, que ceux que font les gelées et la neige. Quand l'hiver a disparu, les transports y deviennent d'une difficulté extrême. Mais du moins les charrettes ou les traîneaux y sont familiers au vulgaire ; tandis qu'on pourrait citer telle partie de l'Europe beaucoup plus rapprochée de nous, bien plus, tel département de la France où, il y a peu d'années encore, voitures et charrettes étaient ignorées.

De même qu'aux chemins par terre, l'homme a appliqué son travail à la création de voies navigables. En effet, les fleuves ne pouvaient satisfaire aux exigences d'un commerce certain et régulier, surtout avant la belle découverte du bateau à vapeur qui n'en a pas d'ailleurs supprimé les principaux inconvénients. Le trop plein ou l'insuffisance de leurs eaux à différentes époques de l'année, la glace, les rochers, les bancs de sable qui en obstruent le cours, la difficulté de la remonte, sont autant d'obstacles à la plupart desquels on a obvié par les canaux, auxquels l'homme imprime la direction qu'il juge convenable, au lieu d'obéir à celle qu'avait assignée la nature. Cependant les obstacles de la glace et de la sécheresse par suite des pertes d'eau font de ces voies de communication des moyens encore imparfaits, malgré leurs immenses avantages. Au premier rang de ces derniers, si on les compare avec les routes, se trouve la facilité de la traction. La charge que traîne communément un cheval

sur une route en bon entretien est de 1,000 kilogrammes ; sur les canaux du nord de la France, ou sur ceux de la Belgique, on voit quelquefois un cheval attelé à un poids centuple. Enfin on estime que les frais de transport par le roulage ordinaire, sur une bonne route macadamisée, s'élèvent en France, dans une hypothèse favorable, à 20 centimes par 1,000 kilogrammes pesant et par kilomètre parcouru. Plus communément, ils s'élèvent à 23 cent. Or, sur un canal en bon état, ils ne sont chez nous que de 1 centime et demi pour des marchandises communes qui se présentent en grande quantité et réclament peu de soin. Si donc le canal et la route sont l'un et l'autre affranchis de péage, on voit que, pour la même somme, une marchandise du genre de celle dont nous parlons pourra faire environ treize fois autant de trajet sans supporter plus de frais, et aller, aux mêmes conditions qu'au paravant, chercher un marché treize fois plus éloigné. Ce simple rapprochement dit assez combien est grande l'influence qu'un canal peut exercer sur toute industrie dont les productions sont pesantes. Il ressort de là que les industries métallurgiques ont beaucoup à attendre des canaux. On voit aussi que les canaux sont de grands bienfaits pour l'agriculture, dont la plupart des produits sont volumineux et lourds.

Les chemins de fer sont les voies de communication les plus perfectionnées. Qu'on nous permette, sur ce point, tout à fait à l'ordre du jour, de citer l'économiste que nous venons de nommer ; personne n'a mieux parlé des avantages des chemins de fer tant au point de vue économique que sous le rapport de la civilisation générale (1).

« Les Anglais et les Américains ont un adage qui, à mon gré, est une des preuves de leur avancement : *Le temps est de l'argent*, disent les premiers ; *c'est l'étoffe dont la vie est faite*, disent les autres. Par les chemins de fer, cette pen-

(1) *Cours d'Economie politique* fait au Collège de France par M. Michel Chevalier, t. I, 10^e leçon, 2^e édition.

lée salubre tend à se graver dans l'esprit et la conduite des hommes, et on est fondé à dire qu'ils allongent la vie. N'est-ce pas l'allonger en effet que de supprimer la majeure partie des pertes de temps que nos pères étaient obligés de subir dans toutes les transactions qui impliquent un déplacement des hommes ou des choses ? Celui-là vit plus longtemps, qui, dans le même nombre de révolutions de la planète autour du soleil, accomplit plus de choses, ou passe par un plus grand nombre de sensations et d'idées. Par les chemins de fer, le commun des hommes atteindra une existence *effectivement* aussi longue que les 900 ans de Mathusalem.

« Ils n'étendent pas moins la vie dans l'espace que dans le temps. Et, en effet, par les chemins de fer combinant leur action avec les paquebots modernes, c'est-à-dire toujours par la vapeur, il n'y aura plus aucune contrée qui ne soit à notre portée ; c'est à peine s'il y en aura quelque une dont on puisse dire qu'elle soit éloignée. Si l'on mesure les distances par le temps nécessaire au parcours, Vienne, Berlin, Paris, Londres, Édimbourg, Madrid, Lisbonne, Milan, Naples, Venise, ne sont plus, les unes par rapport aux autres, qu'à la distance où se trouvaient, il y a 2,000 ans, Athènes, Sparte, Argos, Thèbes, Corinthe. Un champ indéfini s'ouvre ainsi aux espérances des hommes qui aiment l'accord des nations et qui appellent de leurs vœux l'harmonie des intérêts parmi tous les peuples civilisés.

« On va déjà de Paris à Washington dans le délai qui était nécessaire, il y a un siècle, sous Louis XV, pour se rendre de Paris à Marseille. Les Grandes-Indes, dont on parlait sous François I^{er} comme d'une terre mystérieuse, inabordable, sont ou vont être à trois semaines de Londres. Les antipodes, ce terme extrême de l'éloignement sur la terre, seront pour ainsi dire à nos portes ; on pourra y aller en un mois. L'Européen aura une propriété dans la Nouvelle-Zélande ou en Australie aussi naturellement qu'il y a 200 ans, un seigneur de la cour de France avait une terre en Provence, ou un baron anglais un château

en Écosse. Deux amis, en se séparant de Paris, se donneront rendez-vous à Calcutta ou à Mexico, sans que cela paraisse extraordinaire. Pour sa santé, on ira prendre les eaux indifféremment à Tœplitz ou à Saratoga. De Rome à Édimbourg, on voisinera. Le même bourgeois qui, dans sa fatuité, voulait *avoir des pages*, comme les grands du temps de La Fontaine, répétera le regret d'Alexandre le Grand, que la terre soit trop petite.

« Mais le sage pensera qu'au lieu d'avoir été rapetissée et ravalée, notre planète aura été fécondée. Les biens qu'elle rend quand l'homme l'arrose de ses sueurs pourront, en quelque lieu qu'ils aient été produits, se répandre sur tous les membres de la famille humaine, quelque lieu qu'ils habitent. Déjà, en tournant à profit la force des vents, l'homme a pu arriver à ce beau résultat que des denrées d'une conservation facile, comme le coton, le sucre, le blé, puissent se transmettre à très-bas prix d'un continent à l'autre, au travers des océans les plus redoutés autrefois. Cet avantage sera étendu à des objets plus périssables, et les isthmes, les montagnes et l'épaisseur des continents n'arrêteront plus le commerce. Au lieu d'être à l'usage exclusif des ports d'arrivage et de leur banlieue, les marchandises délicates pourront pénétrer, à peu de frais et en masse, dans le massif des terres. En ce moment les ports anglais reçoivent, par les paquebots à vapeur, des ananas des Antilles, et les chemins de fer distribuent aussitôt ces fruits délicieux dans le pays tout entier, à un prix qui est relativement vil. Ce fait, exceptionnel encore, deviendra usuel. Chez nous, par la malle-poste, on transportait du raisin de Montauban à Paris; ce ne seront plus quelques paniers qu'on voiturera ainsi, à grand renfort de précautions, pour l'usage d'un tout petit nombre de riches; ce seront des récoltes en masse qui, de la Provence et du bas Languedoc, ou du Roussillon, viendront s'étaler sur les marchés de Paris. Des montagnes de fruits et de légumes, primeurs pour le Parisien et l'homme du Nord, franchiront le même intervalle. Mais que parlai-

je de la Provence et du Roussillon ? Ce sera l'Algérie, ce sera l'Andalousie, l'Égypte même, qui quelque jour approvisionneront de primeurs les tables des Parisiens, celles des Belges, des Hollandais, des Anglais, que sais-je ? celles des Berlinoises et des Moscovites.

« Le chemin de fer, ou, pour parler plus généralement, la machine à feu, dont il est la plus belle application, est, dans l'économie intérieure des sociétés et dans celle du monde, l'agent efficace de la révolution vers laquelle la pente de l'histoire, ou, pour mieux parler, l'irrésistible génie qu'a mis en nous la Providence, nous mène depuis l'origine des temps. Premièrement, dans l'intérieur de chaque État, la condition des hommes tend à s'égaliser, quoiqu'il doive toujours rester des différences considérables entre eux. Secondement, entre les États et les races les dissentiments s'effacent, les hostilités s'apaisent, les intérêts s'harmonisent. Ce double mouvement est l'effet d'une cause unique, la puissance qu'acquiert journellement le sentiment de la fraternité parmi les hommes, et puis il réagit sur cette fraternité pour la renforcer. Or, ici, comment se présente le chemin de fer ?

« Autrefois, quand un seigneur voyageait, il était avec sa suite à cheval, en grand appareil de force. L'artisan qui se déplaçait cheminait à pied au milieu des fondrières ou par les sentiers escarpés, tout seul, quand il n'avait pu trouver quelques-uns de ses pareils qui eussent par hasard la même route à faire. Plus tard, le même seigneur, et l'homme opulent du tiers-état qui s'était à beaucoup d'égards assimilé à lui, allaient en poste. Le paysan ou le compagnon continuait d'aller à pied, tout au plus il s'élevait à la patache. Aujourd'hui, tous vont sur le chemin de fer par le même convoi, dans des voitures qui se tiennent. Le petit bourgeois est souvent dans le même compartiment que le duc et pair, là où il existe encore des ducs et pairs. Personne n'éclabousse son voisin. Tout le monde obéit docilement au conducteur du convoi. Là aussi le droit commun s'est substitué au privilège.

« Quant à l'action que le chemin de fer exercera en faveur de la sympathie réciproque des nations, de la fusion des races, j'en ai déjà dit rapidement quelque chose. Les peuples ne se sont tant haïs que parce qu'ils ne se connaissaient pas. Leur donner la faculté de se voir, c'est leur apprendre à s'aimer et à s'apprécier les uns les autres. Poussé par le sentiment qui porte l'homme à améliorer son sort, chaque peuple tend à emprunter aux autres les usages qui lui paraissent meilleurs que les siens, les idées qui sont plus avancées que celles qu'il professe : on conçoit sans peine à quel point les relations que nouent les chemins de fer favorisent ces changements successifs. Le commerce, par les échanges de produits qu'il opère, unit les nations les unes aux autres : les chemins de fer provoquent, avec une énergie extrême, les échanges commerciaux. Ils en donnent le moyen par les facilités qu'ils apportent au transport, et, par la connaissance qu'ils procurent à chaque peuple des productions des autres, ils font désirer celles-ci de plus en plus. L'ancien système de politique commerciale, qui est fondé sur une pensée d'isolement, n'a pas de plus grand adversaire que les chemins de fer. Le caractère vexatoire, attentatoire à la morale publique (*par les visites à corps*) que ce système imprime à la douane, le préjudice qu'il cause à la richesse publique, l'impossibilité de le concilier avec la liberté du travail et de l'industrie, et avec l'équité, lui avaient déjà suscité bien des ennemis. Parmi les penseurs, il était condamné depuis longtemps. Le chemin de fer vient de lui donner un dernier coup de massue.

« Il n'est pas jusqu'à la guerre à laquelle le chemin de fer ne présente des facilités. Le chemin de fer tend certainement à diminuer les chances de guerre ; mais la guerre une fois déclarée, il doit en rendre les mouvements beaucoup plus prompts, les coups plus décisifs. Ne perdons pas de vue cependant que les chemins de fer se recommandent surtout comme des auxiliaires de la paix. Ils l'affermissent ; ils dissipent les préjugés et les haines

qui la compromettent, ils suscitent des intérêts qui ne peuvent s'en passer. »

II. *De l'exploitation des voies de communication et du service des transports par les compagnies ou par l'État.* — On a beaucoup agité, surtout au sujet des chemins de fer, la question de savoir si les voies de communication devaient être construites et exploitées par l'État ou des compagnies, et les différents pays de l'Europe ont suivi divers errements, les uns, comme la Belgique et les États-Unis, s'adressant à l'État pour les grandes lignes ferrées; les autres, comme l'Angleterre, aux compagnies; les autres, comme la France, à un système mixte dans lequel l'État intervient à divers titres sans avoir la régie exclusive de ces moyens de transport. Les partisans du système qui attribue à l'État ce genre de production se fondent principalement sur le caractère d'intérêt collectif qu'il présente, et sur ce que ces lignes forment un monopole inévitable. Monopole pour monopole, celui de l'État leur paraît présenter plus de garanties pour le public, tant pour la régularité et la sécurité du service que pour le bon marché. Les défenseurs du système d'exploitation par les compagnies font valoir d'autres raisons et d'abord nient la validité de celles de leurs adversaires. Les chemins de fer constituent-ils, par exemple, un monopole aussi nécessairement qu'on le prétend? Sans doute, on ne construira guère deux ou trois routes parallèles d'un point à un autre, se faisant concurrence. Mais la concurrence des voies de communication, notamment des voies perfectionnées, chemins de fer, canaux, etc., s'exerce dans un rayon considérable. Soit le chemin de fer du Havre à Strasbourg, par exemple, surélevant ses prix de transport, le transit des voyageurs et des marchandises vers le centre de l'Europe ne se déplacera-t-il pas en faveur d'Anvers ou d'Amsterdam? Pour les points intermédiaires, il y a la concurrence des canaux, des rivières, des tronçons à peu près parallèles ou des routes ordinaires, concurrence qui devient plus active, en présence d'une tentative de mono-

pole. Faire construire et exploiter les voies de communication par l'État, c'est faire payer à tous, par l'impôt, des services dont tous profitent peut-être à quelcun degré, mais fort inégalement. Enfin pourra-t-on attendre de l'État cet esprit de perfectionnement qu'inspire seul l'intérêt privé, et, de purs fonctionnaires, le même zèle que d'agents placés sous la surveillance des compagnies? Toutes ces raisons font pencher la balance en faveur de l'exploitation par les compagnies, bien qu'en matière de voies de communication, et surtout de grandes lignes, le monopole gouvernemental soit loin de présenter d'aussi grands désavantages que relativement aux diverses autres industries.

CHAPITRE X

DE L'INDUSTRIE COMMERCANTE.

A prendre le commerce comme synonyme de l'échange, on ne devrait pas voir dans le commerce une industrie spéciale. En effet il n'est aucune des branches de l'industrie dont nous avons parlé jusqu'à présent qui ne se livre à des opérations de vente et d'achat. Le commerce existe donc sans qu'il y ait de commerçants proprement dits; mais ce sont ceux-ci qui servent à rapprocher les différentes parties de la production entre elles, et les différents produits, des consommateurs. De là naît une catégorie spéciale d'industrie qui n'est pas moins utile que toutes les autres. Dans le cours de la vie, on a besoin d'une multitude presque infinie de choses différentes. S'il fallait tirer directement chacune d'elles de son producteur immédiat, on passerait tout son temps en courses et même en voyages lointains, dont les inconvénients surpasseraient parfois de beaucoup l'utilité des choses qui en seraient l'objet; il faudrait donc s'en passer.

Le commerçant tire de tous les pays les choses qui y surabondent, et il y porte celles qui y manquent; il est toujours prêt à acheter quand on veut vendre, et à vendre quand on veut acheter; il garde ses marchandises jusqu'à l'instant du besoin; il les détaille s'il le faut; enfin il en débarrasse le producteur qui en est encombré; il les met à la portée du consommateur qui les désire, et toutes les relations deviennent ainsi faciles et commodes.

De là l'utilité réelle de ceux qu'on a désignés sous le

nom d'*intermédiaires*, et la vanité des déclamations socialistes dont ils ont été si souvent l'objet. Le petit commerçant, qu'on attaque surtout, rend d'incontestables services. C'est de lui particulièrement qu'il est permis de dire à la lettre qu'il met la denrée sous la main du consommateur : il la divise, en effet, en petites portions de manière à la proportionner à ses besoins et à ses ressources. Acheter en gros est parfois une bonne spéculation ; plus souvent peut-être c'est un mauvais calcul, soit qu'on laisse perdre une partie de la marchandise, soit qu'on en prenne plus à son aise avec les grandes provisions et qu'on les consomme sans mesure. Mais qu'on y trouve ou non profit, tout le monde n'est pas en état de supporter les avances qu'exigent des achats considérables. Ce n'est pas à dire qu'il ne puisse y avoir dans le commerce de détail surabondance de personnel et morcellement excessif. Bien que moins dommageable qu'une concentration commerciale qui se rapprocherait du monopole, cette multiplicité de petits marchands, portée au delà de ce qu'exige la commodité des acheteurs, se résout dans une augmentation de frais dont ceux-ci ont à supporter le poids. Mettez trois intermédiaires où un seul suffirait, il est clair que vous accroissez, dans une proportion démesurée, les dépenses de logement, d'annonces, d'employés et autres frais, outre que la société est privée de la masse des produits que créeraient ces mêmes personnes si elles étaient retirées de l'industrie commerciale, dont elles sont des membres superflus, pour être versées dans l'industrie manufacturière ou agricole.

Pour éviter l'élévation de prix qui résulte des frais du commerce, on a proposé de faire accaparer par l'État l'industrie commerciale. L'État, dit-on, pourra vendre les denrées au prix coûtant. Une immense économie en résultera.

Les objections s'élèvent en foule.

Si l'État se fait commerçant, n'aura-t-il pas comme l'individu à supporter les frais que le commerce entraîne ?

S'il se les fait rembourser par les consommateurs, qu'y gagneront-ils? S'il les supporte seul, il faudra qu'il trouve un moyen indirect de rentrer dans ses déboursés. Ce moyen facile à prévoir sera l'impôt. Ce sera une injustice, puisque ceux qui achètent peu payeront autant que ceux qui achètent beaucoup pour des frais dont ils n'auraient dû supporter qu'une part proportionnelle. Ce sera en outre une ineptie : car l'important n'est pas de payer sous une forme plutôt que sous une autre, c'est de payer moins. Or, ce but, on ne l'aura pas atteint.

En outre, l'État possède-t-il les qualités qui font le commerçant habile? Les agents qu'il emploiera pour acheter auront-ils et se donneront-ils la peine d'acquérir cette connaissance approfondie des marchés, cette habitude de l'économie, cette circonspection tout à la fois et cette audace heureuse dans les spéculations qui caractérisent le vrai négociant? Le plus souvent il achètera cher et mal. Que si l'on ajoute, une fois l'achat fait en gros, l'immense personnel et le matériel énorme qu'il faudra pour opérer la vente en détail, à quels frais n'arrive-t-on pas!

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'industrie commerçante, sur les qualités spéciales qu'elle requiert, sur les formes diverses et sur les conditions les meilleures dans lesquelles s'exerce cette industrie. Nous n'avons eu d'autre objet que d'en établir la nécessité. C'est en parlant de l'échange que nous placerons les remarques nombreuses et importantes auxquelles le commerce donne lieu, non plus à titre d'industrie spéciale, mais comme moyen de production indirecte et comme étant en quelque sorte l'âme même qui anime le monde de l'industrie.

CHAPITRE XI

DE LA SOLIDARITÉ DES INDUSTRIES.

Une des idées fondamentales de ce traité élémentaire, c'est de montrer l'ordre et l'harmonie qui règnent dans le monde du travail, c'est de faire voir l'accord naturel des intérêts dans des sphères où trop de gens, sur la foi d'apparences trompeuses et de faits accidentels, semblent se complaire à imaginer l'antagonisme. Cette pensée de l'antagonisme naturel des intérêts n'est propre qu'à engendrer les mauvaises lois et les faux systèmes, et qu'à entretenir la jalousie entre les diverses branches de producteurs. Combien de fois n'avons-nous pas entendu parler des intérêts de la propriété foncière et du capital mobilier, de l'agriculture et de l'industrie, comme d'intérêts rivaux et opposés ! Combien de fois n'avons-nous pas vu des partisans exclusifs du développement agricole regretter les progrès de l'industrie manufacturière comme incompatibles avec celui-là ! Il faudrait opposer à ces préjugés le magnifique tableau des services que se rendent mutuellement les diverses familles de travailleurs et montrer quels contre-coups déplorables ont pour toutes les autres industries les souffrances infligées à une seule d'entre elles ou seulement son peu de développement. A défaut d'un tel tableau, nous nous contenterons d'une esquisse rapide des rapports les plus essentiels qui font des diverses branches de la production un tout solidaire.

L'importance de l'agriculture pour toutes les classes de travailleurs et pour la société tout entière est telle qu'elle

n'a pas besoin d'être démontrée et que même, il faut le reconnaître, elle est très-peu contestée. Il n'y a pas moyen de nier que l'agriculture fournisse à tous les autres producteurs les substances alimentaires dont ils ont besoin, ainsi que les matières premières que les autres industries, pour les différents usages de la vie, transportent, transforment et échangent. Une mauvaise récolte ne jette-t-elle pas le trouble dans toute l'économie de la société? Ce qui est beaucoup plus souvent révoqué en doute, c'est l'utilité de l'industrie manufacturière pour les progrès agricoles, utilité qu'il suffit pourtant d'une observation un peu attentive pour reconnaître pleinement. Ce qui excite le développement de la production agricole, comme de toute autre, c'est l'étendue et la certitude du débouché. Plus l'agriculture est sûre de vendre ses produits et plus haut est le prix qui s'y attache, plus elle s'accroît et se perfectionne. Or, ce débouché naturel des campagnes, ce sont les villes, ce sont les populations nombreuses et aisées qui se produisent seulement dans les pays qui présentent un certain développement manufacturier et commercial. C'est un fait que l'histoire démontre, et dont l'économie politique rend aisément raison, que les peuples purement agricoles comptent nécessairement, à côté de quelques individus d'une opulence exceptionnelle, une population disséminée et pauvre sur un sol fort imparfaitement cultivé. D'autres circonstances, qui se confondent avec celle du débouché offert par les populations des villes et par le travail des manufactures, sont encore à indiquer. D'une part, il faut le travail manufacturier pour encourager l'existence de certaines cultures, qui autrement seraient ou tout à fait inconnues ou du moins fort imparfaites, comme celle des plantes oléagineuses, des plantes textiles; pour donner lieu, en un mot, à cette diversité que nous avons vue si rapidement s'accroître de cultures industrielles. D'un autre côté, la mise en culture de la totalité du sol suppose des capitaux désirables qui s'y appliquent. Ces capitaux ne se forment que dans les pays où

l'homme a développé le travail sous toutes ses formes. Les profits de l'entreprise agricole, l'élévation des salaires ruraux dépendent, comme l'expérience des pays riches le prouve, de l'abondance de ces capitaux, qui ne pourraient se former si l'industrie et le commerce n'empruntaient à la terre les éléments de la richesse qu'ils doivent lui restituer un jour avec avantage. C'est grâce à ses rapports avec l'industrie manufacturière que l'agriculture reçoit une partie des engrais, des matières animales et végétales propres à l'amendement du sol. Bien plus, en vertu de la même cause, l'industrie agricole, si lente dans ses progrès, si connue par son penchant pour la routine, profite plus promptement des découvertes de la science appliquée, perd ce qu'a d'exagéré sa circonspection, s'approprie les procédés expéditifs de l'industrie manufacturière, le travail plus divisé, l'emploi de certains ustensiles, l'application même de la valeur. Dans un pays voisin, dont l'exemple sera suivi chez nous, autant du moins qu'il s'applique à des conditions territoriales fort différentes, la ferme, on l'a remarqué avec raison, tend à se modeler de jour en jour sur la manufacture. Il y a encore une autre considération qui domine ce sujet. C'est que la concentration d'un vaste système manufacturier au sein des villes est le meilleur garant de la tranquillité, de la sécurité, de la liberté dans les campagnes. Si l'on a dit avec raison que les manufactures alimentent et vivifient le travail agricole parce qu'elles en absorbent les produits, on peut ajouter, avec non moins de raison, que les populations manufacturières agglomérées dans les villes sont, au regard de celles qui sont dispersées dans les campagnes, des sentinelles vigilantes qui les éclairent, des corps avancés qui les défendent. Croit-on par hasard que les hommes des champs aient toujours joui de la liberté relative qui leur est assurée de nos jours; que leur travail ait toujours été aussi régulier et leur existence aussi paisible? Pour peu qu'on ait étudié l'histoire, on sait trop qu'il n'en est rien. Or, ce n'est pas sans effort que ces po-

pulations ont été élevées à cette position supérieure qu'elles occupent. Ajoutons qu'elles ne l'ont pas conquise par elles-mêmes, et qu'elles la doivent surtout à ces populations urbaines, qui leur ont ouvert dans tant de directions la route du progrès.

La remarque, au surplus, n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été faite par A. Smith, qui lui-même l'avait rencontrée dans D. Hume. « Le commerce et les manufactures, dit-il, introduisirent par degrés l'ordre et le bon gouvernement, et, avec eux, la liberté et la sûreté des individus parmi les habitants de la campagne, qui auparavant avaient vécu dans un état de guerre presque continuél avec leurs voisins, et dans une dépendance servile à l'égard de leurs supérieurs. Quoique cet effet du commerce et de l'industrie ait été le moins observé, il est beaucoup plus important que tous les autres. M. Hume est le seul auteur, à ma connaissance, qui en ait fait mention. » Résultat important, en effet, et qui suffirait pour mettre au néant la plupart des observations critiques auxquelles le développement de l'industrie manufacturière a donné lieu, en compensant largement les maux, soit réels, soit supposés, dont ce développement peut devenir l'occasion.

L'influence heureuse exercée par les voies de communication sur l'agriculture n'est pas moins évidente. Sans doute l'industrie des transports ne se développe que dans les pays où les progrès agricole et manufacturiers sont déjà dans un certain état d'avancement. Autrement elle manquerait de raison d'être suffisante, et absorberait inutilement des capitaux qui eussent profité à la terre et à d'autres emplois plus urgents. La prudence voudra toujours que le grand essor des voies de communication suive, au lieu de chercher à les précéder, tous les autres progrès. Mais leur création opportune a sur ceux-ci de merveilleux effets. On a justement signalé les services que certains canaux avaient rendus à la culture et à la propriété territoriale. Dupont de Nemours et Huerné de Pommeuse l'ont fait pour le canal

du Midi : « Les propriétés, a dit le premier, reçoivent, par le service du canal, une augmentation de vingt millions de revenus, toute dépense de culture payée. L'État a touché de ces 20 millions de revenus, par les tailles et vingtièmes ou impôts équivalents, au moins 5 millions tous les ans, et 500 millions en un siècle. » Des calculs du même genre ont été faits pour le canal du Centre, et, en Amérique, pour le canal Érié, qui a produit une véritable révolution aux États-Unis. Il a permis à la culture de s'établir sur d'immenses espaces qui jusque-là étaient abandonnés, parce que le cultivateur, en l'absence de moyens de transports économiques, n'aurait su que faire de ses denrées. Il a favorisé singulièrement le développement, sinon la création, de plusieurs États de l'Ouest. Pour les chemins de fer et les simples routes, des exemples de ce genre se présenteraient en foule, sans quitter la France. En voici un qui a été cité dans de récentes recherches sur la France agricole (1). Avant l'établissement des routes stratégiques, en 1832, le Maine et l'Anjou présentaient un état agricole médiocre et surtout immobile. La population y jouissait d'une certaine aisance, mais était peu nombreuse et ne produisait presque aucun excédant dont les autres provinces pussent profiter. A partir de 1832, des marchés inconnus jusqu'alors se sont ouverts, les productions agricoles ont pris une valeur qu'elles n'avaient pas. En cherchant de nouveaux moyens de produire, on a trouvé la chaux, dont l'usage a été décisif. Le froment s'est substitué au seigle, dont se contentaient autrefois les consommateurs locaux ; l'antique assolement s'est modifié, les prairies artificielles se sont multipliées. La race anglaise des bœufs de boucherie, dits de *Durham*, qui n'a pu jusqu'ici s'importer avec succès dans aucune autre partie de la France, s'est tout à fait naturalisée sur ce point, et y donne des produits lucratifs. Quand on parcourt aujourd'hui le Maine et l'Anjou, on voit dans tous les champs des tas énormes de chaux

(1) *Économie rurale de la France*, par M. L. de Lavergne.

mêlée de terre; on admire à chaque pas quelques-unes de ces cultures fourragères qui sont le signe distinctif du progrès agricole; on reconnaît dans la plupart des bestiaux qui peuplent les pâturages les traces sensibles du sang durham. On évalue à un million d'hectolitres de froment par an le supplément de production que la seule Mayenne doit à la chaux.

Si l'on envisage l'ensemble de la production, qui pourrait dire pour combien y entre l'industrie locomotive? Comment, sans elle, se distribueraient les produits de manière à éviter le double écueil de la disette et de la surabondance, et à faire, de la solidarité des habitants d'un pays et de ceux même des différentes contrées, une vérité? Les voies de communication sont, avec les moyens divers de transport, les machines du commerce. Tout ce bien qu'il répartit entre la masse des hommes, il ne pourrait l'effectuer sans elles, de même que sans elles la famine et la dépopulation séviraient sur quelques points avec une intensité effrayante. Les voies de communication mettent en rapport les diverses branches de la production, travail et produits, et ne sont pas moins indispensables à la création abondante de la richesse par ce rapprochement fécondant, qu'elles ne le sont à sa répartition dans le monde. Nous ferons observer, relativement encore à la culture, que c'est aux diverses voies de communication et à l'action du commerce qu'est due la naturalisation de tant de plantes qui prennent place dans chaque contrée au nombre des ressources les plus nécessaires. Presque toutes les productions agricoles de l'Europe sont de provenance exotique. Il est douteux, par exemple, que l'orge et le froment aient jamais existé à l'état natif en France; mais ce qui ne l'est pas, c'est que nous n'en cultivons que des sortes apportées du dehors. De même, l'Asie nous a donné la vigne, le riz, la luzerne, l'olivier, le mûrier, la plupart de nos arbres fruitiers et de nos légumes; nous devons le sarrasin à l'Afrique; c'est de l'Amérique que nous tenons la pomme de terre, le maïs, le tabac, etc.

Déjà nous avons dit quelques mots de l'importance dont les industries extractives et particulièrement métallurgiques sont pour toutes les parties de la production, soit qu'elles leur fournissent des instruments indispensables, soit qu'elles leur livrent des matières encombrantes à transporter, soit que, donnant lieu à de nouveaux centres industriels dans les foyers où elles s'exercent, elles suscitent la foule des autres travaux et poussent ainsi à la création de nouvelles richesses. Traiter des services rendus par l'industrie extractive, ce serait raconter les mille emplois que les arts tirent de la houille et du fer, ce serait analyser les principales merveilles de l'industrie moderne; mais nous ne voulons pas même entamer un tel travail non moins au-dessus de nos forces qu'en dehors des limites qui nous sont prescrites. Nous en avons assez dit pour donner une idée des principales relations qui unissent entre elles les différentes industries, et pour montrer qu'elles ne forment en quelque sorte qu'un seul et même organisme qui reste incomplet et fonctionne mal si une seule vient à manquer ou se développer trop peu. Ajoutons que ce qui donne à cet organisme le mouvement et la vie, c'est l'échange, aussi indispensable au corps social que la circulation du sang l'est au corps humain.

Après avoir étudié comment la richesse se forme, en séparant cette étude, autant qu'il est possible, de la manière dont elle circule, nous allons nous renfermer dans l'analyse de cette nouvelle partie de notre sujet.

TROISIÈME PARTIE

DE LA CIRCULATION DE LA RICHESSE

CHAPITRE PREMIER

DE L'ÉCHANGE.

Presque tout ce qui a été dit précédemment suppose déjà l'échange et la circulation de la richesse ; nulle production, dans une société civilisée, n'est possible, en effet, qu'à ce prix, et la société elle-même se présente comme une série ininterrompue d'échanges, de services perpétuellement rendus et reçus. L'échange, envisagé économiquement, n'est que le premier des mécanismes imaginés par l'homme, à l'effet de produire plus, mieux et à moins de frais. Il suffit d'avoir présentes à la mémoire les preuves que nous avons données de la puissance productive de la coopération et de la division du travail, qui ne peuvent s'effectuer elles-mêmes qu'à la condition d'échanges multipliés, pour n'avoir là-dessus aucun doute. Aussi l'échange et ses bienfaits vont-ils croissant avec la civilisation, dont l'échange est l'instrument nécessaire, sous la condition de la propriété et de la sécurité. Au commencement des sociétés, règnent le travail en commun et le partage des fruits, formes de production et de répartition applicable tant que les hommes qui composent un même groupe sont peu nombreux d'une part, et de l'autre exclusivement appliqués à un travail unique, comme la chasse et la pêche. De

même, mille causes de ruine menacent les sociétés naissantes. Avec une police mieux assurée, des guerres et des révolutions moins fréquentes, les échanges ont une tendance naturelle à s'accroître. Que si la liberté s'y joint, l'échange donnera des fruits de plus en plus abondants.

Pour se convaincre à quel point l'échange est utile à chaque individu, au plus pauvre même, à celui que l'on représente comme déshérité de nous ne savons quel patrimoine primitif qui n'était en réalité que le dénuement et la misère, il suffit de faire cette réflexion que, dans cette société, chacun reçoit incomparablement une plus grande quantité d'avantages qu'il n'en procure à ses semblables. Par combien de services de tout genre cette société ne paye-t-elle pas, par exemple, le service de celui qui ne lui confère d'autre bien que de contribuer pour sa part à la confection de clous, d'aiguilles, de petits engins ou des plus humbles produits ? Ce tableau a été retracé, de la manière la plus saisissante, par un économiste contemporain : voici dans quels termes il montre ce qu'en échange d'une seule espèce de services, l'homme placé dans une condition des plus obscures tire d'avantages des autres hommes :

« Prenons un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit : nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente.

« Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires ; il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société en échange de son travail ?

« D'abord tous les jours, en se levant, il s'habille et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout sim-

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*, chapitre I, organisation naturelle.

plus qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses, ait été accomplie. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes diverses, qu'ils y aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc.

« Ensuite il déjeûne. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que les terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre aient été convertis par le travail en instruments de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres du poids d'une chute d'eau, etc. : toutes choses dont chacune prise isolément suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non-seulement dans l'espace, mais dans le temps.

« Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles.

« Il enverra son fils à l'école pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée.

« Il sort; il trouve une rue pavée et éclairée. On lui conteste une propriété; il trouvera des avocats pour défendre ses droits, des juges pour l'y maintenir, des officiers de justice pour faire exécuter la sentence; toutes choses qui supposent encore des connaissances acquises, par conséquent des lumières et des moyens d'existence.

« Il va à l'église; elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui en-

seigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme, et, pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine, qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps.

« Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc.

« Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion véritablement incommensurable qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société et celles qu'il pourrait se donner s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que dans une seule journée il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même dans dix siècles.

« Ce qui rend le phénomène plus étrange encore, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société a absorbé des millions de fois plus qu'il n'aurait pu produire, et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que ce menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, on se convaincrait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie; que quiconque a été employé à son service, dans le temps ou dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération.

« Il faut donc que le mécanisme social soit bien ingénieux, bien puissant, puisqu'il conduit à ce singulier résultat, que chaque homme, même celui que le sort a placé dans la condition la plus humble, a plus de satisfaction en un jour qu'il n'en pourrait produire en plusieurs siècles! »

Assurément, un homme imbu des idées trop souvent régnantes sur l'intervention omnipotente et universelle de l'État, s'imaginerait, à première vue, que ces merveilles du travail et de l'échange n'ont pu être produites que par quelque génie supérieur occupé à maintenir par la force le code promulgué par sa sagesse; il verrait un chef-d'œuvre de combinaison artificielle dans cette œuvre si savante et si compliquée. Quel serait son étonnement, si on lui disait que tout cela se fait de soi, que la loi n'intervient dans ces opérations si multipliées que pour garantir la sécurité des contractants et l'exécution des contrats; que, lorsque exceptionnellement elle prétend en régler les conditions, cette exception est bien souvent malheureuse; que ce sont des individus qui s'entendent de la sorte, presque sans se donner le mot, chacun d'eux ne s'adressant immédiatement qu'à un assez petit nombre et n'obéissant guère qu'au conseil de son intérêt personnel; enfin que c'est l'*individualisme*, tant accusé de n'avoir d'autre effet que d'isoler les hommes, qui les conduit à l'*association*, et qui finalement aboutit à enlacer le monde entier dans les millions de liens d'un immense réseau; que c'est lui qui, par ses combinaisons spontanées, crée cette *solidarité* entre les classes, entre les provinces, entre les nations, entre les continents, qui est telle, on l'a vu, que, lorsqu'une seule branche de la production est menacée sur un seul point du globe civilisé, toutes les transactions en ressentent le contre-coup et tous les intérêts s'ébranlent, de même qu'il n'est pas un seul progrès qui ne profite à tous; si, disons-nous, on affirmait, on montrerait cela aux faiseurs de systèmes de toute pièce, que trouveraient-ils à répondre? Où est la théorie qui ne pâlisce devant ces miracles de la réalité? Où est le système valant la *science*, qui se borne à constater, à enregistrer, à écrire enfin sous la dictée des faits?

Le rôle et les bienfaits de l'échange peuvent encore être démontrés à un autre point de vue. On peut envisager les services qu'il rend à chaque contrée ou à chaque

partie d'une grande contrée en mettant les diverses localités en rapport les unes avec les autres. Sans empiéter encore sur la question de la liberté du commerce international, supposons, comme le fait Destutt de Tracy (*Traité d'économie politique*), la nation française seule dans le monde, ou environnée de déserts impossibles à traverser. Elle a des portions de son territoire très fertiles en grains; d'autres plus humides, qui ne sont bonnes qu'en pâturages; d'autres formées de coteaux arides, qui ne sont propres qu'à la culture des vignes; d'autres enfin plus montagneuses, qui ne peuvent guère produire que des bois. Si chacun de ces pays est livré à lui-même, qu'arrive-t-il? Il est clair que dans le pays à blé il peut encore subsister un peuple assez nombreux, parce que du moins il a le moyen de satisfaire largement au premier de tous les besoins, la nourriture. Cependant ce besoin n'est pas le seul; il faut le vêtement, le couvert, etc. « Ce peuple sera donc obligé de sacrifier en bois, en pâturages, en mauvaise vigne, beaucoup de ces bonnes terres, dont une bien moindre quantité aurait suffi pour lui procurer, par voie d'échange, ce qui lui manque, et dont le reste aurait encore nourri beaucoup d'autres hommes, ou servi à mieux approvisionner ceux qui y existent. Ainsi ce peuple ne sera déjà pas si nombreux que s'il avait eu du commerce, et pourtant il manquera de bien des choses. Cela est encore bien plus vrai de celui qui habite les coteaux propres aux vignes. Celui-là, si même il en a l'industrie, ne fera du vin que pour son usage, n'ayant pas où le vendre; il s'épuisera dans des travaux ingrats pour faire produire à ses côtes arides quelques mauvais grains, ne sachant où en acheter; il manquera de tout le reste. Sa population, quoique encore agricole, sera misérable et rare. Dans le pays de marais et de prairies, trop humide pour le blé, trop froid pour le riz, ce sera bien pis; il faudra nécessairement renoncer à cultiver, se réduire à être pasteur, et même ne nourrir d'animaux qu'autant qu'on en peut manger. Il est vrai que dans cette position, ayant des

bêtes de somme, de trait et de selle pour se rendre redoutable, on se fera bientôt brigand, comme tous les peuples pasteurs, mais ce sera un mal de plus. Pour le pays de bois, il n'y a de moyen d'y vivre que la chasse, à mesure et autant qu'on y trouve des animaux sauvages, sans songer seulement à amasser leurs peaux; car qu'en ferait-on? Voilà pourtant l'état de la France, si vous supprimez toute correspondance entre ses parties. Une moitié sera sauvage, et l'autre mal pourvue. »

Supposons, au contraire, cette correspondance active et facile, quoique toujours sans relations extérieures. Alors la production propre à chaque canton ne sera plus arrêtée par le défaut de débouchés et par la nécessité de se livrer, en dépit des localités, à des travaux très-ingrats, mais nécessaires, faute d'échanges, pour pourvoir par soi-même, tant bien que mal, à tous ses besoins, ou du moins aux plus pressants. Le pays de bonne terre produira du blé autant que possible, et en enverra au pays de vignobles, qui produira des vins tout autant qu'il trouvera à en vendre. Tous deux approvisionneront le pays de pâturages, où les animaux se multiplieront à proportion du débit, et les hommes à proportion des moyens d'existence que leur procurera ce débit; et ces trois pays alimenteront, jusque dans les montagnes les plus âpres, des habitants industriels qui leur fourniront des bois et des métaux. On multipliera les lins et les chanvres dans le Nord, pour envoyer des toiles dans le Midi, qui multipliera ses soieries et ses huiles pour les payer. Les moindres avantages locaux seront mis à profit.

Voilà donc cette même France, tout à l'heure si indigente et si déserte, remplie d'une population nombreuse et bien approvisionnée. Tout cela est uniquement dû au meilleur emploi des avantages de chaque localité et des facultés de chacun. Nous verrons tout à l'heure la même règle s'appliquer aux rapports des peuples entre eux.

CHAPITRE II

LA VALEUR ET LES PRIX.

L'échange n'obéit-il à aucune loi ? Si cette loi existe, quelle est-elle ?

L'échange porte sur des *richesses*, sur des *utilités*, mais non pas, nous l'avons dit, sur toutes les utilités, sur toutes les richesses. Il en est qui ne sont pas de son domaine : telles sont les richesses communes, données en quantité illimitée et à titre gratuit à tous les hommes, comme la lumière, l'atmosphère, l'eau, le vent, etc. Ces richesses naturelles non appropriées ne s'échangent pas ; tous les hommes en jouissent sans effort ou apprennent à s'en servir pour rendre leur travail plus expéditif et plus efficace. Ainsi fait le navigateur, mettant à profit la force du courant et le souffle du vent qui enfle ses voiles. Ainsi l'industrie utilise les chutes d'eau, l'action du feu, les affinités chimiques. C'est exclusivement sur les richesses appropriées et existant en quantité limitée que porte l'échange. Or, ces richesses sont les seules auxquelles appartienne le nom de *valeurs*. Toute chose utile, qu'il est plus ou moins difficile de se procurer et qui peut acheter une certaine quantité de produits ou de services, est une *valeur*, c'est-à-dire une richesse, mais une richesse limitée et qui coûte à acquérir. De là encore une distinction à établir entre la simple utilité (qu'elle soit d'ailleurs *directe* ou *indirecte*), nommée encore par quelques économistes *valeur en usage*, et la valeur proprement dite, que quelques-uns désignent sous le

nom de *valeur en échange*. L'*utilité* indique un rapport entre nos besoins et les choses ; la *valeur* indique, et c'est ce qui la distingue, un rapport entre les richesses elles-mêmes, qui trouvent à s'échanger les unes contre les autres. Celles-là *valent* beaucoup, en échange desquelles on obtient une grande quantité de richesses. Celles-là valent peu auxquelles n'appartient qu'un faible pouvoir d'achat.

En général, la valeur d'une chose représente la quantité de travail et de capital que cette chose a absorbée. Quand la somme de travail humain et la masse d'avances que cette chose coûte diminue, la valeur baisse, l'utilité restant la même ou même encore augmentant. Ainsi les objets confectionnés à la main coûtaient cher et souvent ne satisfaisaient que fort imparfaitement le besoin spécial auquel ils répondaient : les mêmes objets, fabriqués de nos jours à la mécanique, ont moins de valeur en échange et satisfont mieux les besoins du consommateur. Ils coûtent moins à acheter parce qu'ils ont moins coûté à produire et ils ont coûté moins à produire, parce qu'il y a eu moins de travail à rémunérer, moins d'avances à couvrir, moins de frais de production à supporter, grâce à la part croissante prise dans l'œuvre totale par les agents naturels.

On tirera de ces vues sur la valeur une conclusion bien importante pour la pratique et trop souvent méconnue : c'est que si un individu est riche quand il possède beaucoup de *valeurs*, en échange desquelles il peut se procurer une masse considérable de produits, de services, de satisfactions, ce qui importe à une nation, c'est avant tout non pas la valeur, mais la richesse, la somme des utilités réelles et intrinsèques qu'elle possède, la quantité de satisfaction qu'elle peut se procurer et qui seules constituent l'aisance et le bien-être. Il est clair, en effet, nous l'avons dit déjà précédemment, qu'un peuple ne se nourrit pas de rapports comme ceux que la valeur en échange exprime. Ce qui l'intéresse au plus haut degré, c'est d'avoir beaucoup de blé, de drap, de coton, beaucoup de connaissances utiles, beaucoup de bonnes habitudes morales, etc., et non

que le blé *vaille* beaucoup, que les objets dont on se couvre aient une *valeur* considérable, etc. On peut exprimer la même idée sous d'autres formes, qui achèvent de la mettre en lumière, et dire par exemple que la *rareté* supposée jusqu'à certain point pour toute valeur est un mal, tandis que l'*abondance* qui fait baisser la valeur d'un produit est un bien (sous la réserve, bien entendu, que le producteur aura couvert ses frais.)

Il résulte de ce qui vient d'être dit, que la valeur désigne un rapport d'échange (1); elle exprime la puissance d'acquisition d'un objet par rapport aux autres. Ainsi un litre de blé, à l'aide duquel on peut se procurer tant de mètres de telle étoffe, *vaut* ce nombre de mètres, et ainsi de tout le reste. Indépendamment de l'intervention de la monnaie, qui se borne à faciliter, de la manière qu'on verra, la détermination de ces rapports, ces rapports eux-mêmes subsisteraient. On continuerait à échanger les produits de toute nature les uns contre les autres, et ceux moyennant lesquels on pourrait s'approprier le plus de choses, ou les choses les plus désirées et les plus rares, seraient ceux qui auraient le plus de valeur. La *valeur* n'est donc pas moins distincte du *prix* que de l'utilité,

(1) En disant que la valeur n'exprime qu'un rapport d'échange, on ne prétend pas dire qu'elle ait son *principe* dans l'échange. L'échange la détermine, il n'en est pas le fondement. La valeur existerait, pour l'homme isolé, distincte de l'utilité. Mais s'il voulait la déterminer, il serait obligé de comparer entre eux les divers produits en sa possession, et d'établir entre eux une sorte d'échange mental. Ainsi il pourra dire : Mes deux flèches ne valent pas mon canot; c'est-à-dire, *je n'échangerais pas* ce dernier objet contre les autres, etc. Ce n'est, au reste, que dans l'état social, c'est-à-dire par l'échange, que la valeur se détermine et se précise. Plus l'homme devient sociable, plus cette notion se développe. Plus l'homme est à même de rendre des services à ses semblables, d'en échanger avec eux, plus le rapport entre les services échangés se manifeste.

quoiqu'elle ait l'utilité pour condition indispensable et le *prix* pour expression monétaire.

Ce qui précède mène à la conséquence suivante : si la valeur n'exprime qu'un rapport d'échange, il est impossible que toutes les valeurs s'élèvent ou s'abaissent à la fois. En effet, la valeur d'une chose ne hausse que parce que celle de telle autre décline relativement à elle. Du moment que la valeur du vin s'abaisse par rapport à celle du pain, c'est dire *ipso facto* que la valeur du pain s'élève à l'égard du vin, et ce qui s'applique à ces produits s'applique également à tous. Ainsi, par rapport à l'échange des divers produits, il n'y a ni hausse ni baisse générale des valeurs. Mais, par rapport au travail, c'est tout différent. Le progrès industriel consiste précisément en ceci, que telle quantité de travail achète une plus grande quantité de chaque espèce de produits. En ce sens, toutes les valeurs baissent par rapport au travail perfectionné. Cette vérité, bien loin de démentir l'autre, la confirme. En effet, le travail a lui-même une valeur sur le marché, une valeur qui se mesure, comme toute autre, à ce qu'il peut se procurer à l'aide d'une somme donnée d'efforts; et dire qu'avec moins d'efforts il obtient plus de produits en récompense, c'est constater encore, sous une autre forme, ce fait que toutes les valeurs ne sauraient hausser à la fois.

Adam Smith, le principal fondateur de la science économique, le philosophe qui en a le mieux démêlé les véritables principes, a donné à la valeur le *travail* pour origine. Le travail est en effet le principe de la valeur, mais il ne saurait en être la mesure rigoureuse. On peut dire en thèse générale que la valeur de tout produit peut être représentée soit par la quantité de travail que le produit renferme, soit par celle du travail qu'il peut commander. L'erreur de Smith consiste à avoir vu dans le travail une quantité fixe, qui sert de mesure immuable à toutes les valeurs. Cette mesure n'existe pas et ne saurait exister. Pour mesurer les valeurs, il faudrait, comme toujours, une unité de même nature, c'est-à-dire une valeur; or, la

valeur n'étant qu'un rapport des objets échangés entre eux, participe inévitablement de la mobilité de ce rapport, aussi variable lui-même que nos besoins et que la quantité des choses qui sont destinées à y satisfaire. Ni le travail, inégal en qualité et en intensité chez les individus, et inégalement rétribué selon le lieu et suivant les temps, ni le blé, dont les frais de production varient par plus d'une cause, ni la monnaie elle-même, dont la valeur augmente par sa rareté et diminue par son abondance, ainsi que par la demande qui en est faite, ne sauraient servir d'étalon fixe aux autres valeurs. Chercher une mesure invariable à la valeur, c'est, comme l'a dit J.-B. Say, se proposer un problème aussi chimérique que la quadrature du cercle.

Ce double caractère de la valeur d'être un *rapport d'échange* et de supposer en même temps une certaine *peine à prendre* pour se procurer les objets qui en sont doués, a fait dire à F. Bastiat, que la valeur est « le *rapport de deux services échangés*. » Cette définition donne, selon nous, mieux que toute autre, de la valeur une idée exacte, quoiqu'elle ait été critiquée par d'habiles économistes. Tous les exemples, et ceux-là mêmes qu'on a essayé de tourner contre elle, ne font que la confirmer. Supposez deux hommes dont l'un a faim, et dont l'autre est pressé par la soif. L'un cède à l'autre un morceau de pain, l'autre un verre d'eau. Le service mutuel qu'ils se rendent est jugé le même par les deux échangistes, et dès lors les deux objets sont dits avoir la même *valeur*. Un homme donne cinq sous au porteur d'eau, qui lui rend le service chaque matin, service intéressé comme tous ceux dont s'occupe l'économie politique (1), de lui apporter de l'eau.

(1) Le mot de service n'implique pas nécessairement dévouement. On dit les services d'un domestique, les services d'un commis, etc. Sans doute on n'a pas coutume de dire les services d'un commerçant. Cependant il est certain, de la certitude la plus entière, que si je rends service au marchand

Ce qu'il paye, évidemment ce n'est pas l'eau, donnée gratuitement à tous les hommes, et qu'il pourrait aller lui-même puiser à la rivière, c'est la peine prise pour la faire arriver jusqu'à lui, et qui lui est épargnée. Dire que l'eau apportée vaut cinq sous, ou que cinq sous sont l'équivalent du service rendu pour apporter l'eau, c'est au fond une proposition identique. Si à tel moment donné cent hectolitres de froment valent telle riche parure, cela veut dire uniquement que celui qui vend la parure cent hectolitres de froment et que celui qui cède ces hectolitres estiment qu'ils se rendent un service égal. Autrement le marché n'aurait pas lieu. Autant on en peut dire du propriétaire qui échange du vin de Tokay, lequel, par supposition, n'aura exigé de sa part que de moindres avances de travail et de capital, contre telle quantité de soie qui en aura coûté de beaucoup plus considérables. Si, après avoir librement débattu leurs conditions, les deux parties arrivent à contracter l'échange, c'est qu'elles jugent que l'un des objets *vaut* l'autre, c'est-à-dire que le service rendu à l'un est égal au service rendu à l'autre. Peut-être l'un des deux contractants a-t-il tort d'en juger ainsi, et se repentira-t-il; peut-être la plus grande abondance relative de l'une des espèces de produits mis en présence changera-t-elle le lendemain les conditions normales de l'échange; mais, au moment où il se contracte, l'équivalence est estimée rigoureuse par les seuls appréciateurs compétents, qui sont les intéressés eux-mêmes. Le monde économique, jugé du haut de ce principe, apparaîtra ce qu'il est en réalité, un vaste marché de services que les hommes se rendent mutuellement.

Nul doute, au reste, et rien dans ce qui vient d'être dit

en lui donnant une certaine quantité de monnaie, il me rend également service en me fournissant du bois pour me chauffer, une lampe pour m'éclairer, et la preuve que j'en juge ainsi, c'est que je préfère le produit qu'il me vend à la monnaie que je lui cède.

n'infirmes cette proposition, que ce qu'on a appelé les *monopoles naturels* (il en est de même des monopoles factices) ne figurent comme un des éléments de la valeur. C'est le monopole naturel de telle ou telle terre de posséder par exclusion telle ou telle mine, tel produit végétal auquel tout autre sol se refuse, quels que soient les efforts de la culture, bien que celle-ci opère des merveilles auxquelles il n'est pour ainsi dire aucun terme assignable. C'est un monopole naturel que le génie, qu'une vocation hors ligne, qu'un beau visage, une belle voix. Assurément l'artiste qui reçoit une rétribution magnifique a fort bien pu ne pas prendre autant de peine et ne pas avoir fait autant d'avances de capital pour les frais de son éducation que tel de ses rivaux moins heureux et qui restera médiocre, quoi qu'il fasse. La théorie qui montre dans la valeur le rapport entre deux services échangés n'a rien qui soit en désaccord avec de pareils faits. Il est clair, ou le marché n'a pas de sens, que le directeur de théâtre et la grande cantatrice qui stipulent entre eux certaines conditions égales : par exemple, à cent mille francs, sous-entendent les termes suivants : « Moi, cantatrice habile et goûtée du public, j'estime à ladite somme le service que je rends au théâtre. » « Moi, directeur du théâtre, j'estime à une somme égale la somme raisonnable de sacrifices que je puis consentir dans l'intérêt de l'entreprise. »

Ceci nous mène à parler de la loi régulatrice des valeurs, celle de l'*offre* et de la *demande*, qui domine tous les échanges et donne un prix à tous les services. Même avant les recherches de l'économie politique, les hommes qui ne vivent que par le placement de leurs services savaient parfaitement que, lorsque des services, et, si l'on veut parler plus grossièrement, des marchandises de même nature s'offrent en grande quantité, la demande restant la même, leur valeur baisse, et que leur valeur s'élève au contraire, soit que leur abondance vienne à diminuer, soit que la demande en devienne plus vive. De

là naît cet antagonisme du producteur et du consommateur, qui a causé souvent un mal immense à l'humanité; le producteur vendant d'autant plus cher que l'espèce de produits qu'il offre est plus rare, le consommateur la payant d'autant meilleur marché qu'elle est plus abondante. Cet antagonisme, hâtons-nous de le dire, n'est que partiel, chaque producteur étant, grâce à la division du travail, vendeur d'un seul produit ou d'une seule fraction de produit, tandis qu'il est acheteur de milliers d'autres. S'il est une vérité évidente autant que bienfaisante, quoiqu'elle ait été mille fois méconnue par des intérêts exclusifs et mal compris, c'est que tous les hommes ont intérêt à l'abondance, c'est-à-dire à ce que l'offre prise en masse satisfasse largement à la demande. On n'a, pour s'en convaincre pleinement, qu'à pousser le raisonnement à sa dernière limite, et qu'à se dire que, si l'offre était infinie, le genre humain jouirait d'un infini bien-être, tandis que si le souhait que forment les producteurs égoïstes de voir l'espèce de produits qu'ils apportent sur le marché devenir rares se réalisait universellement, ce serait la misère pour tout le monde, y compris ces producteurs eux-mêmes.

Au-dessus de l'offre et de la demande, qui ne sont autre chose que l'échange lui-même considéré dans ses deux termes, n'y a-t-il pas, s'est-on demandé, une loi supérieure qui détermine les valeurs? N'y a-t-il pas un point régulateur, un point central autour duquel le *prix courant*, qui exprime la valeur en monnaie à un moment donné, semble *graviter*, et dont il ne s'écarte pas longtemps, tant que quelque cause artificielle ne vient pas fausser l'équivalence des échanges? Ce point central existe en effet, ce sont les *frais de production*, en d'autres termes, les frais de tous genres qu'un objet quelconque coûte avant d'être amené sur le marché. Ricardo a particulièrement insisté sur ce point de vue. Il établit qu'il est bien difficile que le prix courant soit longtemps beaucoup au-dessous ou au-dessus du prix de revient, des frais de pro-

duction. Est-il beaucoup au-dessus, les producteurs, alléchés par les gros profits, se porteront en foule vers l'industrie qui les procure, et feront, par la concurrence, baisser le prix jusqu'au taux ordinaire des profits. Est-il au-dessous, la production, cessant de rentrer dans ces déboursés, s'arrêtera ou se ralentira, ou encore trouvera moyen de diminuer ses frais jusqu'à ce que le prix courant couvre la somme des avances en y joignant le profit nécessaire. C'est donc, en fin de compte, le prix de revient qui entraîne le prix courant dans son orbite, à travers des oscillations plus ou moins inégales. Les *frais de production*, on le voit, représentent, autant que possible, l'unité de la variété, l'élément de l'ordre au sein de la liberté si mobile de l'offre et de la demande, la fixité dans le changement.

Cette théorie est vraie, elle est incontestable dans une certaine mesure. Mais elle exige un complément et un correctif. Sans doute les frais de production, y compris le bénéfice du vendeur, forment le vrai régulateur du marché dans la plupart des cas; mais il en est où le désir qu'éprouvent les hommes d'un produit en détermine la valeur beaucoup plus que le coût de la production; tel est le cas que nous avons cité des monopoles naturels, tel est celui du blé en présence de la rareté de ce produit. Toutes les fois que le consommateur peut aisément retirer sa demande, sans s'imposer de grandes privations, ou s'adresser à un nombre en quelque sorte indéfini de producteurs, la formule des frais de production comme régulateurs du marché reprend sa force; mais dans les circonstances où le besoin est immense et l'offre nécessairement fort limitée, il n'en est pas de même, et la formule de l'offre et de la demande paraît alors seule rendre compte de tous les faits. Quoi qu'il en soit, il faut dire en résumé que la *valeur* se détermine par la loi de l'offre et de la demande, et se règle *en général* sur les frais de production.

Une remarque essentielle en ce qui concerne la formation des prix, remarque en partie contenue dans ce qui vient d'être dit, c'est que la diminution ou l'augmentation

des prix est loin d'être en rapport exact avec celle des quantités produites de telle ou telle marchandise. Un économiste, M. de Molinari, a posé et cherché à démontrer cette formule, destinée à établir le rapport des prix et des quantités : « Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en proportion arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées ou leur prix varie en progression géométrique » (1). Dans son *Histoire des prix*, M. Tooke (2) constate que les prix varient dans une proportion beaucoup plus considérable que les quantités. « Il n'est pas rare de rencontrer, dit-il, des personnes qui, en raisonnant sur le prix du blé et des autres denrées, tiennent pour démontré que les variations dans les prix doivent être proportionnées ou à peu près aux variations des quantités qui se trouvent offertes au marché. Si les choses se passent autrement, elles ne manquent pas d'attribuer la cause de cette anomalie prétendue à quelque perturbation extraordinaire survenue dans la circulation ou à tout autre accident... Mais l'histoire de notre agriculture prouve clairement qu'à toutes les époques d'abondance ou de rareté des récoltes, les variations de prix se sont manifestées dans une proportion supérieure, au delà de toute comparaison, à la différence des quantités. Cette histoire atteste encore qu'à toutes les époques de transition de la disette à l'abondance, l'agriculture a fait entendre des cris de détresse.

« Le fait qu'un faible déficit dans la production du blé, relativement au taux moyen de la consommation, occasionne une hausse hors de proportion avec la grandeur du déficit, ce fait est démontré par l'histoire des prix, à des époques où rien dans la situation politique et com-

(1) *Journal des Économistes*, du 15 juin 1851 ; *Cours d'Économie politique*, professé au Musée royal de l'industrie belge par M. G. de Molinari, cinquième leçon.

(2) Cité par le même. *Ibid.*

merciale du pays ne pouvait exercer une influence perturbatrice. »

Quelques écrivains, ajoute M. Tooke, ont essayé d'en déduire une règle exacte de proportion entre un déficit donné de la récolte et la hausse probable du prix. M. Tooke cite notamment Gregory King, qui a établi la règle de proportion suivante pour le prix du blé :

Un déficit de :	Au-dessus du prix ordinaire.
1 dixième élève le prix de.....	0.3 dixièmes.
2 — — — — —	0.8 —
3 — — — — —	1.6 —
4 — — — — —	2.8 —
5 — — — — —	4.5 —

Mais M. Tooke ne croit pas qu'une règle semblable puisse être établie, et il se fonde sur ce que les déficits constatés des récoltes ont amené des variations fort irrégulières dans les prix.

Tout ce qu'on peut affirmer, en termes généraux, d'après ce statisticien, c'est qu'un déficit dans l'approvisionnement du blé, bien plus que dans celui d'un grand nombre d'autres articles, provoque une augmentation de prix qui dépasse beaucoup la proportion du déficit.

Necker, de son côté, explique ainsi ce phénomène économique :

« Qu'on se représente, dit-il, cent mille hommes dans un espace fermé ; cent mille pains sont nécessaires à leur subsistance journalière, et quelques marchands viennent chaque jour les apporter.

« Tant que cette fourniture est faite exactement, le prix convenu ne change pas ; mais, qu'une ou deux fois l'on s'aperçoive qu'il manque un ou deux pains, vide qui prive deux personnes de leur subsistance, la crainte d'être l'un de ces malheureux excite une telle ardeur d'acheter, que les marchands parviennent à doubler ou à tripler le prix ordinaire. »

On s'explique de même aisément pourquoi le prix des grains tombe si bas dans les années de surabondance. Cela tient à la nature particulière de la denrée et à la situation de ceux qui la produisent. D'une part, le blé est une marchandise encombrante et difficile à conserver ; d'une autre part, les agriculteurs sont en général besogneux et pressés de vendre. Ils se font en conséquence une concurrence aussi active pour vendre dans les années de surabondance, que les consommateurs pour acheter dans les années de disette. C'est ainsi que les prix, en ce qui regarde notamment les subsistances, peuvent s'élever ou s'abaisser dans une proportion beaucoup plus forte que celle de la diminution ou l'augmentation des quantités.

CHAPITRE II

DE LA MONNAIE.

I

Du rôle et des caractères distinctifs de la monnaie.

En parlant du capital, de l'échange et du commerce, nous en avons dit assez pour prémunir, du moins en partie, contre les illusions si fréquentes qui naissent de l'emploi de la monnaie, et pour réduire le rôle qu'elle joue dans les transactions à sa juste valeur. Cependant le sujet a trop d'importance pour que nous nous en tenions à ces simples considérations générales (1).

Toutes les valeurs se mesurent les unes par les autres. Quand, pour se procurer une chose quelconque, on est disposé à donner une quantité double d'une autre chose quelle qu'elle soit, il est évident que la première est deux fois plus estimée que la seconde. Ainsi le rapport de leur valeur est fixé, et l'on peut échanger et négocier ces deux choses sur ce pied, sans avoir recours à une matière intermédiaire. On peut donner du foin pour du blé, du blé pour du bois, du drap pour de la soie, du cuir pour de la

(1) Nous renvoyons les personnes désireuses de s'instruire plus à fond sur ce sujet aux autorités économiques ordinaires, et plus particulièrement à l'ouvrage considérable de M. Michel Chevalier sur la matière, formant le troisième volume de son *Cours*. Le sujet y est, on peut le dire, épuisé.

pierre, des livres pour du sucre ou du café. C'est en ce sens que Turgot a dit avec raison que toute marchandise est monnaie, de même qu'il ajoute que toute monnaie véritable est d'abord une marchandise. Mais il est évident que l'échange opéré dans les conditions qui viennent d'être indiquées est fort incommode. Je possède tant de kilogrammes de laine, autant de mètres de coton, et je voudrais avoir du blé. Je porte, Dieu sait au prix de quels efforts et de quel frais ! ma richesse encombrante chez un cultivateur : il a du blé, mais c'est du vin qu'il demande ; je cherche à m'en procurer, pour le lui donner ensuite ; le vigneron n'a pas besoin de mon coton ou de ma laine ; le fabricant qui la recevrait volontiers ne possède ni vin ni blé qu'il puisse me céder. Combien de déplacements pénibles ! que de pertes de temps ! que de difficultés ! Dans l'intervalle des échanges, combien de denrées auront le temps de se corrompre ! En outre, comment saurai-je exactement le rapport d'une denrée à une autre ? Faute d'un dénominateur commun, le marché se conclura péniblement. Ajoutez que beaucoup de ces marchandises ne sont pas divisibles de manière à bien correspondre avec les autres ou ne le sont pas du tout. S'il s'agit d'un mouton à échanger contre une bibliothèque, une pendule ou un fauteuil, comment faire ? A combien d'appoints ne faudra-t-il pas recourir ? que d'embarras nouveaux vont naître sur le choix et la quantité de ces appoints ! Tous ces inconvénients et d'autres encore que nous soupçonnons à peine rendraient l'industrie languissante, le commerce extrêmement restreint, et le consommateur aussi mal que difficilement pourvu ; aussi l'intérêt universel des peuples s'est-il porté vers l'invention d'un moyen d'échange plus commode et plus rapide, et ce même instinct les a-t-il menés, après divers tâtonnements, au choix de la même matière comme instrument des échanges.

Pour qu'un objet fût propre à mesurer les valeurs, il fallait qu'il présentât les qualités suivantes : d'abord il devait avoir une valeur par lui-même ; une valeur, disons-

nous, réelle et intrinsèque et non de convention, car aucune convention n'a la puissance de donner de la valeur à ce qui n'en a pas naturellement. Il fallait qu'il fût incorruptible autant que possible pour garder la même valeur après la conclusion du marché, divisible indéfiniment pour se proportionner aux achats, homogène dans toutes ses parties, aisément transportable pour épargner des embarras et des frais ; à l'aori, autant que faire se peut, des variations de valeur et notamment de ces changements brusques qui résultent, pour les productions de l'agriculture, des inégalités qu'éprouve la récolte d'une année à l'autre, et, pour celles qui sortent des manufactures, des révolutions que subissent sans cesse les moyens de fabrication ; enfin il était bon qu'elle pût se prêter à recevoir de l'autorité une empreinte qui en fût la garantie pour tout le monde. Pour conserver sa valeur aux différentes époques et chez les différents peuples, il fallait qu'il fût produit en assez petite quantité, sans être pourtant, comme l'est le diamant, d'une telle rareté qu'il ne pût suffire à l'immense masse des échanges.

Heureusement, parmi toutes les choses utiles, il y en a une qui se distingue par ces qualités, ce sont les métaux précieux. Ils sont une marchandise comme une autre en ce qu'ils ont la valeur qui résulte du travail qu'ont coûté leur extraction et leur transport, et celle en outre que leur donne la possibilité d'en faire des vases et ornements ou divers ustensiles et instruments ; mais ils ont de plus la propriété d'être facilement affinés, de manière que l'on sait très exactement la quantité que l'on en a, et que toutes leurs parties sont similiaires, ce qui les rend très-comparables et ne laisse pas la crainte qu'elles soient de qualités différentes. Quelques-unes de nos pièces de 20 fr. contiennent peut-être des parcelles d'or extraites il y a quatre mille ans. Une fois affiné, l'or de Californie n'a rien qui le distingue de celui du Brésil ou de la Sibérie. On peut mettre au défi l'orfèvre le plus habile de discerner l'argent du Mexique de celui qui vient de la Saxe. La

facilité de leur transport est visible. On peut se faire une idée de la grande valeur comparative que les métaux précieux renferment sous un petit volume, en sachant qu'un kilogramme d'or achète en moyenne plus de vingt mille kilogrammes de froment, et qu'il suffit de quatre-vingts à cent grammes d'or pour payer un bœuf, qui en pèse quatre cent mille. De plus, et cette qualité résulte de toutes les autres, tout le monde est disposé à les recevoir en échange, dans la certitude de pouvoir les garder sans altération et d'en trouver facilement le placement. Il y a dans ce besoin constant qu'on en éprouve, par suite dans cette demande soutenue qui en est faite, une raison de plus de fixité pour cette espèce de marchandise que pour toutes les autres, outre que la quantité qui en est extraite n'a pas coutume, sauf une ou deux exceptions éclatantes dans le cours de l'histoire, de varier fort sensiblement.

L'or et l'argent réunissent, on le voit, indépendamment de toute convention, les caractères qui constituent une véritable monnaie. Aussi ont-ils été adoptés par le choix unanime et spontané des peuples arrivés à un certain état de civilisation. Jusque-là ces peuples ne se passaient point de monnaie pour leurs échanges, mais ces monnaies étaient fort diverses et très-imparfaites. C'est ainsi que l'on vit le fer et le cuivre, le blé, le sel, les coquillages, servir de monnaies. Le cuir fut employé à cet usage en Russie jusqu'à Pierre I^{er}, et il n'y a pas deux siècles que le tabac remplaçait cette fonction dans la Nouvelle-Angleterre. Il suffit de s'en rapporter au tableau des qualités essentielles de la monnaie, telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, pour voir en quoi ces monnaies étaient défectueuses.

Dans les premiers temps, on s'est servi encore et même de nos jours on se sert encore dans quelques pays, comme en Chine, de métaux précieux, sous forme de barres et de lingots ou de poudre d'or. Quand la société est plus avancée, l'autorité compétente intervient pour donner à ce moyen d'échange une commodité de plus. Elle partage

ces métaux en portions adaptées aux usages les plus ordinaires; elle leur imprime une marque qui en constate le poids total, et, dans ce poids, la quantité de matières étrangères qu'il a été convenable d'introduire pour la facilité de la fabrication et la solidité de la pièce, mais qui ne compte pas pour valeur réelle : c'est ce que l'on appelle le *poids* et le *titre*. Dans cet état la monnaie circule pour ainsi dire avec la signature de l'Etat qui la garantit. Là se borne le pouvoir de l'autorité : elle atteste la valeur de la monnaie, elle ne la constitue en aucune sorte. On peut seulement dire que la confiance qu'elle inspire par sa signature contribue à y ajouter. Comme toutes les autres valeurs, celle de l'or et l'argent se règle par les frais de production et par la loi de l'offre et de la demande. Quand les frais de production diminuent, leur valeur baisse; quand ils sont très-offerts, c'est-à-dire en grande abondance, cette valeur diminue de même. La proportion dans laquelle l'or et l'argent sont offerts détermine également leur valeur relative : c'est ainsi que, si l'or vient à se multiplier, la quantité de l'argent restant la même, il perd de sa valeur et relativement aux autres marchandises qu'il achète, et relativement à l'argent; en d'autres termes il s'échange contre une moins grande quantité d'argent qu'auparavant : c'est ce qui a lieu aujourd'hui par suite de la découverte des mines d'or de la Californie. Lors donc que l'on dit, avec la législation française, que l'or vaut quinze fois et demie l'argent, on affirme un fait sujet à variations, et qui varie en réalité toujours plus ou moins, c'est-à-dire un fait qui n'est pas exact, ou qui ne l'est qu'accidentellement.

Un peuple trouve de précieux avantages dans la possession d'une certaine quantité de monnaie pour faciliter les échanges. Pourtant l'intérêt que lui présente l'accroissement de cette quantité offre des limites. Adam Smith compare monnaie à une voiture à l'aide de laquelle on fait venir la à soi les objets dont on a besoin. Or, tout mécanisme coûteux veut être simplifié; le point important est que

la circulation de la richesse s'opère facilement et vite. Portée au delà d'un certain point, la multiplication de la monnaie n'a plus pour effet qu'une augmentation nominale dans toutes les valeurs. Si la quantité de monnaie existant dans le monde doublait demain, tous les produits doubleraient de prix : ce qui vaut 1 franc en coûterait 2 ; le genre humain n'y aurait rien gagné. La découverte des mines de l'Amérique a été suivie ainsi d'un renchérissement dans le prix des marchandises, et beaucoup de choses depuis lors se vendent cinq ou six fois plus cher qu'auparavant : en ce sens il n'y a eu ni gain ni perte ; mais l'insuffisance de la monnaie nécessaire aux vastes accroissements qu'avait pris le commerce à cette époque, a fait de la découverte des mines, au point de vue de la circulation et de l'échange, un très-heureux événement.

Le faux principe que la monnaie se confond avec la richesse tient à une observation incomplète. Il est très-vrai qu'un individu qui possède beaucoup d'argent peut acheter avec sa monnaie une quantité de satisfactions ; mais un peuple pourrait avoir beaucoup de monnaie et manquer de blé, de drap, de laine, de soie, de la masse des objets de consommation nécessaires ou utiles à la vie, que les peuples étrangers ne sont pas toujours en état de lui fournir. Ce peuple, avec ses métaux précieux, serait pauvre en réalité, comme le roi Midas au milieu de ses prétendues richesses. On a cité mille fois, pour le prouver, l'exemple trop concluant de l'Espagne.

Si la monnaie n'est pas la richesse, il n'est pas non plus fort exact de l'appeler le *signe* de la richesse ; du moins faut-il s'entendre. La monnaie, à parler en toute rigueur, n'est pas plus un signe que toute autre valeur : échangez un tapis contre une table, l'un ne sera pas le *signe* de l'autre. De même l'or et l'argent ne sont pas, à proprement parler, quoique cette locution puisse avoir cours du moment qu'elle est bien comprise, les *signes* de ce qu'ils servent à acheter, ils en sont les *équivalents*.

Marchandise égale contre marchandise égale, voilà la loi de l'échange.

Parmi les monnaies il y en a une qui semble faire exception à ces règles, c'est la monnaie de cuivre; et en effet cette prétendue monnaie n'en est pas une dans le sens rigoureux; c'est un *billon* qui n'est d'usage que dans les appoints que nécessitent les achats quotidiens. L'emploi de la monnaie de cuivre dans les paiements sur le pied de la valeur que nous leur attribuons, serait une véritable banqueroute; elle offre en effet cette particularité de valoir plus comme monnaie que comme matière. Mettez dans le plateau d'une balance 25 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes de fin, et dans l'autre plateau une pièce de 5 francs, vous aurez la même valeur aussi bien que le même poids; mettez au contraire un décime d'un côté de cette balance et la quantité de cuivre non monnayé qu'un décime peut acheter, vous n'aurez ni le même poids ni la même valeur. Le cuivre monnayé vaut deux ou trois fois plus que le cuivre à l'état brut; cette dernière substance varie d'ailleurs sensiblement à cause de la demande fort inégale qui est faite d'une année à l'autre. La raison de cette anomalie, qui fait qu'on accepte ici le cuivre monnayé au delà de la valeur véritable, c'est que, si la valeur intrinsèque était égale à la valeur nominale, la monnaie nécessaire aux petits échanges serait fort lourde et fort incommode. Seulement, il ne faut pas l'oublier, du moment que la quantité de cuivre monnayé émise dépasserait la demande d'appoints qui est faite, cette monnaie se déprécierait. Tous les gouvernements qui ont multiplié le billon et voulu le faire servir aux gros paiements, ont éprouvé une perte sèche (1). Si

(1) En France, le gouvernement révolutionnaire fit fabriquer des sous en métal de cloche, à effigie royale, pour 19,232,533 fr., en vertu de la loi du 6 août 1791, et en l'an V et en l'an VII, des pièces de 1 décime et de 5 centimes en cuivre, à tête de liberté; pour 19,691,266 fr. En 1810, M. Mol-

on prétendait employer le cuivre pour tous les échanges, le moment viendrait vite où il ne serait plus pris que pour sa valeur intrinsèque, et si on lui donnait un cours forcé pour tous les paiements, la valeur nominale des objets augmenterait : ce qui coûte un décime en coûterait 2 ou 3 ; on n'aurait gagné qu'un embarras de plus.

L'idée que la monnaie n'est qu'un pur signe de convention a conduit et dû conduire à l'altération des monnaies. En effet, s'est-on dit (ceux du moins qui ont agi de bonne foi), si l'argent n'est qu'un signe, il est inutile que la pièce de monnaie contienne la même quantité d'or ou d'argent pur : mettons-en le quart ou la moitié moins, faisons deux pièces avec une, et nous serons plus riches du double ou du quart. En fait, toute altération de monnaie a été une mesure illusoire et une banqueroute. Une mesure illusoire : car bientôt le prix de tous les produits augmentait en proportion de l'altération, et, avant même que l'économie politique fût venue les avertir, l'instinct des peuples refusait de prendre pour une valeur ce qui

lien obtint de l'empereur Napoléon un décret qui défendit que, dans les paiements commerciaux, les pièces de cuivre fussent données autrement qu'en appoint jusqu'à concurrence d'une pièce de 5 fr. Les receveurs des deniers publics, jusque-là, admettaient les sous dans une proportion excessive ; c'est ainsi que la recette des postes se composait, pour les neuf dixièmes, de sous, et qu'en somme une quarantaine de millions en sous, sur un budget total de 850 millions, étaient annuellement versés au Trésor. La Russie est un des pays où le gouvernement a le plus abusé du cuivre. Storch rapporte que, de 1762 à 1811, il a été émis des pièces de cuivre pour une valeur nominale de 90 millions de roubles, pendant que les monnaies d'or et d'argent fabriquées n'allaient qu'à 137 millions. C'est 65 de billon pour 100 de monnaie. En France et en Angleterre, la proportion du billon est très-faible. Chez nous, par exemple, on estime qu'il n'y en a que 43 millions contre 2 milliard et demi de monnaie : c'est un peu moins de 2 pour 100.

n'en était pas une; il fallait plus d'or et plus d'argent pour acheter les mêmes choses, voilà tout ce que l'on avait obtenu. On n'aurait eu encore qu'à se féliciter si le résultat avait été seulement nul, mais il était désastreux. Le gouvernement payait toujours la même somme nominale à ses rentiers; seulement cette somme achetait le quart, le tiers ou la moitié moins : ils étaient, disons-le, volés d'autant; les débiteurs payaient leurs dettes de la même manière; les ouvriers touchaient le même salaire nominal, et avaient peine à comprendre comment il se faisait qu'ils étaient beaucoup plus gênés qu'auparavant. Un désordre immense était jeté dans les transactions : tout le monde presque souffrait, mais personne plus que les modestes rentiers et que les pauvres artisans.

La même idée que la monnaie n'est qu'un signe a conduit au papier-monnaie. Dans la fausse monnaie, il reste toujours un peu d'argent pur. Il était infiniment plus commode de s'en passer tout à fait, et de battre monnaie avec une matière qu'il est très-facile de se procurer. Rien ne pouvait être plus convenable à cet effet que le papier. Si la monnaie est la richesse, on n'avait qu'à multiplier les papiers-monnaie; et, si toute la valeur vient de la signature de l'État, il ne coûtait rien à l'État de donner sa signature.

Cependant il est difficile de pousser une absurdité jusqu'au bout. On sentait bien qu'il était impossible de faire prendre du papier pour de l'argent à ceux-là même qui se montraient les plus convaincus que l'argent n'est qu'un pur signe, n'ayant d'autre valeur que celle qu'il reçoit des conventions sociales et de l'empreinte de l'État. On jugea qu'il était séant d'hypothéquer le papier sur des valeurs réelles. Mais il devait arriver et il arriva que la facilité de fabriquer du papier en lui attribuant une valeur nominale poussa l'émission bien au delà de la valeur réelle du gage. L'histoire n'est sur ce sujet que trop féconde en enseignements. Qui ne sait à quelle dépréciation en arrivèrent les billets de la fameuse banque de

Law, au temps de la régence ? Le *système* a laissé des souvenirs qui ne se sont pas encore effacés. L'Amérique, à l'époque de la guerre de l'Indépendance, qui, en la séparant de l'Angleterre, sa mère patrie, faisait d'elle les États-Unis, eut aussi recours au papier-monnaie. Le papier tomba rapidement et de plus en plus par cette surabondance d'émission qui est la fatalité inhérente à ce genre d'expédient. En 1777, pour 100 francs en argent, on avait 500 francs en papier; en 1780, pour la même somme, on avait 4,000 francs. On cite le compte d'un membre du congrès, Elbridge Gerry, qui servit quatre ans dans cette assemblée; on lui devait 40,000 livr. sterl. (un million de francs en papier); ils furent liquidés par 22,000 francs en argent (1). Mais le plus illustre exemple en ce genre est celui que fournit l'histoire des assignats de la Révolution française. D'abord on en émit pour 400 millions, hypothéqués sur les biens nationaux. Un an après, l'émission montait à 1 milliard 200 millions; en 1792, à 2 milliards 200 millions, et progressivement jusqu'en 1795. A la fin de cette année, on en avait fabriqué pour plus de 40 milliards. La dépréciation, qui était de 10 pour 100 au commencement de 1791, était de 78 pour 100 vers la fin de 1794. A la fin, les assignats n'achetaient plus rien. La théorie que le signe multiplie la richesse était au bout de sa carrière. Tout le monde avait des millions dans sa poche et vivait mal à l'aise. On possédait les signes à ne savoir qu'en faire, mais on était en quête des choses signifiées. Épreuve décisive pour cette doctrine fameuse de la monnaie, simple signe conventionnel, doctrine qui mène encore de nos jours tant de personnes, comme cela se voit immanquablement aux époques de révolution, à s'imaginer qu'il suffit de multiplier les signes pour augmenter le bien-être populaire, et à fonder sur cette supposition les plus absurdes systèmes.

Un réformateur contemporain, qui en cela fait preuve

(1) Laboulaye, Histoire des États-Unis, t. III.

de peu de nouveauté, accuse de tous les maux l'or et l'argent, et il a proposé sérieusement de les supprimer. L'auteur de la Banque d'échange conclut à démonétiser les métaux précieux, et il croit par là supprimer le culte du veau d'or. N'est ce pas retomber dans la confusion de l'argent et de la richesse? Que l'argent soit aboli pour être remplacé, comme à Sparte, par cette monnaie de fer si lourde qu'il fallait un char attelé de quatre bœufs pour traîner 300 francs, ou détrôné par ce papier si léger qu'on peut porter des milliards fictifs dans son portefeuille, cet expédient fera-t-il que l'inégalité tant redoutée ne se développe pas relativement à la possession de toutes les autres espèces de capitaux? La source éternelle d'inégalité qui est dans les facultés de l'homme, dans l'emploi de son libre arbitre, dans des circonstances plus ou moins favorables qu'il rencontre, demeure-t-elle supprimée avec la monnaie? Le troc en nature ou par l'intermédiaire de morceaux de papier empêchera-t-il le capital de revêtir d'autres formes de tyrannie, s'il est convenu que le capital est un tyran? Mais si l'on ne découvre pas en quoi cette suppression serait profitable, on voit clairement, au contraire, ce que tout le monde y perdrait. Au lieu de faciliter les échanges, on les aurait entravés en substituant au gage réel que l'or et l'argent portent en eux-mêmes un titre destitué de valeur. L'avilissement du papier ramènerait le troc en nature. L'industrie et le commerce seraient reportés aux temps primitifs. Au bout de tout papier-monnaie, il y a une ruine générale. Mais sur qui retombe-t-elle d'abord? Sur ceux qui vivent de salaires. A qui fait-elle sentir ses principales rigueurs? Aux ouvriers, qui n'ont ni terres, ni maisons. Mirabeau a dit : « Tout papier-monnaie est une orgie du despotisme en délire. » Cela est vrai. Mais il faut ajouter que cette orgie et ce délire sont particulièrement nuisibles aux classes mêmes auxquelles on montre dans ces expédients rétrogrades et ruineux un perfectionnement et un moyen de bien-être.

II

De l'intervention de l'Etat relativement à la monnaie.

On voit que les bornes de l'intervention gouvernementale en matière monétaire sont infiniment plus rapprochées qu'on ne le croit communément. Le gouvernement ne peut donner à la monnaie une valeur fictive ; il ne peut non plus empêcher les variations de cette valeur. Le rôle de l'Etat, outre la tâche ordinaire de réprimer les abus et les fraudes, se réduit donc ici ou à fabriquer la monnaie ou à en surveiller la fabrication soumise à certains règlements, ce qui constitue deux systèmes différents ; à fixer le rapport légal des deux métaux circulants en tenant compte de leurs variations, et à choisir entre ces deux métaux celui qui doit servir d'étalon des valeurs et être réputé monnaie de compte, toutes expressions que nous expliquerons tout à l'heure.

Et d'abord les avantages de l'unité de monnaie au sein d'un même Etat sont incontestables. Avec des monnaies purement locales, on s'expose à tous les embarras d'un échange perpétuel à mesure qu'on se déplace, et à toutes les dépréciations qui en sont la suite. Les hommes qui ont voyagé en Suisse avant la réforme de la monnaie s'en souviennent ; chaque fois qu'on changeait de canton, la monnaie changeait. Le billon qu'on avait reçu par exemple d'un côté du lac de Zurich n'était plus même reçu de l'autre. L'écu de six livres, la couronne, était la monnaie qu'on recherchait le plus, quand on faisait un voyage en Suisse, parce que c'était celle qui avait cours partout. Mais, dans la même journée, on pouvait voir l'écu de six livres varier trois fois de valeur selon les endroits. Ces pertes, sensibles pour les simples touristes, l'étaient beaucoup plus pour le commerce qui se livre à des quantités d'achats et qui, dans ses opérations, est forcé de tenir compte des plus légères différences. C'est

donc une affaire nationale et par conséquent une affaire d'Etat que l'unité de la monnaie, à laquelle sont attachés tant et de si précieux avantages.

Nous devons le dire pourtant : les divers attributs que nous venons de reconnaître à l'Etat lui ont été eux-mêmes contestés. C'est ici un des cas dont nous avons parlé, où il est nécessaire d'opposer à un individualisme excessif, qui livrerait tout ce qui regarde la monnaie aux particuliers ou aux localités, le principe de sociabilité représenté par l'Etat. J.-B. Say, sans aller jusqu'à contester cette nécessité d'une commune monnaie nationale, au nom de l'idée fort juste d'ailleurs que les métaux servant de monnaie subissent toutes les variations qu'impose la loi de l'offre et de la demande, s'opposait à ce qu'on leur donnât une valeur légale, et à ce qu'on établît entre eux un rapport officiel. Il voulait que l'action du pouvoir public sur les monnaies se bornât à garantir, par l'emprunte dont il les frappe, le poids ainsi que le titre des matières qui les composent, opinion que nous allons voir elle-même combattue comme entachée d'un esprit interventionniste exagéré. « La valeur d'un morceau d'argent, dit J.-B. Say (1), se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers, ou entre le gouvernement et les particuliers. Il convient d'abandonner la sotte prétention de fixer d'avance cette valeur et de lui donner arbitrairement un nom. Qu'est-ce qu'une piastre, un ducat, une livre sterling, un franc? Veut-on voir autre chose en tout cela que des morceaux d'or ou d'argent ayant un certain poids et un certain titre ?

« 5 grammes d'argent, dit-on, vaudront 1 franc. Cette phrase n'a aucun sens que celui-ci : 5 grammes d'argent vaudront 5 grammes d'argent; car l'idée qu'on a d'un franc ne vient que des 5 grammes dont il se compose; le blé, le chocolat, la cire, prennent-ils un nom différent lorsqu'ils sont divisés suivant leur poids? Pourquoi n'ap-

(1) *Traité d'Économie politique*, chap. 29.

pellerait-on pas une pièce d'argent du poids de 5 grammes par son véritable nom ? Pourquoi ne l'appellerait-on pas simplement 5 grammes d'argent ?

« Si l'on ne donnait nulle valeur légale aux monnaies dans chaque marché, il ne serait plus possible de contracter en valeur nominale ; on serait forcé de balancer une certaine marchandise réelle contre une autre marchandise réelle, une certaine quantité d'argent contre une certaine quantité de grain, de viande ou d'étoffe. Dans tout engagement à terme, on serait aussi assuré de la quantité d'argent fin qu'on recevrait à l'avènement du terme. On n'aurait plus à craindre que cet engagement fût violé. »

Les faits ont donné tort au système préconisé par J.-B. Say dans les deux applications qui en ont été faites : en Angleterre, sous Charles II, et en France par la loi du 28 thermidor an III. La loi de thermidor aurait amené la disparition complète de la monnaie d'or, à laquelle seule elle s'appliquait, si elle n'avait été modifiée par la loi du 7 germinal an XI ; faut-il s'en étonner ? Les populations ne doivent-elles pas éprouver une gêne extrême à établir à chaque moment donné le rapport entre les deux métaux en circulation ? Ne doit-il pas en naître des difficultés tout à fait rebutantes pour le commerce exposé à l'incertitude et aux tâtonnements sur un point où tout doit être parfaitement net, puisqu'il s'agit de la valeur qui sert de commune mesure à toutes les autres ? Quand J.-B. Say soutient qu'en faisant disparaître toute valeur légale, on n'aurait plus à craindre de recevoir une moindre quantité d'argent fin à l'avènement du terme, il oublie que les chances de perte ou de gain ne disparaîtraient pas parce qu'on adopterait son système, car si la valeur de 5 francs varie, celle de 25 grammes d'argent varie tout autant ; le frai enlèverait bientôt en outre toute vérité à l'inscription du poids. La dénomination de franc faite par l'Etat disparaîtrait, soit ; croit-on que l'usage n'y en substituerait pas une autre ayant tous les mêmes inconvénients sans présenter

les mêmes avantages ? S'il est vrai que les nègres de la Gambie, après avoir pris une barre de fer pour unité monétaire, ont fini par dire une barre de rhum, une barre de tabac, il l'est aussi que des désignations devenues tout aussi impérieuses que celle de franc, sans être établies par la loi, comme celle de florins, de couronnes; d'écus, de louis et de napoléons, ont été établies par l'usage. Il suffit de l'empreinte d'une figure d'agneau sur les monnaies de Saint-Louis, le premier roi qui fit frapper des pièces d'or en France, pour les faire appeler des *agnels*.

On a contesté en outre que l'Etat eût à s'occuper en rien de la réglementation de la monnaie, même en ce qui concerne l'empreinte et les conditions de poids et de titre. Les défenseurs, à la vérité peu nombreux, de cette opinion soutiennent que des particuliers fabriqueraient mieux la monnaie et à meilleur marché; qu'ils auraient soin aussi de mieux pourvoir le marché de l'assortiment de monnaies que réclament les besoins de la circulation. Ils veulent, en un mot, livrer la fabrication de la monnaie à la libre concurrence, sans réglementation aucune et sans autre juge que le public. La pratique qu'ils recommandent aurait un inconvénient immense dans une moindre sécurité. Avec quelle défiance ne seraient pas accueillis les divers types monétaires créés par la libre concurrence ? Chaque pièce devrait donc être soumise à une épreuve par chaque individu dans chaque échange ! Ne serait-ce pas revenir à l'enfance des sociétés ? Rien ne présente au même degré que le besoin de monnaie un caractère collectif et uniforme dans une même nation. Rien n'appartient donc plus naturellement au ressort de l'Etat que ce qui regarde les conditions auxquelles la monnaie circule, sous la clause expresse que les conditions économiques antérieures et supérieures à toutes les autres seront respectées par l'autorité.

Est-ce donc à dire que l'Etat doive se faire nécessairement, comme cela a lieu en Angleterre et aux Etats-Unis, fabricant de monnaie ? En France, nous ne l'avons pas

pensé, et notre système paraît plus satisfaisant au point de vue des principes économiques. Le monnayage se fait dans des hôtels appartenant à l'Etat, sous les yeux d'un commissaire spécial, et pas une pièce ne peut être mise en circulation sans que le gouvernement ait donné son assentiment. Mais, sous cette réserve, les directeurs des hôtels des monnaies sont des entrepreneurs d'industrie qui travaillent, à leurs risques et périls, avec des matières qu'ils achètent. Lorsqu'un particulier a des matières d'or et d'argent, il les leur apporte, et ils sont tenus de les acquérir contre l'équivalent monnayé, poids pour poids, de métal fin, sauf la modique retenue dite du *charge*, qui est fixée par les règlements. En Angleterre, le monnayage est gratuit. Cette condition séduit plus au premier abord ; mais il n'est pas difficile de voir qu'ici, comme presque partout, le mot de gratuité n'est qu'un leurre, et qu'il équivaut à une aggravation de charges. Dans le fait, ce sont les contribuables qui payent le monnayage. Or la perception de l'impôt ne s'opère pas pour rien : en France, elle ne s'élève pas, suivant certaines évaluations, à moins de treize pour cent. Si donc notre monnayage était gratuit, il coûterait non pas un million, mais onze cent trente mille francs. En outre, il y a peu d'équité à faire que ceux qui ne s'adressent pas aux hôtels des monnaies payent pour ceux qui s'y adressent (1).

L'Etat se charge, dans la plupart des pays, de choisir un des deux métaux pour mesure générale des valeurs,

(1) D'autres questions relatives à l'impôt prélevé sur la fabrication de la monnaie, à ce qu'on a appelé seigneurage et brassage, au point de savoir à la charge de qui doit retomber le frais, et si le monnayage doit être ou non illimité, trouveraient ici leur place ; si notre cadre ne nous imposait des bornes plus restreintes et ne nous forçait de nous en tenir à l'essentiel. Nous renvoyons, pour la discussion détaillée de ces questions, à la section III du livre de M. Michel Chevalier sur la *Monnaie*.

au lieu de reconnaître ce caractère aux deux métaux à la fois dont le rapport serait établi une fois pour toutes. Entend-on par là supprimer dans l'usage l'emploi des deux métaux circulant concurremment ? Pas le moins du monde. Les qualités diverses de l'or et de l'argent répondent à des besoins commerciaux trop divers eux-mêmes et trop universels pour qu'un pareil vœu soit raisonnable. L'or est plus portatif, il se compte bien plus rapidement ; mêlé d'une dose convenable d'alliage, il résiste mieux au frottement. Le frai sur la monnaie d'or est quatre fois moindre que sur la monnaie d'argent. D'un autre côté, l'argent se plie plus commodément aux subdivisions de moindre valeur. Le but qu'on se propose est uniquement de se rapprocher le plus possible, dans les paiements, de l'exacte équité. Si tout créancier en effet peut payer indifféremment dans l'un ou l'autre métal, sans tenir compte de la différence qui existe à chaque instant dans leur valeur réciproque, il est trop certain, quand l'expérience ne l'aurait pas cent fois prouvé, qu'il payera dans la monnaie dépréciée : c'est pour éviter une pareille injustice, ainsi que les perturbations qui en sont la suite, que l'Etat doit adopter un des deux métaux comme monnaie légale, à laquelle l'autre métal sera tenu de se rapporter. Ainsi que Locke l'a dit avant les économistes, dans un langage déjà parfaitement scientifique : « Deux métaux, tels que l'or et l'argent, ne peuvent servir au même moment, dans le même pays, de mesure dans les échanges, parce qu'il faut que cette mesure soit perpétuellement la même et reste dans la même proportion de valeur. Prendre pour mesure de la valeur commerciale des choses, des matières qui n'ont pas entre elles de rapport fixe et invariable, c'est comme si l'on choisissait pour mesure de la longueur un objet qui fût sujet à s'allonger ou à se rétrécir. Il faut donc qu'il n'y ait dans chaque pays qu'un seul métal qui soit la monnaie de compte, le gage des conventions et la mesure des valeurs. »

Quel est le métal qu'il convient le mieux d'adopter comme étalon des valeurs ? c'est une autre question qui ne paraît pas comporter une solution absolue. Les besoins d'un commerce se faisant plus ou moins en grand et se servant en conséquence ici surtout de l'or, ailleurs surtout de l'argent ; les habitudes nationales invétérées, explicables par d'autres motifs, qui peuvent faire qu'un pays même pauvre, comme le Portugal, emploie, comme il l'a fait jusqu'à ces derniers temps, l'or plutôt que l'argent ; enfin plusieurs causes, en se combinant, pourront influencer sur le parti que prendra le législateur. Mais la circonstance la plus décisive, c'est le degré de fixité, condition de toute mesure véritable. Avant tout il importe, pour assurer la régularité des transactions, la sûreté des contrats à terme et la stabilité des existences, que la monnaie soit le moins variable que faire se pourra. Plusieurs économistes ont soutenu que, dans les temps ordinaires, l'or présentait cette qualité à un plus haut point, parce que ses frais d'extraction varient peu en vertu des circonstances physiques et chimiques beaucoup plus changeantes pour l'argent. L'argent, entre autres raisons de variabilité, ne se trouve point d'ordinaire à la surface du sol comme l'or que recèlent des terrains d'alluvion ; on le trouve plus ou moins enveloppé dans des gangues, et il a subi, dans la manière selon laquelle il est traité, des modifications très-profondes auxquelles l'or est demeuré étranger. Mais, à côté de ces motifs qui plaident pour le choix de l'or, ne se peut-il faire qu'il y ait des temps où l'énormité exceptionnelle de la production aurifère, par suite de la découverte de nouveaux gisements, donne aux États d'autres conseils ? C'est ce qu'ont pensé la Belgique, la Hollande, le Portugal rompant avec de vieilles traditions, lorsqu'ils ont adopté l'argent pour étalon en considération de sa fixité plus grande, et pris la mesure énergique de la démonétisation de l'or : c'est ce qu'a pensé l'empire d'Autriche, qui s'est décidé également à asseoir son système monétaire sur le fondement de l'argent ; base qui est aussi

celle du système monétaire français. En France, quand le régime, qui n'a pas cessé d'être en vigueur, a été établi, c'est-à-dire sous le consulat, l'or était beaucoup trop rare pour qu'on pût songer sérieusement à l'employer comme monnaie de compte ; en outre, l'argent avait pour lui la force des traditions : il fut donc adopté, la loi et les considérants de la loi ne laissent prise là-dessus à aucun doute, comme *étalon unique*. Le rapport de 1 à 15 et demi, qui existait alors entre les deux métaux, fut fixé indéfiniment entre l'or et l'argent, et quoique le législateur eût l'intention très-formelle que ce rapport fût modifié avec le temps, ce rapport légal dure encore en dépit de la réalité qui le dément (1). La France a fini même, à ce qu'il semble, par croire qu'elle possède les deux monnaies sur le même pied ; le lien légal a enchaîné si étroitement les deux métaux considérés dès lors en vertu d'une pure fiction comme s'équivalant l'un à l'autre, qu'ils ont servi et continuent à servir indifféremment dans les paiements. D'éminents économistes ont insisté sur les résultats désastreux qui seraient la conséquence de cette faculté de payer indifféremment avec la monnaie dépréciée (c'est-à-dire sans tenir compte du montant de la dépréciation), notamment pour tous ceux qui vivent de rentes et de salaires fixes, si la baisse de l'or venait à continuer et à se précipiter. Dans la supposition en effet que les causes qui se sont jusqu'ici opposées à ce que cette baisse prit de plus vastes proportions vis-à-vis de l'argent viennent à disparaître ou à s'atténuer, tandis que de nouveaux arrivages ne cesseraient d'augmenter la quantité de la monnaie d'or, on conçoit

(1) Le rapport a été longtemps d'environ 15 3/4, ce qui a amené la disparition de l'or de notre marché pendant une longue période ; il n'est guère maintenant que de 15 1/4, ce qui amène la disparition de l'argent, l'étranger profitant de notre immuable rapport légal pour nous laisser celle des deux monnaies qui perd sur l'autre.

quel trouble serait porté dans toutes les relations économiques, quelles altérations ou quels empêchements atteindraient les contrats à long terme, combien d'arbitraire et d'aléatoire s'introduirait dans les opérations de crédit. Que d'ailleurs l'on ait recours à la démonétisation de l'or ou à celle de l'argent, ou bien qu'on établisse entre eux un rapport légal mobile basé chaque année sur la valeur réciproque des lingots dans les principales places, cette question pratique n'a point à nous occuper ici. Il ne nous appartient que de rappeler selon quel principe dominant elle doit être résolue ; ce principe est l'unité de l'étalon monétaire adoptée sans équivoque et sans faux-fuyant avec toutes les conséquences que cette unité entraîne dans le règlement des transactions.

III

Dans quelle proportion un peuple doit avoir de la monnaie. — Des papiers qui suppléent à la monnaie.

Assigner la proportion exacte dans laquelle il est bon que tel ou tel peuple possède de la monnaie serait chimérique. Cela dépend ici encore beaucoup des habitudes de ce peuple, selon qu'il s'y contracte plus ou moins d'échanges, selon qu'il est plus ou moins fait à l'usage du crédit. Mais la pensée fondamentale sur laquelle il est du plus haut intérêt d'appeler l'attention, c'est cette proposition même qu'au delà d'une certaine mesure la possession d'une grande quantité de métaux monnayés cesse d'être avantageuse. Contrairement aux autres biens, en effet, on a dû le comprendre, la monnaie, pour être utile, doit rester rare. Faites que l'or et l'argent deviennent aussi commun que les cailloux, ils seroient également vils, et nulle convention sociale ne pourra leur restituer leur qualité monétaire, qu'ils auront perdue en perdant leur valeur. La pensée que les métaux précieux forment la richesse unique des nations a cessé de régner dans les

esprits éclairés ; mais il n'est pas rare d'entendre professer encore qu'ils sont la richesse par excellence : c'est un second degré de la même erreur. L'Angleterre, qui possède à peine la moitié de notre numéraire métallique, les États-Unis, qui en ont beaucoup moins que l'Espagne, sont les pays les plus riches du monde. La houille, le fer, le coton, la laine, dépassent infiniment, et comme moyen de production et comme valeurs évaluées, les sommes existantes d'or et d'argent qui servent à les faire circuler. Comme il sera démontré plus loin, à propos de la théorie des débouchés, les produits s'échangent entre eux, et l'argent n'apparaît dans ces transactions que comme simple intermédiaire et le plus souvent que comme complément de compte. Disons plus. La monnaie d'or et d'argent présente d'assez graves inconvénients ; si elle pouvait être remplacée par un signe sans valeur, on y gagnerait. L'avantage de cette monnaie, c'est de porter son gage en elle-même. Mérite immense, mais qui implique un défaut, celui de coûter à acquérir. Soit qu'on se la procure en la tirant directement des mines, soit qu'on la tienne d'autres peuples en échange de divers produits, il faut l'acheter moyennant un travail et au prix de privations. La part de travail humain et de capital qui est employée à son acquisition aurait pu recevoir un emploi plus directement utile à la satisfaction des besoins, plus immédiatement applicable au bien-être. Coûteux sous le rapport de la production, l'or et l'argent forment également un appareil coûteux de circulation. Bien qu'ils soient plus aisément transportables que la foule des autres produits, ce qui leur permet de jouer le rôle de monnaie, le transport ne laisse pas d'être encore assez incommode, pour peu qu'ils forment masse. Un tel transport, par le temps qu'il prend, les soins qu'il exige, les intermédiaires qu'il nécessite, détourne lui aussi une certaine quantité de travail et de capital de destinations plus fécondes. En outre, les métaux précieux s'usent en circulant et constituent chaque année, par le *frai*, la société en perte. Ce n'est pas

là, comme on serait peut-être tenté de le croire, un élément à dédaigner. On n'a qu'à consulter les travaux faits à ce sujet par des hommes spéciaux. Dans leur rapport à la Commission administrative des monnaies en 1838, MM. Dumas et de Colmont ont constaté que le frai de nos pièces de cinq francs était de quatre milligrammes par pièce et par an. Jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, le frai annuel était, selon Jacob, de 1 sur 360. Il serait aujourd'hui dix-sept fois moindre. Mais c'est encore une perte sensible pour l'argent. Pour l'or, sans doute elle est moindre, puisqu'il s'altère quatre fois moins vite, selon le calcul le plus modéré. Mais il est à noter qu'étant plus précieux, la perte qu'il éprouve par le frai affecte la valeur monétaire dans une plus forte proportion qu'une perte même comparativement plus grande sur l'argent. Comme 1 once d'or, en effet, vaut au moins 15 onces d'argent, la dépréciation de l'argent, bien que quatre fois plus forte, eu égard au poids, que celle de l'or, représente, eu égard à la valeur, un dommage presque quatre fois moins considérable (1). Enfin la valeur, plus encore que la matière des métaux précieux, est sujette à s'altérer. Voilà le mal. Il doit être grand, pour avoir donné dès longtemps aux hommes d'affaires l'idée d'en chercher le remède ou le correctif. Ils l'ont trouvé dans le papier de crédit, qui ne coûte pour ainsi dire rien, et qui circule à peu de frais.

Ce papier de crédit qui, sous quelque forme qu'il se présente et quelque nom qu'il porte, est, lui, bien véritablement un *signe*, car il représente des valeurs réelles sans en avoir par lui-même, ne devait être que tard inventé et surtout il n'a dû se vulgariser que dans un état de société avancé. Trois phases dans l'histoire des nations semblent ici devoir être notées comme les trois étapes du progrès. Dans la première, l'humanité se contente du troc en na-

(1) G. Du Puynode, *De la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt*, chap. I^{er}.

ture ou d'une monnaie imparfaite autre que les métaux monnayés, soit que cette monnaie consiste en bétail, en tabac, en blé, soit que déjà, comme on l'a vu de bonne heure dans les colonies de l'Amérique du Nord, elle consiste en papiers d'une valeur purement fictive. Dans la seconde, l'or et l'argent règnent à peu près exclusivement comme moyens d'échange. Une société alors n'est point riche parce qu'elle possède de la monnaie, elle s'est procuré de la monnaie parce qu'elle était déjà riche des produits qu'elle a pu donner en échange des métaux précieux. Dans la troisième phase apparaît l'usage habituel des titres de crédit ayant pour garantie des valeurs et avant tout l'or ou l'argent dans lesquels le crédit, par cela même qu'il est exprimé en francs ou en livres sterling, suppose absolument que le créancier a le droit de se faire payer. C'est ainsi que dans le sein des grandes banques viennent se liquider, à l'aide de *virements de parties*, c'est-à-dire par de simples écritures sur leurs livres, opérant des règlements de comptes entre les particuliers, de prodigieuses masses de transactions avec des quantités très-restreintes de métaux monnayés. Les divers effets de commerce, les traites sur les banquiers (appelées *chèques* par les Anglais), que les particuliers se déhivrent les uns aux autres, le billet de banque proprement dit, ont pour effet de réaliser de la sorte une économie considérable de monnaie. La maison de liquidation de Londres (*Clearing-House*) réglait quotidiennement, d'après une estimation faite il y a quelques années, à l'aide de 200,000 livres sterling des affaires d'un montant quinze fois plus grand, et encore les 200,000 livres sterling qui y apparaissaient étaient-elles presque totalement en billets de banque et non en espèces. D'après un des plus habiles écrivains qui aient écrit dans ces derniers temps sur la monnaie, M. Fullarton, on peut calculer que, par le mécanisme de la comptabilité commerciale, perfectionnée comme elle l'est aujourd'hui, et par les procédés de règlement qui sont employés communément en Angleterre, au moyen d'intermédiaires tels que

les banques et les banquiers, les neuf dixièmes au moins des transactions y sont réglés et soldés, sans qu'il y soit besoin d'un écu ou seulement d'un billet de banque, si ce n'est pour de faibles appoints. Le mot de Ricardo dont on a fort abusé : *La monnaie, à l'état le plus parfait, est de papier*, ne signifie pas autre chose que cette économie dans la production et dans la circulation du numéraire métallique qui constitue une grande épargne de temps et qui imprime une puissante activité à la marche des affaires.

Revenons, en finissant ce chapitre, sur la nécessité de la convertibilité des titres en métaux précieux ; elle est absolue, quoi qu'on en ait dit, et il faudra y insister comme sur une des vérités les plus importantes en économie politique, tant que les inventeurs de papier-monnaie déguisé sous différents noms s'obstineront à l'ignorer systématiquement. Cette faculté de conversion, immédiate ou prochaine, selon le cas, en métaux précieux, est une indispensable garantie pour que la stipulation inscrite sur les billets de banque, sur les lettres de change, et sur les autres titres de crédit, soit véridique.

C'est en vain que l'on se réfugie dans ce sophisme auquel Mirabeau eut recours dans ses fameux discours sur les assignats, que nulle valeur n'offre plus de stabilité que la terre et qu'aucun gage n'est plus solide. On a répondu parfaitement (1) : « Un morceau de papier n'est pas un champ ; le fût-il, ce ne serait pas une bonne monnaie encore. » — « Je puis mettre un écu dans ma bourse, je ne puis emporter votre terre sous le bras, disait Jacques Laffitte à un faiseur de projets. » Rien n'est plus vrai. La terre n'est pas une chose qu'on puisse monnayer, il y a beaucoup de raisons qui s'y opposent. Nous avons rappelé plus haut les caractères qu'une substance devait avoir pour qu'on en fit une monnaie, on peut voir si la

(1) M. Michel Chevalier, *De la Monnaie*, section x, chapitre 1^{er}.

terre les présente. Ces caractères sont méconnus ou omis par les personnes qui croient possible d'assurer parfaitement et indéfiniment le cours du papier-monnaie, en y assignant les propriétés territoriales pour gage. — Les admirateurs des assignats disent qu'on aurait évité la catastrophe si l'assignat eût été plus aisément échangeable contre des terres de telles qualités et contenance. En effet, si les biens nationaux eussent été classés d'avance sur les registres publics, et qu'il eût suffi d'apporter le montant fixé en assignats, pour devenir propriétaire, il est hors de doute que la chute de l'assignat eût été moins rapide et moins profonde, et le gouvernement révolutionnaire eût tiré du papier-monnaie un meilleur parti. Ce n'est cependant pas à dire que l'assignat fût resté au pair avec la monnaie, du moment que l'émission eût dépassé un certain point. Une certaine quantité d'assignats serait rentrée au trésor national naturellement ; mais la masse ramenée par ce reflux n'eût pas été indéfinie. Pour qu'elle l'eût été, il eût fallu que tous ceux aux mains desquels il venait des assignats trouvassent convenable d'avoir des terres ; or, c'est une propriété qui ne convient pas à tout le monde, à beaucoup près. Le fournisseur qui avait livré à la République du fer ou du bronze pour fabriquer des armes ; du drap, du linge, du cuir pour vêtir les soldats ; des chevaux, des blés, des matériaux de toutes sortes, avait besoin, pour entretenir son commerce, d'être remboursé autrement qu'en terres. — Il eût pu les vendre, dira-t-on. — Jusqu'à un certain point ; quand on est pressé de vendre et que beaucoup d'autres personnes sont dans le même cas, on ne vend qu'à perte.

On voit par là quel est le véritable rôle de la monnaie de papier et quelles sont les limites exactes dans lesquelles elle doit se renfermer sous peine d'aboutir à une véritable banqueroute. Nous pouvons nous résumer en deux règles. — Tendre à diminuer la masse de son numéraire métallique proportionnellement à la masse de ses affaires, pour y substituer un mécanisme moins coûteux et plus prompt,

voilà ce que le progrès commande. — N'admettre dans la circulation qu'autant de papier qu'il faut pour que celui qui l'a en mains puisse le transformer aisément dans la quantité de métaux précieux que le titre indique, voilà ce que prescrit avant tout la prudence.

Il ne suffit pas que la science indique le rôle des papiers de crédit, en tant qu'ils servent à réaliser une économie de métaux précieux, elle doit en outre étudier le crédit en lui-même et dans ses principales formes. C'est ce que nous allons faire dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE IV

DU CRÉDIT.

Plus visiblement peut-être que tous les autres faits économiques dont il a été parlé, le crédit met en saillie les idées de responsabilité, de sociabilité, de solidarité dont l'économie politique n'a pas cessé jusqu'ici de nous montrer le fécond accord.

Écartant les abus auxquels le crédit donne lieu, abus qui ne peuvent se généraliser sans entraîner la perte du crédit lui-même, et qui par conséquent confirment la règle au lieu de l'ébranler, on restera frappé de ce caractère que le crédit met, du moins en grande partie, le gage moral de la confiance réciproque à la place d'un gage tout matériel, la monnaie qui porte en elle-même sa garantie. Avec lui, la valeur présumée de la personne entre comme élément d'appréciation dans les transactions à terme. Sans contredire le vieil adage : *Plus cautionis in re quam in personâ*, il est trop certain qu'un pays, auquel la probité manquerait généralement, et qui serait destitué énotamment de ce fier et moderne sentiment qu'on appelle l'*honneur commercial*, devrait renoncer à voir le crédit fleurir dans son sein. Rien ne donne une moins favorable idée, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la bonne tenue morale d'un peuple que d'être obligé, dans toutes ses transactions, d'avoir toujours l'*argent à la main*. L'expérience le prouve : le crédit ne s'établit à demeure que dans une population dont le moral présente de la solidité, où la masse des emprunteurs

est honnête et intelligence, où enfin la manie de thésauriser et d'enfouir, qui paralyse le capital, est remplacée par l'activité laborieuse qui cherche avant tout à le féconder. Probité, intelligence, travail et sécurité, telles sont en tout lieu et en tout temps les conditions du crédit.

On peut éprouver la fausseté des théories ayant cours sur ce sujet, comme à une pierre de touche infaillible, à ce caractère qu'elles font dépendre le crédit de combinaisons purement matérielles, étrangères au travail et à l'épargne. Tel est le signe distinctif de ces systèmes, d'ailleurs si peu semblables entre eux, qui semblent voir dans le crédit un magicien dont un coup de baguette suffit pour créer le capital à volonté. Le crédit, nous entendons le crédit normal et sérieux, qu'il faut distinguer soigneusement de ces opérations fictives, lesquelles n'en sont que l'abus et le mensonge, *suppose toujours un capital préexistant chez le prêteur, de même qu'il suppose chez l'emprunteur un travail productif, en mesure de rembourser le capital avancé avec les intérêts.* Cette préexistence du capital est une nécessité qu'il ne faut pas perdre de vue un seul instant. Dans le fait, quelle que soit la somme du numéraire et du papier qui circule, l'ensemble des emprunteurs ne peut recevoir plus de charrues, plus de maison, plus d'outils, plus d'approvisionnements de matières premières que l'ensemble des prêteurs n'en peut fournir. *Échanger cent fois un objet, ce n'est pas produire un seul objet nouveau.* Toute théorie qui oublie cette distinction fondamentale est un leurre. Mais, si le crédit n'opère pas de miracle, s'il ne tire pas quelque chose de rien, il est loin d'être stérile pour cela. Et d'abord il empêche le chômage des capitaux. « Si un fabricant de drap, dit Say, choisissant un exemple familier et saisissant, ne vendait pas ses draps à crédit au marchand de drap, l'étoffe attendrait dans la manufacture. La confiance accordée met plus vite cette étoffe entre les mains du consommateur. Si un droguiste ne vendait pas à crédit au teinturier, et si le teinturier, en vertu de cette facilité, ne teignait pas à crédit pour le fabricant d'étoffes, celui-ci, faute

d'avances, serait peut-être forcé de suspendre sa fabrication jusqu'à ce que ses premiers produits fussent écoulés, d'où il résulterait que la portion de son capital, qui est en marchandises à moitié manufacturées, en métiers, en ateliers, chômerait en tout ou en partie. Ce crédit empêche les pertes de temps d'avoir lieu; mais vous voyez qu'il consiste, dans ce cas-ci, en une avance de drogues, qui sont matérielles, jusqu'au moment où elles seront matériellement payées. Il n'y a pas là-dedans multiplication de capitaux, il n'y a qu'un emploi plus constant de ceux qui existent. » En outre, le crédit fait passer le capital oisif entre les mains disposées et aptes à le féconder. Voilà son rôle. Il suffit de l'indiquer pour en entrevoir toute la fécondité.

Un des meilleurs effets du crédit, effet qu'on ne saurait trop hautement préconiser, c'est de favoriser l'épargne. Il ne suffit pas que l'homme soit porté par une tendance naturelle vers l'épargne, et ce n'est pas tout d'obtenir dans le moment présent d'assez forts salaires et d'assez gros profits qui la permettent. Pour que l'épargne soit facile, il faut que le petit capitaliste puisse trouver quelque part le placement et l'emploi des sommes qu'il a soustraites à la consommation immédiate. L'immense classe des salariés notamment manque des moyens nécessaires pour utiliser par elle-même les épargnes qu'elle peut faire. Il est donc au plus haut point utile qu'il existe des établissements destinés à recueillir ces épargnes, à la fois pour les empêcher de demeurer oisives et pour en encourager la formation. Développer l'épargne, première utilité du crédit, jointe à celle d'empêcher le chômage des capitaux chez les industriels; féconder l'épargne au profit non-seulement de celui qui s'y livre, mais de la société tout entière, seconde utilité du crédit, dort il sera question tout à l'heure.

Sans parler de l'action que le crédit exerce dans le sens de la solidarité et de la sociabilité générale, en liant les nations entre elles par le cosmopolitisme des capitaux, allant féconder en tous lieux le développement du travail

et du bien-être, le crédit réalise d'une manière extrêmement remarquable cette solidarité du travail et du capital, qui a été démontrée précédemment. Il crée une véritable association entre le riche et le pauvre, ou plutôt entre la richesse accumulée et la richesse en voie de formation. De même qu'il vient en aide à l'esprit d'épargne, il est secourable à un degré que nous pouvons appeler merveilleux, en présence de ce qui s'accomplit sous nos yeux, à l'esprit d'entreprise. Le crédit seul peut combattre les fâcheux effets qu'aurait à ce dernier point de vue le morcellement démocratique des fortunes, et y remédie par l'agglomération des capitaux composés des petites épargnes, capitaux qu'il reverse en profits et en salaires aux mains de ceux-là mêmes qui ont contribué à les former. Ces profits et ces salaires deviennent à leur tour une nouvelle source de placements, et cela dans un cercle sans fin ; de telle sorte que, sans les dépenses que coûtent les guerres, l'entretien des grandes armées, les révolutions et tout ce qui exige des sacrifices sans équivalent en richesses, la fortune sociale prendrait de siècle en siècle d'incalculables accroissements.

En recevant les dépôts des particuliers, les banques assurent cette utile agglomération. C'est en se livrant aux opérations de prêt et d'escompte qu'elles la rendent féconde ; c'est-à-dire qu'elles font à l'industrie des avances, tantôt sous la forme de prêts directs, tantôt et le plus souvent sur remise de lettres de change et de billets à ordre non encore échus, dont elles soldent la valeur à ceux qui les leur cèdent, sous déduction d'un intérêt déterminé. On a donc pu dire que les banquiers sont de véritables commerçants dont les marchandises sont de l'argent et du papier. Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre les divers négociants ou encore entre le capitaliste et l'entrepreneur. Est-il besoin, après cela, d'ajouter qu'ils remplissent une fonction vraiment productive, soit en épargnant les risques et les frais de transport que nécessiterait l'envoi de l'argent d'un lieu à un autre, au moyen des lettres de change, soit

en facilitant le passage des capitaux entre des mains capables, laborieuses, entreprenantes.

Le papier de crédit emprunte des formes extrêmement diverses, de même que le crédit revêt des combinaisons très-variées. Nous ne nous proposons pas de parcourir ce champ en quelque sorte illimité, qui comprend, outre les sociétés en commandite et diverses autres formes d'association, tout le domaine de la spéculation. On nous permettra, dans un livre de science et de principes, de ne pas développer le mécanisme des marchés à terme, des reports et en général des diverses opérations de Bourse (1), de ne pas expliquer ce qu'il faut entendre par les mots devenus si communs d'actions, d'obligations, etc., et de renvoyer pour tous ces développements aux traités spéciaux. Deux sortes de titres de crédit, grâce à leur généralité et aux conséquences si importantes de leur emploi, doivent seuls nous occuper : le billet à ordre et la lettre de change. Rien n'est plus connu d'ailleurs que ces titres dans leur nature et dans leur usage. On a défini le billet à ordre une obligation souscrite par une personne à l'ordre d'une autre personne, et qui peut être transportée par celle-ci à un tiers, au moyen d'un simple endos. Il doit être payé par le souscripteur et dans le lieu même où il a été souscrit, tandis que la *lettre de change* doit être acquittée par un tiers sur qui elle est tirée, et dans une place autre que celle où elle a été souscrite. La lettre de change est un titre par lequel un commerçant lie deux personnes, l'*accepteur* et le *tireur*. Elle se transmet ordinairement par voie d'endossement. Chaque nouveau détenteur, en la passant à une autre personne, signe au dos et devient endosseur, et, par conséquent, responsable lui-même. Quelquefois cependant, pour éviter cette responsabilité, il se dispense d'endosser; les lettres de change qui se transmettent de cette manière exceptionnelle sont ce qu'on ap-

(1) Voir, sur ce sujet, le livre de M. A. Courtois fils, *des Opérations de Bourse*.

pelle des lettres de change *en blanc*. La confiance attachée à la lettre de change lui donne une valeur à peu près égale à la somme qu'elle représente. Cette valeur une fois reconnue, elle circule comme de la monnaie et même elle l'emporte sur elle, en ce sens qu'elle est plus facilement transportable. Il est des circonstances qui donnent un prix réel à cette supériorité. Exemple : à tel moment donné, la place de Londres manquera de numéraire; plusieurs capitalistes français y enverront de l'or qui, payé en lettres de change sur Paris, acquerra une valeur de 60 centimes par livre sterling; c'est-à-dire que la livre sterling ayant alors une valeur intrinsèque de 25 fr. 20 c., le banquier parisien recevra en échange un effet de 25 fr. 85 c., moins les frais de transport du numéraire. Le même phénomène se reproduit sur les places d'Amsterdam, de Hambourg, etc., avec avantage ou désavantage pour chacune d'elles, selon le plus ou moins de paiements qu'elles peuvent avoir à faire l'une sur l'autre. — Ces variations si fréquentes se nomment le *cours du change* (1).

Les différents effets de commerce, dont la *lettre de change* est le plus parfait, celui qui se rapproche le plus de la sécurité offerte par la monnaie, rapprochent entre eux les commerçants d'une même ville, puis les villes entre elles; ils permettent, tout au moins pour un seul empire et, dans une certaine mesure, pour plusieurs contrées, de centraliser des opérations qui autrement resteraient isolées. Ainsi devient palpable, par une série de progrès continus,

(1) Pour de plus amples explications sur le change, et sur ce qu'on appelle le prix et le pair du change, il y a une foule d'écrivains spéciaux auxquels nous pouvons renvoyer. Nous nommerons seulement : J. Stuart Mill, *Principes d'Économie politique*, t. II, chap. 20 et 22 ; — *Traité théorique et pratique des opérations de banque*, par Courcelle-Seneuil, liv. II, ch. 7 ; liv. VI, ch. 2 et 4 ; *De la Monnaie*, par M. Michel Chevalier, sect. XII, ch. 2 ; Art. CHANGE du *Dictionnaire de l'Économie politique*, par M. Joseph Garnier.

cette proposition que par le crédit la sociabilité industrielle et commerciale va sans cesse reculant ses limites. Expliquons plus clairement encore comment cela se passe. D'abord, chacun a une caisse à domicile et effectue soimême ses recettes et ses paiements; il en résulte la nécessité d'une masse fort coûteuse de numéraire métallique dans la circulation; en outre l'action du commerce se trouve limitée à un espace le plus souvent restreint. C'est alors que se forment les banques locales. Elles se chargent de tous les paiements journaliers que chacun faisait autrefois, et qui maintenant s'opèrent par le moyen de traites à vue que le débiteur délivre sur son banquier; elles opposent à l'isolement et à la dispersion une centralisation économique déjà féconde en bons résultats. Un nouveau degré de centralisation se manifeste en mettant les différents banquiers en relation avec un établissement supérieur dépositaire de leurs fonds. Cette centralisation ne dépasse pas encore l'enceinte d'une ville, souvent, il est vrai, foyer immense, comme Londres et Paris, d'affaires considérables. La lettre de change, qui crée des relations entre les habitants des localités diverses, proches ou éloignées, devient enfin à son tour l'élément d'une centralisation supérieure. Il suffit pour cela que les banques publiques recueillent la masse des lettres de change et organisent un système de liquidation dont l'effet sera que les transactions entre les diverses parties du territoire donnent lieu à un mouvement de papiers ou d'écritures plutôt qu'à un voyage d'espèces. En France, on y est parvenu au moyen des lettres de change sur Paris, c'est-à-dire payables dans la capitale. Les lettres de change arrivent à Paris de tous les coins du territoire; elles viennent endossées par quelqu'un des banquiers les plus importants de chaque localité, quand elles ne sont pas transmises par les succursales de la Banque de France. C'est de cette façon que les comptes des diverses villes, les uns avec les autres, aboutissent à une liquidation entre des agents, tous établis dans une seule et même localité.

Tels sont les services les plus essentiels rendus par le crédit, ainsi que les caractères les plus généraux qui le recommandent. Il apparaît comme le lien du travail et du capital, comme le stimulant énergique de la formation et de l'action de celui-ci, comme un puissant agent de paix et d'union. Sans lui, les petits capitaux demeureraient impuissants à l'accomplissement de cette grande œuvre de l'exploitation du globe, entreprise dès les premiers temps de l'humanité; œuvre encore fort imparfaite, si l'on en juge par la quantité subsistante d'espaces incultes ou mal cultivés, par celle des vastes étendues qui demandent encore à être sillonnées par des voies de communication, par les *desiderata* nombreux que présente l'industrie pour satisfaire aux besoins humains; enfin, si je puis ainsi parler, par la profondeur de ces couches sociales, dénuées d'instruction et de capital, qui sont comme les landes incultes de la société. Important comme instrument de production, le crédit, on le voit, et on achèvera de s'en faire une idée par ce qui nous reste à dire des banques, ne l'est pas moins au point de vue de la répartition de la richesse. Travail, capital, crédit, tout l'avenir économique du genre humain est contenu dans ces trois mots.

CHAPITRE V

DES BANQUES.

I

Des banques privées et des banques publiques. — Du billet de banque.
— De quelques règles des banques.

Sans les banques, le crédit pourrait exister encore, car il y aurait des prêts et des effets de commerce en circulation, mais il serait loin d'avoir toute sa portée et toute son étendue. On a déjà vu précédemment quelques-uns des services que rendent les banquiers. Nous avons à en rendre compte avec plus de précision. L'histoire du crédit montre que si le crédit est un instrument de progrès, lui-même a obéi dans ses transformations à une loi de perfectionnement continu. Les premières banques qui furent établies en Italie, à partir du douzième siècle, et que l'on a coutume d'appeler *banques de dépôt*, répondaient d'une manière insuffisante encore, quoique déjà fort utile, à cet objet que nous avons désigné comme un des plus importants du crédit : recueillir les épargnes. Les banques ouvraient un crédit sur leurs registres aux commerçants qui leur confiaient les fonds. Ces crédits se transmettaient ensuite d'un particulier à l'autre, au moyen d'une cession et d'un transfert sur le registre; c'est ce qu'on nomme *vire-*

même de parties. On croit que ces opérations étaient pratiquées déjà par la Banque de Venise, la première banque de dépôt connue. Un autre service, véritablement inappréciable dans l'état de confusion où se trouvaient les monnaies, fut l'établissement d'une monnaie idéale, toujours semblable à elle-même, à laquelle se rapportaient tous les comptes. La conversion des monnaies réelles, selon la quantité de fin qu'elles renfermaient, en cette monnaie idéale, donnait aux évaluations des sommes une certitude en quelque sorte mathématique. Ajoutons que pour agir avec plus de sûreté, les banques attribuaient dans cette opération aux monnaies dont elles avaient reçu le dépôt une valeur légèrement inférieure à celle que ces monnaies avaient intrinsèquement(1).

(1) La pensée qui animait les banques de dépôt paraît dans le règlement rédigé lors de la fondation de la *Banque d'Amsterdam*, établie en 1609, c'est-à-dire bien après celles de Venise et de Gênes. Le motif indiqué de sa formation est « d'éviter toute hausse ou confusion de monnaies, et d'accommoder ceux qui avaient besoin de quelques monnaies dans le commerce, » Contre ces dépôts, ladite banque donnait un crédit sur ses livres, et remettait des certificats transférables moyennant un léger droit, et en vertu d'une procuration qu'il fallait faire renouveler tous les ans. Ceux qui avaient fait les dépôts ou leurs cessionnaires devaient représenter ces certificats, ces récépissés, pour retirer les dépôts, et recevaient alors la somme qui avait été remise. La banque percevait pour frais de garde $1/4$ 0/0 sur les espèces monnayées. Plus tard, elle reçut des lingots, et perçut pour cette garde $1/2$ 0/0. Les droits pour transfert, et des amendes établies contre ceux qui négligeaient de faire régler leur compte deux fois par an, achevaient de constituer ses profits. Les *Banques de Hambourg*, de *Nuremberg* et de *Rotterdam* suivirent les mêmes errements, à quelques variantes près. Il faut aller jusqu'à la *Banque de Stockholm*, qui précéda seulement d'un quart de siècle la *Banque de Londres*, avec laquelle s'ouvre une nouvelle ère, pour trouver quelque chose qui mette décidément sur la voie des banques de circulation.

Ce qu'on observe dans les créations successives du globe se remarque également dans la plupart des grandes institutions humaines. Les anciennes créations ne disparaissent que pour se fondre dans des créations plus complètes. C'est ainsi qu'en ce qui regarde le crédit, les banques de dépôt devaient s'absorber dans le type supérieur offert par les banques d'escompte et de circulation. Celles-ci continuent à rendre à peu près les mêmes services, mais elles y joignent des services nouveaux d'une importance suprême. Il est à remarquer, au surplus, que les banquiers particuliers allaient plus loin à beaucoup d'égards, même dans l'antiquité, que les banques de dépôt du douzième au dix-huitième siècle. Les changeurs de l'antiquité, plus tard les Juifs et les Lombards, opéraient des prêts sur la remise de suffisantes garanties. Les banques de circulation combinèrent ces deux sortes d'attributions propres aux banquiers privés et aux banques publiques de dépôt. Elles résumèrent tout le travail antérieur de l'organisation du crédit et y ajoutèrent l'émission de billets de banque.

Les récépissés que la *Banque de Stockholm* délivrait aux négociants qui avaient des fonds à leur crédit chez elle, circulaient comme argent comptant dans toute la Suède; ils étaient reçus en paiement de marchandises de toute espèce, et même, depuis un édit de 1726, en paiement de lettres de change. On conclura que les services rendus par les banques de dépôts furent considérables. Elles préparèrent le monde à un usage plus étendu du crédit; elles donnèrent de la certitude aux transactions; elles eurent pour effet une économie déjà notable de monnaie, en substituant de simples écritures à des paiements péniblement et coûteusement opérés en argent comptant : chose encore plus remarquable d'ailleurs au point de vue moral qu'au point de vue matériel; car elles initièrent ainsi le commerce à quelque sentiment de solidarité, et furent comme autant de centres où ceux qui n'avaient su que se défier jusqu'alors les uns des autres commencèrent à s'entendre, grâce à une langue commune, dont les termes étaient parfaitement clairs et bien définis.

Avant de définir ce papier de crédit, nous indiquerons rapidement les points communs et les différences les plus saillantes que présentent les banques privées avec les banques publiques. Au fond, leur rôle est le même ; leurs proportions seules diffèrent. Les simples banquiers reçoivent les épargnes des particuliers, ainsi que les sommes accidentellement oisives, et les livrent à l'industrie active sous forme d'avances ; ils escomptent les billets non encore échus ; ils aident aux opérations de crédit entre les commerçants en trouvant le placement de leurs obligations réciproques, enfin ils facilitent le change d'une place à une autre. Ce dernier service n'est d'ailleurs qu'une sorte d'accessoire de leur qualité d'escompteurs. Dépositaires d'un grand nombre d'effets de commerce qu'ils ont reçus à l'escompte, il est naturel et pour ainsi dire enjoint qu'ils en cherchent l'emploi. Dans tout ceci, on le voit, le banquier apparaît comme un intermédiaire utile, le plus souvent même indispensable pour mettre en rapport des intérêts qui autrement ne se connaîtraient pas. Le prêteur manque de relation directe avec les industriels qui auraient besoin de ses fonds, et il ne veut s'en dessaisir qu'entre des mains sûres ; l'emprunteur ne sait de son côté où trouver une source abondante de capitaux, ces capitaux étant en la possession d'une foule de détenteurs. Le banquier leur sert de trait d'union. De même, sans le banquier, quel moyen que les billets d'un commerçant fussent acceptés aisément par l'autre et circulassent rapidement de main en main ? Cette confiance qu'il possède comme intermédiaire connu de tous, le banquier la double en se faisant assureur. Il est assureur, en effet, en tant qu'il garantit par des engagements personnels l'emploi des capitaux qu'on lui confie ; il l'est encore en ce qu'il revêt de sa propre signature, avant de les rendre à la circulation, des billets qu'il a reçus (1). En ajoutant ce fait que les

(1) Ch. Coquelin, *du Crédit et des Banques*. Voir, pour de plus amples développements, cet ouvrage, auquel nous emprun-

banquiers se chargent ordinairement (ce qui est encore une suite de leurs attributions précédentes, toutes si merveilleusement liées entre elles) d'effectuer les paiements et les recettes pour le compte de leurs clients, on aura embrassé le cercle entier des opérations que les maisons de banque, quelles qu'elles soient, peuvent parcourir.

Les *banques publiques* marquent un progrès sur les banques particulières, sans s'inspirer, pourtant d'autres principes, sans se livrer à d'autres opérations essentielles. Seulement l'extension qu'elles leur donnent et la manière dont elles les accomplissent suffisent à leur imprimer un caractère profondément original. Tout ce qui est purement individuel est nécessairement faible et restreint. La confiance qu'inspire un établissement privé a des bornes. Son cercle ne s'étend guère au delà d'un certain nombre d'industriels et de capitalistes. La masse qui vit de salaires et de petits traitements se décide avec peine à lui remettre ses épargnes, ou à les lui laisser à titre de dépôt permanent. La puissance de l'association supplée à ces lacunes. Ce qu'un individu ne peut faire, une grande compagnie y parvient sans tous ces arrangements variables, sans tous ces pourparlers individuels, sans toutes ces difficultés qui retardent et limitent l'action du crédit ; elle y parvient à force de publicité, de confiance inspirée

tons, en les abrégeant, les principaux traits de ce parallèle entre les banques privées et les banques publiques. Voir aussi : l'ouvrage de M. Courcelle-Seneuil, *Traité des opérations de banque ; Traité des banques et de la circulation*, de Condyl-Raguet, traduit par Lemaire ; le livre de M. du Puynode, *De la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt* ; le volume de M. Ciezskowski sur le *Crédit et la Circulation*, etc. ; ajoutons-y les ouvrages anglais dus à des écrivains contemporains, tels que M. Carey, aux États-Unis, *The Credit system* ; Fullarton, *On the Regulation of currencies* ; M. Wilson, *Capital currency and banking* ; M. Gilbert, *A practical Treatise of banking* ; M. Tooke, *An Inquiry into the currency principle*.

par ses vastes capitaux et par l'étendue de ses relations ; elle y parvient à l'aide de règles connues d'avance et les mêmes pour tous ; elle y parvient en faisant appel à tous les petits capitaux, à condition qu'ils atteignent un minimum fixé ; elle y parvient en offrant pour les retraits des dépôts une facilité infiniment supérieure à celle que peuvent autoriser des banquiers particuliers qui, ne comptant jamais qu'un petit nombre de dépôts, sont obligés, s'ils veulent en faire usage dans leurs escomptes, de prendre minutieusement leurs précautions pour les retraits possibles, et de stipuler même quelquefois des échéances assez lointaines.

En ce qui regarde la circulation des titres de crédit ou des obligations commerciales, la supériorité de la banque publique est encore plus éclatante. « Il y a, dit M. Coquelin, dans le livre que nous venons de citer, il y a dans la forme et dans la teneur des effets de commerce deux circonstances essentielles qui les empêcheront toujours de devenir d'un usage général et régulier : la première, c'est la détermination d'une échéance fixe, qui fait que le porteur n'est pas toujours maître de les réaliser à volonté ; la seconde, c'est la nécessité de les endosser à chaque transfert ; car, outre l'inconvénient matériel qui résulte de la surcharge des endossements, c'est toujours, pour chacun des endosseurs, une charge assez grave que la responsabilité qu'il accepte, surtout quand il ne connaît pas les souscripteurs. C'est par toutes ces raisons et beaucoup d'autres, que la circulation des effets de commerce est toujours, quoi qu'on fasse, difficile et bornée. Au lieu de passer de main en main, jusqu'aux jours des échéances, et de venir ensuite s'éteindre, comme il le faudrait, par une compensation générale, la plupart de ces effets, quand ils ne répondent pas à certains besoins spéciaux, s'arrêtent, après deux ou trois mutations, dans le portefeuille du banquier ou du capitaliste, qui demeure par conséquent chargé de faire, pour tout le temps qui reste à courir, jusqu'aux jours des échéances, l'avance entière

de leur valeur. On reconnaît donc là un terme fatal, et même assez prochain, où le crédit commercial s'arrête. » Comment combler ce vide, remédier à cette imperfection ? A l'aide d'une simplification hardie que les banques publiques sont seules en état de faire et qui donne au crédit une nouvelle face. Au lieu de se borner, comme les banquiers particuliers, à apposer leur signature à titre de garantie sur les billets qu'elles reçoivent, pour les rendre ensuite à la circulation, les grandes compagnies de banque les retirent à elles, les gardent dans leurs portefeuilles, et remettent à la place dans la circulation d'autres billets créés par elles-mêmes avec leur signature unique. L'obligation d'une série d'endossements individuels, difficiles, bien plus, très-souvent impraticables, disparaît devant cette déclaration que ses billets, reposant ainsi sur une masse d'effets de commerce et sur tous les moyens de solvabilité que présente la banque, seront *payables au porteur*. Le billet payable au porteur est, grâce à ce caractère, une sorte de titre public, à l'usage de tous, accepté à l'égal de la monnaie, circulant libre de formalités longues, gênantes, coûteuses, et de responsabilités successives. Si toutefois le billet était au porteur et non payable à la première présentation, une imperfection, au point de vue de la facilité de la circulation, subsisterait encore. Elle naîtrait de la difficulté qui résulte d'une échéance fixe. On s'en est affranchi en déclarant le billet *payable à vue*, c'est-à-dire à la simple présentation qui en est faite. Dès lors, avec une extension immense de la confiance, le but qu'on se proposait d'une circulation rapide et économique est atteint, grâce à un des mécanismes assurément les plus ingénieux que l'esprit humain ait su inventer.

Et pourtant cette merveille de la remise à volonté de sommes d'or et d'argent à la présentation d'un morceau de papier hypothéqué sur la confiance, n'a rien, on a pu s'en convaincre, qui ne s'explique naturellement, rien qui ne confirme la nécessité de donner à toute monnaie de papier des valeurs réelles pour gage, notamment des mé-

taux précieux contre lesquels le papier doit s'échanger à la volonté du porteur. Une banque, en substituant sa signature à celle d'une multitude d'endosseurs particuliers, en émettant son billet à la place des effets qu'elle garde en portefeuille à titre de garantie, ne crée aucune valeur nouvelle. Toute son œuvre, disons-le, consiste dans l'emploi d'un procédé, d'une méthode. Ce procédé, c'est la généralisation. Le billet de banque, il faut bien se pénétrer de cette idée qui coupe court à toute illusion décevante, n'est pas autre chose que la généralisation des effets de commerce ramenés à une unité supérieure. De même que pour former une classe de certains êtres, on fait abstraction des différences pour ne plus voir que leurs caractères communs, de même, l'art du banquier fait rentrer des titres individuels, isolés, ayant tel ou tel caractère spécial, dans un titre identique, qui ne représente que ce qu'ils ont de commun, c'est à savoir la promesse de payer. Le billet de banque, en ceci, diffère profondément de la monnaie; il n'est en effet qu'une promesse, aussi éloignée de l'argent et de l'or que la plus haute probabilité diffère de la certitude absolue. Ces deux termes ont beau se rapprocher, ils ne pourront jamais se confondre, bien que, dans la pratique, un bon régime de banques semble presque les identifier.

On diffère beaucoup sur la *proportion* qu'il convient d'établir entre la valeur des émissions d'une banque et le chiffre de son encaisse métallique. La solution de cette question dépend évidemment des habitudes et des besoins du commerce dans chaque localité. On peut poser en principe cette proposition que plus une banque est exposée aux paniques et aux demandes d'espèces pour l'exportation, plus son encaisse, comparé à la somme de ses billets, doit être élevé. Ce dernier principe est particulièrement admis et professé par la Banque d'Angleterre, qui prétend régler ses émissions sur le cours des changes, augmentant son encaisse, lorsque les changes étrangers sont contraires, et son portefeuille lorsque les changes devien-

nent favorables. On a remarqué toutefois que cette maxime est restée à l'état de théorie, et que, sauf dans quelques circonstances exceptionnelles, la Banque d'Angleterre a toujours accepté le bon papier qu'on lui a présenté, sans trop s'inquiéter du cours des changes et sans faire vendre ses consolidés ou ses bons de l'Échiquier. Cependant, comme elle opère sur une monnaie d'or, plus sujette à l'exportation que la monnaie d'argent, il est certain que la Banque d'Angleterre est celle qui, par ses besoins réels, est contrainte de garder le plus fort encaisse, par rapport au chiffre de ses billets en circulation. Quant aux banques placées hors des grands marchés, elles sont, en général, moins exposées aux demandes pour l'exportation, du moins en Amérique, en Écosse et partout où l'on est habitué à l'usage de la monnaie de papier. En France, au contraire, elles étaient, avant d'être réunies à la Banque centrale, en 1848, exposées à de fortes demandes, chaque fois que le commerce auquel servaient leurs billets allait aux achats dans la campagne, qui, sous ce rapport, pouvait être assimilée à un pays étranger (1). Plusieurs économistes ont dit, et surtout répété, que la proportion du tiers de l'encaisse métallique, relativement à la somme des billets émis, était une proportion convenable. Mais l'expérience montre que, suivant les pays, la proportion observée est tantôt au-dessous, comme en Amérique, tantôt au-dessus, comme en Angleterre et en France.

Une banque peut-elle mettre et conserver en circulation autant de billets qu'il lui plaît? Cette opinion, pour être commune, n'est pas moins fort erronée. Toute émission de billets a ses limites, que la science ne peut prévoir en chiffres, mais que l'expérience fait connaître; ce sont les

(1) Sur les causes des crises, on consultera avec fruit un écrit intéressant de M. le Dr Clément Juglar : *Des Crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, ouvrage couronné par l'Institut.

limites mêmes de la circulation monétaire, variables suivant les contrées et les habitudes commerciales, mais à peu près fixes dans chaque contrée, ou, pour parler plus exactement, dans chaque marché.

« Supposons (1) qu'il s'agisse de l'établissement d'une banque sur un marché quelconque où il n'en existe pas. Le service des échanges emploie habituellement sur ce marché une certaine quantité de monnaie d'or et d'argent que nous exprimerons par le nombre 100. Les émissions de banque pourront-elles atteindre, pourront-elles surpasser ce nombre ?

« Si l'on répandait tout à coup sur le marché une nouvelle somme de monnaie d'or et d'argent égale à 100, y resterait-elle ? En aucune façon. Nous avons supposé que le service des échanges n'employait qu'une somme égale à 100 : les besoins de ce service n'ont point augmenté ; partant, la demande reste la même et l'offre a doublé. Le prix de la monnaie baissera donc, ou, ce qui revient au même, le prix de toutes les marchandises s'élèvera, de telle sorte que les gens du dehors s'empresseront de venir vendre sur ce marché où tout sera plus cher que sur le leur. En échange de leurs marchandises, ils emporteront de la monnaie jusqu'à ce que les cours aient repris leur niveau, c'est-à-dire jusqu'à ce que la monnaie qui aura été introduite sur le marché soit en totalité exportée ou employée à des usages industriels.

« Au lieu de répandre de la monnaie d'or et d'argent, la Banque répand des billets. Les choses se passeront-elles autrement ? Non, sans doute. Ses émissions s'élèvent-elles à 30, 40, 50 : le public les accepte volontiers, parce qu'il trouve les billets plus commodes pour les échanges que des espèces : la monnaie d'or et d'argent qui se trouve en excédant des besoins, jusqu'à concurrence de la somme des billets émis, entre dans les caisses de la Banque, et celle-ci peut continuer ses émissions.

(1) *Traité théorique et pratique des opérations de banque*, par Courcelle-Seneuil, liv. III, ch. 4.

« Tout à coup le progrès de la circulation des billets s'arrête : plus la banque en émet, plus on lui en présente au change. Non pas qu'on doute de son crédit, mais la monnaie en circulation, espèces et papier, excède les besoins des échanges, les prix s'élèvent, et le commerce tend à rétablir le niveau par l'exportation. Comme on ne peut exporter les billets, on se procure, par le change, des monnaies métalliques, dont l'exportation et l'emploi industriel sont toujours faciles.

« Ce phénomène se produira bien avant que les émissions de billets aient atteint le chiffre de 100. Jamais, en effet, quelque acceptés qu'ils puissent être, les billets de banque ne remplacent la monnaie d'appoint. Si leur plus petite coupure est de 100 fr., il faut de la monnaie métallique pour effectuer tous les paiements inférieurs à cette somme; si les plus petits billets sont de 25 fr. ou même de 5 fr., les paiements inférieurs à 25 fr. et à 5 fr. devront être faits en espèces. Ainsi les billets de banque remplacent une quantité de monnaie métallique plus ou moins considérable, selon leur coupure, mais toujours inférieure au chiffre total 100 : ils ne pourront pas plus atteindre ce chiffre, que l'eau ne peut s'élever d'un centimètre au dessus de son niveau. Ce n'est pas la volonté des administrateurs de la Banque qui détermine cette limite infranchissable des émissions, ce n'est pas le gouvernement, ce n'est ni Pierre, ni Paul, c'est tout le monde et ceux mêmes qui s'en doutent le moins; c'est le mouvement instinctif, spontané, irrésistible des affaires commerciales.»

II

De la Banque d'Angleterre et de la Banque de France.

Les deux plus grandes banques d'escompte et de circulation existantes dans le monde sont la *Banque d'Angleterre*, fondée en 1674, et la *Banque de France*, établie en 1800, par suite de la réunion de la compagnie nouvellement for-

mée sous les auspices du gouvernement, avec la Caisse des comptes courants qui s'était fondée en 1796, pour faire à Paris toutes les opérations de banque dont le commerce aurait besoin. L'histoire de ces deux établissements démontrerait à quel point l'Etat, en échange du privilège qu'il leur garantissait, s'est servi d'eux comme d'instruments financiers à sa dévotion. Cela, disons-le, est particulièrement vrai de la Banque d'Angleterre, si largement exploitée par le gouvernement britannique dans le cours des longues guerres qu'il a eu à soutenir. Sans y insister, remarquons seulement que, de nos jours encore, la Banque d'Angleterre est chargée du recouvrement des revenus publics et du paiement des créanciers de l'Etat; qu'elle lui fait, en outre, des avances sur le produit des impôts; que c'est aussi par son entremise qu'a lieu la négociation des bons de l'Echiquier. Outre le paiement des intérêts de la dette publique, le soin de constater et de surveiller les mutations qui surviennent dans la propriété de cette dette lui est de même remis. Ces services ne sont pas même les seuls que la Banque rende à l'Etat. Le 20 mars 1823, elle a fait avec lui un traité à forfait pour l'amortissement de cette partie de la dette publique qui se composait des pensions et annuités. La Banque d'Angleterre ou Banque de Londres a donc été dès le principe et est restée une institution financière gouvernementale. Mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'elle agit surtout comme établissement de crédit commercial. C'est ainsi qu'elle fait toutes les opérations des banquiers sur les lettres de change, l'or et l'argent; qu'elle escompte les effets de commerce; qu'elle prête sur lingots ou autres marchandises, avec le droit de les mettre à l'encan au cas où on ne les retirerait pas dans un délai déterminé; qu'elle reçoit enfin des dépôts de fonds considérables.

Bien qu'une pareille indication soit et doive être nécessairement fort rapide et fort incomplète, et que nous ne nous proposons pas d'écrire la monographie des Banques d'Angleterre et de France, il sera utile de noter ici quel-

ques particularités essentielles de la Banque de Londres et spécialement celles qui résultent du bill célèbre de 1844. Par les variations de son taux d'escompte, la Banque de Londres a cherché, à diverses époques, à établir, dans la circulation du pays, un certain équilibre entre les métaux monnayés et les billets, objet qui est devenu l'une de ses attributions principales depuis le bill en question. Lorsqu'elle juge que ses billets sont dans une trop forte proportion relativement à l'or, l'unique monnaie légale de l'Angleterre, elle élève le prix de son escompte et restreint en conséquence son émission. C'est par ce moyen qu'à la paix, voulant se mettre en état de rembourser ses effets, elle réduisit, de février 1816 à août 1817, ses escomptes de 33 à 7 millions sterling. Nous apprécierons cette attribution en considérant l'ensemble du bill.

Ce bill, émané de l'initiative de sir Robert Peel, a été inspiré par plusieurs vues. La première est celle d'une plus grande unité à introduire dans le crédit. Une portion considérable du public et du commerce, après les faillites nombreuses des banques privées ou à fonds réunis, réclamait la garantie d'une banque offrant des chances de sûreté supérieures. Le bill de 1844 interdit la création de nouvelles banques libres, et défend de reconstituer celles qui tomberaient; il impose à celles qui existent diverses conditions de contrôle, remet aux commissaires du timbre et des taxes le droit de régler l'émission de leurs billets, et favorise leur fusion dans la Banque centrale.

Une autre mesure établit une division radicale de la Banque en deux départements, celui des émissions qui a reçu l'encaisse métallique et 14 millions sterling de valeurs, et celui des opérations de banque qui reçoit les billets du département des émissions et agit comme une banque particulière. En outre, le bill décide que l'ensemble des billets de la Banque ne pourra dépasser les 14 millions sterling, montant de ses prêts faits autrefois à l'État et garantis par des titres de rentes et des bons de l'Échiquier

placés en ses mains, à moins que chaque billet excédant cette somme ne soit représenté dans ses caisses par des souverains ou des lingots. On a objecté que prendre des titres créés par l'État pour des valeurs certaines, équivalentes aux monnaies courantes, c'était oublier les distinctions les plus essentielles. Fixer un maximum aux émissions, n'est-ce pas de plus priver le commerce d'une ressource précieuse, au moment des crises? La crise de 1847 semble en être un témoignage peu équivoque. Après avoir été surexcités par une baisse d'intérêt et une émission de billets considérable, le négoce et la banque se virent, cette année-là, à bout de ressources, et il fallut, au moins momentanément, rendre à la Banque de Londres sa liberté d'émission. Les adversaires du bill en ont pris et en prennent texte aujourd'hui encore pour mettre en avant quelques principes qu'ils regardent comme l'ancre de salut du système des banques et qu'ils accusent le bill de gravement méconnaître. Voici quels sont ces principes. On croit mettre un frein aux entreprises téméraires en bornant rigoureusement l'émission des billets d'après le montant de l'encaisse métallique des banques. C'est une illusion. Il y a beaucoup à parier, au contraire, qu'on ne fait ainsi que provoquer à des facilités excessives, lorsqu'abondent les dépôts, et amener une circulation fiduciaire exagérée lorsque la circulation métallique est déjà surchargée. N'est-ce pas le contraire qui serait rationnel? Quand le numéraire métallique abonde, on ne voit pas qu'il soit nécessaire d'exagérer le crédit. C'est à suppléer les lacunes de l'argent qu'il est destiné, dans la mesure du moins où cela est possible. Prétendre régler la circulation est une entreprise chimérique. La circulation se règle d'elle-même. Quelque puissante que soit une banque, elle n'a jamais d'action que sur ses propres escomptes: c'est par là, si toutefois elle peut les limiter à discrétion, qu'elle règle son encaisse en augmentant ou en diminuant ses émissions. Le bill de 1844, concluent ses adversaires, est donc fondé sur plusieurs erreurs: il suppose que les banques peu-

vent augmenter leur circulation à volonté, ce qui n'est pas exact; que le commerce a besoin d'une quantité de monnaie toujours égale, ce qui n'est pas plus vrai; enfin qu'une circulation métallique est nécessairement moins variable qu'une circulation de papier convertible en espèces, et c'est une erreur.

A côté de la *Banque d'Angleterre*, il existe des banques particulières de deux sortes dans les comtés et d'autres banques à Londres. Dans les comtés, on distingue les banques particulières qui ne peuvent avoir plus de six associés, des banques par actions, *joint stock banks*. Les unes et les autres pouvaient émettre avant 1844 des billets-monnaie, à la condition de prendre une licence de trente livres payables annuellement, comme chez nous la patente. De ces banques, dans les deux catégories, les unes émettaient des billets-monnaie, les autres se bornaient aux opérations ordinaires de nos banquiers. Au 7 octobre 1848, on comptait, en Angleterre et dans le pays de Galles, cent quatre-vingt-quatre banques particulières de circulation, formant, avec leurs succursales, trois cent soixante-quinze bureaux d'émission, et soixante-six banques par actions, ayant, avec leurs succursales, quatre cent sept bureaux. On en comptait huit du même genre en Irlande, avec cent cinquante-cinq bureaux, et, en totalisant ces nombres pour les trois royaumes, on trouvait deux cent soixante-dix-sept banques de circulation et treize cent cinquante-quatre bureaux d'émission!

La *Banque de France*, de même que la Banque d'Angleterre, est aussi un instrument politique, une banque d'État. Elle le fut dès l'origine, mais la loi du 22 avril 1806 vint rendre plus intimes encore les rapports de la Banque avec le gouvernement, en plaçant à la tête de cet établissement financier un gouverneur et deux sous-gouverneurs, à la nomination du pouvoir. Elle servit surtout, sous le premier Empire, à maintenir le taux des fonds publics et à faciliter les opérations du Trésor par des prêts qui s'élevèrent, durant cette première période, à plus de 500 millions.

Napoléon l'obligea à acheter des rentes et à remettre au Trésor une autre partie de son capital. Bien que depuis lors elle ait pris de plus en plus le caractère de banque industrielle, c'est avec le gouvernement qu'ont eu toujours lieu ses opérations les plus importantes. Dès 1839, M. Gautier, sous-gouverneur de la Banque, évaluait à plus de 5 milliards les prêts faits par la Banque au Trésor public, sans y comprendre ceux qu'à diverses époques elle a faits sur des obligations de receveurs généraux, des certificats d'emprunts ou des bons royaux, prêts dont la somme atteignait alors près de 2 milliards. Par contre, les dépôts que la Banque a reçus du gouvernement se sont montés quelquefois à des sommes très-élevées, jusqu'à 150 millions et au-dessus. Le danger qui provient pour la Banque de ses prêts à l'État, était parfaitement démontré naguère par un des financiers les plus compétents de notre pays : « Ce n'est pas, disait M. Passy, dans son rapport sur le budget de 1852, ce n'est pas sur des valeurs à échéance courte et certaine, transférables en cas de besoin, que le Trésor emprunte, c'est sur des gages non susceptibles de réalisation immédiate et prochaine, et de là des émissions auxquelles manquent plusieurs des conditions exigées par les statuts de la Banque, afin d'assurer pleinement la facilité des conversions en numéraire » (1).

(1) La loi, prorogeant de trente ans le privilège de la Banque, dont la durée expirait le 31 décembre 1867, n'a rien changé à cet état de choses. Le capital de la Banque, représenté par 91,250 actions, a été porté au chiffre de 182,500 actions, d'une valeur nominative de 1,000 fr. chacune, non compris le fonds de réserve. « Sur le produit desdites actions, disent les nouveaux statuts, une somme de 100 millions doit être versée au Trésor public dans le courant de 1859. Cette somme sera portée en atténuation des découverts du Trésor. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire, sur le grand-livre de la dette publique, la somme de rente 3 0/0 nécessaire pour l'emploi de ladite somme de 100 millions.

Considérée comme banque de crédit industriel et commercial, la *Banque de France* n'en rend pas moins des services très-étendus. Ses opérations consistent : 1° à escompter des effets de commerce dont l'échéance ne peut excéder trois mois et souscrits par des personnes notoirement solvables ; 2° à se charger de l'encaissement des effets qui lui sont remis ; 3° à recevoir en compte courant les sommes qui lui sont versées par les particuliers et les établis-

Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal desdites rentes sera ajouté à la dotation de la Caisse d'amortissement. Sur les rentes inscrites au Trésor au nom de la Caisse d'amortissement, et provenant des consolidations du fonds de réserve de l'amortissement, il sera rayé du grand livre de la dette publique une somme égale à celle des rentes créées par l'article précédent. Les rentes seront définitivement annulées en capital et arrérages, à dater du jour où les rentes nouvelles seront transférées à la Banque. D'après le traité conclu entre le Trésor public et la Banque de France, les arrérages des rentes qui seront délivrés à la Banque, en exécution de la loi portant augmentation de son capital, courront à partir du premier jour du semestre qui suivra la livraison de ces rentes, sauf bonification à la Banque à raison de 4 0/0 de l'intérêt pour le temps compris entre cette époque et celle des versements. En réciprocité des avantages qui résultent pour la Banque de ce qu'elle reçoit en compte courant les encaisses disponibles du Trésor, la Banque s'engage, pour la durée de son privilège, à faire au Trésor, au fur et à mesure de ses besoins, des avances qui pourront s'élever à 80 millions, y compris les 55 millions restant à rembourser sur le prêt prorogé par le traité du 3 mars 1832. Le maximum de ces avances sera réduit à 64 millions, au moyen des remboursements annuels stipulés audit traité. Des bons du Trésor, renouvelables de trois mois en trois mois, seront délivrés à la Banque en garantie de ses avances, etc. Si le Trésor venait à retirer ses fonds en compte courant, la Banque serait affranchie des engagements qu'elle contracte par le présent traité. »

ments publics; 4° à faire des avances sur transfert de rentes, actions et obligations de chemins de fer français, obligations de la ville de Paris, et obligations émises par la Société de Crédit foncier; 5° à payer les dispositions faites sur elle, ou les engagements pris à son domicile jusqu'à concurrence des sommes encaissées; 6° à tenir une caisse de dépôts volontaires pour tous titres, lingots et monnaies d'or et d'argent. — La Banque fait aussi des affaires sur dépôts de matières d'or et d'argent. Les récépissés de dépôts qu'elle délivre sont à terme ou à vue. Elle émet des billets à terme et délivre des mandats de Paris sur les succursales, et des succursales sur Paris. Les effets du commerce ne sont admis à l'escompte que lorsqu'ils sont garantis au moins par trois signatures ou par deux signatures et un transfert d'actions de la Banque, ou d'effets publics français, d'actions de chemins de fer français, de récépissés de marchandises dans les magasins généraux, ou d'obligations de la ville de Paris (1). La Ban-

(1) Les comptoirs d'escompte sont affectés aux mêmes opérations que les banques ordinaires de commerce. Le *Comptoir national d'escompte* fonctionne depuis 1848, date de son établissement, avec un remarquable succès. Il fait l'escompte à deux signatures. Un des plus caractéristiques services rendus par cette institution éminemment utile au commerce, c'est le crédit accordé sur nantissement de marchandises, avec des facilités particulières.

Nommons aussi une institution qui s'est posée à la fois en concurrence, à certains égards, avec la Banque de France, et qui se livre, en outre, à d'autres opérations étrangères au crédit commercial, la *Société générale de crédit mobilier* (1852). Cet établissement ne fait point l'escompte. Voici un extrait de ses statuts : Les opérations de la Société consistent à souscrire ou acquérir des effets publics, des actions et des obligations dans les différentes entreprises industrielles ou de crédit, constituées en société anonyme, et notamment dans celles de chemin de fer, de canaux et de mines, et d'autres travaux publics; à émettre pour une valeur correspondante à

que de France peut élever au-dessus de 5 pour 100 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances : disposition dont elle a usé très-fréquemment.

Nous ne voulons pas indiquer dans cet ouvrage, consacré aux principes, toutes les règles de détail et les diverses conditions qui contribuent à rendre les banques utiles à l'industrie. Disons qu'outre le chiffre élevé (1) du capital de la Banque, on recommande la facile disponibilité de ce capital pour faire face à ses billets. Les dépôts doivent avant tout servir aux prêts, aux comptes courants, etc.; le papier doit principalement s'appuyer sur le capital des banques. Il lui faut une autre garantie qu'une somme toujours exigible, comme il l'est lui-même, et qui, à la moindre crise, se retire, lorsque les banques ne font rien pour s'en assurer la possession. Remarquons aussi que des banques importantes ont établi que leurs dépôts porteraient intérêt.

Les banques d'Écosse trouvent dans cette pratique une

ses propres obligations; à vendre ou donner en nantissement d'emprunts tous effets, actions et obligations acquis, et à les échanger contre d'autres valeurs; à soumissionner tous emprunts, à les céder et réaliser, ainsi que toutes entreprises de travaux publics; à prêter sur effets publics, sur dépôts d'actions et obligations, et à ouvrir des crédits, en compte courant, sur dépôt de ces diverses valeurs; à recevoir des sommes en compte courant; à opérer tous recouvrements pour le compte des compagnies sus-énoncées, à payer leurs coupons d'intérêts ou dividendes; à tenir une caisse de dépôts pour tous les titres de ces entreprises...

(1) Dans une note célèbre, au sujet de la Banque de France, M. Mollien, l'habile et sage ministre de Napoléon, affirme, il est vrai, qu'une banque entourée d'une grande confiance pourrait suffire à un vaste courant d'affaires sans aucun capital. Cela est *idéalement* vrai; mais ce qui l'est encore plus, c'est qu'un fort capital est une des conditions essentielles de cette confiance même.

source de dépôts plus abondants et plus stables, qui se reversent dans l'industrie et dans l'agriculture, en même temps qu'une telle habitude est un stimulant puissant pour l'épargne et une des causes qui contribuent le plus à rendre le crédit populaire (1). Avec des dépôts plus permanents, on évite en partie les crises, on les atténue tout au moins en intéressant les déposants à ne s'effrayer que d'un danger sérieux et réel, et par conséquent à le rendre par là même plus rare et moins grave, grâce à la masse de ressources ordinaires dont dispose la Banque. Serait-il possible d'appliquer cette mesure à la Banque de France? On élève contre cette possibilité des objections dans l'examen desquelles nous ne saurions entrer sans tomber dans un excès de spécialité; mais si la question ne peut être traitée, du moins faut-il la signaler.

De grandes banques, comme la Banque de France et la Banque d'Angleterre, ont, comme toutes les banques d'ailleurs, mais à un degré tout particulier, une influence incontestable sur le taux de l'intérêt. D'une part, elles ont pour effet de tendre à l'abaisser par les services que rend le crédit, de l'autre, elles lui servent de régulateur. En affirmant qu'un pays qui se passerait de crédit, et dès lors à plus forte raison de banques, parce que tout s'y ferait au comptant, serait dans une position supérieure au pays usant de crédit, en ce sens que celui-ci n'aurait pas de surcharge d'intérêts à supporter; en avançant, dis-je, cette proposition, J.-B. Say s'est trompé (2). La

(1) Sur les diverses institutions spéciales de crédit populaire, on lira l'excellent livre d'un savant jurisconsulte-économiste, M. Batbie, actuellement professeur d'économie politique à la Faculté de droit. Cet ouvrage, précédé d'une introduction par M. Horn, a été couronné par l'Institut. (Paris, 14, rue de Richelieu, Guillaumin et C^o, 1864.)

(2) Voici les paroles de J.-B. Say (*Cours d'Economie politique*, tome I) : « Il y a une situation plus favorable encore (que celle où le crédit est généralement répandu) : c'est celle où per-

surcharge d'intérêts n'est qu'une série d'avances que les industriels se font et se remboursent les uns aux autres. Comment cette surcharge pourrait-elle être considérée comme un mal, si le crédit permet aux producteurs de travailler sans interruption, avec des facilités qui multiplient dans une proportion inexprimable les capitaux, et, par suite, en abaissent le prix? De vastes banques, comme celles de France et d'Angleterre, règlent, en outre, le cours de l'escompte, le taux de l'intérêt, parce que ce sont les plus grands centres du commerce d'argent. Il est à désirer que le taux de cet escompte soit aussi bas que possible; mais cela ne dépend pas d'elles, et la fixité de l'escompte est une utopie à laquelle les banques qui l'ont essayée ont dû renoncer. L'élévation de l'escompte, disons-le ici, peut être utile à titre d'avertissement et de modérateur, lorsque le pays se laisse aller à des excès d'entreprises, et quand les banques ont déjà suffisamment de papier sur la place. La Banque d'Angleterre et la Banque de France, dans de telles occasions, ont rendu quelquefois de très-grands services. Mais il faut que cette

sonne n'a besoin de crédit, où chacun dans sa profession a su amasser assez de capital pour subvenir, sans emprunter, aux avances que sa profession exige. Je dis que cette situation est la plus favorable en général, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir des termes est toujours fâcheuse pour ceux qui sont obligés d'y avoir recours; elle force des industriels à des sacrifices qui sont une augmentation des frais de production, elle expose les capitaux à des pertes non méritées, et élève le taux de l'intérêt. Il vaut mieux, chaque fois que la chose est possible, travailler avec ses propres capitaux. » La supposition d'une société telle que J.-B. Say l' imagine ici est sans réalité. Les travailleurs pauvres ont besoin de crédit parce qu'ils sont gênés; les industriels riches eux-mêmes ne se passent point de crédit, parce qu'ils jugent qu'il est de leur intérêt bien entendu d'y recourir, et, comme nous le démontrons, la société tout entière s'en applaudit.

mesure soit réellement commandée par la nécessité, puisqu'elle équivaut à resserrer le travail et la circulation.

III

Des établissements de crédit foncier.

Le but de ces établissements, qui remontent à près d'un siècle, et qui fonctionnent avec succès en Pologne et dans diverses contrées de l'Allemagne, est de procurer des capitaux à un prix modéré à la propriété foncière, et de lui laisser la faculté de rembourser à long terme. Ainsi le débiteur est soustrait à l'obligation fort souvent écrasante pour lui qui ne rentre que lentement et peu à peu dans ses avances, d'un remboursement unique et à échéance fixe.

Le Crédit foncier emprunte pour prêter. Ses obligations sont garanties par une valeur en propriétés foncières et par le capital social.

En France, aux termes du décret constitutif des sociétés de crédit foncier, en date du 22 février 1852, il n'est admis aucune opposition au paiement ni du capital ni des arrérages de leurs obligations. Les fonds des incapables, des communes, peuvent être employés à les acquérir, et dans tous les cas où les établissements publics et d'utilité publique sont autorisés à convertir en rentes sur l'État leurs capitaux disponibles, ils peuvent les employer en obligations foncières. Le rôle de la banque, au reste, est fort simple. Il consiste à estimer la valeur des propriétés engagées; à déterminer, en conséquence, l'étendue du crédit qu'elle peut accorder à chacun, et à lui en remettre le montant en billets au porteur. Après quoi il ne lui reste plus qu'à recevoir des propriétaires l'intérêt des avances qui leur ont été faites, et à le distribuer aux porteurs de ses billets.

Le problème que se propose de résoudre le crédit fon-

cier est celui-ci : Comment concilier le placement à longue échéance et l'immobilité du gage, avec la prompte et facile disposition des fonds prêtés ?

« Le *crédit public*, dit un des hommes qui ont le plus contribué dans notre pays à la vulgarisation du crédit foncier, M. Wolowski, a depuis longtemps résolu ce problème : les emprunts faits par l'État sont à longue échéance, ou même ils affectent le caractère de la perpétuité, et cependant la réalisation des *effets publics* l'emporte en facilité et en commodité sur toutes les autres valeurs. La création de la rente, l'ouverture du *grand-livre* ont suffi pour absorber dans une solution supérieure deux termes inconciliables en apparence.

« L'État ne s'oblige point à rembourser, ou ne promet de le faire que successivement, à longue échéance, par voie d'amortissement : mais la régularité avec laquelle il remplit ses engagements permet aux *titres de rentes*, marqués d'une valeur notoire et uniforme, de se transmettre de main en main, d'*avoir cours sur la place*. Au lieu de la libération du débiteur, on obtient une facile substitution de créanciers. Là se trouve tout le nœud de la question pour le crédit foncier ; du moment où il ne s'agit point de pourvoir aux opérations rapides, sans cesse renouvelées, de l'industrie et du commerce, qui restituent, dans un laps de temps limité, les capitaux qu'ils absorbent ; du moment où à ce mouvement de rotation succède le lent et régulier effort de la production agricole, et des améliorations foncières, il faut constituer un *titre de rente territoriale*. Il faut emprunter au mécanisme du *grand-livre* ce double caractère de la *permanence* de l'engagement et de la circulation de la *valeur*. »

Voici donc quelle est l'idée mère du crédit foncier :

Créer un *intermédiaire* solide entre les propriétaires et les capitalistes, en généralisant les garanties individuelles, en les marquant du sceau d'un contrôle préalable, accepté par tous comme le type d'une sécurité complète. Cet *intermédiaire* doit se porter garant de la valeur du gage ; il

doit assurer le service régulier des intérêts et centraliser les forces de l'amortissement, de manière à offrir à la fois au propriétaire l'avantage d'un remboursement échelonné par fractions minimales, et au prêteur la faculté d'une réalisation toujours possible, à de bonnes conditions.

Cet intermédiaire peut être ou l'État, ou une association de propriétaires, ou une compagnie d'actionnaires. Ces types divers se rencontrent dans les établissements créés en Allemagne, en Pologne et en Belgique. Les plus nombreuses et généralement les plus prospères sont celles qui reposent sur les associations de propriétaires : type qui met mieux en jeu le ressort de l'intérêt personnel et la puissance de la solidarité non séparée de la liberté et de la responsabilité.

Toutes ces banques ont réussi, quoique d'une façon plus ou moins heureuse, grâce à la sécurité qu'elles ont donnée au créancier, à la facilité des transferts, au fractionnement des capitaux, enfin à l'appropriation des emprunts aux convenances de l'agriculture, à porter le crédit du sol à la hauteur du crédit des gouvernements. En Allemagne et en Pologne, les titres hypothécaires, rendus identiques, égaux en valeur les uns aux autres, garantis par le même gage, émis par les mêmes institutions, circulent entre tous les mains, se négocient dans toutes les bourses publiques. Cette circulation, il importe de le remarquer, est un des éléments d'une bonne organisation du crédit foncier. Elle n'est pas seulement profitable aux emprunteurs, elle l'est aussi aux prêteurs, qui se verraient autrement séparés de leurs capitaux pour un temps fort long, sans avoir aucun moyen régulier de les rappeler à eux, en cas de besoin. Cette circonstance a certainement beaucoup contribué à faire que les banques agricoles de la Pologne et de l'Allemagne, comme les banques industrielles de l'Angleterre et de la France, amenassent une diminution extrêmement notable du taux de l'intérêt.

Pour que le crédit trouve de la facilité, il faut :

1° Que la position de chaque propriétaire puisse être aisément et exactement connue.

2° Il est nécessaire qu'on rentre, sans lenteurs ni dépenses exagérées, dans ses avances, au cas où l'emprunteur refuserait de s'acquitter lui-même.

Or, on ne le sait que trop : nos lois sur la transmission des immeubles, sur les servitudes, les privilèges, les hypothèques, sur les saisies et les ventes par expropriation ne présentent pas suffisamment ces garanties.

En dépit de ces vices, et en partie pour les contre-balancer, le crédit foncier s'est établi en France il y a peu d'années. Le décret de février 1852 que nous avons cité plus haut a institué cette forme de crédit avec les principales dispositions suivantes :

« Des sociétés de prêteurs sur hypothèques sont autorisées à se constituer. Elles sont restreintes à des circonscriptions territoriales que le décret d'autorisation pour chacune d'elles déterminera. Elles ont le droit d'émettre des obligations ou lettres de gages, dont les coupures peuvent varier à volonté, pourvu qu'elles ne descendent pas au-dessous de 100 fr. L'État et les départements faciliteront les premières opérations des sociétés, en achetant une certaine quantité de lettre de gage, l'État y consacra 10 millions.

« Les sociétés ne pourront faire que des prêts sur première hypothèque et jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de la propriété. Si l'immeuble était déjà hypothéqué, la société devra se substituer aux premiers créanciers inscrits, en les remboursant. Le minimum des prêts sera fixé par les statuts de chaque société.

« L'annuité à payer par l'emprunteur devra comprendre l'intérêt de la dette, l'amortissement pour le rachat de la créance qui est déclarée obligatoire, les frais ordinaires d'administration, la cotisation pour le fonds de réserve, et enfin l'impôt représentatif des droits d'enregistrement à percevoir par l'État. L'intérêt stipulé ne doit pas excéder 5 pour cent, et la somme affectée à l'amortissement ne

peut être supérieure à 2 pour cent, ni inférieure à 1 pour cent du montant du prêt. »

Un décret ultérieur du 31 juillet 1854 a mis le crédit foncier sous la main de l'État, en lui donnant un gouverneur et deux sous-gouverneurs.

La part de la petite propriété est fort modeste dans la répartition des prêts. Cette infériorité si marquée est d'autant plus regrettable que l'espoir de dégrever la petite propriété avait été un des objets primitifs du crédit foncier. Il y a d'ailleurs des raisons sérieuses de douter que cet objet puisse être jamais atteint dans des proportions bien importantes. Sur le chiffre total de prêts hypothécaires et autres, le département de la Seine en a pris pour sa part beaucoup plus de la moitié, et l'on peut croire que Paris absorbe la presque totalité de cette moitié. Il est à souhaiter que les départements prélèvent une part beaucoup plus considérable, le but essentiel du crédit foncier étant de venir en aide à la propriété rurale.

IV

De la liberté des banques.

On retrouve, au sujet des banques, l'éternelle question de la liberté et de l'intervention de l'État. Les partisans du monopole confondent souvent le billet de banque et la monnaie. Partant de là ils attribuent à l'État un droit de fabrication quasi régalien. Raisonement doublement faux. Car le papier, nous l'avons vu, ne change pas de nature pour émaner des banques, et la dénomination de droit régalien s'applique fort improprement même à l'attribution de battre monnaie remise entre les mains de l'État. Les partisans de l'intervention et de la réglementation, ceux-là mêmes qui ne vont pas jusqu'à défendre le monopole, s'appuient sur des raisons plus plausibles. Ils redoutent des entreprises reposant sur des fondements

ruineux et mal conduites, qui n'en trouveront pas moins des dupes trop faciles. Ils soutiennent que la circulation fiduciaire affectant l'ensemble des transactions, ne doit pas être une pure industrie livrée sans aucune précaution à l'action individuelle. C'est là le commun terrain des partisans de l'unité comme de la pluralité des banques privilégiées qui admettent également l'intervention de règlements et de conditions imposés par le législateur à l'émission des billets. Séparés sur ce point que les uns croient l'unité du monopole nécessaire (1), et que les autres la jugent nuisible, antilibérale, contraire au principe de l'égalité, ils se réunissent pour ne pas vouloir d'une liberté sans contrôle, d'une concurrence illimitée. La plupart d'entre eux invoquent une autre considération contre

(1) Cette opinion a été soutenue par M. Rossi dans un rapport sur les banques à la chambre des Pairs. M. Wolowski a consacré à la même thèse tout un volume : *La Question des banques* (1864). Ces conclusions ont été combattues par M. Michel Chevalier, partisan non de la liberté absolue des banques, mais de conditions égales faites à toutes, comme par exemple aux États-Unis, dans l'état de New-York, où les banques sont autorisées à une émission de billets égale à la somme qu'elles ont déposée en fonds public entre les mains de l'État. Ce régime est un régime de liberté en ce sens que quiconque se conforme à la clause a le droit d'émettre des billets. Il y a loin de ce système qui ne combat que le monopole à une liberté absolue, sans condition et sans contrôle. M. de Lavergne a, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, plaidé la thèse de la pluralité des banques privilégiées dites régionales. Je ne puis exposer en détail ces divers systèmes dans les limites que m'impose ce traité élémentaire. Ceux qui voudront en prendre connaissance liront la discussion à laquelle a donné lieu cette question au sein de l'Académie des sciences morales et politiques. (Voir le compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales (1864), ou une brochure publiée chez Paul Dupont, qui reproduit toute cette importante controverse.)

cette liberté, et l'opposent à ceux qui citent l'exemple de l'Écosse et l'exemple beaucoup plus controversé des États-Unis. On ne saurait, disent-ils, même en admettant que la liberté absolue ait bien réussi dans certains pays, légitimement conclure d'hommes d'une autre race et dont l'éducation morale, religieuse, politique, ressemble si peu à la nôtre, à nos populations toujours portées à exagérer la témérité ou la routine, promptes à abuser de la liberté, sauf à y renoncer ensuite tout à fait, et qui, soit en vertu de leur tempérament naturel, soit en raison de circonstances dont l'action s'est exercée sur elles à travers le long développement de l'histoire, soit par suite de leur grande ignorance, ont peu de confiance dans ce qui émane de l'initiative privée et ne présente aucune garantie publique. Force est donc de compter et avec les raisons tirées de la nature si délicate du crédit, et même avec les préjugés nationaux. Dans les pays où règne la liberté des banques, elle est soumise presque toujours à un certain degré de réglementation que ne connaissent pas les autres industries. A plus forte raison doit-il en être ainsi dans un pays comme la France, si peu fait à l'usage du crédit qu'il a eu beaucoup de peine à s'habituer, à quelques kilomètres de la capitale, à recevoir en paiement le billet de banque, malgré la sûreté qu'il présente.

Les partisans de la liberté absolue répondent par une foi dans le principe de liberté qui ne souffre aucune atténuation et qui n'admet aucunes limites. L'État, en mettant une entrave quelconque au droit qu'a le banquier d'émettre des billets s'il le juge bon, commet un déni de justice. Les personnes qui contestent cela, continuent les partisans de la liberté absolue des banques, conçoivent des craintes chimériques. Elles oublient un principe essentiel, c'est que ceux qui fondent des banques sont les premiers intéressés à la bonne gestion de l'entreprise et à son succès. Une banque est une maison de commerce. L'expérience prouve qu'à peu d'exceptions près, c'est en donnant au public toute espèce de satisfaction sur la mar-

chandise qu'un négociant fait bien ses propres affaires. Il n'y a pas de raison pour que le crédit fasse exception. La liberté des banques, bien loin d'être un excitant à cette surémission de billets que l'on redoute, paraît beaucoup plus propre, au contraire, à la contenir dans de justes limites. Seules les banques privilégiées sont prédisposées à cette surémission par l'intérêt qu'elles ont à faire de nombreux escomptes que la certitude du marché leur garantit; les banques libres, au contraire, savent fort bien qu'elles ne feront que se discréditer par une émission exagérée. Favorable à l'esprit d'initiative, aux améliorations hardies, la liberté des banques ne l'est donc pas moins à la sagesse et à la prudence; et, de même que la meilleure police est celle que fait le public intéressé, la meilleure réglementation est celle à laquelle la liberté, dans son propre intérêt, est tenue à se soumettre spontanément (1).

Nous sommes aussi de cet avis qu'ici comme ailleurs le privilège est un pis-aller; il ne saurait être un idéal. La liberté, de plus en plus grande, est et reste le but à se proposer. L'important est de ne pas s'y jeter sans préparation. Prétendre qu'il faut inaugurer immédiatement la liberté du crédit, sous prétexte qu'on ne peut apprendre à marcher qu'au prix des chutes, est un évident sophisme. Une société ne s'expose pas de gaieté de cœur à des chutes désastreuses. Il serait trop à craindre qu'après une expérience incomplète, l'on ne fit que revenir ensuite à un monopole plus concentré par une voie semée de ruines. Dire à l'industrie, au commerce : Dût le régime de la liberté absolue des banques causer des crises redoutables,

(1) On trouvera les arguments des partisans de la liberté absolue des banques exposés d'une manière bien plus complète dans l'ouvrage de M. Courcelle-Seneuil : *Traité des opérations de banques*, et surtout dans plusieurs articles sur la liberté des banques, insérés dans le *Journal des Economistes* (1864).

essayez-en toujours ; vous verrez que ce régime finira par se vulgariser, et que dans un temps plus ou moins long il sera à la fois moins exposé aux crises dans son cours et plus fécond dans ses effets, c'est un langage qui a peu de chances d'être entendu.

La pluralité des banques soumises à une réglementation (établie chez nous avant 1848) paraît à beaucoup de bons esprits un moyen de préparer une liberté plus complète, et un système fort supérieur au monopole. Il serait préférable au monopole en ce qu'il paraît impossible qu'une banque unique suffise, dans un aussi grand pays que la France, à l'entreprise générale des escomptes, des émissions et des comptes courants sur toute la surface du territoire. On l'a dit avec raison (1) : « Les trois quarts de la France sont aujourd'hui privés des facilités que donne au commerce le voisinage d'une banque. Pour que tous les besoins soient satisfaits, il n'y aurait pas trop d'un comptoir par arrondissement, ou 373 en tout. » Quoi qu'il en soit de ce chiffre, une seule banque ne saurait suffire et ne suffit pas par le fait, malgré tout le bien qu'elle effectue, aux nécessités d'un pays comme le nôtre. Le même système de la pluralité des banques réglementées semblerait de même actuellement supérieur à celui de la liberté pure et simple en prévenant un des inconvénients les plus redoutés de la liberté illimitée. Il serait à craindre que la trop grande variété et la liberté indéfinie des billets de banque ne tournassent contre l'usage de ces billets, et que le public, n'ayant pas les moyens de distinguer les bons des mauvais, ne prit le parti de les refuser tous. Il n'en serait pas de même avec un petit nombre de banques soumises à des règlements sévères. Ainsi, dans le projet de loi présenté en 1847 pour le renouvellement de la banque de Bordeaux, il était dit que la somme des billets en circulation et des autres engagements exigibles ne de-

(1) M. Léonce de Lavergne, dans l'écrit précédemment cité.

vrait, dans aucun cas, excéder le triple de l'encaisse métallique et le quintuple du capital. « Ajoutez, dit le même économiste, l'obligation imposée à chaque banque de rembourser à présentation les billets des autres comme les siens propres, sous la condition de régler leurs comptes tous les quinze jours, et vous aurez une circulation parfaitement sûre, plus sûre même qu'avec une seule banque, car plusieurs donnent plus de garantie qu'une seule. »

Les arguments des partisans de la liberté des banques n'en conservent pas moins leur valeur comme idéal, comme but vers lequel il faut s'acheminer, et l'exemple des banques d'Écosse ne doit pas être perdu pour les peuples civilisés. Leur système est seul en rapport avec des principes dont l'application prudente et progressive a fait jusqu'à présent la fortune de l'humanité. La voie du *self-government* est la voie du progrès. Le type offert par la Banque d'Angleterre et par la Banque de France n'est pas un type que la science économique regarde comme immuable et propose à une adoration et à une imitation superstitieuse. C'est un des inconvénients justement reprochés au monopole, et un inconvénient fort grave, que la soumission forcée de la banque privilégiée aux volontés du gouvernement qui l'a mise en possession du monopole. L'histoire du crédit en fournit de nombreux exemples (1). Des banques libres n'excluent pas d'ailleurs la centralisation en tant que celle-ci résulterait de la liberté même, c'est-à-dire de la libre association des capitaux. Une centralisation sans monopole, dans la mesure où la centralisation est à désirer, une liberté judicieusement pratiquée, c'est-à-dire se conformant à la diversité des besoins, tel est le problème en matière d'organisation des banques. Il est trop évident que la plupart des nations modernes sont loin de l'avoir résolu encore.

(1) Voir dans le recueil cité précédemment l'opinion de M. Hippolyte Passy, qui incline, comme nous le faisons ici nous-même, à la pluralité des banques privilégiées comme transition à un régime de liberté plus complète.

CHAPITRE VI

DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

Nous avons, en étudiant la valeur et les prix, constaté les *lois* auxquelles l'échange obéit.

Nous avons examiné ensuite avec la monnaie, le crédit et les banques, les *instruments* dont il se sert.

Il nous reste à voir suivant quel *mode* il doit se développer pour atteindre à son maximum de fécondité. C'est ce que nous allons faire en traitant de la liberté du commerce et du système prohibitif.

I

De la liberté du commerce à l'intérieur.

La question de la liberté du commerce présente deux aspects, le commerce intérieur, le commerce international. Le commerce doit-il rester libre dans les limites d'une même nation? Cette question, aujourd'hui résolue généralement au profit de la liberté, est loin de l'avoir été toujours dans le même sens. Le vieux régime des douanes intérieures et les diverses réglementations établies pour fixer le prix des marchandises ou pour empêcher le libre exercice de tel ou tel commerce, ont opposé à l'esprit de réforme économique une longue et énergique résistance. De nos jours encore subsistent des limites nombreuses à cette liberté. Telles sont les tarifications administratives,

les entraves imposées à la liberté de vendre telle ou telle denrée autrement que sur tel marché et dans telles conditions déterminées. Plusieurs professions réglementées, soit quant au nombre même, soit quant au mode d'exercice, ne forment-elles pas encore de véritables corporations ?

Nous n'avons pas à nous occuper ici des raisons par lesquelles on s'efforce de justifier ces atteintes portées à la liberté du commerce. Les raisons les plus plausibles alléguées dans certains cas exceptionnels perdent de plus en plus de leur force, à mesure qu'un peuple s'élève davantage au gouvernement de lui-même et devient plus capable de faire sa propre police. Ce que nous devons établir, c'est la théorie de la liberté commerciale. Indépendamment des raisons de droit individuel, qui font de la liberté du commerce une conséquence de la liberté du travail, il semble que le plus simple bon sens en démontre l'utilité sociale.

Si l'échange rend les éminents services dont nous avons cherché à donner une idée, comment ne serait-il pas en effet infiniment désirable de faciliter un moyen de production si universellement profitable ? Ne serait-il pas absurde et odieux d'empêcher, par des combinaisons artificielles, le médecin et le malade, le boulanger et l'homme affamé, de communiquer facilement ? Ne serait-il pas ridicule, la question purement fiscale mise à part, de condamner celui qui veut se procurer du coton et de la laine à avoir préalablement à franchir un certain nombre de barricades et à prendre le chemin le plus long ? Est-il donc plus sage, est-il plus juste qu'on sépare par des barrières de douanes la province qui produit du blé en abondance de celle qui produit l'huile, ou le bois ou la viande ? Dans ces cas comme dans l'autre, ne crée-t-on pas fort arbitrairement un obstacle entre le besoin et la satisfaction du besoin ? Ne porte-t-on pas préjudice à l'avantage évident qu'a chacun d'échanger ce qu'il possède surabondamment contre ce qu'un autre producteur, également

pourvu d'un excédant, est de même disposé à lui céder en échange ?

La liberté d'échanger a été méconnue de bien des manières, et les atteintes qu'elle a reçues ont eu, comme toute injustice, de funestes effets sur le bien-être : tel a été, par exemple, à diverses époques, l'établissement du *maximum* pour certaines catégories de marchandises. Le maximum fixe légalement le taux au-dessus duquel la marchandise ne pourra être vendue. Il est clair qu'il ne peut aboutir qu'à une injustice et à une ruine. Si, ce qui est presque toujours arrivé, il force le producteur à vendre au-dessous des frais de production, ou bien il lui porte directement préjudice, ou bien il demeure illusoire, puisqu'on parvient à échapper au taux légal par le consentement des deux parties intéressées. De toute manière, le maximum arrête la production et le commerce. Dès qu'une mesure de ce genre est portée, on craint de s'exposer à vendre à perte où d'encourir les rigueurs de la loi. Il s'ensuit que la diminution de la production devant une demande qui reste la même ou qui devient plus vive, tend naturellement au renchérissement du produit. On a créé la cherté par la mesure qui décrétait le bon marché.

Il est étrange, mais il n'est que trop vrai, que la liberté du commerce, à l'intérieur, en ce qui concerne la plus essentielle des denrées alimentaires, rencontre son principal obstacle dans le préjugé populaire. Les classes populaires des villes et des campagnes flétrissent du nom d'*accapareurs* ceux qui achètent dans une localité une certaine quantité de blé pour le vendre, soit à une autre époque, soit dans d'autres lieux. Durant ces dernières années même, années de récolte insuffisante, nous avons vu ce préjugé reparaître avec une nouvelle force, et, ce qui est encore plus affligeant, les administrateurs de certaines localités, aussi ignorants que leurs administrés, s'occuper de prévenir ce qu'ils appelaient l'accaparement, c'est-à-dire d'empêcher tout simplement le commerce des grains ; car quel est le commerce qui ne commença par faire des

accumulations de la denrée qu'il veut revendre avec bénéfice ?

Ce commerce est-il donc nuisible ? Ne rend-il pas au contraire d'éminents services ? Telle est la question qu'ont traitée avec un soin particulier de nombreux et d'éminents économistes, et leur réponse a toujours été la même. La séparation du commerce des grains d'avec la production agricole, ont-ils dit d'abord, est un progrès de la division du travail. Un économiste allemand, Schmalz, a parfaitement démontré que l'intervention des marchands de grains *diminue les frais nécessaires pour mettre les substances à la portée des consommateurs*. Voici cette démonstration familière et pleine de force qui, dans l'état actuel de l'opinion de notre pays sur cette matière, mérite d'être rappelée *in extenso*. « Considérez, dit-il, la position d'un paysan qui, pour pouvoir vendre les productions de sa ferme ou de son champ, se voit dans la nécessité de les charrier lui-même à la ville ou de les y faire transporter sur des hottes par les différents membres de sa famille. Il ne peut pas même choisir le jour qui lui conviendrait le mieux ; il faut qu'il attende celui du marché. Dès la veille, il se prépare pour sa course ; car il doit arriver de très-bonne heure au marché ; il met en ordre ses denrées, et part de son village en chariot ou à pied. Il voyage toute la nuit, arrive de grand matin à la ville, y reste jusqu'au milieu du jour et même plus tard, pour effectuer sa vente, repart et rentre chez lui le soir, excédé de fatigue. Voilà deux jours entiers de perdus pour l'économie rurale, qui ne permettrait pas un seul moment de relâche et qui réclame à tout instant l'exécution d'un travail utile. Le lendemain encore, à quoi pourront s'occuper hommes et bêtes, fatigués de la course ? Supposons que vingt femmes d'un village, chacune chargée d'une couple de poulets, d'une douzaine d'œufs, de quelques livres de beurre et de quelques fromages, se rendent au marché. Pendant tout le temps qu'elles passeront ainsi, hors de leur ménage, que de travaux n'auraient-elles pas pu faire aux

champs, au jardin, dans les étables et dans l'intérieur de leur maison ? Elles y auraient filé ou tricoté des bas pour leurs enfants, qui, maintenant, courent nu-pieds au préjudice de leur santé, et qui, par là même, prouvent clairement la misère qui règne dans le village. Une hrouette, un cheval, un prétendu accapareur, auraient suffi pour transporter à la ville le chargement des vingt hottes et auraient épargné deux jours de peines et de fatigues à vingt ménages. Souvent même le chariot des paysans qui se rendent en ville ne contient pas, à beaucoup près, une charge complète ; et chacun d'eux, n'ayant ainsi que quelques boisseaux de grains sur sa voiture, il faut dix hommes et vingt chevaux pour le transport de quelques muids de blé. Un accapareur eût facilement pu les charger sur un seul chariot ; et il aurait encore épargné deux jours d'absence à dix hommes et à vingt chevaux, enlevés aux soins et aux travaux nécessaires à l'agriculture. L'assertion que le regrattier ou l'accapareur enlève à ces gens de la campagne leurs denrées, dans le moment même où ils manquent d'argent, est sans fondement et dénuée de sens. Si le paysan vendait à cause de la pénurie d'argent dans laquelle il se trouverait, ce ne serait incontestablement qu'afin de se tirer d'embarras. Or, imagine-t-on qu'il lui serait plus avantageux de rester dans cet embarras ? D'ailleurs, si le marchand offre trop peu, le paysan ne manquera pas de se rendre lui-même au marché. Il est vrai qu'en général le marchand achètera moins cher au paysan que le paysan n'aurait vendu au marché ; mais cela est fort naturel, puisqu'il prend sur lui le transport, le temps et l'embarras de la vente, et qu'il fait ainsi retrouver au paysan deux jours de travail, qui valent bien mieux pour lui que ce qu'il aurait obtenu au marché. L'existence des marchands regrattiers (marchands de grains) ne fait pas davantage renchérir les denrées pour les habitants des villes : car si leur bénéfice est considérable, au lieu de dix il s'en rencontrera bientôt vingt qui chercheront à vendre au rabais les uns des autres

Dans les campagnes, ils s'efforceront de s'enlever réciproquement les vendeurs, en offrant les plus hauts prix possibles. Dans les villes, ils chercheront à attirer les acheteurs en donnant à aussi bas prix qu'ils pourront le faire. D'ailleurs, l'habitant des villes est bien aussi obligé de payer au paysan, qui vient lui vendre lui-même ses denrées au marché, ses frais de voyage et de transport. Or, quand devra-t-il payer meilleur marché? Sera-ce lorsque les marchandises qu'un seul marchand aurait transportées avec quatre chevaux, auront été transportées par dix hommes et vingt chevaux? Sous tous les rapports donc, rien n'est plus avantageux que le prétendu accapareur, si généralement détesté. »

A un autre point de vue, *celui de la conservation des grains jusqu'au moment où l'on en a besoin*, on trouve de même qu'il y a économie à ce que cette opération soit confiée au marchand de grain plutôt qu'au cultivateur (4). La même quantité de céréales qui se trouve éparpillée dans cinquante greniers de paysans, le marchand de grains l'accumule dans un seul magasin. Ce magasin unique coûte évidemment moins en frais d'établissement, de réparations et d'entretien que les cinquante greniers. Il faut en outre que les greniers soient construits de manière à préserver le grain de l'humidité, de la chaleur et des autres accidents de la température, de l'attaque des insectes. Outre des locaux particuliers, une pareille opération exige des connaissances spéciales et une surveillance assidue, bien difficilement réunies par des campagnards, le plus souvent pauvres, ignorants, et dont l'attention est d'ailleurs absorbée par tant d'autres occupations.

Dans le fait, ce qu'on nomme accaparement n'est qu'un commerce aussi légitime et aussi utile que tout autre. Il est de l'intérêt de celui qui achète le blé de s'en défaire

(4) M. G. de Molinari : *Conversations familières sur le commerce des grains*. Troisième conversation.

en le vendant dans les endroits où il fait défaut. Par là il empêche la famine de se déclarer sur certains points du territoire, et prévient l'avilissement du prix dans les pays où la denrée surabonde. On doit comprendre qu'il ne peut pas en être autrement. Il ne pourrait y avoir accaparement réel que si le commerçant retenait le blé indéfiniment, de manière à en priver les consommateurs. Mais le blé est une denrée qui ne se conserve qu'à grands frais et qui est sujette à se gâter. En outre, on ne saurait en faire d'assez vastes accumulations, pour empêcher la concurrence des vendeurs, qu'à l'aide d'immenses capitaux, sans proportion avec ceux dont le plus riche commerçant dispose. Pendant qu'on se livrerait à cet accaparement, acte nécessairement fort lent, le prix du blé acquerrait au fur et à mesure, chez le cultivateur, un taux extrême qui retomberait sur le commerçant, dupe de sa propre manœuvre. Enfin, n'est-ce pas l'avantage le plus évident du marchand de le vendre dès que le besoin se déclare et dans la localité où il règne avec le plus d'intensité? La concurrence des autres marchands de blé le force de plus à baisser ses prix à un taux raisonnable. Ainsi la denrée se répartit et le prix du blé s'égalise sur le territoire. Dans les endroits favorisés par la récolte, le producteur vend son blé à des conditions avantageuses qui l'excitent à une production plus abondante, dont la localité profitera les années suivantes, et le consommateur n'a pas à se plaindre, puisqu'il ne le paye pas au-dessus du prix ordinaire. Dans les endroits qui ont particulièrement souffert, les consommateurs échappent aux angoisses de la faim, sans avoir à supporter des sacrifices exorbitants. On voit par là quels services rend le commerce des grains et à l'agriculture et à la masse des acheteurs.

Tel est le résultat de la liberté du commerce des grains pour la population. Elle lui doit, beaucoup mieux qu'à l'intervention toujours malencontreuse de l'État en cette matière, intervention qui jette l'alarme et fait par là même hausser les prix, d'être soustraite à des crises ter-

ribles. Mettre obstacle à ce qu'on nomme l'enlèvement des blés est donc un acte aussi maladroit que sauvage ; car, encore une fois, la localité, favorisée une année, pourra être maltraitée une autre fois, et elle se sera ôté tout droit de recourir à l'importation. C'est ici que se manifeste vraiment, en présence de la sottise et de l'inhumanité de l'égoïsme local, le lien de fraternité et de solidarité qui unit les habitants d'un pays sur tous les points du territoire. Malheureusement peu de préjugés sont aussi enracinés que celui qui règne contre les accapareurs. C'est le devoir des gouvernements de travailler à le dissiper, et celui des populations de faire un effort de bon sens pour comprendre leur intérêt véritable. Il n'y a pas en effet de point mieux éclairci, plus complètement démontré par les faits, et sur lequel, nous le répétons, les économistes, depuis les belles *Lettres* de Turgot sur *la liberté du commerce des grains*, soient plus complètement d'accord (1).

II

De la liberté du commerce entre les nations.

Le commerce entre les nations présente le même avantage que le commerce de province à province. La Providence a distribué plus diversement encore les facultés entre les différentes races et les produits entre les divers climats qu'entre les habitants et les différents points d'une même zone. Elle a été prodigue envers les uns des mêmes qualités et des mêmes éléments naturels de richesses dont elle se montre avare envers les autres, voulant par là, ce semble, imposer aux nations la nécessité de se connaître et de se rapprocher, et les contraindre à la concorde par l'intérêt (2). Le commerce libre met entre les mains de la

(1) Voir, parmi les excellents écrits sur ce sujet, *De la Cherté des grains* par Victor Modeste. (Chez Guillaumin.)

(2) Le principe de la liberté commerciale a été, pour ces rai-

nation, dépourvue d'une certaine espèce de production, soit les procédés qui lui manquent, soit la denrée ou le produit qu'elle ne pourrait obtenir qu'à grands frais, ou dont elle serait même, sans la voie de l'échange, tout à fait obligée de se passer. Il en résulte une vive émulation de travail et un grand moyen d'économie. La nation qui exporte un certain produit en retour d'autres marchandises, se livre, par suite de la certitude et de l'étendue du marché, avec plus d'ardeur et d'habileté, à la production de ce qu'il lui est possible d'obtenir plus économiquement, et reçoit en échange d'autres objets également obtenus avec le moins de frais possible. De là une tendance, pour chaque nation, au plus haut développement industriel et à la plus grande richesse, chaque produit indigène servant de débouché à un produit exotique et devenant lui-même, dans l'intérieur du pays, à d'autant meilleur marché que le travail s'applique à le rendre plus abondant.

Un des principaux avantages, par lesquels se recommande le commerce entre nations, c'est de donner à la concurrence entre les producteurs tout son ressort. S'il n'y avait qu'un seul peuple dans le monde, réduit à quelques milliers d'habitants, il est facile de prévoir que les producteurs, en possession d'exploiter certaines industries, et particulièrement celles dont les produits sont les plus indispensables à la vie de l'homme et à l'industrie, et à la fois les plus rares ou les plus sujets à le devenir, resteraient les maîtres de surélever les prix de la manière la plus exorbitante, par le fait d'une sorte d'accord tacite. Il n'est pas moins évident qu'ils ne se presseraient pas beaucoup d'améliorer leurs procédés de production.

sons mêmes et presque dans ces termes, proclamé dès le xvi^e siècle par le plus éminent écrivain politique de cette époque. Voir là-dessus notre ouvrage (couronné par l'Institut en 1853), *Jean Bodin et son temps, tableau des théories politiques et des idées économiques au xvi^e siècle*. (1 vol. in-8, chez Guillaumin.)

La cherté, et la routine qui contribue à la cherté, régneraient souverainement dans presque toutes les branches de travail (1).

(1) Nous citerons deux exemples parmi la foule de ceux qui se présentent, attestant combien la pratique est d'accord avec la théorie, et à quel point la concurrence étrangère peut être un stimulant nécessaire, infiniment plus efficace que toutes les prohibitions, pour le développement d'une industrie nationale. Les fabriques anglaises de soieries travaillaient fort mal en 1825; elles étaient protégées par la prohibition absolue. Un grand ministre, M. Huskisson, remplaça la prohibition par un droit de 25 0/0. Là-dessus les fabricants, selon la coutume, annoncent leur ruine prochaine, parce que, disent-ils, les soieries françaises vont envahir le pays, et, de toutes parts, se substituer aux produits des fabriques nationales; mais, après très-peu de temps, il arrive que c'est eux qui trouvent dans le pays un débouché double ou triple, uniquement parce que la levée des prohibitions les a forcés à s'occuper de se mettre au niveau de leurs émules de Lyon. Un peu plus tard, Robert Peel réduit à près de moitié le droit protecteur sur le même article; nouvelle clameur des fabricants, et puis, nouveaux succès pour eux, par la même cause, le perfectionnement de leur fabrication, sous l'impulsion de la concurrence française. Aujourd'hui, éclairés sur leurs intérêts, ce sont les fabricants de soieries qui, en Angleterre, demandent la suppression des droits, modérés pourtant, dont restent grevées les soieries françaises.

Autre exemple du même genre et tiré du même pays. Dans les quinze premières années du siècle, les céréales se produisaient très-chèrement dans une partie des terres, de l'autre côté du détroit, et comme le pays n'avait pas trop de toute sa production pour s'alimenter, le prix général des grains, dans la Grande-Bretagne, était exorbitant. Les propriétaires voulant se faire assurer le haut prix qu'on leur avait payé pendant la guerre, firent voter, en 1815, la loi des céréales qui tendait à consacrer un prix de 34 fr. l'hectolitre pour le blé, et des prix proportionnels pour les autres grains. La résistance des consommateurs fit successivement retoucher la lé-

La liberté du commerce international n'est pas moins *naturelle*, malgré la diversité des peuples qui se livrent au commerce, que ne l'est celle du commerce intérieur ; il est même certain que, dans des cas nombreux, elle paraît l'être davantage. Cela semble évident pour les parties du pays plus rapprochées d'un peuple voisin qu'elles ne le sont entre elles. Les rapports de commerce paraissent beaucoup plus faciles à établir, par exemple, entre l'Alsace et les pays allemands, qu'entre l'Alsace et la Gascogne, et ainsi de suite. Prendre l'étendue entière du territoire national comme formant un seul marché économique, tandis qu'on exclut de ce marché les nations voisines, c'est décréter que des personnes séparés par des milliers de kilomètres feront des échanges interdits à des gens qui n'ont pour ainsi dire qu'à étendre la main pour se donner mutuellement ce dont ils manquent ; c'est substituer l'obstacle coûteux de la distance à l'économie d'un rapprochement dont la nature s'était chargée. On peut donc, à ce titre comme à plusieurs autres, reprocher au système qui met des entraves aux libres communications du commerce d'être essentiellement un système contre nature. Nous examinerons plus loin si les raisons qu'il tire du fait de la nationalité sont assez fortes pour être opposées à celles que fournit contre lui la nature des choses.

gislation des céréales et abaisser les droits sur le blé étranger ; et toujours les procédés de la culture se mirent au niveau des exigences de la législation ou plutôt des intérêts du consommateur tels que le législateur les reconnaissait. Enfin, en 1846, sir Robert Peel proposa et fit passer la liberté à peu près complète du commerce des céréales. L'agriculture anglaise a-t-elle été ruinée ? Non. L'expérience est consommée aujourd'hui, et elle atteste que l'agriculture n'est pas atteinte, qu'elle a surmonté l'épreuve, que les terres se louent, en général, sur le même pied qu'auparavant. Et pourtant, le changement des prix est tel que les économistes compétents y ont vu pour les consommateurs un avantage annuel d'un milliard.

Faisons pourtant, dès à présent, relativement à la *nationalité*, une remarque essentielle. L'économie politique, accusée de ne tenir aucun compte de cet élément et même de le détruire systématiquement au profit d'un cosmopolitisme qui ne laisserait plus de place à la diversité des peuples, l'économie politique, disons-nous, loin de détruire les nationalités ou d'en faire abstraction, tend à restituer à chaque peuple son originalité native, son caractère réel, en réclamant pour lui une grande liberté des échanges. Ceux qui ne tiennent aucun compte des différences que les climats, les races et les institutions ont établies entre les hommes, ce sont précisément les théoriciens des prohibitions qui veulent que chaque peuple se suffise à lui-même et qu'il embrasse à la fois toutes les industries. Que gagnerait, en effet, la nationalité anglaise, si l'Angleterre avait la prétention de produire du coton ou du vin? Quelle force acquerrait le patriotisme en France, si les coteaux de la Provence ou du Languedoc, au lieu d'être couverts de vignes, allaient se charger d'arbres à thé.

En s'efforçant de maintenir cette division du travail que la Providence elle-même a établie entre les hommes, l'économie politique n'est donc point hostile à l'esprit de nationalité bien entendu; elle fonde l'alliance des peuples sur la différence des caractères et des facultés; elle veut que chacun excelle dans les conditions qui lui sont propres, et que chacun produise afin d'avoir des moyens d'échange; pour généraliser et pour étendre le commerce, elle localise l'industrie.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs que chaque grande nation n'ait raison, sans vouloir résoudre le problème absurde de se suffire absolument, de s'approprier toutes les industries que comportent son sol et le génie de ses habitants. Le mouvement de la civilisation produit ce résultat d'amener entre les différents peuples une certaine parité quant aux productions et quant aux moyens de produire, tout en maintenant la diversité de leurs industries, en

ce qu'elle a de décidément conforme aux vœux de la nature. En reconnaissant les indications providentielles qui assignent à chaque région un certain nombre de spécialités, l'économie politique ne nie pas la puissance du travail humain pour arriver à étendre le domaine primitif qui semblait départi à un peuple au sein d'un vaste territoire. De même que la culture a réussi à *naturaliser* une foule de plantes sur un sol qui ne les portait pas originellement, de même le travail industriel peut *naturaliser* aussi certaines productions qui paraissaient devoir être le partage plus ou moins exclusif d'autres nations. Il n'y a pas de raison pour que les peuples confèrent à un seul d'entre eux, par privilège d'habileté, la fabrication du bon acier, des machines et des outils, de la laine peignée, etc., etc. Qu'une nation aussi nombreuse, aussi riche de ressources naturelles, aussi variée d'aptitudes de tout genre que l'est la France vise à s'appropriier, autant que possible, l'encyclopédie des arts manufacturés, tout comme son sol extrêmement diversifié s'est approprié la presque totalité des productions des différentes zones, rien n'est plus concevable ni plus digne d'éloges. Mais cette appropriation a des limites qu'il faut savoir reconnaître. S'imposer des sacrifices exorbitants et incessants pour s'assimiler, *invita Minerva*, certaines productions que l'étranger nous livrerait à meilleur compte, ce serait, en vérité, la plus folle des entreprises.

Au reste, il n'est personne qui ne reconnaisse l'avantage qu'ont les peuples à se livrer à de mutuels échanges. Ceux-là mêmes qui s'opposent à la liberté commerciale, l'admettent, par la force des choses, dans une certaine mesure ; car la théorie de l'isolement absolu des nations est d'une absurdité qui dépasse tellement toutes limites qu'elle ne saurait compter un seul adepte. Mais ils n'en persistent pas moins à soutenir que le commerce entre nations doit être entouré de mille précautions et restrictions, et comme enveloppé d'un cercle de douanes non-seulement fiscales, mais *protectrices*, c'est-à-dire desti-

nées à éloigner ou à n'admettre que dans une mesure restreinte, et sous la condition d'un renchérissement, les produits exotiques venant faire concurrence à la production nationale. C'est en cela que consiste le système nommé *protecteur*, qui prend le nom de *prohibitif*, lorsqu'il va jusqu'à l'interdiction absolue soit de l'entrée d'une production étrangère, soit de la sortie d'une denrée indigène. L'examen de ce système complétera ce que nous venons de dire touchant la liberté commerciale.

CHAPITRE VII

DES PROHIBITIONS ET DU SYSTÈME PROTECTEUR.

Les raisons qu'on oppose à la liberté commerciale sont de nature diverse. Si quelques-uns de ceux qui la combattent les lui opposent toutes en bloc, il n'en est pas toujours ainsi. Les uns, par exemple, accorderont que la crainte de l'épuisement du numéraire et la balance du commerce sont des idées fausses et surannées, tandis que les autres continueront à s'y montrer fort attachés. Quelques-uns invoqueront de préférence, en soutenant la nécessité des prohibitions et des douanes protectrices, le développement du travail national, en y ajoutant la nécessité de protéger l'indépendance du pays. Nous devons donc examiner les objections présentées contre la liberté commerciale, en ayant soin de les envisager à part, et en laissant à chacune d'elles toute sa force.

I

Crainte de voir diminuer ou s'épuiser le numéraire national. — Balance du commerce.

Cette raison est la plus vieille en date, et elle a inspiré tout un système connu dans la science sous le nom de *système mercantile*. Le fondement de ce système, c'est que les métaux précieux forment la véritable richesse d'un peuple. Or, dit-on, au bout d'une certaine période, entre

deux peuples qui contractent des échanges, il y en a un nécessairement qui a reçu plus d'argent que l'autre, c'est-à-dire qui a exporté plus de produits rémunérés en monnaie. Le peuple qui a importé le plus de marchandises, c'est-à-dire qui a livré une plus grande quantité de monnaie en échange, ce peuple, dans l'hypothèse, a fait une mauvaise affaire; la *balance du commerce* a tourné contre lui. Le peuple, au contraire, qui a plus exporté qu'importé, et qui a été mis par suite en possession d'une plus grande quantité de numéraire, a réalisé un gain sur l'autre : il s'est enrichi d'autant. Voilà le système dans toute sa simplicité, et il est d'autant plus important d'en examiner les bases, que beaucoup de personnes qui prétendent le répudier aujourd'hui d'une manière générale, partent sans cesse, dans leurs raisonnements, des principes sur lesquels il repose.

Pour répondre à cette théorie, il faut se rappeler ce qui a été dit précédemment au sujet de l'échange et de la monnaie. Ce qui est vrai entre deux individus ne cesse pas de l'être lorsque la transaction a lieu entre deux peuples. Quand deux personnes font un échange, un intérêt mutuel les a rapprochées. Pierre possède un mètre de drap, Paul une pièce de monnaie. Si Paul achète le drap, c'est assurément qu'il le préfère à la monnaie. Si Pierre, de son côté, en fait la cession, c'est qu'il aime mieux la pièce de monnaie, qui lui servira à tel usage qu'il lui conviendra de choisir. Chacun trouve donc avantage à l'échange. Les deux services, si la force n'est pas venue peser sur la transaction, si aucune mesure légale ne les empêche de se régler au taux courant, si enfin ils ont été librement discutés, peuvent être considérés comme *équivalents*. L'argent ne vaut pas plus que le drap pour celui qui a besoin d'un habit, et même il a moins d'utilité à ses yeux, puisqu'il préfère le céder contre une pièce de drap. Le drap ne vaut pas plus que l'argent pour celui qui veut de la monnaie, et même il a moins d'utilité pour lui, puisque, au lieu de le garder, il le livre en échange

de la pièce d'argent. A la rigueur, on peut dire que tous deux achètent et vendent. L'un vend son drap et *achète* l'argent, l'autre *vend* l'argent pour acheter du drap. Cette dernière expression vendre, et acheter l'argent, pour n'être pas usitée, n'en est pas moins exacte. On s'en convaincra en substituant, par la pensée, à l'argent une pièce d'étoffe ou toute autre marchandise. Si elle s'échangeait directement contre le drap, ne paraîtrait-il pas à tout le monde qu'il y a des deux côtés achat et vente ? La conclusion est que des deux parts le marché est bon, aussi bien pour celui qui donne l'argent que pour celui qui le reçoit.

Ceux qui appliquent aux nations cette hypothèse de la préexcellence de la richesse monétaire tombent exactement dans la même erreur que l'homme qui s'imaginerait avoir fait un marché de dupe par cela seul qu'il aurait donné une pièce de 5 francs à un marchand, en échange duquel il aurait reçu un objet équivalent, utile à la satisfaction de quelqu'un de ses besoins.

Rien de plus facile à établir que vendre sans acheter est une chimère ; qu'exporter sans importer serait une ruine ; que n'importer que de l'argent serait une folie également ruineuse. Ce qu'il faut mettre en présence pour s'en rendre compte, c'est non la monnaie et le produit qu'elle achète, mais les produits qui s'échangent. Si la Suède reçoit des vins de France, et qu'en retour la France reçoive des fers de Suède, il y a des deux côtés échange avantageux. Eh bien ! il en est de même de tout échange international. Acheter à une autre nation, dans le vocabulaire usité, s'appelle pourtant *payer tribut à l'étranger*. Mais qui ne comprend par cet exemple qu'il n'y a pas de tribut payé, de perte nécessaire dans aucun des échanges librement opérés ? En quoi la France paye-t-elle plutôt tribut à la Suède que la Suède à la France ? S'il y a là un tribut, *il est réciproque*, comme celui que vous payez, par exemple, à votre tailleur, qui vous paye également tribut en vous façonnant un habit, et qui emploiera

vosre argent à payer tribut à ses fournisseurs, qui emploieront eux-mêmes cet argent à payer tribut à d'autres industries, cela dans un cercle indéfini. *Ce qu'on appelle tribut n'est au fond qu'un service à charge de retour.*

Un peuple n'a d'intérêt à convertir ses marchandises en argent que si c'est l'argent et non toute autre marchandise qui lui fait défaut; il agit en ceci comme un négociant qui préfère le plus habituellement avoir son capital sous forme de denrées que sous forme de numéraire, et qui se hâte de convertir celui-ci en une certaine quantité d'autres produits. L'argent est si peu le but définitif des échanges, que celui qui le possède se hâte de s'en servir, soit pour le placer, c'est-à-dire pour le remettre en des mains qui le convertiront en chemins de fer, usines, améliorations de terre, constructions de maisons, etc., soit pour se procurer directement quelque objet utile ou simplement agréable. Il n'en faut pas plus pour se convaincre que la crainte de faire sortir le numéraire du pays est chimérique, et que cette locution n'est qu'une de ces phrases aussi fausses que banales, qui ont cours jusqu'à ce que la science les ait chassées définitivement de la circulation, œuvre à la vérité souvent bien longue! L'histoire et l'expérience de chaque peuple attestent qu'il en est de l'argent comme de toute valeur; sous le régime de la liberté du commerce, il sort du pays où il surabonde, c'est-à-dire où il existe dans une quantité supérieure à ce qu'exige le mouvement des échanges, pour porter son trop plein dans les pays où il se trouve en quantité insuffisante et où il gagne une prime. C'est ce qui s'est vu, en dépit même des prohibitions destinées à l'empêcher de sortir, dans les pays imbus de l'idée qu'il est la véritable richesse; tous les règlements ne purent faire qu'il ne quittât le pays où il s'avilissait, pour se rendre dans ceux où il gagnait un *agio*, ni l'empêcher d'aller s'échanger au dehors contre des produits plus avantageux. Quand le numéraire, dans les opérations du commerce, prend le chemin de l'étranger, n'oublions donc pas que c'est pour

en rapporter des marchandises en échange, et soyons sûrs que le peuple étranger, qui aurait de l'argent et qui manquerait de toile, ne demandera jamais mieux, quoi qu'on dise et quoi qu'on puisse faire, que de nous donner du numéraire en retour de nos étoffes.

On en conclura de même qu'il n'y aurait aucun avantage, au point de vue de l'intérêt du travail et du bien-être public, à ce que l'exportation des produits prise en masse dépassât l'importation. L'importation même intéresse plus directement le bien-être de la nation, puisqu'elle correspond à la somme des consommations. Si un peuple fait des échanges, c'est sans doute que, comme un individu, il tient plus à l'objet qu'il demande qu'à celui qu'il est disposé à céder. Le but de l'échange, comme celui du travail, peut-il être autre que la satisfaction des besoins ? Vouloir à toute force un excédant en argent, cela ressemble infiniment plus à l'avarice qui enfouit ses trésors qu'à l'intérêt bien entendu qui sait tirer le meilleur parti des choses : une telle économie politique est digne plutôt d'Harpagon que d'un peuple intelligent et bon calculateur.

« Vouloir mettre en sa faveur la balance du commerce, observe très-judicieusement J.-B. Say, c'est-à-dire vouloir donner des marchandises et se les faire payer en or, c'est ne vouloir point de commerce ; car le pays avec lequel vous commercerez ne peut vous donner en échange que ce qu'il a. Si vous lui demandez exclusivement des métaux précieux, il est fondé à vous en demander aussi ; et du moment que l'on prétend de part et d'autre à la même marchandise, l'échange devient impossible. Si l'accaparement des métaux précieux était exécutable, il ôterait toute possibilité de relations commerciales avec la plupart des États du monde.

La balance du commerce repose sur plusieurs suppositions fausses. Elle suppose d'abord que la différence trouvée par la douane entre l'entrée et la sortie des marchandises doit nécessairement se payer en numéraire. Rien n'est moins exact. Dans les documents où sont relevées

les importations et les exportations, il n'est tenu aucun compte de la contrebande, des lettres de change et autres titres, par lesquels s'effectue une masse considérable d'échanges. En France on prend pour base des valeurs dites officielles un tarif des prix fixés en 1826. Depuis lors la valeur du franc a varié, et le prix des divers articles a changé dans une proportion bien plus considérable encore. L'excès des exportations, constaté par les relevés officiels, est souvent chimérique. Il ne tient compte ni des marchandises qui périssent en chemin, ni du déficit qui résulte des faillites et des autres pertes. En fait, ainsi que l'ont reconnu la plupart des économistes, et comme le bon sens l'indique, la somme des importations doit forcément s'équilibrer à peu près avec celle des exportations ; si l'équilibre est rompu du côté de l'un de ces deux termes, ce doit être en faveur de l'importation.

La théorie de la balance du commerce reposait sur cette donnée que les nations ne peuvent s'enrichir qu'aux dépens les unes des autres. L'expérience en fait toucher du doigt le mensonge, puisque les nations européennes prises en masse sont plus riches qu'il y a trois siècles et qu'il y a seulement vingt ou trente ans. L'erreur fondamentale du système consiste à ne voir qu'une somme à diviser inégalement entre plusieurs parties prenantes, là où il faut reconnaître un vaste et harmonieux ensemble de forces productives qui peuvent se développer sur tous les points à la fois, et qui même ne se développent complètement qu'en se prêtant un mutuel concours. Système impie, on peut le dire, que celui qui suppose que les peuples sont faits pour vivre, non accidentellement, mais fatalement et nécessairement, dans un état de guerre acharnée, et pour s'attacher avec fureur à se ruiner les uns les autres, en cherchant dans cette lutte sans merci les éléments de la prospérité nationale !

C'est à Quesnay, à Turgot, à Smith, à Say, qu'est due la réfutation de ce *système mercantile*, qui, après avoir trop longtemps inspiré la politique commerciale des États, pèse

encore sur l'opinion et sur la prospérité de la plupart des pays. Say a donné à cette réfutation une forme encore plus nette et plus précise que ses prédécesseurs dans sa célèbre *théorie des débouchés*. Nous rappellerons ici, dans la forme même que Say lui a donnée, les principaux traits de cette théorie, qui reste comme un des plus beaux fleurons de la science économique. Prouvant que c'est avec des produits qu'on achète des produits, et que la monnaie elle-même, figurant purement à titre d'intermédiaire et uniquement comme complément de solde dans les échanges internationaux, est un produit qu'il a fallu acheter, comme tout autre, il a conclu que chaque produit trouve d'autant plus d'acheteurs que tous les autres produits se multiplient davantage. *Tout produit terminé offre dès cet instant, dit-il, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur.* En effet, lorsque le dernier producteur a terminé un produit, son plus grand désir est de le vendre pour que la valeur de ce produit ne chôme pas entre ses mains. Mais il n'est pas moins empressé de *se défaire de l'argent* que lui procure sa vente, pour que la valeur de l'argent ne chôme pas non plus. Or on ne peut se défaire de son argent qu'en demandant à acheter un produit quelconque. On voit donc que le fait seul de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits. Say en cite des preuves frappantes. Ainsi une bonne récolte n'est pas seulement favorable aux cultivateurs, elle l'est en même temps aux marchands de tous les autres produits. On achète davantage toutes les fois qu'on recueille davantage. Une mauvaise récolte, au contraire, nuit à toutes les ventes. *Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce.* Une branche qui prospère fournit de quoi acheter, et procure conséquemment des ventes à tous les autres commerces; et, d'un autre côté, quand une partie des manufactures ou des genres de commerce devient languissante, la plupart des autres en souffrent.

Say a prévu lui-même les objections auxquelles pouvait donner lieu et auxquelles a donné lieu en effet, de la part

de quelques économistes, et particulièrement de M. de Sismondi, en France, sa théorie des débouchés. --- D'où vient, a-t-on objecté, en effet, cette quantité de marchandises qui, à certaines époques, encombrant la circulation sans pouvoir trouver d'acheteur? Pourquoi ces marchandises ne s'achètent-elles pas les unes les autres? En un mot, pourquoi des crises commerciales? Et, si l'on étend la formule de Say, pourquoi y a-t-il des *services* qui ne trouvent pas à se placer sur le marché? Cela ne saurait venir, hors le cas tout à fait exceptionnel de l'absolue inutilité de ces marchandises et de ces services, vu l'état de tel ou tel pays (comme dans l'exemple souvent cité d'une cargaison de patins expédiés au Mexique par un spéculateur ignorant), que de l'insuffisance des autres produits par rapport à celui qui ne trouve pas à s'échanger. Ce qui manque aux consommateurs, ce ne sont pas les besoins, ce sont les ressources. S'il y a crise sur les cotons, cela ne veut pas dire assurément que les citoyens français soient tous trop bien pourvus de cet article, mais qu'ils le sont trop mal de moyens d'échanges pour pouvoir acheter ce produit, souvent même à vil prix. M. de Sismondi cite comme preuve que l'on peut trop produire, cette immense quantité de produits manufacturés dont l'Angleterre surchargeait de son temps les marchés étrangers. Cette surabondance, répond Say avec raison, ne prouve autre chose que l'insuffisance de la production aux lieux où les marchandises anglaises surabondent. Si le Brésil produisait assez pour acheter les produits anglais qu'on y porte, ces produits ne s'y engorgeraient pas. Il faudrait pour cela que le Brésil fût plus industriel, qu'il possédât plus de capitaux, que ses douanes laissassent toute latitude sur le choix des marchandises qu'on juge à propos d'y porter, que les douanes anglaises ne fussent plus un obstacle à l'entrée en Angleterre des marchandises du Brésil, et laissassent toute liberté sur le choix des retours : toutes réformes qui, du moins en grande partie, se sont réalisées depuis les observations du célèbre économiste français.

Ainsi rien ne subsiste de la théorie dite de la balance du commerce. La crainte de l'épuisement du numéraire est une crainte vaine. Les peuples qui ont intérêt à exporter trouvent, comme producteurs et comme consommateurs, un avantage pour le moins aussi grand à importer. Vendre sans acheter est une utopie. L'échange profite aux deux parties contractantes, et il n'y a pas dans les transactions de nation à nation, pas plus que d'individu à individu, de dupe nécessaire. Bien plus, l'intérêt de chaque pays est que les produits qui servent aux siens de débouchés, ou qui alimentent son industrie et sa consommation, se multiplient de plus en plus. L'idée de sociabilité, de solidarité, d'harmonie, se substitue à l'idée funeste de l'antagonisme et de la jalousie commerciale, chaque pays étant pour tous les autres un marché où il écoule son trop plein et un magasin où il s'approvisionne de ce qui lui manque.

II

De la protection du travail national.

Partons de la supposition que les peuples ne sont pas encore engagés dans les liens du système protecteur. Voyons quelles raisons pourront être alléguées pour établir ce système chez l'un d'eux. La première est celle-ci : N'est-il pas à craindre que l'étranger n'inonde de ses produits le marché national ? La seconde peut se formuler de la manière suivante : En établissant des douanes, ne donnera-t-on pas un encouragement puissant au travail national ? La troisième enfin s'exprime à peu près de la sorte : N'est-il pas nécessaire, ou du moins excellent, qu'un peuple acclimaté chez lui la diversité des arts industriels, afin de satisfaire à ses besoins les plus essentiels, et de ne pas mettre, en cas de guerre, son indépendance ou ses moyens de production et de consommation à la merci d'une nation rivale (1) ?

(1) Sur ces divers aspects du sujet, voir notamm

La crainte de l'inondation des produits étrangers chez un peuple qui n'aurait pas de douanes protectrices, et qui, par conséquent, ne posséderait que les industries jugées viables sur son territoire, cette crainte, disons-le, suppose l'ignorance des principes que nous venons de rappeler, et met en oubli la proposition que les produits s'échangent contre des produits. Dans l'hypothèse de la non-existence des douanes, chacun se livrera à celles des productions qui peuvent être établies dans les conditions les plus favorables sous le double rapport de la qualité et de la quantité. Quelle inondation pourrait-on craindre? En nous apportant ses produits, un peuple étranger n'a pas l'intention, sans doute, de nous faire une charité, et de nous les donner pour rien. S'il nous envoie un courant de produits, c'est qu'il y a un contre-courant sur lequel il compte. S'il rapportait moins qu'il n'est venu apporter, c'est lui qui serait inévitablement dupe de l'inondation de ses produits restant invendus ou ne trouvant à se placer qu'à vil prix. Et à qui donc cette abondance de produits étrangers nuirait-elle dans la nation qui leur sert de débouché? Sera-ce aux consommateurs, c'est-à-dire à l'immense masse des habitants? Il serait étrange de prétendre qu'achetant à qualité supérieure et à plus bas prix les produits dont ils ont besoin, ils perdent à un tel marché. Sera-ce aux travailleurs, aux entrepreneurs? Mais ils auront dirigé tous leurs efforts à créer surtout ces produits qui sont moins exposés à la concurrence étrangère, ceux qui se présentent avec les meilleures chances sur le marché général. L'industrie se sera placée, en un mot, dans la meilleure position imaginable. La seule plainte que les industriels pourraient faire entendre, dans un tel état de choses, serait la plainte inavouable de n'avoir pas de privilège. Dans un pareil système qui se serait nécessairement établi si l'état de

Sophismes économiques de F. Bastiat, et l'Examen du système protecteur, par M. Michel Chevalier. (2^e édition, chez Guillaumin.)

guerre n'avait pas été longtemps l'état normal des peuples et si leur aveuglement ne les eût menés à se nuire à eux-mêmes pour nuire à autrui (1), les crises eussent été beaucoup plus rares, grâce à la circulation libre des hommes et des choses; la moindre somme de mal et la plus haute somme possible de bien-être eussent été réalisées au profit commun.

Même avant cet état de guerre qui a régné pendant des siècles, les nations n'ont cru devoir recourir au système douanier qu'à une époque relativement rapprochée : voie fatale dans laquelle elles ont été poussées par une imitation réciproque et par de mutuelles représailles. C'est à l'idée d'un développement spécial à donner à quelques branches de production qu'est dû l'établissement des prohibitions et des droits protecteurs. Certaines catégories d'industriels réclamaient ces droits pour s'assurer le marché national contre les industries similaires qui florissaient à l'étranger. Elles mirent en avant la nécessité de

(1) Voici ce que dit Franklin, au sujet des prohibitions engendrées par les jalousies commerciales. Ses paroles se rapportent tout aussi bien à celles qu'a fait naître l'esprit guerrier. — « Supposez un pays X, avec trois manufactures, par exemple : de *drap*, de *soie*, de *fer*, ayant l'approvisionnement de trois autres pays A, B, C, mais désirant augmenter la vente et élever le prix du *drap*, en faveur des simples fabricants de drap.

« En conséquence, on prohibe les draps venant de A ; — A, par représailles, prohibe les soieries de X. — Il suit de là que les fabricants de soieries se plaignent de la diminution du commerce. Cependant X, pour les satisfaire, prohibe les soieries de B ; — B, par représailles, prohibe les fers forgés de X. Il suit de là que les maîtres de forge se plaignent de la diminution du commerce. — Alors, X prohibe les fers provenant de C ; — C, par représailles, prohibe les draps de X. — Qu'est-il résulté de toutes ces prohibitions ? — Réponse : Chacun des quatre pays a éprouvé une diminution dans la masse commune des jouissances et des commodités de la vie. »

donner un encouragement spécial au travail national ; et telle est encore la raison qu'on fait valoir de nos jours.

Si le système protecteur se bornait à soutenir qu'une nation peut avoir intérêt, dans certains cas exceptionnels, à s'imposer des sacrifices momentanés pour implanter chez elle une industrie qu'il lui importe à un haut degré de posséder, la discussion sans doute resterait ouverte entre ses partisans et ses adversaires sur l'efficacité des moyens qu'il emploie comparés à l'efficacité de la liberté pour faire naître telle ou telle branche de production ; mais il serait fondé à soutenir que les principes de la justice et de l'économie politique ne sont pas manifestement violés. La nation consentirait un impôt en vue de certains avantages espérés. Les chefs d'entreprise s'engageraient, de leur côté, moyennant ce sacrifice, à se mettre en état de lutter avec la concurrence étrangère et d'approvisionner, dans un temps donné, le marché national à des conditions analogues. Il y aurait là une sorte de contrat qui ne constituerait nécessairement un dommage pour personne, et qui pourrait devenir, avec le temps, une bonne affaire pour tout le monde. Tels sont, il faut le dire, les termes dans lesquels le système protecteur s'est presque toujours présenté lui-même à l'origine, au lieu d'élever la prétention, contraire à l'équité et dépourvue de raison, de durer éternellement. Colbert dont on invoque le nom, comme celui même de l'auteur du système protecteur en France, et qui n'en fut que le continuateur et l'organisateur ; Colbert, dont le tarif semble si modéré en comparaison du nôtre, n'a jamais manifesté pour son œuvre une semblable ambition. Les prohibitions et les tarifs de la république et de l'empire furent des mesures de guerre. Quant à ceux qui furent introduits ou aggravés, soit par la restauration, soit par le gouvernement de 1830, il fut bien entendu alors qu'ils n'avaient qu'un caractère purement temporaire (1).

(1) Voir l'*Histoire de Colbert*, par M. Pierre Clément, et l'*Histoire du système protecteur*, par le même auteur.

Le sophisme le plus ordinaire de l'école prohibitionniste, c'est de montrer comment son système donne *encouragement* au travail national, en omettant tout l'aspect du sujet par lequel on est fondé à soutenir qu'elle le *décourage*. D'un côté, comment s'attendre à ce que la part prise par les différents producteurs à la protection sera faite avec équité? Comment les uns ne seraient-ils pas avantagés et les autres sacrifiés plus ou moins? Comment éviter, en un mot, que plusieurs, favorisés en tant qu'ils reçoivent de leurs produits un prix supérieur à celui qui résulterait de l'état général du marché, ne soient pas découragés dans une proportion supérieure, en tant qu'il achètent d'autres produits, soit pour faire aller leur industrie, soit comme simples consommateurs? Tel est, notamment chez nous, le cas des agriculteurs, condamnés à payer une forte redevance aux maîtres de forge, et pour qui la protection est insignifiante. Au lieu de cette part de rémunération que les industries se font à elles-mêmes, proportionnellement à leurs efforts et à leur habileté, on a créé un système plein d'inégalités, tout à fait propre à mettre aux prises des industries dont l'analyse économique nous a démontré l'étroite solidarité naturelle d'intérêts. Enfin une cause très-positive qui contribue non plus à activer, mais à ralentir le travail national, c'est la diminution de la concurrence; non que la concurrence intérieure, du moins pour certaines industries, n'agisse parfois avec une efficacité telle que les prix ne soient ramenés au taux ordinaire; quelquefois même il arrivera qu'un excès de production les avilisse; cela a même d'autant plus de chance de se réaliser que les autres peuples, en vertu du même système, opposent à l'écoulement de ce trop plein, soit des barrières infranchissables, soit des entraves coûteuses, ou ne lui laissent, en général, que des facilités tardives et trompeuses à la sortie; on va le voir par l'exemple du blé. Mais la concurrence intérieure, qui n'agit point de la sorte pour les produits naturellement rares (comme le fer par exemple), ne suffit nulle part à tenir lieu de la concurrence

venant du dehors. L'effet de tout privilège n'est-il pas d'engourdir l'activité productive de l'esprit de découverte ? On est sûr du marché national : qu'est-il besoin de s'efforcer davantage, de s'ingénier à de coûteux perfectionnements (1).

Quant à la masse des populations ouvrières, est-on bien venu à prétendre que le système prohibitif lui est favorable ? Engagé et réparti dans des directions plus naturelles, son travail serait plus fécond, et dès lors mieux rémunéré. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le prix plus élevé mis à la plupart des objets de consommation, frappe sur elle directement. Une autre raison, non moins propre à démontrer combien est fausse l'opinion qui attribue au système douanier protecteur le mérite d'*assurer* le travail, de garantir le salaire de l'instabilité, se trouve dans les crises industrielles qui ont périodiquement affligé le travail national ; crises nées en partie de ces engorgements de produits, suite inévitable d'une concurrence intérieure trop surexcitée et de ces représailles que les tarifs élevés et les

(1) Un éminent manufacturier, un de ceux qui se montrent les plus prompts à marcher dans la voie de tout progrès, M. Jean Dollfus, a fait cet aveu, que nous citons à l'appui des conclusions générales sur la valeur du système, qu'il avait gardé chez lui, jusqu'à ces dernières années, quelques métiers à filer le coton, dont la construction remontait à 1809. Il y avait eu depuis lors trois ou quatre générations de métiers successivement disparues. Il les conservait, remettant toujours à l'année prochaine pour les remplacer. Et pourquoi ? parce que le tarif des douanes, par son exagération, lui permettait de faire des profits avec ces métiers arriérés. Ce qui n'est pas moins frappant, c'est que, lorsqu'il les eut démontés et mis de côté pour s'en défaire comme de vieux bois et de vieux fer, il a vu venir des manufacturiers qui lui ont proposé de les acheter, qui ont réinstallé dans leurs manufactures ces mécaniques surannées. La moralité à tirer de tels exemples, c'est que l'action de la concurrence étrangère est nécessaire à l'industrie nationale.

prohibitions suscitent nécessairement. C'est ainsi que nous avons vu, à une époque encore peu éloignée, la France frapper de droits prohibitifs l'importation des fils et tissus de lin, et porter par là un coup terrible à l'industrie linière de l'Angleterre et de la Belgique. C'est ainsi que les États-Unis ont modifié, en moins de vingt années, quatre ou cinq fois leur tarif, tantôt dans un sens libéral, tantôt dans un sens prohibitif, et ont occasionné, par ces brusques revirements de système, une série de crises dans les industries en possession d'approvisionner le marché.

Nous abordons le dernier argument que met en avant le système prohibitif ou protecteur : l'*indépendance de l'étranger*. Qu'entend-on par ces mots ? Si l'on veut désigner ainsi certaines industries directement indispensables à la sécurité nationale, comme la fabrication des armes, l'élevage des chevaux, la question devient politique et cesse d'être économique. Il ne s'agit plus alors de bon marché et de perfectionnement, il ne s'agit plus de bien-être, mais d'être, et nous n'avons aucune objection à présenter.

Le blé a paru souvent devoir faire exception aux règles ordinaires de la liberté commerciale. Cette question de la libre importation et de la libre exportation des céréales, qui a tant occupé le xviii^e siècle et qui a donné lieu aux fameux dialogues de l'abbé Galiani sur le commerce des grains, dont Voltaire disait qu'ils étaient aussi amusants qu'un roman et aussi instructifs que l'*Esprit des lois*, ainsi qu'à la réfutation moins piquante, mais plus solide de Morellet, cette question, qu'après la grande campagne de la ligue anti-Corn-Law, l'Angleterre, guidée par le génie à la fois hardi et prudent de Robert Peel, n'a pas craint de résoudre dans le sens de la liberté la plus grande, cette question a divisé dans le premier quart de ce siècle, en Angleterre même, deux économistes éminents, Malthus et Ricardo. Malthus, dans l'intérêt de la propriété foncière, croyait nécessaire le maintien de certaines restrictions. Envisageant les diverses objections qui ont coutume de se produire contre la liberté d'importation, sous le rapport de

l'intérêt national, Ricardo se prononce pour cette liberté en tout état de cause. Il est peu d'objections auxquelles il n'ait pris le plus grand soin de répondre. La première de ces objections, c'est que, en cas de guerre, la nation qui aurait l'habitude de tirer de l'étranger une portion notable de ses approvisionnements, pourrait se trouver à la merci de ses ennemis. Ainsi, supposez — et cet argument s'est présenté sous bien des formes dans la lutte mémorable qui a précédé dans la Grande-Bretagne la réforme douanière — supposez que l'Angleterre tirât seulement le dixième de ses subsistances du dehors, de la Pologne, de Dantzig, d'Odessa, de la Crimée, en cas de guerre avec la Russie et avec la Prusse, l'Angleterre, dit-on, manquerait tout à coup d'un dixième dans les subsistances, ce qui équivaut à un renchérissement extraordinaire. Ricardo répond qu'une nation riche trouve toujours des importateurs, qu'une nation riche, si elle ne pouvait pas tirer ses blés d'Odessa ou de Dantzig, les tirerait d'ailleurs, parce qu'elle offrirait un tel prix que la Hollande, par exemple, qui ne produit pas de blé, vendrait à l'Angleterre son blé à elle, et irait acheter celui d'Odessa. D'ailleurs, l'Angleterre ne trouverait-elle pas dans ses immenses entrepôts de quoi la nourrir pendant un an ? Dans l'intervalle, les capitaux n'auront-ils pas le temps de préparer la culture des terres nationales pour l'année suivante ? Une seconde objection est tirée de ces disettes qui affligent quelquefois une grande étendue de pays. Dans ce cas, les producteurs aimeront mieux garder leur blé que de le vendre. Le même économiste répond que c'est une crainte exagérée, que de pareils événements ne sont jamais généraux, que, souvent, quand il y a disette dans un pays, il y a abondance dans un autre. Il ajoute que si les producteurs de blé savaient que l'Angleterre ne leur fermerait jamais ses ports, il se développerait dans les pays à blé une branche d'industrie particulière, qui consisterait à produire du blé pour l'Angleterre ; que cela établirait une relation tellement intime entre eux et le marché anglais, que ces pays

producteurs de blé prendraient l'habitude des denrées anglaises, et il cite le fait de la Russie, soumise au blocus continental; il rappelle que l'impossibilité où se trouvèrent les propriétaires russes de vendre leurs denrées, d'exporter les produits de leur sol, fut une des causes principales qui forcèrent la main au cabinet de Saint-Pétersbourg.

Ce dernier argument nous mène à justifier la liberté de l'exportation, de même que la liberté d'importation. Les anciens gouvernements, plus préoccupés d'assurer la subsistance populaire que de favoriser telle ou telle catégorie d'intérêts, n'avaient pas eu l'idée de repousser l'entrée des céréales. Mais, obéissant à un sens commun purement apparent, dont les gouvernements et les populations, à peu d'exceptions près, n'ont pas encore cessé d'être dupes, ils ont cru garantir l'alimentation nationale en mettant des entraves à la sortie du blé indigène (1).

(1) Deux fois seulement, en 1764 et en 1789, la libre sortie fut permise en France.

Lorsque, par son décret du 29 août 1789, l'Assemblée constituante rendit au commerce des grains sa liberté à l'intérieur, elle excepta, par une disposition expresse, le commerce avec le dehors, et bientôt, par un autre décret du 18 septembre suivant, elle déclara même attentatoire à la sûreté et à la sécurité publique toute exportation de grains et farines à l'étranger. Jusqu'à l'époque du Consulat, le commerce des grains, quand il ne fut pas totalement interdit, fut renfermé dans l'intérieur. L'introduction des blés étrangers demeura néanmoins tacitement autorisée, en vertu d'une longue coutume, tandis que l'exportation, suspendue par le décret de l'Assemblée constituante, demeura interdite de fait et de droit. Le gouvernement du Consulat l'autorisa de nouveau, mais pour le cas seulement où le prix de l'hectolitre de blé, relevé sur dix marchés, ne s'élèverait pas au-dessus d'un certain taux qui fut fixé, pour l'ouest et le nord de la France, à 16 fr., et un peu plus tard à 20 fr. pour le midi. Dans les années suivantes, la loi, plusieurs fois modifiée, continua à autoriser l'exportation, toujours avec certaines réserves. Au reste,

L'économie politique démontre que la liberté d'exporter est favorable au consommateur autant qu'au producteur de blé. Quand on met en ligne de compte, en effet, les risques courus par l'industrie agricole, les capitaux qu'elle exige, la timidité ordinaire de ses procédés, on se convainc facilement qu'il y a chez elle, en thèse générale, plutôt tendance à produire au-dessous qu'au-dessus des besoins; d'autant plus que le déficit de la production trouve ici une compensation dans l'élévation des prix. La règle, en vertu de laquelle une industrie mesure sa production à la certitude et à l'étendue du débouché, reçoit sa pleine application relativement à l'agriculture. En la restreignant au marché intérieur, il est inévitable que moins de capitaux s'y portent; et si l'on joint à cela le défaut de concurrence avec le dehors, on comprendra que la production totale doit s'en trouver notablement amoindrie. Il s'ensuivra que le marché intérieur sera lui-même beaucoup moins bien approvisionné. Cela s'explique aisément. En cas de rareté, il arrive presque nécessairement que les consommateurs nationaux gardent le blé produit en vue du dehors; ils le gardent, parce que les producteurs aiment mieux trouver sur place, sans frais et sans risques, un prix élevé à leur denrée que s'exposer à toutes les chances d'un commerce lointain. Nous en citerons deux preuves notables. Au lendemain de la révolution anglaise, l'aristocratie, pour s'assurer un débouché extérieur et maintenir au dedans un prix élevé, permit et même encouragea par des primes l'exportation. Ce fut le contraire de ses prévisions qui se réalisa. Les agriculteurs anglais prirent de leur puissance une idée telle, et tels furent les perfectionnements dus à l'appât d'un débouché

l'exercice de ce droit ne fut pas régulier, mais soumis à des autorisations partielles, délivrées par des agents de l'autorité, et qui devinrent l'objet d'un trafic bien connu. En 1810, ces autorisations mêmes furent supprimées, et l'exportation totalement interdite.

étendu, que jamais le marché intérieur ne fut mieux approvisionné. Cette loi fut en vigueur de 1689 à 1764, et, dans cet intervalle, il n'y eut pas de disette. On peut voir ce que disait à ce sujet un auteur anglais qui écrivait vers le milieu du dernier siècle, sous le pseudonyme de John Nickols : « Tant que l'Angleterre, disait-il, n'a songé à cultiver que pour sa propre subsistance, elle s'est trouvée souvent au-dessous de ses besoins, obligée d'acheter des blés étrangers ; mais, depuis qu'elle s'en est fait un objet de commerce, sa culture en a tellement augmenté, qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans. » Ne nous arrêtons pas à l'exagération évidente de ces dernières paroles, qui sont en cela une expression des préjugés du temps. Elles peuvent toutefois donner une idée de l'accroissement extraordinaire et subit que la culture avait pris sous l'influence du nouveau régime. « C'est à l'an 1689, continue Nickols, que remonte l'époque des riches moissons de l'Angleterre ; elle en est redevable à cet acte si sage qui institua une gratification pour l'exportation des grains sur vaisseaux anglais. »

Il en a été de même en Belgique jusqu'en 1830. Il n'y a qu'une voix jusqu'à cette époque pour considérer la Belgique comme un grenier d'abondance. Terre fertile en blé disait on ; mais ce n'était pas la puissance du sol qui produisait cette fertilité exceptionnelle, c'était celle de la liberté. En 1830, après que la disette eut éprouvé les deux pays, des agents de France et d'Angleterre purent s'abattre sur la Belgique sans l'épuiser. Cette situation a duré jusqu'aux lois restrictives établies depuis, et contre lesquelles il a fallu réagir, en présence du retour des disettes.

La liberté d'exporter a de même un autre grand avantage. Profitable et au vendeur et aux acheteurs, elle est précieuse en ce qu'elle contribue, plus qu'aucune autre circonstance, à maintenir une égalité à peu près constante dans les prix. On peut consulter les relevés officiels des prix des grains sur le marché de Windsor, pendant la lon-

gue suite d'années où la loi de 1689 fut en vigueur; on n'y remarque, durant tout ce temps, que des oscillations assez légères. C'est, au contraire, une chose affligeante à voir, dans les pays soumis au régime restrictif, que les continuelles et brusques variations dans les cours des marchés. D'une année à l'autre, il y a parfois des différences telles que la raison s'en étonne et que l'imagination s'en effraye. « Dans l'espace de deux ans, disait M. Huskisson, faisant allusion aux années 1822 et 1823, les prix se sont élevés de 38 schillings à 112 schillings le quarter. » La France n'a guère été plus heureuse à cet égard dans les temps où l'exportation y était interdite. Ainsi, tantôt la denrée s'élève à des prix inabordables pour le consommateur, et qu'on a appelés assez justement *prix de famine*; tantôt, au contraire, ces prix tombent si bas que le cultivateur n'y trouve plus la juste rémunération de son labeur. D'une année à l'autre, la marchandise se met hors de la portée du consommateur ou s'avilit. C'est qu'en effet une bonne récolte donnant nécessairement un excédant quelconque sur la consommation, si l'exportation est interdite, il y a, pour ainsi dire, une quantité flottante qui, ne trouvant de débouché nulle part, retombe de tout son poids sur le marché.

On a dit souvent que l'inconséquence est la limite de l'erreur. La plupart des peuples modernes ont cru trouver une sorte de moyen terme entre la liberté et le système protecteur dans l'invention de l'*échelle mobile*, c'est-à-dire dans une échelle croissante et décroissante de droits ayant pour but d'assurer au producteur un prix réputé rémunérateur (1), et, d'autre part, de sauvegarder le consommateur contre les effets des disettes, en ouvrant la porte à la denrée étrangère, du moment que ce prix est dépassé sur le marché intérieur. Rien ne paraît plus équitable et plus ingénieux qu'un pareil arrangement. Il est cependant certain que ce procédé, destiné à contenter tous les intérêts,

(1) Ce prix, de 20 fr. en France, était de 25 fr. en Angleterre.

cache sous son air d'impartialité et de bonhomie une inutilité et un danger. Une inutilité d'abord : quand les prix s'abaissent, à quoi bon empêcher l'importation ? L'importation ne se soucie pas de venir sur un marché déjà approvisionné, y courir les risques de la mévente. L'importation, encore une fois, ne se fait ni sans frais, ni sans risques. Quand les prix s'élèvent, à quoi bon empêcher l'exportation ? Les cultivateurs n'ont pas envie de quitter un marché où les prix sont hauts, qui est à leur proximité, pour aller chercher des marchés où les prix sont quelquefois plus bas, et qu'ils n'atteignent en tout cas qu'en renchérissant leur marchandise de tous les frais de transport et de risque qui se rattachent à une denrée encombrante et sujette à s'avarier. L'échelle mobile cache en outre un péril, avons-nous dit. Elle empêche la culture et le commerce de se développer régulièrement : et d'abord elle crée une fausse sécurité pour les agriculteurs et pour les consommateurs, exposée à être troublée par de redoutables paniques. La seule annonce des importations fait baisser les prix. Le commerçant, venu du dehors, craint de perdre tout son bénéfice, tant que cette hausse n'est pas très-considérable. Il attendra que cette hausse ait lieu, sinon il ne viendra pas, et le pays se trouvera manquer du supplément de ressources qui lui fût arrivé, si le commerce extérieur ne craignait pas d'être pris à ce piège de droits à l'entrée et à la sortie qui, s'élevant ou s'abaissant soudainement, à chacune de ses opérations, risquent de rendre ses préparatifs inutiles et de le constituer en perte. L'Angleterre a renoncé à ce mécanisme, comptant avec raison qu'une liberté régulière, établie de longue main, sera plus efficace pour l'approvisionnement assuré du pays et pour la stabilité même des prix (1). Cette éga-

(1) La France aussi, non sans de longues résistances, a renoncé à l'échelle mobile, définitivement, après l'avoir suspendue pendant plusieurs années consécutives de mauvaises récoltes, puis momentanément rétablie. Le principe de la

lité des prix ne saurait provenir du régime de l'échelle mobile. L'expérience atteste que les fluctuations des prix n'ont jamais été plus fréquentes ni plus sensibles qu'avec l'échelle mobile. C'est ainsi qu'en Angleterre, par exemple, la différence entre le cours le plus élevé et le cours le plus bas a été de 30 p. 0/0 en 1832, de 27 p. 0/0 en 1834, de 19 p. 0/0 en 1835, de 43 p. 0/0 en 1836, de 21 p. 0/0 en 1837, et de 60 p. 0/0 en 1838. En France et en Belgique, les variations des prix n'ont été ni moins brusques, ni moins profondes.

Revenons à l'argument de l'indépendance de l'étranger. Sauf parfois les cas où il s'agit d'armes, de munitions, la liberté de commerce n'a rien qui la menace. En ce qui regarde le blé, on n'a jamais vu un peuple en temps de guerre réduit à la famine, parce qu'il ne fermait pas ses ports et ses frontières au blé étranger. S'imposer un sacrifice considérable en tout temps et se priver, dans la paix, d'un supplément utile de ressources, en vue d'une simple éventualité de guerre et d'une coalition de peuples s'entendant pour empêcher aucun supplément de vivres d'arriver à une nation, hypothèse qui ne s'est jamais réalisée, c'est contraire à toutes les règles ordinaires de la sagesse humaine. Pour les autres produits, comme le café, les mousselines, etc., on a vu l'ennemi même nous les apporter, et la contrebande s'élever presque à la fonction d'un commerce régulier. Mais ne vaudrait-il pas mieux s'en passer temporairement que de payer constamment un véritable tribut ? Si la paix est favorable à la liberté commerciale, combien aussi la liberté commerciale n'est-elle pas propre à maintenir la paix ou à abrégier la durée des guerres ! Quand tous les intérêts sont étroitement mêlés,

liberté commerciale a été proclamé solennellement pour la première fois par M. Rouher, ministre de l'agriculture et du commerce, comme doctrine de gouvernement pour les relations extérieures. Mais cette œuvre n'est pas achevée, aujourd'hui surtout après la guerre de 1870, malgré les traités de commerce qui l'ont inaugurée.

comment n'hésiterait-on pas à porter atteinte à ceux d'autrui et à s'exposer par là même aux plus terribles représailles? La dépendance des nations est réciproque, et il est à remarquer que la civilisation développe cette dépendance avec les relations mêmes de peuple à peuple, au lieu de la diminuer (1).

(1) Dans un morceau dont la forme plaisante n'enlève rien au sérieux des arguments, un des plus brillants orateurs de la ligue anglaise contre les lois céréales, M. W.-J. Fox, a fait ressortir tout ce que l'argument de l'indépendance de l'étranger a de suranné :

« Etre indépendant de l'étranger, disait-il, c'est le thème favori de l'aristocratie territoriale. Mais qu'est-il donc ce grand seigneur, cet avocat de l'indépendance nationale, cet ennemi de toute dépendance étrangère? Examinons sa vie. Voilà un cuisinier *français* qui prépare le dîner pour le maître, et un valet *suisse* qui apprête le maître pour le dîner. Milady, qui accepte sa main, est toute resplendissante de perles, qu'on ne trouvera jamais dans les huîtres britanniques, et la plume qui flotte sur sa tête ne fit jamais partie de la queue d'un dindon anglais. Les viandes de sa table viennent de la *Belgique*, ses vins du *Rhin* ou du *Rhône*. Il repose sa vue sur des fleurs venues de l'*Amérique du Sud*, et il gratifie son odorat de la fumée d'une feuille venue de l'*Amérique du Nord*. Son cheval favori est d'origine *arabe*, et son chien de la race de *Saint-Bernard*. Sa galerie est riche de tableaux *flamands* et de statues *grecques*. Veut-il se distraire, il va entendre des chanteurs *italiens*, vociférant de la musique *allemande*, le tout suivi d'un ballet *français*. S'élève-t-il aux honneurs judiciaires? l'hermine qui décore ses épaules n'avait jamais figuré jusque-là sur le dos d'une bête britannique. Son esprit même est une bigarrure de contributions exotiques. Sa philosophie et sa poésie viennent de la *Grèce* et de *Rome*, sa géométrie d'*Alexandrie*, son arithmétique d'*Arabie* et sa religion de *Palestine*. Dès son berceau, il pressa ses dents naissantes sur du corail de l'*Océan indien*; et lorsqu'il mourra, le marbre de *Carrare* surmontera sa tombe.... Et voilà l'homme qui dit : *Soyons indépendants de l'étranger !* »

L'idée soutenue par un Allemand distingué, M. List, dans son *Système d'économie politique nationale*, qu'une nation arrivée à un certain état de maturité doit tendre à s'assimiler l'ensemble des industries, pourvu (car l'auteur fait cette concession) que des obstacles naturels trop puissants ne s'y opposent pas (1), a reçu notre adhésion implicite dans le précédent chapitre. Mais elle souffre deux réponses, quant aux conclusions prohibitionnistes qu'en tire l'auteur du nouveau système : 1° Selon son propre aveu, c'est uniquement à titre temporaire, comme simples essais aléatoires, que de pareilles mesures peuvent se défendre; 2° il n'est pas absolument nécessaire pour qu'un peuple devienne, selon le vœu de List, à la fois agriculteur, manufacturier et commerçant, de mettre en jeu un pareil système. Bien avant Colbert, et avec un système protecteur très-faible, l'histoire étudiée sans parti pris nous montre, en France, un développement manufacturier considérable sous Sully et Henri IV; à ce point que Colbert se sert lui-même de ces expressions, « qu'il veut restaurer les anciennes manufactures » (2). Ce n'est que lorsque les manufactures avaient déjà réalisé de grands progrès que l'esprit de monopole, en s'éveillant, a réclamé des privilèges auxquels le système guerrier est venu en aide par la suite.

(1) Voir la traduction du *Système d'économie politique nationale*, par M. Henri Richelot.

(2) Voir l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. P. Clément, et les *Études sur Colbert*, par M. Joubreau (2 vol.).

QUATRIÈME PARTIE

DE LA DISTRIBUTION OU RÉPARTITION DE LA RICHESSE.

CHAPITRE PREMIER

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

Nous avons reconnu l'existence de deux grands instruments de la production, le travail et le capital; et comme agents personnels, une fois accomplie l'œuvre du *savant*, c'est-à-dire une fois que la théorie a indiqué comment il faut s'y prendre pour produire, nous avons nommé l'*entrepreneur* et l'*ouvrier*. Nous avons de même constaté l'existence d'une classe d'hommes qui *possède* les capitaux ou les terres, et qui loue l'instrument de travail qu'elle détient, dans le cas où elle ne préfère pas le faire valoir elle-même. Tous ces agents, dont les efforts ou les sacrifices sont indispensables à la création de la richesse, ont droit à une certaine rétribution. On a vu plus haut pourquoi nous n'admettons pas que la terre fût considérée comme un troisième instrument de production, et, dès lors, comme formant une partie prenante distincte du travail et du capital dans la répartition de la richesse. S'il s'agit de la terre elle-même, il est trop évident, en effet, qu'un agent naturel, dénué d'intelligence et de res-

ponsabilité, ne peut réclamer un salaire, une rémunération quelconque. S'il s'agit, comme cela ne souffre aucun doute, des propriétaires du sol, il n'y a pas de raison valable pour en faire une catégorie à part. En tant que propriétaire, en effet, le détenteur de la terre est assimilable au possesseur de capitaux, quels qu'ils soient. S'il lui plaît de louer l'instrument de travail qu'il possède, il recevra un *fermage*, comme le capitaliste prêteur de capitaux reçoit un *intérêt*. S'il aime mieux faire valoir, alors il est dans le cas du capitaliste entrepreneur qui attend de l'emploi personnel de ses capitaux de certains bénéfices. Le fait seul d'appliquer son travail et ses capitaux à l'industrie agricole plutôt qu'à telle ou telle autre, ne saurait constituer aucune différence essentielle. On a soutenu le contraire, il est vrai, et il faut même reconnaître que l'opinion dominante dans l'école, c'est que les lois auxquelles obéit le revenu foncier sont entièrement différentes de celles qui président au revenu du travail et à celui du capital. Sous le nom de *rente*, beaucoup d'économistes, le plus grand nombre peut-être, voient un élément distinct du profit, et qui est donné en sus pour le fait seul de la possession du monopole foncier. Nous aurons à constater l'état de cette question, l'une des plus controversées de l'économie politique, et à y prendre parti, dans un chapitre spécial sur la *rente*, mot dont nous aurons soin de fixer la signification.

Les phénomènes économiques, que le besoin de méthode nous force à distinguer en ce qui concerne la répartition de la richesse, paraissent souvent mêlés ensemble et presque confondus dans la réalité. Dans tout salaire, par exemple, entre dans une mesure fort variable la rémunération due au capital; tout travailleur a reçu lui-même, en effet, une certaine *façon*, une certaine éducation, soit physique, soit intellectuelle, soit l'une et l'autre à la fois; or, n'a-t-on pas rangé sous la dénomination de capital la force et l'adresse *acquises*, les talents *acquis*, tout ce qui vient s'ajouter à l'homme naturel, à l'effort

brut et matériel? De même le possesseur de capitaux, en se faisant entrepreneur, n'a-t-il pas droit à la rémunération du travail auquel il se livre, rémunération qui devra s'ajouter à ce qui lui est dû au titre pur de capitaliste?

C'est relativement aux questions dont s'occupe cette partie de la science qu'éclate plus particulièrement la différence qui sépare l'économie politique de la plupart des sectes dites socialistes. L'économie politique dit : Produisez d'abord ; produisez librement ; produisez beaucoup ; discutez librement la rémunération de vos efforts et de vos sacrifices réciproques ; et de cette production sans entraves, de cette création de richesse abondante, de ces libres transactions, sortira pour chacune des classes d'hommes qui prennent part à l'œuvre productive, la situation la meilleure possible que comporte l'état de la civilisation. Les écoles socialistes tiennent un tout autre langage. A les en croire presque toutes, le travail et le capital produiraient assez dès à présent pour suffire à tous les besoins. C'est uniquement parce que les uns ont trop, que les autres n'ont pas assez. La solution du problème social, ainsi qu'elles s'expriment, est donc avant tout pour ces écoles une affaire de législation. C'est au législateur à favoriser les uns, à dépouiller les autres, à faire au travail sa part mieux qu'il ne sait se la faire lui-même, à mettre sa sagesse et sa justice, armées de la force publique, à la place de la justice et de la sagesse des différentes parties contractantes. Le salut des populations est à ce prix. Selon l'économie politique, une pareille intervention immole à la fois la liberté, l'ordre et la justice, produit l'atonie, sème l'inquiétude et a pour effet d'enfoncer plus avant dans la misère les classes pauvres, et de faire rétrograder le genre humain.

CHAPITRE II

DES SALAIRES.

Bien que le mot de salaire sous des noms variés (*gages, appointements, rétribution, etc.*) s'applique aux diverses catégories de services personnels, il est plus particulièrement réservé à la main-d'œuvre. C'est à ce dernier point de vue que nous l'envisageons surtout, d'abord parce que la catégorie des travailleurs qui sont compris sous le nom d'ouvriers des villes et des campagnes est de beaucoup la plus nombreuse, ensuite parce que ce genre de travaux étant plus complètement soumis à la concurrence, les lois qui président à la rémunération du travail s'y découvrent avec plus de sincérité et de plénitude.

Ce qui a été dit, dans les chapitres relatifs au travail et au capital, sur l'association, sur la loi de perfectionnement du travail, sur l'étroite dépendance dans laquelle le travail et le capital, l'ouvrier et le patron se trouvent l'un par rapport à l'autre, et sur l'avantage qu'il y a pour la classe des salariés à ce que les capitaux soient abondants, simplifie nécessairement et abrège notre tâche. Toutefois celle qu'il nous reste à remplir présente encore un grand intérêt et les plus sérieux problèmes.

I

Du salariat.

Disons d'abord quelques mots du salariat. Prouvons qu'il a été un progrès sur l'association primitive des efforts

et des capitaux, telle qu'elle se retrouve encore dans certaines formes de l'industrie, comme chez quelques associations de pêcheurs; on verra à la fois qu'il ne détruit pas l'association naturelle des capitalistes et des travailleurs.

Si le salariat n'existait pas, il serait suppléé par l'association aux chances bonnes et mauvaises de l'entreprise. Le capitaliste apporterait ses instruments à l'œuvre commune, les ouvriers leur main-d'œuvre, et, quand le produit serait terminé, capitaliste et travailleurs prélèveraient leur quote-part. Mais quelle serait cette quote-part (1)? Dites-vous qu'elle sera égale pour tous? Alors c'est le communisme. En dehors du système de l'égalité absolue, et du moment qu'on admet que le capital donne certains droits, y a-t-il une raison de conclure qu'elle serait plus avantageuse pour le travail que lorsqu'elle est payée sous la forme du salaire? Il n'y en a aucune, en vérité. Si le capital était peu abondant, les capitalistes peu nombreux, et la population ouvrière très-serrée, par la force des choses, le capital resterait maître des conditions; par la force des choses la population serait misérable. Nous disons par la force des choses, et non par la mauvaise volonté des capitalistes. En effet, alors même qu'ils feraient le sacrifice des droits que leur donne leur capital, sa masse répartie entre la population donnerait à chacun un surcroît de revenu presque insignifiant. La société n'aurait donc rien gagné; elle aurait au contraire perdu beaucoup en disséminant sa puissance productive, en portant atteinte à la division des attributions, en livrant l'entreprise à l'incapacité et à l'anarchie. L'association, dans le partage des fruits, laisse subsister entière la discussion de la part proportionnelle afférente au travail et au capital. Voyons quelles raisons ont pu déterminer les hommes à une autre forme de rémunération.

(1) Voir là-dessus F. Bastiat, ch. sur les *Salaires des Harmonies économiques*, et Rossi, t. III du *Cours d'économie politique*.

Il s'agit d'une maison à bâtir : nous supposons que le propriétaire foncier a été remboursé. Vient maintenant le capitaliste qui fournit les instruments et les matériaux, ou, ce qui est la même chose, l'argent qui n'apparaît, comme toujours, que transitoirement. L'ouvrier, c'est à dire celui qui a pour toute fortune ses bras, apporte ensuite son travail. Le capitaliste se garde bien d'engager tous ses capitaux dans l'entreprise, il en réserve une part pour son revenu personnel ; il faut, pendant que son capital est employé et court des risques, qu'il ait des provisions, le vivre, le couvert, etc. Si l'entreprise réussit, il rentrera dans ses avances et trouvera en outre un certain profit, juste rémunération de son sacrifice et de ses risques ; jusque-là il aura vécu. Mais l'ouvrier?... attendra-t-il le résultat de l'entreprise pour prélever sa part, comme cela se pratique entre associés ? Soit, s'il peut vivre d'une autre manière en attendant ; soit, s'il se sent assez riche pour pouvoir mettre à une telle loterie. Mais s'il n'a que peu de capital ou s'il n'en a pas du tout, la prudence et la nécessité ne lui donnent-elles pas d'autres conseils ? C'est alors qu'une autre combinaison se présente.

Il s'adresse au capitaliste, à l'entrepreneur, à celui qui possède matériaux, instruments et provisions. J'apporte mon travail, lui dit-il, mais malheureusement, jusqu'à ce que viennent des temps meilleurs, jusqu'à ce que j'aie assez travaillé, assez épargné pour avoir moi aussi quelques capitaux, mon travail est tout ce que je possède. Je voudrais donc ne pas attendre le partage du produit pour prélever ma quote-part. Sur ce produit à venir, faites-moi une avance, vous me rendrez service, comme je vous en rends un en travaillant : donnant donnant, j'aime mieux cela. Je renonce aux bénéfices extraordinaires de l'entreprise, si elle en procure ; mais je me mets à couvert des pertes, si elles ont lieu. Cela m'arrange mieux ; y trouvez-vous à redire ou consentez-vous au marché ?

La rémunération revêtira donc pour le travailleur une nouvelle forme, celle de salaire assuré au lieu de celle de

bénéfice incertain. Il y gagne d'avoir son pain quotidien. Il y gagne de ne pas avoir travaillé en vain en cas d'insuccès. Quant au capitaliste, il se peut qu'il trouve intérêt à ce marché, mais il se peut faire aussi qu'il y perde. L'avantage pour lui est, s'il y a réussite, d'avoir la totalité des bénéfices. Dans le cas d'échec, il a perdu non-seulement ses avances en matériaux et en instruments, mais ses avances en salaires.

Le salaire n'a donc point, on le voit, rompu l'association du travail et du capital, il en a détruit la solidarité absolue, en ce qu'elle avait de fâcheux pour la classe la plus nombreuse, et de funeste au point de vue du progrès général. Il a donné au travailleur la sécurité; il a ouvert au capitaliste un plus libre essor; il a permis à l'entreprise d'être conduite avec une suite et un ensemble que n'eût jamais obtenus le concours de vingt associés. Il a spécialisé les tâches. Il a été un progrès, du moins relatif; et, dans les cas mêmes, où de nouveau l'association pourra redevenir la forme du travail, il n'aura pas été moins une des étapes nécessaires de la civilisation économique, dont il restera constamment une des formes essentielles.

II

Du taux des salaires.

Le travail, a-t-on dit, est une espèce de marchandise; le prix en est donc réglé par le rapport entre l'offre et la demande. M. Cobden a donné une formule pittoresque de ce principe en disant que : « Le salaire baisse quand deux ouvriers courent après un maître, et que le salaire hausse, quand deux maîtres courent après un ouvrier » (1). Mais

(1) Une des causes du faible salaire qu'obtiennent les femmes est la concurrence qu'elles se font dans un petit nombre de carrières. Voir sur ce sujet et sur tout ce qui concerne la si-

d'où viennent ces variations? C'est du capital qu'un peuple consacre à la rémunération du travail que dépend la bonne ou la mauvaise condition des salaires. Si ce capital vient à s'accroître sans qu'un accroissement correspondant se manifeste dans les rangs de la population (Voir notre chapitre sur la *Population*), chaque travailleur en recevra une plus forte part; ou, ce qui est la même chose, son salaire augmentera. Si, au contraire, l'accroissement de la population devance celui du capital, chaque travailleur n'obtiendra qu'une part plus faible dans la distribution de ce fonds, et verra baisser, par conséquent, le taux de son salaire.

Supposons, dit M. Mac Culloch (1) que le capital attribué annuellement par une nation au paiement du travail s'élève à trente millions sterling. Si la contrée renferme deux millions d'ouvriers, il est évident que le salaire de chacun, en les rémunérant tous au même taux, serait de quinze livres; et il n'est pas moins évident que ce taux ne pourrait s'augmenter que dans le cas où le nombre des ouvriers se réduirait dans une proportion plus forte que la somme du capital. Aussi longtemps que le capital et la population marchent de front, qu'ils augmentent ou diminuent dans la même proportion, le taux des salaires reste le même. C'est seulement quand le rapport du capital à la population vient à changer que le prix du travail subit une augmentation ou une réduction correspondante. Le bien-être et le *confort* des classes laborieuses dépendent donc directement du rapport que garde leur accroissement avec celui du capital qui sert à les occuper et à les nourrir; si elles se multiplient plus rapidement que le fonds des salaires, le prix du travail sera réduit;

tuation des femmes dans le travail, l'*Ouvrière* de M. Jules Simon.

Voir aussi du même écrivain l'*Ouvrier de huit ans*, et l'ouvrage intitulé le *Travail*.

(1) *Principes d'Économie politique*, chapitre des Salaires.

ce prix s'élèvera, si leur multiplication est plus lente que celle de la richesse qui les défraye. Il n'y a pas d'autre moyen, pour élever les salaires, que d'accélérer l'accroissement du capital, par rapport à la population, ou de retarder l'accroissement de la population par rapport au capital. »

M. J.-S. Mill exprime la même opinion dans ses *Principes d'Économie politique* : « Les salaires, dit-il, dépendent du rapport entre l'offre et la demande, ou, comme on le dit souvent, de la proportion qui existe entre la population et le capital. Par population, je n'entends ici que les rangs de la classe laborieuse, ou plutôt de ceux qui donnent leur travail à loyer ; et par capital, seulement le capital circulant, non pas le capital circulant tout entier, mais bien la partie de ce capital qui est consacrée au paiement de la main-d'œuvre, à quoi il faut ajouter les fonds qui, sans former partie intégrante de ce capital, sont donnés en échange d'un travail, comme la solde des militaires, les gages des domestiques, et les appointements de tous les autres travailleurs improductifs. » Et ailleurs : « Ce n'est pas la quantité de l'accumulation ni de la production qui importe à la classe laborieuse ; ce n'est pas même le montant des fonds destinés à être distribués entre travailleurs ; c'est bien plus le rapport de ces fonds au nombre des travailleurs qui doivent se le partager. Le sort de cette classe ne peut s'améliorer que si l'on altère la proportion à l'avantage des ouvriers ; et tout plan conçu dans leur intérêt, qui ne repose pas sur cette base, n'est, au point de vue de la durée, qu'une pure illusion. »

Telle est la formule de l'inflexible loi qui régit le taux des salaires.

Il y a pour le travail, comme pour tout produit, des *frais de production* sur lesquels tend à se régler le prix courant du travail. Ces frais sont égaux à tout ce qu'ont coûté la nourriture, l'éducation, l'apprentissage de l'ouvrier. Lorsque ces frais ne sont pas couverts par le prix courant, c'est-à-dire ici lorsque le travail est plus offert

que demandé, les travailleurs sont constitués en perte, et il n'y a pas d'autres limites à la dépréciation de la main-d'œuvre que la souffrance et la mort. Lorsque ces frais sont strictement couverts de manière à faire vivre l'ouvrier, l'état de la masse est stationnaire. Lorsque ces frais sont couverts de manière à laisser un excédant, il y a progrès dans la proportion de cet excédant. Au-dessus du salaire dit *nécessaire*, si la raison ne cesse pas d'accompagner l'homme, il y a pour lui prospérité, amélioration de sa condition, changement heureux d'état, degré plus élevé de civilisation, parce qu'au-dessus du salaire nécessaire, il y a d'abord possibilité d'épargner ; avec l'épargne, possibilité de devenir à la fois travailleur et capitaliste, d'augmenter ses revenus, et par l'augmentation de ses revenus, possibilité d'augmenter ses jouissances, son bien-être, de se procurer quelques-uns de ces loisirs qui permettent à l'homme d'abandonner pendant quelque temps le travail purement musculaire pour se livrer à des occupations plus conformes à la dignité de sa nature (1).

Il ne faut pas se faire illusion d'ailleurs sur la portée de ce mot *nécessaire* qui a causé plus d'une erreur. Parce que le mot *nécessaire* nous offre l'idée de quelque chose d'immuable, il ne faut pas croire qu'on parle d'une chose précisément invariable. Le mot nécessaire implique ici une idée de relation ; car, encore une fois, n'oublions pas que c'est de l'homme dont nous parlons, de ses besoins, de la satisfaction de ses besoins. On peut malheureusement dire, ainsi que l'ont remarqué Say, Rossi et bien d'autres, que pour un Irlandais, surtout avant les dernières réformes qui ont amélioré l'état de ce misérable pays, le salaire nécessaire — nécessaire pour qu'il ne meure pas — consiste dans des haillons, quelques pommes de terre et un peu de sel ; mais il ne faut pas en conclure que c'est aussi le salaire nécessaire d'un Anglais. Soumettez toute

(1) Sur la question des salaires, on lira l'excellent traité de M. Lehardy de Beaulieu : *le Salaire* (2^e édition).

la population anglaise à ce régime là, a-t-on dit justement, vous en ferez mourir les trois quarts. Les Anglais se sont élevés à des besoins supérieurs. Une nourriture substantielle, un habillement complet et propre, une habitation saine, font, pour l'ouvrier anglais, partie de son salaire nécessaire. Ces exemples pourraient être multipliés. Il y a en France des populations dont les habitudes ne sont nullement identiques. Si l'on voulait tout à coup soumettre l'habitant de la Flandre, de l'Alsace ou de la Normandie au régime de l'habitant des Hautes-Alpes, ou de toute autre province ainsi placée, la différence de mœurs et d'habitudes, sans être aussi grande que dans l'exemple précédent, produirait des effets en partie analogues.

On voit que ce qui importe, c'est beaucoup moins le salaire *nominal* que le salaire *réel*. On entend par *salaire nominal* la quantité d'argent que le travailleur obtient de celui qui lui paye le salaire. On entend par *salaire réel* la quantité des choses utiles que le travailleur obtient comme rétribution de son travail. S'il s'agit du même lieu et du même temps, sous bien des points de vue il est indifférent de considérer le salaire réel ou le salaire nominal. Par exemple, quand on nous dit qu'aujourd'hui, à Paris, tel ordre de travailleurs reçoit 3 francs par jour, tel autre reçoit 30 sous, nous concluons, sans crainte d'erreur, que le premier salaire est double du second, puisque, dans le même lieu et dans le même temps, il est parfaitement certain qu'avec 3 francs on se procurera deux fois autant de choses nécessaires à la vie qu'on peut s'en procurer avec 30 sous. Mais si l'on parle de deux lieux différents, et surtout de deux lieux éloignés et placés dans des conditions économiques fort différentes; ou bien encore et à plus forte raison, s'il s'agit de deux époques fort éloignées, nous ne serons plus du tout dans la même position pour conclure. De là vient l'extrême difficulté de s'orienter dans l'histoire des salaires aux différentes époques. Quoi qu'il en soit, le salaire réel, c'est à savoir la quantité des

satisfactions obtenues et des épargnes possibles, voilà la vraie mesure des salaires pour les ouvriers.

En matière de salaire, non plus que pour tout le reste, on ne doit pas considérer l'homme comme un individu isolé. Tout au moins le principe de sociabilité doit-il être représenté ici par la famille. Il serait absurde de dire : Voici un homme qui gagne 30 sous par jour, mais à la rigueur un homme peut se tirer d'affaire avec 30 sous; il serait absurde de mettre ainsi de côté la famille, et peu logique de considérer le chef seul quand on veut connaître ce qu'il gagne. Il faut considérer la famille dans son ensemble. Ainsi, le mari, s'il est dans l'âge de la force, de la vigueur, aura un salaire de 40 ou 50 sous, supposons; la femme aura aussi de son côté un certain salaire ou bien fera un certain travail utile à la famille tout entière. Il y a des pays, et malheureusement il y en a où cela commence trop tôt, où les enfants reçoivent également un salaire. C'est donc la moyenne de ces salaires réunis qu'il faut considérer pour la comparer avec les besoins d'une famille dans un temps, dans un lieu donnés.

Le taux des salaires est-il réglé par le prix des subsistances, comme on l'a souvent prétendu? Les faits déposent contre cette assertion, dont nous reprendrons l'examen en parlant des taxes indirectes. Les subsistances éprouvent, dans leur prix, bien plus de variations que les salaires. Si le travail était payé en raison de la valeur des grains, les mauvaises années seraient indifférentes à l'ouvrier : il n'en est pas ainsi; souvent on voit, dans les temps de disette, une concurrence de misère réduire les travailleurs à s'offrir pour le plus vil prix.

Le premier est le plus sûr remède contre l'avitissement des salaires, la question de la population mise à part, serait l'instruction, le développement moral, la culture appropriée des facultés intellectuelles, autrement dite l'éducation professionnelle, dans la classe la plus nombreuse. Voici quels en seraient les résultats. D'abord, c'est le point essentiel, l'ouvrier serait meilleur produc-

teur. C'est dire qu'une plus grande masse de produits appartiendrait à la classe la plus nombreuse, cette classe qui, en dépit de sa pauvreté, figure pour une part immensément supérieure à toutes les autres dans le chiffre total de la consommation. Ensuite, l'ouvrier acquerrait plus de jugement. Or, un ouvrier qui raisonne juste sait qu'il n'améliorerait pas sa position en excitant des troubles, qu'il diminuerait ainsi la demande du travail, et se trouverait plus embarrassé pour vivre. Enfin, quand la classe ouvrière est intelligente, elle prend des habitudes qui garantissent son bien-être. Plus de choses entrent dans le salaire nécessaire et font partie de ses exigences légitimes. Un tel état ne serait à déplorer que si à des besoins accrus ne correspondaient pas des efforts supérieurs; mais l'expérience prouve qu'un tel phénomène ne s'est jamais présenté qu'exceptionnellement. La classe moyenne offre la preuve de cette correspondance entre le développement des besoins et l'énergie, l'activité du travail.

On a objecté la cherté du travail qui résulterait de ce développement des facultés de l'ouvrier. On a demandé s'il ne serait pas, en raison du haut prix de la main-d'œuvre, funeste à l'industrie nationale et au placement de ses produits sur les marchés étrangers. La réponse est facile. Si le travail devient plus cher quand les ouvriers acquièrent de l'intelligence, les entrepreneurs sont amplement dédommagés, parce qu'ils obtiennent une plus grande quantité de produits, et que les produits sont supérieurs, ce qui prouve encore la solidarité d'intérêt, malgré des apparences contraires et de partiels antagonismes, des entrepreneurs, des ouvriers et de la masse des consommateurs.

Ici se présente une des questions les plus graves que puisse agiter la science économique. En fait, y a-t-il progrès ou dégradation dans le sort de ceux qui travaillent (1)? Nous avons répondu déjà en partie à cette ques-

(1) Sur l'état des salaires en France et la situation des

tion ; mais il faut, en la serrant de plus près, y répondre encore. Nous devons même ajouter que la réponse ne sera complète que lorsqu'on aura lu ce que nous disons au sujet de la rente et de la population.

Ricardo s'exprime ainsi : « Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendent à baisser, en tant qu'ils seront réglés par la demande ; car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître dans une progression un peu plus rapide que celle de la demande. Si, par exemple, les salaires étaient réglés sur un accroissement annuel de capital représenté par deux pour cent, ils tomberaient lorsque le capital n'augmenterait plus qu'à raison d'un et demi pour cent ; et cette baisse continuerait jusqu'à ce que le capital devint stationnaire. Les salaires le deviendraient aussi, et ils ne seraient que suffisants pour maintenir la population existante. Je soutiens que, dans de pareilles circonstances, les salaires doivent baisser par le seul effet de l'offre et de la demande des bras ; mais il ne faut pas oublier que le prix des salaires tient aussi à celui des denrées que l'ouvrier a besoin d'acheter. A mesure que la population augmente, ces denrées iront en augmentant de prix, plus de travail étant nécessaire à la production. Si les salaires payés en argent à l'ouvrier viennent à baisser, pendant que toutes les denrées, à l'achat desquelles il dépensait le produit de son travail, haussent de prix, il se trouvera doublement atteint, et il *n'aura bientôt plus de quoi subsister* » (1).

« Par bonheur, dit M. Léon Faucher, la théorie de Ricardo n'est qu'une hypothèse gratuite. Elle repose tout entière sur une prétendue tendance qu'auraient les salaires à baisser par l'effet du rapport qui s'établit entre l'offre et la demande, et sur le renchérissement progressif que subiraient les denrées les plus nécessaires à la vie. Eh

classes ouvrières, voir les savantes recherches de M. Audiganne, 2 vol. (Guillaumin).

(1) *Principes d'Économie politique*, chap. 5.

bien ! depuis que Ricardo a écrit ses *Principes d'économie politique*, une expérience, qui date déjà d'un demi-siècle, a prononcé contre ses assertions. Non-seulement les salaires n'ont pas baissé, mais, sans sortir de l'Europe occidentale, on pourrait démontrer que la moyenne de la main-d'œuvre, je parle du prix en argent, s'est élevée de vingt-cinq à cinquante pour cent. En même temps, le prix des denrées les plus nécessaires à la vie, au lieu d'augmenter, comme Ricardo le supposait, a subi une diminution très-réelle. Cette réduction, pour le blé notamment, ne saurait être évaluée au-dessous de quinze à vingt pour cent. Cela veut dire que, grâce aux progrès de la science et de l'industrie, avec la même somme de travail, on produit aujourd'hui davantage. Cet accroissement de la production, déterminant le bon marché des produits, profite surtout à la main-d'œuvre. L'ouvrier voit s'accroître sous une double forme le salaire qu'il reçoit : la somme est plus forte en argent, et cet argent, appliqué aux nécessités de chaque jour, est doué d'une plus grande puissance. »

Pour relever le salaire des ouvriers, dans le cas d'insuffisance, divers moyens factices ont été proposés.

On se rendrait difficilement compte de tout ce que renferme de désordre et de misère la réglementation des salaires. Si les salaires sont augmentés sans que le capital se soit accru et ait permis une plus grande production avec le même labeur, les frais de production hausseront. Il faudra vendre plus cher, et la consommation se resserrera. La production suivra forcément le même sort ; de là moins d'ouvriers occupés. Ainsi, la réglementation des salaires est une déception et un contre-sens. Elle est une déception d'une autre manière encore. Tel manufacturier occupait deux cents ouvriers ; un décret lui enjoint de les payer le double, il n'en occupera plus que cent. Tout au plus, en répartissant autrement son capital entre les salaires et l'achat des matières premières, il pourra aller à cent cinquante. Que faire des cent ou des

cinquante qu'il aura congédiés? L'État leur donnera de l'ouvrage, ainsi qu'il l'a fait en 1848, on sait comment; il ouvrira des ateliers nationaux. Mais, comme on l'a remarqué et répété plusieurs fois à cette époque, à ces ateliers il faut du capital, aussi bien qu'à tous les autres, et force est de le prendre sur ce qui allait à l'industrie privée, soit qu'on recoure à l'impôt, soit qu'on recoure à l'emprunt; mais alors l'industrie privée, ayant moins de capital, sera forcée de renvoyer des ouvriers. A un autre point de vue enfin, l'accroissement forcé des salaires n'est qu'une déception. Nous n'examinons pas encore l'hypothèse d'une charité faite à telle ou telle catégorie d'ouvriers sans travail; nous supposons qu'on étende la mesure à toutes les sortes de travailleurs. Soit donc une augmentation de 1 franc. Si tous sont augmentés dans cette proportion, ce qui leur coûtait 3 francs leur en coûtera 4 ou à peu près, les salaires se trouvant compris dans le prix des choses; à quoi donc aura abouti une telle mesure? Enfin que dire du commerce d'exportation? Un grand nombre de cités en France ne prospèrent que par le commerce. Mais la concurrence des autres marchands nous presse sur tous les marchés, et c'est sur des différences de 2, 3 ou 4 pour 100 qu'est fondée la préférence que nous donne le consommateur étranger. Si les salaires s'accroissent, non par le cours naturel des choses et par le progrès intrinsèque de la fabrication, mais par un acte impératif de l'autorité, voilà nos frais de production augmentés. L'avantage que nous avons sur les marchés extérieurs disparaît, nos débouchés sont perdus; la population ouvrière de quelques-unes de nos grandes villes se trouve plongée dans la misère.

Réduire la durée du travail des ouvriers en leur maintenant le prix de la journée totale, ce n'est, on le comprend aisément, qu'une autre forme de la réglementation des salaires. C'est, en effet, forcer l'entrepreneur à payer autant, en échange de moins d'ouvrage; c'est, par suite, porter atteinte, de la même manière que nous avons dé-

crité, à l'intérêt bien entendu de la population ouvrière; c'est y porter atteinte en ce que, avec un travail réduit, on obtient une production totale amoindrie.

Une autre manière de subvenir à l'insuffisance des salaires, c'est la charité officielle. L'économie politique, qui la rejette absolument par quelques-uns de ses organes, ne l'admet du moins, pour ainsi dire, qu'à son corps défendant. Selon elle, mettre la fraternité dans la loi, c'est une entreprise pleine de périls, une pente glissante sur laquelle on risque de ne pouvoir plus s'arrêter. Oter à la charité sa spontanéité généreuse, faire d'elle un objet de contrainte et une manière d'impôt, c'est la dégrader, c'est la détruire. Est-il vrai qu'en tenant un tel langage, l'économie politique se montre dure pour les malheureux? Mais s'il était prouvé par la taxe des pauvres, en Angleterre, avant la réforme de 1835, et par bien d'autres exemples, que cette forme de la charité détruit presque inévitablement, chez le pauvre, toute énergie et toute prévoyance, qu'elle ne lui jette trop souvent un morceau de pain qu'en échange de sa dignité dans le présent et de ses progrès dans l'avenir; s'il était prouvé que la plus misérable subsistance assurée aux populations par la munificence politique fait sur elles le même effet que produisent sur les classes supérieures les plus brillants privilèges, c'est-à-dire qu'elle leur ôte le ressort nécessaire, en ajoutant ici l'abrutissement et une pullulation imprévoyante à l'inertie, penserait-on encore que l'économie politique, en posant ses réserves à l'égard de la charité légale, est indifférente ou cruelle à ceux qu'on nomme les prolétaires? On ne fera jamais, il ne faut pas se lasser de le répéter, que la répartition puisse suffire à tous, quand, par des mesures qui stérilisent le travail, on rend la production moins abondante. Combattre l'extension de la charité officielle, ne l'admettre qu'à titre exceptionnel et en cas d'urgence, ce n'est pas combattre la charité privée ou s'exerçant par de libres associations, bien loin de là. L'économie politique se borne à ce conseil : tâchez de donner à l'assistance une

forme qui n'énerve pas, chez celui qui la reçoit, le sentiment de la responsabilité, le souci personnel de son avancement et de son bien-être, instrument nécessaire et le seul réellement efficace de l'amélioration du sort populaire (1).

III

Des circonstances qui influent sur le taux des salaires et qui en expliquent l'inégalité sur les divers emplois.

Adam Smith a écrit à ce sujet un des meilleurs chapitres de la *Richesse des nations*. Il énumère les principales causes qui déterminent l'élévation relative des salaires dans certains emplois et leur infériorité dans d'autres. « Premièrement, dit-il, les salaires du travail varient suivant que l'emploi est aisé ou pénible, propre ou malpropre, honorable ou méprisé... La considération entre pour beaucoup dans la rémunération des professions honorables. Sous le rapport de la rétribution pécuniaire, elles sont en général trop peu payées. La défaveur attachée à un état produit un effet contraire. Le métier de boucher a quelque chose de cruel et de repoussant; mais, dans la plupart des endroits, c'est le plus lucratif de tous les métiers ordinaires. Le plus affreux de tous les emplois, celui d'exécuteur public, est, en proportion de la quantité de travail, mieux rétribué que quelque autre métier que ce soit.... Le chasse et la pêche, les occupations les plus importantes de l'homme dans l'enfance des sociétés, deviennent, dans l'état de civilisation, ses plus agréables amusements, et il se livre alors par plaisir à ce qu'il faisait jadis par nécessité. Aussi, dans une société civilisée, n'y a-t-il que de très-pauvres gens qui fassent par métier ce qui est pour les

(1) Voir le livre de M. Ambroise Clément sur les *Causes de l'indigence* (1 vol., chez Guillaumin), et les articles de M. Cherbuliez, sur le Paupérisme et la Bienfaisance publique, dans le *Dictionnaire de l'Économie politique*.

autres un passe-temps. Telle est la condition des pêcheurs depuis Théocrite.

Adam Smith fait remarquer, en second lieu, que les salaires varient *suivant la facilité et le bon marché de l'apprentissage ou la difficulté et la dépense qu'il exige*. « Quand on établit, dit-il, une machine coûteuse, on espère que la quantité de travail qu'elle accomplira avant d'être tout à fait hors de service, remplacera le capital employé avec les profits ordinaires tout au moins. Un homme qui a dépensé beaucoup de temps et de travail pour se rendre propre à une profession qui demande une habileté et une expérience extraordinaires, peut être comparé à une de ces machines dispendieuses. On doit espérer que la fonction, à laquelle il se prépare, lui rendra, outre les salaires du simple travail, de quoi l'indemniser de tous les frais de son éducation, avec au moins les profits ordinaires d'un capital de la même valeur; il faut aussi que cette indemnité se trouve réalisée dans un temps raisonnable, en ayant égard à la durée très-incertaine de la vie des hommes, tout comme on a égard à la durée plus certaine de la machine. » Adam Smith constate que les salaires des artisans et des ouvriers employés dans les manufactures sont plus élevés que ceux des journaliers de l'agriculture, à qui l'on demande moins d'intelligence et d'habileté. L'instruction étant encore plus longue et plus dispendieuse dans les arts ainsi que dans les professions libérales, la rétribution pécuniaire des peintres, des sculpteurs, des gens de loi et des médecins doit être beaucoup plus considérable, et elle l'est aussi.

Une troisième observation d'Adam Smith, et peut-être la plus importante, c'est que la rémunération du travail varie, dans les professions diverses, *suivant la constance ou l'incertitude de l'occupation*; il en donne plusieurs exemples dont la vérité relative ne serait peut-être pas la même aujourd'hui, mais que l'on remplacerait aisément par des équivalents du même ordre. « Dans la plus grande partie des ouvrages de manufacture, dit Smith, un journalier est

à peu près sûr d'être occupé tous les jours de l'année où il sera en état de travailler; un maçon en pierres ou en briques, au contraire, ne peut pas travailler dans les fortes gelées ou par un très-mauvais temps, et, dans tous les autres moments, il ne peut compter sur de l'occupation qu'autant que ses pratiques auront besoin de lui : conséquemment, il est sujet à se trouver sans emploi. Il faut donc que ce qu'il gagne, quand il est occupé, non-seulement l'entretienne pour le temps où il n'a rien à faire, mais le dédommage encore en quelque sorte des moments de souci et de découragement que lui cause quelquefois la pensée d'une situation aussi précaire. Aussi, dans les lieux où le gain de la plupart des ouvriers de manufacture se trouve être au niveau des salaires journaliers des simples manœuvres, celui des maçons est en général de la moitié ou du double plus élevé..... Quand l'incertitude de l'occupation se trouve jointe à la fatigue, au désagrément et à la malpropreté de la besogne, alors elle élève quelquefois les salaires du travail le plus grossier au-dessus de ceux du métier le plus difficile. Un charbonnier des mines, qui travaille à la pièce, passe pour gagner communément à Newcastle environ le double, et dans plusieurs endroits de l'Écosse, environ le triple des salaires du manœuvre. Ce taux élevé provient entièrement de la dureté, du désagrément et de la malpropreté de la besogne. Dans la plupart des cas, cet ouvrier peut être occupé autant qu'il le veut. Le métier des déchargeurs de charbon à Londres égale presque celui des mineurs pour la fatigue, le désagrément et la malpropreté; mais l'occupation de la plupart d'entre eux est nécessairement très-peu constante, à cause de l'irrégularité dans l'arrivée des bâtiments de charbon. Si donc les charbonniers des mines gagnent communément le double et le triple des salaires du manœuvre, il ne doit pas sembler déraisonnable que les déchargeurs de charbon gagnent quatre à cinq fois la valeur de ces mêmes salaires. Aussi dans les recherches que l'on fit, il y a quelques années, sur le sort de ces ouvriers, on

trouva que, sur le pied auquel on les payait alors, ils pouvaient gagner six à dix schellings par jour ; or, six schellings sont environ le quadruple des salaires du simple travail à Londres ; et dans chaque métier particulier, on peut toujours regarder les salaires les plus bas comme ceux de la très-majeure partie des ouvriers de ce métier. Quelque exorbitants que ces gains puissent paraître, s'ils étaient plus que suffisants pour compenser toutes les circonstances désagréables qui accompagnent cette besogne, il se jetterait bientôt tant de concurrents dans ce métier, qui n'a aucun privilège exclusif, que les gains y baisseraient bien vite aux taux le plus bas. »

En quatrième lieu, suivant l'auteur de la *Richesse des nations*, les salaires peuvent varier suivant la confiance plus ou moins grande qu'il faut accorder à l'ouvrier. « Les orfèvres et les joailliers, dit-il, en raison des matières précieuses qui leur sont confiées, ont partout des salaires supérieurs à d'autres ouvriers dont le travail exige non-seulement autant, mais même beaucoup plus d'habileté. Nous confions au médecin notre santé, à l'avocat et au procureur notre fortune et quelquefois notre vie et notre honneur ; des dépôts aussi précieux ne pourraient pas, avec sûreté, être remis dans les mains de gens pauvres et peu considérés ; il faut donc que la rétribution soit assez forte pour leur donner dans la société le rang qu'exige une confiance aussi grande. Lorsqu'à cette circonstance se joint encore celle du long temps et des grandes dépenses consacrés à leur éducation, on sent que le prix de leur travail doit s'élever encore plus haut. »

Pour cinquième et dernière observation, Adam Smith fait remarquer que les salaires du travail, dans les différentes occupations, varient avec les probabilités de succès. « Dans la plus grande partie des métiers, dit-il, le succès est à peu près assuré ; il est au contraire très-incertain dans les professions libérales. Mettez votre fils en apprentissage chez un cordonnier, il n'est presque pas douteux qu'il apprendra à faire une paire de souliers ; mais en-

voyez-le à une école de droit, il y a au moins vingt contre un à parier qu'il n'y fera pas assez de progrès pour être en état de vivre de cette profession. Dans une loterie parfaitement égale, ceux qui tirent les billets gagnants doivent gagner tout ce que perdent ceux qui tirent les billets blancs. Dans une profession où vingt personnes échouent pour une qui réussit, celle-ci doit gagner tout ce qui aurait pu être gagné par les vingt qui échouent. L'avocat, qui ne commence peut-être qu'à l'âge de quarante ans à tirer parti de sa profession, doit recevoir la rétribution non-seulement d'une éducation longue et coûteuse, mais celle de plus de vingt autres étudiants, à qui probablement cette éducation ne rapportera jamais rien. Quelque exorbitants que semblent parfois les honoraires des avocats, leur rétribution réelle n'est jamais égale à ce résultat. Calculez la somme vraisemblable du gain annuel de tous les ouvriers d'un métier ordinaire, dans un lieu déterminé, comme cordonniers ou tisserands, et la somme vraisemblable de leur dépense annuelle, vous trouverez qu'en général la première de ces deux sommes l'emportera sur l'autre; mais faites le même calcul à l'égard des avocats et étudiants en droit dans tous les différents collèges de jurisconsultes, et vous trouverez que la somme de leur gain annuel est en bien petite proportion avec leur dépense annuelle, en évaluant même la première au plus haut et la seconde au plus bas possible. La loterie du droit est donc loin d'être une loterie parfaitement égale, et cette profession, comme la plupart des autres professions libérales, est, sous le rapport pécuniaire, évidemment très-mal récompensée. Ces professions ne sont pas cependant moins suivies que les autres, et, malgré ces motifs de découragement, une foule d'esprits élevés et généreux s'empressent d'y entrer. Deux causes différentes contribuent à cette vogue : la première, c'est le désir d'acquérir la célébrité qui est le partage de ceux qui s'y distinguent ; et la seconde, c'est cette confiance naturelle que tout homme a plus ou moins non-seulement dans ses talents, mais encore dans son étoile. »

On voit comment se répartissent et s'échelonnent les salaires entre les divers emplois ouverts à l'activité humaine, sous le régime de la liberté du travail. Si tous les travaux, agréables ou désagréables, faciles ou difficiles, obtenaient une égale rémunération, les hommes se porteraient en foule vers ceux qui auraient le plus d'attrait, et ils déserteraient à l'envi ceux qui leur répugneraient davantage. C'est l'inégalité du salaire qui établit et qui fait régner l'équilibre. Le taux élevé de la rémunération, compensant les désagréments ou les difficultés de certains emplois, y appelle un nombre suffisant d'intelligences et de bras, pendant que la multitude se jette de préférence, malgré la modicité de la main-d'œuvre, sur tout labeur qui n'exige pas une longue et coûteuse préparation.

CHAPITRE III

DE L'INTÉRÊT ET DU LOYER DES CAPITAUX.

I

Distinction entre l'intérêt et le loyer du capital ; leur identité essentielle.
— L'intérêt de l'argent est légitime à l'égal de tout autre profit.

Les expressions d'*intérêt* et de *loyer* sont fréquemment confondues. Cependant, une certaine différence doit être remarquée entre ces deux aspects d'un fait économique au fond essentiel. Le loyer peut être considéré comme le revenu du capital fixe ; l'intérêt comme le revenu du capital circulant, soit qu'il revête ou non la forme de la monnaie. De la différence des deux espèces de capitaux résulte, en outre, que l'homme qui a prêté un capital circulant ne peut pas recouvrer les mêmes matières qu'il a prêtées ; il en recouvre d'autres égales ou supposées telles ; tandis que celui qui a prêté un capital fixe (bâtiment, machine, bête de somme, outil), recouvre le même agent productif qu'il a loué. Seulement, il le recouvre plus ou moins détérioré, endommagé, usé. Aussi le *locataire* doit-il payer, outre le prix du service de l'agent productif, une somme suffisante pour l'entretenir et le renouveler. En d'autres termes, l'intérêt comprend seulement le prix de l'usage d'un capital ; le loyer comprend, outre le prix de l'usage ou du service productif, la somme nécessaire pour maintenir en bon état et renouveler à la longue l'instrument

loué (1). Par contre, le capital circulant court généralement un plus grand risque, en vertu de sa nature même. Il peut être perdu en totalité, au préjudice du prêteur, tandis que le loueur n'est exposé, en général, qu'à la perte de son loyer et de la partie de son instrument qui a été consommée. De là entre le taux de l'intérêt et celui du loyer, des différences qui varient suivant les cas, mais qui ne sauraient en moyenne devenir très-considérables, chacun étant maître de donner à son épargne telle forme qu'il lui plaît : terre, maison, machine, usine, ou blé, vin, soie laine, huile, monnaie, et étant porté à lui donner la forme la plus avantageuse, jusqu'à ce que l'équilibre entre les revenus se rétablisse.

Les différences que nous venons de remarquer entre l'intérêt et le loyer, entre l'acte du prêt et celui de louer n'altèrent en rien l'identité des bases sur lesquelles ces deux faits reposent. Cependant, il n'en a pas fallu plus pour faire mettre en doute la légitimité de l'intérêt. On trouvait parfaitement licite qu'un homme louant sa maison ou son cheval dont il se privait, et qui étaient sujets à se détériorer, fit payer pour ce service. Le prêt, au contraire, disait-on, était ou devait être essentiellement gratuit. On rend non le même argent plus ou moins usé, mais de l'argent de même poids et de même titre. C'est ce que les juriconsultes appellent un *mutuum*. Cependant, il n'y a là aucune différence économique fondamentale. Dans un cas comme dans l'autre, il y a un capital qu'on applique à la production ; dans un cas comme dans l'autre, le possesseur légitime de ce capital se prive des jouissances, des avantages qu'il peut en retirer, pour en laisser jouir un autre ; il a donc dans ce cas, comme dans l'autre, exactement le même droit à une part dans les profits. Les dissemblances portent sur des circonstances extérieures et insignifiantes ; malheureusement, ce sont ces dissemblances qui ont servi

(1) G. de Molinari, *Cours d'Écon. polit.*, 12^e leçon.

de régulateur, précisément parce qu'on n'avait pas pénétré jusqu'aux ressemblances intimes et importantes.

On voit à quoi se réduit l'argument de la *stérilité de l'argent* qui, ne produisant rien (1), dit-on, ne doit rien rap-

(1) Voici la phrase d'Aristote qui sert de fondement en partie, et qui a servi souvent d'autorité au préjugé contre l'intérêt : « L'argent ne devrait servir qu'à l'échange, et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom que lui donne la langue grecque. Les pères sont ici absolument semblables aux enfants ; l'intérêt est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature. »

Jérémie Bentham réfute de la façon suivante le sophisme d'Aristote :

« Il arriva, dit-il, que ce grand philosophe, avec tout son talent et toute sa pénétration, et malgré le nombre de pièces d'argent qui avaient passé par ses mains (nombre plus grand peut-être que celui qui ait jamais passé avant ou depuis dans les mains d'un philosophe), et malgré les peines toutes particulières qu'il s'était données pour éclaircir la question de la génération, ne put jamais parvenir à découvrir dans aucune pièce de monnaie quelque organe qui la rendît propre à en engendrer une autre. Enhardi par une preuve négative de cette force, il s'aventura à donner au monde le résultat de ses observations sous la forme de cette proposition universelle, que, *de sa nature, tout argent est stérile*. Vous, mon ami, sur qui la saine raison a beaucoup plus d'empire que l'ancienne philosophie, vous aurez déjà remarqué, sans doute, que ce qu'on aurait dû conclure de cette observation spécieuse, s'il y avait eu lieu d'en conclure quelque chose, c'est qu'on essaierait en vain de tirer 5 0/0 de son argent, et non pas qu'on ferait mal si on parvenait à en tirer ce profit. Mais ce fut autrement que les sages de l'époque en jugèrent.

« Une autre considération qui ne s'est point présentée à l'esprit de ce grand philosophe, et qui, si elle s'y fût présentée, n'aurait point été tout à fait indigne de son attention, c'est que, bien qu'une darique (monnaie persane) fût aussi incapable d'engendrer une autre darique que d'engendrer un bé-

porter. L'argent n'est qu'un instrument comme une charrue, comme une voiture. Celui qui emprunterait la charrue ou la voiture *en nature*, au lieu d'emprunter l'argent qui doit les acheter (1), payerait un loyer dont personne n'a

lier ou une brebis, un homme cependant, avec une darique empruntée, pouvait acheter un bœuf et deux brebis qui, laissés ensemble, devaient probablement, au bout de l'année, produire deux ou trois agneaux ; en sorte que cet homme, venant, à l'expiration de ce terme, à vendre son bœuf et ses deux brebis pour rembourser la darique, et en donnant en outre un de ses agneaux pour l'usage de cette somme, devait encore se trouver, de deux agneaux, ou d'un au moins, plus riche que s'il n'avait point fait ce marché. » (*Défense de l'usure*, par Jérémie Bentham, lettre X.)

Avant Bentham, Calvin avait réfuté, en employant des arguments analogues, le sophisme d'Aristote : « L'argent, dit-on, n'enfante pas l'argent. Et la mer le produit-elle ? Est-il le fruit d'une maison, pour l'usage de laquelle pourtant je reçois un loyer ? L'argent naît-il, à proprement parler, du toit et des murailles ? Non, mais la terre produit, la mer porte des navires qui servent à un commerce productif, et avec une somme d'argent on peut se procurer une habitation commode. Si donc il arrive que l'on retire d'un négoce plus que de la culture d'un champ, pourquoi ne permettrait-on pas au possesseur d'une somme d'argent d'en retirer une somme quelconque, quand on permet au propriétaire d'un champ stérile de le donner à bail moyennant un fermage ? Et lorsqu'on acquiert à prix d'argent un fonds de terre, est-ce que ce capital ne produit pas un revenu annuel ? Quelle est cependant la source des profits que fait un marchand ? Son industrie, direz-vous, et son activité intelligente. Qui doute que l'argent que l'on n'emploie pas soit une richesse inutile ? Celui qui demande à un emprunteur un capital veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. Ce n'est donc pas de l'argent même que provient le bénéfice, mais de l'emploi qu'on en fait. » (*Lettres de Calvin*.)

(1) Voir la spirituelle brochure de Bastiat : *Capital et rente*. Voir aussi, sur la même question, les lettres sur la *Gratuité du crédit* échangées entre Bastiat et J.-P. Proudhon.

contesté la légitimité. Comment donc celui qui emprunte l'argent n'aurait-il qu'à restituer purement et simplement? Dans ce dernier cas, tout le monde voudrait se faire emprunteur d'argent; le malheur est que personne ne voudrait s'en faire prêteur. Encore une fois, on n'emprunte pas une somme pour elle-même, puisqu'on ne la garde point; ce qu'on emprunte réellement, ce sont les divers objets contre lesquels on se hâte de l'échanger; objets qui procurent ou des jouissances immédiates, — et en ce cas pourquoi le prêteur me prendrait-il gratuitement pour substitut? — ou des profits que le prêteur eût pu faire à ma place en gardant son capital. On a dit avec raison que le prêt gratuit rendu obligatoire aboutissait tout droit au communisme et supposait en principe la négation du droit de propriété, c'est-à-dire du droit de disposer de son bien à telles conditions qu'on juge convenable, et que l'emprunteur juge convenable d'accepter.

Une question se présente ici : Pourquoi l'opinion a-t-elle plutôt condamné les profits des prêteurs d'argent que ceux de toute autre classe de prêteurs? La réponse est facile : C'est d'abord parce que l'argent étant considéré comme la richesse par excellence, et étant en conséquence l'objet principal de l'ambition de chacun, tout ce qui semblait ajouter aux difficultés de l'emprunter devait naturellement frapper les esprits beaucoup plus vivement que les circonstances qui paraissaient n'affecter que le prix des choses; et, ensuite, parce que la plupart des prêts se faisant sous cette forme, c'était aussi presque toujours à l'occasion d'argent que les riches exerçaient leur rigueur sur le pauvre. Si dans la suite des temps, l'opinion est devenue moins hostile envers les prêteurs d'argent, c'est que, d'une part, les charges du prêt sont devenues chaque jour de moins en moins pesantes, et que, de l'autre, les rigueurs dont la loi a armé le prêteur se sont aussi constamment modérées.

On n'aura pas de peine à conclure des observations précédentes que proscrire le prêt à intérêt, ce serait paralyser l'industrie. Un très-grand nombre de gens laborieux

et intelligents ne peuvent vivre et faire vivre leur famille qu'en recourant à des emprunts pour se procurer les instruments de travail. Les avances cesseraient dès l'instant où les capitalistes n'en retireraient aucun fruit. Flétrir le prêt à intérêt, c'est décourager l'épargne, et avec elle l'avenir des classes qui aspirent à devenir capitalistes; c'est donc tuer dans son germe le progrès social.

Nous avons avancé cette proposition que le communisme était au bout de la négation du prêt à intérêt. On aurait tort de voir là une de ces phrases comminatoires qui indiquent moins une conclusion nécessaire qu'une simple tendance funeste. Il est clair pour quiconque se rend compte des choses que la gratuité du crédit aboutit à la gratuité universelle, c'est-à-dire au régime de la pure communauté. Si le possesseur d'une somme d'argent n'a pas le droit de la faire fructifier et d'en tirer un revenu, le possesseur d'une terre ne saurait la louer à un fermier qui la cultive, moyennant un fermage. Pas plus que l'argent, en effet, la terre n'engendre spontanément un revenu. En outre, l'intérêt ou loyer du capital entre pour une part considérable dans le prix de chaque produit (ou service); comment distinguer exactement ce qui revient à l'élément salaire exclusivement? Le seul moyen de se tirer d'embarras en présence d'une pareille difficulté, c'est d'établir la gratuité absolue ou le communisme. Propriété, capital, intérêt de l'argent, échange libre des services, tout disparaît à la fois en vertu de la plus simple et de la plus impérieuse logique.

II

Éléments de l'intérêt. — Comment ils varient. — Discussion des lois sur l'usure.

Le premier élément de l'intérêt est la privation que s'impose le prêteur qui se dessaisit de son capital en faveur d'un autre.

En dépit de l'évidence, on a contesté pourtant que la

privation fût un élément réel du prêt, et, dès lors, une des bases de l'intérêt. « Celui qui prête, dit M. Proudhon (3^e lettre à M. Bastiat), dans les conditions ordinaires du métier de prêteur, ne se *prive* pas du capital qu'il prête; il le prête, au contraire, précisément parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation; il le prête parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment d'ailleurs pourvu de capitaux; il le prête enfin parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir; parce qu'en le gardant entre ses mains, ce capital, stérile de sa nature, resterait stérile; tandis que, par le prêt et par l'intérêt qui en résulte, il produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler. » Avant toute réponse plus directe, ceci confirme ce que nous venons de dire précédemment, c'est-à-dire que s'il suffit que le prêteur ne se prive pas pour qu'il n'ait pas le droit de toucher un intérêt, c'en est fait de la propriété. Celui qui a trois châteaux, dont deux lui sont à peine connus et qui n'en habite qu'un seul, vingt maisons, plusieurs milliers d'hectares de forêts, pourra être réduit à la portion congrue par le législateur, sans éprouver de *privation* au sens où le célèbre socialiste se sert de cette expression. Mais répondons directement : 1^o il suffit, pour qu'il y ait privation, que celui qui prête un capital ait pu en faire un emploi quelconque. Or, on affirme, sans le prouver, que cet emploi n'est point possible en dehors du prêt. Il est loisible cependant au capitaliste d'acheter une terre ou une usine; et s'il ne veut pas mettre lui-même la main à l'œuvre, il peut toujours s'associer à un agriculteur ou à un manufacturier, appliquer ses fonds à une commandite, acquérir des actions dans une entreprise de navigation ou de transport par chemin de fer, etc., etc. 2^o Bastiat fait remarquer que cet argument attaque la vente aussi bien que le prêt; si l'on peut alléguer que le possesseur d'une somme d'argent ne se prive pas en la prêtant, pourquoi n'en dirait-on pas autant de celui qui vend des objets qu'il possède en trop grande abondance? L'objection

rendrait toute opération de commerce impossible, car il n'y en a pas une seule qui n'ait pour base l'intérêt des capitaux engagés.

Le second élément de l'intérêt est le risque couru par le prêteur, risque représenté par une prime d'assurance. Ce risque change avec les circonstances. Il n'est pas le même dans les pays civilisés et dans les pays barbares, en temps de guerre et en temps de paix, aux époques calmes et aux époques de révolution. Il varie, en outre, avec la situation et le caractère des emprunteurs. La théorie du crédit gratuit remplace la prime du risque par une sorte d'assurance mutuelle qui réunit tous les échangistes dans les liens d'une solidarité universelle, et qui fait peser sur chaque membre de la société une part dans les mauvaises spéculations ou dans les mauvaises chances de tous. On a répondu parfaitement que ce n'est pas là de la justice distributive, car les gens qui présentent des garanties sont placés sur la même ligne que ceux qui n'en offrent aucune (1).

(1) Ces deux éléments, et, en outre, quand il y a lieu, le salaire de l'intermédiaire qui met l'emprunteur en rapport avec le prêteur, nous paraissent constituer les seuls éléments de l'intérêt proprement dit. M. Joseph Garnier, dans ses excellentes études sur les Profits et les Salaires que résume son *Traité d'Economie politique*, en admet cinq. Ces cinq éléments se rapportent, selon nous, plus rigoureusement au loyer qu'à l'intérêt, avec toutes les circonstances indiquées par l'auteur. Ils complètent d'ailleurs heureusement, sur plusieurs points, notre analyse. Voici le passage de M. J. Garnier :

L'intérêt n'a pas une base unique ; en l'analysant avec attention, on peut y remarquer cinq éléments bien distincts :

1° Le loyer proprement dit, compensation que l'emprunteur fait au prêteur (valeur pour valeur, service pour service), pour l'usage, la location ou transport d'un instrument d'industrie ; il a sa légitimité dans la *privation* que s'impose le

Il suffit de nommer ces deux éléments essentiels de l'intérêt pour comprendre que la variabilité en est une condition inséparable. Se dessaisir d'un capital n'impose pas en tout pays et en tout temps une privation égale au prêteur. Il est certain que, dans les lieux et aux époques où la moyenne des profits industriels est élevée, la privation se fait plus sentir à lui que dans ceux où il ne pourrait tirer de son capital qu'un médiocre revenu. Il ne l'est pas moins que, dans les lieux et aux époques où le capital est rare, la privation est également plus grande. Enfin, même quand le capital est abondant, la privation pourra être plus sensible, si la majeure partie du capital est employée dans des entreprises d'où il faudrait le retirer. Cette dernière cir-

prêteur et dans l'avantage que l'emprunteur espère retirer de l'emploi auquel il le destine.

2° La *prime d'assurance* destinée à couvrir le risque de non-remboursement que court ou croit courir le prêteur avec l'emprunteur qu'il accepte.

3° Le *prix du travail* du prêteur, travail de soins, de surveillance, de garde, analogue à celui de détenteur de tout autre instrument. Cet élément est même souvent susceptible de se subdiviser, car il comprend, par exemple, le salaire ou la commission de l'intermédiaire, qui met le prêteur en rapport avec l'emprunteur; il comprend encore tous les autres frais de production, s'il y en a.

4° D'un *amortissement* ou part nécessaire pour entretenir le capital ou le renouveler au fur et à mesure, si c'est un capital de nature à se détruire.

5° Dans certaines circonstances favorables, un excédant sur le loyer courant des capitaux qui se trouvent dans les mêmes conditions, excédant tout à fait analogue au salaire des ouvriers qui se trouvent dans une situation exceptionnelle momentanée ou permanente, comme celle des ouvriers d'un talent supérieur; excédant encore analogue à la *rente* supérieure des terrains plus productifs et plus avantageusement placés.

Dans ces cinq éléments, les deux premiers sont principaux et les deux autres constituent ce qu'on pourrait appeler les Frais de production du capital.

constance explique que l'intérêt puisse être élevé, même avec un capital abondant, si ce capital n'est pas aisément disponible. Elle explique encore que, le capital diminuant, l'intérêt puisse pourtant baisser, si ce capital devient plus disponible, c'est-à-dire se retire des affaires, pour s'offrir aux emprunteurs. Mais il faut ajouter qu'en général la disponibilité du capital est en rapport avec sa quantité qui dépend elle-même du travail actif, de l'épargne facile et abondante, de la rapidité de la circulation, en un mot de tout l'ensemble de circonstances que nous avons précédemment analysées.

La prime destinée à rémunérer la privation et la prime destinée à couvrir le risque peuvent être ramenées à la loi ordinaire de l'offre et de la demande. Plus décroîtra la privation, plus, d'un autre côté, le risque diminuera, plus l'intérêt aura une tendance à diminuer ; mais sous la condition que les capitalistes seront suffisamment nombreux et que les emprunteurs ne seront pas disposés, soit par leur grand nombre, soit par l'intensité de leurs besoins, à en passer par les exigences des prêteurs. Il faut dire, en thèse générale, que l'intérêt ou loyer du capital s'élève ou s'abaisse suivant le rapport de l'offre et de la demande qui sont faites du capital.

On ne peut s'expliquer, en conséquence, l'existence des lois limitatives du taux de l'intérêt que par de grandes confusions sur la nature du prêt et sur le rôle de l'argent. Ces lois n'eussent pas eu raison d'être, si on s'était rendu compte de cette vérité, que l'argent n'est qu'un instrument de travail ou de jouissance analogue à un champ, à une maison, à tout autre capital, en un mot. Craint-on que les *loueurs* n'abusent des *locataires*, alors il faut régler le prix de toute espèce de fermage et de loyer. Bien plus, comme les commerçants peuvent profiter aussi du monopole qu'ils ont de certaines denrées pour en obtenir un prix qui paraîtra fort onéreux à l'acheteur, il faut les soumettre à un maximum. Le fer et le blé, par exemple, ne devront plus se vendre au delà d'un certain taux. Com-

ment la loi pourrait-elle tenir un compte exact de l'abondance des capitaux qui s'offrent à un moment donné ? Comment pourrait-elle tenir un compte, même approximatif, des risques courus par le prêteur, suivant l'infinie diversité des cas individuels ? Depuis Turgot, dans son beau *Mémoire sur les prêts d'argent*, depuis Bentham, dans sa *Défense de l'usure*, il n'est plus permis de douter que de pareilles lois, en contravention avec la loi naturelle et suprême de l'offre et de la demande, ne sont faites que pour être en grande partie éludées, et causent un tort considérable à ceux-là même dont elles prétendent défendre les intérêts. Nous avons vu le gouvernement emprunter maintes fois à des taux supérieurs à celui que fixe la loi de 1807, en matière civile et commerciale, et les diverses institutions de crédit dissimuler, sous le nom de divers droits de commission, l'infraction à la législation établie. Tout le monde connaît les moyens détournés dont les usuriers de profession se servent pour échapper à ses conséquences ; stipulation d'une somme plus forte que celle qui est réellement prêtée, quelquefois une partie de la somme indiquée remise en vieux meubles, en friperies, en marchandises payées vingt fois leur prix. Quelle comparaison peut on faire entre un homme qui, sans fraude, sans détours, prête à 7 p. 100, parce que les capitaux sont rares, et l'usurier qui circonviert un fils de famille ? Ce dernier commet un délit, et quand l'économie politique dit que la loi sur l'usure est une loi contraire aux principes, elle ne dit pas, quoiqu'elle ait été calomniée sur ce point comme sur tant d'autres, qu'il ne faut point étendre dans le Code pénal le cercle des escroqueries ; elle dit seulement qu'il ne faut pas confondre des choses entièrement distinctes. Ceux qui accusent l'économie politique de prendre la cause du capital et de sacrifier le travail et la misère en combattant les lois limitatives du taux de l'intérêt, ceux-là, s'ils sont de bonne foi, se trompent du tout au tout. Les lois sur l'usure n'ont d'autre effet que de diminuer la concurrence des capitalistes, et, en resser-

rant le marché des capitaux, d'en surélever le prix artificiellement. Elles surélèvent en outre ce prix en augmentant pour le prêteur la prime du risque. Il y a longtemps que Montesquieu l'a dit, à propos des pays musulmans : « *Le prêteur s'indemnise du péril de la contravention.* » Ainsi les lois sur l'usure enferment les emprunteurs dans ce dilemme : ou ils ne trouvent pas de capitaux, ou ils les payent plus cher (1).

III.

De la baisse de l'intérêt. — Qu'elle ne dépend pas, malgré l'opinion accréditée, de la quantité d'argent qui se présente sur le marché, mais de la masse des valeurs offertes. — Application de cette proposition à la découverte des mines d'or de Californie et d'Australie.

Il peut se faire *accidentellement* que la hausse de l'intérêt soit un bien; c'est quand elle signifie la vive concurrence des entrepreneurs qui se disputent le capital. Il peut se faire de même *qu'il y ait des cas* où la baisse de l'intérêt soit un mal; c'est quand elle signifie pour les capitalistes la difficulté du placement des capitaux. Il se peut enfin, par suite de la première proposition, qu'il y ait, dans une civilisation prospère, par le seul fait de l'activité laborieuse qui se précipite dans les entreprises, une cause qui *tend* à maintenir l'intérêt à un taux assez élevé, tandis que d'autres causes tendent à le faire baisser; mais, en thèse générale, c'est avec raison que la baisse de l'intérêt, qui atteste avant tout l'abondance des capitaux, a été considérée comme le signe et le moyen du progrès économique. La phrase de Turgot, à ce sujet,

(1) L'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et le Piémont ont proclamé la liberté du taux de l'intérêt. Au moment où nous écrivons, un projet de révision de la législation restrictive de 1807 est soumis au conseil d'État. De récentes discussions au Sénat ont achevé de battre en brèche cette législation arriérée.

a été citée cent fois; nous croyons devoir la citer encore : « On peut regarder le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses. C'est l'abondance des capitaux qui ranime toutes les entreprises, et le bas intérêt de l'argent est tout à la fois le fait et l'indice de l'abondance des capitaux. »

Un des préjugés les plus enracinés dans l'opinion, même chez les hommes éclairés, c'est que la baisse de l'intérêt vient de l'abondance du numéraire métallique. Ce préjugé ayant reparu dernièrement, avec une grande force, à propos des arrivages d'or de la Californie et de l'Australie, il y a une réelle opportunité aussi bien qu'un intérêt scientifique permanent à rappeler les vrais principes sur ce point.

On comprend que ceux qui expliquent la baisse de l'intérêt par l'abondance des métaux monnayés voient d'un œil content, en tout état de cause, l'or abonder et surabonder. Mais, pour partager leur opinion, il faudrait pouvoir échapper à l'une des démonstrations les mieux fondées de l'économie politique. Il y a longtemps qu'elle a établi que l'intérêt se règle sur l'offre et sur la demande *des capitaux de toute espèce*, c'est à savoir de tout cet immense ensemble de valeurs qui sont dans la possession de la société, masse devant laquelle la monnaie représente une valeur presque insignifiante. Si l'on persistait à en douter, nous n'aurions que l'embaras du choix parmi les preuves à opposer à ce doute; il suffit d'ailleurs, pour le combattre, de rappeler que le phénomène économique appelé *intérêt* ou *loyer* s'applique à tous les capitaux et

existerait encore sans la monnaie. Toute avance donnerait droit, outre la restitution pure et simple, à une certaine quantité en sus du prêt, destinée à rémunérer la privation et à couvrir les risques du capital avancé. Bien loin d'être un fait isolé et indépendant, la baisse de l'intérêt de l'argent n'est qu'un signe d'un autre fait plus général, la baisse des profits, sur le taux moyen desquels il se règle nécessairement, le métier de prêteur devenant, s'il dépassait ce taux, recherché au point d'y faire affluer les capitaux, jusqu'à ce que la baisse s'ensuivit, et, s'il était sensiblement au-dessous, devant être abandonné jusqu'à ce que le niveau se rétablît.

On fera peut-être cette objection : l'offre des charruées, des ateliers, des maisons augmentant, leur loyer diminue; pourquoi n'en serait-il pas ainsi des pièces de monnaie? La réponse est aisée, et se tire de la nature même de la monnaie. Supposons l'augmentation de numéraire telle qu'il soit déprécié de moitié. Pourquoi les prêteurs se contenteraient-ils d'un intérêt plus bas? Il faudrait pour cela de deux choses l'une : ou qu'ils fussent devenus plus riches, ou qu'ils se fissent entre eux une concurrence plus vive. Sont-ils devenus plus riches? Non, puisque l'argent s'est déprécié pour eux comme pour tout le monde. Y a-t-il entre eux une concurrence plus animée, un désir plus vif de se dessaisir de leur capital? On ne voit pas qu'une dépréciation qui est égale pour tous pousse les uns plus que les autres à prêter. Il n'y a rien en un mot de changé dans la position des prêteurs et des emprunteurs vis-à-vis les uns des autres, ni dans la situation réciproque des prêteurs; le phénomène de l'augmentation du numéraire doit donc être sans action durable sur le taux ordinaire de l'intérêt.

On ne comprend en aucune sorte comment l'emprunteur pourrait arguer de l'augmentation de la monnaie pour payer un intérêt moindre. Le prêteur serait en droit de répondre que, si la monnaie s'est dépréciée à titre de somme prêtée, il est clair que la dépréciation portera éga-

lement sur la portion qui est restituée à titre d'intérêt. Supposez que 100 francs n'achètent plus autant qu'achetaient naguère 50 francs, il est certain que 5 francs représentant l'intérêt n'achèteront plus que ce qu'achetaient 2 fr. 50 avant la dépréciation. Encombrez tant que vous voudrez le marché d'or et d'argent, la proportion de 5 à 100 restera la même. Le rapport n'ayant pas changé, on ne conçoit pas comment le loyer d'un capital dût être modifié d'une manière quelconque.

M. James Stirling, dans son ouvrage : *De la Découverte des mines d'or*, l'a dit avec justesse : « Supposons que, dans une année de disette, j'emprunte mille quarts de blé, et que je m'engage à rendre cette quantité l'année suivante, en y ajoutant quarante quarts en sus, soit 4 pour 100, à titre de redevance pour le service reçu. Je ne pourrais faire valoir d'aucune façon contre le voisin qui m'a rendu service cet argument, que le blé étant maintenant plus abondant et d'une valeur moindre, il doit se contenter de vingt quarts au lieu de quarante. Il me répondrait naturellement que le chiffre quarante se trouve cette année dans la même proportion par rapport à mille qu'il se trouvait l'année passée, et il pourrait ajouter que si, par suite d'une plus grande abondance, quarante quarts de blé s'échangent aujourd'hui contre une quantité d'argent et de toute autre denrée moindre qu'autrefois, ce serait plutôt une raison d'augmenter que de diminuer le tant pour cent. »

On met encore en avant la baisse de l'intérêt qui a eu lieu depuis la découverte des mines de l'Amérique ; et deux grandes autorités, Locke et Montesquieu, n'hésitent pas à expliquer cette baisse si sensible par l'accroissement dans la production des métaux précieux. La réponse est encore facile. Si l'intérêt a baissé depuis Christophe Colomb, c'est que *tous* les capitaux se sont multipliés par l'effet notamment des progrès de la science et de la mécanique, qui ont si considérablement diminué les frais de production, ainsi que par suite de l'accroisse-

ment des échanges; c'est qu'ils ont pu d'autre part s'offrir avec plus de sécurité. Mais si l'intérêt suivait, comme on le dit, la quantité croissante ou décroissante des métaux précieux, ce n'est pas dans la proportion de 10 à 15 pour 100 qu'il se serait abaissé, ce serait dans une proportion fort supérieure. La différence qui existe entre la quantité dont la monnaie a augmenté et celle dont l'intérêt de l'argent a baissé prouve donc que celle-ci ne dépend pas de celle-là. Des faits non moins concluants achèveraient, s'il était besoin, d'éclaircir ce point sur lequel Hume, Adam Smith, et plus récemment M. Tooke, ont répandu tant de lumière. On trouve plus d'une fois l'intérêt très-bas dans des pays où il y a peu de métaux précieux, très-élevé dans d'autres où les métaux précieux abondent. Dans la patrie même des mines, en Amérique, l'argent était cher. Pendant que le taux ne dépassait pas 4 à Londres ou Amsterdam, il était environ de 10 à la Jamaïque. Le taux s'est maintenu en général très-moderé en Angleterre, où les métaux précieux figurent pour une proportion moindre dans les échanges, et a été presque constamment plus haut en France, malgré leur plus grande abondance. L'exemple tout récent de l'Australie et de la Californie est encore plus décisif. En Australie, il y a peu de temps, l'intérêt était de 15 à 25 pour 100; en Californie, il était de 36 pour 100! Il nous semble que cet exemple porte le coup de mort à cette proposition, que le taux de l'intérêt dépend de la quantité de l'or ou de l'argent.

Cependant il serait excessif de nier qu'une grande quantité de monnaie, affluant sur le marché, ne puisse avoir un certain effet sur le taux de l'intérêt, et contribuer *momentanément* à le faire baisser dans une certaine proportion. Un accroissement dans le nombre des placements résultera de l'abondance de monnaie survenue à l'improviste, et dont une portion ne sera pas encore absorbée par l'industrie. Tant que s'accomplira l'évolution de l'état ancien à l'état nouveau, tant qu'il existera ainsi une capital moné-

taire flottant et disponible, il y aura un élément de baisse dans la concurrence de ces capitaux en quête de prêt. Mais cet effet ne sera que passager; le nouveau capital monétaire sera hientôt employé dans les diverses branches de la production, personne n'ayant d'intérêt à garder longtemps sous forme d'argent un numéraire plus considérable que celui dont il a un besoin immédiat. En outre, cette cause de baisse, lui supposât-on plus de durée, sera combattue par un élément de hausse, surtout dans les opérations à long terme, les prêteurs réclamant une prime d'assurance pour se couvrir des risques de la dépréciation.

CHAPITRE IV

DES PROFITS.

Le *profit* ne se confond pas avec l'intérêt et le loyer du capital. Essayons de faire comprendre leurs différences. Le profit représente la rémunération éventuelle du capital; l'intérêt ou le loyer en représente la part assurée. Le premier s'applique à un capital engagé dans la production directement par son possesseur, le second est perçu par le propriétaire d'un capital, uniquement comme rémunération de la privation et des risques. Le profit est la rémunération, variable comme toujours, suivant le cours du marché, du risque particulier couru dans l'entreprise. Si l'entreprise est en perte, le dommage ne sera pas supporté par le propriétaire de l'usine ou du magasin auquel un loyer fixe est dû en tout cas, ni par le bailleur de fonds, ni par le salarié, mais par l'entrepreneur. Tout profit doit excéder le loyer ou l'intérêt du capital soit fixe, soit circulant; et l'expérience fait voir qu'il ne suffit pas qu'on perçoive un intérêt ou un loyer pour réaliser un profit. A l'idée de profit se joint ordinairement celle de *benefice*, quoiqu'elle n'en soit pas inséparable. On dit les profits du capitaliste et les bénéfices de l'entrepreneur. Dans ce dernier cas, au rôle joué par le capital se mêle le rôle du travail. L'entrepreneur, en effet, est le premier des travailleurs par les qualités que son emploi exige et par la responsabilité qu'il assume. Ce n'est ni un pur capitaliste, ni un simple ouvrier salarié. « Il lui faut, dit J.-B. Say, du jugement, de la constance, une certaine

connaissance des hommes; il doit pouvoir apprécier avec quelque exactitude l'importance de son produit, le besoin qu'on en aura, les moyens de production dont il pourra disposer. Il s'agit de mettre à l'œuvre un grand nombre d'individus; il faut acheter ou faire acheter des matières premières, réunir des ouvriers, trouver des consommateurs; il faut avoir une tête capable de calcul, capable d'estimer le prix de la production, et de le comparer avec la valeur du produit terminé. Dans le cours de toutes ces opérations, il y a des obstacles à surmonter, qui demandent une certaine énergie; il a des inquiétudes à supporter, qui demandent de la fermeté; des malheurs à réparer pour lesquels il faut de l'esprit de ressource. Enfin, le métier de l'entrepreneur veut qu'on ait de l'invention, c'est-à-dire le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et les meilleurs moyens de les réaliser. (*Cours complet d'Écon. polit.*, ch. VIII.) De même M. Dunoyer a tracé pour ainsi dire l'idéal du bon entrepreneur (t. II de son livre : *la liberté du travail*). Rien de plus naturel et de plus juste que de telles qualités et les efforts qui les mettent en œuvre donnent droit à une rémunération exceptionnelle.

Dans les entreprises formées au moyen de la réunion d'un grand nombre de fractions du capital, les *actionnaires* qui fournissent ce capital ne participent que dans une faible mesure à la gestion de l'entreprise, et leur rémunération ne comprend, en conséquence, que la part éventuelle, afférente à leur capital. Cette espèce de profit s'appelle le *dividende*.

A peine est-il besoin de le dire : ces termes que l'analyse économique distingue se trouvent fréquemment réunis dans la réalité d'une manière presque indissoluble. L'entrepreneur d'industrie, le fermier ou entrepreneur agricole, le commerçant, seraient fort embarrassés eux-mêmes, dans beaucoup de cas, de discerner la part de l'intérêt et du loyer de leurs instruments de travail, capitaux engagés et capitaux *fongibles* (circulants), de la part du

bénéfice, et à plus forte raison, de les évaluer exactement. On a cité l'exemple de l'épicier de village travaillant avec un capital de deux ou trois mille francs, et gagnant par an, sept, huit, neuf cent francs; il est clair que la plus grande partie de ce revenu représente le salaire de ses peines. Dans le revenu d'un avoué, l'élément salaire est évidemment surbonné, au contraire, à l'élément profit. Il suffit d'un peu d'attention, non pour distinguer toujours bien rigoureusement dans un revenu total ces éléments différents, mais pour en reconnaître la présence.

Plusieurs économistes, notamment Smith et plus particulièrement encore Ricardo, se sont attachés à prouver que, toutes les fois que la condition de la libre concurrence peut se réaliser, les profits des différentes industries sont égaux. Voici le raisonnement sur lequel s'appuie cette proposition. Tel gagne 10 pour 100 à fabriquer des chapeaux, tel ne gagne que 5 pour 100 à produire de la laine. Qu'est-ce que cela prouve? Que la demande des chapeaux est beaucoup plus active que la demande de la laine, qu'il y a beaucoup trop de capital employé à la production de la laine, et pas assez à la production des chapeaux. Eh bien, un certain nombre de capitalistes entrepreneurs passent d'une catégorie à l'autre, et alors le nombre des producteurs de chapeaux augmentant, les profits de cette espèce de producteurs diminuent, tandis que le nombre des producteurs de laine diminuant, leurs profits haussent, et la baisse d'un côté, la hausse de l'autre continuent jusqu'à ce que les deux chiffres se rencontrent. C'est ainsi que les liquides se mettent de niveau. — Cela arrive en effet tous les jours. Il est très-vrai que, généralement parlant, on agit selon son intérêt; il est vrai encore que le capital en général est plus ou moins mobile, et qu'en conséquence il se porte vers l'emploi où il y a le plus de profit à espérer. Cependant, ce théorème de Ricardo est-il d'une vérité qui ne souffre pas de très-nombreuses exceptions? Il faudrait pour cela supposer, d'un côté, la liberté absolue pour les industriels de faire ce que bon leur semble, il faudrait les

supposer dégagés de tout lien, de tout intérêt, de tout sentiment, de toute habitude et de toute loi contraires à leur libre mouvement; il faudrait supposer, d'un autre côté, les capitaux aussi mobiles, aussi maniables, aussi faciles à transporter que les billets de banque qui passent d'une poche dans une autre. Mais les choses ne se passent pas ainsi, on le sait, et pour faire abstraction des causes qui modifient cette liberté d'allure, il faut être dominé bien plus par des besoins de rigueur logique que de scrupuleuse observation. Les capitaux sont loin, fort loin d'offrir cette mobilité de l'eau qu'on leur donne pour image. Il faut donc opposer, à l'absolu de la règle de Ricardo, cette autre règle qui n'est pas moins vraie : *Les déplacements de capital équivalent, dans un grand nombre de cas, à une déperdition de capital.* Selon la remarque qu'en a faite Rossi, cela est particulièrement vrai du capital fixe. Voici un fabricant de coton. Il a une vaste manufacture, des bâtiments considérables, des métiers; il veut demain appliquer ses matériaux à la pêche de la baleine, parce que, dans cette industrie, les profits sont plus grands. Soit, mais on ne pêche pas la baleine avec des métiers, on ne pêche pas la baleine avec des maisons, on ne pêche pas la baleine avec des machines à vapeur. Qu'en faire donc? Les vendre? Mais si ce fabricant de coton veut quitter son industrie, parce que les profits y sont moindres que dans celle qu'il veut exercer, trouvera-t-il un acheteur qui veuille le remplacer purement et simplement? Non, cet acheteur aimera mieux aller pêcher la baleine à la place du fabricant en question, avec son capital mobile. Force sera donc audit fabricant de laisser son capital sans emploi ou de s'en défaire à des prix très-bas. Soit par suite de leur nature qui les fixe plus ou moins au sol, soit par suite d'obstacles de nationalité, d'habitude, de méfiance, les capitaux ne se déplacent donc pas aussi facilement qu'on l'imagine. Les mêmes observations s'appliquent aux hommes. On aurait beau dire qu'à 500 lieu d'ici les profits sont de 7 au lieu de 3 pour 100, il y a bien des capitalistes qui aimeraient encore

mieux garder leur capitaux auprès d'eux et les surveiller eux-mêmes que d'en confier la surveillance à des yeux étrangers ou de les déplacer. On peut, en thèse générale, considérer les capitaux comme cosmopolites; on le doit même, si on ne veut pas aboutir à une économie politique étroite et tombant au-dessous des faits; mais encore faut-il savoir reconnaître, à moins de substituer encore une fois à l'observation une logique d'école qui paraît peut s'en soucier, les résistances que des faits réels aussi, comme la diversité des langues, des mœurs, des religions, des lois, comme l'éloignement et les distances, opposent à ce cosmopolitisme. Dites que ces faits qui contrarient votre théorème vont s'atténuant, tandis que la facilité des déplacements de capital va s'augmentant, ainsi que la disposition à une sociabilité économique plus grande chez les hommes, rien de mieux; mais ne supprimez pas tous ces éléments de résistance d'un trait de plume. Ricardo, on le verra bien encore dans le chapitre suivant, a beaucoup trop abusé de ce procédé d'abstraction qui passe souvent par-dessus les faits, de cette espèce de *mathématique* inflexible, dans une science qui, avant tout, emploie la méthode expérimentale des sciences naturelles.

C'est le même économiste qui, prenant des proportions arithmétiques pour des réalités économiques, a imaginé entre les profits et les salaires un antagonisme désastreux dont notre chapitre sur le capital a déjà fait justice. La question importante pour l'économiste, pour le philanthrope, pour le philosophe, pour l'homme d'État, n'est pas de savoir si les salaires et les profits peuvent s'élever proportionnellement ensemble par rapport l'un à l'autre: l'important est que les salaires s'élèvent sans appauvrir les capitalistes, et *vice versa*. La loi de tendance qui communique le mouvement de hausse aux salaires par le progrès de la civilisation, fait, il est vrai, baisser aussi les profits de chaque portion du capital; mais qu'importe encore si le capital augmente en masse et donne lieu, somme toute, à un plus grand revenu? En fait, les hauts

profits, attestés par le nombre et l'élévation du chiffre des fortunes, et le prix élevé de la main-d'œuvre peuvent parfaitement subsister ensemble; les États-Unis d'Amérique en sont la preuve vivante. Que le capital soit rare, au contraire, les entrepreneurs n'en souffriront pas moins que les ouvriers.

Les circonstances qui diversifient le taux des profits ont été notées avec le même soin que celles qui influent sur celui des salaires dans les diverses professions. Il est clair, au reste, qu'elles ont moins d'action. Si l'on veut considérer la chose *objectivement*, pour parler le langage de l'école, il n'y a pas même de diversité possible. Quel que soit l'emploi qu'on a fait du capital, on peut dire, comme un empereur romain, que les écus ne sentent jamais mauvais. Mais si cela est vrai de l'argent prêté, cela l'est-il des capitaux qu'on fait valoir soi-même dans une industrie? Non, assurément. Les hommes flétris par l'opinion, exposés à mille dangers, qui faisaient la traite, ne se contentaient pas du taux ordinaire des profits dans une industrie honorée et offrant sécurité; autrement, pourquoi eussent-ils fait la traite? Smith parle des profits du savant; car ce sont de véritables profits, indépendants du salaire qu'il perçoit pour sa peine. Ces profits sont certainement fort au-dessous de ceux qu'obtient tel ou tel entrepreneur. D'où vient la différence? De ce que le savant, — et ceci s'applique au plus grand nombre des professions dites libérales, — reçoit sa rémunération sous une autre forme que l'argent, en considération, en estime, peut-être en gloire et en dignités (1). Cela vient, en der-

(1) Il ne faudrait pas abuser pourtant de ce raisonnement. La constitution de la propriété littéraire importe au plus haut degré à une rémunération moins idéale de celui qu'on nomme le savant. M. Jobart, de Bruxelles, a soutenu la perpétuité de la propriété littéraire et artistique. En ce qui concerne les inventions, la thèse de M. Jobard a rencontré plus d'un contradicteur, particulièrement M. Ch. Renouard dans son *Traité*

nière analyse, de ce que ses productions sont moins *demandées* en général que celles de l'industrie immédiate-ment utile, à moins qu'elles ne participent elles-mêmes de ce caractère d'application directe et fructueuse qui les met à un plus haut prix, à les considérer comme une simple marchandise, que les sublimes découvertes d'un Newton, d'un Cuvier et d'un Laplace. Outre le profit matériel, il faut donc, dans l'évaluation de ce que rapporte un capital, tenir compte de l'élément moral. C'est ce qui explique qu'en France, où une considération ridiculement exclusive s'applique aux fonctions publiques, où le goût de l'officiel est poussé jusqu'à la manie, où enfin on dit d'un homme qui n'est ni ministre, ni sous-préfet, ni garçon de bureau, ni garde-champêtre, qu'il n'est *rien*, tant de gens aiment mieux être des fonctionnaires mal rétribués que trouver dans des occupations indépendantes un revenu plus élevé. Il est vrai que l'idée d'une *sécurité* plus grande s'attache aussi à ces fonctions, en dépit des révolutions. — C'est ce qui explique encore pourquoi le petit commerce, le commerce de détail, doit chercher des profits considérables. D'abord, sans doute, plus les entreprises sont petites, plus la proportion des frais généraux est grande, et en conséquence les chances de pertes considérables; plus les entreprises sont petites, plus la concurrence est possible; il y a donc plus de chances à courir dans le petit négoce que dans le grand. Mais, indépendamment de cela, le petit commerçant n'obtient pas cette compensation morale qu'obtient le grand négociant. Tel homme consentira bien à se faire entrepreneur d'une grande manufacture de bière, de coton, de drap et de toile, qui, pour rien au monde, ne voudrait se mettre dans une boutique et débiter des mètres de toile ou des cruches de bière. Sans doute, toutes ces professions sont très-respec-

des brevets d'invention. Parmi les critiques les plus judicieuses qui l'ont combattue, nous citerons les articles de M. Frédéric Passy insérés dans le *Journal des Économistes*.

tables, mais toujours est-il que qui fera une chose ne fera pas l'autre; il s'ensuivra que ceux qui remplissent la fonction, considérée comme subalterne, exigeront une compensation pécuniaire, et qu'ils l'obtiendront, si leur industrie n'est pas trop encombrée et, bien entendu, si les produits de cette industrie sont recherchés par le public.

Le plus ou moins de dépenses qu'un apprentissage exige doit se résoudre de même, *cæteris paribus*, en profits plus ou moins élevés; ici encore, quoique dans l'usage on dise plus généralement salaires, le mot de profit est plus juste, et, à la grande rigueur, celui d'intérêt ou de loyer le serait encore plus.

Il faut ajouter à ces considérations le caractère *aléatoire* des profits dans quelques industries; il doit en résulter pour elles une certaine prime, de même que nous venons d'indiquer que les carrières qui offrent une sécurité exceptionnelle présenteront de moindres avantages pécuniaires. Les entreprises maritimes, les professions d'avocat, de médecin, d'artiste, et d'autres également fécondes en mécomptes et en naufrages, sont de ce genre. Il est certain que, toujours dans la supposition qu'un certain équilibre subsiste entre l'offre et la demande des services, il y a là une cause d'élévation pour les profits. Ces sortes de professions ont quelque chose qui rappelle la loterie où il y a peu de gagnants et une multitude de perdants, et c'est même, ont dit plusieurs économistes, et notamment l'économiste espagnol Flores Estrada qui développe cette thèse, parce qu'il y a tant de capitaux perdus que les gagnants obtiennent un si beau lot.

Autre cause de variation : il y a pour le capital comme pour le travail des emplois fixes, permanents, dans lesquels la demande, à moins de circonstances tout à fait extraordinaires, n'éprouve ni interruptions, ni inégalités; il y en a d'autres, dans lesquelles les mêmes conditions ne se rencontrent pas, et qui, au contraire, ont pour caractère l'éventualité, l'inégalité dans la demande. Il est évident que les capitalistes, tout aussi bien que les travailleurs

voués à ces derniers emplois, ne peuvent proportionner leurs profits au taux moyen, en ne calculant que le temps effectif pendant lequel leurs capitaux sont occupés. Le *chômage*, l'*incertitude de l'emploi* et le plus ou moins de *probabilité du succès*, de même que les *agrément*s ou *désagrément*s de tel ou tel emploi du capital, forment donc encore un élément avec lequel il faut compter. Tel est le cas de l'aubergiste dans certains pays, des maîtres de poste, des entrepreneurs d'établissements de bains. Sans doute, le voyageur peut trouver cet aubergiste trop exigeant; mais enfin, s'il demande dans la bonne saison, lui qui doit chômer pendant plus de six mois, au delà de ce que demanderait celui qui tient un hôtel dans un pays où les voyageurs abondent toute l'année, il est fondé à le faire. On a remarqué que cette variation, dans ce dernier cas, comme dans les autres, est plus apparente que réelle, car, fixez la période économique comme bon vous semblera, prenez la période d'une année, si vous voulez, encore faut-il qu'au bout de l'année, le terme moyen des profits soit, *autant que possible* (réserve importante que nous avons posée), retrouvé pour tous les capitaux.

Rossi a tiré de là une observation pratique d'une importance extrême (1). « On commettrait, dit-il, une étrange erreur, si, poussant le principe si fécond de la division du travail au delà des justes limites que la raison et l'expérience lui assignent, on en tirait cette conséquence que les mêmes hommes ne doivent jamais passer d'une occupation à une autre; ce ne serait point l'application, ce serait l'exagération du principe. Qu'arrive-t-il dans plus d'un pays, comme la Suisse, par exemple, et comme certaines parties de la France? Il arrive qu'il est quelquefois possible de rapprocher, de concilier deux industries, de manière précisément à empêcher le chômage du capital (et du travail), l'une de ces industries venant fournir de l'ouvrage dans les saisons où l'autre n'en donne pas.

(1) *Cours d'Économie politique*, t. III.

Ainsi, il y a des pays où le même homme qui exécute les travaux de l'agriculture, qui garde les troupeaux, qui fabrique le fromage dans la saison, emploie ensuite les longues soirées de l'hiver, la saison morte pour l'agriculture, aux différents travaux de l'horloger, du fabricant de chapeaux, ou de telle autre industrie analogue. C'est là un des avantages des pays où il a été possible d'établir la grange et l'étable à côté de la fabrique de coton, à côté de la filature; dans ces pays il n'y a guère de chômage, ce qui fait que l'ouvrier peut nous donner son travail à meilleur marché, parce qu'il réunit les salaires qu'il gagne comme ouvrier de manufacture à ceux qu'il gagne comme agriculteur. Cela explique, en partie du moins, comment un État essentiellement méditerranéen, éloigné de tout port de mer, pour qui les communications sont difficiles, pour qui le travail est, pour ainsi dire, une faveur qu'il est obligé de mendier à toutes les puissances qui l'entourent, un État qui n'a point de douanes, ni de lois protectrices ou soi-disant protectrices de l'industrie, peut lutter cependant et avec succès, dans plusieurs branches, avec des pays bien placés géographiquement et protégés par des douanes. C'est qu'il y a moins de frais dans cet État, c'est qu'il y a moins de chômage; c'est qu'il y a des éléments d'économie dans la production qui ne se trouvent pas ailleurs. »

Bien d'autres observations de détail pourraient compléter ce que nous venons de dire des profits. En voilà assez pour s'en faire une idée exacte. Nous finirons par une remarque essentielle : c'est que plus une nation, plus l'humanité avance en civilisation, plus il y a d'individus qui vivent de profits, plus le profit, en y joignant ici l'intérêt et le loyer, figure pour une grande part dans la rétribution des travailleurs. Rien de plus clair, en effet. C'est le capital, soit en avances, soit en talents acquis et en qualités dues à l'éducation, que le loyer ou le profit rémunère. En ce sens, il y a tels ouvriers dans la rémunération desquels, bien que le nom de salaire la désigne dans le

langage ordinaire, le profit entre pour la part la plus considérable. Dans les classes supérieures, le salaire, nous l'avons dit, ne figure que pour la plus faible part de la rétribution. Plus les classes inférieures deviendront capables d'autre chose que du labeur purement matériel, plus l'élément du profit (ou loyer) viendra se mêler à leurs salaires. Ce qui n'est, au surplus, qu'une nouvelle face de cette proposition, que le développement du capital, sous toutes les formes, est la mesure de l'état général de la civilisation et du bien-être des peuples.

CHAPITRE V

DE LA RENTE ET DE LA THÉORIE DE LA RENTE FONCIÈRE

PAR RICARDO.

I

De la rente.

Outre le salaire et le profit résultant des causes que nous avons énumérées, n'y a-t-il pas des cas où le propriétaire d'un instrument de travail obtient un avantage qui n'est proportionnel ni au travail accompli ni au capital accumulé, où, par le seul fait de la supériorité de l'instrument qu'il possède, il obtient un surplus qui lui est octroyé pour ainsi dire à titre gratuit? Éclaircissons ceci par quelques exemples. Voici deux auteurs : tous deux ont reçu une éducation également coûteuse, tous deux ont dépensé pour l'accomplissement de leur œuvre une quantité égale d'efforts et d'argent. Toucheront-ils nécessairement le même prix de leur travail? Personne ne répondra : oui; tout le monde sait, au contraire, que l'un pourra être remboursé tout au plus de ses avances et de ses peines, tandis que l'autre recevra un prix magnifique du produit de ses veilles. D'où vient cela? C'est que l'un, quoi qu'il fasse, ne sera jamais qu'un écrivain médiocre, tandis que le second tient du ciel, comme on dit, ce privilège qui n'appartient qu'à quelques-uns, le talent, ou ce don infiniment plus rare encore qui n'est réservé qu'à un petit nombre d'élus, le génie. Sans doute, si cet homme exceptionnellement doué n'avait ni pris de peine ni fait

de frais pour cultiver son esprit, s'il n'avait pas mis en dehors, au prix des efforts les plus méritoires, les talents hors ligne qui forment son lot, il ne recevrait aucun avantage de ses semblables ; il serait, à ce point de vue, au-dessous de celui qui n'obtient tout juste que le salaire de son travail, que le loyer de ses avances et de ses talents *acquis* ; mais il n'est pas besoin de remarquer que là n'est pas la question. Elle gît tout entière en ce point, qu'à égalité de travail et de capital, l'un reçoit peu, l'autre beaucoup ; que l'un, creusant péniblement son sillon pendant toute une vie, se croira fort heureux s'il arrive seulement à l'aisance, tandis que l'autre parvient, moyennant des efforts que nous pouvons même estimer bien inférieurs, non-seulement à une éclatante renommée, mais à la richesse, sous la condition, bien entendu, que les produits de son intelligence soient de ceux auxquels le public met un prix.

On peut renouveler la même expérience sur la masse des professions. Il se peut faire sans doute que l'immense majorité des avocats, des médecins, ne gagne que des salaires, c'est-à-dire la rémunération des peines prises, et que des profits, c'est-à-dire qu'elle soit remboursée de ses avances en y joignant un certain bénéfice. Mais ici encore est-ce sur le travail, est-ce sur la quantité du capital avancé que se règle le gain annuel ? L'évidence montre qu'il s'en faut de beaucoup qu'il en aille ainsi. Indépendamment de ces éléments d'appréciation, on admet que les uns sont, par le fait seul d'un jugement plus droit, plus pénétrant, plus étendu, de facultés plus brillantes, en un mot d'une supériorité qui n'est pas due tout entière au labeur, plus à même de rendre des services efficaces à l'humanité. De même que pour le poète, de même que pour le mathématicien ou le physicien, de même que pour le musicien ou pour le peintre, cette supériorité est reconnue par une certaine prime qui peut dépasser bien des fois le salaire et le profit proprement dit ; ce fait se produira même, disons-le, à l'égard de ces professions,

avec une certitude d'autant plus grande, que le genre de services qu'elles rendent est toujours sûr d'être fort recherché. On peut, selon les temps et selon les lieux, manquer de goût pour le vrai et pour le beau, tandis que jusqu'ici malheureusement l'humanité n'a manqué ni de procès ni de maladies.

Ce que nous disons des professions s'applique de même aux industries proprement dites. Là aussi il s'en faut que les aptitudes soient également réparties. Quoi qu'en aient dit le philosophe Helvétius et le pédagogue Jacotot, il y a des différences et des inégalités natives entre les intelligences; les agents qui se livrent à la production sont loin de présenter le même genre de facultés industrielles. Tout le monde n'a pas en soi ce qui fait le bon armateur, le banquier habile, le spéculateur à la fois hardi et prudent; tel réussira assis à son comptoir qui échouerait dans les entreprises hasardeuses des expéditions lointaines ou dans les jeux non moins hasardeux de la Bourse. Indépendamment du travail et du capital, il est trop incontestable qu'il y a la catégorie des incapables, celle des hommes médiocres et celle des gens d'esprit, et que les *natures* d'esprit ne varient guère moins que leur *degré* de capacité. Dans ce monde de l'industrie, il s'en faut aussi que les producteurs n'obtiennent tous que le prix de leurs efforts et de leur capital. Cela n'a pas même lieu dans la classe qui vit plus spécialement de salaires, dans la classe des ouvriers. Il y a des ouvriers *artistes* qui, sans prendre plus de peine, qui, sans avoir fait d'avances en rapport avec la forte paye qu'ils reçoivent, touchent vingt ou trente francs par jour. Ici encore apparaît ce *surplus* qui n'est ni salaire ni profit, qui n'en est pas moins un élément réel du prix des services, et que la société de tout temps a considéré comme formant le dû parfaitement légitime de celui qui a reçu en partage tel ou tel don heureux, telle ou telle faculté exceptionnelle, pourvu que les hommes la jugent aussi utile pour eux qu'elle est rare en elle-même.

Voici enfin un autre exemple qu'on a coutume de citer comme servant à caractériser le phénomène dont nous cherchons à rendre compte, et qu'on a même le tort de citer exclusivement, comme s'il était le seul de son espèce, comme si l'instrument de travail qu'il désigne était le seul qui donnât lieu à ce surplus, lequel ne rémunère aucun travail, aucune épargne. Deux hommes également laborieux, également intelligents, appliquent une quantité égale de capital à deux fonds de terre. Ces deux terres que nous supposons n'avoir encore supporté d'autres frais que ceux qu'ont pu nécessiter la découverte, l'occupation et le défrichement, ces terres donneront-elles nécessairement au bout de l'année un produit de la même valeur? Ne se pourra-t-il pas faire que l'une paye strictement les peines du cultivateur et rembourse ses avances, tandis que l'autre laissera un excédant, tout comme les industries que nous avons nommées? Assurément, dans la supposition que ces deux terres soient plus propres l'une et l'autre à la culture du blé qu'à toute autre culture, il ne s'ensuivra pas qu'elles produisent pour cela une égale quantité de blé au bout de l'année ou du blé d'une égale valeur. L'une se trouvera dans une situation plus favorable, l'autre dans une situation moins heureuse; il suffira d'un degré de sécheresse ou d'humidité de plus pour amener de notables différences quant au produit et quant à la valeur du produit. Nous verrons tout à l'heure si on ne s'est pas exagéré beaucoup les différences et les effets de la fertilité naturelle des terres; mais que cette différence de fertilité naturelle soit radicalement niée, c'est ce qui ne paraît ni plus ni moins raisonnable que de nier les différences et les degrés d'aptitude dans les facultés humaines.

Eh bien! cet excédant, ce surplus, que nous venons de voir se produire dans des cas si divers, c'est ce qu'en langage économique on appelle la *rente*.

La rente, telle que nous venons de la définir ou plutôt de la montrer, est donc un phénomène réel. Elle est, en outre, un phénomène beaucoup plus général qu'on ne l'a

prétendu. Est-elle de même un fait légitime, si tant est que la légitimité d'un fait nécessaire et général puisse faire question ?

Pour prouver l'illégitimité de la rente, voici l'argument qu'on a mis en avant : la rente n'est point la rémunération du travail et de l'épargne ; de quel droit donc un individu qui n'a rien fait pour cela, la percevrait-il de préférence à tout autre ? N'envisageant à tort, nous le répétons, la question de la rente qu'au point de vue de la propriété foncière, on a conclu, par suite, que cette propriété donnant lieu à un revenu, fruit d'un don purement gratuit de la nature, était illégitime. Un logicien emporté, partant de ce principe et s'appuyant, en outre, sur les déplorable concessions d'économistes qui reconnaissent dans la propriété un fait qui ne s'était justifié que par ses résultats, une *usurpation* peut-être, mais une usurpation nécessaire et bienfaisante, M. Proudhon a signifié au *propriétaire* son congé dans les termes énergiques qui sont dans toutes les mémoires.

Sans qu'il soit nécessaire de nier la rente pour établir le droit du propriétaire, on peut répondre à ceux qui soutiennent qu'elle entraîne l'illégitimité de la propriété :

1° La rente n'a rien d'illégitime, puisqu'elle ne choque aucun droit. Les mots de privilège et d'iniquité ne sont point synonymes. Il n'y a de privilège inique que celui qui nuit à autrui en empêchant le développement de ses facultés. Si une chance heureuse constitue par elle seule une injustice, la beauté, la vigueur, la santé, l'esprit, sont de grandes injustices, car ils ne sont pas également répartis entre les hommes. Mais en quoi donc les hommes *privilegiés* qui jouissent de ces avantages, auxquels s'attache si souvent une rémunération économique, dépouillent-ils ceux qui en ont été privés ou qui ne les ont qu'à un degré moindre ? Au contraire, si tout le monde était faible de corps et d'esprit, la richesse générale dont profitent les impotents et les intelligences débiles serait moindre. De même, mon voisin, en appliquant à sa terre une dose d'efforts et de ca-

pital qui ne dépasse pas celle que j'applique à la mienne, produit un quart en sus ; en quoi cela me fait-il tort ? Si je retire de la mienne le profit ordinaire, de quoi me plaindrais-je ? La production en plus de mon voisin est un gain non-seulement pour lui, mais pour la société, comme l'est toute augmentation de produit, obtenue par le concours des agents naturels, à l'aide d'une machine plus parfaite, c'est-à-dire plus économique. S'efforcer de ramener à l'égalité absolue les conditions dans lesquelles se développent les hommes est une gageure impossible. Cette inégale répartition des destinées, qui fait que l'un naît dans un état barbare et l'autre dans une civilisation avancée ; tel, dans un climat meilleur et sur une terre plus libre et plus heureuse ; celui-ci, au sein d'une famille où il ne reçoit que d'honorables exemples et qui lui transmet l'aisance, celui-là, dans une famille héréditairement misérable et vicieuse cette inégale répartition qui comble les uns d'un bonheur presque continu, tandis que la vie des autres n'est qu'un tissu de chagrins et d'amertumes, est le secret de Dieu. Il faut chercher à atténuer cette inégalité en ce qu'elle a de désastreux ; il est inutile de la nier. En toutes choses, il y a deux parts à faire : la part de la liberté et de la responsabilité humaine, la part de la nature, de l'instinct, du bonheur, de ce que les théologiens, exprimant un fait naturel dans un langage mystique, ont appelé la *grâce*. On peut admettre cela sans sacrifier la notion du droit le moins du monde. Encore une fois, l'injustice n'est pas en ce que certains hommes jouissent de quelques avantages sans les avoir gagnés par un surcroît de travail ; elle serait en ce qu'ils eussent acquis ces avantages aux dépens du travail d'autrui ; c'est en cela, en cela seulement, que la spoliation consiste.

2^o On concevrait les réclamations de ceux qui condamnent la propriété foncière au nom de la rente, si cette propriété restait, en effet, à l'état de monopole en quelques mains exclusives. Mais il n'en est pas ainsi. Les capitaux de l'industriel et du commerçant à chaque instant achè-

tent la terre. Le privilège de ces terrains exceptionnels, et que l'on cite sans cesse, comme le Clos-Vougeot, a été cent fois vendu et revendu. Le dernier vendeur ne manque pas de mettre cette valeur exceptionnelle dans le prix de sa vente, comme elle était déjà pour lui comprise dans le prix d'achat. Si la terre est douée de si exorbitants privilèges, en vertu de ce monopole qui excite votre indignation, pourquoi donc les capitaux ne la recherchent-ils pas de préférence à toute autre forme de propriété ? Pourquoi y a-t-il des moments où les placements agricoles sont les moins recherchés ? Ne sait-on pas que la terre, dans l'état actuel de l'industrie rurale, du moins en France, donne, en général, un revenu moindre que les autres emplois du capital, et que, si elle est recherchée néanmoins, c'est en vue de la sécurité, des jouissances spéciales et de l'espèce de considération qui s'attachent à cette espèce de possession ?

3° La condamnation de la propriété foncière, au nom de la rente, celle-ci même étant réputée illégitime, ne serait théoriquement acceptable que si la rente équivalait à la totalité ou à la plus grande partie du revenu foncier. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Combien de terres ne rendent point de rentes ! Combien de terres ne rendent que le profit du capital engagé ! Que de terres ne rendent pas beaucoup au delà du salaire de celui qui les cultive ! Quand la rente figure comme élément, combien de fois n'est-ce pas dans des proportions extrêmement minimes ! Comme on l'a fort bien dit (1), » s'il était possible de décomposer la rente et d'en séparer les éléments constitutifs dans un pays riche et florissant, on serait étonné du peu pour lequel compterait dans l'ensemble la part venue du sol, alors qu'il était inculte ; à peine demeurerait-elle perceptible à côté de ce qu'y ont ajouté les capitaux dépensés dans l'intérêt de la production, et les épargnes de

(1) Dans l'article : RENTE DU SOL du *Dictionnaire de l'Économie politique*, par M. H. Passy.

travail dues aux progrès de la science rurale. » Mais cette décomposition de ce qui appartient à la rente et de ce qui revient au profit n'est pas possible. Comment donc s'y prendrait-on pour exhérer le propriétaire de la part du revenu que représente la rente, la seule qu'au nom de la prétendue injustice qu'on y découvre on pourrait se dire fondé à lui retirer? A chaque instant, on risquerait d'empiéter sur le profit dû aux avances faites, soit par le propriétaire actuel, soit par les propriétaires antérieurs, sous formes d'engrais, de clôtures, de nivellements, etc. Ainsi, non-seulement, le revenu foncier en totalité échappe aux anathèmes de M. Proudhon et de ses disciples, mais la portion équivalente à la rente échappe à leurs prises.

Cette manière d'envisager la rente implique-t-elle l'adoption de la théorie célèbre à laquelle Ricardo a attaché son nom et des conséquences que cette théorie entraîne? Pour répondre à cette question, il faut exposer cette théorie elle-même.

II

Exposition et critique de la théorie de la rente foncière d'après Ricardo.

Nous rappellerons, en peu de mots, quelle est la théorie de la rente d'après Ricardo. Nous donnons d'ailleurs, en note au bas de la page, le morceau célèbre dans lequel l'économiste anglais expose son système, et à cause de son importance, et parce que beaucoup de lecteurs de ce traité élémentaire ne recourront peut-être pas à l'original lui-même (1). Aux yeux de Ricardo, la mise en

(1) La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paye annuellement au propriétaire.

« Supposons deux fermes contiguës, ayant une même étendue

culture des terrains se fait successivement d'après leur ordre de fertilité. Plus la population s'accroît, plus on est

due, et un sol d'une égale fertilité, mais dont l'une, pourvue de tous les bâtiments et instruments utiles à l'agriculture, est de plus bien entretenue, bien fumée et convenablement entourée de haies, de clôtures et de murs, tandis que tout cela manque à l'autre. Il est clair que l'une s'affermira plus cher que l'autre ; mais, dans les deux cas, on appellera rente la rémunération payée au propriétaire. Il est cependant évident qu'une portion seulement de l'argent serait payée pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol, le reste représenterait l'intérêt du capital consacré à amender le terrain et à ériger les constructions nécessaires pour assurer et conserver le produit. Adam Smith donne parfois au mot rente le sens rigoureux dans lequel je cherche à le restreindre, mais le plus souvent il l'emploie dans le sens vulgairement usité... Quand je parlerai de la rente, je ne désignerai sous ce mot que ce que le fermier paye au propriétaire pour le droit d'exploiter les facultés primitives et indestructibles du sol.

« Lorsque les hommes font un premier établissement dans une contrée riche et fertile, dont il suffit de cultiver une très-petite étendue pour nourrir la population, ou dont la culture n'exige pas plus de capital que n'en possèdent les colons, il n'y a point de rente ; car qui songerait à acheter le droit de cultiver le terrain, alors que tant de terres restent sans maître et sont par conséquent à la disposition de quiconque voudrait les cultiver ?

« Par les principes ordinaires de l'offre et de la demande, il ne pourrait être payé de rente pour la terre, par la même raison que l'on n'achète point le droit de jouir de l'air, de l'eau, ou de tous les autres biens qui existent dans la nature en quantités illimitées. Moyennant quelques matériaux, et à l'aide de la pression de l'atmosphère et de l'élasticité de la vapeur, on peut mettre en mouvement des machines qui abrègent considérablement le travail de l'homme ; mais personne n'achète le droit de jouir de ces agents naturels, qui sont inépuisables, et que tout le monde peut employer. De même le brasseur, le distillateur, le teinturier, emploient continuellement l'air et

obligé d'attaquer des terrains d'une qualité inférieure. Voici ce qui s'ensuit. Ricardo remarque qu'à une même

l'eau dans la fabrication de leurs produits ; mais, comme la source de ces agents est inépuisable, ils n'ont point de prix. Si la terre jouissait partout des mêmes propriétés, si son étendue était sans bornes et sa qualité uniforme, *on ne pourrait rien exiger pour le droit de la cultiver*, à moins que ce ne fût là où elle devrait à sa situation quelques avantages particuliers. C'est donc uniquement parce que la terre varie dans sa force productive, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une quantité inférieure ou moins bien situés sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. Dès que, par suite des progrès de la société, on se livre à la culture des terrains de fertilité secondaire, la rente commence par ceux des premiers, et le taux de cette rente dépend de la différence dans la qualité respective des deux espèces de terre.

« Dès que l'on commence à cultiver des terrains de troisième qualité, la rente s'établit aussitôt pour ceux de la seconde, et est réglée de même par la différence dans leurs facultés productives. La rente des terrains de première qualité hausse en même temps, car elle doit se maintenir toujours au-dessus de celle de la seconde qualité, et cela en raison de la différence de produits que rendent ces terrains avec une quantité donnée de travail et de capital. A chaque accroissement de population qui force un peuple à cultiver des terrains d'une qualité inférieure pour en tirer des subsistances, le loyer des terrains supérieurs haussera.

« Supposons que les terrains nos 1, 2, 3, rendent, moyennant l'emploi d'un même capital, un produit net de 100, 90 et 80 quaters de blé. Dans un pays neuf où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où par conséquent il suffit de cultiver le n° 1, tout le produit net restera au cultivateur, et sera le profit du capital qu'il a avancé. Aussitôt que l'augmentation de population sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver le n° 2, qui ne rend que 90 quaters, les salaires des laboureurs déduits, la rente commencera pour les terres n° 1 ; car il faut, ou qu'il y ait deux taux de

époque et dans le même marché il n'y a qu'un seul prix pour le blé de même qualité ; la même règle s'applique à

profits du capital agricole, ou que l'on enlève 10 quarts de blé ou leur équivalent, du produit n° 1 pour les consacrer à un autre emploi. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive le terrain n° 1, ces 10 quarts en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur du n° 2 obtiendrait le même résultat avec son capital, soit qu'il cultivât le n° 1, en payant 10 quarts de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver le n° 2 sans payer de loyer. De même, il est clair que, lorsqu'on aura commencé à défricher les terrains n° 3, la rente du n° 2 devra être de 10 quarts de blé ou de leur valeur, tandis que la rente du n° 1 devra atteindre 20 quarts, le cultivateur du n° 3 ayant le même profit, soit qu'il cultive le terrain n° 1 en payant 20 quarts de rente, soit qu'il cultive le n° 2 en en payant 10, soit enfin qu'il cultive le n° 3 sans payer de rente.

Il arrive assez souvent qu'avant de défricher les n.ºs 2, 3, 4, ou les terrains de qualité inférieure, on peut employer les capitaux d'une manière plus productive dans les terres déjà cultivées. Il peut arriver qu'en doublant le capital primitif employé dans le n° 1, le produit, quoiqu'il ne soit pas doublé ou augmenté de 100 quarts, augmente cependant de 85 quarts, quantité qui surpasse ce que pourrait rendre ce capital additionnel, si on le consacrait à la culture du terrain n° 3.

« Dans ce cas, le capital sera employé de préférence sur le vieux terrain, et constituera également une rente : la rente étant toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Si avec un capital de 1,000 liv. sterl. un fermier retirait de sa terre 100 quarts de blé, et que, par l'emploi d'un second capital de 1,000 liv. sterl., il eût un surcroît de produits de 85 quarts, son propriétaire serait en droit, à l'expiration du bail, d'exiger de lui 15 quarts ou une valeur équivalente, à titre d'augmentation de rente ; car il ne peut y avoir deux taux différents pour les profits. Si le fermier consent à payer 15 quarts de blé en raison de l'augmentation de produits obtenue par l'addition de 1,000 liv. sterl. de capital, c'est

toutes les autres productions agricoles, à celles des mines, des pêcheries, etc. Un autre fait également certain pour

parce qu'il ne saurait en faire un emploi plus profitable. Ce serait là le taux courant proportionnel des profits ; et si l'ancien fermier n'acceptait pas la condition, un autre se présentait bientôt, prêt à payer au propriétaire un excédant de rente proportionné au profit additionnel qu'il pourrait retirer de sa terre.

« Dans ce cas, comme dans le précédent, le dernier capital employé ne donne pas de rente. Le fermier paye, à la vérité, 15 quarts de rente, eu égard à l'augmentation du pouvoir productif des premières 1,000 liv. sterl. ; mais pour l'emploi des secondes 1,000 liv. sterl., il ne paye pas de rente. S'il venait à employer sur la même terre un troisième capital de 1,000 liv. sterl., produisant en retour 75 quarts de plus, il payerait alors pour le second capital de 1,000 liv. sterl. une rente qui serait égale à la différence entre le produit des deux capitaux, c'est-à-dire à 10 quarts ; la rente des premières 1,000 liv. sterl. hausserait de 15 à 25 quarts, et les dernières 1,000 liv. sterl. ne payeraient point de rente.

« S'il y avait donc beaucoup plus de terres fertiles qu'il n'en faut pour fournir les substances nécessaires à une population croissante, ou s'il était possible d'augmenter le capital employé à la culture des vieux terrains sans qu'il y eût aucune diminution de produits, la hausse des rentes deviendrait impossible, la rente étant l'effet constant de l'emploi d'une plus grande quantité de travail donnant moins de produits.

« Les terres les plus fertiles et les mieux situées seraient les premières cultivées, et la valeur échangeable de leurs produits serait réglée, comme celle des autres denrées, par la somme de travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente.

« La valeur échangeable d'une denrée quelconque, qu'elle soit le produit d'une manufacture, d'une usine ou de la terre, n'est jamais réglée par la plus petite somme de travail nécessaire pour sa production dans des circonstances extrêmement favorables, et qui constituent une sorte de privilège. Cette valeur dépend au contraire de la plus grande quantité de

Ricardo, c'est que les différents propriétaires qui envoient leur blé (ou autres denrées agricoles) sur le marché n'ont

travail industriel que sont forcés d'employer ceux qui n'ont point de pareilles facilités, et ceux qui, pour produire, ont à lutter contre les circonstances les plus défavorables, celles sous l'influence desquelles il est plus difficile d'obtenir la quantité nécessaire de produits.

« C'est ainsi que, dans un établissement de bienfaisance où l'on fait travailler les pauvres au moyen de dotations, le prix des objets qui y sont fabriqués sera, en général, réglé, non d'après les avantages particuliers accordés à cette sorte d'ouvriers, mais d'après les difficultés ordinaires et naturelles que tout autre ouvrier aura à surmonter. Le fabricant, qui ne jouirait d'aucun de ces avantages, pourrait, à la vérité, n'être plus en état de soutenir la concurrence, si ces ouvriers favorisés pouvaient suppléer à tous les besoins de la société; mais s'il se décidait à continuer son industrie, ce ne serait qu'autant qu'il retirerait toujours de son capital les profits ordinaires, ce qui ne pourrait arriver s'il ne vendait ses articles à un prix proportionné à la quantité de travail industriel consacré à leur production.

« Ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédant de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente qu'on paye au propriétaire. La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employée à le produire sur les dernières qualités de terrains ou d'après cette portion de capital qui ne paye pas de rente. Le blé ne renchérit pas, parce qu'on paye une rente; et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes. Cela n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs, mais ne diminuerait nullement la quantité de travail nécessaire pour faire venir des produits bruts sur les terrains cultivés les moins productifs.

« Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production utile, et cela, en raison du surplus qu'on en retire sous la

pas eu les mêmes frais à supporter. Les uns ont eu à faire de fortes avances à la terre; les autres, mieux secondés par

forme de rente. Et cependant, à l'époque où les terrains sont le plus fertiles, le plus abondants, le plus productifs, ils ne donnent point de rente; et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent, — le travail donnant moins de profit, — qu'on détache une partie du produit primitif des terrains de premier ordre pour le payement de la rente. Il est assez singulier que cette qualité de la terre, qui aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, ait été considérée, au contraire, comme ce qui lui donnait une prééminence marquée. Si l'air, l'eau, l'élasticité de la vapeur et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des qualités variables et limitées; si l'on pouvait, de plus, se les approprier, tous ces agents donneraient une rente qui se développerait à mesure qu'on utiliserait leurs différentes qualités. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités, et plus hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents, parce que des quantités égales de travail industriel donneraient moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps, la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

« Si l'excédant de produit qui forme la rente des terres est réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans, les machines récemment construites deviennent moins productives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur aux marchandises fabriquées, non-seulement avec ces machines, mais avec toutes celles du pays; et l'on payerait alors une rente à ceux qui posséderaient les machines les plus productives.

« La hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale, et de la difficulté de se procurer des subsistances pour le surcroît de population; *c'est un signe*, mais ce n'est jamais une cause de la richesse; car la richesse s'accroît souvent très-rapidement pendant que la rente reste stationnaire, ou même pendant qu'elle baisse. La rente hausse d'autant plus rapidement que les terrains disponibles dimi-

les circonstances naturelles, obtiennent autant ou même plus à moins de frais. Or, quel sera le régulateur général du prix du blé sur le marché? Sera-ce le blé qui a été obtenu le moins coûteusement? Évidemment non; car, s'il en était ainsi, les producteurs qui ont eu à supporter des frais plus considérables ne recouvreraient pas leurs avances, et ils abandonneraient la culture. Ce sera donc le prix du blé le plus chèrement obtenu qui déterminera le prix général. On voit par là qu'entre les frais de production des propriétaires les plus favorisés et le prix courant du blé sur le marché, il y a une différence, un écart, une marge ouverte à leur profit. C'est cette différence qui constitue la *rente*. Tandis que les uns, en vendant audit prix courant, ne font que couvrir leurs frais et recueillir le prix de leurs avances et de leurs peines, établi au taux moyen des profits sur le marché général, les autres recueillent, par le simple résultat de la demande qui s'est accrue, un certain surplus; ce surplus, cette rente, ajoute Ricardo, est un *effet* du prix établi sur le marché; elle n'en est nullement la cause. Ce qui fait hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédant de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente qu'on paye au propriétaire. La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employée à le produire sur les dernières qualités de terrains. L'économiste anglais ajoute, et d'ailleurs toute son argumentation repose sur cette proposition, que s'il s'agissait de biens donnés en quantité illimitée, ce fait de la rente ne saurait se produire. Mais il n'en est pas ainsi

nient de facultés productives. Là où la richesse augmente avec plus de vitesse, c'est dans les pays où les terres disponibles sont les plus fertiles, où il y a le moins de restrictions à l'importation, où, par des améliorations dans l'agriculture, on peut multiplier les produits, sans aucune augmentation proportionnelle dans la quantité de travail et où, par conséquent, l'accroissement des rentes est lent. » (Ricardo, *Principes de l'Économie politique*, chap. 2. *De la Rente de la terre.*)

de la terre. Elle est limitée en quantité, en même temps que sa qualité n'est pas uniforme. En admettant même qu'on n'attaquât pas un terrain de seconde ou de troisième qualité, on serait dans la nécessité d'appliquer plus de capital aux terres fertiles; or, il s'en faut qu'en appliquant deux ou trois fois plus de capital à la terre, on obtienne nécessairement deux ou trois fois plus de produits. La rente se manifesterait donc dans cette dernière supposition, comme dans celle de la mise en culture des sols de qualité inférieure; et, dans le fait, les deux suppositions se réalisant concurremment, la rente doit se produire à ce double titre.

Cette théorie est-elle vraie? Quelle est, s'il y a lieu de distinguer, la part de vérité et d'erreur qu'elle contient? Les vives critiques dont elle a été l'objet dans ces derniers temps, particulièrement de la part de F. Bastiat, en France, et de M. Carey, aux États-Unis, auront-elles passé comme non avenues et sans laisser de traces dans la science?

Sur quel fondement d'abord repose la théorie de Ricardo? Sur cette supposition que, les terres étant naturellement inégales en fertilité, ce sont les plus fertiles qui ont été cultivées les premières. Nous avons admis avec Ricardo comme un fait cette inégalité naturelle; nous verrons dans un instant qu'il est infiniment loin d'avoir l'importance que Ricardo lui accorde. Nous essayerons de montrer, en outre, combien il s'en faut que cette inégalité de situations respectives et d'avantages soit un fait spécial à la terre, et surtout inhérent à l'*inégalité de la fertilité naturelle*. Attachons-nous maintenant à la proposition de Ricardo : *la mise en culture selon le degré décroissant de fertilité*. Cette proposition, disons-nous, est le fondement même de la théorie; en effet, de quoi s'agit-il? D'expliquer la formation de la rente par la hausse croissante du prix des subsistances. Comment donc, si cette hausse vient elle-même éminemment de la mise en culture des terrains de qualité inférieure, aurait-on le droit de sou-

tenir, comme on l'a fait, que l'ordre de la mise en culture n'est qu'un des accessoires de la théorie?

Or, il faut le dire avec le célèbre économiste américain, M. Carey, et surtout avec l'expérience et la vraisemblance, la mise en culture par ordre de fertilité est une hypothèse chimérique. Ce n'est qu'à la longue que le caractère plus ou moins fertile des terres se découvre. Comment voulez-vous que l'habitant des forêts primitives ou même des terrains récemment défrichés, ait deviné, dans des temps où l'agriculture commençait à peine, que tel terroir sera favorable au développement d'une graine appelée froment, graine originaire on ne sait d'où, et qu'on n'a vue nulle part à l'état natif; tel excellent pour cet arbrisseau nommé l'olivier, qui doit venir, Dieu sait quand, de la Phocée, tel pour le maïs de l'Asie Mineure, tel autre pour la pomme de terre de l'Amérique, etc.? Ces primitifs agriculteurs, qu'on nous montre décidant avec une sûreté presque infaillible de la fertilité respective des territoires, ne rappellent-ils pas ces sauvages dont nous entretenons quelques philosophes du xviii^e siècle, lesquels sauvages agitent la question de savoir s'ils se mettront en société et quelles seront les conditions du contrat, tranchant ainsi du premier coup des problèmes qui demandaient des siècles pour être non-seulement résolus, mais agités?

M. Carey s'est efforcé de démontrer que partout l'homme commence et ne peut commencer le défrichement que par les terrains maigres et faciles. Sans entrer dans la discussion détaillée de cette assertion à laquelle son auteur a consacré les développements les plus étendus, et qui, prise absolument, ne serait qu'une exagération opposée à l'hypothèse de Ricardo, il est certain qu'elle est beaucoup plus satisfaisante pour le sens commun. Les faits l'attestent : ce n'est qu'à une époque très-avancée qu'on a attaqué les forêts vierges, endigué les rivières pour en cultiver les bords, desséché les marais, assaini les plaines humides, enfin, mis en culture ces terrains qui, présentant une cou-

che de terre végétale profonde, formée par les débris de la vie végétale et animale, sont destinés à offrir une fertilité sans égale. La puissance qui a entrepris cette œuvre immense, c'est le capital, c'est l'intelligence humaine munie de la science et de l'industrie. OEuvre difficile, toujours coûteuse à maintenir, qui ne peut se relâcher un seul instant sans que la *nature*, avec ses ronces, ses inondations, ses marais empestés, ses animaux malfaisants, ne se hâte de reprendre le terrain conquis par l'homme.

Mais ici l'on insiste : — Qu'importe, ont dit quelques économistes, qu'importe l'ordre de culture ? Du moment que l'on reconnaît une inégalité de production dans les différentes parties du sol, il y a inégalité de revenu, il y a une *rente*. — Nous ne nions pas, on l'a vu plus haut, le fait de la rente. Nous disons seulement qu'en supposant la mise en culture des terres de moins en moins fertiles, Ricardo s'est condamné à soutenir implicitement que le travail grossier, peu intelligent des premières époques, est le mieux rémunéré ; qu'il s'est condamné à attribuer à la rente une importance disproportionnée, à appeler de ce nom ce qui est un véritable profit, le profit de longues avances, faites pour le défrichement, l'appropriation, la mise en culture des terres actuellement les plus fertiles ; terres dont la fertilité n'a été ni découverte ni exploitée sans frais, alors même qu'elle n'a pas été absolument créée de main d'homme. Il s'est condamné par suite aux plus tristes conséquences contre lesquelles on est heureux de voir s'élever l'observation et l'analyse. Si la culture va des terres les plus productives aux moins productives, la conséquence fatale qui en résulte, c'est qu'une tendance énergique pousse au renchérissement continu. Vainement l'auteur de la théorie de la rente foncière a-t-il admis lui-même que diverses causes, comme l'amélioration des cultures et la liberté du commerce, peuvent atténuer cet effet. La tendance à la cherté n'en subsiste pas moins avec la cause qui lui est assignée ; et nous avons vu, en citant

l'opinion de Ricardo à propos des *salaires*, qu'il avoue pleinement cet effet, non pas comme une simple tendance, mais comme une réalité. L'humanité, placée en face de terres qu'il assimile à une série de machines de forces décroissantes, doit obtenir et obtient en fait, selon lui, de plus en plus péniblement, la subsistance qui lui est nécessaire, subsistance à laquelle il a joint, en vertu de la même loi, les matières premières de l'industrie. Admettez, au contraire, que l'ordre indiqué par Ricardo n'a rien de nécessaire et qu'il est à beaucoup d'égards l'inverse de l'ordre vrai ; admettez que l'on allie le plus souvent des terrains maigres et faciles à ceux qui, grâce à l'application du capital, acquièrent ou développent une fertilité nouvelle, ce sera le travail intelligent, le travail scientifique des dernières époques qui sera le mieux rémunéré, et l'humanité tendra vers l'abondance des subsistances et des matières premières. Que le prix nominal de ces denrées agricoles reste élevé, il importe peu, si leur abondance augmente relativement à la population, si moins de travail est en mesure d'acheter plus de produits. Dès lors l'antagonisme qu'on prétend établir scientifiquement entre les effets qui se produisent dans l'*industrie* et ceux qui se produisent dans l'*agriculture* aura cessé de subsister ; la fertilité de l'*industrie agricole* et non celle de la *terre* considérée à part du travail et du capital, sera reconnue comme le fait dominant par la science économique, ouvrant au progrès, de ce côté, comme de tous les autres, une carrière sans limites assignables.

On ne saurait donc admettre comme une chose indifférente que l'ordre indiqué par Ricardo soit exact ou non. Mais, au sujet de ses conclusions relatives à la cherté, on s'est demandé si le fait n'était pas d'accord avec sa théorie, si réellement le monde, à mesure qu'il se civilise, ne présente pas le contraste affligeant de la diminution dans le prix des objets manufacturés, et de l'augmentation de valeur des produits agricoles. La question vaut la peine d'être examinée pour elle-même ; l'intérêt économique

qu'elle présente est immense ; et, au point de vue du problème soumis à l'examen, il est d'une extrême importance de savoir si l'observation donne, en effet, raison à Ricardo et à son école.

Il serait peu digne d'esprits sérieux de céder sans examen à la plainte qui se fait à cette heure même entendre de tous côtés, en France surtout, sur le renchérissement des vivres ; c'est un fait qui s'explique par diverses causes : par l'abondance de l'or, qui cause une cherté purement nominale, par l'entassement soudain dans quelques grands centres de nombreuses populations que les travaux publics ont appelées à s'y grouper, par l'augmentation surtout de la consommation qui soutient ou élève les prix. On doit se demander, pour faire une réponse aussi sérieuse que l'est la question elle-même, si, depuis un espace de temps aussi considérable, le prix des subsistances a suivi ce mouvement progressif. Or, voici des faits (recueillis et cités par M. H. Passy) qui attestent le contraire. Si l'on prend la peine de relever dans les actes authentiques, échappés à la destruction, les chiffres relatifs au prix des journées de travail, ainsi qu'à celui des denrées, tels qu'ils se sont rencontrés dans les mêmes lieux, aux mêmes moments, on reconnaîtra que la valeur échangeable du blé était au moins égale à ce qu'elle est à présent. Ainsi, dans la Normandie les salaires agricoles n'équivalaient, à la fin du XII^e siècle, qu'à moins de six litres de froment ; à partir de cette époque, on les voit monter peu à peu jusqu'à la valeur de sept ; et c'est depuis trente ans seulement qu'ils ont excédé celle de huit. Force est bien de conclure de ces faits que le prix réel du blé, sa valeur échangeable n'a pas augmenté dans cette partie de la France. Or, c'est là ce qu'attestent les faits depuis qu'il est devenu possible de les constater. Voici cinquante ans passés que le cours des céréales a commencé à être coté en France. Durant ce laps de temps, la population n'a cessé de croître en nombre et en aisance, et pourtant le prix du blé est loin d'avoir

haussé comme l'attestent les cinq moyennes décennales, à partir de 1800. En Angleterre aussi, les prix, depuis trente années, n'ont cessé de fléchir. Des lois imprévoyantes, les circonstances monétaires, les effets de la guerre s'étaient combinés pour les rendre exorbitants, et, durant les dix années comprises entre 1810 et 1820, la moyenne par hectolitre s'éleva à un peu plus de 38 francs; mais, à partir de cette époque, ils descendirent d'abord à 30 francs, en moyenne décennale, puis à 25, et enfin, avant la réforme des lois céréales qui devait encore accélérer ce mouvement, à un peu moins de 22, c'est-à-dire au-dessous de leur chiffre entre 1790 et 1800. C'est un fait à l'abri du doute, remarque le même auteur, que plus les populations se sont éclairées, et ont crû en nombre et en aisance, plus les parts de subsistances à leur disposition sont devenues abondantes et de bonne qualité. Les journaliers de l'Angleterre, de la France, de la Hollande, de la Suisse, ne sont pas seulement mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient au xv^e et au xvi^e siècle, ou, que ne le sont encore ceux de la Russie, de la Hongrie et de la Pologne, ils sont aussi mieux nourris. C'est en partie de froment et non de seigle seulement que maintenant se compose leur pain. Ils mangent de la viande et des légumes; ils usent de mets moins grossiers et plus variés. Or, comment pourrait-il être ainsi, s'il était vrai que la nécessité d'agrandir le cercle des cultures eût eu pour effet de rendre la production de plus en plus difficile et coûteuse?

Ce qui est vrai, et nous n'avons aucun intérêt à le contester, c'est que les produits de l'industrie agricole n'ont pas baissé de prix proportionnellement à ceux de l'industrie manufacturière; mais est-il nécessaire de recourir à l'hypothèse de Ricardo pour expliquer cette disproportion? Pas le moins du monde. Un auteur dont les conclusions sont plus radicales que les nôtres, puisqu'elles tendent à nier l'existence même de la rente, pour y substituer *dans tous les cas* le profit, mais dont le livre n'est pas moins

recommandable par la portée des aperçus que parle le talent de la polémique (1), donne de ce contraste une explication parfaitement suffisante. Si l'industrie agricole ne peut mettre ses produits à aussi bas prix que l'industrie manufacturière, c'est que, de toutes les industries, elle est celle qui, sans comparaison, emploie le plus de travail humain et le moins de machines. De nos jours on commence à faire de grands efforts pour remplacer le bras, dans la culture, par les puissants agents de nos usines ; mais on est loin d'être arrivé au but. On doit comprendre en conséquence que la hausse des salaires, qui s'est produite aussi pour les ouvriers agricoles, devient une aggravation de frais considérable pour une industrie qui ne sait pas encore supprimer autant de travail humain que les autres.

L'explication de cette *cherté relative* des subsistances se trouve donc en dehors des règles posées par Ricardo. En ce qu'elle a de réel, cette cherté n'équivaut pas nécessairement à une difficulté plus grande de vivre. D'une part, les populations salariées par l'industrie sont devenues plus capables de payer le prix des denrées agricoles en se présentant sur le marché non-seulement plus nombreuses, mais plus aisées. L'augmentation de la demande, causée par l'augmentation de la consommation, rehausse les prix. D'autre part, ce qui fait que le renchérissement réel n'est pas en rapport avec le renchérissement nominal, la valeur de la monnaie s'est abaissée relativement aux subsistances. Enfin, ce que nous avons dit de l'imperfection du travail agricole s'applique non-seulement à l'agriculture proprement dite, mais à tout travail qui a l'alimentation pour objet. Là, en dépit de nos prétentions à l'extrême civilisation, les industries, encore à l'état sauvage et barbare, détruisent sans reproduire. Ainsi le gibier et le poisson, en présence de populations nombreuses, renchéris-

(1) M. R. de Fontenay dans son ouvrage ; *Du Revenu foncier*. (1 vol. Chez Guillaumin).

sent; mais quand nous voudrions et saurons élever le gibier et le poisson, leur prix baissera.

En raisonnant ainsi, on ne fait que tirer la plus naturelle des inductions. Le passé garantit l'avenir, et cela d'autant plus sûrement que nos moyens deviennent de plus en plus habiles, énergiques et multipliés. Pendant que le perfectionnement des procédés agricoles a accru et continue à accroître la quantité des produits, et qu'il permet de réaliser une économie notable sur la production des matières premières, celui de l'industrie manufacturière et surtout l'application des machines ont fourni les moyens de transformer plus facilement et plus économiquement les substances brutes en denrées alimentaires qui donnent plus directement satisfaction aux besoins de l'homme. Les améliorations introduites dans la mouture, améliorations telles que la quantité de grain qui, durant le xvi^e siècle, ne rendait à la meule que 100 livres de farine, en rend maintenant au delà de 190, les perfectionnements de la brasserie, de la distillation des esprits, etc., etc., sont autant d'exemples à l'appui de ces indications. La diminution du prix des objets fabriqués, des vêtements, des instruments et de tout le mobilier agricole, diminution qu'amènent le perfectionnement de l'industrie et le développement du commerce, s'est traduite déjà et se traduira par le même résultat d'économie. Enfin le progrès social et l'augmentation de la richesse ont surtout les plus heureux effets sur les entreprises agricoles par le taux de l'intérêt. Quand celui-ci baisse, il devient possible jusqu'à un certain point d'attaquer des terrains inférieurs et de fournir aux besoins d'une population croissante, sans renchérissement des produits.

Ici se place un argument que Ricardo et ses disciples font grandement valoir en faveur de leur théorie de la rente foncière, à savoir, que la terre est limitée en quantité. Cette limitation de la terre paraît un argument d'une valeur fort contestable en présence de la masse énorme de terres non encore exploitées. D'ailleurs la limitation

de la terre n'est pas la question; il s'agit beaucoup moins de l'étendue de l'instrument que de sa puissance. Or, qui pourrait assigner une limite aux produits agricoles? Qui pourrait dire que la fertilité du sol s'arrête ici et ne doit pas aller jusque-là? Pour soutenir une pareille thèse, il faut fermer les yeux sur le passé de l'humanité, sur ce qui a lieu encore tous les jours. Assurément si le mot de création a un sens, appliqué à l'œuvre de l'homme, c'est, malgré la première apparence, en ce qui concerne la terre. » Ce serait peine perdue que de prétendre énumérer les modifications radicales que l'action de l'homme a fait subir partout au sol. Ici, la nature avait créé des marais et des tourbières, on en a fait des jardins; comme ailleurs au contraire on a transformé des vallées en étangs. Là, elle avait pétri toute une région de granit, on y a remis la chaux qu'elle avait oubliée. Plus loin, c'est un calcaire imperméable à l'air qu'on a désagrégé au moyen de sable; ailleurs, c'est la silice et l'alumine, le gypse, la cendre de la houille ou des schistes, la boue des chemins, l'alcali des plantes marines, la potasse de nos foyers ou l'ammoniaque de nos égouts qui vont enrichir d'éléments nouveaux le sol incomplet. Qui de nous n'a pas vu, dans le court intervalle de vingt ou trente années, des plateaux arides que l'irrigation a couverts de verdure, des argiles jaunes et compactes que la culture a converties en terreau noir et friable, des plaines humides et froides que le drainage a essuyées et réchauffées?

« Dans beaucoup d'endroits, c'est le sol lui-même que l'homme a fabriqué tout entier. Ainsi la Hollande a créé son territoire sur le fond sableux des mers. Aux abords de nos villes, dans les jardins de nos villages, dans chaque *ouche* de nos campagnes, le terrain primitif a disparu sous des couches épaisses de débris organiques. Ailleurs ce sont des roches nues qu'on a couvertes de terres rapportées à grands frais, comme sur les pentes de l'Hermitage et de la Côte-Rôtie. La plupart des vignes de montagne ont exigé peu après les mêmes travaux de création. Ceux qui parlent

de la richesse naturelle des vignobles bourguignons n'ont sans doute jamais eu l'occasion de parcourir les versants supérieurs de la Côte-d'Or; voici ce qu'ils y auraient vu : chaque vigne est entourée de murs à sec, et présente à l'un de ses angles généralement un énorme amas de pierres appelé le *murget*. Quand on calcule ce que *cubent* en certains endroits les murs et les murgets, quand on y ajoute ce que depuis des siècles leur ont enlevé la bâtisse et l'entretien des chemins, on arrive à se convaincre que la couche végétale actuelle a dû être déterrée et triée, par un travail effrayant, dans une masse double ou triple souvent de rochers et de pierrailles. Ce n'est pas tout, cette terre extraite comme un minerai précieux de sa gangue, il a fallu la conserver. Le défouage à la pioche, qui se répète au moins trois fois par an, faisant descendre continuellement la terre, on est obligé assez fréquemment de creuser une tranchée profonde dans le bas de la vigne et de rapporter cette terre tout en haut, au moyen de hottes ou de paniers ronds spécialement destinés à cet usage. Quand la bande est étroite, il peut arriver qu'un vieux vigneron ait ainsi porté toute la terre de sa vigne sur ses épaules; il a bien quelque droit de dire : Ma terre » (1).

En présence de ces faits peu contestables, on est également embarrassé de deux choses, de dire quelle est la limite à la puissance fécondante du travail et du capital s'appliquant au sol, et de parler désormais avec un peu de précision de la fertilité *naturelle*. A mesure que son importance se resserre devant la fertilité *acquise*, elle devient de plus en plus obscure et indiscernable. Quel moyen de bâtir une théorie tout entière sur la *fertilité naturelle*, depuis des milliers d'années que le génie et la main de l'homme passent et repassent ainsi sur la terre, broyant, pétrissant et transformant chaque molécule !

(1) *Du Revenu foncier*, par M. R. Fontenay, p. 155 et 158.

On dit encore : qu'importe que cette fertilité soit naturelle ou acquise? Le fait signalé par Ricardo, c'est à savoir la prime gagnée par la denrée la moins chèrement produite, ce fait n'en est pas moins exact. Il y a des propriétaires qui, à égalité de capital engagé, perçoivent une rente en sus. Nous répondrons : si la fertilité est acquise, il y a des chances immenses pour que ce surplus ne soit que la rémunération de capitaux enfouis, perdus peut-être par des générations entières dans l'amélioration du sol, le prix de mille essais, de mille tâtonnements coûteux. Mais nous admettons le fait, quoique dans des limites restreintes, nous admettons cette prime gagnée par certains propriétaires, est-ce donc là une chose spéciale à l'industrie agricole, et fallait-il imaginer une théorie tout exprès? En tant que la rente dépend de l'accroissement de la demande, on aurait fort à faire de citer tous les cas, dans lesquels une prime analogue à celle dont parle Ricardo est obtenue. Ce phénomène se produit pour les terres, indépendamment de la fertilité, par le rapprochement des grands centres de consommation, et par d'autres circonstances encore; pour les terrains enclos dans l'enceinte d'une ville et servant à la construction des maisons, par le développement d'une population aisée; pour les maisons elles-mêmes, par les effets du même accroissement, ce que tout le monde constate quand le quartier où elles sont établies présente des avantages particuliers; pour la houille, le fer et autres produits de l'industrie extractive, suivant que les divers travaux les réclament davantage; pour toutes les industries enfin, selon que les produits de telle ou telle d'entre elles, à un moment donné, se trouvent relativement plus recherchés. Pour tout cela, il n'est pas nécessaire de recourir aux expressions de qualités naturelles, de fertilité du sol, *de services des agents naturels appropriés, de service de la terre* placé concurremment avec les services de l'homme. Nous pensons qu'on eût bien mérité de la science économique, qu'elle eût gagné en simplicité, en élévation, en vérité, si on eût

écarté ces expressions. Sont-elles purement allégoriques, elles ne doivent pas y prendre place; car la métaphore et l'allégorie ne sont pas le langage de la science. Les prend-on à la lettre, la pensée et le langage doivent être également condamnés; qu'est-ce en effet que le *service rendu* par un agent non intentionnel? On *se sert* de la terre, comme du vent, de l'air, de la lumière; ils nous *servent*, en ce sens qu'ils sont nos serviteurs, nos esclaves, mais sans avoir droit sans doute à aucune reconnaissance ni à aucun équivalent. Qu'est-ce, en vérité, que le droit du carbone, de l'oxygène, de l'hydrogène, etc.? Dites que l'homme se rend service à lui-même à l'aide des agents naturels, comme il rend service aux autres hommes avec l'aide des mêmes agents et ses propres efforts. Mais les *services rendus* à l'homme par la terre, par la nature, cela ressemble par trop à du fétichisme, à de la mythologie! C'est substituer aux services rendus et reçus par les hommes exclusivement, la Terre (on serait tenté de dire Cybèle) se présentant sur le marché économique pour y toucher son salaire, ou, à son défaut, chargeant le propriétaire foncier de ses pouvoirs? Toute cette phraséologie n'a pas peu contribué à communiquer à l'économie politique une mauvaise empreinte de matérialisme, à en fausser l'esprit, à en troubler les déductions. Au point de vue social, elle crée des catégories fâcheuses, des antagonismes funestes, en supposant des classes entières qui rendent des services personnels, échangés au taux ordinaire, en présence d'une classe spéciale de propriétaires agricoles, enfants gâtés de la *nature* et investis sur ses fruits d'une sorte de droit divin (1).

(1) Parmi les ouvrages sur la rente foncière, nous citerons, outre ceux que nous avons indiqués, les *Opuscules sur la Rente foncière*, par M. Mathieu Wolkoff. Ce volume résume les observations présentées dans la Société d'Économie politique de Paris, au sein de laquelle elle a donné lieu à une longue discussion, et celles qui ont été consignées dans le *Journal des*

Economistes, par MM. Joseph Garnier, Ambroise Clément, Boutowski, Cherbuliez, Paillotet, etc. L'auteur y défend Ricardo, mais de manière à prouver qu'il s'en sépare sur bien des points importants. Dans deux articles du *Journal des Economistes*, du 15 janvier et du 15 avril 1856, intitulés : *Revue des recueils étrangers*, M. Wolowski (numéro d'avril, p. 66), analysant l'opinion de quelques savants allemands, s'attache à prouver que la rente est le résultat à la fois du progrès agricole et du progrès économique de la société. La donnée de Ricardo y est combattue dans les termes suivants : « Si la qualité du sol peut constituer un mobile important pour déterminer les établissements primitifs, elle n'exerce point une influence absolue et exclusive. La position de la contrée, le voisinage de lieux habités, et la sécurité plus grande qui en résulte, la proximité d'une chapelle, d'un marché, le choix plus ou moins heureux qui résulte d'une première appréciation des circonstances locales, ont souvent fait donner la préférence à des terrains médiocres. Combien de fois le terrain le plus propre à la production du blé n'a-t-il pas été, durant des siècles, utilisé comme forêt ou comme herbage, parce que cette destination lui a été donnée d'une manière permanente par la distribution économique du domaine ou par sa constitution légale ! Il a fallu des révolutions économiques pour modifier des systèmes de culture perpétués ainsi d'âge en âge, et pour livrer à la charrue de riches territoires laissés en friche. Fréquemment, la distance du village ou des bâtiments d'exploitation a fait négliger la culture du sol le plus riche, tandis que l'avantage de la proximité faisait comprendre dans l'exploitation un terrain moins fertile ; le même résultat s'est produit quand le défaut de ressources a mis le propriétaire d'une bonne terre hors d'état d'en tirer parti, tandis qu'à l'aide d'un capital plus considérable, une mauvaise terre était mise en culture par un propriétaire plus riche.

« On rencontre encore aujourd'hui dans les pays les mieux cultivés de vastes forêts qui s'élèvent sur le sol le plus riche, à côté de pauvres terres à blé, de maigres herbages ou de vignobles plus productifs.

« L'économiste américain Carey signale un autre motif (*Principles of polit. economy*, 1837, et *the Past, the Present and*

the Future, 1848), qui a souvent fait entreprendre en premier lieu la culture des terrains moins productifs. Les colons s'établissent d'abord sur les espaces élevés et sur les terres légères, où l'on n'a pas beaucoup de travail à dépenser, ni de grandes difficultés à vaincre, alors même que le résultat est moins abondant. C'est plus tard seulement, quand la population et le capital ont grandi, que l'on descend dans les plaines pour les défricher et les dessécher, et pour mettre en culture des terrains plus fertiles, mais moins faciles à exploiter.

« Carey arrive jusqu'à poser en principe la négation absolue du célèbre axiome de Ricardo. Il prétend, en invoquant le témoignage de l'histoire, que tant que la population est clairsemée en présence d'espaces surabondants, la culture commence toujours par les terrains de qualité inférieure, et qu'elle ne passe au sol plus fertile qu'alors que l'augmentation du nombre et des ressources des habitants en imposent la nécessité et en fournissent le moyen, car le travail consacré à l'exploitation rurale devient alors de plus en plus intense. — Carey est tombé dans l'exagération en voulant la combattre ; mais si sa doctrine ne saurait être acceptée d'une manière générale, elle suffit pour mettre en évidence les circonstances nombreuses qui contredisent la donnée de Ricardo. Partout où l'accroissement de la population n'oblige point à mettre en culture des terrains de qualité inférieure, mais où l'on passe, au contraire, à l'exploitation de meilleurs terrains, il n'est pas nécessaire que le prix des produits agricoles s'élève pour que la charrue s'attaque à un sol nouveau, et les domaines le plus récemment créés peuvent rapporter une rente plus élevée ou donner des profits plus considérables que les champs auparavant cultivés.

« Rodbertus se prononce dans le même sens (*Soziale Biefen*, Berlin, 1854, p. 197 et suiv.) que Carey pour faire ressortir l'impossibilité logique qui souvent ne permet point de cultiver le sol plus fertile avant celui qui l'est moins. Les eaux des fleuves et des lacs se répandent au loin et rendent le sol inabordable à la culture dans un rayon étendu ; que le niveau de ces grands réservoirs s'abaisse par suite de quelque changement survenu, par exemple, dans l'état des forêts, que la hache ou le feu auront éclaircies, et des milliers d'arpents pourront

être utilement exploités. Les terrains ainsi desséchés possèdent d'excellentes qualités pour la production des céréales. C'est ainsi que l'Elbe et l'Oder, en rentrant dans leur lit, ont richement doté les populations riveraines, qui ont vu succéder à un terrain marécageux les plus riches plaines du nord de l'Allemagne. Dans toutes ces contrées, c'est le meilleur terrain qui a été mis en culture en dernier lieu.

« Nous le répétons, si ce n'est pas là un fait qu'on puisse élever à la hauteur d'un principe absolu, il suffit pour ne pas permettre qu'on généralise le principe opposé de Ricardo. — Tantôt l'on fait succéder l'exploitation d'un sol meilleur à celle d'un sol de qualité inférieure, et tantôt c'est le contraire ; aussi ne saurait-on admettre comme une règle toujours applicable que les frais de production des substances alimentaires augmentent constamment par suite de l'accroissement de la demande, ni que leur prix doive nécessairement s'élever, en présence d'une population croissante, au profit des propriétaires et au détriment des autres membres de la société.

Si l'on rencontre ordinairement le terrain le plus fertile dans le voisinage des habitations, des villages et des cités, et si la fertilité diminue à mesure que le champ s'éloigne, cela signifie simplement que le sol plus rapproché, sur lequel le travail humain s'exerce depuis des siècles, a conquis une qualité supérieure, en vertu de l'exploitation prolongée ; mais on ne doit pas en conclure qu'il fut meilleur dès l'origine que celui qui, situé à une plus grande distance, semble promettre un produit moins avantageux. Il est probable que, dans un temps assez court, le champ nouvellement défriché deviendra, grâce au concours des méthodes améliorantes, tout aussi fertile que celui dont la culture est plus ancienne. »

CHAPITRE VI

LA POPULATION ET LA LOI DE MALTHUS.

Tout, dans nos études précédentes, suppose le fait qu'il s'agit maintenant de soumettre à l'analyse. Ce n'est qu'en vue de la population et par elle que les produits existent. C'est elle qui se livre à ce vaste échange de services. La population est, en un mot, la matière vivante de l'économie politique. Depuis longtemps, les politiques répètent qu'elle est la force et la richesse des États. C'est précisément à l'examen de cette assertion que nous allons nous livrer. A quelles conditions ce développement est-il un bien, et d'abord suivant quelle loi s'opère-t-il, que peut et que doit faire l'espèce humaine pour tirer de cette loi, si l'observation parvient à la constater, le meilleur parti possible, et pour éviter les conséquences funestes qui pourraient en être la suite? Voilà, certes, les plus hautes questions, ajoutons les plus redoutables, que l'homme, sur cette terre, puisse agiter. Seuls les problèmes relatifs à l'âme immortelle l'emportent en intérêt et en importance, et, si c'était ici le lieu, on aurait peu de peine à démontrer, ce qu'il sera d'ailleurs facile d'entrevoir par les considérations qui vont suivre, que la destinée intellectuelle et morale de la masse des hommes s'y trouve à beaucoup d'égards engagée tout autant que leur existence matérielle.

C'est à Malthus que revient le mérite d'avoir agité le premier *scientifiquement* le problème de la population. Nous disons *scientifiquement*; beaucoup d'autres, en effet,

depuis Aristote et Platon, depuis les législateurs de l'antiquité jusqu'aux philosophes du XVIII^e siècle (1), l'avaient entrevu et tranché bien ou mal, et plus souvent mal que bien. A l'époque où écrivit Malthus, la statistique, notamment par l'organe du docteur Price, de W. Petty et du célèbre Euler, avait déjà pris possession de la question et était arrivée à des résultats qui mettaient sur la voie d'une loi plus précise à laquelle obéirait dans ses mouvements ce grand phénomène. Au reste, Malthus n'est ni un Christophe Colomb ni un Newton, bien que ses enthousiastes n'hésitent guère à placer la découverte de la loi de la population qui régit l'humanité à côté de la découverte de la loi d'attraction qui régit les mondes. S'il en était ainsi, si réellement l'auteur anglais avait réussi à communiquer à ses vues ce degré de précision et de certitude mathématique, s'il avait tout donné à la vérité et rien à l'hypothèse, il serait sans conteste le plus grand économiste qui ait paru dans le monde; on doit même ajouter, si l'on songe à l'importance de la loi qu'il a cherché à établir et aux effets immenses qu'aurait l'emploi des remèdes qu'il a conseillés, le premier comme le plus utile des grands hommes. Nous croyons, quant à nous, qu'il y a à faire la part du vrai et du faux dans son système.

Ce système ne consiste pas dans l'idée parfaitement évidente que la population a pour limite la quantité de nourriture disponible. Ce fait, que le simple bon sens affirme, avait déjà été énoncé par Quesnay, Montesquieu, Franklin et plusieurs autres écrivains moins connus. Le système de Malthus est contenu tout entier dans les deux proposi-

(1) Dans notre livre : *J. Bodin et son temps, tableau des théories politiques et des idées économiques au XVI^e siècle*, nous montrons que la question de la population n'est pas restée étrangère aux préoccupations de quelques publicistes de cette grande époque, où l'on trouve le germe, souvent bien développé déjà, de toutes les idées fécondes.

tions suivantes extraites de son *Essai sur le principe de la population* (1).

1° « Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croit de période en période selon une progression géométrique.

2° « Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. »

Ce que Malthus traduit par les chiffres suivants : « La race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256 ; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9.

Voilà qu'elle est la loi de la population, selon Malthus. Tout ce qu'il y a joint n'est qu'accessoire ou conclusion pratique, art pour ainsi dire et non plus science. Tout son titre *scientifique* repose sur la valeur de la loi qu'il exprime, loi qui peut être formulée de la manière suivante, ce qu'elle présente de trop rigoureusement mathématique étant écarté : « Il y a dans la population une tendance à dépasser pour ainsi dire indéfiniment les moyens de subsistance. »

Qu'on n'objecte pas à Malthus que cette loi ne se réalise pas en fait. Une partie de son volumineux ouvrage est consacrée à développer pour plusieurs grands pays les obstacles qui l'empêchent de se réaliser. Ces obstacles sont de deux natures : les uns sont ceux qu'il appelle *préventifs*,

(1) Ce vaste ouvrage a vu pour la première fois le jour en 1803. Il sert de complément et de démonstration à un traité beaucoup plus court que Malthus avait publié sur ce sujet en 1798, en réponse à des propositions de Godwin, qui devait, vingt ans après, chercher à le réfuter.

les autres, ceux qu'il appelle positifs, et que ses commentateurs ont nommés *répressifs* avec plus de justesse et de clarté. Les premiers préviennent les naissances : les seconds amènent la mort des hommes par les épidémies, les famines, etc. Les obstacles préventifs appartiennent à deux catégories opposées : les uns procédant du vice, les autres de la raison. Ceux qui procèdent du vice sont : la débauche, la promiscuité des sexes, la prostitution, la polygamie, qui détruisent la fécondité, l'esclavage enfin qui a le même effet. Les obstacles préventifs dérivant de la raison, consistent dans toutes les mesures de prévoyance qui poussent les hommes à retarder les mariages ou à proportionner le nombre de leurs enfants aux facultés qu'ils ont de les nourrir et de les élever. Selon Malthus, les obstacles répressifs et les obstacles préventifs de mauvaise nature ont joué et jouent un rôle beaucoup plus considérable dans la limitation de la population que les obstacles préventifs résultant de la raison et de la vertu, qu'il appelle *contrainte morale*. La fatalité a exercé, par conséquent, sur les destinées du genre humain, une influence beaucoup plus étendue que le libre arbitre. L'homme doit faire effort pour qu'il en soit désormais autrement, c'est-à-dire pour substituer, autant que possible, l'action de la responsabilité à celle des causes fatales qui limitent la loi de la population ; c'est en pratiquant la contrainte morale qu'il diminuera la foule de ses maux, et que la masse verra s'accroître ses salaires qu'une déplorable concurrence entre ouvriers soumet à des rabais meurtriers ; tous les autres moyens, de quelque mobile qu'ils s'inspirent, et de quelque nom qu'ils se parent, ne sont que des palliatifs, sinon même des aggravations. Mais cette masse humaine s'élèvera-t-elle jamais à cette pratique difficile que l'économiste anglais recommande sous les peines les plus terribles ? Il faut reconnaître que si les vœux de Malthus sont ardents, ses doutes les dominent encore. Après avoir dépeint le bonheur d'un état social où la contrainte morale serait généralement observée, il

ajoute : « Je ne crois pas que parmi nos lecteurs il s'en trouve beaucoup qui se livrent moins que moi à l'espoir de voir les hommes changer généralement de conduite à cet égard. »

I

Ce qu'il y a de vrai dans la théorie de Malthus.

Il serait difficile de contredire l'*Essai sur le principe de population*, quand l'auteur se borne à affirmer le doublement de l'espace dans une période de vingt-cinq ans, du moment que l'espace et l'aliment ne lui font pas défaut. L'exemple de l'Amérique du Nord prouve la réalité de ce doublement, et démontre même par le recensement de quelques parties qu'il peut s'opérer dans un temps moins considérable (1). Depuis 1790, la population américaine n'a cessé d'obéir à la loi signalée par les recensements qui ont servi de point de départ à Malthus. On lit dans les *Éléments de statistique* de M. Moreau de Jonnés un tableau indiquant l'accroissement annuel et la période de doublement du nombre des habitants dans les divers États de l'Europe, calculés sur la moyenne de plusieurs années récentes. Il résulte de ce tableau que la population a doublé : dans le duché de Bade, en 34 ans; en Hongrie, 38

(1) Lorsqu'on examine séparément les recensements des divers États de l'Union, on en trouve plusieurs où la progression d'accroissement a été bien plus rapide que celle de l'accroissement total. La population de l'État de New-York est devenue sept fois plus considérable de 1790 à 1810, en cinquante ans; et neuf fois plus considérable de 1790 à 1850. La population de l'Ohio a récemment triplé en vingt ans, de 1820 à 1840, et quadruplé en trente ans, de 1820 à 1850. Parmi les autres États les plus peuplés, on voit que la Virginie n'a pas doublé en cinquante ans, que la Pensylvanie a juste quadruplé. (Joseph Garnier, *du Principe de la population*. 1 vol. Chez Garnier frères et chez Guillaumin.) Le même auteur établit que l'immigration ne figure que faiblement dans cet accroissement.

ans; en Belgique, 42 ans; en Toscane, 43 ans; en Gallie, 43 ans; dans les États sardes, 44 ans; en Irlande, 50 ans; en Grèce, 51 ans; en Pologne, 52 ans; en Autriche, 52 ans. — Ainsi, dans des pays qui n'ont pas, tant s'en faut, les facilités que rencontrent les Américains du Nord pour l'espace et pour l'aliment, la période de doublement est encore d'une étonnante rapidité, et, si aucun obstacle soit préventif, soit répressif, ne s'y opposait, on a bien vite fait d'arriver au bout d'un petit nombre de siècles à des chiffres exorbitants.

Au reste, ce doublement, dans une période fort courte, lorsque rien ne s'oppose à la multiplication des hommes, pourrait être aisément établi *a priori*. J.-B. Say a fait le raisonnement suivant : « Si nous écartons, dit-il, toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouvons qu'un homme et une femme, mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent donner naissance à douze enfants au moins..... L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de 26 ans..... On voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants sans se reproduire, il en peut élever six qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même; d'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun obstacle à cette multiplication, *la population d'un pays quelconque triplerait au bout de vingt-six ans.* »

Rossi accepte la progression de Malthus et ajoute : « La démonstration est facile. Toutes les fois que vous aurez plusieurs produits ayant chacun une force reproductive égale à celle du producteur, vous arriverez nécessairement à une progression géométrique plus ou moins rapide. Si un produit donne deux et que les nouveaux produits aient chacun la même force productive qu'avait la première unité, deux produiront quatre, quatre produiront huit, et ainsi de suite. Abstractivement parlant, Malthus énonçait donc un principe incontestable et aussi vrai pour l'homme qu'il l'est pour les animaux et les

plantes. Si l'on ne tient pas compte des obstacles, il est évident qu'au bout de quelques années la terre serait couverte d'hommes, comme il est certain que tout le sol serait bientôt couvert de blé et l'Océan rempli de poissons, si rien ne contrariait la force reproductive de chaque grain de blé et de chaque poisson. »

Voici quelques chiffres qui peuvent donner une idée de la puissance virtuelle de cet accroissement. Un seul pied de maïs fournit 2,000 graines, un soleil 4,000, un pavot 32,000, un orme 100,000. Une carpe pond 340,000 œufs. On a calculé qu'une jusquiame peuplerait de plantes le globe en quatre ans, et que deux harengs rempliraient la mer en dix ans, l'Océan couvrirait-il toute la terre, etc. Quand il affirme le développement prodigieusement rapide de la population abandonnée à son essor naturel, Malthus est donc irréfutable. Dieu a jeté les germes avec une profusion en quelque sorte infinie. On doit dire, en outre, non-seulement à la justification, mais à la gloire de l'auteur anglais, qu'en mettant cette vérité en lumière, il ne donnait pas uniquement satisfaction à la théorie. Tous les politiques, depuis Colbert jusqu'à Pitt et Napoléon, étaient convaincus que la multiplication des hommes, signe et moyen infailible de richesse comme de puissance, avait besoin d'être encouragée par des récompenses ou des immunités, par de véritables *primes*, et la pratique répondait au principe. Malthus combattit cette déplorable application du système protecteur à la multiplication des individus : application funeste à un double titre ; car elle assimilait honteusement à une sorte de bétail l'humanité poussée dans le sens de ses grossiers appétits par des motifs de cupidité ; car, en second lieu, ces encouragements étaient impuissants à fournir les moyens de soutenir l'existence de ceux qu'avait appelés à la vie une imprudente législation. On oubliait que faire naître des enfants, ce n'est pas nécessairement préparer des hommes, et qu'une multitude d'indigents dépourvus à la fois du pain du corps et de celui de l'esprit, forme un

bien triste élément de richesse et de force pour les nations. L'influence de Malthus a beaucoup contribué à changer à cet égard les dispositions des gouvernements. Quelques-uns, comprenant mal sa pensée, allèrent même jusqu'à décourager les mariages par des moyens analogues à ceux qui avaient été employés pour en augmenter le nombre et la fécondité (1). Partisan du *self-government*,

(1) Il est à remarquer d'ailleurs que plusieurs gouvernements étaient déjà dans cette voie ; car le monde n'a pas attendu la venue de Malthus pour savoir que, dans certains cas, l'excès de la population est à redouter. Dans un grand nombre de pays, les municipalités ou les gouvernements ont établi des règlements destinés à limiter la reproduction des classes inférieures. En Norwége, par exemple, on ne peut se marier à moins de prouver au prêtre que l'on est en état d'entretenir une famille. Dans le Meklembourg, les mariages sont différés jusqu'à l'âge de vingt-deux ans par les exigences de la loi du recrutement et par le service militaire pendant six années. Comme en Norwége, les parties contractantes doivent prouver qu'elles ont un domicile et des moyens d'existence. Dans le Wurtemberg, aucun homme ne peut se marier avant d'avoir accompli sa vingt-cinquième année et satisfait aux obligations du service militaire, à moins d'en avoir spécialement obtenu la permission. On lui impose, en outre, l'obligation de prouver qu'il est en état d'élever une famille ; dans les grandes villes, il faut justifier d'un revenu de 800 à 1,000 florins ; dans les petites, de 400 à 500 florins ; dans les villages, de 200 florins. En Bavière, comme dans le Wurtemberg, on ne peut se marier si l'on ne possède des moyens d'existence suffisants. Dans quelques villes de la Saxe, notamment à Dresde, les artisans ne peuvent se marier avant d'être devenus maîtres dans leur métier. A Lubeck, les mariages entre les pauvres sont retardés, en premier lieu, par l'obligation de se faire incorporer dans la garde bourgeoise, et de se pourvoir d'un équipement qui coûte 100 francs environ. A Francfort, aucune limite d'âge n'est prescrite pour le mariage, mais l'obligation des moyens d'existence est rigoureusement exigée.

Malthus n'avait jamais entendu faire appel à l'action coercitive de l'autorité, et toute sa doctrine économique proteste contre ces atteintes à la liberté humaine. Quoi qu'il en soit de ces écarts exceptionnels, l'économiste anglais, en répétant que la population n'a pas besoin d'être encouragée et réglementée législativement, a rendu un service immense à son pays et au monde entier.

Malthus est-il moins dans le vrai, est-il dans une direction moins utile au genre humain, lorsqu'il recommande ce qu'il appelle la contrainte morale ? Pour le soutenir et rester d'accord avec soi-même, il faudrait dire à tout jeune homme de dix-huit ou vingt ans, animé du désir de se marier, mais n'ayant ni moyens actuels de nourrir une famille, ni chances suffisantes de l'élever convenablement : « Contentez votre envie, mariez-vous. C'est un attentat à la nature que de se priver des joies de l'amour et de la paternité ; c'est un crime que de mettre obstacle à la propagation de l'espèce. » Voilà ce que devrait dire un conseiller véritablement antimalthusien. Or, quel est l'homme sensé, quel est l'honnête homme qui consentirait à tenir un pareil langage ? Quel est celui qui, au risque d'exciter les murmures d'un jeune homme passionné et impatient, ne lui conseillât la privation, le sacrifice, la *contrainte*, en un mot, pour lui épargner les dures leçons de l'expérience. De même, le mariage dégage-t-il de toute prudence ? Le père de famille n'a-t-il plus à compter avec la misère pour lui-même, pour sa compagne, pour ses enfants déjà nés, pour les infortunés qu'il jetterait à la vie, comme la proie certaine de la souffrance et des privations, et qu'il destinerait probablement à une mort prématurée ? Fermerait-il les yeux sur la mortalité inouïe qui frappe sur les enfants dans les centres peuplés ? De quel côté sont ici la dureté, la brutalité, l'égoïsme, du côté de Malthus ou du côté de ses adversaires, du moment que l'on écarte les hideux commentaires que quelques disciples fanatiques ont donnés de la pensée de leur maître, et les moyens souvent ridicules que plusieurs d'entre eux ont ima-

ginés (1), du moment que l'on ne fait pas dire à l'honnête et scrupuleux pasteur anglican ce qui n'est ni dans ses écrits ni dans ses intentions, du moment qu'il est convenu qu'il fait appel à la raison, à la prévoyance, sans déshonorer le motif et le but par l'ignominie ou par le crime des moyens ?

« Il y a place pour tous sur la terre, » s'écrie dans un de ses ouvrages populaires M. Lamennais, adoptant une formule cent fois répétée contre Malthus, « et Dieu l'a rendue assez féconde pour pourvoir abondamment aux besoins de tous. — « L'Auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux ; tous ne sont-ils pas conviés au riche banquet de la nature ? Un seul d'entre eux en est-il exclu ? — Et encore : « Les plantes des champs étendent l'une près de l'autre leurs racines dans le sol qui les nourrit toutes, et toutes y croissent en paix ; aucune d'elles n'absorbe la sève d'une autre. » Où donc faut-il demander aux hommes qui font de l'oubli des faits les plus patents le point de départ de leurs malédictions contre Malthus, où donc est ce monde ou plutôt cet Éden harmonieux et pacifique dont on nous parle ? Certes, il n'est pas vrai qu'aucune plante ne dérobe la sève d'une autre, et que toutes étendent leurs racines sans se nuire dans le sol. Des milliards de germes végétaux tombent chaque année sur la terre, y puisent un commencement de vie, et succombent étouffés par des plantes plus fortes et plus vivaces. Il n'est pas vrai que tous les animaux qui naissent soient conviés au banquet de la nature, et qu'aucun d'eux n'en soit exclu. Parmi les espèces sauvages, ils se détruisent les uns les autres, et dans les es-

(1) Voir, sur ces moyens et en général sur le sujet, le livre de M. Joseph Garnier : *du Principe de population*. Cet ouvrage, outre l'exposition développée de la doctrine de Malthus, aboutissant à des conclusions purement malthusiennes, contient un historique intéressant de ce qui se rattache à la population. Voir de même l'ouvrage intitulé : *Les lois du travail et de la population*, de M. G. du Puynode.

pièces domestiques l'homme en retranche un nombre incalculable. Ainsi, pour les végétaux comme pour les animaux, la force limitative se montre et agit sans cesse sous la forme de la destruction. Niera-t-on que cette force ne sévisse sans cesse aussi contre l'espèce humaine? Est-ce Malthus qui a déchainé sur la pauvre humanité le typhus et la faim, la misère et le vice? Lui reprochera-t-on de tenir à l'homme le langage suivant : « Au lieu de laisser se développer les causes de destruction, en agissant au hasard et sans réflexion comme les végétaux et les brutes, agis en créature raisonnable, use de ton libre arbitre. » Par le précepte : *Croissez et multipliez*, la religion n'a pas ordonné à l'homme de croître sans discernement et sans mesure. Elle a fait de la virginité, de la chasteté, de la continence, des vertus et non des vices. Le mal ne consiste pas à ne pas mettre des enfants au monde en aussi grand nombre que cela serait physiologiquement possible, mais à donner le jour à plus d'enfants qu'on n'en peut nourrir et élever.

C'est une remarque économique qui domine tout ce sujet, qu'en ce qui concerne la population, l'intérêt des capitalistes est directement opposé à celui des ouvriers. L'entassement des ouvriers se faisant concurrence autour des manufactures accélère la fortune des entrepreneurs, jusqu'à ce que cette misère et cette pullulation du *prolétariat* devienne une cause perpétuelle de malaise, une surcharge pour la société, et un foyer de révolution. Il faut mettre sous les yeux des populations ces graves paroles de Rossi, dans son introduction à l'*Essai sur la population* de Malthus : « Les habiles savent que plus il y a de travailleurs, plus les salaires sont bas et les profits élevés... Vous voudriez que le père de famille, au lieu de cinq ou six enfants, ne vous en présentât que deux ou trois? Mais il vous faudrait alors hausser le salaire des jeunes travailleurs, et plus tard celui des adultes; et, si nous ne voulons pas voir diminuer le nombre de nos acheteurs, où trouverons-nous cet accroissement de salaires, si ce

n'est dans une baisse relative de nos profits ? Nous pouvons aujourd'hui gagner un million en dix ans ; il nous faudrait, dans votre système, la vie d'un homme pour atteindre au même résultat. Laissez, laissez les travailleurs se multiplier ; c'est le seul moyen de rendre les capitalistes maîtres du marché. » Rossi ajoute : « Quant à nous, nous voudrions pouvoir persuader aux travailleurs, aux jeunes gens qui ne possèdent encore d'autre richesse que leur intelligence et leurs bras, qu'ils doivent se tenir en garde contre les conseils que leur prodiguent, d'un côté, les égoïstes, et, de l'autre, les esprits chimériques. Nous voudrions pouvoir leur dire : la question de la population, c'est vous qu'elle intéresse avant tout, et presque exclusivement. Nos discussions, les riches n'en ont que faire. D'un côté, le principe aristocratique, tout puissant chez eux, les contient et leur inspire une prudence peut-être excessive ; de l'autre, qu'importe que leurs familles soient nombreuses ? Voyons-nous souvent leurs enfants tomber dans la misère et manquer de pain ? Même les imprudents trouvent des ressources dans la parenté, dans les alliances, dans les professions libérales, dans les carrières publiques.

« ... Mais vous, dont les familles n'ont pas encore gravi les hauteurs de la société, au lieu d'élever vers le sommet des regards d'envie et de former des vœux impuissants, regardez autour de vous, et prêtez-nous l'oreille. Nous ne voulons pas vous rapporter ici des théories, des généralités, des calculs statistiques qui sont, pour le moins, fort inutiles pour vous. Nous ne vous demandons qu'un regard attentif et un peu de bon sens appliqué, non au monde entier, mais à chacun de vous. Que la prudence pénètre dans tous les mariages et préside à l'établissement de chaque famille, et on n'aura plus à s'inquiéter du sort de l'humanité. Or, que voyez-vous autour de vous ? Un pays vaste, inculte, peu peuplé, mais sain, fertile, où rien ne s'oppose à l'exploitation, où la terre n'attend pour produire que quelques capitaux et des bras. Mariez-vous à

voire fantaisie, nous n'avons rien à vous dire, si d'ailleurs les heureuses conditions du sol et du climat ne sont pas rendues vaines par les institutions et les lois.—S'il en était ainsi, soyez prudents. Ne vous flattez pas légèrement de réformes qui peut-être n'arriveront pas dans un siècle, tandis que vos enfants vous demanderaient du pain dans quatre ou cinq ans.»

L'emploi des enfants dans les manufactures est un des excitants les plus énergiques à l'excès de population. La certitude d'exploiter ces petits malheureux à l'âge où ils auraient besoin au contraire d'une tendresse attentive est bien faite en effet pour déterminer une affligeante fécondité. Malthus a remarqué que dans les villes manufacturières de l'Écosse les ouvriers se mariaient fort jeunes, et que chaque ménage comptait en moyenne six enfants. C'est la pullulation de la plus basse classe industrielle qui grossit constamment les chiffres dans les tableaux de recensement (1). On distingue en France 33 départements voués particulièrement à l'industrie, et 53 qui s'enrichissent par la culture des céréales et de la vigne : la moyenne d'accroissement qui, de 1801 à 1836, a été d'environ 22 pour 100, est dépassée par les départements industriels moins 3; les départements agricoles, à l'exception de 8, sont restés au-dessous de la moyenne. En Angleterre, l'accroissement a lieu, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1831, dans la proportion de 26 p. 100 dans les comtés voués à la culture, et de près de 50 p. 100 dans les districts manufacturiers. Sans doute, il faut faire la part des causes favorables qui tendent à augmenter la population dans des pays plus riches, causes que Malthus reconnaît bien volontiers, car il ne soutient nulle part cette absurdité, qu'en tout état de cause l'augmentation de population soit un mal, pas plus qu'il n'a soutenu cette autre absurdité qu'on lui a prêtée bien gratuite-

(1) Voir là-dessus l'article de M. André Cochut sur *Malthus*, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 4^{er} avril 1846.

ment, que dans tous les cas il faille conseiller les mariages tardifs et d'une fécondité limitée; mais si dans cet accroissement relatif la part des causes bienfaisantes est à faire, il faut compter aussi avec les causes funestes suffisamment attestées par la misère et par l'émigration. La Belgique est aux expédients pour nourrir les ouvriers que la surexcitation industrielle a enfantés, et on ne sait quelles proportions l'émigration y a prises. L'Allemagne déverse chaque année des milliers d'émigrants en Amérique et en Russie, sans compter les mercenaires qui s'insinuent dans tous les ateliers des grandes villes européennes (1).

Jusqu'à Malthus, il semblait à ceux qui s'occupaient des questions de population, politiques et statisticiens, que la quantité des naissances fût le véritable critérium du développement de la population et de la prospérité des peuples. C'est depuis Malthus surtout que le surcroît désordonné du nombre des naissances est regardé comme un signe fréquent de décadence et d'affaiblissement, quand un abaissement du chiffre ordinaire des décès n'y correspond pas (2). On comprendra qu'il se soit ému en voyant

(1) Sur le paupérisme, lire les ouvrages de M. V. Modeste et de M. E. Laurent.

(2) Les statisticiens ont deux manières d'apprécier par des chiffres la prolongation de la vie. Leurs évaluations ont pour base, tantôt la *vie probable*, tantôt la *vie moyenne*. La probabilité de vie est indiquée par l'âge auquel la moitié des individus nés pendant le cours d'une même année a cessé de vivre. Supposez, par exemple, que, sur 2,000 naissances annuelles, il ne reste plus que 500 personnes vivantes quinze années après, le chiffre 15 sera celui de la vie probable. Le terme de la vie moyenne s'obtient en additionnant toutes les années vécues par le groupe d'individus sur lequel on opère, et en divisant ce total collectif par le nombre de décès: ainsi, que les 4,000 personnes décédées à des âges divers aient vécu collectivement 2,500 ans, le chiffre de la vie moyenne sera 25. La vie probable est un indice de l'état des basses classes; quand

combien, dans les classes pauvres, la multiplication des naissances est loin d'être en rapport avec la vie probable des individus, et, au lieu de déclamer contre son impitoyable cruauté, on reconnaîtra qu'une réelle sollicitude pour ces classes l'ait poussé à les avertir énergiquement.

Dans la France prise en masse, on a observé que les hommes de quarante à quarante-cinq ans meurent, s'ils sont riches ou aisés, dans la proportion de 0,85 sur 100; s'ils sont pauvres et nécessiteux, dans la proportion de 1,87 sur 100; c'est-à-dire qu'il meurt le double et un quart de pauvres. En 1847, sous l'influence des privations imposées par la disette, le chiffre des décès s'éleva en France à près de 23,000 de plus que l'année précédente, pour retomber en 1848 au chiffre ordinaire.

Enfin est-ce à tort que Malthus a réservé plus particulièrement ses conseils aux classes pauvres, en se plaçant non plus au point de vue de la vie probable, mais à celui du nombre des naissances? Il est certain que c'est dans les classes qui sont le moins en état de les élever que naissent le plus d'enfants. Cette fécondité exubérante des classes misérables est un des faits les mieux établis, et qui paraît dépendre d'une loi plus générale, laquelle proportionne la puissance prolifique à l'infériorité des classes d'êtres animés. C'est ainsi que les plantes ont plus de fécondité virtuelle que les poissons; les poissons plus que les animaux vertébrés. En réunissant à Paris les quatre arrondissements qui renferment le plus de familles opulentes, un économiste dont nous avons plus d'une fois invoqué l'autorité, M. H. Passy, n'a trouvé que 1,97 naissances par mariage. Les quatre arrondissements où réside

elle s'élève, on peut conjecturer que dans les familles laborieuses l'aisance est assez répandue pour que l'enfance y soit entourée de soins. Il suffit, au contraire, pour élever la moyenne de la vie, qu'une classe riche et privilégiée ait les moyens de reculer les bornes ordinaires de l'existence.

la partie la plus pauvre de la population en ont 2,86; et entre les deux arrondissements placés aux extrémités de l'échelle, le deuxième et le douzième, la différence est de 1,87 à 3,24, ou plus de 73 pour 100.

Ainsi, Malthus ne s'est point trompé en reconnaissant que l'espèce humaine est douée d'une tendance à un accroissement d'une rapidité prodigieuse; tendance combattue sans cesse par des causes diverses, dont les unes sont funestes et destructives, dont les autres ne préviennent les naissances que par le vice et par le crime, et dont les autres enfin relèvent de l'empire de soi. Il a eu raison de faire appel à la prévoyance et d'enseigner au genre humain que le fait de la population, non plus qu'aucun des faits dans lesquels l'homme intervient comme agent responsable, n'échappe aux prises du libre arbitre (1) et aux prescriptions de la morale. Certes, c'en est assez pour re-

(1) Dans l'intéressante leçon sur la *Population*, qui forme la quinzième du *Cours* que nous avons cité, M. de Molinari dit : « Quand on étudie l'histoire de l'humanité, on ne tarde pas à s'apercevoir que Malthus n'a rien innové; qu'il s'est borné à mettre en relief une pratique usitée de tout temps et qui se trouve sanctionnée par la plupart des législations civiles et religieuses. C'est, en effet, une erreur de croire que les hommes aient jamais abandonné « à la garde de Dieu » le soin de leur multiplication; c'est une erreur de croire qu'à aucune époque les impulsions aveugles d'un penchant physique d'une part, les forces repressives de la nature d'une autre part, aient été seules chargées de régler une affaire si importante. Non! A toutes les phases du développement social, les calculs de l'intérêt bien entendu ont exercé une influence considérable sur la solution du problème de la population. Les maîtres règlent la multiplication de leurs esclaves absolument comme celle de leur bétail, et, de même que dans nos contrées certains fermiers préfèrent acheter les bêtes de somme dont ils ont besoin plutôt que de les élever, il arrive aussi dans les pays à esclaves que ceux qui emploient ces bêtes de somme à face humaine, trouvent plus d'avantages à les acheter qu'à subvenir à leur entretien jusqu'à ce qu'elles soient propres au travail. C'est

connaître que sa place dans la science est considérable, et pour changer en reconnaissance les anathèmes dont il a été l'objet. Mais est-ce assez pour qu'on voie dans son système l'expression exacte de la vérité? Nous ne le pensons pas, et nous devons ajouter dans cet ouvrage élémentaire, destiné à constater l'état de la science sur les grandes questions économiques, qu'une remarquable réaction s'est produite contre ses exagérations et ses erreurs. Tandis qu'en Angleterre la plus illustre des autorités économiques, M. John Stuart Mill, exagère Malthus lui-même, et va jusqu'à prêcher la nécessité de prohiber les mariages des indigents, sauf à atténuer cette énormité par d'autres, comme celle d'un minimum de salaire, c'est-à-dire par la reconnaissance formelle du droit à l'assistance, la plupart des hommes qui représentent la science économique dans le Royaume-Uni ne suivent Malthus qu'avec réserve. En Amérique, M. Carey répudie sa tradition, avec excès même, selon nous. En France, des autorités respectables s'en sont séparées sur des points importants (1).

ainsi que, dans le sud de l'Union américaine, par exemple, la reproduction et l'élève des esclaves sont l'objet d'une industrie spéciale qui a la plus grande analogie avec celle de l'élève du bétail. » Suivent les détails sur cette industrie : « Franchissons la période de l'esclavage ; arrivons à celle du servage. Les serfs ne possédaient pas beaucoup plus de liberté, en matière de reproduction, que les esclaves eux-mêmes. Au moyen âge, par exemple, le serf ne pouvait se marier sans la permission de son seigneur. Cette permission, le seigneur l'accordait ou la refusait, selon qu'il jugeait qu'une augmentation de la population de son domaine pouvait lui être utile ou nuisible. Il ne manquait pas non plus de se la faire payer soit en argent, soit en nature. Tout le monde connaît la signification des droits de markette, de jambage, de cuissage, de prélibation, qui étaient en vigueur dans ce « bon vieux temps. »

(1) Nous citerons notamment F. Bastiat au chapitre *Popu-*

II

Ce qu'il y a d'incomplet et d'erroné dans la théorie de Malthus.

Malthus a paru avouer lui-même « qu'ayant trouvé l'arc trop tendu d'un côté, il se pouvait faire qu'il l'eût à l'excès tendu de l'autre. » Son livre n'offre, en effet, qu'une face du sujet qu'il traite, la face sombre et menaçante. Devant cette cause de souffrance pour les classes populaires, l'excès de population, toute autre s'anéantit presque à ses yeux. Ce n'est plus aux vices des gouvernements et aux défauts de l'organisation sociale, accusés, jusque-là, d'une manière injustement exclusive, des maux de la classe la plus nombreuse, que celle-ci doit s'en prendre de ses souffrances, c'est à elle-même. Il écrit que les maux que peut faire un mauvais gouvernement sont, comparativement à ceux que peuvent faire les passions des hommes, et on sait quel sens il donne à ce mot de passion, « aussi légers que des plumes flottantes sur la surface d'un gouffre. » Or, en prenant comme exemple l'époque même où Malthus a écrit son livre, si avidement adopté par le parti tory, si prôné par les ennemis de toute réforme économique, autre que celle de la taxe des pauvres, on est en droit de se demander si la cause la plus puissante des souffrances qui lui arrachaient un tel cri d'alarme n'était pas beaucoup moins dans l'imprévoyance des classes nécessiteuses relativement à leur reproduction que dans les mauvaises lois qui s'opposaient à leur bien-être; on est en droit de se demander si le mal n'était pas surtout dans les lois prohibitives qui enrichissaient quelques classes aux dépens de la classe la plus nombreuse. Ce qui a suivi en semble être

lation des Harmonies économiques; Léon Faucher; M. H. Passy qui, au sein de l'Institut et dans divers écrits, a exprimé d'importantes réserves; M. L. Reybaud qui combat M. John Stuart Mill sur la population dans l'étude qu'il consacre à cet économiste (*Économistes contemporains.*)

une preuve sans réplique. La prévoyance recommandée par Malthus n'a pas fait des progrès fort notables en Angleterre, s'il faut en croire son ardent disciple M. Stuart Mill : « Je ne crois pas, dit-il (1), qu'on doive compter qu'une classe entièrement ou principalement composée de salariés, et qui ne songe pas à s'élever plus haut, ait eu la prudence d'employer l'obstacle préventif. En Angleterre, par exemple, je doute fort que la plupart des laboureurs pratiquent aucune restriction de prudence. Ils se marient en général aussi jeunes, et ont autant d'enfants par mariage que s'ils étaient colons aux États-Unis. » Eh bien ! en dépit de cette imprévoyance, quelque fâcheuse qu'elle soit, il n'est pas moins certain que les salaires ont suivi un mouvement de hausse extrêmement remarquable, et que la facilité de vivre pour les paysans et les ouvriers anglais a presque doublé, grâce à l'abondance accrue et à la diminution du prix des objets de première nécessité. Sans doute l'émigration y a contribué pour sa part. Sans doute aussi les causes répressives ont agi, beaucoup moins cependant qu'auparavant, puisque les classes rurales et manufacturières ont participé à l'augmentation de la vie moyenne. Mais la cause du mieux-être est ailleurs, elle est dans le rappel des mauvaises lois. L'Angleterre a présenté le double phénomène d'une population se développant avec une rapidité exceptionnelle et d'un bien-être qui a marché plus vite encore que cette population. Un tel fait ne donne-t-il pas lieu de conclure qu'il y avait bien de l'exagération dans l'importance exclusive donnée par le systématique observateur à la contrainte morale, eu égard aux autres éléments d'amélioration du sort populaire ?

Cet excès de population, auquel Malthus revient sans cesse comme à la cause-mère du mal, avait lui-même son origine, du moins en partie, dans ces mauvaises lois dont

(1) *Principes d'Économie politique*, t. I, p. 401 de la traduction française de MM. H. Dussard et Courcelle-Seneuil.

nous parlons. La taxe des pauvres, ainsi qu'il l'a répété si souvent, agissait à cet égard comme stimulant avec une force incroyable. Le régime prohibitif avait le même effet, en surexcitant le travail industriel et en agglomérant les populations sur certains points. Cause de misère, il était à son tour cause d'imprévoyance. Un événement à jamais digne de nos bénédictions par ses conséquences ultérieures et par celles qu'il doit avoir encore, l'application de la vapeur à la mécanique, a agi enfin avec une énergie extrême dans le même sens. C'est les yeux fixés sur l'état critique de quelques grandes villes de manufactures que Malthus a écrit.

Malthus a montré les dangers d'une population surabondante ; du moment où il prenait pour sujet le principe de population, envisagé dans son ensemble, ne devait-il par aussi montrer les avantages d'une population qui se développe ? Il ne suffit pas de répondre, comme on le fait, que Malthus n'était pas un ennemi de la population, que son but n'était pas d'empêcher de naître des hommes ayant les moyens de soutenir leur existence dans toutes les conditions désirables d'hygiène et de dignité, mais seulement de mettre obstacle à la procréation de malheureux destinés à la mort ou à la souffrance et à l'abrutissement. Malthus tient constamment un abîme ouvert sous nos yeux ; il nous répète qu'il faut une haute vertu pour ne pas y tomber, une vertu particulièrement difficile aux classes nécessiteuses, c'est-à-dire tout simplement à l'immense majorité, à cette partie même du genre humain à laquelle elle importe le plus, une vertu rare à ce point qu'il ne compte pas, même après ses conseils et ses menaces, qu'elle soit encore beaucoup pratiquée ; il commence en un mot de la façon la plus terrible le dogme du petit nombre des élus sur cette terre, et on prétendrait que son système n'est pas de nature à placer les esprits et la science sociale sur la pente du désespoir ! On prétendrait y voir l'expression satisfaisante et complète de la vérité ! Si Malthus eût formulé une théorie véritablement com-

plète de la population, il eût mis en lumière deux vérités qui, sans détruire ce qu'il y a de profondément vrai dans ses vues, auraient servi de contre-poids et de correctif à ce que celles-ci présentent d'excessif. Il aurait montré premièrement le bien que produit le principe de population ; il aurait montré tout ce que la densité de la population présente de facilité pour la production, pour la division du travail, pour l'échange, pour l'économie des frais de tout genre (1). Il aurait reconnu que, dans le fait, à peu d'exceptions près, le phénomène de l'accroissement de la population ne se produit que dans les États où la civilisation poursuit une marche ascendante, tandis que celui de la décroissance de population s'attache surtout aux États dont la civilisation est sur le déclin. En second lieu, il se serait attaché à établir qu'en fait encore la tendance rationnelle qui pousse l'homme à modérer la fécondité de l'espèce va croissant, à ce point qu'elle acquiert même parfois dans les régions supérieures un degré funeste d'énergie, témoin la stérilité des races aristocratiques. Il eût reconnu que la société prise en masse est à cet égard en progrès et que ce progrès a des causes trop profondes pour s'évanouir ; il eût montré en un mot que la contrainte morale devient plus facile à mesure que l'homme s'élève dans l'échelle sociale, c'est-à-dire à mesure qu'il est soutenu dans le conseil que lui donne la prudence par plus de lumières, par l'habitude d'un plus grand empire sur soi-même, enfin par la crainte de déchoir, crainte plus énergique, l'expérience le prouve (témoin le terme plus éloigné du mariage et la fécondité relativement moindre des unions dans la bourgeoisie), que ne l'est la crainte de faire naître leurs enfants dans la misère pour des hommes qui n'ont jamais connu que le dénûment et qui ne conçoivent guère d'autre état. Ici encore il ne sert de rien d'objecter que Malthus n'a pas nié le progrès. Il ne suffit pas sur une question aussi ca-

(1) C'est ce que développent Carey et Bastiat.

pitale de ne pas nier ; il faut prendre parti. Un penseur de la valeur de Malthus n'avait pas le droit de se désintéresser sur cette question sociale et humaine par excellence, pas plus qu'il n'avait le droit de laisser douter, après qu'on a lu son livre, s'il croit à la bonté ou à la méchanceté de la cause suprême. Aussi, à vrai dire, si Malthus ne se prononce pas contre le progrès, le caractère général de son livre, empreint de pessimisme, y répugne, et l'impression que l'on en recueille est toute d'effroi et d'abattement.

Comment en serait-il autrement, le principe de Malthus étant que la population *tend à dépasser la limite des subsistances*. Au lieu de considérer les individus humains comme un capital perfectible, il paraît ne voir en eux que des unités purement numériques (1), préoccupé de la question

(1) Dans l'édition des *Principes économiques* de Malthus, publiée dans la *Collection des principaux économistes*, l'auteur de l'excellente introduction, M. Maurice Monjean, s'exprime ainsi :

« L'essentiel pour déterminer si le développement de la population est favorable ou non à l'accroissement de la richesse, est de savoir de quels éléments se compose cette population. Si elle n'offre que des hommes qui, voués à l'impuissance par l'inertie de leur volonté, l'influence du climat, la dégénération de l'espèce ou la faute des institutions, ne rendent pas hommage, par des efforts soutenus et intelligents, à la grande loi sociale du travail, sa multiplication est funeste à la prospérité et à la morale publiques. Une telle population grossit les rangs de la nation et les désorganise, sans en augmenter les revenus. Son existence est un mal social.

« Mais si, au lieu de ces légions d'êtres improductifs et nécessairement déshérités, une nation présente le spectacle d'une race de travailleurs énergique et éclairée, prévoyante et assidue, pourvue à la fois de cette dignité personnelle, qui est l'inspiration du travail, et de ce génie industriel, qui en est le couronnement, alors il n'y aura pas à craindre les nouvelles recrues qui viendront prendre place à côté de ces travailleurs, qui ne les auraient pas appelés à la lumière et aux exigences

de *quantité* jusqu'à presque oublier la question de *qualité* en matière de population. Nous croyons que toute tentative faite pour établir une relation offrant quelque fixité entre le nombre des hommes et la quantité des moyens d'existence est purement chimérique. Tant vaut l'homme, tant vaut l'industrie. Où le capital humain est médiocre, c'est-à-dire dans ces pays où l'homme physique, intellectuel et moral est pour ainsi dire atrophié, ou bien encore où les facultés humaines s'égarerent dans des directions improductives, l'assertion de Malthus reprend ses droits. Où ce capital est en pleine vigueur et suit une direction féconde, elle les perd. Supposez ce capital de force, de savoir, de moyens acquis de tout genre, où sont les limites des forces productives de la terre? Loin de se borner à les affirmer, qu'on essaye de les montrer. *Infinie*, la production agricole ne l'est pas, cela est évident; mais qu'on montre qu'elle n'est pas *indéfinie*! Combien de contrées dont la fertilité est à créer, et quelle est la contrée dont la

de cette vie, s'ils n'avaient pas eu les moyens de leur en préparer les voies, Chacun de ces nouveaux venus devient une force productive et un capital accumulé. Il en combine les profits avec le salaire de son travail; et ces deux rémunérations s'identifient tellement dans sa personne, qu'il ne sait plus distinguer la force que Dieu lui a donnée de celle qu'il s'est donnée à lui-même. Il consomme, mais il crée et épargne. D'ouvrier, il est capable de monter au rang d'entrepreneur; les classes supérieures n'ont pas de honnes qu'il ne puisse prétendre à franchir. Il se développe dans la plénitude de sa puissance et de sa liberté. La vie moyenne s'étend, et il reste longtemps à son poste, utile à lui-même et à son pays. La pondération entre le fonds des avances et la quantité des travailleurs ne peut être que soigneusement maintenue; garantie nécessaire au bien-être des peuples, dont les infaillibles effets sont de payer le travail du jour et d'assurer celui du lendemain. Telle est la seule population qui contribue au développement progressif de la richesse, la seule dont la science et la philanthropie puissent approuver l'accroissement. »

fertilité ne puisse être augmentée? Ah! sans admettre que l'homme n'ait à se préoccuper aucunement de multiplier plus ou moins dans un état donné de civilisation qui n'est pas assez riche pour assurer sur l'heure à tous ceux qui naissent de suffisants moyens d'existence, nous pouvons bien répéter ces belles considérations que M. Thiers soumet aux esprits alarmés qui s'inquiètent de voir un jour le globe trop habité encore si loin de nous (1).

« Voici, dit l'auteur du livre de la *Propriété*, une raison de vous rassurer, c'est qu'après tout, l'espace n'est rien. Souvent sur la plus vaste étendue de terre les hommes trouvent de la difficulté à vivre, et souvent au contraire il vivent dans l'abondance sur la plus étroite portion de terrain. Un arpent de terre, en Angleterre ou en Flandre, nourrit cent fois plus d'habitants qu'un arpent dans les sables de la Pologne ou de la Russie. L'homme porte avec lui la fertilité; partout où il parait, l'herbe pousse, le grain germe. Allez dans les sables des Landes ou de la Prusse, et dès que vous apercevrez des clairières dans une forêt de sapins, dans ces clairières des céréales, vous êtes assuré de découvrir bientôt de la fumée, des toits, un village. Ce village est-il considérable, est-ce un gros bourg? le champ environnant est mieux cultivé, plus fertile, produit un meilleur grain. Forcez l'homme à se renfermer dans ce même espace, ce qu'il fait spontanément par le désir de ne pas s'éloigner du lieu qu'il habite, et il trouve à vivre sur la même étendue de terre, quelque nombreux qu'il devienne, uniquement parce qu'en la fécondant par sa présence, il parvient à en tirer des produits plus abondants.

« Si donc on pouvait imaginer un jour où toutes les parties du globe seraient habitées, l'homme obtiendrait de la même surface dix fois, cent fois, mille fois plus qu'il n'en recueille aujourd'hui. De quoi en effet peut-on désespérer quand on le voit créer de la terre végétale sur

(1) *De la Propriété*, liv. 1, Du droit de propriété

les sables de la Hollande, et s'il en était réduit au défaut d'espace, les sables du Sahara, du désert d'Arabie, du désert de Cobeh, se couvriraient de la fécondité qui le suit partout. Il disposerait en terrain les flancs de l'Atlas, de l'Himalaya, des Cordillères, et vous verriez la culture s'élever jusqu'au cimes les plus écartées du globe, et ne s'arrêter qu'à ces hauteurs où toute végétation cesse. Et fallût-il enfin ne plus s'étendre, il vivrait sur le même terrain, en augmentant toujours sa fécondité. »

En attendant de telles merveilles, les nations ne peuvent-elles compter, soit sur des ressources croissantes, soit sur l'excédant des peuples plus spécialement agricoles ? En aucun temps ni en aucun pays l'homme n'a été condamné à tirer lui-même et directement du sol la subsistance qui lui est nécessaire. Pour l'obtenir, il a d'autres moyens que la culture ; il a l'industrie, il a le commerce, il a les échanges. Telle colonie de l'antiquité, comme Tyr et Sidon, telle république du moyen âge, comme Venise et Gènes, n'ont possédé qu'un territoire insignifiant et n'en ont pas moins défrayé les besoins de leurs populations. Aujourd'hui les moyens de transport sont multipliés à l'infini par les chemins de fer et la navigation à vapeur. Quant aux ressources des marchés étrangers, elles augmenteraient extrêmement si le principe de la liberté du commerce était généralement admis. Alors seulement, les pays à blé, pouvant compter sur des demandes considérables et régulières, élargiraient assez leurs cultures pour les proportionner à tous les besoins.

Résumons-nous et concluons. Malthus a eu raison d'insister sur la tendance de la population à se développer d'une manière prodigieusement rapide, et sur le devoir de substituer autant que possible l'obstacle préventif aux obstacles répressifs ; en ce sens, ses conseils conservent et garderont une grande valeur pratique. Mais la loi qu'il a prétendu établir, en disant que la population tend à dépasser les moyens de subsistance, devient pour ainsi dire plus manifestement fausse en ce qui regarde les limites

qu'il assigne à ce second terme, à mesure que la civilisation se développe. La qualité de la population y compense alors ce que la quantité pourrait avoir d'excessif, et ce dernier excès trouve lui-même une limite dans les progrès de la prévoyance, devenue plus facile, plus impérieusement commandée par l'habitude du bien-être, et commune à une plus grande classe d'hommes. La science doit donc tenir un compte sérieux de son système; mais, en l'adoptant à la lettre, elle ne ferait que s'enrichir d'une hypothèse de plus; hypothèse qui la jetterait sur la pente d'un pessimisme propre à compromettre les bons résultats que peut avoir la théorie de la population en ce qu'elle offre de judicieux. C'est à fuir ces extrémités que nous nous sommes attaché dans ce chapitre; heureux si nous avons pu contribuer à réunir sur le terrain de l'observation, du sens commun et d'une légitime espérance, les esprits libres de prévention.

CINQUIÈME PARTIE

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER

DE LA CONSOMMATION. — CONSOMMATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES.

Au commencement de ce livre, nous avons indiqué comment plusieurs économistes ont fait rentrer la consommation dans la production ou dans la distribution de la richesse; sans y insister davantage, nous pensons avec J.-B. Say, qui a introduit cette classification dans la science et avec la plupart des auteurs de traités élémentaires qui l'ont adoptée, qu'elle est d'un usage commode, et que les faits sur lesquels elle se fonde sont assez distincts pour y donner lieu. Le mot de consommation a été critiqué en lui-même comme entaché de matérialité; on a dit qu'il rappelait l'idée de la consommation physiologique. Il suffit de prévenir le lecteur contre toute confusion de ce genre. En économie politique, ce n'est pas la matière, c'est l'utilité qui est en jeu et qui compte seule. Si consommer c'est détruire, cette destruction est une destruction de valeur et non pas une destruction de matière, mot d'ailleurs qui ne présente aucun sens philosophique satisfaisant, l'homme n'ayant pas plus la faculté de détruire que de créer. Mais cette consommation elle-même est-elle

une destruction nécessaire de valeur ? N'y a-t-il pas une consommation qui est destinée à réintégrer la valeur détruite sous une autre forme ? Oui, sans doute. S'il est vrai qu'en faisant usage d'une chaussure, nous nous proposons la satisfaction d'un besoin, et non la création d'une richesse nouvelle ; s'il est vrai que nous détruisons définitivement l'espèce de richesse dont nous nous servons, il n'en est pas ainsi du cordonnier qui achète du cuir, qui le taille en souliers, et qui vend ses souliers. La portion de capital qu'il a consommée, il la rétablit. Il en est de même de l'indigo dont la valeur reparaît dans l'étoffe qui en est teinte. Il en est enfin de même de toutes les consommations industrielles, lorsque les efforts de l'industrie sont dirigés avec une habile sagesse ; car, comme le dit très-bien M. Droz, « fabriquer n'est pas toujours produire, et même, en fabriquant, on peut détruire. Par exemple, on imprime un livre ; le papier est beau, le caractère net, le tirage soigné, mais les ouvrages d'esprit vivent par des qualités que l'industrie ne peut suppléer. Si le livre est dépourvu de ces qualités, vainement l'imprimeur a-t-il bien fabriqué : il a détruit de la valeur. La rame de papier qui valait 15 francs, étant blanche, n'en vaut plus que 4. Le travail de l'entrepreneur et de ses ouvriers, l'emploi d'un capital sont perdus ; il en résulte une destruction réelle, qu'on peut évaluer par ce qu'auraient produit ce travail et ce capital utilement employés. » C'est une des raisons pour lesquelles un économiste, Dutens, a proposé de distinguer une consommation *destructive*. Cependant il convient de considérer que la destruction n'est dans l'industrie qu'un accident. Le mieux est donc de s'en tenir ici encore à la classification de J.-B. Say, qui reconnaît une consommation *improductive* (par essence), celle qui consiste dans l'emploi d'une partie de notre revenu en objets utiles ou agréables, appliqués à nos besoins et à nos désirs, et qui détruit la valeur sans remplacement, et une consommation *reproductive*, qui détruit une valeur pour la remplacer par une autre.

L'économie politique recommande les consommations reproductives par toutes les raisons dont nous avons parlé en traitant du capital. Mais il est trop évident que les consommations dites improductives tiennent une place nécessaire dans une société. Avant d'épargner il faut vivre; avant de songer aux moyens de satisfaire les besoins futurs, il faut donner satisfaction aux besoins impérieux du moment. Tout est donc dans une question de limites. Proscrire les consommations improductives d'une manière absolue serait insensé. Proclamer, d'autre part, qu'il est indifférent de dépenser tout son revenu en consommations improductives ou d'en réserver une partie pour les consommations reproductives est une très-grave erreur, erreur malheureusement trop répandue. L'opinion se montre en général favorable à cette idée que les consommations improductives ne sauraient être trop nombreuses et trop rapides, parce qu'elles commandent du travail, parce que plus l'homme détruit, plus l'industrie reçoit encouragement. Beaucoup d'auteurs réputés, se faisant les complices et les propagateurs du préjugé populaire, on vu de même dans la multiplicité des consommations immédiates une cause de prospérité pour un pays. L'économie politique proteste contre cette manière de voir, et c'est un des côtés par lesquels elle va se rejoindre à la morale. Elle réhabilite l'épargne au point de vue de l'intérêt bien entendu de la production elle-même contre les préventions qui favorisent la prodigalité, en faisant voir que l'épargne *dépense aussi* et qu'elle *dépense mieux* que la profusion dissipatrice. La démonstration en a été faite bien des fois. Soit, par exemple, a-t-on dit, un riche père de famille qui épargne une somme sur ses dépenses personnelles, place ou fait valoir lui-même ses fonds dans l'agriculture ou dans toute autre nature d'industrie. La somme qu'il y emploie continue, sous forme de numéraire, à circuler dans le pays. En outre, cette somme a donné lieu, en mettant en jeu le travail qu'elle a rémunéré, à des améliorations ou à des créations qui représentent la contre-valeur de l'argent

dépensé et qui continuent à subsister. Enfin ces améliorations contribueront à fournir un revenu annuel, c'est-à-dire des profits et des salaires pour les entrepreneurs et les ouvriers. Soit, au contraire, un riche dissipateur qui dépense sa fortune en fêtes. Sans doute, lui aussi, fait circuler l'argent; mais les produits que cet argent a achetés, que deviennent-ils? C'est demander ce que deviennent ces fusées, ces bonbons, ces riches toilettes si vites flétries. Il y a dans ce dernier cas destruction d'un capital et non régénération: il y a appauvrissement de l'individu dissipateur et du pays pris en masse, au lieu de cet enrichissement effectué au profit de l'individu et de la masse sociale tout entière, qui est la suite de l'autre genre de dépenses.

Ce serait ici le lieu de parler de la question si controversée du luxe. Bornons-nous à dire que les écrivains qui veulent encourager l'industrie, en prêchant la consommation sans règle et sans mesure, quelle que soit la droiture de leurs intentions, parlent en corrupteurs de la morale, et montrent une insigne ignorance des principes de la science économique. L'auteur d'un ouvrage d'économie politique qui a joui d'une certaine célébrité, M. de Saint-Chamans, s'est laissé entraîner dans cette voie aux idées les plus étranges et les plus dangereuses, en soutenant que ce qui est moralement condamnable peut être et est fréquemment excellent au point de vue économique. Quant au luxe, nous remarquerons seulement que l'économie politique le blâme lorsqu'il signifie le goût exagéré du faste, ou lorsqu'il se résout en dépenses improductives prenant un développement ruineux. C'est en ce dernier sens qu'on peut dire que le luxe est purement relatif. Un ouvrier se faisant servir à son déjeuner du vin d'une qualité exquise et des huîtres fait une consommation de luxe qui ne saurait porter un tel nom pour l'homme riche. L'habitude du tabac est un luxe beaucoup plus grand chez le pauvre manœuvre réduit au strict nécessaire que ne l'est le goût de coûteux objets d'art chez le millionnaire. Il appartient à chacun de classer ses dépenses suivant leur

ordre de nécessité. Le bon sens et la conscience même fournissent là-dessus, suivant les cas individuels, plus de lumières que la science n'est en état de produire de règles précises.

Say recommande comme les consommations les mieux entendues : 1^o celles qui satisfont des besoins réels; 2^o les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, et celles qui s'adressent de préférence aux produits de meilleure qualité. Les jouissances de la table, celles du jeu, sont au nombre des plus passagères.

« Il y a des villages qui manquent d'eau, dit à ce propos l'auteur du *Traité d'Économie politique*, et qui consomment dans un seul jour de fête ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitants aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron pendant un jour, et aller péniblement, tous les autres jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse au sommet d'un coteau du voisinage. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne. En général, un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes, en jolies maisons, en vêtements propres, en ameublements bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses; un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, serait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres habitants et aux étrangers. » C'est au nom d'arguments analogues que les économistes jugent les *fêtes publiques*. Ces fêtes peuvent trouver dans des raisons morales et politiques leur justification, à la condition qu'un élément propre à relever les âmes s'y trouve mêlé, et sous la réserve qu'elles ne soient pas trop nombreuses. Mais on les défend ordinairement par de mauvais arguments économiques. On dit qu'elles font aller le travail et le commerce. Il serait plus exact de reconnaître qu'elles

dérangent une multitude de travailleurs poussés à une oisiveté momentanée et excités à des dépenses qui ne sont pas non plus toujours irréprochables au point de vue moral. Elles font aller, il est vrai, une certaine espèce de commerce, dont le développement, relativement à l'ensemble de l'industrie commerciale, n'a aucunement besoin d'être surexité. L'intérêt général de la production ne saurait être confondu, en effet, avec celui de quelques marchands qui trouvent qu'on ne peut jamais consommer trop de gants, trop de parfums, trop de glaces, etc., etc., ce qui sera plus que contestable tant qu'un pays n'aura en quantité suffisante ni le pain, ni les étoffes, ni tout ce qui est destiné à subvenir aux besoins les plus impérieux et les plus généraux, si mal satisfaits encore chez la plupart des individus dont une nation se compose.

Il est à noter que l'économie politique a aussi dès longtemps recommandé, dans les cas où la chose est possible, les consommations faites en commun. Il y a, remarquait J.-B. Say, différents services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix, un même foyer peut rôtir plusieurs pièces de viandes aussi bien qu'une seule : de là l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux ; de là celle qui résulte de la préparation, dans des marmites communes, de la nourriture de personnes dispersées ; c'est le principal avantage des établissements où l'on prépare des soupes économiques.

On peut séparer la consommation totale d'un peuple en *consommations publiques* et en *consommations privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public ou pour son service ; les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. On a vu, par les considérations précédentes, que les unes et les autres peuvent être reproductives ou improductives ; nous y insisterons

davantage pour ce qui concerne les consommations publiques dans les chapitres suivants.

Dans une société quelconque, tout le monde est consommateur, puisqu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelque bornés qu'on les suppose; et comme, d'un autre côté, tous les membres de la société, lorsqu'ils ne reçoivent pas gratuitement ce qui les fait vivre, concourent à la production, on peut dire qu'en tout pays les consommateurs sont les producteurs eux-mêmes; les classes où s'opèrent les plus grandes consommations sont les classes moyennes et indigentes, où la multitude des individus fait plus que balancer la modicité de leurs consommations. Les peuples civilisés, riches et industriels, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage. Ils recommencent tous les ans, et dans bien des cas, plus d'une fois par an, la consommation de leurs capitaux productifs qui renaissent perpétuellement; et ils consomment improductivement la majeure partie de leurs revenus. Quelques publicistes ont beaucoup vanté les Lacédémoniens, parce qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. Say dit avec raison que c'est une perfection qui est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages; ils sont peu nombreux et mal pourvus. En poussant ce système, ajoute-t-il, jusqu'à ses dernières conséquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin, c'est-à-dire de ne pas exister du tout. L'économie politique recommande la modération dans les besoins; ce n'est point affaire à elle de prêcher l'ascétisme.

Nous nous bornerons à indiquer seulement ici quelques règles générales imposées aux dépenses publiques comme aux dépenses privées. Personne n'a tracé ces règles avec plus de force et de précision que J.-B. Say. On lui a objecté, il est vrai, d'avoir sur plusieurs points amoindri à l'excès le rôle de l'Etat, et nous croyons que ce reproche

est fondé. Nous aurons l'occasion de montrer dans un instant comment, en traitant du principe de l'impôt, il lui est arrivé de ne pas tenir assez de compte de cet élément de sociabilité et de solidarité, auquel la science économique doit faire sa part sous peine de se donner une base trop étroite. Mais ses réflexions sur les dépenses publiques, que nous ne ferions qu'affaiblir en les analysant et que nous nous contenterons d'abréger, n'en sont pas moins le chef-d'œuvre même du bon sens et de l'honnêteté :

« Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doit résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive ; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre, mais qui, en se dissipant, a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'Etat, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés ; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin ; mais si le besoin était réel, s'il a été satisfait aux meilleurs conditions possibles, cette compensation suffit pour balancer, souvent même avec beaucoup d'avantage, le sacrifice qu'elle a coûté. Si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'Etat ; consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une

chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement, comme d'un particulier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'Etat que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme les produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire, il n'est qu'administrateur de la fortune publique (1).»

« Les saines idées d'économie politique étaient encore tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le XVIII^e siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font circuler les espèces, et répandent dans les provinces les subsides que les peuples fournissent au gouvernement. » Non, encore une fois, les subsides fournis au gouvernement par les provinces n'y retournent pas. Soit que les subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui

(1) *Traité d'Économie politique*, liv. III, chap. 6.

Le même auteur dit qu'il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui ont le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche, repoussa les Sarrazins et dispersa les Saxons ; il obtint le titre superbe d'empereur, et néanmoins il a mérité que Montesquieu fit de lui cet éloge : « Un père de famille pourrait apprendre dans les lois de Charlemagne à gouverner sa maison. Il mit une règle admirable dans sa dépense, et fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie. On voit dans ses *Capitulaires* la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot ; il ordonnait qu'on vendit les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins. » (*Esprit des lois*, liv. xxxi, chap. 18.)

ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur (1), »

Il y a deux manières de subvenir aux charges publiques, l'emprunt et l'impôt. Les réflexions qui précèdent nous indiquent en partie déjà suivant quels principes ces questions doivent être résolues; mais elles-mêmes donnent lieu aux problèmes les plus importants. Il faut donc en traiter à part.

(1) J'appelle aussi l'attention sur cette note de Say, qui répond à tant d'illusions encore aujourd'hui communes : « Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agents : 1° la valeur des subsides payés par les sujets; 2° la valeur des approvisionnements procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs, les contribuables, ne reçoivent point de compensation; ceux qui fournissent la seconde, les fournisseurs, reçoivent une contre-valeur qui est leur paiement; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre, qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux; ce qu'il a restitué est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable; et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement. »

CHAPITRE II

DE LA DETTE PUBLIQUE.

I

Des emprunts. — Comparaison de l'impôt et de l'emprunt.

Un Etat pour ses dépenses recourt tantôt à l'impôt, tantôt à l'emprunt. Ce dernier mode a eu tour à tour des panégyristes passionnés et des détracteurs extrêmes. De nos jours encore, il est rare qu'on ne tombe pas à cet égard dans quelque exagération. Faisons connaître d'abord, pour les combattre, les arguments des partisans à outrance du système des emprunts. C'est surtout durant le dernier siècle que le crédit public sembla causer une sorte d'ivresse aux publicistes, frappés pour la première fois de sa merveilleuse puissance. On ne se bornera pas à reconnaître dans le crédit public une des choses qui distinguent le plus les nations modernes des peuples anciens, et un des leviers les plus puissants dont les États puissent disposer. On répéta comme un axiome, avec Melon, qu'un Etat ne peut jamais être affaibli par ses dettes, parce que *les intérêts sont payés de la main droite à la main gauche*. Voltaire lui-même, malgré son bon sens, avança « qu'un État qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit pas, et que ses dettes mêmes sont un nouvel encouragement pour l'industrie. » Les économistes ont fait justice de ces idées fausses et dangereuses. Il ne peut être indifférent, ont-ils dit, que des sommes soient enlevées à la main qui travaille pour être données à la main qui dissipe. Avec la phrase de Melon, il n'y a pas d'extorsion, de vol, qu'on ne pût justifier. L'argent n'est jamais anéanti ; s'il n'est plus dans une main, il est dans une autre, ce qui est médiocrement consolant pour ceux qu'on dépouille. Quant à l'encouragement donné à l'industrie, il faudrait, pour justifier

l'assertion de Voltaire, que l'argent emprunté reçoit toujours, en effet, un emploi industriel reproductif. Or, il arrive fréquemment que cet emploi, même utile, n'est pas reproductif, comme dans le cas d'une juste guerre; il est arrivé bien des fois qu'il n'a pas même eu ce caractère d'utilité et qu'il s'est dissipé en folles dépenses. Dans le cas enfin où l'argent emprunté est employé en travaux, en construction de ponts, de monuments, croit-on qu'entre les mains des particuliers, il n'eût commandé aucun travail utile et qu'il n'eût pas réussi à encourager l'industrie? On a dit encore que les emprunts favorisent la circulation. La réponse à cette assertion nous est devenue facile. De quelle circulation s'agit-il? Est-ce d'un pur déplacement de capitaux déjà utilement employés? Alors la circulation est insignifiante et peut être funeste. On ne crée pas de la richesse uniquement parce qu'on fait du mouvement. Condorcet a présenté un argument qu'il n'est pas rare non plus d'entendre mettre en avant. Il voit un avantage dans les emprunts, en ce qu'ils empêchent nos capitaux de s'en aller à l'étranger. Mais on peut répondre d'abord que si tous les peuples pratiquent cette maxime, il nous faudra nous passer, nous aussi, des capitaux étrangers, et ensuite que ces placements à l'étranger qui rapportent un revenu, ne sont pas sans utilité. On a mieux raisonné, selon nous, lorsqu'on a soutenu que les emprunts offrent un encouragement et un placement facile aux petites épargnes. Les petits capitaux n'ont pas malheureusement la même facilité que les gros à se placer, car ils ne peuvent pas se faire eux-mêmes entrepreneurs. Les fonds publics sont une espèce d'association, une société de capitaux qui prêtent à l'État au lieu de prêter à l'entrepreneur d'un ouvrage particulier. Ce dernier placement a ceci de bon qu'il n'exige pas des frais considérables, qu'il est solide, qu'il permet de rentrer sans peine dans son argent et donne la facilité d'attendre des occasions favorables. Nous accordons, en conséquence, plus de valeur à cette raison qu'aux autres motifs qu'on allègue

en faveur des emprunts au point de vue de l'avantage des particuliers; mais nous ajouterons qu'elle-même ne possède qu'une portée restreinte : 1^o elle deviendra de moins en moins satisfaisante à mesure que les banques et l'industrie privée offriront aux petites épargnes des placements faciles et assurés; 2^o elle a son correctif dans l'encouragement donné à se faire rentier, encouragement qui pourrait être considéré comme une sorte de prime à l'oisiveté. Quant à l'argument politique, par lequel on a glorifié les emprunts, à savoir qu'ils étaient une manière de rattacher beaucoup de personnes à l'ordre de choses existant, et de les engager à défendre le gouvernement qui leur garantissait le paiement de leurs créances, il n'a pas une grande valeur. Ce n'est pas en s'endettant que les États se mettent à l'abri des changements de systèmes, et l'économie, une bonne administration forment une garantie tout autrement solide de durée pour les gouvernements que l'affection vacillante de quelques milliers de rentiers, moins empressés à défendre un gouvernement qui chancelle que prompts à s'inquiéter et à semer l'alarme.

Une foule d'autorités, parmi lesquelles Colbert, Vauban, Montesquieu, D. Hume, Quesnay, Turgot, J.-B. Say, Ricardo, J. Stuart Mill, Mac Culloch, peuvent être citées comme contraires aux emprunts. Parmi les arguments que ces écrivains font valoir, les uns sont excellents, ceux-là surtout qui repoussent les illusions dont le crédit public a été l'objet, les autres nous paraissent plus contestables et ne pas tenir surtout assez de compte du grand argument de la nécessité. On reproche à l'emprunt d'offrir aux gouvernements une facilité dangereuse à laquelle bien peu ont pu résister. Rien n'est plus vrai, et l'on sait les paroles de Colbert à Lamoignon, lorsque dans le conseil de Louis XIV, on eut résolu un emprunt : « Vous venez d'ouvrir une plaie que vos petits-fils ne verront pas fermer; vous en répondrez à la nation et à la postérité. » Quand il suffit d'une loi pour faire arriver dans le Trésor des sommes énormes en ne chargeant la génération vi-

vante que de quelques millions d'intérêt de plus, certes la tentation est puissante. Mais ne peut-on dire qu'à différents degrés il en est de même de tous les moyens nouveaux de puissance créés par l'homme? A côté de l'usage se place le danger de l'abus. L'Angleterre eût-elle pu se sauver elle-même et fournir aux frais d'une guerre gigantesque sans l'emprunt? Chez nous, il a déjà servi à solder l'arrière de l'Empire et notre rançon à l'étranger. Il a pourvu aux expéditions d'Espagne et de Grèce. Il a remboursé les émigrés. Il a supporté les charges extraordinaires des événements de 1830 et de 1848. Il a rendu d'importants services dans notre guerre d'Orient et après les terribles désastres de la campagne de 1870-1871. Un inconvénient fort reproché aux emprunts, c'est l'agiotage dont les fonds publics fournissent malheureusement l'occasion. Les économistes, comme les moralistes, ont fait entendre leurs plaintes à cet égard, et ils ont eu raison les uns et les autres. Le fait est déplorable, comme tout jeu de hasard, comme tout jeu qui peut compromettre le repos et même l'existence d'un grand nombre de familles. Mais il y a bien d'autres choses qui sont des moyens d'agiotage; il n'y a pas un effet quelconque sur lequel on ne tente le hasard. On joue à la Bourse sur l'esprit-de-vin, sur les huiles, sur les asphaltes, sur les chemins de fer et sur quantité d'autres valeurs. Ce n'est pas une raison cependant pour ne pas s'abstenir, autant que possible, de venir en aide à une disposition trop répandue. Un autre inconvénient a été signalé par la plupart des économistes qui ont critiqué l'emprunt : c'est de faire élever l'intérêt en créant une demande de capitaux. Dans ces limites, l'assertion est peu contestable; mais Say est allé jusqu'à voir dans l'élévation du taux auquel un État peut contracter l'intérêt une raison nouvelle de hausse des intérêts des capitaux. Il ne semble pas pourtant que cette circonstance puisse exercer une influence sur le taux moyen de l'intérêt. Si une maison de banque dont le crédit est chancelant veut emprunter, elle ne trouve pas à le faire au taux

moyen, et est forcée de subir un escompte beaucoup plus considérable. Nous avons expliqué pourquoi : c'est que dans le taux de l'intérêt il y a une prime pour le risque ; mais le taux moyen demeure le même, lorsque telle ou telle entreprise, qu'elle porte un nom ou un autre, placée dans une situation financière défavorable, se livre à l'acte d'emprunter.

Éviter de s'endetter est un axiome de finances tout aussi convenable pour les États que pour les individus, quoiqu'il paraisse être d'une application plus difficile. L'économie politique a rempli son devoir lorsqu'elle combat les folles illusions qui voudraient montrer dans la dette même une richesse, et lorsqu'elle signale la pente entraînant qui mène de la facilité d'emprunter à la facilité de dépenser. Elle va trop loin lorsqu'elle se refuse à reconnaître que tel emprunt opéré en vue d'une entreprise utile, du nombre de celles dont l'État est légitimement chargé, peut être une bonne affaire pour le pays, et nous croyons qu'elle fait fausse route lorsqu'elle recommande, dans le cas d'une pressante nécessité, de préférer l'impôt à l'emprunt. Traitons ce point avec un peu de détails.

M. J. Stuart Mill écrit, dans ses *Principes* : « Le capital qu'absorbent les emprunts de l'État est enlevé à des fonds engagés jusque-là dans la production, ou qui allaient recevoir cet emploi. En les détournant de leur destination, l'on agit comme si l'on en prenait le montant sur le salaire des classes laborieuses. » Le chancelier de l'échiquier, M. Gladstone (1), expliquant devant le parlement, à l'époque de la dernière guerre d'Orient, pourquoi il préférerait recourir à l'*income-tax*, plutôt qu'à l'emprunt, ce qui pouvait avoir en effet les meilleures raisons d'être en Angleterre, ajoutait de même : « Tout le monde convien-

(1) Cité par Léon Faucher, t. II, *Mélanges d'Économie politique et de Finance : les Finances de la guerre*. L'auteur de ce remarquable morceau compare les avantages et inconvénients réciproques de l'impôt et de l'emprunt, et se montre en général plus favorable à l'emprunt, au nom des mêmes arguments dont nous nous servons nous-même.

dra que, lorsqu'on demande des subsides à l'impôt, la somme nécessaire est fournie par les épargnes qui constituent, pour chaque contribuable, l'excédant du revenu sur la dépense, tandis que, si l'on a recours à l'emprunt, l'on agit directement, et jusqu'à l'épuiser, sur cette partie du capital de la nation qui se trouve immédiatement disponible pour les besoins de l'industrie et du commerce. Dans le premier cas, nous prenons principalement sur le superflu; dans le second, nous allons droit à la source même du capital qui alimente l'activité du travail, et d'où découle le bon marché de la production.» Enfin, Mac Culloch dit, de son côté, dans son ouvrage sur l'impôt (*on taxation*): « L'industrie et l'économie des individus peuvent seules compenser avec quelque efficacité les profusions et les ravages de la guerre... Le défaut capital du système des emprunts consiste en ce qu'ils trompent le public en ne troublant pas soudainement le bien-être de chacun. Ses empiétements sont graduels et passent inaperçus. Il n'exige sur le moment que de légers sacrifices; mais il ne revient jamais sur ses pas: *vestigia nulla retrorsum*. C'est un système d'illusion et de déception. Il ajoute les taxes aux taxes, sans que l'on puisse jamais abolir aucune de celles qui ont été ainsi établies, en sorte qu'avant que le public s'éveille au sentiment du danger, la propriété et le travail se trouvent grevés, à titre permanent, d'un tribut annuel beaucoup plus considérable, pour servir l'intérêt de la dette, que celui auquel il aurait dû se soumettre pour défrayer les charges de la guerre à mesure que la nécessité s'en présentait. » Tout en avouant ce qu'il y a d'exact dans l'assertion de M. Mac Culloch, relativement à l'espèce d'illusion que produit l'emprunt, on reconnaîtra qu'il y a beaucoup d'exagération dans la seconde partie de sa proposition. Quant à M. J. Stuart Mill, son assertion paraît bien hasardée lorsqu'il soutient que l'impôt puise dans l'excédant du revenu, tandis que l'emprunt entame le capital même de la nation. Il est peu probable, en effet, que les entrepreneurs retirent leurs capitaux déjà engagés dans l'in-

industrie, comme l'avance l'économiste anglais, et, quant aux capitaux disponibles, s'il est vrai que l'État, en les empruntant, évince d'autres emprunteurs individuels par sa concurrence, il n'est pas admissible qu'il prélève ces capitaux sur les salaires. En temps de guerre, l'industrie, quand elle est sage, au lieu de courir après les entreprises, se modère et se restreint. L'argent que l'État n'emprunterait pas risquerait donc, dans ces graves circonstances, de rester oisif; la consommation des produits se resserrant, ou tout au moins n'augmentant pas, la production ne choisirait pas ce moment pour prendre l'essor et pour se répanire en création de matériel ainsi qu'en salaires. Il est tout aussi gratuit de supposer que les subsides de guerre, quand on les lève par l'impôt, sont pris sur le superflu de la nation, sur l'excédant disponible de son revenu. L'impôt est pris tantôt sur le superflu, tantôt sur le nécessaire, selon les cas individuels. On risque, en exagérant les taxes, de demander de l'argent principalement à ceux qui en manquent. L'emprunt, au contraire, étant facultatif pour les souscripteurs, ne tente que ceux qui ont de l'argent en réserve, ceux dont le revenu excède les dépenses, ceux qui ont fait des épargnes.

L'emprunt, dans les circonstances difficiles et pressantes qu'engendrent les révolutions et les guerres, peut seul subvenir largement et sans retard aux besoins financiers de l'État. Quand les contribuables épuisés acquittent péniblement les charges ordinaires de l'impôt, on ne peut pas songer à les surcharger d'un supplément de taxes. Quant à cet argument que le présent seul doit supporter les charges que les circonstances lui imposent, c'est, selon nous, la négation de la solidarité dans le temps; car c'est méconnaître le lien qui unit les générations entre elles. Sans doute, il est parfaitement inique de rejeter un fardeau énorme sur les générations futures; mais serait-il plus juste que l'avenir n'eût aucune part à des dépenses qui ont pour but de protéger ses intérêts? On n'a pas assez remarqué peut-être dans cette question combien de fois le

rôle du sacrifice appartient au présent relativement à l'avenir. N'est-ce pas le présent qui se livre à toutes les expériences dont l'avenir profitera, qui expose ses capitaux et la vie des hommes dans les chemins de fer, qui subit les crises causées par l'invasion des machines, qui, au prix des sacrifices les plus lourds, crée une foule de biens destinés à devenir communs à tous, et dont les générations futures jouiront gratuitement? Il faut les ménager sans aucun doute ces générations à naître; mais ce serait un dévouement sans équité et plein de périls que celui qui irait jusqu'à imposer toute la charge au présent qui ne recueille qu'une partie des fruits et qui court les principaux risques.

II

De la dette consolidée. — De la dette flottante. — Du remboursement de la dette. — De l'amortissement. — De la conversion des rentes.

Lorsque le gouvernement contracte un emprunt, les titres en sont écrits sur ce qu'on appelle le *grand-livre*, c'est-à-dire sur les registres de l'État. Le public connaît ainsi à un franc près le montant de la dette publique; il sait qu'il n'est au pouvoir d'aucune administration de l'augmenter, et que, si une nouvelle émission devait avoir lieu, elle ne pourrait se faire qu'en vertu d'une loi. La dette publique est ainsi un fait connu, constaté. Les créanciers de l'État savent quel en est le montant, quels sont les termes de la convention, quelles sont les conditions promises aux porteurs. On appelle cela la *dette consolidée* (1).

(1) Cette forme de la dette est toute moderne. A l'origine, les emprunts ne se contractaient que sur la garantie personnelle des États; aucun fonds spécial n'était affecté à leur paiement. Lorsqu'eurent lieu plus tard de pareilles assignations, les gouvernements donnèrent ordinairement en gage quelque branche de revenus publics, soit pour un temps limité, si le prêt était à terme, soit à perpétuité, lorsque, le prêt étant indéfini, il n'y avait de garanti que l'intérêt. Seulement, dans

Outre la dette consolidée ou constituée, il y a aussi la *dette flottante*. Voici quel en est l'objet. Il est bien difficile que le Trésor ait toujours dans ses coffres la quantité de fonds nécessaire pour le service de chaque jour dans chaque localité. Expliquons ceci. Il se peut très-bien que le gouvernement ayant à dépenser 2 millions à Bayonne, ces 2 millions se trouvent, par exemple, dans les caisses de la douane au Havre ou à Marseille. De même, il y a des dépenses qu'on ne peut calculer à l'avance, ce qui fait qu'il y a dans le budget ce qu'on appelle des crédits extraordinaires et des crédits supplémentaires. Enfin il peut arri-

ce cas, l'État se réservait toujours la faculté de se libérer en remboursant le principal emprunté. C'était, dans le premier cas, *l'emprunt par anticipation*, et, dans le second, *l'emprunt avec fonds* (d'où l'expression de dette fondée) à *perpétuité*. Outre les emprunts momentanés et perpétuels, il en a encore été pratiqué autrefois de deux sortes, nommés les uns emprunts sur annuités à terme, les autres sur annuités viagères. Dans ces deux cas, le service des intérêts comprenait chaque année le remboursement d'une partie du capital; mais, selon que cette part était plus ou moins forte, la durée des engagements restant plus ou moins longue, ou elle ne dépassait pas une limite assez restreinte, ou elle s'étendait sur plusieurs existences. Les annuités viagères ont aussi été créées, soit sur des vies séparées, de façon que la mort de chaque rentier dégrevât le Trésor de ce qui lui revenait, soit sur des lots de plusieurs vies réunies, cas auquel les survivants profiteraient des rentes des prédécédés. Ce dernier système est celui des *tontines*, dont Necker fit un si large usage. On a généralement renoncé à ce mode d'emprunt, le regardant comme trop onéreux et trop aléatoire. C'est pour un État le comble de l'imprudence d'aliéner sa liberté. Lorsqu'un terme est marqué au remboursement de sa dette, il peut être dans une situation qui exigerait elle-même un emprunt. Avec une dette perpétuelle, au contraire, il reste toujours maître de se libérer en choisissant seul son heure, en cédant uniquement à sa volonté. (G. du Puynode, *de la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt.*)

ver que les rentrées ne soient pas aussi abondantes ou aussi promptes qu'à l'ordinaire. Pour toutes ces causes, il peut être nécessaire au Trésor public d'avoir recours à un crédit temporaire (1), il peut avoir besoin de trouver 4, 5, 10, 20 millions momentanément. Il ne fait pas pour cela un véritable emprunt, une addition à la dette inscrite sur le grand-livre, il ne crée pas pour cela une rente nouvelle. Il demande aux capitalistes de lui avancer momentanément certaines sommes. Il se fait emprunteur au mois, en émettant des billets, comme une maison de banque qui opère ce qu'on appelle une *circulation*. Ces bons du Trésor, ces promesses, ces billets portant intérêt, qui ne sont pas inscrits au grand-livre, qui sont vendus sur la place à des détenteurs d'argent qui les payent, en retenant comme escompte l'intérêt de leur argent, forment ce qu'on appelle la *dette flottante*, ainsi nommée parce que le montant en est tantôt plus, tantôt moins élevé, et à laquelle la loi assigne un *maximum*, sans en fixer le montant. Ces dettes flottantes, dont l'origine remonte, en Angleterre, aux premiers *bills* de l'Échiquier qui parurent en 1696, et s'élevèrent à 2 milliards 700 mille livres sterling, et, en France, aux billets de *la caisse des emprunts* émis en 1707, présentent de grandes facilités au public. La portion du capital circulant, qui attend un emploi, y trouve un débouché avantageux. Grâce à l'escompte toujours offert aux titres qui les composent et à l'intérêt qu'ils produisent, le haut commerce, la banque, les prennent même de préférence à tous les autres effets, comme placement de leurs réserves.

(1) Notre dette flottante en France se compose de tous les engagements souscrits à terme par le Trésor ou par toute autre administration générale. Ainsi, les bons du Trésor et de la Marine ; les fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations, de quelque source qu'ils proviennent ; les avances des receveurs généraux, à compte sur les rentrées qu'ils doivent opérer, etc., en font partie. Mais les bons du Trésor seuls constituent vraiment des titres de crédit, et rentrent dans l'étendue du crédit public.

Maintenant, cette dette flottante, que devient-elle? Si les rentrées augmentent, ou si les dépenses diminuent, elle s'éteint plus ou moins rapidement. Si au contraire il n'en est rien, ou bien si l'augmentation du revenu ou la diminution des dépenses n'est point assez considérable pour éteindre la dette flottante, alors on est obligé d'avoir recours à une loi qui ordonne un emprunt ou crée de nouvelles rentes inscrites au grand-livre. On transforme alors la dette flottante en dette inscrite, et c'est ce qu'on appelle consolider la dette; c'est de là qu'est venu le mot de *dette consolidée*.

Une question également importante en théorie et en pratique se présente ici. Peut-il être raisonnable qu'un gouvernement contracte une dette véritablement perpétuelle? La négative ne saurait être douteuse. Il est élémentaire que celui qui emprunte reste libre de rembourser, et l'idée même de dette suppose l'intention de s'acquitter dans un délai plus ou moins prolongé. En outre, la science peut-elle regarder comme raisonnable que l'Etat dise à des capitalistes : « Je vous offre aujourd'hui, pour quatre-vingts francs, cinq francs de rente, et, tant que j'existerai, vous les aurez? » Il est véritablement de toute évidence qu'une telle convention n'est pas compatible avec la nature des choses. Ou bien tout ce que nous avons dit précédemment sur les causes qui modifient le taux des profits, et sur la tendance générale qu'ils ont à baisser, est faux, ou bien il faut savoir reconnaître que l'immobilité des intérêts est en opposition avec le développement nécessaire des faits économiques dans les sociétés humaines.

Ainsi cela ne saurait faire l'objet d'un doute sérieux, les dettes doivent être rachetables. Mais comment? Il y a bien des manières de racheter une rente. Qu'on se souvienne de ce que nous avons dit sur les différents modes de constitution de la dette publique. Le plus usité consiste à vendre une rente de tant, pour un capital nominal de tant, et pour un capital réellement versé de tant; à vendre, par exemple, une rente de 5 francs pour un capital nominal de

100 francs et réel de 85 francs. Dès lors il existe dans le commerce ce qu'on appelle des effets publics. La rente se vend, se négocie tous les jours, et ces négociations ont leurs oscillations : le prix de la vente varie comme celui de toute marchandise quelconque. Dans le même local, on achète de la rente, on achète des créances de particuliers, des lettres de change, des marchandises, des liqueurs, du blé. Tous ces contrats suivent les ondulations journalières du marché. Mais si les rentes sont ainsi tous les jours l'objet d'offres et de demandes, ne pourrait-il pas y avoir parmi les divers acheteurs le débiteur lui-même? Ce dernier, s'il avait de l'argent, s'il avait des économies, ne pourrait-il pas racheter sa propre rente? Le gouvernement ne pourrait-il pas dire aux agents de change : « Voilà un million, deux millions, dix millions, achetez-moi de la rente au taux du jour? » C'est, en effet, ce qui arrive. Le gouvernement est à la Bourse sous le nom de caisse d'amortissement.

Nous devons expliquer en quoi consiste cette opération financière de l'amortissement qui a causé à l'origine un engouement porté presque jusqu'au délire. Les premiers essais d'amortissement ont été faits par les Hollandais, vers la moitié du dix-septième siècle, et, sur une moindre échelle, par le pape Innocent IV. Mais c'est l'Angleterre qui la première a fondé un grand système sur ces données. L'Angleterre qui avait commencé avec une dette fort exigüe, en était arrivée à une dette de 6 milliards et demi de francs, lors de l'époque de la Révolution française. Cela devenait inquiétant, et, en même temps, elle avait besoin de recourir chaque année à de nouveaux emprunts, et à des emprunts importants. Il fallait donc attirer des capitaux, et pour cela il fallait surtout rassurer les imaginations. Le D^r Price alors inventa la théorie de l'amortissement. Il établit qu'en mettant chaque année 1 pour 100 du capital emprunté dans une caisse destinée au rachat de la dette, et, en appliquant rigoureusement et sévèrement

le principe des intérêts composés (1), toute dette était éteinte au bout de trente-cinq ans; qu'en conséquence, c'était un enfantillage de s'en effrayer; que, si l'on emprunte 1 milliard, 6 milliards, 10 milliards, peu importe, on n'a jamais qu'une question à se faire: — Avons-nous ou n'avons-nous pas de quoi payer les intérêts, plus 1 pour 100 de capital? Dans le premier cas, on peut emprunter sans crainte aucune: au bout de trente-cinq ans, on ne devra plus rien; dans le second, il ne faut pas le faire. C'est en partie à l'influence de cette théorie que le gouvernement anglais a dû de ne rencontrer aucune difficulté, lorsqu'il a porté sa dette de 6 milliards et demi où elle se trouvait quand la doctrine de Price fut popularisée, à la somme énorme de 15 et de 19 milliards, et de pouvoir toujours contracter des emprunts à un taux fort raisonnable. On constitua donc la fameuse Caisse d'amortissement, qui, au bout de trente-cinq ans, devait avoir payé toute la dette de l'Angleterre; nous n'avons pas besoin de dire que cette dette n'a pas été payée et qu'elle subsiste toujours. Comment donc se fait-il qu'elle ne soit pas éteinte? Serait-il vrai que la doctrine de Price fût fautive en elle-même? Non, comme opération arithmétique, il n'est personne qui ne puisse en constater la vérité. Il n'est pas moins vrai que ni en Angleterre, ni en France, l'amortissement n'a éteint la dette. D'où vient cela? L'explication est malheureusement plus simple encore que le secret de l'amortissement lui-même et ne fait que confirmer cet axiome trop oublié qu'on ne peut payer ses dettes qu'avec ses économies. Il ne peut y avoir amortissement qu'autant que le revenu est suffisant pour subvenir aux dépenses nécessaires, pour payer l'intérêt et pour fournir une parcelle du capital: sans cela, il n'y a rien de réel dans l'opération. Si, pour amortir, il

(1) Price trouvait qu'un gros sou placé à intérêt composé, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 1791, se serait élevé à une valeur de 30 millions de globes d'or aussi vastes que notre planète.

faut emprunter, il est impossible que la situation change; à quoi bon éteindre le centième d'une ancienne dette, si l'on en crée une dix fois plus considérable? Seulement, il y a de plus alors les frais d'administration et les frais d'emprunt.

Le système entier de l'amortissement, vivement combattu par Ricardo et discrédité dans l'opinion du public britannique, a été abandonné par l'Angleterre, en 1829, après plusieurs modifications successives, par l'acte de Georges IV, établissant que la dette serait rachetée avec l'excédant des revenus sur les dépenses. On a remarqué que les Etats-Unis n'ont jamais eu d'amortissement, et c'est le seul pays jusqu'ici qui se soit libéré. L'accroissement de la richesse publique, ajoute-t-on, voilà le meilleur des amortissements. Aussi la plupart des économistes se montrent-ils favorables à la suppression de l'amortissement comme à celle d'un jeu décevant et cruel par les illusions qu'il produit. D'autres, sans se laisser abuser par le charlatanisme de ses antiques promesses, jugent que l'amortissement se soutient encore par deux considérations. La première, c'est que son action régulière et continue fait à la Bourse, en quelque sorte, fonction d'écluse, c'est-à-dire qu'il contribue à régulariser, sauf les crises trop fortes, la moyenne des fonds publics; à empêcher leurs trop brusques dépréciations; à relever leur taux, lorsque des craintes exagérées ou des opérations de banque adroitement combinées produisent une baisse trop considérable, au détriment de tous les petits capitalistes qui, ne comprenant pas tous ces jeux, s'effrayent facilement et courent se dessaisir de leurs rentes, avec de grandes pertes dont profitent exclusivement quelques spéculateurs. La seconde considération, c'est que, de deux gouvernements, dont l'un a uniquement pour règle de destiner à l'amortissement de la dette le surplus du revenu, s'il y en a, et dont l'autre possède une caisse d'amortissement administrée à part, mise sous la garantie des pouvoirs publics, ce dernier est celui qui offre le plus

de garantie aux créanciers ; car on ne peut porter atteinte à l'amortissement que par une loi, tandis que si l'on se contente de dire : « S'il y a un surplus dans les revenus, nous payerons une partie de notre dette, » il est fort à craindre que ce surplus, quand il y en aura, ne soit consacré à toute autre chose.

Quelle que opinion qu'on ait sur la valeur pratique de ces considérations, on peut dire que l'amortissement est une combinaison jugée comme instrument d'extinction de la dette. Il existe un moyen d'alléger les dettes publiques, sinon absolument de les éteindre, bien préférable à tout système d'amortissement, c'est la conversion des rentes. Ne plus payer effectivement que trois ou quatre d'intérêt au lieu de cinq, c'est un bénéfice évident, considérable, et qu'aucun inconvénient n'amoindrit. En droit, nous avons établi qu'aucune objection sérieuse ne s'élève contre les conversions de rente. Montesquieu a fort bien dit : « Lorsque l'Etat emprunte, ce sont les particuliers qui fixent le taux de l'intérêt; lorsque l'Etat veut payer, c'est à lui à le fixer. » Mais la conversion des rentes échappe-t-elle à toute règle de morale et d'économie politique ? Non assurément ; l'option entre la réduction de l'intérêt et le remboursement doit être toujours réservée aux créanciers ; autrement la conversion ne serait qu'une spoliatiati on détournée. L'ancienne monarchie n'a eu chez nous que trop souvent recours à ces conversions frauduleuses et violentes qui équivalaient à de véritables banqueroutes. Économiquement et politiquement, il importe de bien choisir le moment où ces conversions doivent être opérées. Il est clair que ce doit être à une époque où réellement l'intérêt a baissé, et dans un temps de prospérité, alors que la richesse publique cherche des débouchés et va d'elle-même à l'Etat.

CHAPITRE III

DE L'IMPÔT.

I

Légitimité et nécessité de l'impôt. — De l'impôt unique sur le revenu.
— De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif. — Principales règles de l'impôt.

Il y a dans tout pays des besoins collectifs auxquels l'industrie ne peut satisfaire ou auxquels elle ne satisferait que d'une manière fort imparfaite. La société charge alors de ce soin soit l'Etat, dont les fonctionnaires publics sont les agents, soit les autorités qui représentent telle circonscription moins étendue, comme le département et la commune, et elle subvient aux dépenses que la satisfaction de ces besoins exige moyennant une quote-part prélevée sur les différents membres de ces associations. Cette quote-part prend le nom d'*impôt*, parce que nul ne peut s'y soustraire, une fois qu'elle a été consentie et déterminée suivant certaines règles inhérentes à la constitution politique et administrative du pays, du moins dans tout pays qui n'est pas livré à l'action sans contrôle du despotisme et de l'arbitraire.

C'est au maintien de la sécurité que plusieurs économistes bornent le rôle de l'Etat, et dès lors l'objet unique de l'impôt; mais, en général, c'est plutôt en termes généraux qu'ils s'expriment ainsi, que lorsqu'il s'agit d'en venir à la détermination pratique de ses attributions. La

plupart y ajoutent alors un certain nombre de services et d'attributions.

Les économistes français du xviii^e siècle mettent à la charge de l'État l'instruction publique et les cultes. Adam Smith, si radical pourtant sur ce sujet, fait exception à sa règle de non-intervention en faveur de l'éducation du peuple. Say reconnaît que les primes d'encouragement conviennent à des États peu avancés dans l'industrie; il approuve, en particulier, l'encouragement donné à la composition des ouvrages élémentaires utiles et aussi aux livres qui s'occupent de choses trop relevées pour avoir beaucoup d'acheteurs; il avoue l'utilité de certains travaux publics. Nous avons, au sujet du travail, eu l'occasion déjà de noter quelques-unes de ces différences qui séparent entre eux les économistes. John Mill allonge beaucoup cette liste des attributions naturelles de l'État, et quelques autres écrivains, sans croire sortir de l'orthodoxie économique, ajoutent encore à celle de l'auteur anglais. Sans prétendre résoudre cette question si controversée, si difficile, dont l'examen excéderait de beaucoup notre cadre, quelle est la part de l'industrie privée? quelle est la part de l'État? nous devons au moins poser sur ce sujet quelques principes.

Quand on parle des dépenses publiques, quand on parle de l'action gouvernementale, ce n'est pas, selon nous, envisager les choses dans toute leur étendue que de se placer seulement au point de vue exclusif de la sécurité. L'État n'a pas rempli toute sa tâche, quand il a empêché la lutte sanglante des intérêts individuels, quand il a protégé contre la violence et la fraude chaque individualité. Nous croyons qu'il a une autre mission en outre, et nous citons les raisons de cette opinion en opposant à d'autres autorités économiques distinguées celle d'un des économistes qui nous paraissent avoir le mieux vu dans cet ordre d'idées. Voici les paroles de Rossi, toutes conformes à ce que nous avons dit plus haut, sur la nécessité de faire la part plus grande qu'on ne le fait d'ordinaire dans les

traités d'économie politique à l'idée de sociabilité, de solidarité nationale, dans les cas où la liberté, soit faute de lumières, soit faute de stimulants nécessaires, soit faute encore des moyens indispensables pour arriver à l'entente et à l'organisation, manquerait à quelqu'une des tâches que réclament le maintien et l'avancement matériel et moral des sociétés: « L'État, dit Rossi, parlant de l'impôt, est l'association générale; s'il protège les individualités, il doit en même temps songer au développement et au progrès de l'association générale. Il est, pour ainsi dire, le conseil d'administration de la société civile, et c'est pour cela qu'il ne s'en tient pas à la production indirecte et qu'il se livre à la production directe.

« Où en serions-nous, continue le même auteur, si l'État s'en était remis complètement à l'action des intérêts individuels et à l'influence de l'association uniquement volontaire? Pour le saisir, voyez ce qu'était la société dans son enfance, avant que les esprits se fussent développés, avant que les intelligences se fussent ouvertes, avant que cette grande vérité, la puissance de l'association, eût été sentie. La puissance de l'association est, en effet, une de ces vérités que les peuples ne comprennent que lorsqu'ils sont déjà fort avant dans la carrière de la civilisation. Que serait devenue la société civile, si les gouvernements s'étaient renfermés dans un rôle négatif, s'ils s'étaient bornés à empêcher les luttes entre les intérêts individuels? Nous serions encore dans les misères du moyen âge.

« Sans doute on a dilapidé d'énormes richesses, sans doute on a souvent malmené la fortune publique: l'histoire ne nous offre que trop d'exemples de ce mépris des intérêts de tous. Mais quoiqu'on n'ait pas réalisé tout le bien possible, et que l'humanité n'ait pas marché aussi vite qu'on aurait pu *a priori* le désirer et l'espérer, toujours est-il que si elle a fait les progrès dont nous sommes témoins aujourd'hui, cela est dû en grande partie à l'action que les gouvernements ont exercée, en ne se contentant pas de pourvoir à la sûreté des individus, mais en

travaillant d'une manière plus directe au progrès matériel et moral de la société, au moyen des dépenses publiques, au moyen de l'impôt, en faisant dans l'intérêt de l'association entière ce que les capitaux particuliers et l'association individuelle n'auraient pas fait en ce temps, ce qu'ils n'auraient pas même imaginé pouvoir faire. »

«... Les dépenses publiques, ajoute plus loin Rossi, sont souvent un bienfait pour des gens qui, sans elles, ne profiteraient en rien de la richesse générale. Quand l'État travaille pour assurer à tout le monde une certaine instruction, que fait-il, sinon une grande œuvre d'association ? Ce que je dis de l'instruction publique, on peut le dire de bien d'autres choses. Lorsque l'État assainit des quartiers, perce des rues nouvelles, fait circuler l'air et la lumière là où auparavant on ne voyait que ténèbres, misères et saleté, ces dépenses ont-elles lieu au profit du riche, qui peut aller trouver la lumière et la salubrité où il veut ? Non, c'est au profit de ceux qui, sans cela, ne jouiraient jamais de ces avantages.

« Ainsi, lorsque l'État produit, c'est à l'avantage non seulement de ceux qui payent, mais de tout le monde ; tandis que les associations particulières ne sont souvent d'aucune utilité pour ceux qui n'ont pas de quoi y participer.

« L'association générale n'est donc autre chose que la société civile elle-même. Les dépenses publiques sont le moyen de la rendre utile, productive, profitable non à quelques-uns, mais à tous. C'est là le point capital, c'est là le mètre avec lequel il faut mesurer l'utilité des impôts. Il faut se demander si leur emploi est réellement dirigé dans le sens de l'utilité générale ; il faut se demander si cet emploi fait faire chaque année, à la société civile tout entière, un pas en avant dans la carrière du développement et de la prospérité (1). »

Tels sont, selon nous, les véritables principes en ma-

(1) *Cours d'Économie politique*, t. III, de l'Impôt.

tière d'action gouvernementale et d'impôt. Nous croyons qu'ils se concilient avec la modération dans le chiffre des charges publiques, le progrès véritable de la civilisation ayant pour caractère l'accroissement des attributions individuelles et le ressort plus grand donné aux associations privées, à mesure que la liberté s'éclaire et que les individus deviennent mieux capables de s'entendre et de se concerter, condition sans laquelle les plus belles déclarations de droits économiques, de même que les plus excellentes déclarations de droit politique, sont de nul effet. Ajoutons qu'à flétrir par la dénomination injurieuse de communisme l'action gouvernementale ainsi définie et exercée, il y a plus d'aveugle parti pris que de raison. En ce sens aussi la production de la sécurité par le gouvernement serait une sorte de communisme, ainsi que toute action *exercée en commun* au profit de l'impôt. Un paysan des Basses-Pyrénées paye l'impôt pour que la justice soit rendue dans les tribunaux de tout le territoire français, et non pas seulement dans les tribunaux auxquels il peut avoir à faire. Tel département dans lequel se commet un nombre, relativement peu considérable, d'attentats contre les propriétés et contre les personnes paye, pour que la justice soit rendue, un impôt égal à celui dont s'acquitte tel autre département où il s'en commet un très-grand nombre, etc., etc. C'est cela que nous appelons de la solidarité; cette solidarité profite à tous, quoique ce puisse être inégalement suivant les cas.

C'est, il faut le reconnaître, d'une disposition hostile à l'action des gouvernements en général, qu'est partie l'erreur de J.-B. Say, affirmant que rien de ce que le gouvernement dépense ne se retrouve; erreur qu'il a mitigée dans plusieurs passages, mais qu'il n'a pas moins commise en se laissant aller à écrire : « Du moment que cette valeur est payée par le contribuable, elle est perdue pour lui; du moment qu'elle est consommée par le gouvernement, elle est perdue pour tout le monde et ne se

reverse point dans la société (1). » De même Destutt de Tracy a dit : « La totalité des dépenses publiques doit être rangée dans la classe des dépenses justement nommées stériles et improductives. »

Bastiat, qui nous paraît avoir restreint à l'excès, en plus d'un passage de ses écrits si ingénieux et si sages, les attributions légitimes de l'État, a d'ailleurs parfaitement établi la doctrine de l'impôt, en y voyant un véritable échange de services : « Au fond, dit-il, les éléments primordiaux de l'économie sociale ne sont pas nécessairement altérés par cette forme particulière de l'échange, surtout quand le consentement de toutes les parties est supposé. C'est toujours transmission d'efforts, transmission de services. Les fonctionnaires travaillent pour satisfaire les besoins des contribuables ; les contribuables travaillent pour satisfaire les besoins des fonctionnaires... Si l'impôt n'est pas nécessairement une perte, encore moins est-il nécessairement une spoliation. »

Pour expliquer les exagérations anti-gouvernementales de quelques-uns des maîtres les plus éminents et les plus judicieux de la science économique, il faut se remettre sous les yeux, non-seulement les abus des gouvernements qui devaient provoquer une réaction bien naturelle, mais les étranges panégyriques dont ces abus étaient gratifiés par les écrivains les plus autorisés ; panégyriques fort loin, hélas ! d'être épuisés encore en cette matière. De même que les emprunts, les impôts, quelque lourds qu'ils fussent, ont trouvé des approbateurs fanatiques. On a chanté en l'honneur de l'impôt, considéré théoriquement, de véritables hymnes, même quand l'État dépense mal. A en croire ces approbateurs optimistes, il n'y a pas de perte, l'argent ne sort pas du pays. Ainsi, qu'une partie du corps seule prospère au détriment du corps tout entier, la chose est indifférente. Ainsi, que des millions d'hommes soient tenus sous les armes, et qu'au lieu de rendre des

(1) J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, liv. III, ch. 9.

services productifs dans l'agriculture et l'industrie, ils nécessitent et absorbent des impôts dont le montant entre les mains des contribuables serait allé au travail et aurait commandité des entreprises utiles, ce sera chose sans importance, et il faudra condamner Montesquieu écrivant : « Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe ; elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes. Elle a ses redoublements et devient nécessairement contagieuse ; car, sitôt qu'un État augmente, ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs ; de sorte qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune (1). »

Nous avons vu quel fonds il y a à faire sur de tels arguments conduisant à cette conclusion, en vérité des plus singulières, que l'on peut indéfiniment remplir le trésor aux dépens des contribuables, sans porter atteinte à la fortune du pays (2).

Écartons ces folies, bornons-nous à reconnaître la légitimité de l'impôt pris en lui-même. Il suffit pour l'établir de remarquer qu'il n'existe pas dans la société qu'un seul genre de travail, celui qui consiste à cultiver la terre, à tisser des fils, à faire de ces fils des étoffes propres aux vêtements, à construire des habitations, en un mot à nourrir, à vêtir, à loger l'homme ; il y en a un second non moins indispensable, c'est celui qui consiste à protéger le premier. De même que le laboureur produit des grains pour celui qui tisse, et que celui qui confectionne des tissus travaille pour le laboureur, l'un et l'autre doivent labourer et tisser pour celui qui monte la garde, applique

(1) *Esprit des lois*, liv. XIII, ch. 17.

(2) Vauban, dans la *Préface* de son *Projet de dîme royale*, réfutait à l'avance cette doctrine si commode à la prodigalité en disant : « Il est constant que plus on tire des peuples, plus on ôte d'argent au commerce, et que celui du royaume le mieux employé est celui qui demeure entre leurs mains, où il n'est jamais inutile ni oisif. »

les lois ou administre. Ils lui doivent une partie de leur travail ou échange du travail qu'il exécute pour eux.

Est-ce à l'impôt qu'il est nécessaire de recourir pour subvenir aux besoins de l'État? La question ne saurait faire l'objet d'un doute pour les peuples modernes. Non que, selon la remarque d'A Smith (1), on ne connaisse pour les nations la possibilité de s'adresser à d'autres moyens de revenu et qu'en fait les gouvernements modernes n'en possèdent pas d'autres. Si l'on remonte à des formes de sociétés primitives, le revenu d'un chef arabe ou tartare provient principalement du lait et du croit de son bétail et de ses troupeaux, dont il surveille lui-même la direction, comme premier pasteur de sa horde ou de sa tribu. On cite de petites républiques qui ont quelquefois tiré un revenu considérable d'affaires de commerce. Dans notre système financier, plusieurs parties du revenu ont le caractère de revenu territorial. Tel est le produit des mines; tel est celui des forêts de l'État. Le profit d'une banque publique a été une source de revenu pour quelques gouvernements, comme Hambourg, Venise et Amsterdam. Chez nous, les postes sont pour l'État une véritable entreprise de commerce, et il en est de même, à plus forte raison, des tabacs. Nous avons vu aussi quelles ressources le gouvernement trouve dans l'emprunt. La terre enfin est un fonds d'une nature plus stable et plus permanente, et qui semblerait plus propre à donner un revenu suffisant à un grand État. En fait, elle a formé souvent la principale source du revenu public, chez des nations qui avaient déjà dépassé de fort loin l'âge des peuples pasteurs. C'est ainsi que les républiques anciennes de la Grèce et de l'Italie ont pendant longtemps tiré du produit ou de la rente des terres publiques la majeure partie du revenu qui fournissait aux dépenses nécessaires de l'État. C'est ainsi que les rentes des terres de la couronne ont constitué pendant longtemps la plus grande part du re-

(1) Adam Smith, liv. v, ch. 2, de la *Richesse des nations*.

venu des anciens souverains de l'Europe. Mais, dans les républiques de l'antiquité, tout citoyen était soldat, s'équipait et servait à ses frais. Dans les anciennes monarchies, quand les sujets entraient en campagne, d'après la nature des services féodaux auxquels ils étaient obligés, ils devaient s'entretenir à leurs frais, ou être entretenus aux frais de leurs seigneurs immédiats, sans occasionner au souverain aucune nouvelle charge. Dans les États actuels on comprend qu'en outre des armées permanentes, les charges des gouvernements s'étant extrêmement accrues, un tel revenu ne suffirait plus. Il n'y aurait plus d'autre moyen pour un État de faire face à ses besoins que de s'emparer du commerce ou de se constituer propriétaire unique des terres : régime, nous l'avons vu, profondément contraire à toute liberté et à toute justice, et qui mènerait à l'appauvrissement général. Tous ces moyens étant aussi insuffisants qu'impropres pour couvrir les dépenses ordinaires d'un grand État civilisé, elles doivent être nécessairement défrayées par des impôts d'une espèce ou d'une autre, au moyen desquels la nation, avec une partie de ses revenus particuliers, contribue à composer à l'État ce qu'on nomme un revenu public.

Sur quelles classes et sur quelles choses doit porter cet impôt ? Sur quelles classes ? Sur tous les citoyens qui sont en état de le payer, puisque tous les citoyens reçoivent la protection de l'État et participent au bienfait de ses services généraux. Point d'exemption en bas, à moins d'indigence démontrée ; point d'immunité en haut. Au temps où la noblesse était toujours présente sous les armes et faisait elle-même les frais du service militaire, on avait trouvé juste de la dispenser de l'impôt en argent, c'est-à-dire, surtout de la *taille* ; on appelait ainsi l'impôt territorial assis sur le revenu net des propriétés foncières, et d'abord établi pour l'entretien des armées permanentes. La dispense dans certains pays était accordée à la personne du gentilhomme ; dans quelques autres, elle était attachée à la possession des terres nobles. Les pays où l'exemption

était accordée à la personne du gentilhomme's'appelaient pays de *taille personnelle*, tandis qu'on nommait pays de *taille réelle* ceux où le privilège dépendait de la possession des fiefs. Cette faveur n'avait plus aucune raison d'être dans les derniers temps de la monarchie, car tout le monde contribuait au service militaire, et, sous ce rapport encore, la noblesse était privilégiée : ses enfants ne tiraient pas au sort pour la *milice*. La faveur était devenue odieuse depuis que rien n'en palliait plus l'injustice, et qu'elle était aggravée par la dispense de la conscription. La noblesse était également exemptée des *corvées* pour l'entretien des routes royales, les corvées supposant un travail corporel incompatible avec la qualité de gentilhomme. Il eût été facile d'y remédier en y substituant une somme d'argent. La noblesse avait été pourtant soumise au paiement de la capitation et des vingtièmes. La *capitation* était exigée par tête, d'après un tarif gradué qui divisait la société entière en vingt-deux classes, depuis les princes du sang taxés à 2,000 livres, jusqu'aux ouvriers qui payaient vingt sous dans la vingt-deuxième classe. Le *vingtième* était un véritable impôt sur le revenu ; il frappait les *émoluments de toute sorte* sur la déclaration des parties, contrôlée par les estimations qu'en faisaient faire les intendants, en cas de fraude soupçonnée. Cet impôt, d'abord temporaire était devenu permanent ; parfois même il fut porté au dixième du revenu par l'adjonction d'un second vingtième. Les pays d'Etat se rachetèrent de l'impôt du vingtième au moyen d'un abonnement ; le clergé obtint le même résultat en faisant le *don gratuit* d'une somme une fois payée. Avec la révolution de 1789 a prévalu le principe tant de fois revendiqué par les économistes depuis Vauban jusqu'à Turgot, que toutes les classes doivent payer l'impôt d'une manière proportionnée aux ressources de chacun. Avant les économistes, la nation avait fait entendre plus d'un vœu en ce sens par la voix des états-généraux.

Sur quoi doit porter l'impôt ? Evidemment sur toutes

les branches du revenu, sur tous les produits du travail. Partant de l'idée fausse que toute valeur dérive de la terre, les physiocrates se montraient partisans de l'impôt unique sur la terre. Avec leur théorie erronée de la valeur tombe l'idée de l'impôt unique territorial. Tout travail est productif et donne lieu à un revenu. Rejeter l'impôt sur une seule classe de personnes, sur celle des propriétaires fonciers, serait donc une évidente injustice, une injustice d'autant plus préjudiciable, que la société n'aurait pas à leur offrir les privilèges dont les physiocrates se plaisaient à les doter sur le papier, en compensation des charges qu'ils leur imposaient. Assurément la terre peut payer beaucoup sans qu'il en résulte d'autre mal que la diminution des rentes ou fermages qu'elle produit en faveur de ses détenteurs, mais il serait impossible de lui arracher la totalité des subsides dont l'Etat ne peut se passer ; si on l'essayait, l'agriculture ne tarderait pas à être frappée d'une langueur nuisible à la prospérité nationale. C'est donc, encore une fois, au nom de la nécessité comme de l'équité, sur toutes les sources de la production, sur toutes les branches du travail, sur tous les genres de propriétés qui en naissent, que l'impôt doit être établi. Mais ici plusieurs questions se présentent. Et d'abord cet impôt serait-il unique, c'est-à-dire assis directement sur le revenu que chacun tire de son travail et de ses capitaux, tant mobiliers qu'immobiliers ? Cette forme d'impôt aurait assurément de grands avantages. Elle éviterait une masse d'actes arbitraires et de frais. Elle demanderait à chacun proportionnellement non-seulement aux besoins de l'Etat mais à ses propres ressources, problème infiniment difficile à résoudre avec tous les autres impôts, et que résolvent mal plusieurs d'entre eux. On sait qu'une taxe de ce genre avait séduit l'esprit élevé et éclairé d'un de nos plus grands citoyens, de l'illustre Vauban, et qu'il en proposait l'application sous le nom de dime royale. Il est à remarquer pourtant que Vauban laissait subsister les aides, ou droits sur les consommations, et certains revenus établis

sur des services publics, comme les postes. Il fixait entre le dixième et le vingtième les termes extrêmes de cet impôt sur les revenus. Plusieurs pays ont donné et donnent l'exemple partiel de ces impôts généraux assis directement sur le revenu (1). L'Angleterre a son *income-tax* qui en est une application limitée à un certain nombre de revenus au-dessus d'un chiffre déterminé et qui est fort loin d'y figurer à titre d'impôt unique. Or, l'impôt sur le revenu tel qu'on le conçoit idéalement, devrait être sinon unique, du moins ne pas faire double emploi avec d'autres impôts; autrement, il n'est qu'un emprunt déguisé, une surtaxe mise sur ceux qui peuvent la payer en vue de faire face à des nécessités exceptionnelles. L'*income-tax* n'est guère autre chose. Malheureusement l'impôt sur le revenu, soit unique ou prédominant, soit tenant lieu d'une foule d'autres impôts qui coûtent trop cher à obtenir ou qui ont le tort de manquer de proportionnalité, offre en pratique des difficultés très-graves, quoi qu'elles n'aient pas été partout et toujours insurmontables. Il expose les contribuables, de la part de l'État à des perquisitions vexatoires, et l'État, de la part des contribuables, à des dissimulations et à des fraudes. Cette forme d'impôt, vivement critiquée par M. Léon Faucher (2) et qui rencontre peu de faveur en général chez les économistes (3), a trouvé parmi nous deux défenseurs habiles et modérés dans M. Hippo-

(1) Ces expériences, extrêmement curieuses, sont retracées et discutées avec supériorité et l'érudition la plus variée dans l'ouvrage de M. E. de Parieu : *Histoire des Impôts généraux sur la propriété et le revenu*. (1 volume. Chez Guillaumin et C^e.)

(2) *Mélanges d'économie politique et de Finances*.

(3) Voir le livre de M. G. du Puynode : *De la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt*. L'auteur combat l'impôt sur le revenu et se montre partisan de l'impôt assis sur le capital. Voir, au sujet de l'impôt sur le revenu, la discussion engagée au sein de l'Académie des Sciences morales et politiques, à propos de l'ouvrage de M. de Parieu (au compte rendu de ses séances).

lyte Passy et dans M. Esquirou de Parieu. Quant à l'unité absolue de l'impôt, elle a peu de partisans, et elle demeurera selon toute apparence, un idéal dont on pourra se rapprocher, mais sans qu'on puisse jamais la réaliser complètement.

Force est donc de recourir à des impôts multipliés et prenant les formes les plus diverses. Avant d'en venir à décrire les principales, il faut savoir quelles règles s'appliquent à l'impôt général, quelle qu'en soit la nature.

La première question est de savoir où est la justice en matière d'impôt ; car la justice est le but en cette matière, autant et plus peut-être qu'en aucune autre, vers lequel les peuples veulent qu'on ait toujours les yeux fixés, l'impôt étant d'abord une charge, souvent très-pénible à supporter, avant de se résoudre en avantages, avantages douteux parfois et d'une difficile appréciation dans un grand nombre de cas. Or la justice est-elle ici dans la fixité, dans la proportionnalité ou dans la progression ? Expliquons le sens de ces mots. L'impôt fixe serait celui qui serait le même pour tous les membres d'un même Etat indistinctement. Nous ne nous arrêterons pas sur ce qu'un pareil impôt aurait de peu équitable, outre cet inconvénient qu'il faudrait en mettre le chiffre beaucoup plus bas que ne le comportent les besoins de l'Etat le plus économique, afin que tous pussent s'en acquitter. Si l'Etat, dans une même journée, protège le travail et la propriété de tous, ce travail et cette propriété sont loin d'avoir la même valeur. L'Etat n'épargne donc pas à tous la même perte. A l'un il épargne une perte égale à 2 ; à celui-ci, une perte égale à 20 ; à cet autre, une perte égale à 100. Faire payer autant à l'un qu'à l'autre, ce serait une absurdité. Il faut que la rémunération soit proportionnée au service reçu. Tout ce qui est placé sous la protection sociale, tout ce qui ne s'accomplit, comme le travail, qu'à l'abri de cette protection, lui doit une rétribution proportionnée. Voilà le vrai principe. On a eu raison de comparer l'impôt à l'as-

surance (1). Le principe, comme dans une compagnie d'assurance contre l'incendie, le principe naturel et juste est de payer le risque en proportion de la valeur garantie, et quelle que soit la nature de cette valeur. Cependant, quelques écrivains prétendent que si la proportionnalité satisfait mieux à la justice que l'inégalité qui régnait autrefois, elle n'y satisfait pas suffisamment. Plusieurs publicistes et même des économistes renommés ont pris parti pour l'impôt progressif. Dans ce système, on demanderait, par exemple, zéro à un revenu de cent francs; un pour cent à un revenu de deux cents francs; deux pour cent à un revenu de trois cents francs; trois pour cent à un revenu de quatre cents francs, et ainsi de suite progressivement. Les partisans de cette opinion se fondent sur ce que les uns ayant beaucoup peuvent supporter beaucoup plus que ne le peuvent faire ceux qui ont peu, et sur ce qu'en prenant plus au riche, on pourra prendre moins au pauvre pour qui le paiement de l'impôt est une lourde gêne. C'est ainsi que Montesquieu lui-même a écrit avant J.-J. Rousseau, partisan déclaré de l'impôt progressif : « La proportion injuste serait celle qui suivrait exactement la proportion des biens ; » et qu'il ajoute, en parlant d'une taxe établie à Athènes : « La taxe était juste, quoiqu'elle ne fût point proportionnelle. Si elle ne suivait pas la proportion des biens, elle suivait la proportion des besoins. On jugea que chacun avait un nécessaire physique égal ; que ce nécessaire physique ne devait point être taxé ; que l'utile venait ensuite et qu'il devait être taxé, mais moins que le superflu ; que la grandeur de la taxe sur le superflu empêchait le superflu » (2). Say lui-même enfin, peu conséquent en cela avec l'ensemble de sa doctrine, place aussi l'impôt progressif sous la garantie de l'équité. Selon lui, l'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille ne doit

(1) M. Thiers, *De l'Impôt*, liv. iv du livre *De la Propriété*.

(2) *Esprit des Loix*, liv. XIII, ch. 7.

pas contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talents distingués, à ses immenses biens-fonds, à ses capitaux considérables, non-seulement goûte et procure aux siens toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais de plus accroît chaque année son trésor (1). On le voit, les écrivains qui soutiennent l'impôt progressif établissent législativement des catégories de riches et de pauvres ; ils font l'État juge du superflu et du nécessaire ; ils se placent non plus seulement sur le terrain de la justice, mais sur celui de la charité légale, et rétablissent, sous forme d'immunités pour les uns et de surcharge pour les autres, une véritable taxe des pauvres. Il vaudrait mieux laisser à celle-ci son véritable nom. L'impôt progressif fait de l'équité à la manière dont les communistes l'entendent et non à celle dont les économistes ont coutume de la comprendre généralement ; pour mieux dire, ce n'est pas de l'équité qu'il fait, mais du nivellement. L'équité véritable, nous le répétons, c'est le paiement proportionnel au risque couru, à la quantité de biens garantis. En soumettant l'impôt progressif à l'épreuve de l'utilité économique, on en découvre mieux encore les vices fondamentaux. C'est une taxe dont on n'aperçoit pas les bornes et qui met la fortune publique à la discrétion du législateur. Rien n'empêche qu'elle ne devienne, entre les mains d'un État révolutionnaire, un instrument tout forgé de confiscation ; même établie avec une modération relative, elle présente le grave danger de décourager l'épargne en sévissant contre le capital. En outre, toujours en supposant qu'elle n'amène pas, par une progression croissante, la ruine générale, elle peut au moins, pour peu qu'elle soit élevée, déterminer l'exportation à l'étranger des capitaux du pays qu'il suffit souvent d'une prime assez légère pour attirer au dehors.

L'impôt doit donc être proportionnel ; tel est, en matière de taxation, le véritable idéal. Mais il ne faut pas s'y

(1) J.-B. Say, *Cours d'Économie politique*, VIII^e partie, ch. 4.

tromper ; il n'est pas aisé d'y atteindre. Nous allons voir que la plupart des impôts sont impuissants à le réaliser d'une manière complètement satisfaisante. Une raison générale s'y oppose d'ailleurs et s'y opposera toujours, c'est l'inégalité de la valeur de l'argent dans les différents lieux d'un même territoire.

Les règles de l'impôt ont été tracées par A. Smith avec une remarquable justesse. L'impôt doit d'abord, selon lui, être réparti de façon à n'exiger de chaque contribuable qu'une quote-part proportionnée au chiffre total de son revenu particulier. Règle de beaucoup la plus importante au double point de vue de la justice et de la répartition bien équilibrée des forces productives. Toute infraction à cette règle ne saurait causer qu'un trouble dans la situation respective des différentes classes et porte gravement préjudice à l'ensemble et à la régularité des services. — Seconde règle. La quote-part d'impôt demandée à chacun, ainsi que l'époque et la forme du payement, doit être suffisamment connue de tous pour exclure toute contestation et toute décision arbitraires. Il ne reste aujourd'hui dans les contrées où l'administration s'est éclairée, que bien peu d'impôts qui laissent quelque place aux abus de cette sorte fort communs au temps où écrivait l'illustre économiste. — Troisième règle. L'impôt doit être perçu aux époques et sous les formes les moins incommodes pour les redevables. C'est ce que les gouvernements paraissent de nos jours fort bien comprendre. Le payement de notre impôt direct par douzième, qui n'oblige ni à de longues économies ni à de fortes avances, en est la preuve. — Quatrième règle. L'impôt, selon Smith, doit être perçu de manière qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au-delà de ce qui entre dans le trésor de l'État, et à la fois à ce que cet argent soit tenu le moins longtemps possible hors des mains du peuple avant d'entrer dans le trésor. C'est dire qu'il ne faut pas de trop nombreux agents employés au recouvrement de l'impôt, ni trop de formalités et de délais, avant que l'Etat en puisse disposer. Les

contributions indirectes présentent le premier de ces inconvénients. — A ces règles, Smith en ajoute une autre qu'il mentionne seulement, c'est que l'impôt ne doit pas offrir à ceux qu'il atteint la possibilité d'échapper à l'accomplissement des obligations qu'il prescrit ; prescription fort importante en effet pour éviter entre les populations et les agents de l'Etat des luttes de ruse, de mensonge et de violence éminemment corruptrices pour les pays où elles sont en jeu.

Faut-il répéter, en outre, avec la plupart des économistes, et après tout ce que nous avons dit, que l'impôt doit être *modéré*, et qu'avant tout il doit être prélevé exclusivement sur le revenu ? N'est-il pas évidents que des impôts qui renchérissent les objets peuvent en arrêter la vente au détriment des producteurs et des consommateurs ? N'est-il pas évident que si l'impôt, au lieu d'être prélevé sur le revenu, est prélevé sur le capital, il atteint la richesse publique dans sa source et jusque dans les mobiles qui servent à la régénérer et à l'augmenter. Montesquieu a dit avec force et raison : « La nature est juste envers les hommes ; elle les rend laborieux, parce qu'à de plus grands travaux elle attache de plus grandes récompenses. Mais si un pouvoir arbitraire ôte les récompenses de la nature, on reprend le dégoût pour le travail, et l'inaction paraît être le seul bien. » On a peine à comprendre comment Malthus, le même économiste qui redoutait l'excès de population, dont le seul remède est dans l'abondance des produits, ait pu hasarder cette étrange assertion que les producteurs ont un tel penchant à épargner et à accroître leurs capitaux, qu'ils produiraient trop si l'on n'y mettait obstacle (1). Ricardo, qui a répandu de si vives lumières sur plusieurs parties de ce sujet, raisonne également d'une façon fort étrange, quand il semble croire, avec les apologistes de l'impôt, quel qu'en soit le montant, que l'impôt n'a pas d'action sur la somme totale de la richesse. Outre le mal

(1) *Principes d'Économie politique*, ch. 7.

fait aux particuliers, les impôts exorbitants ont quelque chose de démoralisateur en poussant à la fraude. Au surplus, la grande modération possible de l'impôt, aussi bien que l'économie dans les dépenses publiques, est passée à l'état d'axiome, excepté pour les esprits épris de paradoxe. « Il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires, » disait Colbert. — « Il n'est pas permis d'établir un impôt, écrit Necker, avant d'avoir épuisé les ressources que peuvent produire l'ordre et l'économie. » Say conclut de la même manière : « Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu ; et le meilleur de tous les impôts est le plus petit. » Sans croire à la possibilité d'arriver à des budgets aussi légers que le voudraient les économistes, avec les charges dont resteront grevés les grands États modernes, diminuât-on notablement leurs attributions, il faut recommander avant tout cette modération comme la seule sauvegarde de la fortune publique, comme la seule garantie contre les envahissements successifs de l'autorité centrale (1).

On a mis enfin au nombre des règles de l'impôt qu'il ne devrait jamais être *immoral* ; une telle vérité devrait n'avoir pas même besoin d'être rappelée ; la loterie et d'autres moyens de revenus analogues ont fait pourtant de cette prescription une nécessité. Il faut donc le dire, à l'usage de tout gouvernement qui serait tenté d'établir de pareilles taxes, l'immoralité dans la nature de l'impôt, c'est l'État lui-même se rendant complice du mal et tenant école de corruption.

(1) On peut consulter très-utilement, sur la théorie et l'histoire de l'impôt et des diverses sortes d'impôt, l'ouvrage de M. G. du Puynode que nous avons cité plus haut. Au point de vue de la connaissance profonde des faits, en ce qui concerne notre pays, l'ouvrage de M. d'Audiffret : *Système financier de la France*, jouit d'une juste célébrité.

II

Des impôts directs et des impôts indirects.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail le système de l'impôt, tel qu'il est établi par la législation (1). Nous nous bornerons à exposer la théorie des principales contributions directes et indirectes, en appelant l'attention sur ces impôts seulement qui intéressent plus immédiatement et à un plus haut degré les principes mêmes de l'économie politique.

Les contributions directes sont celles que le législateur demande nominativement à tels et tels contribuables, celles qui sont perçues d'après un rôle et qui sont réclamées directement à la personne du débiteur que l'Etat s'est donné.

On appelle contributions indirectes celles dont certains contribuables ne font que l'avance, et dont ils obtiennent le remboursement d'autres personnes, celles qui ne sont pas demandées directement à la personne, mais à la chose, et perçues à l'occasion d'un fait, sans s'embarasser de savoir de qui ce fait provient. Ainsi je me présente à la barrière de Paris porteur d'un objet qui doit l'octroi; il n'est pas question de savoir qui je suis, il n'est pas question de savoir si c'est pour moi ou pour un autre que je veux introduire cet objet dans l'enceinte de la ville : tout cela est parfaitement égal. C'est à l'occasion de ce fait, l'entrée à Paris d'un objet déterminé, qu'il faut payer l'octroi; c'est donc à la chose qu'on demande l'impôt.

Maintenant sur qui retombe-t-il en définitive? Retombe-t-il sur celui qui le paye matériellement ou sur celui qui consomme cet objet? ou bien est-ce qu'il se répartit dans une certaine proportion entre ces diverses personnes? Là

(1) Voir pour toutes les questions et tous les faits relatifs à l'impôt le *Traité de l'Impôt*, de M. E. de Parieu. (5 vol.)

est la question économique. Il est à remarquer au reste que, si elle se pose plus particulièrement à l'occasion des impôts indirects, elle se pose aussi, relativement à certains impôts directs, par exemple à l'impôt foncier, à l'impôt sur les maisons. On a remarqué avec raison que toutes ces classifications d'impôts laissent au fond excessivement à désirer, et que c'est l'incidence définitive qui devrait assigner à chacun sa place. Quoi qu'il en soit, cette classification générale offre des facilités à l'analyse, et bien qu'imparfaite elle répond, dans une mesure notable, à la vraie nature des choses.

Les principaux impôts directs sont la contribution personnelle et mobilière, l'impôt foncier, dans lequel on peut comprendre la redevance des mines, les impôts sur les maisons et constructions, l'impôt sur l'exercice des professions, les impôts sur les transmissions par voie de succession et de donation, les impôts sur les transmissions à titre onéreux. Sur ces dernières sortes d'impôts nous présenterons quelques remarques seulement. Tout ce qu'il faut demander à l'impôt du timbre, c'est d'être assez modéré pour ne pas peser sur les transactions, surtout en ce qui touche ceux des actes de la vie civile que la loi exige également de tous. Les impôts sur les transmissions sont les plus directs des impôts. Il est impossible en effet d'en rejeter la moindre partie sur des tiers. Envisagés dans leurs conséquences économiques, ils n'ont rien de particulièrement regrettable, et ne font qu'atténuer l'avantage attaché à l'entrée en possession d'un surcroît de richesse. La seule chose à désirer en ce qui les concerne, c'est que l'État laisse aux redevables assez de délai pour que cet impôt puisse être versé tout entier, au moyen des revenus fournis par les propriétés données ou transmises, sans les obliger à recourir à des emprunts onéreux. Il serait à souhaiter aussi que l'on tint compte, dans la fixation, des charges qui atténuent le produit et le prix réel. Malheureusement, l'usage du dégrèvement offre des difficultés pratiques devant lesquelles l'État, en France, a reculé. Des

impôts sur les transmissions à titre onéreux, sur les mutations, impôts consistant dans un prélèvement opéré, au profit du fisc, sur la valeur des propriétés foncières vendues ou échangées, ainsi que sur les valeurs immobilières mentionnées dans les actes souscrits entre particuliers et portant à divers titres obligation de paiement, ne sont directs qu'en apparence (1). Tout acheteur calcule ce que lui rapportera le capital qu'il place en maisons et en terres; il met en ligne de compte le chiffre des droits à payer en cas d'acquisition, et réduit proportionnellement le prix qu'il consent au profit du vendeur. Les intérêts de la propriété font de la modération de cet impôt une obligation impérieuse; ils ont pour effet de mettre obstacle à la facilité de la circulation, si importante à l'abondance de la production, et notamment aux progrès de la richesse agricole. En outre, on l'a vu, c'est le caractère des droits exagérés d'enfanter des fraudes également préjudiciables aux finances de l'État et à la morale publique. Quant à l'impôt sur l'exercice des professions, portant le nom de licences et de patentes, il est acquitté sur les profits. Créé en France, en 1791, pour remplacer les droits de maîtrises et de jurandes, abolis alors avec toute l'organisation industrielle du passé, il se divise aujourd'hui en un droit fixe et un droit proportionnel. Le premier frappe sur sept classes de redevables, déterminés par la nature des professions, et la population des communes où elles s'exercent. Le second représente le dixième de la valeur locative des bâtiments consacrés à l'habitation et à l'exploitation commerciale des différentes industries. Cependant, le droit proportionnel n'atteint que les cinq premières classes de patentés, le législateur ayant voulu favoriser les petits fabricants et les petits marchands. On a choisi ces bases à l'impôt des patentes principalement pour éviter un inventaire difficile du capital engagé et une recherche minu-

(1) Ces impôts sont d'ailleurs classés chez nous parmi les impôts indirects.

tieuse des profits obtenus. L'impôt des patentes, lui aussi, n'est direct que dans la forme et nominativement. C'est à la charge des consommateurs qu'il est mis par le commerce, autant que la loi de l'offre et de la demande le permet à celui-ci. Devenu une partie additionnelle des frais de production, il est inévitable, en règle générale, que les fabricants et les marchands cherchent à s'en indemniser comme d'une avance qu'ils font entrer dans le prix de vente.

Les impôts sur les maisons et constructions sont distincts de l'impôt foncier, dont nous allons parler tout à l'heure. Du moins n'y a-t-il que la portion d'impôt portant sur le terrain bâti qui soit réellement foncière, celle qui est assise sur le bâtiment tient une place à part et plus importante : au point de vue économique, ce n'est pas le sol, en effet, qui est le principal, c'est la maison. La question est de savoir sur qui retombe cet impôt. En France (1), il y a deux classes intéressées : les propriétaires et les locataires de la maison.

Lorsqu'un impôt est établi sur les propriétés bâties, à la charge de qui retombe-t-il, à celle du propriétaire ou du locataire ; c'est comme si l'on disait du producteur ou

(1) Nous disons en France, car en Angleterre on trouve des gens qui font des maisons comme d'autres des draps ou des souliers, et ces maisons sont généralement estimées à environ trente ans de durée. Les arrangements de cette nature, en Angleterre, ont été faits souvent à la seule condition que l'entrepreneur exploiterait la maison, en jouirait comme propriétaire pendant tout le temps de cette espèce d'emphytéose, sans payer aucune redevance, et que, l'échéance du terme arrivée, le propriétaire reprendrait son terrain avec tout ce qui se trouverait dessus. Il est telle famille en Angleterre qui, de nos jours, a atteint un degré fabuleux de richesse, parce que le terme des concessions qu'elle avait faites est arrivé, et qu'elle s'est trouvée en possession d'un quartier tout entier de la ville de Londres.

du consommateur ? La question ainsi posée n'est pas susceptible d'une solution générale. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en temps de prospérité et dans les pays où règne l'activité industrielle, l'impôt sur les maisons retombe sur les locataires ; et que lorsque, au contraire, la richesse et la population diminuent, il pèse sur les propriétaires. Si le capital est ébranlé, inquiet, à la suite des secousses révolutionnaires ou de tout autre événement, le locataire, en effet, ne passera pas, du moins aussi nécessairement, par les exigences du propriétaire. Ce sera le contraire, du moins jusqu'à la limite marquée par la concurrence, aux époques de prospérité. Voyez les villes autrefois si florissantes de l'Italie maintenant dépeuplées. De vastes appartements s'y louent à des prix qui ne suffiraient pas à la location du plus modeste logement à Paris ou à Londres. Même dans les centres les plus prospères, le même phénomène s'est produit. Il suffit, pour qu'il se manifeste, d'un simple déplacement dans la population, abandonnant certains quartiers des grandes villes autrefois animés et brillants, et qui maintenant ne sont plus guère habités que par des gens jouissant d'un revenu médiocre. Dans ce cas, comment les propriétaires s'y prendraient-ils pour mettre l'impôt dans le prix de la location ? Les locataires ne profiteront-ils pas de cette circonstance que les propriétaires de maisons ne peuvent faire de leur capital fixe, immobilisé sur le sol, tel emploi qu'il leur plaît, ne peuvent le transporter dans telle ou telle industrie ? Si le propriétaire vend son immeuble, la question ne sera pas changée, en effet, puisque l'acheteur prendra sa place purement et simplement. Tout dépend donc ici du jeu réciproque de l'offre et de la demande ; s'il y a, sur un point donné, assez de maisons pour que les locataires puissent aisément choisir, l'impôt sera remboursé par le propriétaire ; dans ces villes ou dans ces quartiers où se déploient la pompe du luxe et l'activité des affaires, en un mot où s'est réfugié tout le mouvement de la vie sociale, c'est l'inverse qui doit se produire ; les circonstances

favorables au propriétaire y prennent le dessus. Le locataire est dominé par un besoin de première nécessité, et se trouve en outre très-souvent sous l'empire d'un monopole, parce que, sur un point donné, les maisons ne peuvent pas être multipliées d'une façon indéfinie. Quand on est obligé, par des considérations quelconques, d'habiter dans une circonscription déterminée, on est évidemment sous l'empire d'un monopole; il n'est pas un seul propriétaire qui ne le sache et qui n'en profite, il n'est pas un seul propriétaire, dans le quartier de la Banque et de la Bourse, par exemple, dans le quartier du haut commerce, qui ne pousse ses exigences jusqu'au point où celui qui loue ses logements trouverait plus avantageux d'aller ailleurs, au risque de s'imposer les dommages et les désagréments de l'éloignement en s'écartant du centre. Donc l'impôt sur les maisons tombera tantôt sur le locataire, tantôt sur le propriétaire; mais il faut se hâter d'ajouter cette observation : par le fait même du progrès de la richesse, c'est sur le locataire qu'il tombe et doit tomber le plus souvent. Bien que chacun en souffre personnellement comme locataire, c'est un fait dont il faut plutôt s'applaudir, puisqu'il peut être généralement considéré comme le signe de la hausse générale des profits. Une autre circonstance, au surplus, combat heureusement ce qu'il finirait par y avoir de trop onéreux dans cette supériorité de position de la propriété : c'est la facilité croissante des moyens de communication qui, dans une certaine mesure, atténue ses exigences, en élargissant le rayon des circonscriptions habitables sans trop de perte de temps et sans trop d'inconvénient. L'invention populaire des omnibus a fait refluer une quantité d'employés, de rentiers et même d'ouvriers vers les banlieues des grandes villes. Les chemins de fer ont donné à ce mouvement une nouvelle impulsion qui est destinée à s'accroître encore. Ainsi, à mesure que l'aisance et la densité de la population deviennent une cause d'enchérissement pour les loyers, d'autres raisons tendent à

contre-balancer en partie les effets excessifs qu'elle pourrait avoir, en développant le cercle où s'exerce la concurrence entre les propriétaires.

L'impôt foncier est le plus important des impôts directs; il ne donne lieu à aucune objection de principe, bien que les économistes anglais, tels que Mac Culloch, aient généralement adopté, en ce qui le regarde, une doctrine tout opposée à celle des physiocrates, et qui n'est pas moins systématique. C'est un impôt qui, sauf le cas d'une assiette défectueuse et d'un chiffre exorbitant, est essentiellement prélevé sur le revenu territorial, et mis à la charge seule du propriétaire. Une autre circonstance que l'on fait valoir en faveur de l'impôt foncier, c'est que son poids originaire tend toujours à s'affaiblir par suite de l'accroissement naturel des fermages à mesure que les populations étendent leurs demandes et que l'art rural se perfectionne. Ce n'est pas à dire que de grands ménagements ne doivent être gardés envers la propriété foncière, non-seulement dans l'intérêt des propriétaires, mais en vue de l'intérêt social. On a pu constater que nous nous faisons peu d'illusion sur les avantages que présente la terre, relativement à toute autre source de revenu. La conclusion à en tirer, c'est que la propriété foncière ne doit pas être grevée à l'excès, si l'on ne veut voir le capital s'affaiblir jusqu'à épuisement entre les mains des propriétaires, la diminution des profits décourager l'entreprise agricole, ou encore la surtaxe retomber à la charge des consommateurs, tous effets qui peuvent, dans une proportion plus ou moins inégale, se produire concurremment (1). En vain on a dit : « Le marchand qui fait l'avance d'un impôt doit, en général, s'en faire rembourser avec un profit. » Fort souvent il ne peut en être ainsi. L'homme industriel verrait bientôt diminuer la consommation s'il

(1) Selon Turgot et les physiocrates, l'impôt retombe toujours sur les propriétaires fonciers seuls, le cultivateur le mettant toujours à leur charge.

élevait trop le prix des marchandises. Loin de pouvoir les charger de l'intérêt des sommes qu'il a données au fisc, il supporte presque toujours une partie de l'impôt; et dans des cas assez rares sans doute, il se résigne à diminuer ses profits de tout le montant de la taxe.

« Une remarque essentielle, dit M. Hippolyte Passy (1), en ce qui concerne l'impôt territorial, c'est qu'il finit par ne plus être constitué à titre véritablement onéreux pour ceux qui l'acquittent. Cet effet résulte des transmissions dont la terre est l'objet. Sur chaque fraction du sol pèse, par l'effet de l'impôt, une rente réservée à l'État; acheteurs et vendeurs le savent; ils tiennent compte du fait dans leurs transactions, et les prix auxquels ils traitent entre eux se règlent uniquement en vue de la portion de revenu qui, l'impôt payé, demeure nette, c'est-à-dire affranchie de toute charge; aussi le temps arrive-t-il où nul n'a plus de droit de se plaindre d'une redevance antérieure à son entrée en possession, et dont l'existence connue de lui a atténué proportionnellement le montant des sacrifices qu'il a eu à faire pour acquérir. Cet effet de la durée commande de ne toucher à l'impôt territorial qu'avec infiniment de réserve. On ne peut en élever le taux, sans ravir aux propriétaires non-seulement une portion des revenus dont ils jouissent, mais encore du capital même mis à leur charge; on ne peut au contraire abaisser ce taux sans leur faire don d'une rente appartenant à l'État et en même temps du capital de cette même rente. De tels changements ne s'opèrent pas sans entraîner de graves conséquences. Dans un cas, ils occasionnent à la classe en possession du sol des pertes qui l'appauvrissent; dans l'autre, ils l'enrichissent en quelque sorte gratuitement; dans tous deux, ils déplacent les situations existantes et altèrent les rapports de puissance et de fortune entre les diverses classes de la population. »

La contribution foncière ne peut être établie que de

(1) H. Passy. IMPÔT du *Dictionnaire de l'Économie politique*.

quatre manières. Ou elle consiste dans une part proportionnelle des fruits, et c'est alors une dime. Un reproche fondamental a été adressé à cette forme d'impôt; c'est, outre les vexations et les dilapidations qu'elle entraîne, de porter sur le produit brut, et de risquer en certains cas, suivant l'expression de Turgot, *de faucher plus que l'herbe* : ce qui arrive quand les frais de culture ne sont pas couverts. Ou c'est une partie proportionnelle du revenu net du sol, comme autrefois les vingtièmes en France, au moins en principe, la *land tax* en Angleterre, lorsqu'elle y fut créée, et la contribution foncière que perçut sur son territoire la république de Venise. Ou c'est une somme fixe répartie chaque année entre les contribuables, d'après le bon plaisir de l'administration, ainsi qu'il en était parmi nous pour la taille arbitraire. Ou enfin, de même qu'on se l'était proposé pour notre ancienne taille réelle, de même qu'on l'a fait pour notre contribution foncière actuelle, à l'aide de l'opération', imparfaite aussi, mais bien supérieure du cadastre, l'impôt immobilier peut être assis sur chaque pièce de terre, suivant une appréciation préalable de sa nature, de sa valeur, de son produit. C'est incontestablement de cette façon qu'il est le mieux réparti.

Quant à l'impôt connu sous le nom de contribution personnelle, il a le tort de frapper les personnes au lieu de s'adresser aux choses; son défaut, voilé par sa modicité, se révèle surtout quand il s'acquitte sous la forme impopulaire de la prestation en nature, cette image bien affaiblie, mais cette image enfin et ce reste de la corvée.

Adam Smith pense que de quelque nature que soit une taxe mobilière, elle retombe sur les consommateurs. Franklin partage cette opinion. « N'espérez pas, dit-il, faire payer une taxe à un marchand, il la met inévitablement dans sa facture. » Tel est aussi l'avis de Ricardo. « Si l'impôt, écrit-il, ne frappe que quelques objets ou quelques industries, certainement il fera hausser le prix de la marchandise sur laquelle il porte. Par exemple, un impôt sur

les profits du chapelier augmentera le prix des chapeaux ; car, si le chapelier n'augmentait pas le prix de ses chapeaux, ses profits seraient au-dessous de tous les autres, et il se verrait forcé de quitter son métier pour un autre » (1). Dans le cas, au contraire, où l'impôt atteint les profits de tous les industriels, tous pouvant élever leur prix aussi bien qu'un petit nombre d'entre eux peut le faire, ils les élèveront, en effet, et les consommateurs auront encore à solder l'impôt. Ces propositions sont vraies ; mais, encore une fois, faut-il tenir compte de la difficulté où se trouvent, dans certains cas, les fabricants et commerçants de trop surélever le prix de leurs marchandises, de peur d'en voir diminuer la vente, en même temps que de l'impossibilité de quitter sa profession avec cette facilité à laquelle Ricardo ne voit pas d'obstacle ; il y a, dans cette considération, une raison de plus de se montrer ménager de ces taxes, puisqu'elles peuvent, portées au delà d'un certain taux, décourager l'industrie en même temps qu'elles enchérissent les produits, et faire sentir leurs effets d'une manière fâcheuse à la fois et aux producteurs et aux consommateurs.

Arrivons aux impôts indirects. La comparaison de l'impôt direct et de l'impôt indirect, au point de vue des avantages, ou plutôt des moindres inconvénients réciproques, est depuis longtemps en possession de défrayer les traités d'économie politique. Un des reproches le plus fréquemment adressés à l'impôt direct est d'ajouter à l'incommodité naturelle de l'impôt, quel qu'il soit, celle d'une exigence se produisant à un jour déterminé. Un autre grief, c'est de n'être souvent direct que de nom, de manière à aller frapper ceux qu'il ne devait pas atteindre, en ménageant ceux pour lesquels il devait être établi. C'est ce que nous avons constaté pour l'impôt des maisons, pour celui des patentes, pour celui des différentes taxes

(1) Ricardo, *Principes de l'Économie politique et de l'impôt*, ch. 15.

mobilières se rapportant, dans la majorité des cas, entièrement ou à peu près à la charge des consommateurs. Une troisième critique faite à l'impôt direct, c'est, en s'adressant plus aux personnes qu'aux choses, de rappeler les sociétés les moins avancées. Tant par famille et par troupeau dans l'état nomade, voilà la première manière dont on s'y est pris. Cette critique adressée à l'impôt territorial nous paraît peu fondée. En outre, on soutient, ce qui est vrai, que l'impôt direct, en raison même de ce qu'il met plus vivement en jeu la sensibilité du contribuable, ne saurait offrir aux besoins des budgets modernes que des ressources trop limitées. Enfin, ce qui revient au reproche fait aux impôts directs de s'adresser surtout à la personne, on l'accuse d'être moins libre que l'impôt indirect, qui fait partie du prix des marchandises, qu'on paye quand on les achète, au moment où on le peut et où on le veut, et qu'on proportionne à ses moyens en consommant plus ou moins. Un gouvernement qui viendrait augmenter sans mesure l'impôt indirect, pour des besoins urgents, le verrait diminuer tout à coup; il se retirerait, a-t-on dit, comme un être libre qu'on prétend violenter, tandis que l'impôt direct est un esclave à qui on peut prendre tout ce qu'il a. On peut, en effet, exiger de la terre et des personnes tout ce qu'on veut, sauf à être réduit à l'impossibilité de percevoir, et à l'obligation de vendre ou la terre ou les meubles. Ce qui fait dire aux défenseurs de l'impôt indirect; « Pays pauvre, pays esclave, et impôt direct, avec le doublement, le triplement de l'impôt pour ressources extraordinaires, sont des faits toujours unis. Pays riche, pays libre et impôt indirect, avec le crédit pour ressource, sont encore des faits tout aussi constamment unis que les précédents. »

L'avantage à donner à l'impôt indirect, quand on se place au point de vue purement *politique*, n'est pas douteux : seul il est en mesure d'alimenter les gros budgets, seul il fait assez d'illusion au contribuable sur l'étendue des sommes qui lui sont demandées au fur et à mesure de

ses achats, pour que le gouvernement puisse pousser ses exigences jusqu'à la limite de ses dépenses ordinaires (1). Mais cette illusion même, dans la mesure où elle existe, est un péril qui place bien près de l'usage d'un instrument aussi commode, aussi flexible, la tentation d'en abuser. Il est vrai que les hommes aiment à être *pipés*, selon l'expression de Montaigne; mais au lieu d'exploiter cette disposition, ne vaudrait-il pas mieux la combattre en s'adressant à leurs lumières, à leur jugement? Est-ce beaucoup flatter l'impôt indirect que de dire de lui qu'il se prête mieux à l'imprévoyance du contribuable? Amener une diminution notable du prix des objets de consommation, et demander aux hommes de profiter de l'économie permise par cette diminution, ne serait-ce pas, au point de vue moral et sous le rapport économique, infiniment préférable? Pour rester dans le vrai, il faut reconnaître que l'impôt direct ou indirect ne se justifie que par la nécessité; il n'est pas sans danger de s'évertuer à lui découvrir des beautés; on s'expose trop à montrer le défaut caché dans l'éloge même, et à laisser voir le revers de la médaille. L'auteur du livre *De la Propriété*, en prenant avec une grande vivacité la défense de l'impôt indirect de consommation, l'a lui-même reconnu. Il a trois inconvénients: le premier d'être difficile à percevoir, le

(1) Ces observations s'appliquent aux impôts de consommation et ne sauraient en rien convenir à certaines natures d'impôts indirects. Ainsi on range parmi les impôts indirects, on l'a vu plus haut, le droit de transmission à titre onéreux, ou *droit de mutation*. Là nulle illusion possible sur le degré de la charge. Là rien de cette *élasticité* que présente la consommation dans un degré assez remarquable. Cet impôt, excessif en lui-même chez nous, arrête les transactions, pèse sur la richesse publique, en particulier sur l'agriculture, sans qu'aucune des raisons qu'on allègue en faveur des taxes indirectes dites de consommation puisse être invoquée comme justification ou même comme circonstance atténuante.

second de nuire quelquefois à la production, le troisième de céder sous la charge si on veut l'augmenter outre mesure. Omettons ce dernier inconvénient, qui est jusqu'à un certain point une garantie pour le contribuable. Il est difficile à percevoir, parce que, portant sur tous les objets de consommation, il est obligé de se diversifier comme eux, de les suivre dans leurs mouvements, dans leurs transformations, de les attendre à l'entrée des villes, au passage des frontières (1), d'aller chez les contribuables en contrôler l'existence dans leur propre demeure (ce qu'on appelle du nom odieux d'*exercice*), quelquefois même de prendre la forme du monopole et de débiter les choses après les avoir fabriquées, pour être plus sûr de trouver sa place dans leur prix, comme c'est le cas du tabac, de la poudre, etc.; il devient ainsi dispendieux, vexatoire, contraire à la liberté du commerce. Il nuit aussi à la production, lorsque, portant sur certaines matières premières, il élève le prix des produits nationaux qu'on a intérêt à fabriquer au meilleur marché possible pour les faire accepter à l'étranger. On est alors obligé de recourir à des procédés compliqués, de restituer au moment de la sortie des produits fabriqués les droits antérieurement perçus, ce qui donne lieu à mille fraudes. Voilà des inconvénients reconnus par les défenseurs eux-mêmes de l'impôt de consommation. Sans doute on éviterait en partie les fraudes en taxant les produits à l'origine. Lorsqu'il en est ainsi, les choses sujettes aux droits n'entrent dans la circulation qu'après avoir acquitté leur dette fiscale; il n'est pas nécessaire d'en suivre les déplacements, d'en surveiller le débit: il y a moins de frais à la charge de l'État, moins de gêne et de pertes pour le contribuable, et aussi moins de facilités et d'occasions de contrebande. Toutefois ce n'est là qu'un palliatif et qui

(1) Pour plus de détails, voir, dans le *Dictionnaire de l'Economie politique*, l'intéressant article DOUANES de M. Horace Say.

ne peut être toujours employé. Mais voyons un peu quelle est la valeur des deux justifications trop absolues que l'on fait de l'impôt indirect, impôt que nous n'attaquons pas, encore une fois, en tant qu'il trouve sa légitimité dans la nécessité, et qui présente en bien des cas des inconvénients moindres qu'une aggravation correspondante des charges directes.

On dit, en ce qui concerne la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, que l'impôt de consommation, qu'il s'agisse d'ailleurs de celui qui se perçoit à la frontière sur les produits étrangers sous forme de douane, ou de celui qui se perçoit à l'intérieur sous forme d'excise et qui prend à l'entrée des villes le nom d'octroi, n'est pas une charge pour elle parce qu'elle sait se le faire rembourser. Il faut, dit-on, que l'ouvrier retrouve forcément dans son salaire le prix des impôts qu'il a payés, car autrement il changerait de profession, ou bien il y mourrait de misère; si ce n'était lui, ce seraient ses successeurs qui abandonneraient une profession devenue impossible pour eux. Mais n'est-ce pas là une supposition en partie gratuite? Les salaires se règlent, nous l'avons vu, sur le rapport existant entre le capital disponible et le nombre de la population ouvrière. Si l'impôt entame une portion considérable des profits, croyez-vous par hasard que les entrepreneurs se montrent fort soucieux d'en faire le sacrifice pour rembourser aux ouvriers les frais qu'ils ont à supporter? Non, assurément; s'ils le peuvent, ils les mettront entièrement à la charge de ces derniers; la concurrence entre patrons se disputant des ouvriers les y force-t-elle, ils en partageront le fardeau avec eux. Tout dépend ici, encore une fois, de la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire de la position réciproque de ces deux termes entre le travail et le capital. On cite, il est vrai, des exemples. On dit que l'ouvrier qui travaille dans l'intérieur de Paris reçoit un salaire très-supérieur à celui qui travaille au dehors, par la seule raison que le premier aura à payer les octrois dont sera dispensé le second. On

dit que celui qui travaille à Paris est plus payé que celui qui travaille à Rouen ou à Nevers, la profession étant semblable et le rang dans la profession l'étant aussi. Nous ne nions pas le fait. Nous ne nions pas la tendance naturelle qui porte l'ouvrier à vouloir être remboursé de l'impôt dont l'effet est de renchérir les produits, c'est-à-dire tout simplement qui le pousse à vouloir vivre; nous ne nions pas que cette tendance n'atteigne généralement son but; mais, quoi qu'en aient dit Adam Smith et Mac Culloch, et plus récemment M. Thiers, nous soutenons qu'elle ne l'atteint pas nécessairement, qu'elle ne l'atteint que rarement tout de suite, qu'elle ne l'atteint pas toujours absolument. L'histoire des salaires atteste que c'est de toutes les branches du revenu la plus lente à suivre la hausse des valeurs, et la raison économique en est simple; c'est que, en dépit de l'accord essentiel du capital et du travail, celui-là comme celui-ci use de ses droits jusqu'à la dernière extrémité et ne cède que devant l'impérieuse nécessité. Tant que l'entrepreneur peut se dispenser de faire entrer l'impôt ou au moins la totalité de l'impôt dans le salaire, il le fait. Nulle règle donc à établir là-dessus qui dispense le gouvernement de mettre toute la modération possible dans l'impôt indirect.

On ajoute, il est vrai encore, que l'ouvrier changera de profession. Mais ne rencontrera-t-il pas la même difficulté dans les autres carrières? Et puis, encore une fois, qu'est-ce donc que cette faculté de changer d'état dont l'école de Ricardo surtout trouve si commode d'user sans cesse sur le papier? Toute industrie n'exige-t-elle pas une certaine aptitude, une certaine position, un certain apprentissage? « Les cultivateurs, écrit à ce sujet M. de Sismondi (1), se feront-ils avocats ou médecins, ou bien horlogers ou mécaniciens, parce que leurs salaires ne leur suffiront plus pour vivre? Quel que soit le déclin d'une

(1) *Nouveaux Principes d'Economie politique*, t. II, liv. VI, ch. 6.

branche d'industrie, jamais on ne voit se fermer l'atelier sans que le propriétaire soit ruiné. Jamais on ne voit l'ouvrier quitter sa profession, jusqu'à ce que, réduit aux angoisses de la faim, il essaye alors de tout, pour échapper à la mort, comme un naufragé s'attache à une planche lorsqu'il voit sombrer son navire » (1).

Un autre éloge que l'on donne à l'impôt indirect, c'est d'être naturellement proportionnel, puisque les consommations sont volontaires. Celui auquel il plaît de beaucoup consommer, dit-on, paye beaucoup : celui qui se voit dans la nécessité de peu consommer paye peu. C'est donc un impôt qui ménage le pauvre. Rien n'est plus spécieux. Malheureusement les faits ne sont pas toujours en rapport avec cette assertion. A cette apologie, les économistes du dernier siècle, et J.-B. Say lui-même, quoique favorable à l'impôt indirect, ont répondu par des arguments qui ne sont pas sans valeur. Et d'abord la consommation n'est pas toujours volontaire. Il y a des consommations nécessaires, indispensables, sous peine de souffrances ou de

(1) Nous sommes loin de donner raison par là aux déclamations et aux exagérations si habituelles chez les courtisans de la multitude en pareille matière. C'est bien assez de constater les inconvénients de ces impôts pour en faire sortir une leçon d'économie à l'usage des gouvernements. Les dégrèvements sur les boissons et sur la viande, présentés comme un moyen de réaliser une grande amélioration dans la condition des masses, n'ont pour la plus grande partie profité qu'aux intermédiaires : des calculs très-saisissants en ont fourni la preuve. Sans doute on doit désirer ces dégrèvements et ne pas justifier par des sophismes les gros impôts sur ces denrées de consommation générale. Mais il ne faut ni en outrer mensongèrement le poids réel ni montrer au peuple une ère de prospérité naissant de leur diminution. Combattez les mauvaises dépenses; voilà le vrai. Mais, en matière d'impôt, sachez accepter un moindre mal; c'est-à-dire cherchez comment, à égalité de revenu pour l'Etat, on impose le moins de sacrifices à la masse.

mort. M. H. Passy ne craint pas d'opposer, à ce prétendu axiome de la proportionnalité rigoureuse des impôts de consommation, cette règle toute contraire que « plus les produits dont l'impôt accroit le prix sont indispensables à la satisfaction des besoins de l'homme, moins l'impôt qui les frappe se proportionne aux facultés de ceux qui les payent, plus il prend aux familles pauvres des revenus dont elles jouissent. » L'impôt du sel en paraît au même auteur la preuve la plus évidente. Le sel est de ces choses dont personne ne peut se passer et dont chacun use en quantité à peu près pareille. Il en résulte que chacun paye la même somme à l'État, à l'occasion du sel dont il a besoin. Il y a plus. Ce sont les pauvres, ce sont les nécessiteux, ceux qui ont à leur charge le plus grand nombre d'enfants qui en consomment davantage. Mais c'est là une dépense qui reste assez faible en procurant par sa généralité un assez gros revenu au Trésor. Il n'en est pas ainsi de tous les impôts indirects : ainsi le droit de mouture élève dans quelques pays le prix des farines ; il prend plus aux pauvres qu'aux riches, et souvent exerce une influence fâcheuse sur le choix de leurs moyens de nutrition (1).

(1) Ces assertions relatives à l'impôt indirect et aux impôts de consommation sont rigoureusement vraies ; mais pour que le législateur les prenne au pied de la lettre, il faut, ne l'oublions pas, une situation financière qui ne se ressente ni des dépenses excessives faites en pleine paix, ni des lourdes charges que font peser les guerres sur un pays, ni de l'arriéré écrasant qu'elles laissent. En ce cas, on se flatterait vainement de demander à l'impôt direct des ressources suffisantes. Pour obtenir de gros revenus, il faut des impôts à base la plus large possible, comme sont les impôts de consommation. En augmentant l'impôt direct qui semble, en un grand nombre de cas, ne frapper que le capital, on croit ménager le travail. C'est le plus souvent une erreur. Les salaires se ressentent de ces aggravations de charges sur la propriété, et la production tout entière en subit fâcheusement les effets ainsi

On éviterait, a-t-on dit, un pareil inconvénient en élevant l'impôt à mesure que les choses, moins nécessaires aux besoins de l'existence, deviennent l'objet de consommations plus exclusivement réservées aux riches. C'est en partie, quoiqu'à un degré bien faible, ce que fait notre législation; c'est ce qu'elle fait, par exemple, lorsqu'elle frappe les voitures de maître. Mais deux raisons puissantes nous paraissent s'opposer à la généralisation des impôts somptuaires. L'une est dans la difficulté extrême de classer les consommations de luxe et dans l'arbitraire dont un pareil droit investit l'autorité; l'autre est dans le peu de rapport de ce genre d'impôt. Les impôts de luxe rapportent 30 millions en tout en Angleterre. On se demande s'ils rapporteraient 40 millions en France, et si le préjudice porté aux industries que l'impôt atteindrait ne ferait pas plus que les compenser. Il y aurait à courir le risque, comme on l'a dit, qu'après avoir donné satisfaction à l'aisance contre la richesse, la pauvreté réclamerait contre l'aisance, et la misère contre la pauvreté, réclamations qui, vu l'insuffisance des ressources fiscales des impôts somptuaires, quand ils veulent, en ne frappant que le luxe, ménager le bien-être, auraient chance d'être écoutées. Pitt, après avoir imposé les gants, les cartes et les dés, dut frapper les boutiques et les prêts sur gages. En 1797, le gouvernement anglais en était arrivé à taxer, parmi les objets de luxe, la poudre à cheveux, et, pour qu'elle rendit davantage, il l'avait tellement grevée qu'elle ne rapportait absolument rien.

La meilleure ou plutôt la seule justification des taxes,

que le public. Dans toutes les observations relatives à l'impôt indirect et aux impôts de consommation, je n'ai pas prétendu contester la nécessité de ces impôts dans les Etats qui ont à faire face à de grandes dépenses; j'ai voulu seulement combattre ces théories financières trop complaisantes, qui détruisent tout scrupule et mènent à épuiser les populations.

c'est la nécessité. Au reste, l'intérêt bien entendu des gouvernements, non moins que celui des peuples, leur prescrit de ne point trop élever les taxes indirectes. En France, lorsque Turgot réduisit de moitié les droits d'entrée et de halle sur la marée de Paris, la consommation en doubla, et le produit en fut augmenté. Napoléon, après avoir porté la taxe du sel, en 1813, de 20 à 40 francs par quintal métrique, fut bientôt obligé de la réduire à 28 francs 50 centimes, pour continuer à en retirer un profit de quelque importance. En dépit, ou plutôt par suite de l'abaissement des droits, réduits sinon annulés en Angleterre sur environ 650 articles, les recettes de la douane anglaise se sont élevées rapidement de plus de 100 millions. En Hollande et en Piémont, les produits de la douane sont aussi beaucoup plus abondants depuis les modifications qui ont diminué les tarifs. La réforme douanière a donné les plus beaux résultats financiers que signale l'histoire.

CHAPITRE IV

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

Jetons un regard en arrière et constatons quelques-unes des plus importantes conséquences que nous avons pris soin de tirer ou qui se dégagent d'elles-mêmes de cet aperçu général de l'économie politique.

La réalité de cette science et son utilité ne sauraient donner lieu à aucun doute sérieux. Son objet profondément distinct de celui que poursuivent d'autres sciences sociales liées, mais non confondues avec elle, les analyses profondes qui ont élucidé depuis un siècle surtout les problèmes relatifs au travail et à l'échange, tout démontre qu'il y a une science spéciale de l'économie politique, comme il y a une physique et une morale, une science de la matière et une science de l'homme.

La haute moralité de cette science n'est pas plus contestable que son existence même. Elle montre sans cesse en jeu, dans le domaine qui lui est propre, deux grandes idées, la liberté et la justice.

C'est comme être libre que l'homme produit et échange. Que seraient sans cela ces opérations sinon des actes purement mécaniques? Ce caractère d'être libre, responsable, moral dès lors, on le retrouvera profondément empreint dans tous les faits économiques. Pour travailler avec suite et pour former un capital qui résulte du travail et de l'épargne, il faut être *tempérant, courageux, prudent*. Ôtez la pratique de ces vertus poussées à un certain degré dans la masse des hommes, ôtez l'empire sur soi qui seul les permet, le capital cessera de se reproduire; la richesse agricole et manufacturière qui suppose des efforts constants sera tarie dans sa source.

L'homme, tel que l'économie politique l'envisage, n'est pas un pur individu, il est éminemment sociable. Sans cet attribut, l'échange et la division du travail et tous les faits non moins importants qui se rapportent à la distribution des richesses seraient impossibles à concevoir. A cet attribut fondamental de la sociabilité se rapportent deux idées, deux vertus, qui ne sont contenues ni dans la tempérance, ni dans le courage, ni dans la prudence, à savoir, la justice et la charité : la justice, sans laquelle la rémunération du travail flotte au hasard de l'arbitraire ; la charité, qui n'est pas et ne doit pas être la souveraine régulatrice des faits économiques, mais qui adoucit tous les conflits inévitables des intérêts, et qui, judicieusement appliquée, diminue du moins les souffrances de ceux qu'éprouve la misère. L'économie politique ne condamne pas la charité et l'assistance, comme on l'a dit : elle ne réproouve que celles des formes de la bienfaisance qui portent atteinte à la prévoyance et à la responsabilité individuelle, et créent ainsi plus de pauvres qu'elles n'en soulagent.

Vu de cette hauteur, le monde du travail et de l'échange présente un ordre imposant dont des contradictions partielles n'altèrent pas l'essentielle harmonie, la grandeur, la beauté même, car il est permis d'invoquer ces considérations élevées, quoique nous soyons ici dans le domaine de l'utile. Toute manifestation de l'ordre du monde a sa beauté et sa grandeur qu'elle tient du divin auteur de cet ordre.

Puisqu'il faut des divisions un peu artificielles entre des faits qui se pénètrent mutuellement, on se donnera le spectacle aussi instructif qu'admirable de cet ordre et de cette harmonie, si l'on prend à part la production, la circulation, la distribution, la consommation de la richesse, en entendant par *richesse* toutes les choses utiles et échangeables nées du concours du travail avec la nature.

Voyez d'abord la production. Combien, pour qui en

considère l'ensemble et en a étudié le mécanisme, elle mérite peu, sous le nom d'industrie ou tout autre, les critiques inconsidérées de ceux qui n'y voient qu'un champ exploité par l'égoïsme et livré à une immorale et désastreuse anarchie ! Sans doute, et il faut en prendre son parti, l'intérêt personnel est le mobile du producteur. Mais l'intérêt personnel, renfermé dans les limites de la justice, est le principe fécond de la plupart des progrès qui profitent à la société tout entière. Tous ces intérêts en lutte dans le cas seulement où ils se trouvent engagés dans une même carrière, sont tenus de se mettre d'accord entre eux pour produire avec ensemble et de se conformer à l'intérêt général dont ils sont les serviteurs. Tous ne travaillent-ils pas en vue de la masse des besoins à satisfaire, c'est-à-dire en vue du public, seule condition à laquelle ils obtiennent chacun la satisfaction particulière à laquelle ils prétendent ? La concurrence qui les excite sert aussi à les régler, en tempérant leurs prétentions les unes par les autres. C'est aussi la concurrence qui répartit le travail et le capital dans les différents emplois, selon que les y appellent les profits plus ou moins élevés, signe du besoin plus ou moins grand ressenti par le public. La baisse de ces profits avertit au contraire le travail et le capital de se porter vers d'autres directions. Ainsi tend à s'établir l'équilibre dans toutes les parties de la production par le jeu naturel de la loi fondamentale de l'économie politique, la grande loi de l'offre et de la demande, qui est au monde du travail ce que la loi de l'attraction est au monde de la matière.

Mais pour que cet ordre se réalise, — non certes sans bien des tâtonnements, des résistances et cette part d'incomplet qui tient à la nature humaine, sujette à l'ignorance, à l'erreur, et soumise à toutes les diversités et à tous les conflits qu'entraînent les différences de temps, d'espace, de langue et de nationalité, — il faut que règne la liberté du travail. Sans elle, les lois que constate l'économie politique n'agissent plus que dans un milieu faussé

qui voile jusqu'à l'existence de ces lois, comme il est arrivé pour l'antiquité qui ne fit guère qu'entrevoir la science économique. Il en est de cela comme des expériences de physique qui manquent lorsque les conditions dans lesquelles elles s'effectuent sont altérées par quelque circonstance étrangère. Avec la liberté du travail et de l'échange, tout se passe dans la vérité de la nature. Là où elle n'est point, tout devient mensonge. Ce n'est plus le libre débat des parties intéressées, ce n'est plus la justice qui fait les parts, c'est la force. Où est la moralité, où est l'ordre des sociétés fondées sur l'esclavage, le servage, le monopole, le régime des privilèges ? Ces sociétés peuvent sans doute exister, atteindre même à un certain degré de prospérité dans leurs couches supérieures ; mais elles portent en elles-mêmes un germe de corruption et de décadence qui ne cesse d'y fermenter, et qui, après les avoir minées sourdement, les précipite à leur ruine.

Que la liberté du travail soit le seul état complètement normal des sociétés, c'est ce que la plus rapide vue jetée sur la nature humaine ne permet pas de mettre en doute. Travailler est par essence un acte libre, et c'est l'exercice de l'activité libre qui constitue éminemment la personne humaine. Porter atteinte à la liberté du travail, c'est attenter, qui ne le sent ? à la liberté de la personne même. En outre, travailler est une nécessité pour l'homme, de même que c'est un devoir et un droit. Enfin la liberté du travail, qui est la source et la condition de toute dignité comme de tout bien-être légitime, est aussi le stimulant de tous les progrès. On n'agit avec énergie et intelligence que si on agit librement. Que produit l'automate ? Rien que des mouvements sans conscience. Savoir, vouloir et pouvoir, voilà la triple condition de tout progrès. L'invention et l'esprit de perfectionnement languissent et meurent quand le souffle de la liberté a cessé de les animer. Mais il faut à la liberté du travail un complément qui, pour ainsi dire, ne s'en sépare pas : c'est la propriété individuelle. On ne travaille avec vigueur, avec

suite, avec fruit, avec tout le fruit que peut donner le travail libre, qu'en raison de la certitude où l'on est de posséder le produit de ce travail, sans qu'un maître avide ou une autorité spoliatrice, ou une violence anarchique viennent le disputer au légitime possesseur. La propriété, avec la sécurité que l'objet des lois est de protéger, est donc indispensable pour faire de la liberté du travail une féconde réalité. De quels efforts persévérants, effrayants pour la paresse naturelle de l'homme, la propriété individuelle n'est-elle pas la cause et le but? On a dit qu'elle est la mère de l'indépendance et de la dignité; du moins sans elle la dignité et l'indépendance n'ont-elles été le lot d'aucun peuple. Il peut y avoir plus ou moins de liberté, de moralité, de richesses, de civilisation dans les contrées où la propriété individuelle n'est pas garantie, car elle n'est pas la condition unique qui fasse prospérer tous ces biens; mais, dans les pays de communisme ou de propriété mal assurée, c'est absolument et à tout jamais qu'il faut dire adieu au progrès, au développement de la richesse publique et privée, à la moralité, à la dignité. Ces peuples sont les vrais parias de la civilisation. Ils sont comme scellés à la barbarie, jusqu'à ce que la propriété, pénétrant dans leurs mœurs, prononce sur eux la parole libératrice qui leur donne l'essor.

Il est toujours facile de présenter les choses les meilleures par leur mauvais côté et par les excès dont elles sont l'inévitable occasion. C'est l'objet des mœurs et des lois de réduire la part des inconvénients attachés à la propriété et à la concurrence. Mais ne voir que ces inconvénients, c'est pour ainsi dire n'apercevoir, par un singulier caprice de la vue, que les taches au soleil, c'est maudire sans raison ce foyer de lumière et de chaleur, parce qu'il brûle quelquefois, en oubliant que c'est son rôle ordinaire de tout vivifier. La question morale est résolue en même temps que la question économique, s'il est prouvé que sans la propriété et la concurrence l'énergie individuelle s'affaisse et succombe presque entièrement. Dans les luttes

de la production le dernier mot ne reste pas, d'ailleurs, en thèse générale, à l'emploi des mauvais moyens, qui infligent au public des pertes et des souffrances qu'il est intéressé à empêcher ; le succès appartient en dernière analyse au calcul fondé sur la satisfaction des besoins d'autrui, à la persévérance habile, au travail le plus productif en un mot. Au lieu d'accuser l'individualisme, on ferait mieux de voir la grande loi de la solidarité qui se dégage de la production : solidarité essentielle entre le travail et le capital, solidarité des industries diverses dont on a tort de mettre les intérêts en opposition. L'agriculture et l'industrie manufacturière se servent réciproquement de débouchés et s'alimentent l'une par l'autre. L'une et l'autre sont liées à l'industrie des transports qui ne saurait se passer d'elles. Enfin, que deviendraient-elles sans les industries extractives et métallurgiques, et comment vivraient-elles sans l'industrie commerçante ? Ce ne sont pas des rivales que ces diverses industries, moins encore des ennemies : ce sont les rouages d'un même mécanisme, ce sont les parties d'un même tout et pour ainsi dire les rayons d'un même centre.

En résumé, les forces morales et les forces intellectuelles ne jouent pas dans la production un moindre rôle que les forces matérielles. C'est une force morale que cette liberté qui se contient, se gouverne, et, malgré la force d'inertie qui tend à l'enchaîner dans une lâche indolence, malgré les passions qui la poussent à se laisser aller stupidement aux grossières satisfactions du plaisir immédiat et sans règle, s'impose à elle-même et de rudes efforts et de pénibles privations et de longues prévoyances. C'est une force morale que cette sociabilité humaine, qui elle aussi exige des sacrifices individuels, quoique, en fin de compte, elle donne seule à l'individu toute sa puissance multipliée par la division du travail et par l'échange. Sans ces forces morales, que deviendraient les forces intellectuelles elles-mêmes qui se composent du progrès des sciences mathématiques, physiques et sociales et de leurs

applications tant à l'industrie qu'à la société? Une société livrée à tous les désordres des passions donnerait-elle à l'esprit de recherche la sécurité, lui accorderait-elle l'estime et les récompenses dont il a besoin? Ces forces matérielles dont les sociétés modernes sont justement fières, mais qui ne doivent pas oublier leur origine, sous peine de trouver dans leur déchéance la punition de leur orgueil, elles n'existeraient pas sans les forces morales et sans les forces intellectuelles que nous venons de nommer.

Bien plus, ce sont ces dernières qui seules assurent la conservation du capital matériel. La civilisation matérielle, grâce à ce capital moral et intellectuel lentement accumulé, peut braver aujourd'hui le feu et le fer des Attila. On détruirait les voies ferrées et les télégraphes, qu'on ne détruirait pas les livres qui conservent les procédés dont ces moyens de transmission ne sont que l'application. On brûlerait les livres eux-mêmes, qu'on n'anéantirait pas la science des ingénieurs et des savants répandus sur toute la surface du globe. La civilisation matérielle a acquis aujourd'hui la pérennité comme l'ubiquité du capital intellectuel. Elle est donc indestructible. Le temps la développera, il ne saurait en détacher une seule pierre, en effacer la moindre conquête, en rayer le plus humble résultat. Soyons sans crainte à cet égard.

Cette partie de l'économie politique qui se rapporte à l'échange et à la circulation des richesses prête aussi à des considérations de même nature. L'échange est la manifestation économique de la sociabilité humaine. Parmi les êtres animés et doués d'intelligence, l'homme est le seul qui se livre à des échanges. Les animaux offrent des simulacres de travail comme les castors, des simulacres de capital et d'économie prévoyante comme les fourmis. De l'échange, nulle apparence. La société pour l'espèce humaine n'est elle-même qu'un échange continué. On échange des idées, des sentiments, des produits. On échange des services, les uns désintéressés, les autres qui reçoivent une rémunération et qui même se la proposent

comme objet. L'échange des services rémunérés constitue la société économique. La valeur exprime éminemment le rapport de ces services qui incessamment se mesurent les uns aux autres sur le grand marché où ils cherchent à se placer. Quelle que soit la part de la nature et des agents matériels qui entrent dans la détermination de cette valeur, elle se fixe et se détermine par la comparaison des services rendus et reçus. Elle est éminemment un fait social, un fait humain, un fait de jugement, d'opinion, d'appréciation, sans être pour cela un fait arbitraire. Exprimée en monnaie, elle devient le *prix* qui s'attache aussi bien aux services immatériels qu'à ceux qui se réalisent dans la matière, à ceux que rendent l'avocat, le médecin, le fonctionnaire, qu'à ceux de l'ouvrier et de l'entrepreneur d'industrie, qu'à ceux du travail et du capital engagés dans l'agriculture.

Toutefois la juridiction de l'économie politique ne s'étend sur les services purement intellectuels que par le côté de l'échange et de la rémunération. Elle n'absorbe ni la pédagogie, ni la politique, ni l'art, ni la morale, ni aucune des sciences qui traitent à divers points de vue de l'homme et de la société, et qui toutes offrent avec elle des affinités profondes et des points de contact continuels.

A cette partie de l'économie politique qui traite de la circulation se rattache le crédit. Nulle part ailleurs ne se montre mieux le lien qui unit l'économie politique à la morale. Le crédit marque l'avènement de la moralité humaine à titre de condition présumée dans les transactions. Un peuple chez lequel il faut toujours avoir l'argent à la main pour se procurer tout ce qui est nécessaire à l'industrie et au commerce, un peuple chez lequel l'esprit d'entreprise ne trouve pas d'avances, donne une triste idée de son état soit moral, soit politique. Pour que le crédit règne, il faut que le sentiment qu'on appelle l'*honneur commercial* soit généralement répandu. On veut que le crédit descende aux masses, et on a raison. Leur éman-

ception réelle est à ce prix. Mais cette vulgarisation du crédit, comme on dit, ne s'opérera que lorsque l'instruction et la moralité seront elles-mêmes généralisées.

En se réalisant dans la belle institution des banques, le crédit vient en aide à la fois à la civilisation matérielle et à la morale publique. Il verse dans les canaux de la circulation un capital productif qui, formé de petites épargnes, acquiert une puissance immense par l'accumulation et crée les plus merveilleux travaux, les œuvres les plus colossales. Il offre à l'esprit d'épargne qu'assiégent tant de sortes de tentations un encouragement indispensable. Le crédit a ses crises comme le commerce. L'économie politique en signale les causes. Mais comment ne pas voir les principales dans les folles spéculations? Le crédit dont l'économie politique décrit la nature, mesure la puissance, indique les bornes, est soumis à la loi générale de la prudence et de la modération, appelées à tempérer ce que sa nature même a de hardi et ce que ses applications offrent de hasardeux. Le plus moralisateur comme le plus fécond des instruments, quand il obéit aux prescriptions de la science, devient, dès qu'il s'en éloigne, le plus démoralisant et le plus ruineux des agents. Faut-il citer la fatale et concluante expérience du système de Law qu'accompagnèrent tous les genres de désordres? Notre siècle n'a-t-il pas admiré à la fois la puissance du crédit et déploré ses abus?

Si le crédit met fortement en jeu la responsabilité, l'honneur individuel, s'il les suppose, et, par un effet réciproque, s'il contribue à les développer, quelle grande image de la solidarité que la liberté du commerce! Il semble ici que l'économie politique rende à la morale sociale tout ce qu'elle en reçoit d'autre part. C'était en effet des erreurs économiques qui, dépravant le patriotisme des peuples, les montraient intéressés à leur ruine mutuelle et les armaient les uns contre les autres. L'erreur, qui identifiait la richesse avec l'or et l'argent, était bien faite pour engendrer cette rivalité à mort. On se disputait avec

acharnement, par la guerre et par le commerce, la masse limitée des métaux précieux. L'économie politique fit tomber l'erreur funeste qui faussait la politique des nations, et, à côté des intérêts qui les divisent, mit dans tout leur jour les intérêts beaucoup plus grands qui les rapprochent. L'or et l'argent ne parurent plus à ses yeux qu'une partie relativement faible de la richesse générale qu'ils font circuler, et qu'ils contribuent d'ailleurs à augmenter par l'incomparable facilité que donnent à la circulation les qualités qui rendent ces métaux propres à jouer le rôle de monnaie. L'homme, avec sa puissance créatrice, reprit sa place au premier rang. La principale source de la richesse ne fut ni l'or, ni même la terre, mais le travail, perfectible comme l'homme lui-même, et dont le développement entraîne tous les autres progrès à sa suite. Au lieu de se jalouser pour la possession exclusive de métaux que la nature a mesurés d'une main avare, les nations furent appelées à développer en commun des ressources destinées à s'accroître sans cesse. Elles virent les unes dans les autres autant de magasins où chacune s'approvisionne, autant de marchés où chacune trouve à écouler ses produits. Alors, la diversité providentielle des climats et des races, des sols et des aptitudes nationales, prit, pour la première fois, son vrai sens. Elle ne parut plus une invitation à la haine, mais à l'échange. On songea à abaisser les barrières, au lieu de ne penser qu'à multiplier les entraves. Sans vaine utopie, sans rien sacrifier d'aucun légitime intérêt national, la fraternité passa des théories des philosophes dans les applications de la pratique. Ce fut de la fraternité intéressée, si l'on veut. Chacun, en voulant l'avantage d'autrui, cherchait le sien propre. Qu'importe si la sympathie qui en résulte remplace des antipathies séculaires, et si moins de sang versé par les guerres inonde le sol arrosé des sueurs fécondes du travail!

Les enseignements de la science économique sur la manière dont la richesse se distribue entre les membres de la société laborieuse ont-ils moins de portée et d'utilité

sociale? Des esprits qui jugent mal parce qu'ils ont mal observé, se plaisent à montrer, dans cette répartition des biens, un simple effet du hasard, et même une injustice qui vient demander à la sanction des lois une garantie nécessaire à la tranquillité sociale. Sans doute, il y a de ces injustices; sans doute, il y a la part du hasard et de la fortune. Vouloir exclure la fortune des affaires humaines, nier la chance plus ou moins heureuse qui sourit aux uns et se détourne des autres, avec un visage qu'on croirait parfois sévère et irrité, ce serait la plus chimérique des utopies. Oui, il y a, dans ce monde, d'inexplicables inégalités! Pourquoi les uns naissent-ils sains de corps et d'esprit, et trouvent-ils, dans les circonstances favorables de l'éducation et de la fortune, le développement de leurs bonnes dispositions naturelles? Pourquoi est-ce tout le contraire pour d'autres qui apportent en naissant une constitution infirme ou corrompue et de déplorables instincts qui trouvent leur aliment dans un milieu vicié? Terrible et douloureuse énigme devant laquelle le problème tant controversé des inégalités de la condition sociale pâlit fort, malgré son importance!

Lorsqu'elle n'est pas le fruit de privilèges arbitrairement établis, l'inégalité des conditions qui comprend celle des aptitudes et des richesses a sa raison d'être providentielle. Elle divise et subordonne les unes aux autres des tâches également nécessaires, et crée l'indispensable hiérarchie des facultés et des forces. Non, il n'est pas vrai que la part de l'injustice et du hasard dans la façon dont se répartit la richesse, on pourrait dire le bien-être, soit la plus grande et domine en souveraine le monde de l'économie politique. En thèse générale, l'aisance, sinon toujours la fortune, appartient à ceux qui s'en rendent les plus dignes par leurs efforts, leur capacité, leurs services. Les profits et l'intérêt du capital sont justes, car ils rémunèrent et l'épargne et les avances et les risques de ce capital qui, s'il n'y trouvait pas des avantages, cesserait de se former, à l'immense préjudice des pauvres comme des riches. Il

n'y aurait plus de place en effet que pour des consommations immédiates beaucoup plus égoïstes dans leur brutalité imprévoyante que les calculs de l'intérêt. Juste aussi est la rémunération du travail, et tout le monde ici est d'accord, bien qu'il y ait des réformateurs qui, par l'égalité des salaires, prétendent ne tenir compte ni de la quantité ni de la qualité des efforts. Etrange justice distributive! singulière manière de corriger ce que de ce côté la société peut laisser à désirer! On accuse le salariat. Comme si la forme du salaire ne s'appliquait pas à des fonctions très-élevées de l'ordre social, comme si elle n'était pas après tout moins précaire qu'un bénéfice éventuel. L'économie politique n'entend, au reste, condamner en rien l'association que des réformateurs prétendent substituer au salariat. Association du capital et du travail, association des travailleurs entre eux, association pour le crédit, association pour consommer, tout cela est bon, excellent, désirable, mais subordonné à des conditions souvent difficiles, telles que la possession d'un capital suffisant, une moralité élevée au-dessus de la moyenne pour produire en commun, enfin l'unité de direction qu'il n'est pas toujours aisé de concilier avec l'égalité des coopérateurs. L'association sous toutes les formes se développe et se développera. Il importe seulement qu'on sache bien à quel prix, et qu'on n'y voie pas une panacée.

Lorsque l'économiste jette la sonde dans ces terribles et délicats problèmes qui se rapportent à la répartition des richesses, il ne tarde pas à saisir un rapport entre le développement de la production et celui de la population qui forment deux termes qu'il s'agit de mettre d'accord. Il n'est pas douteux pour l'observateur judicieux qu'il ne faille augmenter, et beaucoup, la masse des produits dont dispose l'espèce humaine, puisque cette masse, répartie entre les individus qui la composent, ne fournirait à chacun qu'une part fort insuffisante de bien-être, même aux yeux des moins exigeants. Considération suprême qui justifierait à elle seule l'emploi des machines, quand bien

même les machines ne se justifieraient pas à d'autres égards pour l'ouvrier soulagé de la partie la plus pénible de sa tâche ! Considération décisive qui coupe court à des craintes bien vaines et qu'on traiterait de ridicules, si elles n'avaient eu pour interprètes dans la science même des intelligences éminentes comme Sismondi, à ces craintes d'un trop plein absolu, d'une production générale excessive, comme si l'humanité en était à redouter l'abondance de biens, elle qui n'obtient qu'à l'aide des plus durs labeurs ce qui suffit à peine à arracher la grande majorité aux horreurs de la faim, de la soif, du froid, des intempéries et des privations de tous les genres !

Mais quelque accroissement que puissent recevoir et les subsistances et les divers produits, on s'est demandé si l'humanité ne croîtrait pas en nombre encore plus vite, si ce n'était pas là sa tendance, et si cette tendance pouvait être conjurée. La réponse est, selon nous, que chez un peuple industriel, la masse des produits tend au contraire à dépasser la masse des hommes, tandis qu'au contraire chez les peuples ignorants, mal gouvernés, les individus ne tardent pas à trouver la limite de leurs moyens d'existence, comme on l'a vu, par exemple, en Irlande et ailleurs. Augmentez la puissance productive des individus qui composent une société, développez leurs aptitudes spéciales, appliquez à l'exploitation du sol des méthodes plus fécondes, ouvrez à l'émigration et à la colonisation un libre essor, accroissez en un mot le capital moral, intellectuel et matériel du genre humain, et l'accroissement de la population ne sera plus qu'un bien, car une population plus dense équivaut elle-même à une facilité donnée à la production par l'augmentation de la division du travail et la multiplication des échanges. Toutefois, même dans cette hypothèse, la fameuse contrainte morale recommandée par le célèbre et peu populaire Malthus, philanthrope incompris et qui devait l'être, ne sera pas sans usage. Les unions, pour être heureuses, ont besoin de trouver, dans la possession d'un capital ou du moins

dans l'industrie du chef de famille, la probabilité de moyens suffisants pour faire vivre les époux et subvenir à l'éducation des enfants. L'opportunité du mariage est un problème de morale individuelle qui importe à la société, mais dont il n'appartient à nulle loi positive de se faire l'arbitre. Décourager la population par des mesures prohibitives, n'est pas moins contraire à la raison, à la liberté, à la justice, à la vraie prudence, que de l'encourager par des moyens artificiels. Les États qui interdisent aux ouvriers de se marier, s'ils ne réunissent certaines conditions de bien-être, dépassent évidemment leurs droits et imitent à leur manière les sectaires qui veulent faire le bonheur des gens malgré eux. Faites entendre de sages conseils, et laissez passer la population comme les produits! Fiez-vous à la prudence individuelle, ne cherchez pas à corriger ses lacunes et ses inévitables écarts par des lois préventives qui ouvriraient la porte à tous les empêchements et à toutes les servitudes, sous le prétexte trompeur de l'intérêt général.

C'est principalement à la *consommation* que s'appliquent ces règles dont j'ai parlé de prudence et de modération empruntées par l'économie politique à la morale, avec cette seule mais importante différence que la morale y voit un devoir imposé à la dignité, et que l'économie politique y reconnaît une des conditions du bien-être. On ne refrène plus le luxe à coup de lois somptuaires. On comprend que ce qu'on appelle luxe est une expression relative. Mais on distingue, des consommations qui sont reproductives, c'est-à-dire des emplois fructueux du capital, et des consommations improductives, qui dévorent le capital. Supprimer celles-ci serait impossible, puisqu'elles contribuent à l'entretien ou à l'agrément de la vie, mais il faut prendre garde de leur accorder une trop grande place et de les encourager systématiquement par le préjugé peu fondé qui accorde au prodigue le privilège de faire aller le travail et qui le refuse à l'homme économe. Le prodigue dé-

truit le capital, il dissipe la substance de toute future amélioration en dépenses consacrées à des satisfactions de plaisir ou de vanité. L'homme économe, par d'utiles placements qui améliorent la culture et l'industrie, augmente le fonds social en même temps que le sien propre.

Les mêmes vérités s'appliquent aux Etats qui ne sont que de grands individus. A eux aussi l'économie politique recommande la modération et le bon emploi des dépenses. La science économique y contribue en renfermant l'Etat dans sa sphère véritable, qui est avant tout la justice et la garantie de la sécurité. Cette doctrine, à condition qu'on ne l'exagère pas par un système d'abstention absolu dans tous les progrès sociaux, qui réduirait l'Etat à la police, produit d'autres excellents effets. Elle apprend aux individus à compter sur leurs efforts et à former des groupes, des associations, quand ils s'aperçoivent de leur propre insuffisance. L'Etat cesse d'être l'objet d'une inerte et lâche idolâtrie qui dispense de tout travail, de toute prévoyance, et qui s'en repose uniquement sur l'autorité pour faire à chacun sa destinée. Honteuse abdication qui aboutit à la faiblesse de l'individu sans contribuer à la force et à la durée de l'Etat : car la société ne vaut que ce que valent les individus qui la composent, et l'Etat ne vaut lui-même que ce que vaut la société qu'il représente. Renfermé dans ses justes bornes, l'impôt, traité à tort de spoliation ou du moins de non-valeur par quelques écrivains trop hostiles à l'action exercée par les gouvernements, trop étrangers à l'idée de la solidarité sociale, l'impôt, disons-nous, contenu dans de raisonnables limites, est lui-même le prix d'un service payé par l'individu qui le reçoit à l'Etat qui le rend. Toute la partie de l'impôt qui se dépense en faveur de ceux qui ne le payent pas est légitime néanmoins, mais à la double condition d'être modérée et d'être consentie, d'autant qu'elle cesse de représenter la pure justice pour représenter la part du sacrifice. Toute charité faite par le moyen de l'impôt doit être volontaire. Autrement ce n'est plus de la charité,

c'est de la spoliation et de l'arbitraire. Ce n'est pas seulement une politique libérale qui recommande le vote libre et le contrôle des dépenses publiques ; c'est une sage économie politique.

A tous ces signes, on aura reconnu dans l'économie politique une science qui tient une place très-élevée dans l'ensemble des connaissances humaines, une de celles dont la diffusion importe le plus au bonheur des peuples. Que d'écoles la connaissance devenue populaire d'une telle science leur eût épargnées ! De quels préjugés funestes elle seule est en mesure de guérir l'esprit des populations ! Mais au-dessus de l'utilité particulière de tel ou tel de ses enseignements, l'économie politique en a une très-générale et très-haute, qui doit la rendre encore plus chère et plus familière aux sociétés modernes fondées sur le principe du droit individuel et de la souveraineté nationale. Elle est la science de la liberté et de la justice appliquées à la richesse. Elle tend à développer le bien être, et avec le bien-être la dignité des masses populaires ; elle est l'auxiliaire de la vraie et bonne démocratie. Que met-elle à la place de tant de plans artificiels inventés par l'utopie, se plaçant le plus souvent sous l'invocation de la force ? Rien qu'une chose, la seule à vrai dire qui soit efficace, un perpétuel appel à la responsabilité de l'individu.

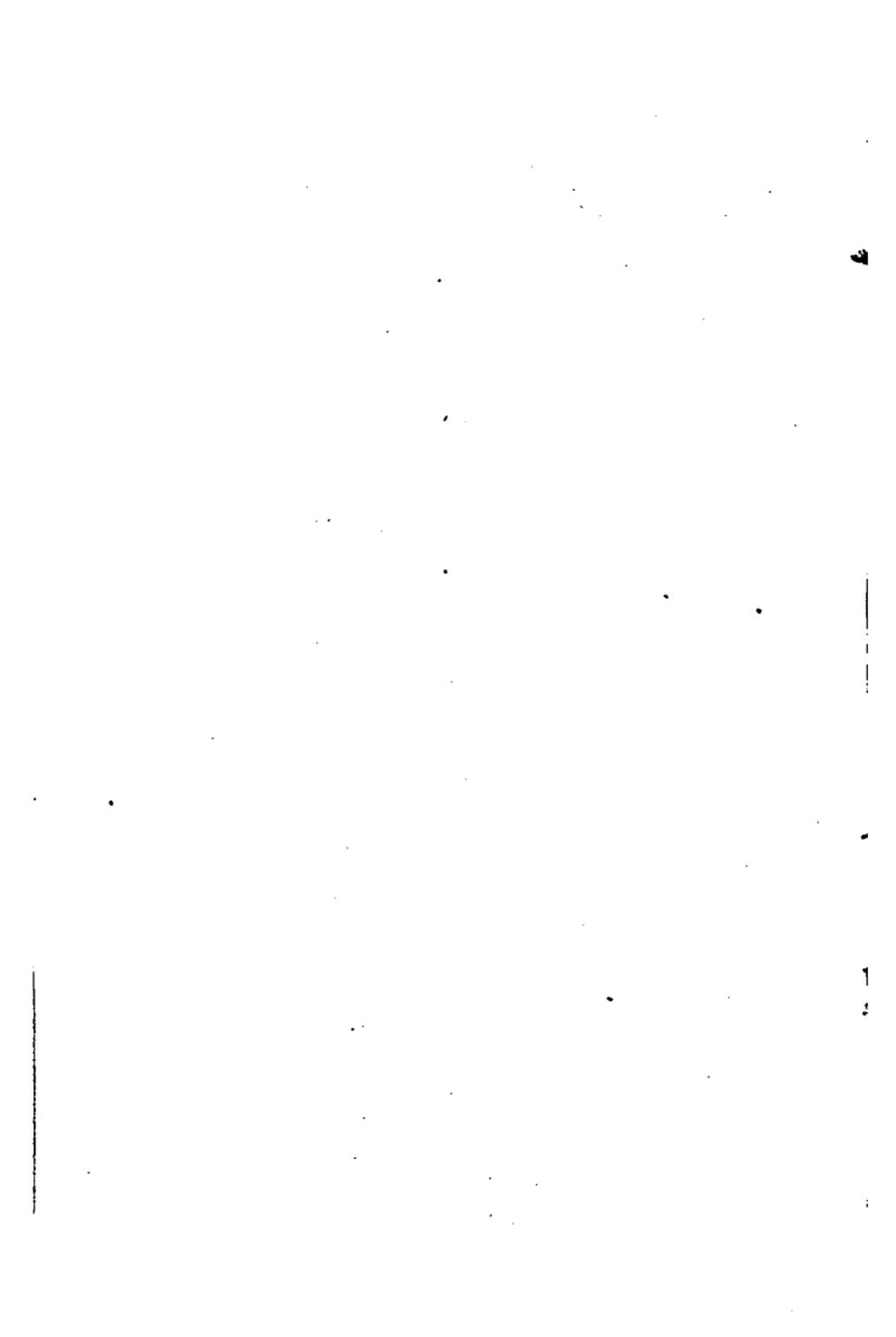


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
Préface de la troisième édition.	1
Préface de la deuxième édition	7
Préface de la première édition.	9

PREMIÈRE PARTIE.

Vues générales.

CHAP. I ^{er} . — Vue générale des phénomènes économiques et de l'ordre qui s'y observe.	13
CHAP. II. — Définition et méthode de l'économie politique	19
CHAP. III. — Principes philosophiques de l'économie politique.	22
CHAP. IV. — Rapports de l'économie politique avec les autres sciences.	33
CHAP. V. — Utilité et importance de l'économie politique.	38
CHAP. VI. — Que l'économie politique ne s'occupe que de richesses appropriées et échangeables.	41
CHAP. VII. — De la propriété	42
I. Du droit de propriété.	
II. De l'utilité sociale de la propriété.	
III. Droits qui dérivent de la propriété.	
IV. Que la théorie de la propriété justifie ce qui a été dit précédemment sur les fondements philosophiques de l'économie politique.	
CHAP. VIII. — Principales divisions de l'économie politique.	58

DEUXIÈME PARTIE.

De la production.

1^{re} SECTION. — *De la production en elle même.*

CHAP. I ^{er} . — De la production.	57
CHAP. II. — Comment s'opère la production.	72

II^e SECTION. — *Des instruments de la production.*

CHAP. III. — Du travail.	79
I. Du travail dans ses rapports avec la liberté et la responsabilité, — De la liberté du travail et de la concurrence. — Du régime des corporations et des atteintes qu'elles portaient à la respon- sabilité du producteur.	
II. Du travail dans ses rapports avec la sociabilité. — De la coopé- ration et de la division du travail. — Des restrictions que la sociabilité impose à la liberté du travail. — De l'association. — De l'association ouvrière. — Du système de la participation aux bénéfices.	
III. Loi de développement du travail.	
CHAP. IV. — Du capital.	128
I. Nature du capital.	
II. Accord du travail et du capital.	
III. Du capital sous forme de machines, inventions, procédés, etc.	
IV. Rôle du capital fixe et du capital circulant.	

III^e SECTION. — *Des différentes espèces de production et des diverses sortes d'industries.*

CHAP. V. — Classification des industries.	152
CHAP. VI. — De l'industrie agricole et de la propriété ter- ritoriale.	155
I. Grande et petite propriété ; grande et petite culture.	
II. Des divers systèmes d'amodiation.	
CHAP. VII. — De l'industrie manufacturière.	187
CHAP. VIII. — Des industries extractives.	193
CHAP. IX. — De l'industrie locomotive ou voitière et des voies de communication	197
I. Comparaison des moyens de transport.	
II. De l'exploitation des voies de communication et du service des transports par les compagnies ou par l'État.	
CHAP. X. — De l'industrie commerçante	207
CHAP. XI. — De la solidarité des industries	208

TROISIÈME PARTIE.

De la circulation de la Richesse.

CHAP. I ^{er} . — De l'échange	217
CHAP. II. — La valeur et les prix.	224

CHAP. III. — De la monnaie.	236
I. Du rôle et des caractères distinctifs de la monnaie.	
II. De l'intervention de l'État relativement à la monnaie.	
III. Dans quelle proportion un peuple doit avoir de la monnaie. — Des papiers qui suppléent à la monnaie.	
CHAP. IV. — Du crédit.	262
CHAP. V. — Des banques	270
I. Des banques privées et des banques publiques. — Du billet de banque. De quelques règles des banques.	
II. De la Banque d'Angleterre et de la Banque de France.	
III. Des établissements de crédit foncier.	
IV. De la liberté des banques.	
CHAP. VI. — De la liberté du commerce.	301
I. De la liberté du commerce à l'intérieur.	
II. De la liberté du commerce entre les nations.	
CHAP. VII. — Des prohibitions et du système protecteur.	315
I. De la crainte de voir diminuer ou s'épuiser le numéraire national. — Balance du commerce.	
II. De la protection du travail national.	

QUATRIÈME PARTIE.

De la distribution et répartition de la Richesse.

CHAP. I ^{er} . — De la distribution des richesses.	339
CHAP. II. — Des salaires.	34
I. Du salariat.	
II. Du taux des salaires.	
III. Des circonstances qui influent sur le taux des salaires et qui en expliquent l'inégalité dans les divers emplois.	
CHAP. III. — De l'intérêt et du loyer des capitaux.	362
I. Distinction entre l'intérêt et le loyer du capital ; leur identité essentielle. — L'intérêt de l'argent est légitime à l'égal de tout autre profit.	
II. Eléments de l'intérêt. — Comment ils varient. — Discussion des lois sur l'usure.	
III. Baisse de l'intérêt. — Qu'elle ne dépend pas, malgré l'opinion accréditée, de la quantité d'argent qui se présente sur le marché, mais de la masse des valeurs offertes. — Application de cette proposition à la découverte des mines d'or de Californie et d'Australie.	
CHAP. IV. — Des profits	379

CHAP. V. — De la rente et de la théorie de la rente foncière, par Ricardo	390
I. De la rente.	
II. Exposition et critique de la théorie de la rente foncière d'après Ricardo.	
CHAP. VI. — La population et la loi de Malthus	420
I. Ce qu'il y a de vrai dans la théorie de Malthus.	
II. Ce qu'il y a d'incomplet et d'erroné dans la théorie de Malthus.	
CINQUIÈME PARTIE.	
De la consommation des Richesses.	
CHAP. I. — De la consommation. — Consommations privées et publiques	446
CHAP. II. — De la dette publique	456
I. Des emprunts. — Comparaison de l'impôt et de l'emprunt. De la dette consolidée. — De la dette flottante. — Du remboursement de la dette. — De l'amortissement. — De la conversion des rentes.	
CHAP. III. — De l'impôt.	471
I. Légitimité et nécessité de l'impôt. — De l'impôt unique sur le revenu. — De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif. — Principales règles de l'impôt.	
II. Des impôts directs et des impôts indirects.	
CHAP. IV. — Résumé et Conclusions	508

FIN DE LA TABLE.